

Mahmoûd Kti ibn al Hdj al-Motawakkil Kti. Documents arabes relatifs à l'histoire du Soudan. Tarikh el-Fettach, ou Chronique du chercheur, par Mahmoud Kâti ben El-Hadj El-Motaouakkel Kâti et lhun de ses petits-fils. Traduction française accompagnée de not.... 1913.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

\*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

\*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

\*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

\*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisation@bnf.fr](mailto:reutilisation@bnf.fr).













PUBLICATIONS DE L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES

---

DOCUMENTS ARABES RELATIFS A L'HISTOIRE DU SOUDAN

---

# TARIKI EL-FETTACH

ou

CHRONIQUE DU CHERCHEUR

par

**Mahmoûd Kâti ben El-Hâdj El-Motaouakel Kâti**

et l'un de ses petits-fils

---

TRADUCTION FRANÇAISE

PAR

**O. HOUDAS et M. DELAFOSSE**

---

PARIS  
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR  
28, RUE BONAPARTE (VI<sup>e</sup>)

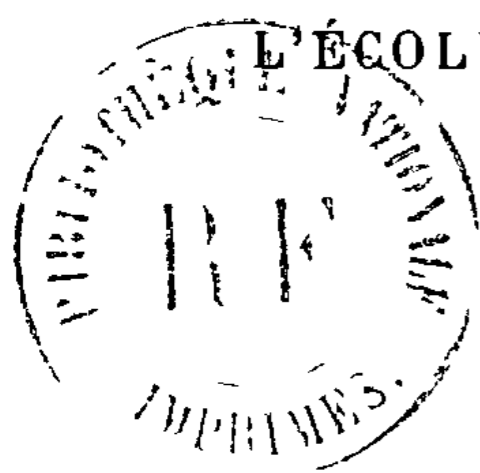
1913



PUBLICATIONS

DE

L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES



V<sup>e</sup> SÉRIE. — VOLUME X

TARIKH EL-FETTACH

TRADUCTION FRANÇAISE

1377

4<sup>o</sup> J.  
S. 15

---

ANGERS      IMPRIMERIE ORIENTALE A. BURDIN ET C<sup>ie</sup>, 4, RUE GARNIER

---

DOCUMENTS ARABES RELATIFS A L'HISTOIRE DU SOUDAN

---

# TARIKH EL-FETTACH

ou

CHRONIQUE DU CHERCHEUR

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES VILLES, DES ARMÉES  
ET DES PRINCIPAUX PERSONNAGES DU TEKROUR

par

**Mahmoûd Kâti ben El-Hâdj El-Motaouakkel Kâti**

et l'un de ses petits-fils

---

TRADUCTION FRANÇAISE

Accompagnée de notes, d'un index et d'une carte

-PAR

**O. HOUDAS**

Professeur

à l'École des Langues Orientales vivantes

**M. DELAFOSSE**

Charge de cours

à l'École des Langues Orientales vivantes

---

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE (VI<sup>e</sup>)

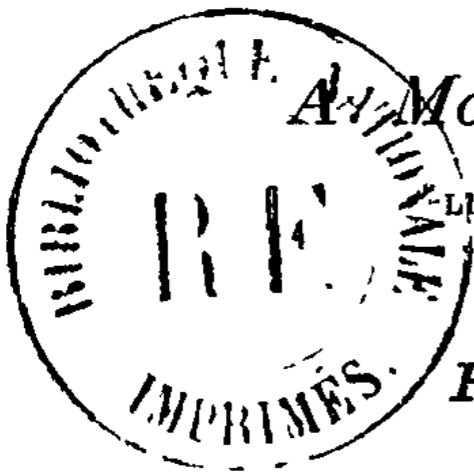
1913





DÉDICACE

---



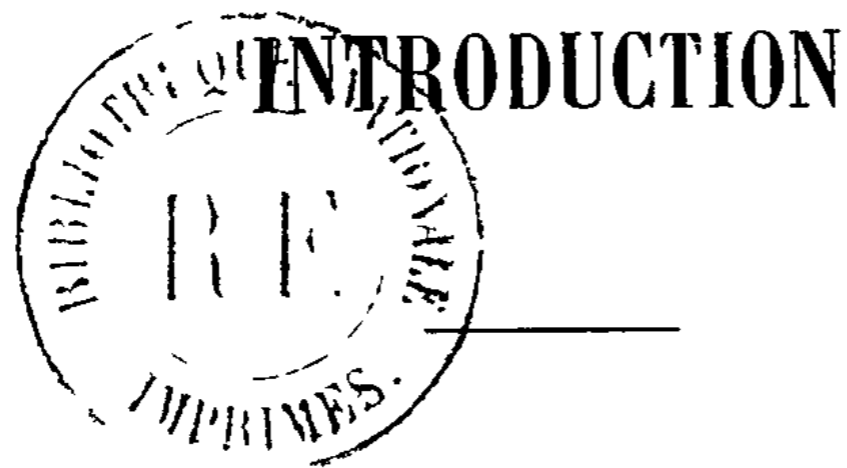
*À Monsieur le gouverneur CLOZEL*

LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU HAUT-SENÉGAL NIGER

COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR

*Hommage des Traducteurs*





Depuis une vingtaine d'années, nous savions qu'il existait au Soudan un ouvrage inédit, écrit à Tombouctou ou dans la région de Tombouctou vers le xvi<sup>e</sup> siècle de notre ère par un nommé Mahmoûd Kâti ou Kôti et connu des lettrés indigènes sous le titre d'*El-Fettâssi* ou *El-Fettâchi*.

M. Félix Dubois, dans *Tombouctou la mystérieuse*, avait parlé de cet ouvrage comme constituant la base fondamentale de toute la documentation historique ancienne des pays nigériens ; il en avait révélé l'importance, mais avait dit qu'il lui avait été impossible de s'en procurer un exemplaire. Toutes les recherches faites depuis pour mettre la main sur cette chronique étaient demeurées infructueuses. Tout ce qu'on avait pu obtenir ne consistait qu'en de courts fragments, presque tous identiques et offrant très peu d'intérêt, relatifs qu'ils étaient à de soi-disant prophéties annonçant l'apparition au Soudan d'un grand khalife. Les musulmans de Tombouctou et de Dienné prétendaient que l'original avait disparu depuis longtemps et que toutes les copies avaient été détruites vers le commencement du xix<sup>e</sup> siècle, sur l'ordre de Sékou-Hamadou (ou Cheikh Ahmadou fils d'Ahmadou-Lobbo), fondateur de la dynastie des Peuls Bari ou Sangaré au Mâssina.

Les raisons de cette destruction, d'ailleurs, n'étaient données que d'une façon vague et confuse<sup>1</sup>.

En 1911, M. Bonnel de Mézières, chargé d'une mission dans les régions de Tombouctou et Taodéni par M. Clozel, gouverneur du Haut-Sénégal-Niger, s'occupait d'une façon toute particulière de rechercher les ouvrages ayant trait à l'histoire du pays. Sa profonde connaissance des choses de l'islam, son savoir-faire, son caractère calme et réfléchi ne tardèrent pas à le mettre en confiance auprès des principaux représentants de la religion et de la littérature musulmanes, et c'est ainsi qu'il parvint à se faire montrer par Sîdi Mohammed El-Imâm ben Es-Soyoûti, actuellement professeur à la médersa de Tombouctou, un manuscrit faisant partie de la bibliothèque de ce personnage et considéré par lui comme rare et précieux. Ce manuscrit, d'ailleurs incomplet, passait à Tombouctou pour être le seul exemplaire subsistant encore d'un ouvrage ancien fort important pour l'histoire du Soudan. M. Bonnel de Mézières en fit faire une copie sous la direction d'El-Imâm ben Es-Soyoûti, qui revit lui-même cette copie et y ajouta de sa main une note ainsi conçue : « Recueil des biographies des rois du Songaï et fragment de l'histoire des rois du Soudan antérieurs au royaume songaï, tels que le sultan Kayamaga et le sultan du Malli Kankan-Moussa ; le nom de l'auteur demeure inconnu, en raison de la disparition d'une ou

1. Voir *Tombouctou la Mystérieuse* (édition du *Figaro*, Paris, 1897, in-8) ; pages 154 à 156 (parti tiré par Cheikh Ahmadou d'une prophétie contenue dans le « *Fatassi* » et traduction d'une partie de cette prophétie) ; pages 342 à 344 (détails biographiques sur « Mohamed Kôti ou Koutou » et renseignements sur le « *Fatassi* », son contenu et les causes probables de la disparition de cet ouvrage) ; page 420 (mention de « fragments du *Fatassi* par Mahmadou-Kôti » parmi les manuscrits arabes recueillis à Tombouctou par M. Félix Dubois).

de deux feuilles du début : cet auteur vivait au neuvième siècle de l'hégire prophétique ».

Cette copie, ainsi recueillie par M. Bonnel de Mézières, fut mise par M. le gouverneur Clozel à la disposition de l'École des Langues Orientales, pour être publiée et traduite si l'intérêt qu'elle présentait semblait le comporter, et être déposée ensuite à la Bibliothèque Nationale. C'est cette copie que nous avons appelée « manuscrit B ».

Dès le premier examen, il nous apparut que l'ouvrage découvert par M. Bonnel de Mézières, complètement inconnu jusque-là en Europe, constituait un document de première importance pour l'histoire du Soudan français et complétait de façon très heureuse les renseignements fournis par le *Tarikh es-Souddân*. Nous estimâmes d'autre part qu'il y avait intérêt à en consulter un second exemplaire, afin de combler, si possible, les lacunes du premier et de fixer les passages dont la lecture nous paraissait douteuse.

M. Bonnel de Mézières, à qui nous fîmes part de notre désir, écrivit aussitôt à El-Imâm ben Es-Soyoûti. Ce dernier lui répondit que, malgré tous ses efforts, il lui avait été impossible de découvrir un autre exemplaire que celui qu'il possédait lui-même et sur lequel avait été copié le manuscrit B ; mais, pour témoigner de sa bonne volonté, il envoyait en même temps en communication son propre exemplaire, afin qu'il pût être comparé à la copie.

Cet exemplaire, que nous avons appelé « manuscrit A » parce qu'il est le plus ancien de ceux mis à notre disposition, n'est certainement pas le manuscrit original de l'auteur, mais il constitue une copie assurément très ancienne, à en juger par l'état du papier et la

couleur de l'encre. Il nous a été fort utile, car il nous a permis de constater que le manuscrit B renfermait quelques omissions et un certain nombre d'erreurs de lecture; de plus, des notes marginales figurant sur le manuscrit A aident à la compréhension du texte et à la lecture des noms propres, ainsi qu'à l'interprétation de certains mots appartenant à des langues soudanaises.

Cependant, nous ne possédions toujours pas le début de l'ouvrage et n'avions, par suite, ni son titre ni le nom de son auteur. Par contre, le manuscrit A renfermait *in fine* trois feuillets isolés, de la même écriture que le corps de l'ouvrage, dont l'un était un fragment extrait du *Tarikh es-Souédân* et dont les deux autres, traitant des mêmes matières que l'ouvrage lui-même, nous parurent être des fragments détachés de la partie absente.

Au cours d'une nouvelle mission entreprise en 1912, M. Bonnel de Mézières recueillit une légende, relative à l'origine des Songaï, qu'on lui dit être un extrait du fameux *Fettâssi*. Il l'adressa à M. le gouverneur Clozel, qui nous la fit aussitôt parvenir. Nous reconnûmes que cet extrait était identique à l'un des feuillets isolés du manuscrit A, ce qui, rapproché des indications fournies par M. Félix Dubois, nous fit supposer dès lors que l'ouvrage découvert en 1911 chez El-Imâm ben Es-Soyoûti n'était autre que ce *Fettâssi* depuis si longtemps recherché inutilement.

Notre supposition ne devait pas tarder à se trouver confirmée. Vers la fin de la même année 1912 en effet, nous eûmes occasion de parler de nos recherches à M. l'administrateur des colonies Brévié, qui venait de remplir durant plusieurs années les fonctions de chef du bureau des affaires politiques dans le Haut-Sénégal-

Niger et n'avait cessé de s'intéresser vivement à l'histoire du Soudan. Comme nous lui communiquions une partie de la traduction commencée d'après les manuscrits A et B, il nous dit reconnaître des passages contenus dans un manuscrit arabe acquis par lui à Kayes, lequel manuscrit était une copie du *Fettâssi*, datant du 29 mai 1912 et rédigée sous la direction d'un notable musulman nommé Abdoulaye Waly Bah, d'après un original très ancien et en fort mauvais état. Sur notre demande, M. Brévié nous communiqua gracieusement son manuscrit, que nous avons appelé « manuscrit C ».

C'était bien le même ouvrage que celui découvert par M. Bonnel de Mézières, mais complet et portant son véritable titre — *Taríkh el-fettâch* — et le nom de son auteur Mahmoûd Kâti, ou plutôt de l'un de ses auteurs, comme nous le verrons tout à l'heure. Non seulement tout le début, manquant dans A et dans B et contenant la préface et plus d'un chapitre entier, figurait tout au long dans C, mais ce dernier manuscrit contenait en outre plusieurs passages omis dans les deux autres. Il renfermait même, sur le *chí* ou *sonni* Ali, tout un chapitre spécial, identique mot pour mot au chapitre correspondant du *Taríkh es-Sóúdáń* et que, pour ce motif, nous n'avons pas cru devoir reproduire dans notre édition du texte arabe ni traduire dans le présent volume. Nous ne saurions d'ailleurs affirmer que le chapitre en question ait été copié sur un exemplaire du *Taríkh es-Sóúdáń*; il se pourrait à la rigueur que ce dernier ouvrage l'ait emprunté à l'auteur primitif du *Taríkh el-fettâch*; la première hypothèse, toutefois, est plus vraisemblable, ce chapitre contenant des passages qui constituent des redites, comparés à des passages précédents du *Taríkh el-fettâch*.

La lecture du début manquant dans A et dans B nous fournit l'explication de la tradition attribuant à Sékou-Hamadou la destruction de tous les exemplaires, connus de son temps, du *Tarikh el-fettâch*. Ce début en effet renferme différentes prophéties ayant trait à la venue au Soudan du dernier des douze grands khalifes prédits par Mahomet. Or Sékou-Hamadou a toujours prétendu être ce douzième khalife. Ayant eu connaissance des prophéties contenues dans le *Tarikh el-fettâch*, il a voulu sans doute les remanier légèrement de façon à ce qu'elles pussent lui être appliquées à lui-même sans aucun doute possible et il est fort plausible qu'il ait fait détruire tous les exemplaires non remaniés ou tout au moins la partie de ces exemplaires qui pouvait être compromettante pour lui. Cela expliquerait comment le manuscrit d'El-Imâm ben Es-Soyoûti se trouve amputé de son premier chapitre et comment tous les passages du *Fettâssi* dont nous avons eu jusqu'ici connaissance étaient uniquement ceux ayant trait à la venue au Mâssina, au début du XIX<sup>e</sup> siècle de notre ère, d'un khalife nommé Ahmed, ces passages ayant été répandus à profusion par Sékou-Hamadou dans son propre intérêt<sup>1</sup>. S'il en est ainsi, il est fort probable que la copie acquise à Kayes par M. Brévié est celle d'un exemplaire remanié par Sékou-Hamadou, ce que rend vraisemblable la parfaite exactitude d'une prophétie remontant à plusieurs siècles. La chose d'ailleurs n'a que fort peu d'importance au point de vue historique, cette prophétie n'étant, dans l'ouvrage qui nous occupe, qu'un hors-d'œuvre plus curieux que réellement intéressant.

1. Voir à ce sujet le passage mentionné plus haut de *Tombouctou la Mystérieuse* (pages 154 à 156).



Quoi qu'il en soit, c'est ainsi que nous nous sommes trouvés en possession de tous les éléments nécessaires à la reconstitution, sans doute intégrale ou à peu près, d'un ouvrage de premier ordre pour l'histoire du Soudan et donnant une foule de renseignements précis sur l'organisation politique, administrative et sociale des pays nigériens antérieurement à la conquête marocaine de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. C'est à l'aide des trois manuscrits A, B et C que nous avons pu éditer le texte arabe du *Tarikh el-fettâch* et en faire ensuite la traduction.

\*  
\* \*

Ces trois manuscrits sont de valeur très inégale. Le plus ancien (A) est assurément le meilleur, en ce sens qu'il doit s'écarter moins que les autres du texte original ; les noms propres et les termes indigènes y sont de plus orthographiés et vocalisés avec soin. Le manuscrit B n'est qu'une copie récente du manuscrit A ; quelques erreurs de ce dernier y ont été rectifiées, mais, malgré tout le soin apporté à ce travail par El-Imâm ben Es-Soyoûti, il s'y est glissé quelques lacunes et quelques leçons évidemment fautives. Quant au manuscrit C, c'est une copie en général très mauvaise, faite, selon les dires d'Abdoulaye Waly Bah lui-même, sur un manuscrit souvent illisible, et rédigée par un lettré assez peu versé dans la langue arabe pour avoir laissé échapper un nombre considérable de fautes grossières ; par ailleurs, ce manuscrit C a sur les deux autres l'avantage incontestable d'être le seul complet. Chaque fois qu'il y a divergence entre les trois manuscrits, c'est, à moins d'impossibilité, la leçon du manus-

crit A que nous avons adoptée ; en tout cas, nous avons toujours pris soin d'indiquer en note les leçons différant de celle adoptée par nous.

L'ouvrage original devait renfermer d'ailleurs beaucoup d'incorrections. Il convient de ne pas perdre de vue que les auteurs n'étaient pas des Arabes ni même des gens de langue arabe : c'étaient des Noirs d'origine soninké dont la langue usuelle était le songaï, ainsi qu'il résulte d'un passage de l'ouvrage. Par suite, il n'est pas étonnant que la langue dans laquelle ils ont écrit ne soit pas de l'excellent arabe. Elle est parfois obscure et, sans le soin pris par le rédacteur du manuscrit A de vocaliser les mots à double entente, l'interprétation de quelques passages serait assez difficile. Les fautes de style sont nombreuses, comme aussi les fautes de grammaire et d'orthographe. Ainsi l'indicatif est employé très souvent là où il faudrait le subjonctif ; certains verbes ou pronoms sont au pluriel lorsqu'ils devraient être au duel ; plusieurs adjectifs ou verbes sont au masculin quand il aurait convenu de les mettre au féminin ; certaines formes verbales sont employées avec une acception inusitée ; la préposition *fi* est usitée couramment au lieu de *min* après des verbes tels que *kharadja* ; l'usage des particules *oua* et *fa* est fréquemment fait sans discernement, etc., etc. Nous avons rectifié quelques-unes de ces fautes, lorsqu'elles nous ont semblé trop grossières, en indiquant d'ailleurs en note la leçon à laquelle nous avons substitué la nôtre. Mais nous en avons laissé subsister un certain nombre, volontairement, surtout lorsque nous avons pensé qu'elles pouvaient provenir d'une déformation dialectale, afin de ne pas modifier la physionomie générale de l'ouvrage.

Le texte arabe étant publié en même temps que la traduction française, nous n'avons pas cru nécessaire d'adopter dans celle-ci un système de transcription scientifique des noms propres ou mots indigènes cités. Nous avons simplement transcrit les noms propres de la manière qui nous a paru se rapprocher le plus de la prononciation couramment adoptée, tout en demeurant conforme aux règles ordinaires de l'orthographe française. En ce qui concerne plus spécialement les mots appartenant à des langues soudanaises, nous avons adopté, pour tous ceux que nous avons pu identifier, l'orthographe correspondant à la fois au texte des manuscrits et à la prononciation locale. Pour ceux que nous n'avons pu identifier avec certitude, nous nous sommes guidés sur l'orthographe des auteurs ; ces derniers, du reste, précisent souvent la valeur à accorder à certaines lettres ou à certains signes vocaux en donnant d'abord du mot une épellation complète et en indiquant en outre que telle voyelle doit avoir un son légèrement détourné de sa valeur propre (à l'aide des mots *moumâla* ou *ichmâm*) ou que le *noun* n'a été mis que pour nasaliser la consonne suivante (à l'aide du mot *moudghâma*).

Nous avons pu observer de plus que certains sons, fréquents dans les idiomes soudanais mais inconnus en arabe, sont rendus dans les divers manuscrits avec une grande régularité qui permet de les reconnaître facilement : c'est ainsi que le *d* mouillé (*dy* ou *di*) est rendu soit par le *djim* soit par le *za* ; que l'*n* mouillé (*ny* ou *ni*) est rendu par le *ya* ; que le *g* dur est représenté le plus souvent par un *kaf* accompagné de trois points ou, moins fréquemment, par un *qaf* ou un *ghaïn* ; qu'enfin l'emploi du 'aïn djezmé après une voyelle

sert à indiquer que cette voyelle doit être prononcée longue, etc.

\*  
\* \*

Le titre exact de l'ouvrage, tel qu'il est donné dans le manuscrit C, est *Tarikh el-fettâch fi akhbâr el-bouldân oua-l-djouyouïch oua-akâbir en-nâs*. Ce titre, prononcé à la manière dont usent les Soudanais pour lire l'arabe, donnerait *tarîkou l-fettâssi fi akbâri l-bouldâni oua-l-dyouyouïssi oua-akâhiri n-nâssi*, et c'est ainsi prononcé qu'il arrive à revêtir l'allure rimée d'un titre arabe ordinaire. En abrégé, l'ouvrage est appelé couramment *El-Fettâssi* ou simplement *Fettâssi*.

Son sujet général est exposé dans la phrase qui complète le titre : il s'agit d'un recueil de documents de nature à faciliter les recherches que l'on voudra faire sur l'histoire et l'origine des villes et royaumes du Soudan, des dynasties princières et des tribus soit nobles soit serviles, sur les expéditions militaires et leurs conséquences, ainsi que sur les personnages remarquables du pays. Les auteurs se sont préoccupés surtout de retracer l'histoire et l'organisation de l'empire songaï sous la dynastie des *askia* de Gâo, depuis le règne d'El-Hâdj Mohammed (1493-1529) jusqu'à la conquête marocaine (1594). Mais ils parlent également des anciens États dont l'hégémonie a précédé, au Soudan occidental, l'hégémonie des *askia*, notamment de l'empire des Kayamaga, du royaume de Diâra, de l'empire du Malli ou Manding et de la dynastie des *chî* ou *sonni* qui occupa le trône du Songaï avant celle des *askia*. L'ouvrage s'arrête aux premières années de la domination marocaine et n'en fait même mention

qu'autant qu'elle se rapporte à la chute de la domination songaï.

L'auteur qui donne son nom au début de l'ouvrage, et auquel les traditions recueillies en 1895 par M. Félix Dubois attribuent la paternité du *Fettassi*, s'appelait Mahmoûd Kâti ou Mahmoûd Kôti, la lecture de ce dernier nom demeurant douteuse. Il était d'origine *ouâkoré*, c'est-à-dire soninké (ou, autrement dit, sarakollé); il était domicilié à Tombouctou, mais appartenait à une famille habitant le Kourmina, c'est-à-dire la province de Tendirma, où elle aurait encore des descendants. Il exerça les fonctions de câdi et avait, par sa réputation de science, mérité le titre d'*alfa*, c'est-à-dire de docteur ou jurisconsulte. Aussi est-il appelé tantôt *Sidi Mahmoûd Kâti*, tantôt le *câdi Mahmoûd Kâti*, tantôt l'*alfa Kâti*.

Son nom complet était *Mahmoûd Kâti ben El-Hâdj El-Motaouakkel Kâti* et c'est sous ce nom qu'il est mentionné dans le *Tarikh es-Souûdân* (pages 112 et 322 de la traduction)<sup>1</sup>. Il naquit en 1468 de notre ère et commença la rédaction de son ouvrage à l'âge de 50 ans, en 1519, d'après ses propres indications. Il était un ami personnel de l'*askia* El-Hâdj Mohammed, qu'il accompagna à La Mecque, et fut un conseiller écouté de ses successeurs. Il vécut en effet jusqu'à un âge très avancé et fut témoin de la conquête marocaine, puisque, selon le *Tarikh es-Souûdân*, il ne mourut qu'en 1593 (1<sup>er</sup> moharrem 1002 de l'hégire); il avait à cette époque

1. Le *Tarikh es-Souûdân* parle également d'un autre Mahmoûd Kâti, fils d'Ali ben Ziyâd, qui appartenait sans doute à la même famille ou au même clan des Kâti que l'auteur du *Tarikh el-fettâch*, mais qui fut postérieur à ce dernier puisqu'il mourut le 3 novembre 1648 à Bina, près de Dienné. Sa'di, l'auteur du *Tarikh es-Souûdân*, parle de ce Mahmoûd Kâti ben Ali comme de son « tendre ami depuis sa prime jeunesse » (Cf. *Tarikh es-Souûdân*, traduction, page 456).

125 ans. Son décès survint à Arkoya ou Arkodia, non loin et au sud-est de Saraféré, et il fut enterré à Tombouctou près du tombeau d'Ahmed ben El-Hâdj Ahmed, père d'Ahmed-Bâba.

Malgré son extraordinaire longévité, qui se trouve confirmée par un passage du *Tarikh el-fettâch*, il n'a pu évidemment consigner dans son livre tous les événements qui s'y trouvent rapportés, puisque le récit lui-même s'arrête en l'an 1599, six ans après la mort de Mahmoûd Kâti, et que l'on y fait allusion à des dates allant jusqu'à 1664-1665. En réalité, il n'a dû rédiger personnellement qu'une assez faible partie du *Tarikh el-fettâch* tel qu'il nous est parvenu, sans doute celle qui correspond à la majeure partie des six premiers chapitres de notre traduction et qui comprend, après la doxologie et la préface, une sorte de panégyrique de l'*askia* El-Hâdj Mohammed et des grands personnages mêlés à son histoire, une note sur les États du Malli, du Kaniâga et des Kayamaga, une biographie du *chi* Ali et une biographie de l'*askia* El-Hâdj Mohammed. Et encore, dans la biographie du *chi* Ali et dans celle de l'*askia* El-Hâdj Mohammed, certains passages n'ont pas été rédigés directement par lui, puisqu'ils sont donnés comme reproduits d'après des papiers qu'il aurait laissés.

Mahmoûd Kâti en effet n'avait pas dû achever son ouvrage, mais il avait rédigé, en vue de sa continuation et de sa mise au point, des notes et des documents divers. Ses enfants, dont plusieurs occupèrent des fonctions importantes, laissèrent également des papiers et des notes. Et enfin, le fils de l'une de ses filles, mettant à profit ces documents de famille, compléta, coordonna et acheva le récit commencé par son grand-

père. C'est à cette collaboration du grand-père, des oncles et du petit-fils qu'est dû le *Tarikh el-fettâch*, et le véritable compilateur de l'ouvrage est le petit-fils de Mahmoûd Kâti, tandis que celui-ci en fut l'inspirateur.

Ce compilateur a conservé l'anonymat et est demeuré muet sur sa personne et sur la date de sa naissance. Il nous dit seulement qu'il avait pour père un nommé El-Mokhtâr Gombélé et pour mère une fille de l'*alfa* Mahmoûd Kâti. Il nous parle aussi de ses oncles maternels, fils de Mahmoûd Kâti, et avoue avoir mis à contribution leurs souvenirs ; ces oncles étaient le câdi Ismâïl Kâti, le câdi Mohammed El-Amîn Kâti et enfin Youÿsof Kâti.

Le récit lui-même, disons-nous, s'arrête en 1599, mais, à propos de certains personnages, le dernier des deux auteurs cite des dates allant jusqu'en 1665. On peut donc avancer que le *Tarikh el-fettâch*, commencé en 1519 par Mahmoûd Kâti, fut achevé par son petit-fils Ibu-el-Mokhtâr vers 1665 au plus tôt, soit une dizaine d'années après l'achèvement du *Tarikh es-Soudan* par Abderrahmân Es-Sa'di. C'est ainsi que le premier de ces deux ouvrages est à la fois bien antérieur et légèrement postérieur au second.

\*  
\* \*

En terminant cette introduction, nous nous faisons un devoir d'adresser nos plus vifs remerciements : d'abord à M. Bonnel de Mézières, qui, en parvenant à mettre le premier la main sur un exemplaire du *Tarikh el-fettâch*, a rendu à la science historique un inestimable service ; ensuite à Sîdi Mohammed El-Imâm ben



Es-Soyoùti, qui nous a puissamment aidés à mener notre travail à bien en nous confiant un manuscrit de grande valeur auquel il tient à très juste titre ; puis à M. l'administrateur Brévié, sans l'aimable concours duquel nous n'aurions pu publier qu'un texte incomplet et aurions été incapables d'identifier l'ouvrage avec certitude ; enfin à M. le gouverneur Clozel qui, en mettant à la disposition de l'École des Langues Orientales la première copie du *Tarikh el-fettâch* rapportée du Soudan et en subventionnant avec sa générosité coutumière la présente publication, aura permis à notre travail de porter quelque fruit.



---



# TARIKH EL-FETTACH

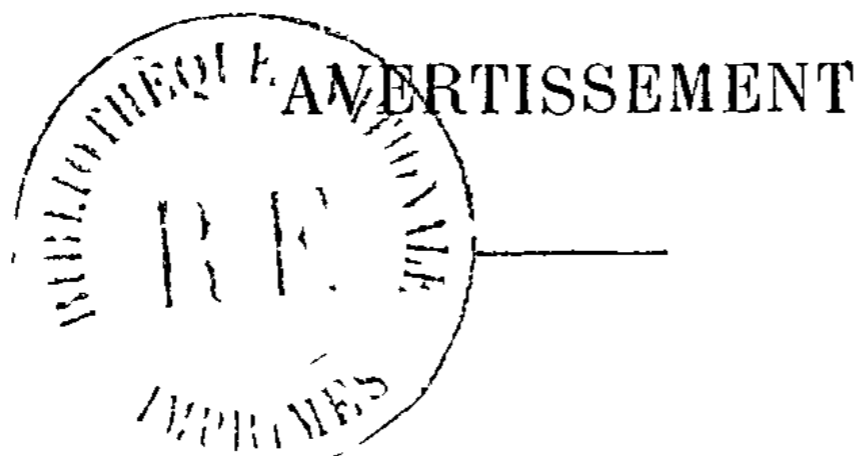


OU

## CHRONIQUE DU CHERCHEUR

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES VILLES,  
DES ARMEES ET DES PRINCIPAUX PERSONNAGES  
DU TEKROUR





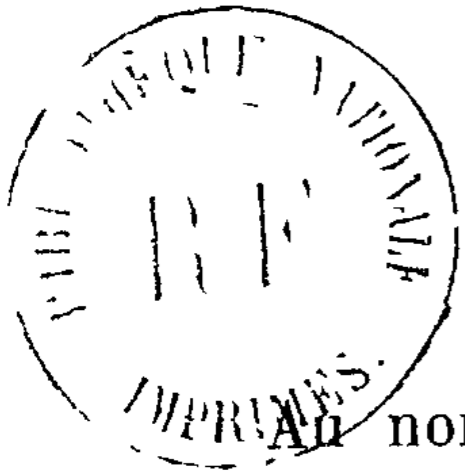
L'ouvrage arabe dont nous donnons ici la traduction ne comporte aucune division en chapitres. Pour faciliter les recherches, et aussi pour la commodité du lecteur, nous avons introduit, dans la traduction, des titres de chapitres correspondant aux matières traitées successivement par l'auteur.

Les chiffres arabes placés entre parenthèses se réfèrent à la pagination du volume renfermant le texte arabe.

Les mots entre crochets ont été ajoutés au texte pour en faciliter la compréhension ou, le cas échéant, pour le compléter.

---





Au nom de Dieu, le clément, le miséricordieux. Que Dieu répande ses bénédictions sur Notre Seigneur Mahomet, sur sa famille et sur ses compagnons, et qu'il leur accorde le salut !

*Voici ce qu'a dit le cheikh savant, le jurisconsulte lettré, le cádi intègre, l'austère, le scrupuleux, le saint, l'érudit, le pieux, le dévot SIDI MAHMOUD KATI<sup>1</sup>, d'une famille du Kourmina<sup>2</sup>, domicilié à Tombouctou et d'origine ouákoré<sup>3</sup>.*

Dieu le très haut lui fasse miséricorde et nous fasse profiter de la faveur dont il l'a comblé ! Ainsi soit-il.

1. **كمت**. Lorsque ce mot est vocalisé, il est écrit tantôt *Ko'ti* (mscr. C) et tantôt *Ka'ti* (mscr. A et B); le *Tarikh es-Soudân* le donne sans vocalisation mais l'écrit une fois, dans un seul des manuscrits, sous la forme *Kóti* (**كوت**). Ce mot représente assurément un nom de clan soninké (voir la note 3); peut-être conviendrait-il de le lire *Kanté* ou *Konté*. Le nom complet du personnage, qu'on trouvera plus loin et qui figure également dans le *Tarikh es-Soudân*, était *Mahmoûd Kâti ben El-Hâdj El-Motaouakkel Kâti*; on le fait précéder souvent du titre d'*alfa*, synonyme soudanais de « jurisconsulte » ou « savant » et ce personnage est parfois désigné simplement par l'expression d'*alfa Kâti*. Il mourut, d'après le *Tarikh es-Soudân*, le 27 septembre 1593 et fut entermé à Tombouctou. Il semblerait, d'après le début de l'ouvrage, que ce Mahmoûd Kâti fût l'auteur de tout ce qui va suivre : en réalité il n'écrivit sans doute que le titre, la préface et les premiers chapitres de l'ouvrage; le reste a été ajouté ou complété par un de ses petits-fils qui est, en définitive, le véritable compilateur du *Tarikh el-fettâch*.

2. Ce mot, que l'on rencontre parfois vocalisé *Kourman* et même *Karman*, était le nom donné à une province voisine de Tombouctou et située sur le Niger en amont de cette ville; le chef-lieu de cette province était Tendirma, sur la rive gauche du Niger près du lac Fati, mais il semble que la majeure partie du Kourmina se trouvait sur la rive droite du bras principal du fleuve et peut-être conviendrait-il de rapprocher ce nom de *Gourma*, terme par lequel on désigne l'ensemble des pays de la Boucle du Niger et la rive droite de ce fleuve.

3. **وعكرى**. Ce mot est employé par le *Tarikh el-fettâch*, comme par le *Tarikh es-Soudân*, pour désigner les Soninké ou Sarakollé; c'est encore avec cette acception qu'il est usité de nos jours à Tombouctou.

## DOXOLOGIE

---

Louange à Dieu, l'unique en souveraineté, en puissance, en gloire, en autorité, en domination, en victoire, en bonté, en clémence, le souverain, le rétributeur, le puissant, le libéral, qui a créé le ciel et la terre, qui a enseigné à Adam le nom des choses et a tiré de ses reins les princes et les pasteurs de peuples, dont les uns furent orgueilleux et fanfarons et les autres bienveillants et pieux. Il les a mis à l'épreuve à l'aide des faits et des événements qu'il a fait surgir et les a menacés de son châtement par l'organe de ses Envoyés éminents, faisant périr ceux qui résistaient et les donnant en exemple aux sages et en avertissement aux dévots. Ensuite il a transmis la science des Prophètes aux docteurs et leur autorité aux khalifes, en sorte que ce soit auprès d'eux que l'opprimé trouve un refuge et que ce soit par eux que soient abaissés les rebelles récalcitrants. Dans ce but, il a fait d'eux son ombre sur la terre et leur a donné une parure qui n'est pas simplement celle du reflet de la lumière dans un bassin. Ceux qui leur obéissent sont dans la bonne voie et seront récompensés ; ceux qui se détournent d'eux seront égarés et déçus.

Nous louons Dieu à cause des abondantes faveurs et des bienfaits dont il nous a comblés en faisant de nous ses adorateurs dévoués et en écartant de nous la méchanceté de nos ennemis, grâce aux invocations des docteurs, aux exhortations des sages et aux glaives des sultans et des khalifes. Mais c'est à lui qu'il nous faut témoigner notre reconnaissance et adresser nos louanges, et c'est devant lui qu'il nous faut nous courber et nous prosterner, car c'est lui qui est le

Maître suprême. Quiconque lui obéit est dans la bonne voie et s'attache à un appui qui ne lui fera pas défaut ; quiconque lui est rebelle est dans l'erreur et sera puni par la perte de sa récompense et de ses illusions.

Nous proclamons qu'il n'y a pas d'autre divinité que Dieu : ce témoignage, nous le proférons comme quelqu'un qui résiste à son cœur et à ses passions pour se conformer aux ordres du Seigneur, et nous continuerons à le proférer, si Dieu veut, jusqu'au jour de notre rencontre avec lui, ce jour où ni la fortune ni les enfants ne seront d'aucun secours (۷•) et où il faudra venir à Dieu avec un cœur pur.

Nous proclamons aussi que Notre Seigneur Mahomet est le glorieux adorateur de Dieu, son envoyé miséricordieux, son élu bienveillant, son confident loyal, celui qui a apporté les versets véridiques, a accompli des miracles éclatants et a produit des arguments décisifs. Dieu l'a envoyé pour consolider l'islamisme, pour diriger les hommes, briser les idoles et exposer les règles de la justice et de la loi. C'est lui qui a dit : « Cette ère a commencé par la prophétie et la clémence, elle continuera par le khalifat et la miséricorde, etc. »<sup>1</sup>. C'est lui qui a dit aussi : « Une fraction de mon peuple ne cessera d'être dans la vérité jusqu'au jour où viendra l'heure dernière »<sup>2</sup>. Et il a dit encore : « Vous devez vous en tenir à ma règle ; celle des khalifes orthodoxes, on la déchirera à belles dents après moi »<sup>3</sup>. Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut, ainsi qu'à sa pieuse et généreuse famille, à ses compagnons pareils à des lions dévorants, à ses frères et à sa postérité !

C'est à la descendance de ces seigneurs éminents que se rattache, par une généalogie certaine, tout noble chérif ;

1. Ces paroles sont attribuées à Mahomet par un *hadits*.

2. Ceci est encore la citation d'un *hadits*.

3. Nouvelle citation d'un *hadits*.

tout lettré consciencieux doit s'inspirer de leurs œuvres; tout homme pieux doit prendre modèle sur chacun de leurs actes intimes; tout homme vertueux et dévot doit se conduire d'après leurs paroles généreuses; tout directeur de conscience doit suivre la voie droite qu'ils ont tracée; tout ascète solitaire doit allumer sa lampe à la lumière de leur foi; tout homme désirant le bien doit gravir le sommet de leur science.

Que le Seigneur leur donne, à défaut de nous, la meilleure des rétributions et qu'au jour de la réunion dernière il leur accorde la plus haute des récompenses! Que, dans sa générosité, il nous mette au nombre de ceux qui marchent dans la bonne voie et qu'il nous réserve une place parmi les élus! Que, grâce à leur bienveillante intercession, il nous range parmi les bienheureux! Puisse-t-il exaucer notre prière en considération de la meilleure des créatures, du plus éminent de ceux à qui il a donné la foi, du plus généreux de ceux qui ont foulé le sol terrestre!

---



## PRÉFACE

---

Les actes des souverains, des princes et des grands de la terre sont l'une des choses qu'ont coutume de raconter les philosophes et les grands docteurs. Ils agissent ainsi pour se conformer à la tradition du Coran, pour rappeler les événements dont le temps a effacé le souvenir, pour remettre au jour ce que la négligence a fait tomber dans l'oubli et pour aider l'homme consciencieux à faire du bien à ses concitoyens.

Dieu nous a accordé la faveur de faire apparaître à l'époque où nous vivons <sup>1</sup> l'imâm vertueux, le khalife intègre, le roi victorieux, glorieux et droit, l'*askia* <sup>2</sup> El-Hâdj Mohammed ben Aboubakar <sup>3</sup>, descendant des Tôrodo <sup>4</sup> et appartenant à une famille de Gaogao <sup>5</sup>, où était sa résidence.

1. L'auteur qui parle ici est évidemment Mahmoûd Kâti qui, comme on le verra par la suite, fut contemporain du prince dont il va être question.

2. اسكيا et اسكى dans les manuscrits. — C'était le titre porté par tous les rois de Gâo appartenant à la dynastie que fonda El-Hâdj Mohammed.

3. Ce prince régna sur le Songaï de 1493 à 1529; il naquit vers 1443 et mourut en 1538, à l'âge de 95 ans environ.

4. الطوردي et التوردي. L'expression *Tôrodo* désigne proprement en peul un individu appartenant à une sorte de caste ou plutôt de parti politique qui s'est fondé au Foûta sénégalais et dont le nom signifierait « ceux qui s'associent pour la prière »; mais elle est employée couramment chez les Maures et au Soudan pour désigner tout musulman originaire du Foûta sénégalais ou Foûta-Tôro, quel que soit d'ailleurs le rameau ethnique auquel il se trouve appartenir. L'*askia* El-Hâdj Mohammed n'était vraisemblablement pas né au Foûta, mais l'auteur veut indiquer que sa famille était originaire de cette province; cette famille, nous le verrons plus loin, appartenait au clan des Silla, qui est un clan soninké ayant aujourd'hui des représentants dans la région de Gâo comme aussi au Foûta sénégalais.

5. الكوكوى. Le nom de la ville de Gâo se prononce tantôt *Gâo* et tantôt

Ce prince a fait succéder parmi nous la lumière de la foi à l'obscurité des ténèbres et il nous a ramenés dans la bonne voie en nous arrachant à l'erreur et à l'iniquité. Grâce à Dieu, tous les pays se sont soumis à lui de l'orient jusqu'à l'occident, des députations se sont succédé auprès de lui soit isolées, soit par groupes, et les princes lui ont fait leur soumission de gré ou de force. C'est ainsi que, par la protection divine, nous avons été comblés de biens et de faveurs après avoir été dans (۱۱) la gêne et le malheur. Dieu le très haut, dans sa bonté, a opéré cette transformation et, comme il l'a dit à la plus généreuse de ses créatures<sup>1</sup>, « à côté de l'adversité se trouve le bonheur ».

J'ai voulu réunir ici ce qu'il y a de plus remarquable parmi les événements de son règne, en y faisant également mention du *chi* Ali<sup>2</sup> le maudit, autant qu'il m'a été possible de le faire à l'aide de documents écrits et oraux<sup>3</sup> et en cherchant pour cela mon appui auprès de Dieu le très haut.

J'ai intitulé ce livre *Tarikh el-fettâch fi akhbâr el-bouldân oua-l-djouyouch oua-akâbir en-nâs*<sup>4</sup>. Il y est parlé des guerres et des événements principaux qui se sont passés au

*Gaogao* ; il est écrit, dans le texte de l'ouvrage, tantôt <sup>كوكو</sup> *koukou* ou <sup>كوكو</sup> *koukou*, tantôt et plus souvent <sup>كع</sup> *kae* ou <sup>كغ</sup> *kag*. La ville en question se trouve sur le Niger, par 16° 16' de latitude nord et 2° 27' de longitude ouest (de Paris).

1. C'est-à-dire à Mahomet, en lui révélant le Coran; les mots qui suivent sont en effet une citation du Coran (sour. XCIV, vers. 6).

2. <sup>شي عال</sup> *chi*. Ce prince régna sur le Songaï de 1465 à 1492 et fut l'avant-dernier roi de la dynastie des *chi*, qui précéda celle des *askia*. Quant au titre de *chi*, transformé en *sonni* par le *Tarikh es-Soudân* et dont on trouve ailleurs les variantes *soun*, *sin*, *tyin*, etc., il en sera parlé plus loin.

3. Littéralement « par la main et par la langue ».

4. *Tarikh el-fettâch* signifie littéralement « chronique du chercheur » ; par suite, l'énoncé exact du titre complet revient à « chronique à l'usage de celui qui fait des recherches sur l'histoire des villes, des armées et des principaux personnages ». Les Soudanais donnant au *ch* la prononciation de l'*s*, le mot *fettâch* (prononcé *fettâssi*) se trouve rimer avec le mot *nâs* (prononcé *nâssi*).

Tekroûr<sup>1</sup>, ainsi que de la répartition à faire entre la généalogie des tribus de condition servile et celle des tribus de condition noble.

1. التكرور. Le mot *Tekroûr* a servi d'abord chez les Arabes et les Berbères à désigner une ville située sur le Sénégal, dans le Foûta, et l'État dont elle était la capitale (cf. Bekri, Edrissi, etc.). Plus tard ce nom a été étendu à tout le Soudan occidental et plus spécialement à l'ensemble des pays soudanais conquis ou organisés par des princes originaires du Foûta : c'est avec cette acception élargie que le mot est employé dans le *Tarikh el-fettâch*.

---



## CHAPITRE I

### Principales particularités de la vie et du règne de l'askia El Hadj Mohammed.

Sachez — Dieu nous fasse miséricorde ainsi qu'à vous ! — que l'imâm équitable, le roi éminent, l'*askia* El-Hâdj Mohammed, aussitôt qu'il eut été élevé au pouvoir, organisa le Songaï<sup>1</sup> et lui donna des institutions. C'est ainsi que, seul de toute l'armée, le *dyina-koï*<sup>2</sup> eut le droit de s'asseoir sur un tapis aux audiences du souverain ; seul aussi, le *dyina-koï* eut le privilège de ne pas se couvrir de poussière<sup>3</sup> en sa présence et put se contenter de se couvrir de farine. Tout le monde dut enlever son bonnet au moment de se couvrir de poussière, à l'exception du *Kourmina-fâri*<sup>4</sup>. Seul, le *Dendi-fâri*<sup>5</sup> put se permettre d'adresser des observations au souverain en toute franchise. Seul, le *Bara-*

1. <sup>سنگی</sup> *سنگی* et quelquefois <sup>سنگی</sup> *سنگی*. Ce mot est employé, dans tout le cours de l'ouvrage, pour désigner l'ensemble du royaume dont Gâo était la capitale et plus particulièrement la partie orientale de ce royaume, c'est-à-dire la rive gauche du Niger depuis Gâo jusqu'au point où le fleuve rencontre la frontière nord de notre colonie actuelle du Dahomey. Il désigne également les habitants de ce royaume ou tout au moins une fraction d'entre eux.

2. <sup>جنکی</sup> *جنکی*. Nous pensons qu'il faut transcrire ici ce mot par *dyina-koï*, qui signifie en songaï « chef de l'avant » et sert à désigner quelque chose comme le général en chef marchant en tête de l'armée.

3. Allusion à la coutume qui consistait à saluer le roi en se prosternant le front contre terre et en se jetant en même temps de la poussière sur la tête et les épaules.

4. C'est-à-dire « gouverneur du Kourmina » (voir la note 2, page 5), d'un mot d'origine mandingue (*fâri* ou *faren*), qui désigne un chef ou une sorte de gouverneur militaire. La dignité de *Kourmina-fâri* était la première du royaume après celle d'*askia*.

5. C'est-à-dire « gouverneur du Dendi » ; le Dendi est la province la plus méridionale du Songaï et se trouve, sur les deux rives du Niger, en aval de Say.

*koï*<sup>1</sup> eut un droit de véto, dont le prince devait tenir compte bon gré mal gré. Seul, le *Dirma-koï*<sup>2</sup> fut autorisé à ne pas descendre de cheval pour pénétrer dans le palais royal.

Seul dans tout le royaume, le *câdi*<sup>3</sup> fut autorisé à mander un serviteur du prince pour lui confier une mission à laquelle ce serviteur ne pût se soustraire, et à lui faire faire pour lui-même ce qu'il aurait fait pour l'*askia*. Personne ne put, dans une audience royale, interpellier le prince par son nom, sauf les *guissiridonké*<sup>4</sup>. Nul, à moins d'être chérif, ne fut admis à s'asseoir à côté du roi sur son estrade.

L'*askia* décida également que, lorsque les *câdis* viendraient le trouver, il ferait étendre pour eux une natte de prière; il décida que les eunuques de sa maison se tiendraient à sa gauche, qu'il ne se lèverait pour personne sauf pour les savants et pour les pèlerins lorsque ceux-ci revendraient de La Mecque, que les savants, les chérifs et leurs enfants seraient seuls admis à manger avec lui, mais qu'il en serait de même des *san*<sup>5</sup>, même si ceux-ci étaient tout jeunes : Dieu fasse miséricorde à ce prince !

Il en fut du moins ainsi au début de son règne, car il voulait alors se concilier l'affection de son entourage. Mais, quand sa puissance fut affermie (۱۲) et que les affaires

1. C'est-à-dire « chef du Bara », du mot songaï *koi* qui signifie « chef, maître de »; le Bara est une province située au nord du lac Débo, entre le Bara-Issa (ou fleuve du Bara) et le Kolikoli.

2. C'est-à-dire « chef du Dirma », province située au nord du Bara et à l'est de Niafouké, entre le Bara-Issa et le lac Fati.

3. Sans doute il s'agit ici du *câdi* de la ville de Gâo.

4. *كسردنك*. Nous ignorons l'étymologie et la signification de ce mot, dont la lecture d'ailleurs n'est pas absolument certaine, le feuillet isolé du mscr. A semblant donner *كردنك*.

5. *سن*. Ce mot signifie « chef, seigneur », en songaï; il s'agit probablement ici des membres de familles nobles.

publiques eurent pris leur cours normal, ces privilèges ne furent plus maintenus.

Il décida encore de consulter les ulémas pratiquants sur les traditions de l'Envoyé de Dieu (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut!) et de suivre leurs recommandations : Dieu lui fasse miséricorde ! Aussi tous les ulémas de son époque furent-ils d'accord pour proclamer qu'il était un véritable khalife.

Parmi ceux qui firent cette déclaration à son sujet, il convient de citer le cheikh Abderrahmân Es-Soyoûti<sup>1</sup>, le cheikh Mohammed ben Abdelkerîm El-Meghîli<sup>2</sup>, le cheikh Chamharoûch de la race des génies<sup>3</sup> et le chérif hassanide Moulâi El-Abbâs<sup>4</sup>, prince de La Mecque : Dieu leur fasse miséricorde à tous !

Il accorda des droits aux musulmans et leur imposa des marques de respect envers sa personne. Il décida que les gens de *Môri-koïra*<sup>5</sup> épouseraient qui ils voudraient et que les enfants nés de ces unions seraient de même condition que leurs pères, règlement qui est encore en vigueur aujourd'hui et n'a pas été modifié, grâce à la faveur dont Dieu

1. Ecrivain arabe né à Assiout en Égypte (d'où son surnom d'Es-Soyoûti) et mort en 1505 ; il est l'auteur de très nombreux ouvrages, dont une histoire des Compagnons du Prophète.

2. Célèbre réformateur musulman, originaire de la tribu des Meghîla de Tlemcen, qui vécut à la fin du xv<sup>e</sup> siècle et au commencement du xvi<sup>e</sup> et qui se signala en persécutant les Juifs du Touât en 1492 et en se rendant à Gâo vers 1502. Avant ce voyage, il avait été en relations épistolaires avec l'*askia* Mohammed.

3. شهروش الجنى. Ce personnage, dont il sera question plus loin, nous est donné en effet par Mahmoûd Kâti comme étant le chef d'une tribu de génies et n'appartenant pas à la race humaine.

4. Cet El-Abbâs était grand chérif de La Mecque au moment où l'*askia* Mohammed s'y rendit en pèlerinage (1497-98).

5. Cette expression signifie en songaï « village des musulmans » ou « village du *môri* », c'est-à-dire « du musulman » ou « du cheikh ». Elle désigne vraisemblablement ici un village habité par des musulmans descendant du *môri* Haougâro, dont il sera question plus loin ; peut-être ce village n'était-il que le quartier musulman de Gâo, mais rien ne nous permet de l'affirmer.

avait comblé ce prince : Dieu lui fasse miséricorde ! Il donna au chérif Ahmed Es-Seqli<sup>1</sup> le territoire avoisinant les villages et les îles<sup>2</sup>.

Le chérif hassanide Moulaï El-Abbâs se trouvait un jour avec le prince des croyants, le khalife des musulmans, l'*askia* El-hâdj Mohammed, assis près de la Ka'ba, et tous deux s'entretenaient ensemble : « O toi qui es ici, dit à l'*askia* le chérif Moulaï El-Abbâs, c'est toi le onzième des khalifes dont a parlé l'Envoyé de Dieu (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut !); mais tu es venu à nous en qualité de roi, et l'on ne peut réunir à la fois les deux titres de roi et de khalife. — Comment faire alors, seigneur ? lui demanda l'*askia*. — Il n'y a qu'un seul moyen, répondit Moulaï El-Abbâs, c'est que tu sortes de ta condition actuelle ».

L'*askia* accepta cette proposition et, après avoir éloigné tous ses ministres, il rassembla tous ses insignes et ses trésors royaux, remit le tout entre les mains d'El-Abbâs et se trouva ainsi destitué par lui-même. Moulaï El-Abbâs s'enferma alors dans la retraite pendant trois jours, puis il en sortit le vendredi, convoqua l'*askia* El-Hâdj Mohammed et le fit asseoir dans la mosquée de la noble ville de La Mecque. Puis il lui posa sur la tête un bonnet vert et un turban blanc, lui remit un sabre et prit la foule des assistants à témoins qu'il l'instituait khalife pour le pays du Tekroûr et que quiconque désobéirait à ses ordres dans ce pays désobéirait à Dieu le très haut et à son Envoyé.

Ensuite l'*askia* El-Hâdj Mohammed se prépara à retourner dans ses Etats. Arrivé au Caire, il y rencontra le cheikh Abderrahmân (۱۳) Es-Soyoûti et il l'interrogea sur les kha-

1. Ce personnage, dont on reparlera par la suite, était un neveu du chérif Moulaï El-Abbâs.

2. Sans doute s'agit-il d'un terrain avoisinant les villages et les îles dont se composait l'agglomération de Gâo.



lifes dont avait parlé l'Envoyé de Dieu (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut!) comme devant venir après lui.

Le cheikh répondit : « Il devait y en avoir douze, dont cinq à Médine, deux au Caire, un en Syrie et deux dans l'Iraq : tous ceux-là ont déjà régné ; il en reste deux à venir, qui régneront dans le pays du Tekroûr : tu es l'un de ces deux-ci et l'autre viendra après toi. Ta famille se rattache aux Tôrodo<sup>1</sup>, qui descendent des gens du Yémen, et ta résidence sera Gaogao. Tu seras bien dirigé, victorieux, équitable, très heureux, très libéral et très charitable. Dans tout ton royaume, il n'y aura qu'un seul point que tu ne pourras soumettre : ce sera la province appelée Bourgou<sup>2</sup>; plus tard, Dieu fera la conquête de cette province par la main de l'autre khalife qui viendra après toi. Tu dormiras au début de la nuit, puis tu prieras à la fin de la nuit. Au déclin de ta vie, tu seras frappé de cécité et tu seras déposé par l'un de tes fils, qui te relèguera dans une île, d'où un autre de tes fils te fera sortir ensuite. Pour confirmer tout ce que je viens de dire, j'ajoute que tu as à la cuisse gauche, provenant de la lèpre dont Dieu t'a guéri, une marque que personne ne connaît. — C'est vrai, remarqua l'*askia*, ô seigneur bien aimé<sup>3</sup> ! ».

Puis le cheikh lui dit : « Tu auras de nombreux fils, cent environ, qui tous suivront tes préceptes pendant ton règne, mais qui, après toi, changeront de conduite du tout

1. Voir la note 4, p. 9.

2. Province du Mâssina central située à l'ouest de Mopti, qui résista en effet aux troupes de l'*askia* Mohammed, ainsi que nous l'apprend le *Tarikh es-Soudân*. Il convient de ne pas la confondre avec la région située dans le nord de notre colonie actuelle du Dahomey et qui figure sur les cartes sous le nom de Borgou, bien qu'elle s'appelle en réalité Bargo ou mieux Bergo (pays des Bariba ou mieux Berba).

3. Littéralement « ô mon seigneur et la fraîcheur de mon œil ».

(*Tarikh el-Fetlach.*)

au tout — que notre refuge soit auprès de Dieu ! — en sorte que le royaume sera bouleversé ».

Ces paroles attristèrent le prince, qui garda le silence un instant. Puis, ayant poussé un profond soupir et fait entendre le gémissement d'un père qui aurait perdu son enfant, il demanda au cheikh : « N'aurai-je pas dans ma descendance quelqu'un qui fera refleurir la religion et qui rétablira l'ordre dans les affaires? — Non, lui répondit le cheikh. Cependant, il viendra un homme vertueux, savant, pratiquant, observant la sounna<sup>1</sup>, qui s'appellera Ahmed et dont la puissance commencera à se manifester dans l'une des îles du Mâssina, celle du Sébéra<sup>2</sup>; mais il appartiendra à une famille d'ulémas de la tribu des Sangaré<sup>3</sup>. C'est lui qui héritera de toi la dignité de khalife, en même temps que ton équité, ta vertu, ta générosité, ta dévotion, ta piété et tes succès. Il sera toujours souriant. Les réunions qu'il tiendra seront sans cesse agitées par des discussions relatives à la sounna, et il s'élèvera plus haut que toi parce qu'il possédera plus de connaissances; toi, en effet, tu ne sais que les règles de la prière et de la dîme et les principaux dogmes. C'est lui qui sera le dernier des khalifes dont nous venons de parler ».

Ensuite l'*askia* demanda au cheikh : « Ce khalife trouvera-t-il encore vivant le flambeau de l'islamisme et n'aura-t-

1. On sait que la sounna est l'ensemble des traditions islamiques.

2. Le Sébéra, qui s'étend entre Dienné et Mopti, forme en effet une île comprise entre le Niger, le Bâni et le marigot de Dienné.

3. سنفر. Sangaré est le nom d'une tribu ou d'un clan de Peuls qu'on appelle également Bari et qui correspond au clan mandingue des Sissé. C'est à cette tribu qu'appartenait Sékou Hamadou (ou Ahmadou) qui, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, se rendit maître du Sébéra et commença ainsi la conquête de tout le Mâssina; aussi s'appliqua-t-il à lui-même la prophétie concernant le douzième khalife, prophétie qu'on le soupçonne d'avoir un peu arrangée en taisant remanier à cet effet le début du *Tarikh el-fettâch*.

il qu'à l'attiser, ou bien le trouvera-t-il éteint et devra-t-il le rallumer ? — Non, répondit le cheikh, il trouvera la religion éteinte, et il sera comme l'étincelle de braise qui tombe sur de l'herbe sèche. Dieu lui donnera la victoire sur tous les païens et les hérétiques (١٤), si bien que la bénédiction divine dont il sera favorisé s'étendra sur toutes les provinces et les contrées du pays. Ceux de ses contemporains qui suivront sa direction seront comme s'ils suivaient celle du Prophète (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut !) et ceux qui lui désobéiront seront comme s'ils désobéissaient au Prophète (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut !). Il n'y aura pas beaucoup d'enfants de son temps, mais ils ne cesseront de faire la guerre sainte jusqu'à leur disparition ».

Le narrateur ajoute, d'après son maître le cadi Habîb, que c'est à cause du personnage en question, de ce khalife victorieux, que le *chi'* Ali le maudit montra tant d'énergie cruelle à massacrer les gens de la tribu des Sangaré ; il avait souvent entendu prédire son histoire de la bouche des devins, et c'est pour cela qu'il attaqua la tribu des Sangaré et la décima au point de ne laisser vivants qu'un petit nombre de ses membres.

L'*askia* interrogea également le cheikh sur le sort du pays du Tekroûr et sur ses destinées finales : « En ce qui concerne le pays du Tekroûr, répondit le cheikh, ce sera le premier pays ruiné par suite de la rébellion des habitants contre leurs rois ». Interrogé ensuite par l'*askia* sur Gâo et sur les causes qui amèneraient sa perte, il lui fit connaître celles-ci. Interrogé de même sur Tombouctou et sur Dienné, il informa le prince du sort qui attendait ces deux villes si Dieu le permettait.

Ensuite l'*askia* interrogea encore le cheikh au sujet des vingt-quatre tribus qu'il avait trouvées au pouvoir du *chi'*

Bâro<sup>1</sup> et qui étaient la propriété de celui-ci, lequel en avait hérité de ses ancêtres. « Fais-moi la description de ces tribus », lui dit le cheikh. Il lui en fit la description et alors le cheikh lui dit : « La moitié de ces tribus t'appartient de droit, mais, pour l'autre moitié, il vaut mieux que tu renonces à tout droit de propriété sur elle, parce qu'il y a doute à son sujet ».

« Quelles sont donc, dit l'*askia* au cheikh, les tribus qui m'appartiennent de droit? — La première, répondit le cheikh, est la tribu des *Tyindikèta*<sup>2</sup>; la deuxième, celle des *Diam-Ouali*<sup>3</sup>; la troisième, celle des *Diam-Téné*<sup>4</sup>; la quatrième, celle des *Komé*<sup>5</sup>; la cinquième, celle des *Sorobanna*<sup>6</sup>; la sixième fait partie des païens du Bambara<sup>7</sup> qui, par leur généalogie, se rattachent à Diara Koré Boukar<sup>8</sup>; la septième tire son origine du Ngaratibi<sup>9</sup>; la huitième tire son origine

1. Fils et successeur du *chi* Ali; il fut vaincu et détrôné par l'*askia* El-Hâdj Mohammed.

2. حَنْدَكْت. Expression mandingue signifiant « coupeur de chaume ».

3. جَمَّوْل. Le mot *diam* signifie en songai « artisan » et principalement « forgeron »; il s'agit ici d'une caste d'artisans dont l'ancêtre se serait appelé Ouali, comme on le verra plus loin.

4. جَمَّ تَن et plus loin جَمَّ تَيْن et جَمَّ تِن. Autre caste d'artisans dont l'ancêtre se serait appelé Téné, Teiné ou Tine.

5. كَمَّ et plus loin كُمَّ. Sans doute il s'agit ici d'une caste de griots.

6. سَرَبَنِي et plus loin سَرَبَنِي. C'est probablement le nom d'une caste de maçons : *soro-banna* signifie en songai « constructeur de terrasses » ou de « minarets ».

7. بَمْبَر ou بَمْبِر. Nom de l'une des grandes fractions de la famille dite mandé et aussi du pays qu'elle habite, pays allant de Bamako à Dienné le long du Niger et du Bâni et s'étendant aussi à l'ouest du Niger.

8. Nous ignorons quel est ce personnage dont il sera reparlé plus loin à propos de l'origine des castes serviles.

9. نَكْرَتَب et plus loin تَكْرَتَب. Nous n'avons pu identifier ce mot, dont la lecture est d'ailleurs douteuse. Peut-être est-ce le nom d'une province bambara.

de Kassambara<sup>1</sup>; la neuvième tire son origine des *Samat-séko*<sup>2</sup>; le nom de la dixième est *Sorko*<sup>3</sup>, le nom de la onzième *Kourounkoï*<sup>4</sup> et le nom de la douzième *Arbi*<sup>5</sup> ».

Ensuite l'*askia* demanda au cheikh : « Quelle sera la condition de celui qui, appartenant à l'une de ces tribus, sera fils d'un homme ou d'une femme de condition noble ? — Celui, répondit le cheikh, dont il sera établi que le père est de condition noble mais que la mère appartient à l'une de ces tribus, sera de droit ta propriété. Quant à celui dont il sera prouvé que la mère est de condition noble et que le père appartient à l'une de ces tribus, s'il est demeuré dans la famille de son père et s'occupe des mêmes travaux que lui, il sera également ta propriété ; mais s'il a quitté (۱۰) la famille de son père pour aller dans la famille de sa mère, il ne sera pas ta propriété, car, depuis le temps des *Mallikoï*<sup>6</sup> jusqu'à l'époque du *chi* Bâro, les rois et les sultans

1. كَسَمْبَر. Nom d'un village situé dans le Bakounou, au nord-ouest de Goumbou.

2. سَمْسِيك et plus loin سَمشاك ou سَمشاك. C'est, semble-t-il, le nom d'une caste d'artisans en songai.

3. Nom donné en songai à une caste de pêcheurs et de navigateurs répandue tout le long du Niger et de ses lacs et canaux à partir et en aval du lac Débo.

4. Mot songai signifiant « maître de la peau » et employé pour désigner tout individu de la caste des cordonniers.

5. اَرِبِي et plus loin عَرَبِي. Ce mot, qui signifie proprement en songai « homme noir », sert à désigner une caste inférieure qui descendrait des anciens autochtones de la région nigérienne et qu'on appelle plus couramment *Gabibi*, d'un mot signifiant « corps noir ».

6. مَلِكِي. Expression songai servant à désigner le chef ou empereur du Malli ou Manding. Le mot *Malli* ou *Mali* représente la prononciation usuellement donnée par les Peuls du Mâssina et les Songai de la région de Tombouctou au nom de la province du *Manding* ou *Mandé*, située sur la rive gauche du Niger en amont de Bamako, et à l'empire dont les chefs de cette province furent les chefs du XI<sup>e</sup> siècle environ jusque vers le XVII<sup>e</sup>, empire qui atteignit des dimensions considérables du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècles et dont la partie nord fut conquise par les rois du Songai Ali et El-Hâdj Mohammed à la fin du XV<sup>e</sup> et au commencement du XVI<sup>e</sup> siècles.

n'ont pas cessé de mettre les gens en garde contre le fait de contracter mariage dans ces tribus <sup>1</sup> ».

Ces paroles du cheikh s'accordaient exactement avec celles qu'avaient prononcées les ulémas lorsque, avant son départ pour le pèlerinage, l'*askia* les avait interrogés à ce sujet (Dieu leur fasse miséricorde à tous!).

Quand le roi juste, l'*askia* El-Hâdj Mohammed (Dieu lui fasse miséricorde!) fut revenu du pèlerinage, il renforça à son tour les instructions mettant les gens en garde contre le fait de contracter mariage dans ces tribus : « Si, dit-il, un homme quelconque, ne faisant pas partie des habitants de Môri-koïra <sup>2</sup>, épouse une femme appartenant à l'une de ces tribus, l'enfant qu'il aura d'elle sera ma propriété. D'autre part, toute femme qui sera épousée par un homme de l'une de ces tribus et qui en aura un enfant devra, si elle veut que son enfant soit de condition libre, lui faire quitter la maison de son mari pour aller dans la maison de son père à elle ; sinon, c'est-à-dire si l'enfant demeure dans la maison du mari et se livre aux mêmes travaux que celui-ci, il — c'est-à-dire l'enfant — deviendra ma propriété ».

Le prince édicta ce règlement après avoir consulté le cheikh Mohammed ben Abdelkerîm El-Meghîli au sujet de ces tribus et avoir reçu de lui une réponse conforme à celle du cheikh Abderrahmân Es-Soyoûti. Les avis de ces deux personnages furent identiques : telles les deux empreintes successives du même sabot d'un cheval.

1. Allusion à une coutume qui existe encore au Soudan à l'heure actuelle et qui, d'une part, tend à empêcher les unions entre les individus de la classe noble ou libre et les individus de castes professionnelles de condition servile, et, d'autre part, attribue d'une façon générale à l'enfant la condition sociale de sa mère et non celle de son père. Le cheikh veut dire que cette coutume existait au temps de la domination mandingue dans la région de Tombouctou et de Gâo et qu'elle a subsisté après la chute de cette domination.

2. Voir, page 15, le privilège accordé aux gens de Môri-koïra.

Le cheikh Mohammed ben Abdelkerîm enjoignit ensuite à l'*askia* El-Hâdj Mohammed de rédiger une lettre à l'adresse du khalife qui devait venir après lui, en priant ce khalife de faire des vœux pour lui : « Feras-tu parvenir cette lettre ? lui demanda l'*askia* El-Hâdj Mohammed. — J'espère, répondit le cheikh, que cette lettre lui parviendra, s'il plaît à Dieu ».

Alors l'*askia* ordonna au secrétaire Ali ben Abdallah d'écrire une lettre dont voici la teneur : « Cet écrit est adressé par le prince des croyants, celui qui a dompté les impies et les infidèles, l'*askia* El-Hâdj-Mohammed ben Aboubakar, à son héritier légitime qui maintiendra son œuvre, au protecteur des croyants Ahmed le victorieux. Qu'un salut plus appétissant que toute chose savoureuse et des honneurs plus brillants que la perle et plus éclatants te soient attribués et soient répandus sur tous tes ascendants et tes descendants, avec leurs effluves et leur parfum ! Le but de cette lettre, ô frère aimé et vertueux, est de t'informer de cette heureuse nouvelle que tu seras le dernier des khalifes. C'est toi qui dompteras les ennemis et dirigeras les heureux dans la bonne voie, de l'avis unanime des ulémas. Nous te demandons de faire des vœux pour nous. Puissé-je, au jour de la résurrection, faire partie de ta phalange comblée d'honneurs ! Nous demandons à Dieu le très-haut son appui contre les révoltes de notre époque et nous espérons que Dieu (qu'il soit glorifié !) nous placera avec toi dans la phalange de la meilleure des créatures <sup>1</sup> : ainsi soit-il ! ».

Le cheikh <sup>2</sup> invoqua Dieu pour lui demander de faire parvenir cette lettre à destination de quelque manière que ce fût, et les assistants dirent amen à sa prière.

1. C'est-à-dire parmi les élus qui seront groupés au paradis auprès de Mahomet.

2. Il s'agit ici d'El-Meghîli.



Le cheikh Mahmoûd Kâti dit <sup>1</sup> : que tous ceux qui liront (١٧) les récits que nous venons de rapporter sachent que nous les avons racontés non pas pour faire de l'effet ni pour nous faire valoir, mais simplement parce que nous avons été le témoin oculaire de la répugnance qu'éprouvèrent les gens de l'époque à croire à la qualité véritable de ce sultan<sup>2</sup>, alors que tous les notables ulémas étaient d'accord pour dire qu'il était l'un des khalifes les plus illustres et l'un des princes des croyants les plus distingués. Cela d'ailleurs, grâce à Dieu le très-haut, ne pourra lui porter préjudice ni en ce monde, ni dans l'autre, de même que les dires des envieux, les résistances des ignorants et les efforts des traîtres et des impies ne pourront nuire à celui qui viendra après lui<sup>3</sup>, s'il plaît à Dieu.

Le jurisconsulte Mahmoûd <sup>4</sup> dit encore que ce qui justifie et qui confirme les paroles de l'imâm<sup>5</sup>, ce sont ces paroles du cheikh Abderrahmân Et-Tsa'âlbi <sup>6</sup> : « A la fin des temps, il y aura au pays du Tekroûr deux khalifes, dont l'un apparaîtra à la fin du neuvième siècle<sup>7</sup> et l'autre au début du treizième siècle<sup>8</sup>; les gens de leur époque se refuseront à reconnaître leur qualité de khalifes et déclareront leurs actes issus de

1. C'est l'auteur lui-même qui parle ici à la troisième personne.

2. C'est-à-dire à admettre que ce sultan (*l'askia* El-Hâdj Mohammed) fût le onzième khalife prédit par Mahomet.

3. C'est-à-dire au douzième et dernier khalife.

4. C'est encore l'auteur qui parle ici, au moins très probablement.

5. Par « l'imâm », il faut entendre sans doute ici le grand chérif de La Mecque.

6. Ce cheikh vécut de 1387 à 1471 de notre ère et mourut par conséquent plus d'un siècle avant l'avènement d'El-Hâdj Mohammed; il appartenait à la tribu des Beni-Tsa'âleb de la province d'Alger.

7. Il s'agit du ix<sup>e</sup> siècle de l'hégire, dont la fin correspond à celle du xv<sup>e</sup> siècle de notre ère; la prédiction peut donc très bien être appliquée à El-Hâdj Mohammed, qui monta sur le trône en 1493.

8. C'est-à-dire à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle de notre ère ou au début du xix<sup>e</sup> : la prédiction peut être appliquée soit à Ousmân-dan-Fodié qui commença à régner vers 1799, soit à Sékou Hamadou qui commença la conquête du Mâsina vers 1802.



l'injustice et du mensonge <sup>1</sup>, mais Dieu les fera triompher de tous les ignorants portés à nier leur qualité et de tous les savants portés à les dénigrer; tous deux posséderont les mêmes vertus glorieuses et ils ne différeront que par l'étendue de leur science; Dieu comblera leurs mains d'un immense amas de richesses, qu'il dépenseront en choses agréables à Dieu ».

Revenons maintenant à notre sujet, qui est le récit des belles actions de l'imâm juste, du sultan éminent <sup>2</sup>.

Lorsque Dieu lui eut assuré la possession de tout le territoire des *chi*<sup>3</sup> et que sa souveraineté fut bien établie, il décida de se rendre en pèlerinage au temple sacré de Dieu et d'aller visiter le tombeau du Prophète (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut!).

Ayant fait ses préparatifs, il partit en l'année 902 [9 septembre 1496 — 29 août 1497], emmenant avec lui les notables ulémas suivants : le cheikh Mohammed Toulé, l'*alfa*<sup>4</sup> Sâlih Diawara<sup>5</sup>, Gâo-Zakaria<sup>6</sup>, Mohammed-Téenkou<sup>7</sup>, le câdi Mahmoûd Niédobogho<sup>8</sup>, le cheikh *môri* Mohammed

1. Littéralement « les gens de leur époque les renieront du plus fort des reniements et attribueront leurs actions à l'injustice et au mensonge ».

2. C'est-à-dire de l'*askia* El-Hâdj Mohammed.

3. C'est-à-dire de tout le territoire qui appartenait auparavant aux rois de la dynastie des *chi* ou *sonni*.

4. الجا et البع. Abréviation probable de l'arabe *al-faqîh* « le jurisconsulte », employée au Soudan avec la signification de docteur, savant ou simplement lettré. On rencontre aussi, avec le même sens, les variantes *alfaka* et *alfaki*.

5. جور et جور. Le *Tarikh es-Soudân* parle aussi de ce personnage sous le nom de Môri Sâlih Diawra (*môri* est un titre ou surnom ayant à peu près la même valeur qu'*alfa*) et nous dit qu'il était d'origine ouâkoré, c'est-à-dire soninké, comme l'indique d'ailleurs son nom de clan Diawara.

6. C'est-à-dire « Zakaria de Gâo » selon le système syntaxique du songaï.

7. تينك. C'est-à-dire en peul « Mohammed de Téenkou » (Téenkou est une localité du Mâssina).

8. يدبغ. Nous proposons de lire *Niédobogho* ou *Niandobogho*, qui est un surnom mandingue signifiant à peu près « qui a de la boue dans l'œil ».

Haougâro<sup>1</sup> et celui qui a assumé la charge périlleuse de rédiger le présent récit<sup>2</sup>, c'est-à-dire moi-même Mahmoûd Kâti. Au nombre des chefs de province qui l'accompagnèrent se trouvaient son fils l'*askia* Moussa, le *hou-kokoreï-koï* Ali Foulan<sup>3</sup> et d'autres encore. Il était suivi de 800 esclaves et serviteurs ayant à leur tête Faradyi Meïbounoun<sup>4</sup>.

Il accomplit les cérémonies du pèlerinage en cette même année. Il fit aumône de cent mille dinars d'or aux pauvres des deux villes saintes et acheta, contre pareille somme, un jardin et des maisons qu'il constitua habous<sup>5</sup> en faveur des religieux<sup>6</sup>, des ulémas et des pauvres.

Ensuite il demanda au prince de La Mecque Moulaï El-Abbâs de lui confier l'un des chérifs, par exemple son frère ou son fils, pour attirer grâce à lui sur les habitants de son royaume les bénédictions divines ; mais il ne fit cette demande

1. هوٲكار. *Haougâro* paraît être un nom de clan songaï. Quant à *môri*, c'est une variante de *môdi*, abréviation de *môdibbo*, qui est lui-même une corruption de l'arabe *mo'addib* « professeur » ; *môri* est au Soudan synonyme de cheikh.

2. La traduction littérale serait « celui qui est exposé par suite de la rédaction », c'est-à-dire exposé aux responsabilités que pourraient entraîner pour lui vis-à-vis de Dieu les erreurs qu'il aura pu commettre en écrivant son ouvrage.

3. هٲك كرى على بلن et plus loin, dans un autre chapitre, هٲك كرى على بلن ; le *Tarikh es-Soudân* (p. ٧٣ du texte) appelle le même personnage هٲك كرى كرى (هٲك كرى كرى) et traduit par « chef des eunuques du palais » (en songaï *hou* « maison, palais », *kokoro* (pluriel *kokoreï*) « eunuque », *koï* « chef »). Quant à son nom, *Ali Foulan* ou *Ali Foulân*, on pourrait à la rigueur en faire « Ali le Peul », au moins lorsqu'on a l'orthographe بلن.

4. برج ميبون. Peut-être cette expression est-elle, non un nom propre, mais un titre de fonction ; il semble pourtant que Meïbounoun soit un nom propre de femme et qu'il représente ici le nom de la mère de Faradji.

5. Fondations pieuses soumises, en droit musulman, à un régime spécial.

6. Le mot que nous traduisons par « religieux » (البعراء) désigne des dévots aisant profession de pauvreté.

qu'après que Moulaï El-Abbâs l'eut investi de l'autorité suprême sur le pays du Tekroûr et lui eut expliqué qu'il était l'un des douze khalifes. Moulaï El-Abbâs lui répondit : (۱۷) « Je te confierai plus tard, s'il plaît à Dieu, quelqu'un qui sera comme moi-même, mais cela n'est pas possible pour le moment ».

Plus tard, en effet, Moulaï El-Abbâs enjoignit à Moulaï Es-Seqli, qui était le fils de son frère, d'aller s'établir auprès du prince. Moulaï Es-Seqli s'y rendit en l'année 925 [3 janvier 1519 — 22 décembre 1519] et sa venue parmi nous coïncida avec le moment où nous venions de commencer cet ouvrage et où notre plume était arrivée précisément en cet endroit<sup>1</sup> : aussi faisons-nous tout d'abord le récit des événements merveilleux relatifs à ce personnage, avant de parler de ceux relatifs aux autres.

Voici à ce sujet l'un des faits qui sont parvenus à notre connaissance.

Comme Moulaï Es-Seqli approchait de Tombouctou et qu'il n'en était plus qu'à un jour de marche environ, le cheikh, l'imâm, le câdi Mahmoûd ben Omar ben Mohammed Aqît<sup>2</sup>, vit en songe le Prophète (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut !) au cours de cette même nuit, qui était la nuit par laquelle commença le 11 du mois sacré de dhoulhidja<sup>3</sup>. Le chameau du Prophète étant encore

1. Cela nous fixe sur la date à laquelle Mahmoûd Kâti commença la rédaction du *Tarikh el-fettâch* : c'était sous le règne d'El-Hâdj Mohammed, 26 ans après l'avènement de ce prince et quatre ans avant sa déposition ; l'auteur avait alors une cinquantaine d'années, puisqu'il nous dit plus loin qu'il était âgé de 25 ans lors de l'avènement d'El-Hâdj Mohammed (1493).

2. Ce personnage, grand-oncle du célèbre Ahmed Bâba, appartenait à la famille des Aqît, de la tribu berbère des Goddâla ; son grand-père, qui résidait au Mâssina, quitta ce pays pour aller se fixer à Oualata, puis à Tombouctou. Mahmoûd ben Omar, né en 1463-64, fut nommé câdi de Tombouctou en 1498-99 et mourut en 1548 (cf. *Tarikh es-Soudân*, trad., pp. 62-64 et *passim*, ainsi que e *Tekmilet ed-dîbâdj* d'Ahmed Bâba).

3. Le texte porte « la nuit du 11 », mais l'on sait que, chez les musulmans,

accroupi, le vénérable imâm s'avança vers le Prophète, le baisa au front entre les deux yeux et se mit à causer avec lui de différentes choses. Le Prophète (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut!) lui dit : « Sache, ô Mahmoûd, qu'aujourd'hui même arrivera chez vous un de mes descendants portant des vêtements verts, monté sur une chamelle noire et ayant une cicatrice à l'œil gauche c'est lui qui, aujourd'hui, présidera parmi vous à la prière de la fête. Dès qu'il arrivera, installez-le dans un endroit situé à la fois à proximité de l'eau, des cimetières, de la grande mosquée et du marché ». A ce moment, un chien ayant aboyé, le chameau du Prophète bondit pour se relever; alors le Prophète (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut!) arrêta son discours, monta sur son chameau et partit.

Le cheikh, s'étant réveillé ensuite, fit ses ablutions et s'assit un moment. Alors apparut l'aube du jour, qui était le jour de la fête. Le cheikh s'approcha de l'endroit où le chameau s'était accroupi, et, ayant retrouvé ses traces sur le sol, il traça tout autour un cercle avec son bâton, puis il se rendit à la mosquée.

Quand la prière de l'aurore fut terminée, que le soleil fut levé et qu'on se fut mis en route pour aller faire la prière de la fête, le cheikh Mahmoûd donna l'ordre au muezzin Ibrâhîm ben Abderrahmân ben Es-Soyoûti, à l'*alfa* Sâlih ben Mohammed<sup>1</sup> et à l'*alfa* Mohammed ben El-Modân d'aller regarder sur la route s'il n'arrivait pas quelqu'un du côté de l'orient. Ils regardèrent et ne virent rien. Il leur ordonna

les jours en tant que dates commencent au coucher du soleil; par suite, « la nuit du 11 » est en réalité la nuit écoulée entre le 10 et le 11. Cette date correspond à la nuit du 3 au 4 décembre 1519.

1. Ce personnage est le même que celui désigné plus haut sous le nom de Sâlih Diawara.

d'y retourner une seconde, puis une troisième fois, et ils revinrent encore en disant qu'ils n'avaient rien vu. Très étonné, il s'écria : « Dieu est grand ! » et, après être resté assis un moment, il leur dit : « Allez voir, car je ne puis croire que le songe que j'ai eu soit mensonger; montez sur les collines et regardez au loin ». Ils lui dirent alors : « Nous avons aperçu quelque chose qui ressemble à un oiseau. — Attendez un instant, leur dit-il, et ensuite examinez-le bien ».

Ayant ainsi fait, ils s'aperçurent que c'était un homme habillé de vert et monté sur une chamelle noire : « C'est là ce que j'attendais », leur dit le cheikh, qui leur raconta alors ce qu'il avait vu (۱۸) durant la nuit.

Lorsque le chérif Ahmed Es-Seqli fut arrivé auprès d'eux, ils le trouvèrent tel que l'avait décrit son ancêtre l'Envoyé de Dieu (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut!). Ils le reçurent avec beaucoup d'égards et le portèrent sur leurs épaules jusqu'à un endroit appelé Sowkir<sup>1</sup>, où ils l'installèrent. Ensuite ils le firent marcher devant eux jusqu'à la place de la prière, et il présida à la prière de la fête.

En revenant de la place de la prière, le cheikh alla examiner l'endroit qu'il avait entouré d'un cercle à l'aide de son bâton et il le retrouva portant encore la trace du corps du chameau et celle du cercle tracé avec le bâton. Il ordonna à ses disciples d'y construire un monument qu'il appela *Koulou-soko*<sup>2</sup> et que les gens de Tombouctou choisirent pour y aller, les jours de grande fête, célébrer les louanges

1. سُوْكَر. Il s'agit d'un quartier de Tombouctou voisin de la grande mosquée, du petit cimetière et du grand marché.

2. كُوْلُوْ سُوْكَو. Ce mot semble signifier en songaï « monument du cercle » ou « monument des traces ».

du Prophète (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut!) et y étudier les hadits<sup>1</sup>. Puis, en raison du songe qu'il avait eu, le cheikh enjoignit de tuer tous les chiens de Tombouctou.

Ensuite il ordonna au chef de Tombouctou d'expédier un message à l'imâm équitable, au khalife vertueux, pour lui annoncer l'arrivée de celui qu'il avait demandé. L'imâm vint alors de Gâo pour voir le chérif, à qui il offrit cent mille dinars, cinq cents esclaves et cent chameaux comme don d'hospitalité. Le chérif hassanide remit à l'*askia* une lettre de Moulaï El-Abbâs, lettre qui, après avoir traité de certaines affaires concernant Moulaï El-Abbâs et le khalife, contenait ces mots : « Sache, ô mon frère, que les membres de notre famille sont exempts de toutes les charges de l'Etat ; or celui que je t'ai envoyé est le fils de mon frère et comme un autre moi-même ; si tu peux l'exonérer de toutes ces charges ainsi que ses gens, qu'il demeure auprès de toi ; sinon, laisse-le retourner parmi nous ».

Quand il eut lu cette lettre, l'imâm dit au chérif : « Nous avons fait, pour des gens bien au-dessous de toi, des choses plus difficiles que cela : comment ne le ferions-nous pas pour toi ? » Et aussitôt, il enjoignit à son secrétaire Ali ben Abdallah de rédiger un acte authentique faisant savoir à tous les gouverneurs, câdis et seigneurs qui en auraient pris connaissance qu'ils ne devraient imposer aucune des obligations d'État, pas même l'obligation d'hospitalité, ni au chérif, ni à ceux de ses gens qu'il avait amenés avec lui, ni à leurs femmes, ni à leurs descendants : « Tous, continuait l'acte, auront le droit de se réclamer de la protection royale en toute occasion, sauf en cas de crime commis contre des personnes jouissant de la protection divine. Si c'est au

1. Paroles ou actes de Mahomet rapportés par la tradition.

sujet d'un délit qu'ils invoquent ce droit, ce sera à nous-même ou à nos représentants qu'incombera le paiement de l'indemnité; si c'est au sujet d'une question pécuniaire, ce sera nous-même qui fournirons la garantie. Quiconque enfreindra ces prescriptions n'aura à s'en prendre qu'à lui-même des conséquences de son acte ». Puis, s'adressant aux assistants qui l'entouraient, le prince ajouta : « Que celui d'entre vous qui a été témoin de la rédaction de cet acte le fasse connaître aux absents ».

L'*askia* ayant ensuite demandé au chérif de lui faire connaître sa noble généalogie, celui-ci enjoignit à un esclave qui était auprès de lui d'aller lui chercher son livre. L'esclave alla chercher le livre (۱۹) et l'apporta. Le chérif le lui prit des mains, l'ouvrit et en sortit un feuillet qu'il remit à l'imâm. Celui-ci le passa à son secrétaire Ali, qui en donna lecture.

Ce feuillet contenait ces mots : « Je suis Ahmed ben Abderrahmân ben Idrîs ben Abouya'za ben Hassan ben Ibrâhîm ben Abdallah ben Issa ben Ibrâhîm ben Abderrahmân dit Zeïn-el-Âbidîn ben El-Hassan ben Ali ben Aboutâleb, et la mère d'El-Hassan ben Ali ben Aboutâleb était Fâtima, fille de l'Envoyé de Dieu (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut!) ».

L'imâm demanda également au chérif à la suite de quelles circonstances il avait quitté la ville de Bagdâd sa patrie et de quelle façon s'était effectué son voyage depuis son départ jusqu'à son arrivée à Tombouctou : « Sache, répondit le chérif, que mon aventure est extraordinaire. La voici. Un jour, [près du tombeau]<sup>1</sup> de Moulaï Ya'qoub ben Moûssa ben Fadl ben Moulaï Er-Rechîd ben Mohammed El-Menoûfi ben Abouya'za ben Mohammed ben Abdelouahhâb ben

1. Il y a ici dans le texte une lacune ou une erreur de copie; nous avons cru devoir introduire les mots « près du tombeau », mais ce n'est là de notre part qu'une hypothèse.



Abdelqâder El-Djîli ben Moûssa ben Abbâs ben Ahmed ben Ali ben Zeïn-el-Âbidîn, j'étais assis, en compagnie de mes frères Moulaï Djîdân, Moulaï Aboufâris et Moulaï Ismâ'îl, auprès de notre père le cheikh Abderrahmân. Celui-ci, après nous avoir bien considérés, dit à Moulaï Djîdân : « Dieu t'enverra dans la ville de La Mecque, dont tu seras l'imâm, et tes descendants resteront dans cette ville ». Se tournant ensuite vers Aboufâris : « O Aboufâris, lui dit-il, Dieu t'enverra dans la ville de Marrâkech ; il te rendra puissant vis-à-vis des habitants de cette ville, en sorte que sans doute tes descendants en seront les souverains ». Puis, s'adressant à Ismâ'îl, il lui dit : « O Ismâ'îl, Dieu te donnera la science, la sagesse, l'autorité et les honneurs ; ta demeure sera la ville de Fez, tu en seras (ص.) le câdi et ta postérité résidera en cette ville ». Enfin, il se tourna vers moi, Moulaï Ahmed, surnommé Es-Seqli à cause de mon habitude de traîner mes sandales sur le sol<sup>1</sup> ; il me posa sa noble main sur la tête en pleurant à chaudes larmes, puis tomba évanoui si profondément que nous crûmes qu'il allait mourir. Quand il eut repris connaissance, il demanda pardon au Seigneur et me dit : « O Moulaï Ahmed, il t'arrivera après ma mort des soucis et des malheurs et tu tomberas dans une détresse si cruelle que tu auras à craindre pour tes jours. Dieu te délivrera ensuite de tout cela, puis il te donnera l'ordre d'aller t'établir dans le pays des Noirs, et tu seras le pilier de soutien des habitants de cette contrée. Tes fils se partageront en trois groupes : deux de ces fractions retourneront à Bagdâd et la troisième demeurera dans le pays du Soudan. Les descendants des deux premières fractions deviendront sans doute puissants à Bagdâd ; les descendants de la

1. عربي بالصعل بنعال. Littéralement « connu par le polissage à l'aide de sandales » ; le chérif explique ainsi, à l'aide du mot *seql* « polissage », son surnom d'*Es-Seqli*.



troisième seront les piliers du pays des Noirs et il y aura parmi eux beaucoup de saints. Ce que je viens de vous dire m'a été révélé à moi-même en songe par votre ancêtre, le prince des Prophètes (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut!), douze ans avant mon mariage avec votre noble mère Lalo-Zohor. » Après cela, le cheikh Abderrahmân mourut (Dieu lui fasse miséricorde!), à la fin de l'année 850, le dernier jour du mois sacré de dhoulhidja, qui était un lundi [18 mars 1447], entre le coucher du soleil et la tombée de la nuit. Nous l'ensevelîmes cette même nuit derrière la mosquée de Bagdâd, sous un arbre de l'espèce appelée *teïcha*<sup>1</sup>.

« Après sa mort, les choses se passèrent comme il l'avait dit : mes frères se rendirent tous dans les localités qu'il avait indiquées, tandis que je demeurai d'abord à Bagdâd. Un jour qu'ayant quitté cette ville je me rendais à Tâïf<sup>2</sup>, j'éprouvai une soif violente et ne pus trouver d'eau avant que le soleil ne se fût couché et que la nuit ne fût tombée. Comme le ciel était fort obscur, je perdis la trace du sentier et, croyant que ma dernière heure était venue, j'allai m'abriter auprès d'un arbre de l'Inde<sup>3</sup>. J'étais plein d'une terrible angoisse, tant j'étais épuisé de fatigue, de soif et de faim.

« Je demeurai là toute la nuit jusqu'à ce que Dieu eût fait luire la meilleure des aurores. Alors, après avoir fait la prière du matin, je me retournai et j'aperçus (۲۷) un homme souillé

1. طيشة. Nous ignorons quel est l'arbre en question. Une note marginale du mscr. dit que cet arbre est appelé *nayyi* (نَيّ) en peul; sans doute il s'agit d'une sorte de gommier.

2. Ville du Hidjâz où réside parfois momentanément le grand chérif de La Mecque.

3. شجرة هندية. Une note marginale du mscr. dit que cet arbre est appelé *dyamm* (دَمّ) en peul; peut-être s'agit-il d'une sorte d'euphorbe.

de sang et portant un javelot<sup>1</sup> enfoncé sous son aisselle. Je me levai aussitôt en priant le Ciel de me préserver de tout malheur et je m'approchai de cet homme pour examiner son état; je le trouvai sur le point de rendre le dernier soupir. Jetant ensuite mes regards au loin, j'aperçus sept hommes portant des mousquets qui accouraient à toutes jambes. Lorsqu'ils furent à proximité de moi, ils s'écrièrent : « Par Dieu, rien ne te sauvera de nous aujourd'hui ! » Puis, me couchant en joue avec leurs mousquets, ils tirèrent sur moi, mais aucun d'eux ne m'atteignit. Je m'enfuis alors, poursuivi par trois d'entre eux.

« Ayant atteint la ville de Fez<sup>2</sup> et y étant entré, je gagnai la maison d'Ali ben Nân. Les trois hommes arrivèrent à leur tour et, s'arrêtant à la porte de la maison, ils demandèrent à Ali de me jeter dehors. Celui-ci s'y refusa, disant : « Par Dieu, je ne mettrai pas à la porte de chez moi, pour que vous le tuiez injustement, un descendant de l'Envoyé de Dieu (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut) ». Puis il leur offrit de leur payer le prix du sang, mais ils refusèrent.

« Ali avait un fils unique nommé Abdallah; il le héla, criant : « Eh ! Abdallah ! » et celui-ci vint aussitôt. Lorsqu'il fut en leur présence, Ali dit à ces hommes en leur montrant son fils : « Compenserait-il celui que vous avez perdu ? — Oui, répondirent-ils. — Eh bien, prenez-le et faites-en ce que vous voudrez, mais laissez en paix le descendant du

1. Le mot du texte *حريش*, (écrit d'ailleurs *هريش* dans le mscr.) est expliqué par une note marginale disant que l'objet en question est appelé *بهنج* en peul : il s'agit assurément du mot peul *bangou*, qui signifie « lance de jet, javelot ».

2. Nous n'avons pas besoin d'attirer l'attention sur l'invraisemblance de ce récit, suivant lequel le chérif Es-Seqli serait allé de Bagdâd à Fez, poursuivi par trois hommes rencontrés sur la route de Bagdâd à Tâïf. Peut-être les mots Tâïf et Fez ont-ils été portés par erreur au lieu des noms de deux localités voisines de Bagdâd.

Prophète (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut!) ». Aussitôt ces hommes tuèrent le fils d'Ali, puis s'en retournèrent chez eux.

« Durant cette même année, Dieu le très haut gratifia ce même Ali de dix enfants mâles, qui tous atteignirent l'âge nubile pendant que j'étais chez Ali; ils se marièrent alors et chacun d'eux engendra dix enfants mâles qui atteignirent l'âge nubile du vivant d'Ali et alors que j'étais encore chez lui.

« Ensuite Ali, ses fils et ses petits-fils, formant ensemble un groupe de 111 cavaliers, partirent pour se rendre en pèlerinage au temple sacré de Dieu, et je les accompagnai. Quand nous eûmes accompli toutes les cérémonies du pèlerinage et que nous eûmes visité le tombeau du Prophète, Ali s'écria : « O habitants des deux villes saintes, Dieu le très haut (qu'il soit béni sans cesse!) m'a accordé une faveur qu'il n'a accordée à personne autre de notre temps ». Et il leur raconta l'histoire qui précède; puis il retourna dans son pays avec ses fils et ses petits-fils.

« Quant à moi, je demeurai à La Mecque pendant deux ans, au bout desquels Moulaï El Abbâs m'ordonna d'aller m'établir dans le pays du Tekroûr, en me faisant connaître que là se trouvait l'un des khalifes de notre ancêtre l'Envoyé de Dieu<sup>1</sup> (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut!) et que je résiderais auprès de lui.

« Je me rendis alors dans la ville de Bagdâd pour y faire mes préparatifs. Au cours de l'une des nuits que je passai dans cette ville et qui était la nuit du jeudi au vendredi, je vis en songe le Prophète (Dieu répande sur lui ses bénédictions (۲۲) et lui accorde le salut!), qui se tenait à mon chevet avec Aboubekr et Omar : « O Moulaï Ahmed,

1. On sait que le mot « khalife » signifie en arabe « vicaire, remplaçant » ; tout véritable khalife est donc le représentant et le successeur de Mahomet.

dit-il, pars pour la ville de Tombouctou; cette ville sera ta demeure et tu seras le pilier de ce pays. »

« Dès le lendemain, je quittai Bagdâd, qui avait alors pour imâm Abdallah ben Yoûssouf et pour câdi Abderrahmân ben Issa. Je me rendis à Tâïf, où je trouvai comme imâm Abdelberr ben Ouabb et comme câdi Mâlik ben 'Aouf; quand je quittai cette ville, ils me donnèrent pour ma route mille dinars. J'arrivai ensuite au Caire, où je trouvai comme imâm Mahmoûd ben Sahnouïn et comme câdi Abdelazîz; lors de mon départ, ils me donnèrent pour ma route mille dinars. De là je me rendis à Alexandrie, où je trouvai comme imâm Mohammed ben Yoûcha' et comme câdi Abdelqâder ben Sofiân. J'en partis après avoir reçu d'eux mille dinars pour ma route, et je gagnai Mesrâta<sup>1</sup>, où je trouvai comme imâm Ahmed ben Abdelmâlik et comme câdi Ali ben Abdallah. J'en partis après avoir reçu d'eux mille dinars pour ma route et me rendis à Bengehâzi<sup>2</sup>, où je trouvai comme imâm Aboubekr ben Omar El-Yemâni et comme câdi Omar ben Ibrâhîm. J'en partis après avoir reçu d'eux mille dinars pour ma route et gagnai Tripoli, où je trouvai comme imâm Dâoûd ben Nâkhoûra et comme câdi Abdelqahhâr ben El-Fîzân<sup>3</sup>. J'en partis après avoir reçu deux 1.500 dinars pour ma route et me rendis à Ghadâmès, où je trouvai comme imâm Ibn-Abbâs ben Abdelhamîd et comme câdi Ahmed El-Ghadâmsi ben Ousmân. J'en partis après avoir reçu d'eux 1.700 dinars pour ma route et gagnai Ferdjân<sup>4</sup>, où je trouvai

1. Ville de la côte de Tripolitaine, située à l'est de Tripoli.

2. Bengehâzi étant située en Cyrénaïque, il y a eu probablement dans le texte interposition de deux phrases : le chérif a dû passer par Bengehâzi pour se rendre d'Alexandrie à Mesrâta.

3. Peut-être pour « El-Fezzâni », natif du Fezzân.

4. Sans doute faut-il lire Feriâna, nom d'une ville située au sud de Tébessa et approximativement sur la route de Ghadâmès à Tunis, à moins qu'il n'y ait une erreur de copie plus grave et qu'il ne s'agisse de Qaïrouân, ce qui paraît moins probable.

comme imâm Mohammed El-Hâdi ben Ya'qoûb et comme câdi Moûssa ben Senoussi. J'en partis après avoir reçu d'eux mille dinars pour ma route et me rendis à Tunis, où je trouvai comme imâm Yahya ben Abderraouf et comme câdi Noûh El-Qorachi. (۲۳) J'en partis après avoir reçu d'eux 1.300 dinars pour ma route et gagnai Sousse<sup>1</sup>, où je trouvai comme imâm Abdelhaqq ben El-Harr<sup>2</sup> et comme câdi Abdelkerîm ben Abdelhafîz. J'en partis après avoir reçu d'eux 1.100 dinars pour ma route et me rendis à Fez, où je trouvai comme imâm Mohammed ben Senoussi et comme câdi 'Iyâd ben Moussa. J'en partis après avoir reçu d'eux 1.200 dinars pour ma route et gagnai Méquinez, où je trouvai comme imâm Mohammed ben Ya'qoûb et comme câdi El-Qâdi ben Abdelazîz. J'en partis après avoir reçu d'eux mille dinars pour ma route et me rendis à Tindoûf<sup>3</sup>, où je trouvai comme imâm Qossai ben Souleïmân et comme câdi Et-Tâhir El-Bekkaï. J'en partis après avoir reçu d'eux mille dinars pour ma route et gagnai Araouan<sup>4</sup>, où je trouvai comme imâm Ali ben Hamîd et comme câdi Abdeiouahhâb ben Abdallah. J'en partis après avoir reçu d'eux 1.500 dinars pour ma route, et j'arrivai à Tombouctou. »

Le chérif hassanide Ahmed Es-Seqli s'établit donc à Tombouctou. Il y épousa une femme arabe du Tafilalet<sup>5</sup> nommée Zeïneb dont il eut [trois fils], Mozâouir, Mohammed et Souleïmân, et [deux filles], Raqiya et Zeïneb. Plus tard, comme l'imâm, l'*askia* El-Hâdj Mohammed (Dieu prolonge sa vie

1. Cet itinéraire peut sembler assez bizarre, mais il est fort possible qu'il ait été commandé au voyageur par des nécessités géographiques, économiques ou politiques.

2. Ou Abdelhaqq ben Abdelhaqq, selon une correction marginale du manuscrit.

3. Localité du sud marocain située à l'est du cap Noun.

4. Le texte porte *Yarouan* (يرون), mais il est très vraisemblable qu'il s'agit ici d'Araouan, localité située à quelque 250 kilomètres dans le nord de Tombouctou, sur la route de cette ville à Taodénit et à Tindoûf.

5. Province du sud-est du Maroc.

et nous donne le paradis pour demeure ainsi qu'à lui!) ne pouvait supporter de rester séparé du chérif, il vint le chercher lui-même et l'emmena de force à Gâo, où il l'installa dans l'un des bâtiments de son palais. Comme présent d'hospitalité<sup>1</sup>, il lui donna 1.700 *Zendji*<sup>2</sup>; il y en avait de la ville de Kéoueï<sup>3</sup> et il y avait aussi des *Zendji* de Koïnou<sup>4</sup>, qui est une ville située entre Tombouctou et le Dendi, tandis que Kéoueï se trouve entre les deux fleuves<sup>5</sup> du côté de Bamba<sup>6</sup> — je tiens ceci directement de la bouche de Moûssa<sup>7</sup> —; il y avait également [parmi eux] des *Zendji* de Karbâ<sup>8</sup> dont l'ancêtre était d'origine ouâkoré, ce qui faisait qu'on les appelait Tounkara<sup>9</sup>; il y avait encore des *Zendji* de Houn-goundo<sup>10</sup> et des *Zendji* de Gagoungou<sup>11</sup>, qui est un village

1. Il s'agit du cadeau fait à son hôte par celui qui lui donne l'hospitalité, en vue de lui permettre soit simplement de subvenir à ses besoins, soit de tenir le rang qui lui convient.

2. زبجي. Ce mot, employé généralement par les Arabes pour désigner les indigènes de l'Ethiopie et de l'Afrique orientale, est appliqué spécialement par l'auteur aux membres des tribus ou castes d'origine servile appartenant en propre au souverain et qu'on pourrait appeler les esclaves de la couronne. C'est ce qui explique comment le roi de Gâo pouvait disposer de la personne de ces *Zendji* et les donner aux personnages qu'il voulait honorer.

3. كوى. Localité sise à proximité de Bamba, entre Tombouctou et le coude de Bourem.

4. كين. Localité ou province située à l'intérieur de la boucle du Niger; nous n'avons pu l'identifier exactement.

5 C'est-à-dire entre la partie du Niger coulant du sud vers le nord et la partie du même fleuve coulant du nord vers le sud, en d'autres termes entre le coude de Tombouctou et celui de Bourem.

6. Ville du Niger, à 180 kilomètres environ en aval de Tombouctou.

7. Nous ne savons de quel personnage il s'agit ici.

8. كريا. Nous n'avons pu identifier cette localité.

9. *Tounkara*, qui signifie « royal » ou « chose de roi » en langue ouâkoré, c'est-à-dire soninké, est donné comme surnom aux familles soninké qui se prétendent d'origine royale.

10. Ou « Hounkondou » (انگند); nous n'avons pu identifier cette localité.

11. ككناك. Nous n'avons pu identifier cette localité, dont le nom a une apparence songaï (*goungou* signifie « île » en songaï). Nous avons traduit par

de culture situé dans le pays du Mâssina, puis des *Zendji* de l'île de Bérégoungou <sup>1</sup>, (٧٤) des *Zendji* de l'île de Teïtaouan <sup>2</sup> et des *Zendji* de l'île de Goungoukoré <sup>3</sup>.

*Indication supplémentaire* donnée par le câdi Mahmoûd Kâti <sup>4</sup>. — Le septième jour depuis l'arrivée [à Gâo] du chérif hassanide Ahmed Es-Seqli, ainsi surnommé à cause de son habitude de traîner ses sandales sur le sol <sup>5</sup>, était un lundi. Ce jour-là, le prince équitable, c'est-à-dire l'*askia*, vint lui tenir compagnie et causer avec lui, et ils demeurèrent assis en devisant ensemble jusqu'à ce que le soleil fût élevé au-dessus de l'horizon. S'adressant alors au chérif, le prince lui dit : « Seigneur, est-il possible à l'homme de voir les génies et de converser avec eux sans s'être au préalable mis en retraite en récitant des oraisons, des prières ou quelque chose d'analogue ? — Cela est possible, lui répondit le chérif, et, si nous étions seuls en ce moment, je te le montrerais ».

Le prince ordonna alors aux personnes présentes de se retirer et toutes s'éloignèrent, laissant seuls le prince et le chérif, qui demeurèrent assis pendant longtemps.

Et voici ce qu'a dit le prince [au sujet de ce qui se passa alors] : « Je vis toute la terre comme transformée en une masse d'eau, les étoiles semblaient surgir de cette eau et s'élever vers le ciel, les oiseaux paraissaient venir autour de moi et s'entr'égorger eux-mêmes. Ensuite je vis sept hommes portant une chaire verte qu'ils vinrent placer entre nous deux. Au bout d'un instant, voici que m'apparurent un grand

« village de culture » le mot *عريشة*, qui désigne proprement en arabe une tonnelle ou une cabane en treillage.

1. Localité de nom songaï que nous n'avons pu identifier.

2. Même observation.

3. Cette localité, dont le nom signifie « île blanche » ou « ventre blanc » en songaï, est située sur le Niger entre Tombouctou et Bamba.

4. C'est ici l'auteur lui-même qui se cite.

5. Voir la note 1, page 32.



nombre d'hommes dont les uns tenaient dans leurs mains des livres et d'autres des planchettes à écrire, et au milieu desquels était un vieillard s'appuyant sur un bâton, sans que je pusse savoir d'où ils étaient venus. Ils s'assirent en cercle autour de nous et le vieillard, s'étant approché de la chaire, s'y assit.

« Le chérif me dit alors : « Ce vieillard est l'aîné des disciples du cheikh Chamharoûch<sup>1</sup> ; il appartient aux Oulâd-Meïmoûn et a fait dix fois le pèlerinage avec son maître ». Après qu'il nous eut salués, je demandai quel était son nom : « Demîr ben Ya'qoûb », répondit-il. Nous échangeâmes alors les salutations qu'on échange entre gens de connaissance. Le chérif me dit ensuite : « Tout ce que tu voudrais demander au cheikh Chamharoûch si tu le voyais, demande-le à ce vieillard, car il sait tout ce que sait Chamharoûch ».

« Je dis alors que je voulais connaître l'origine des Songaï et l'origine des Ouâkoré, et Demîr ben Ya'qoûb répondit : « O prince des croyants et khalife des musulmans, j'ai entendu dire par mon maître Chamharoûch (Dieu l'ait pour agréable et lui soit favorable!) que l'ancêtre des Songaï, l'ancêtre des Ouâkoré et l'ancêtre des Ouangara<sup>2</sup> étaient frères (٢٥) de père et de mère ; leur père fut l'un des rois du Yémen et s'appelait Tarâs<sup>3</sup> ben Hâroûn ; quand il mourut, il

1. Voir la note 3, page 15.

2. *وَنَكْرَ* ou *وَنَكْرُ*. Comme il le dira plus loin, l'auteur entend par Ouangara les Mandingues, tout en appliquant plus spécialement ce mot à ceux d'entre eux qui se livrent au commerce. Actuellement encore, l'ensemble des populations mandingues est désigné par le terme de Ouangara chez les Peuls de la boucle du Niger et chez les Haoussa. Il semble bien que les deux mots Ouâkoré et Ouangara aient la même origine et, en fait, on englobe souvent sous l'une et l'autre appellation à la fois les Soninké, les Dioula, les Mandingues et même, quoique plus rarement, les Bambara. Toutefois, dans le cours de cet ouvrage, le mot Ouâkoré est réservé aux seuls Soninké ou Sarakolé.

3. Ou Tarâssa ou Barâs, selon les différentes leçons du manuscrit. Nous ne connaissons pas de personnage de ce nom parmi les rois du Yémen dont le nom a été conservé.



eut pour successeur au trône son frère Yasrif ben Hâroûn. Celui-ci ayant traité avec une extrême dureté les fils de son frère, ces derniers émigrèrent du Yémen vers le rivage de l'Océan Atlantique, emmenant leurs femmes avec eux. Là, ils rencontrèrent un génie de l'espèce des Afrites<sup>1</sup> et lui demandèrent son nom ; il leur dit qu'il s'appelait Raoura ben Sâra. Comme ils lui demandaient ensuite qu'est-ce qui l'avait amené en cet endroit, il répondit : *toko*<sup>2</sup>. « Et comment, reprirent-ils, se nomme ce lieu où nous sommes ? — Je l'ignore, répliqua l'afrite. — Cet endroit, dirent-ils alors, mérite d'être appelé Tekroûr<sup>3</sup> ». Ils lui demandèrent ensuite ce qu'il redoutait et il répondit : « Salomon fils de David ». Or cet afrite tantôt volait dans les airs, tantôt grimpait sur les montagnes, tantôt plongeait sous les eaux et tantôt entr'ouvrait la terre et s'y enfouait.

« L'aîné des [trois] hommes sus-mentionnés s'appelait Ouâkoré ben Tarâs et avait une femme nommée Amina bent Bakhti : c'est lui l'ancêtre de la tribu des *Ouâkoré*<sup>4</sup>. Le nom du second de ces hommes était Songaï ben Tarâs et avait une femme appelée Sâra bent Ouahb : c'est lui l'ancêtre de la tribu des *Songaï*<sup>5</sup>. Quant au troisième de ces hommes,

1. عَجْرِيْت, sorte de génie ou démon rusé et malfaisant.

2. تَوَكُّل. Mot de la langue mandingue signifiant « le destin, la nécessité » (littéralement « l'affaire de la cause »).

3. Pour *toko Raoura*, ce qui signifierait, selon la syntaxe arabe, « le *toko* ou destin de Raoura ». Nous laissons à l'élève du génie Chamharoûch la responsabilité de cette étymologie.

4. Le texte porte ici وَعَكْرِي، épelé de la façon suivante : *waou* avec voyelle *a*, 'ain sans voyelle, *kaf* et *ra* avec voyelle *ou* infléchie et *ya* sans voyelle, ce qui doit se lire *oua'korou*. En réalité le mot se prononce à Tombouctou soit *ouâkoré*, soit *ouankoré*, soit *ouâkoreu*.

5. Le texte porte ici سَنَغِي، épelé de la façon suivante : *sin* et *ghan* avec voyelle *ou* infléchie et *ya* sans voyelle, ce qui doit se lire *soghoi*. En d'autres endroits le même mot est orthographié سَنَغِي (songhai). En réalité ce mot se prononce à Tombouctou tantôt *songai* et tantôt *songoï*.

qui avait nom Ouangara, il était le plus jeune des trois et n'était pas marié ; comme ils avaient avec eux deux femmes esclaves, l'une appelée Soukoura et l'autre appelée Koussoura, Ouangara fit de Soukoura sa concubine et devint l'ancêtre de la tribu des *Ouangara*<sup>1</sup>. Ils avaient également avec eux un esclave mâle du nom de Meïnga qu'ils marièrent avec leur esclave Koussoura et qui devint l'ancêtre de la tribu des *Meïnga*<sup>2</sup> (۲۶). Et c'est ainsi que ces tribus rattachent leurs généalogies à leurs pères<sup>3</sup>.

« Ils se dispersèrent ensuite à travers le pays ; leur aîné Ouâkoré fut leur roi et ils lui donnèrent le titre de *kayamaga*, mot qui signifie dans leur langue « que l'héritage dure longtemps<sup>4</sup> », voulant dire par là « que Dieu conserve longtemps ».

1. Le mot est orthographié ici *وَنَكْرَ* et épelé avec voyelle *a* sur le *waou*, le *kaf* et le *ra*, plus un *noun* « contracté », c'est-à-dire servant à nasaliser le premier *a*.

2. *مِينَا*, par un *mim* portant un *i* infléchi, un *ya* « contracté », un *noun* « contracté » et un *kaf* portant la voyelle *a*. *Meïnga* ou *Meïga* est le nom d'un clan qui a des représentants dans la région de Tombouctou.

3. C'est-à-dire que ces tribus admettent la descendance en ligne masculine, contrairement à celles qui, faisant remonter la noblesse de leur origine à une femme et non à un homme, n'admettent que la parenté utérine.

4. Le manuscrit porte ici *كَيْمَغ*, mais l'orthographe donnée dans les autres passages, lorsque la vocalisation est indiquée, est *كَيْمَغ* ou, plus souvent *كَيْمَغ*, sans point sur le *ع*. Le *Tarikh es-Soudân* donne *كَيْمَغ*. *Kaya Moga* ou *Kaya-Maka* est le nom donné par les légendes locales peules à un roi du Ouagadou qui a laissé au Soudan un souvenir considérable ; les légendes soninké et bambara intervertissent les deux parties du nom et en font *Makhan-Kaya* ou *Magan-Kaya*, ce qui revient en soninké et en bambara à « Kaya fils de Makhan ou Magan », absolument comme *Kaya-Maga* en peul, où le nom du fils précède au contraire le nom du père. Selon les Soninké, *Makhan-Kaya* (ou *Kaya-Maga*) était lui-même un Soninké — ce qui correspond avec les dires de Demîr ben Ya'qoub — et c'est lui qui, après la chute du royaume du Ouagadou, aurait établi l'autorité des Soninké sur Ghâna. Le *Tarikh el fettâch*, lui, fait de *kayamaga* un titre et non pas un nom individuel. Quant à l'étymologie donnée dans ce passage, elle n'a rien d'inacceptable, *kaye a ma ga* ou *kay'a ma ga* signifiant en soninké « l'héritage n'est pas mort » ou « que l'héritage ne meure pas ». Mais on verra plus loin que l'auteur propose une autre étymologie très différente,

le pouvoir royal à nos héritiers ». On a donné d'autres explications de ce mot, mais celle-ci est celle donnée par le cheikh Chamharouh ».

L'imâm <sup>1</sup> dit alors à Demîr : « Que Dieu t'accorde la meilleure des récompenses ! Est-ce que ton maître t'a raconté ce qui a trait à 'Oûdj<sup>2</sup>, ce personnage que l'on dit avoir été l'homme le plus grand du monde ? — Oui, répondit Demîr, mon maître m'a fait le récit de son histoire ; il ne m'est pas possible de te la raconter tout entière maintenant, mais je t'en dirai une partie, si Dieu veut. J'ai entendu dire par mon maître (Dieu soit satisfait de lui !) que 'Oûdj fils de Na'nâk était un géant, qu'il était le plus grand des hommes se trouvant sur la terre à son époque et que c'est lui qui, de tous, vécut le plus longtemps. Il ne pouvait arriver à rassasier sa faim. Il vivait dans la brousse, ne fréquentant les hommes que par moments. Il chassait les animaux sauvages, attrapait les poissons et capturait certains oiseaux au vol ; il ne cultivait pas le sol et ne se livrait à aucune autre occupation que la chasse et la pêche. Lorsqu'approchait le moment où les hommes se disposaient à faire la moisson, il prenait les devants, arrachait et dévorait tout. Si les gens arrivaient pour le chasser, il les chassait lui-même, saisissant un homme et le lançant sur un autre qui mourait sous le

quoique moins rationnelle, et qu'il incline à rattacher les *Kayamaga* à la race blanche, disant qu'ils n'étaient probablement ni des Ouâkoré (ou Soninké) ni des Ouangara.

1. Ici, comme dans d'autres passages, c'est l'*askia* El-Hâdj Mohammed qui est désigné par ce titre de « l'imâm ». On voit que l'auteur, après avoir fait parler le prince au discours direct, passe ici au discours indirect.

2. On lit, au mot 'Oûdj, dans le *Lisân el-'Arab* : « 'Oûdj ben 'Oûq était un homme remarquable par sa haute stature et sa laideur. On dit qu'il naquit au moment de la chute d'Adam, qu'il vécut jusqu'à l'époque de Moïse et qu'il périt du vivant de Moïse. On rapporte que 'Oûdj ben 'Oûq se trouvait avec les pharaons d'Égypte et on assure que ce fut lui qui voulut écraser sous un rocher l'armée de Moïse et qu'il fut tué par Moïse. »

choc, jusqu'à ce que les gens terrifiés le laissassent tranquille.

« Cependant, comme les dommages qu'il causait devenaient de plus en plus considérables, les gens imaginèrent la ruse suivante. Chaque maison fournit volontairement un vêtement, puis on rassembla ces vêtements et on les donna à crédit pour deux mois à 'Oûdj. Lorsqu'arriva l'époque de la moisson, 'Oûdj, selon sa coutume, se prépara à dévorer les récoltes. Mais, dès qu'ils l'aperçurent, les jeunes garçons se mirent à crier : « Voici notre débiteur ! voici notre débiteur ! rembourse-nous notre créance ! » 'Oûdj alors s'enfuit et leur laissa leurs récoltes.

« Comme le moment du déluge approchait, le prophète Noé (sur lui soit le salut !) dit : « O 'Oûdj, ramasse-moi du bois pour que j'en fasse un navire et je te donnerai de quoi te rassasier ». 'Oûdj partit aussitôt pour exécuter cet ordre et ramassa un nombre considérable de pièces de bois. Quand les gens du village virent cela, ils craignirent que 'Oûdj, lorsqu'il apporterait ces pièces de bois, ne tuât les habitants en les jetant sur eux. L'un d'eux se porta à sa rencontre et lui dit : « O 'Oûdj, où vas-tu porter ces pièces de bois ? — Le prophète Noé (sur lui soit le salut !), répondit-il, m'a ordonné de les lui ramasser, me disant qu'il me rassasierait en récompense. — Est-ce bien pour cela que tu as ramassé tout ce bois ? reprit son interlocuteur. — Oui, répliqua 'Oûdj. — Ne sais-tu pas, reprit l'autre, (۲۷) que Noé te trompe et qu'il ne possède pas de quoi te rassasier ? » 'Oûdj alors jeta à terre toutes les pièces de bois qu'il portait, à l'exception d'une seule qu'il choisit pour s'en servir comme d'un bâton, et il se rendit auprès du prophète Noé (sur lui soit le salut !), qui lui dit : « Donne-moi ce que tu tiens à la main. — C'est mon bâton, répondit 'Oûdj. — Prends ce morceau de pain », dit le prophète Noé. 'Oûdj regarda le pain avec dédain et le

lança dans sa bouche, mais il ne put la refermer sur le pain ; alors il reprit celui-ci, se mit à le manger par petites bouchées et finit par être rassasié, bien que le morceau de pain parût être demeuré tel qu'il était et n'avoir pas diminué : « Loué soit Dieu, le maître des mondes ! s'écria 'Oûdj ; me voilà rassasié aujourd'hui, alors que je ne l'avais jamais été auparavant ! — Tu seras rassasié encore une autre fois », dit le prophète Noé (sur lui soit le salut!).

« En effet, lorsque le déluge arriva, 'Oûdj, sur le point d'être submergé par les eaux, monta sur une montagne et s'y assit : les poissons venaient à lui, il les prenait, les faisait rôtir aux rayons du soleil, puis les mangeait ensuite jusqu'à ce qu'il fût rassasié. L'eau menaçant de le noyer, il se mit debout ; l'eau monta jusqu'à sa poitrine mais ne dépassa pas ce niveau, puis enfin elle commença à décroître.

« Lorsqu'il s'endormait, il en avait pour un an avant de se réveiller. Une fois que son sommeil d'un an l'avait surpris <sup>1</sup> dans un endroit désert, quelques femmes esclaves du prophète Noé (sur lui soit le salut !) l'y trouvèrent endormi et passèrent près de ses jambes en allant chercher du bois. Lorsqu'elles revinrent, il se trouva que 'Oûdj avait eu une perte séminale pendant son sommeil et que son sperme coulait comme un torrent ; elles le prirent pour de l'eau et s'y plongèrent. Toutes devinrent enceintes du sperme de 'Oûdj.

« Or ces femmes étaient au nombre de cinq. La plus âgée était Mâssi, fille de Siri ; la seconde, qui suivait Mâssi par rang d'âge, s'appelait Soûra, fille de Siri ; après celle-ci venait par rang d'âge Kâtou, après laquelle venait Diâra, que suivait Sabata, toutes filles de Siri. Lorsqu'arriva l'époque de leur délivrance, chacune de ces femmes accoucha de deux

1. Littéralement : « Il ne dormait pas sinon l'éloignement d'une année. Or l'année le surprit, etc. ».

jumeaux, un garçon et une fille. Mâssi eut comme enfants Dienké et Meïbounoun, Soûra eut Bôbô et Siri, Kâtou eut Tombô et Hoûbo, Diâra eut Kourounkoï et Sâra, et Sabata eut Sorko et Nâra. .

« Lorsque ces enfants furent grands, Noé (sur lui soit le salut !) les autorisa à partir avec leurs mères et à aller s'établir à proximité du Fleuve<sup>1</sup> pour se livrer à la pêche, une partie du poisson qu'ils captureraient devant servir à leur propre nourriture et l'autre partie devant être portée par eux à Noé. Ainsi firent-ils jusqu'à ce qu'ils eussent atteint (۲۸) l'âge du mariage.

« Alors Dienké épousa Siri et fut le père de la tribu des *Dienké*<sup>2</sup>, Bôbô épousa Meïbounoun et fut le père de la tribu des *Bôbô*<sup>3</sup>, Kourounkoï épousa Hoûbo et fut le père de la tribu des *Kourounkoï*<sup>4</sup>, Tombô épousa Nâra et fut le père de la tribu des *Korgoï*<sup>5</sup>, enfin Sorko épousa Sâra et fut le père de la tribu des *Sorko*<sup>6</sup>.

1. Par « le Fleuve », il faut entendre ici le Niger.

2. *جنگ*, épelé de la façon suivante : *djim* et *kaf* portant une voyelle inflechie, *noun* « contracté » suivi d'un *kaf* infléchi, ce qui pourrait faire supposer que le mot devrait être lu *diékeng*; mais nous avons adopté la lecture *Dienké*, le mot étant écrit constamment *جنگ*. Peut être la tribu dont il s'agit est-elle celle des anciens autochtones de la ville et de la région de Dienné, qui seraient des Bozo d'après la plupart des traditions locales. Les Bozo sont encore aujourd'hui un peuple de pêcheurs et de navigateurs.

3. *ببو*, épelé comme suit : *ba* à un point, infléchi, suivi d'un *waou* infléchi, le tout répété deux fois. Il s'agit très vraisemblablement de la population des Bobo, répandue dans le sud-ouest de la Boucle du Niger depuis Dienné et San jusqu'à Bobo-Dioulasso.

4. Les Kourounkoï constituent en pays songaï la caste des cordonniers et passent pour provenir d'une population très ancienne.

5. *كرفي*, épelé de la façon suivante : *kaf* et *ghain* portant chacun une voyelle ou inflechie et séparés par un *ra* sans voyelle. Le mot *korgoï* semble signifier « bijoutier » en songaï; sans doute il s'agit d'une caste d'artisans appartenant au peuple des Tombo (vulgairement Habé), qui habite la région montagneuse située à l'est du Mâssina; ainsi s'expliquerait le nom de Tombô donné à l'ancêtre des Korgoï.

6. *سركو*, épelé ainsi : *sin* et *kaf* portant chacun une voyelle ou inflechie et



« Telle était leur situation à l'époque du prophète Noé (sur lui soit le salut!). Après la mort du prophète Noé (sur lui soit le salut!), ils se séparèrent les uns des autres et se dispersèrent pour échapper au servage<sup>1</sup>. Tombô et Bôbô gagnèrent la brousse avec leurs enfants, tandis que Dienké, Kourounkoï et Sorko pénétrèrent à l'intérieur de l'une des îles formées par le fleuve<sup>2</sup> et s'y multiplièrent grâce à une nombreuse progéniture. Ils y étaient encore lorsque d'autres hommes survinrent auprès d'eux et informèrent de leur présence en cet endroit l'un des rois des Beni-Israël<sup>3</sup>.

« Celui-ci expédia ses gens pour s'emparer d'eux. Le plus jeune des trois, Sorko, était ignorant, sot, et stupide. Ses frères Dienké et Kourounkoï lui dirent : « O Sorko, dis aux envoyés du roi qu'il n'y a parmi nous personne ayant appartenu comme esclave à Noé, à l'exception de toi-même et de tes enfants ; si tu dis cela, nous échapperons, nous autres, à la captivité et, plus tard, nous chercherons le moyen de vous racheter [toi et tes enfants] ». Sorko se conforma à leurs conseils et les envoyés du roi s'emparèrent de Sorko et de ses enfants, à l'exception d'un petit nombre de ceux-ci qui se cachèrent et demeurèrent avec Dienké et Kourounkoï, pour se disperser ensuite en s'éparpillant de tous côtés jusqu'à arriver ici en votre pays.

« Tel est, [conclut Demîr], le récit que j'ai entendu faire par mon maître (Dieu soit satisfait de lui!). »

séparés par un *ra* sans voyelle. C'est le nom donné en pays de langue songaï à la caste des pêcheurs et bateliers.

1. من الرفية. Sans doute faut-il entendre qu'ils voulaient se dispenser, vis-à-vis des descendants de Noé, des obligations qu'ils avaient contractées vis-à-vis de ce dernier.

2. Il s'agit de l'une des provinces comprises entre les bras et canaux du Niger, aux environs du lac Débo.

3. On trouvera plus loin une tradition relative à l'établissement d'une puissante colonie israélite sur les bords du Niger, dans la région de Tendirma, à mi-chemin entre le lac Débo et Tombouctou.

Le prince, l'*askia* lui dit alors : « Je te remercie : que Dieu t'accorde la meilleure des récompenses ! Maintenant, sais-tu quelque chose en ce qui concerne les Berbères ? — Certes oui, répondit Demîr ; j'ai entendu raconter ce qui suit par mon maître Chamharoûch (les satisfactions divines lui soient accordées !). Un des rois (۷۹) de la Perse, nommé Qartoûm ben Dârim, avait imposé à l'un de ses gouverneurs de province une redevance annuelle consistant en cinq cents jeunes esclaves non encore déflorées. Une certaine année, il envoya son messenger Selmân ben 'Assif percevoir ce tribut ; Selmân prit livraison des jeunes esclaves et les emmena ; comme il approchait de la capitale du roi et qu'il était arrivé à environ dix journées de marche de cette ville, il passa la nuit avec elles dans un endroit appelé Koursa. Le lendemain matin, il s'aperçut que toutes avaient été déflorées. Redoutant pour lui-même les conséquences de cet incident, Selmân expédia au roi un message pour lui expliquer ce qu'avait permis la toute-puissance de Dieu. Le roi lui fit donner l'ordre de laisser les femmes en cet endroit jusqu'à ce qu'elles eussent accouché, et Selmân se conforma à cet ordre. Lorsqu'arriva le moment de leur délivrance, elles accouchèrent de garçons qui avaient la nature des génies, sauf que leur aspect extérieur était l'aspect des enfants d'Adam. [Plus tard], le roi leur fit distribuer des chevaux, à raison d'un cheval par chaque homme, afin qu'ils pussent s'en servir pour aller faire des expéditions, et, lorsqu'ils faisaient une incursion quelque part, ils ramassaient le butin pour le roi. Lorsque ce prince mourut, ils s'enfuirent vers les pays occidentaux et devinrent les sujets du *kayamaga* Yahya ben Mâris. Telle est l'origine des Berbères, d'après ce que m'a raconté mon maître et seigneur Chamharouch (Dieu soit satisfait de lui !). »



Voici maintenant ce que rapporte le câdi Mahmoûd Kâti<sup>1</sup> au sujet de l'origine des rois du Songaï. Celle-ci remonte à deux femmes qui descendaient par leur mère de Djâbir ben Abdallah El-Ansâri<sup>2</sup>. Un jour ces deux femmes, ayant quitté Médine pour se rendre dans leur jardin, éprouvèrent le besoin de se désaltérer. L'une d'elles, l'aînée, avait un fils encore jeune mais approchant de la puberté ; il alla leur chercher de l'eau ; lorsqu'il en eut trouvé, il l'apporta dans le jardin. La première personne qu'il rencontra fut sa tante maternelle ; elle lui demanda de lui donner à boire, mais il refusa d'accéder à sa requête avant d'avoir donné à boire à sa mère et poursuivit son chemin jusqu'à ce qu'il fût arrivé auprès de sa mère. Celle-ci lui demanda : « As-tu donné à boire à ta tante une telle ? » voulant désigner par là sa propre sœur. « Non », répondit-il. Alors elle se mit en colère contre lui (۳۰) et le repoussa en même temps que l'eau qu'il lui offrait. L'enfant, se mettant lui aussi en colère, s'enfuit dans le désert et l'on n'eut plus de ses nouvelles.

Sa tante se jeta derrière lui dans le désert, en voyant que c'était à cause d'elle que la mère avait repoussé son fils, et se mit à suivre la piste de son neveu. Mais elle perdit la direction, s'égara et finit par tomber entre les mains des Chrétiens, qui s'emparèrent de sa personne. Elle demeura auprès d'un forgeron des Chrétiens et donna à ce Chrétien une fille naturelle après la naissance de laquelle il l'épousa ; alors, elle lui donna un fils. La fille née avant le mariage

1. C'est l'auteur lui-même qui se cite ici.

2. C'est-à-dire l'un des habitants de Médine qui, se séparant de leurs compatriotes, devinrent en 621 les *ansâr* (auxiliaires) de Mahomet. Djâbir ben Abdallah El-Ansâri est un traditionniste célèbre ; parmi les traditions qui lui sont attribuées, il en est une relative à l'obligation de ne donner à boire à personne avant d'avoir éteint la soif de son père et de sa mère : cette tradition n'est pas sans analogie avec l'acte, rapporté ci-après, de l'enfant qui serait devenu plus tard le premier roi du Songaï.

(*Tarikh el-Fetlach.*)

grandit et fut épousée elle aussi par l'un des forgerons des Chrétiens, auquel elle donna un fils.

Lorsque ces deux fils<sup>1</sup> furent devenus grands, leur mère<sup>2</sup> leur raconta son aventure et leur dit les motifs qui lui avait fait quitter Médine pour se mettre à la recherche de son neveu. Alors ils se mirent eux aussi à la recherche de leur cousin<sup>3</sup>, finirent par apprendre qu'il était au Soudan et le rencontrèrent à Gâo.

Or il se trouvait que les gens de Gâo<sup>4</sup> n'avaient alors pas d'autre souverain que le grand poisson qui se montrait à eux vers le milieu de la matinée et leur donnait audience jusqu'à midi, après quoi ils regagnaient leurs demeures.

Lorsque les deux jeunes gens furent arrivés auprès de leur cousin, celui des deux qui était son cousin-germain — c'est-à-dire le fils de sa tante — lui dit : « Je vais te fabriquer quelque chose avec quoi tu tueras ce poisson, et ainsi tu règneras sur ce peuple. » Puis il lui fabriqua un *damè*<sup>5</sup> au moyen duquel son cousin-germain<sup>6</sup> tua le poisson et devint roi du pays, respecté et obéi de tous.

Ensuite le fils de la cousine des deux autres<sup>7</sup> lui fabriqua un tambour pour qu'il le fît battre ; celui-là fut l'ancêtre de ceux qui devinrent les *Dá*<sup>8</sup>, nom d'une tribu (۳۱) du Songaï.

1. C'est-à-dire le propre fils de la tante et le fils de la fille bâtarde de celle-ci.

2. En réalité elle était la mère de l'un et la grand-mère de l'autre.

3. « De leur frère » dans le texte arabe, ainsi que plus loin.

4. Le *Tarikh es-Soudân* rapporte également cette légende, en d'autres termes d'ailleurs, mais il l'applique à la ville de Koukiya ou Gounguia, qui fut avant Gâo la capitale du Songaï et qui était située plus en aval sur le Niger.

5. دَم, mot songaï signifiant « charme magique ».

6. C'est-à-dire l'aîné des trois, celui qui s'était enfui de Médine.

7. Dans le texte « le fils de la sœur d'eux deux », c'est-à-dire le fils de la bâtarde dont il a été question plus haut, laquelle était la cousine des deux fils nés des deux sœurs.

8. دَع. Le texte porte, dans deux feuillets isolés que nous avons utilisés, « descendant » au lieu d' « ancêtre ».

Quant à l'autre<sup>1</sup>, il fut la souche de tous les forgerons qui se rattachent aux *Diam-Kiria*<sup>2</sup>.

PREMIÈRE OBSERVATION, dans laquelle nous allons parler des enfants du chérif hassanide Ahmed Es-Seqli. — Il eut, en fait de fils, Mohammed, Mozâouir et Souleïmân. Mohammed et Souleïmân retournèrent dans la ville de Bagdâd; quant à Mozâouir, il demeura dans la ville de Tombouctou et épousa une femme arabe du nom de Zeïneb bent Ouahb dont il eut les enfants suivants : Ibn-el-Qàssim, Mohammed El-Hâchimi, Ali, Abdallah, Moulaï Mohammed et Abderrahîm.

Plus tard, ces chérifs quittèrent Tombouctou à cause d'une famine dont ils redoutaient les effets pour eux-mêmes et pour leurs familles. Le jour de leur départ, ils passèrent la nuit en un lieu de halte des Arabes nomades appelé Bôssou<sup>3</sup>. Partant de là, ils allèrent passer la nuit à Issakoungou<sup>4</sup>, d'où ils partirent pour aller passer la nuit à Direï<sup>5</sup>. Continuant ensuite leur voyage, ils arrivèrent en un endroit appelé Issafeï<sup>6</sup>; là ils se séparèrent, les uns prenant à droite et les autres à gauche.

1. C'est-à-dire celui qui était né de la cadette des deux sœurs de Médine et d'un forgeron chrétien. Le texte d'une feuille isolée indique qu'il était l'aîné de l'inventeur du tambour.

2. ذم كرى et جم كريا. Nom d'une caste spéciale de forgerons chez les Songai; *diam*, en songaï, signifie « forgeron » ou « artisan » en général. La feuille isolée ajoute : « Telle fut l'origine des *askia*, mais Dieu seul sait la vérité ».

3. Nous ne sommes pas sûrs de la traduction de ce membre de phrase; le texte porte باتوا الاحراب بوس, mais peut-être faudrait-il lire باتوا لكأ الاحراب هي بوس. *Bosso* signifie « tamarin » en songaï; c'est le nom d'une localité voisine de Tombouctou, en amont de cette ville.

4. اسكنج, signifie en songaï « fleuve plein »; nom donné à l'endroit où le Niger forme une sorte de lac, en amont de l'île de Koura.

5. La ville de Direï ou Diré est située au nord d'El-Oualedji, à l'est du lac Fati.

6. عسبي, c'est-à-dire en songaï « le fleuve se divise » ou « bifurcation du fleuve »; c'est le nom de l'endroit où viennent confluer l'Issa-Ber et le Bara-Issa, près d'El-Oualedji.

☞ Ceux qui prirent à droite étaient Ibn-el-Qâssim, Moulaï Mohammed El-Hâchimi et Abderrahîm. Ceux-ci passèrent la nuit à Râs-es-sîrân, qu'on appelle en notre langue *Dioundé-bongo*<sup>1</sup>, puis, reprenant leur route, ils passèrent la nuit à Doudi-diessé<sup>2</sup> et ensuite se séparèrent : Mohammed El-Hâchimi se rendit à Serfilâbîri<sup>3</sup>, Ibn-el-Qâssim se porta au village de Ouanko<sup>4</sup> et Abderrahîm poursuivit sa route jusqu'à Taoutala<sup>5</sup>.

Quant à ceux qui avaient pris à gauche, c'étaient Abdallah, Moulaï Mohammed et Ali : Abdallah se rendit au village de Ouâobêr<sup>6</sup>, Moulaï Mohammed partit dans la direction de Ouô<sup>7</sup> et Ali se dirigea vers Gourmou<sup>8</sup>.

DEUXIÈME OBSERVATION, dans laquelle nous allons parler du cheikh savant, pieux, saint et vertueux, Mohammed Toulé, que l'on rattache aux Béni-Medâs<sup>9</sup>, et des égards et

1. *Râs-es-sîrân* en arabe et *Dioundé-bongo* (جندبغ) ou *Dyindé-bongo* en songaï signifient l'un et l'autre « tête des rives ». Il s'agit d'une localité qui doit se trouver sur le Niger près de l'embouchure du lac Fati. Ce passage montre que la langue maternelle de notre auteur était le songaï, langue des gens de Tombouctou.

2. La lecture de ce mot est incertaine; nous proposons *Doudi-diessé*, qui signifie en songaï « épaule du maître », sans avoir pu retrouver d'ailleurs une localité de ce nom dans la région dont il s'agit et qui est vraisemblablement la partie de la vallée du Niger comprise entre Tendirma et Niafouké.

3. سرِفِلَابِير. Nous ignorons où se trouve cette localité, dont le nom semble appartenir à la langue mandingue (dialecte bambara), dans laquelle il signifierait « accueil du chérif ».

4. وَاَنْكُ. Cette localité doit se trouver à l'ouest ou au sud-ouest de Dienné, entre le Bâni et le Niger.

5. تَوْتَل et تَوْتَل. Un village de ce nom est situé sur la route de Dienné à Sansanding.

6. وَاوَابَر. Nous n'avons pu identifier cette localité.

7. وُو. Même observation que pour Ouâobêr.

8. كُرْم. Il existe un village de ce nom sur la rive droite du Niger en aval de Tombouctou et non loin de cette ville.

9. Les Beni-Medâs ou Maddâssa sont l'une des fractions de la grande tribu berbère des Zenâga ou Senhâdja.

des présents dont le combla (۳۲) le prince, l'*askia*. — Jamais ce dernier ne l'apercevait ou n'entendait parler de lui sans lui témoigner un profond respect. Il baisait ses nobles mains en disant : « Dieu nous fasse profiter de la faveur qu'il t'accorde ! » Un jour, l'ayant fait monter sur son chameau et marcher ainsi toute une journée, le prince décida que tout ce qu'il aurait rencontré sur sa route appartenant aux trois castes des *Diam-Ouali*, des *Diam-Téné* et des *Sorobanna*<sup>1</sup> serait sa propriété, c'est-à-dire la propriété du cheikh Mohammed Toulé, et qu'il aurait en outre l'usufruit des terres traversées n'appartenant pas à ces castes. Or le chemin parcouru ainsi par le cheikh commença à Harkounsa-Kaïgoro et se termina à Doùdikatia<sup>2</sup>; quant aux villages se rattachant aux castes précitées et situés sur ce parcours, depuis Niampoûna jusqu'à Kâya<sup>3</sup>, avec les bourgs compris entre ces deux points tant sur l'Aoussa<sup>4</sup> que sur le Gourma<sup>5</sup>, ils dépassaient le nombre de soixante-dix.

TROISIÈME OBSERVATION, dans laquelle nous allons parler des égards et des faveurs dont fut l'objet notre maître, le savant, le scrupuleux, le pieux, le saint, l'érudit, l'*alfa* Sâlih Diawara, de la part du prince, de l'*askia*. — Dès que ce prince l'apercevait, il n'écoutait plus d'autres paroles que les siennes, et il ne témoignait à la vue de personne une joie aussi grande que celle qu'il témoignait à sa vue. Parmi

1. Voir les notes 3, 4 et 6, page 20.

2. Il s'agit probablement de deux localités ou lieux-dits situés du côté de Gâo, le premier se trouvant à la sortie de la ville et le second en étant distant d'une journée de marche de chameau. Les noms sont écrits حَرَكُنْسُ كَيْغَرُ et دود كَسْر; le second est orthographié دود كَش dans un autre chapitre.

3. كَاي et يَمُون : sans doute deux villages de la région de Gâo.

4. اَوْس. C'est le nom donné en songaï à tous les pays situés sur la rive gauche du Niger.

5. كَرْم. Nom donné en songaï à tous les pays situés sur la rive droite du Niger, c'est-à-dire à l'intérieur de la Boucle. *Aoussa* et *Gourma*, opposés l'un à l'autre, signifient « rive gauche » et « rive droite ».

les tribus serves dont il lui donna la propriété étaient celles des *Haddâdanké*, des *Fâlan*, des *Sareï*, des *Bankan*, des *Toumbâ*, des *Haridâna* et des *Bella*<sup>1</sup>, qui toutes tirent leur origine des Sorko. Fin.

1. Nous ne sommes pas certains de la transcription de ces divers noms de tribus, dont la plupart nous sont inconnus. Le premier, écrit *جدادك* dans ce passage et *حدانك* pour *جدانك* dans un autre, est sans doute un dérivé peul ou mandingue du mot arabe *haddâd* « forgeron » et peut se traduire par « gens issus de forgerons ». Quant au dernier, écrit *بِل* pour *بِل*, c'est le nom donné aux serfs des Touareg.

---

## CHAPITRE II

### Kankan-Moûssa et l'empire du Malli.

Nous allons maintenant raconter en partie ce qu'il nous a été possible d'apprendre au sujet du *Malli-koï*<sup>1</sup> Kankan-Moûssa<sup>2</sup>.

Ce *Malli-koï* était un roi vertueux, pieux et dévot. Son pouvoir s'étendait depuis les frontières extrêmes du Malli<sup>3</sup> jusqu'au Sibiridougou<sup>4</sup>, et toutes les populations qui habitaient ce territoire reconnaissaient son autorité, celles du Songaï comme les autres. L'une des manifestations de sa vertu était que, chaque jour, il affranchissait un esclave. Il fit le pèlerinage au temple sacré de Dieu et, au cours de

1. C'est-à-dire, en songaï, « de l'empereur du Malli ou Manding » (voir la note 6, page 21).

2. Ce souverain, dont Ibn-Khaldoûn parle sous le nom de *Mansa Moûssa* (c'est-à-dire, en langue mandingue, « l'empereur Moûssa »), régna de 1307 à 1332 environ de notre ère. *Kankan*, d'après ce qui suit, était le nom de sa mère, en sorte que Kankan-Moûssa reviendrait à « Moûssa fils de Kankan ». Ce dernier mot est écrit *كَنَك*, sans voyelles, dans les mscr. A et B, et *كُنْكَ* dans le mscr. C, en sorte qu'il conviendrait sans doute de le lire *Gongo*. Néanmoins nous avons cru devoir conserver la forme Kankan, généralement admise aujourd'hui.

3. Voir la note 6, page 21. Par *Malli*, il convient ici d'entendre, non pas seulement la province du Malli ou Manding proprement dit, mais toute la région occupée par des populations d'origine mandingue, en sorte que l'on peut placer sur l'Océan Atlantique, du côté de la Gambie, « les frontières extrêmes du Malli ».

4. *شِبْرِدُوكُ* et *سِبْرِدُوكُ*. Le Sibiridougou ou Tiébérédougou est une province située entre le Niger et le Bâni, à peu près à hauteur de Niamina. Elle formait la marche la plus orientale, au moins vers le sud, de l'empire du Malli qui, vers le nord, comprenait au moment de son apogée Tombouctou, Gâo et bien d'autres villes et contrées.

son pèlerinage, il bâtit la grande mosquée de Tombouctou, ainsi que celles de Doukoureï<sup>1</sup>, de Goundam<sup>2</sup>, de Direï, de Ouanko<sup>3</sup> et de Bako<sup>4</sup>.

Quant à Kankan<sup>5</sup>, c'était une femme indigène<sup>6</sup>, (۳۳) bien que certains disent qu'elle était d'origine arabe. Le motif qui détermina Kankan-Moussa à se rendre en pèlerinage à La Mecque m'a été raconté de la façon suivante par le tâleb Mohammed Kouma<sup>7</sup> (Dieu lui fasse miséricorde!), qui possédait à fond les traditions relatives aux anciens. Le *Malli-koï* Kankan-Moussa, m'a-t-il dit, qui avait fait périr involontairement sa mère Nâna-Kankan<sup>8</sup>, conçut plus tard de cet homicide une grande douleur et un vif remords; redoutant alors le châtement de sa faute, il consacra de grandes sommes d'argent en aumônes et résolut de jeûner le reste de ses jours.

Un des ulémas de son époque, auquel il demandait comment il pourrait faire pour obtenir le pardon de cet horrible crime, lui répondit : « Je suis d'avis que tu cherches un refuge auprès de l'Envoyé de Dieu (Dieu répande sur lui ses

1. دُكْرِي et دُكْرِي. Doukoureï ou Doukouré se trouve sur le marigot de Goundam, entre cette ville et Tombouctou.

2. كَنْدَم et خَنْدَم. Ville bien connue située entre le lac Télé et le lac Fati.

3. وَنْكَ. Sans doute est-ce la même localité que celle dont il est question plus haut (voir note 4, page 52).

4. بْكَ. Ce mot qui, en mandingue, signifie « derrière le fleuve », sert à désigner un grand nombre de localités. Nous ignorons quelle est celle dont il s'agit ici.

5. Voir p. 55, note 2.

6. Le texte porte عَجْمِيَّة, mot qui signifie proprement une femme non arabe.

7. Ce mot, orthographié كُومَا, est vraisemblablement le nom de clan *Koumma*, porté par plusieurs familles soninké d'origine noble.

8. *Nâna-Kankan* signifie en mandingue « grand'mère Kankan » ou « madame Kankan », *nâna* étant un terme de respect dont on fait précéder souvent le nom des femmes nobles ou âgées



bénédictions et lui accorde le salut!), que tu te hâtes d'aller vers lui, que tu te places sous sa protection et que tu le pries d'intercéder en ta faveur auprès de Dieu, et alors Dieu acceptera son intercession. Tel est mon avis ».

Le jour même, Kankan-Moussa décida de mettre immédiatement en œuvre ce moyen et se mit en devoir de réunir l'argent nécessaire et de faire les préparatifs de son voyage. Il fit appel aux habitants des divers points de son empire pour leur demander vivres et subsides, puis il alla trouver un de ses professeurs et le pria de lui indiquer le jour qu'il devrait choisir pour se mettre en route. « Il faut attendre, lui répondit le cheikh, un samedi qui tombe le douze d'un mois. C'est ce jour-là qu'il faudra partir, et tu ne mourras pas sans être au préalable rentré dans ton palais sain et sauf, si Dieu veut ».

Le prince resta donc à attendre et à guetter l'arrivée de cette coïncidence durant le cours des mois, et ce fut seulement neuf mois après cela que le douze du mois tomba un samedi. L'empereur, qui était resté dans son palais du Malli, se mit alors en route, au moment où la tête de sa caravane était déjà arrivée à Tombouctou<sup>1</sup>.

Depuis cette époque, les voyageurs du pays considèrent comme un heureux présage de se mettre en route le samedi qui tombe le douze d'un mois. On a fait à ce sujet un proverbe et, quand un voyageur revient en pitieux état, on dit de lui : « En voilà un qui n'est pas parti de chez lui le samedi qu'avait choisi pour son départ le *Malli-koï* ».

Kankan-Moussa partit avec des forces importantes, emportant des sommes considérables et à la tête d'une nombreuse armée. Un tâleb m'a rapporté tenir de notre maître, le très docte câdi Aboulabbâs (۳۴) Sîdi Ahmed

1. C'est en 1324-25 que Kankan-Moussa accomplit son pèlerinage à La Mecque.

ben Ahmed ben Anda-ag-Mohammed<sup>1</sup> (Dieu lui fasse miséricorde, soit satisfait de lui et lui témoigne sa satisfaction !), que, celui-ci ayant demandé le nombre des personnes qui accompagnaient le pacha Ali ben Abdelqâder<sup>2</sup> le jour où il partit pour le Touât en annonçant qu'il se rendait en pèlerinage à La Mecque, on lui avait répondu que le nombre des hommes armés que le pacha avait avec lui était d'environ quatre-vingts. Le câdi, après avoir proclamé la grandeur de Dieu et ses louanges, se mit à dire : « Tout en ce monde va périssant : lorsque Kankan-Moussa partit d'ici pour se rendre en pèlerinage à La Mecque, il avait avec lui 8.000 hommes ; l'*askia* Mohammed<sup>3</sup>, qui fit le pèlerinage plus tard, n'en avait que le dixième, soit 800 ; enfin Ali ben Abdelqâder, qui vint après eux, n'en eut plus que 80, le dixième de 800 ». Puis il ajouta : « Et encore ce dernier n'arriva pas à ses fins ! Rendons hommage à l'Être suprême qui seul est tout puissant ».

Cependant Kankan-Moussa poursuivit son voyage, au sujet duquel on a raconté de nombreuses anecdotes dont la plupart ne sont point véridiques, car l'esprit se refuse à les admettre. Ainsi, par exemple, on rapporte que, chaque fois qu'il vint à traverser une ville le vendredi en se rendant du Soudan en Égypte, il ne manqua pas d'y bâtir une mosquée le jour même ; on assure que les mosquées des villes de Goun-

1. Le texte porte « ben Anda-ghmohammed » ; il est probable qu'il faut lire ainsi que nous avons transcrit : le mot *ag*, chez les Touareg, correspond au mot *ben* des Arabes et signifie comme lui « fils de ».

2. Ce pacha gouverna Tombouctou de 1628 à 1632. Il fut contemporain d'un personnage que le *Tarikh es-Soudân* appelle Aboulabbâs Sîdi Ahmed ben Anda-ag-Mohammed et qui, nommé câdi de Tombouctou en 1611, mourut en 1635 à l'âge de 77 ans. Ce personnage était apparemment le père de celui que notre auteur mentionne comme ayant été son maître : cela nous indique que l'auteur qui parle ici n'est pas Mahmoud Kâti, lequel mourut en 1593, mais son petit-fils et continuateur.

3. Il s'agit d'El-Hâdj Mohammed

dam et de Doukoureï<sup>1</sup> furent au nombre de celles ainsi construites. A déjeuner comme à souper, depuis le jour où il quitta son palais jusqu'au moment où il y rentra, il n'aurait pas cessé de manger du poisson frais et des légumes fraîchement cueillis.

On m'a raconté que Kankan-Moussa avait emmené avec lui son épouse nommée Inâri Konté, accompagnée de cinq cents femmes et servantes. Un jour qu'on était arrivé en plein désert entre le Touât et Toghâza<sup>2</sup>, on s'arrêta pour faire halte. Le soir, Inâri Konté s'installa dans la tente de son mari, mais elle resta éveillée tandis que celui-ci dormait; ensuite il se réveilla et, comme elle n'avait pas dormi encore, il lui demanda : « N'as-tu donc pas dormi? qu'as-tu? » Elle ne répondit rien et demeura ainsi jusqu'à minuit. A ce moment, le prince, se réveillant de nouveau et la trouvant toujours éveillée, la supplia au nom de Dieu de lui dire ce qui lui était arrivé : « Rien, répondit-elle, sinon que mon corps est souillé par la crasse et que je voudrais avoir le Fleuve<sup>3</sup> pour m'y laver en me plongeant dans ses eaux et y prendre mes ébats en nageant; est-il en ton pouvoir de créer pareille chose et de me la procurer? »

Aussitôt, excité par ces paroles, Kankan-Moussa se dressa sur son séant et, après quelques instants de réflexion, il donna ordre de mander le nommé Farba<sup>4</sup>, chef de ses esclaves et de sa suite. Ainsi mandé, Farba se présenta et fit au prince (۳۰) le salut dû au souverain. Pour ce salut, la cou-

1. D'après le mscr. C, il s'agirait ici, non de Doukoureï, mais de Direï.

2. Toghâza ou Toghazza était le nom d'une célèbre saline située à quelque distance au nord-ouest de la saline actuelle de Taodéni, dans une région du Sahara qui se trouve au sud-ouest du Touât.

3. La présence de l'article devant le mot « fleuve » semble indiquer que c'est du Niger qu'Inâri Konté voulait parler.

4. Le mot *Farba* peut être un nom propre ou un titre; c'est un mot d'origine mandingue qui a le sens de « grand chef ».

tume était d'enlever sa tunique, de s'en draper, puis de s'incliner profondément en se frappant la poitrine et enfin de se traîner sur les genoux. Seul dans tout l'empire, le câdi avait le privilège de donner la main au souverain. Le câdi était désigné sous le titre d'*Anfâro-Kouma*, Kouma étant le nom du clan qui fournissait les câdis et *anfâro*<sup>1</sup> étant employé à la place du mot câdi, qu'on ne connaissait point.

Quand Farba eut achevé son salut, le prince lui dit : « O Farba, depuis que j'ai épousé ma femme que voici, elle ne m'a jamais demandé rien qui fût au-dessous de mon pouvoir, rien qui n'existât dans mon empire, rien enfin qu'il me fût impossible de réaliser, sauf cette nuit où elle m'a demandé de faire surgir le Fleuve du néant au milieu de ces déserts; or nous sommes éloignés du Fleuve de la distance d'un demi-mois de marche : Dieu l'unique est le seul à pouvoir créer pareille chose, pour laquelle je suis impuissant en l'instant. — Espérons, répondit Farba, que Dieu arrangera les choses ».

Puis Farba, fondant en larmes et se frappant la poitrine, quitta le prince et se rendit à son campement. Là, il convoqua les esclaves qui, en un clin d'œil, se présentèrent devant lui. Ils étaient au nombre de 8.700 d'après Bâba, *assaramoundio*<sup>2</sup> de la ville de Dienné; mais, suivant un autre, ils étaient exactement au nombre de 9.000. Farba leur distribua à chacun une houe, puis, ayant fait mille pas, il leur

1. Ce mot est orthographié انبار la première fois et انبار<sup>١</sup> la deuxième fois; il s'agit probablement d'un terme emprunté à la langue mandingue : cf. dans cette langue *an fâri* « notre chef » et *an fara* « partage-nous ».

2. اشرع منذ<sup>٢</sup>. Titre employé chez les populations de langue songaï avec le sens de « chef de la police » ou « exécuter des jugements »; il est formé du mot arabe شرع « loi », qui a passé dans plusieurs langues du Soudan, sous les formes *achara*, *assara* ou *sara*, avec le sens de « jugement », et du mot peul *moundio*, qui a été emprunté par la langue songaï avec le sens de « celui qui attend, preposé à, chargé de l'exécution de ».

enjoignit de creuser le sol sur toute cette longueur. On creusa le sol en rejetant les terres enlevées jusqu'à ce qu'on eût atteint la profondeur de trois hauteurs d'homme. Cela fait, Farba ordonna de garnir le fossé dans toute sa longueur de sable et de pierres ; au-dessus de cet amas, il fit placer des souches de bois, et, sur le tout, on disposa des boules de karité<sup>1</sup>, puis on y mit le feu. Le feu allumé fit fondre ces boules de karité sur les pierres et le sable, qui se désagrégèrent et formèrent sur la surface du fossé une sorte d'enduit lisse pareil à du vernis de poterie. Alors Farba ordonna d'apporter les grandes et petites outres qui contenaient l'eau, et on ouvrit les orifices de ces outres, en laissant couler l'eau dans le fossé. Celui-ci se remplit peu à peu, l'eau montant et s'élevant à tel point qu'il se produisit un mouvement de vagues (۳۶) et de remous pareil à celui d'un grand fleuve.

Quand Farba revint auprès de Kankan-Moussa, il trouva celui-ci et sa femme assis sur leur séant, réveillés qu'ils avaient été par la violente crépitation des flammes et par la fumée. Après avoir salué le prince selon l'étiquette, Farba lui dit : « Sire, Dieu est venu à ton aide et a dissipé ton souci. Où est Inâri? Qu'elle vienne, maintenant que Dieu t'a donné le pouvoir de créer le fleuve que voici, par la vertu de celui auprès de qui tu vas en pèlerinage, l'Envoyé de Dieu (qu'il répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut!) ».

A ce moment, le soleil allait se lever, la nuit venant de finir. La princesse, accompagnée de ses femmes au nombre de cinq cents, monta aussitôt sur sa mule pour se rendre au fleuve. Arrivées là, toutes ces femmes, radieuses et pleines de joie, poussèrent des cris d'allégresse, descendirent dans le fleuve et s'y baignèrent. Au moment du dé-

1. Le mot employé par l'auteur, بلنفة, est le mot songai *boulanga*, qui sert à désigner le beurre de karité.

part, quelques personnes puisèrent de l'eau dans ce fossé.

Silmân-Bana Niahaté<sup>1</sup> accompagnait le prince dans son voyage; c'était celui de ses serviteurs qui chevauchait en avant de la caravane, à la tête d'un groupe nombreux. Un jour qu'accablés par la soif, ils étaient arrivés auprès d'un puits au milieu des solitudes du désert, ils se mirent en devoir d'y puiser de l'eau. On fit descendre un seau à l'aide d'une corde, mais à peine le seau eut-il atteint l'eau que la corde fut coupée. Un second et un troisième seau ayant eu le même sort que le premier, on supposa qu'il y avait là quelqu'un qui coupait la corde et, comme on mourait de soif, on se pressa sur le bord du puits, ne sachant comment faire. Alors Silmân-Bana Niahaté, retroussant ses manches jusqu'aux coudes, mit son sabre sous son bras et descendit seul dans le puits, laissant ses gens attendre debout autour de l'orifice dans la plus cruelle anxiété. Or il y avait au fond du puits un brigand en maraude qui, arrivé avant eux au puits, avait conçu le dessein de les empêcher de puiser de l'eau, de façon à les faire mourir tous de soif, et de sortir ensuite de sa cachette pour s'emparer de toutes leurs richesses; il ne croyait pas que quelqu'un oserait venir l'attaquer là où il était. Silmân-Bana Niahaté l'y tua pourtant; puis il agita la corde du seau, que l'on tira et qui ramena le corps de l'homme tué. Après l'avoir traîné sur le sol, ils le rejetèrent mort dans le puits.

Mon maître le *môri*<sup>2</sup> Boukar ben Sâlih le Ouangarbé<sup>3</sup> (Dieu

1. On serait tenté de lire « Silmân-ben-Niahaté », c'est-à-dire « Silmân fils de Niahaté », mais le mscr. A porte l'orthographe بن (Bana). Quant au mot que nous transcrivons par *Niahaté* et qui est écrit (يَعْت) dans le texte, c'est sans doute le nom de clan bien connu Niahaté, Niaghate ou Niakhaté.

2. *Môri* est un mot employé dans le Soudan avec le sens de « musulman » ou celui de « cheikh »; on s'en sert souvent comme d'une sorte de titre précédant le nom d'un docte ou pieux personnage; il est usité aussi comme prénom.

3. Il faudrait exactement « le *môri* Boukar ben Sâlih de la tribu des Ouan-

lui fasse miséricorde!) m'a raconté que Kankan-Moussa emmena quarante mules chargées d'or lorsqu'il fit son pèlerinage à La Mecque et qu'il visita le tombeau du Prophète.

On assure qu'il demanda au cheikh de la noble et sainte ville de La Mecque (ﻗﻮﺑﻪ). (que Dieu le très haut la protège!) de lui confier deux, trois ou quatre chérifs appartenant à la descendance de l'Envoyé de Dieu (qu'il répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut!), afin qu'il pût les emmener dans son pays, la vue de ces personnages devant être une source de bénédictions pour les habitants de son empire, ainsi que la trace de leurs pas dans ces contrées. Mais le cheikh refusa, l'opinion unanime étant qu'il fallait s'opposer à pareille chose et s'en défendre, en raison du respect et des égards qu'on devait au noble sang des chérifs et afin de ne pas permettre que l'un d'eux tombât aux mains des infidèles, disparût ou s'égarât. Comme le prince persistait dans sa demande et insistait très vivement, le cheikh finit par lui dire : « Je ne le ferai pas et je ne donnerai pas d'ordres à ce sujet, mais je ne l'interdirai point. Que ceux qui voudront te suivre le fassent : cela les regarde ; quant à moi, je dégage ma responsabilité ».

Le *Malli-koï* fit alors publier par un de ses hérauts dans les mosquées l'annonce suivante : « Que celui qui veut avoir mille mithqâls<sup>1</sup> d'or me suive dans mon pays ; la somme lui sera remise immédiatement ». Il réussit à attirer ainsi quatre hommes de la tribu de Qorcïch<sup>2</sup> ; mais on prétend que c'étaient des affranchis appartenant à cette tribu

garbé ». Ce dernier mot est la forme du pluriel en langue peule du terme bien connu *Ouangara* qui sert, dans une grande partie du Soudan, à désigner les Dioula et, plus généralement, l'ensemble des populations de famille mandé qui se livrent au commerce.

1. Le *mithqâl* équivaut à 4 gr. 70 environ ; un mithqâl d'or, au taux actuel, représente à peu près 15 fr.

2. Qorcïch fut l'ancêtre de Hâchim, arrière-grand-père de Mahomet.



et non des Qoreïchites de marque. Il leur fit remettre 4.000 mithqâls, mille à chacun d'eux, et ces Qoreïchites, accompagnés de leurs familles, le suivirent lors de son retour dans son pays.

Arrivé à Tombouctou, au retour de son voyage, le *Malli-koï* rassembla des barques et des pirogues sur lesquelles on transporta ses femmes, ainsi que les familles et les bagages des Qoreïchites, jusqu'au pays du Malli, les montures épuisées n'étant plus capables de porter leurs cavaliers. Lorsque parvinrent à la ville de Kami<sup>1</sup> les pirogues qui portaient les chérifs venus avec le prince de la noble ville de La Mecque, le *Dienné-koï* et le *kouran*<sup>2</sup> assaillirent la flottille et pillèrent tout ce qu'elle contenait; ils firent débarquer les chérifs auprès d'eux et se déclarèrent en révolte contre le *Malli-koï*. Mais, quand ils eurent appris, par le récit des maîtres des embarcations, l'histoire des chérifs et leur haute situation, ils se présentèrent à eux, les traitèrent avec beaucoup d'égards et les installèrent dans un endroit voisin nommé Chinchin<sup>3</sup>. On prétend que

1. كَمِي. Localité située sur le Niger, en amont de Mopti et sur le territoire dépendant autrefois de Dienné.

2. جَنَكِي وَكُرْن. On pourrait être tenté de lire *Dienné-koï Ouakouran* et de croire que « Ouakouran » était le nom du personnage qui régnait alors à Dienne (pour l'explication du mot *koï*, signifiant « chef » en songai, voir la note 1, page 14); mais le fait que les verbes suivants sont au pluriel dans le texte arabe paraît indiquer qu'il s'agit de deux personnes et que و (*oua*) représente ici la conjonction « et ». De plus il est question plus loin d'un chef militaire de la région de Dienné, qui vivait à la fin du xv<sup>e</sup> siècle — c'est-à-dire environ 150 ans après le pèlerinage de Kankan-Moussa —, qui n'était pas chef de Dienné et qui portait le nom ou le titre de *kouran*, orthographié كُرْن. Il est donc infiniment probable que *kouran* était un titre de fonction attribué à une sorte de lieutenant militaire du *Dienné koï*, c'est-à-dire du chef de Dienné.

3. شِنْشِنْ. Nous n'avons pu identifier cette localité, qui, d'après le récit, devait se trouver dans la région de Dienné.



les chérifs de la ville de Kayi ou Kai<sup>1</sup> descendent de ces Qoreïchites.

Ici se termine la relation de voyage relative au pèlerinage du *Malli-koï* Kankan-Moussa.

Quant au *Dienné-koï*, c'était un des serviteurs les plus humbles du *Malli-koï* et un de ses fonctionnaires les plus infimes. Il vous suffira, pour vous en rendre compte, de savoir qu'il n'était admis qu'en présence de sa femme, c'est-à-dire de la femme du *Malli-koï*, que c'est à elle qu'il versait l'impôt de la région de Dienné et qu'il ne voyait jamais le *Malli-koï*. (۳۸) Louanges soient rendues à Celui qui honore et qui humilie, qui élève et qui abaisse !

OBSERVATION. — Si vous demandez quelle différence il y a entre Mallinké et Ouangara, sachez que les Ouangara et les Mallinké sont de même origine, mais que Mallinké s'emploie pour désigner les guerriers, tandis que Ouangara sert à désigner les négociants qui font le colportage de pays en pays<sup>2</sup>.

Quant à Malli, c'est le nom d'une vaste région occupant un territoire considérable et renfermant des villes et des bourgades. L'autorité du sultan du Malli s'étend sur tout le pays d'une façon absolue et tyrannique. Nous avons entendu dire par la masse de nos contemporains qu'il y a au monde quatre sultans, non compris le sultan suprême (c'est-à-dire l'empereur de Constantinople), à savoir le sultan de Bagdad, le sultan du Caire, le sultan du Bornou et le sultan du Malli.

1. كَيِّ او كَيِّ. Même observation que pour Chinchin. Le mscr. C porte « Kayi ou Kabi ».

2. *Mallinké* est l'expression employée par les Peuls du Mâssina et de la région de Tombouctou pour désigner un habitant du Malli; les Peuls du Sénégal emploient soit le même mot soit la variante *Mandinké*, tandis que les habitants mêmes du Malli ou Manding se servent du mot *Mandenga* : c'est de l'une de ces deux dernières formes que provient le mot « Mandingue » dont nous nous servons habituellement. Pour le mot *Ouangara*, voir la note 2, page 40.

La ville qui servait autrefois de capitale à l'empereur du Malli se nommait Diêriba<sup>1</sup>; ensuite, il y en eut une autre nommée Niani<sup>2</sup>. Les habitants de ces deux villes ne s'abreuyaient qu'aux eaux du fleuve de Kala<sup>3</sup>, allant s'y approvisionner d'eau malgré la distance qui les séparait du rivage<sup>4</sup>; ils s'y rendaient de bon matin et rentraient chez eux le même jour vers le milieu de l'après-midi. C'est aussi dans ce fleuve qu'ils lavaient leurs vêtements.

C'est ce que m'a raconté notre confrère<sup>5</sup>, l'érudit Moham-

1. جَارِب. C'est le nom donné communément au Niger par les Mandingues; on le traduit habituellement par « fleuve du griot » ou « fleuve des griots ». C'est aussi l'un des noms de la ville appelée *Kangaba* sur nos cartes et qui, après avoir été la première capitale de l'empire mandingue, est encore aujourd'hui le chef-lieu de la province du Manding ou Malli; cette ville est située à une faible distance de la rive gauche du Niger, à 80 kilomètres environ en amont de Bamako. Il existe aussi un village mandingue du nom de Diêriba ou Diâliba, qui se trouve sur la même rive, à peu près à mi-chemin entre Kangaba et Bamako, mais qui semble être une colonie relativement récente fondée par des gens de Kangaba.

2. نِيَانِي. Cette ville de Niani était située à quelque distance de la rive gauche du Niger et légèrement à l'ouest du village actuel de Konina, lequel se trouve sur la route de Koulikoro à Niamina et à 20 kilomètres environ au sud-ouest de cette dernière localité. C'est cette ville qu'Ibn-Batouta visita en 1352 et qu'il appelle *Malli*, lui donnant le nom de l'empire dont elle était la capitale. Ibn-Khaldoun dit expressément que Malli était le nom du pays et non de la capitale, et il appelle celle-ci d'un mot qu'on a voulu lire *Beni* mais qui peut tout aussi bien être lu *Yani* ou *Niani*, la première lettre étant douteuse par suite de l'absence de points diacritiques (نِيَانِي). La prononciation conservée par les traditions locales est *Niani* (Voir G. BINGER, *Du Niger au golfe de Guinée*, 1<sup>er</sup> vol., et M. DELAFOSSE, *Haut-Sénégal-Niger*, tome II (*l'histoire*), pp 180-182).

3. C'est-à-dire « du haut Niger »; le cours supérieur du Niger, en amont de la zone des inondations, est appelé par les habitants de la région de Tombouctou « fleuve de Kala », du nom de la ville et du pays de Kala ou Kara, où le Niger change de nature et commence à se diviser en un nombre de plus en plus grand de bras et de canaux. Kala (Kara des cartes) se trouve à l'ouest de Dienné et à quelques kilomètres de la rive droite du Niger. Le *Tarikh es-Soudân* mentionne cette ville comme le chef-lieu de l'une des provinces du Malli et appelle « île de Kala » la région comprise, à hauteur et au sud de Dienné, entre le Niger et le Bani.

4. Ou, d'après le texte du mscr. B, « allant pour cela s'approvisionner d'eau pour la distance des lendemains », ce qui, à la rigueur, pourrait signifier « pour deux jours »; mais la leçon des mscr. A et C est plus conforme à la vraisemblance et s'accorde mieux avec ce qui suit.

5. Ou « notre collègue ».

med Kouma, en ajoutant qu'aujourd'hui la distance est de deux jours de marche<sup>1</sup>; en y réfléchissant, il y a lieu de s'étonner et de se demander si la longueur des jours a quelque peu diminué, ou si la distance s'est accrue, ou si les hommes font des pas moins grands où sont devenus moins vigoureux<sup>2</sup>. Louanges soient rendues à Celui qui fait ce qui lui plaît!

Cette observation me rappelle un fait du même genre, mentionné par l'auteur de l'ouvrage intitulé *Kheridet el-'adjâib*<sup>3</sup> au sujet de la montagne de Serendib<sup>4</sup>, montagne située à l'extrémité de la Chine dans la mer des Indes : c'est la montagne sur laquelle fut déposé Adam (que Dieu lui accorde le salut!). Or la trace du pied d'Adam, marquée dans le roc, a soixante-dix emfans de long et, d'une seule enjambée, Adam serait arrivé de la montagne au rivage de la mer, alors que la distance de l'une à l'autre est de deux journées de marche. Louanges soient rendues à Celui qui a diversifié ainsi les qualités des êtres qu'il a créés!

On dit que le Malli renferme environ quatre cents villes et que son sol (۳۹) est d'une extrême richesse. Parmi les royaumes des souverains du monde, il n'y a que la Syrie qui soit un plus beau pays. Ses habitants sont riches et vivent largement; il suffit, pour s'en rendre compte, de citer les mines d'or et les plantations de *goûtro*<sup>5</sup> qu'on y trouve et dont les pareilles ne se rencontrent pas dans tout le Tekroûr, sauf au pays du Bergo<sup>6</sup>.

1. Sous-entendu « entre chacune de ces deux villes et le fleuve ».

2. L'auteur a oublié deux hypothèses pourtant plus vraisemblables : l'emplacement des villes a pu changer et le lit du fleuve a pu se modifier.

3. خريدة العجائب « la perle des merveilles ».

4. Ceylan.

5. كور. C'est le nom donné aux noix de cola en plusieurs idiomes du Soudan et notamment en songai.

6. برک. Il s'agit sans doute ici du Bergo ou Borgou situé dans le nord de notre colonie du Dahomey et dont le nom est étendu par certains auteurs arabes

Le pouvoir de l'empereur s'étendait autrefois du Bîtou<sup>1</sup> jusqu'au Fankàssou<sup>2</sup> et du Kaniâga<sup>3</sup> jusqu'au Singuilo<sup>4</sup>, y

à la région riche en colas et en mines d'or qui s'étend, à l'ouest du Bergo proprement dit, sur le nord du Togo et une partie du Gold-Coast. Ce sont les habitants du Bergo qui portent le nom de Berba ou Bariba.

1. **بَيْت**. C'est apparemment le pays dont le nom est orthographié **بَيْت** par le *Tarikh es-Soudân*; ce dernier ouvrage nous apprend seulement que c'était une région fameuse par ses mines d'or, que l'on apportait à Tombouctou de l'or en provenant et qu'un célèbre jurisconsulte de Diène, appartenant à la tribu des Ouangara, en était originaire. M. Binger avait cru pouvoir identifier ce pays avec la région de Bondoukou (Côte d'Ivoire), mais il serait bien difficile d'admettre que l'autorité des empereurs du Mali se fût étendue jusque là, car elle ne se fit jamais sentir bien loin à l'est du haut Niger. Nous estimons plutôt qu'il y aurait lieu de placer le Bîtou dans la proximité du Manding et peut-être de l'identifier avec la province aurifère du Bouré, située immédiatement au sud du Manding proprement dit.

2. **فَنكَّاس**. Il s'agit vraisemblablement ici du Kâssou (ou Khâssou) septentrional, c'est-à-dire de la région du Diomboko et de Koniakary, située sur la rive droite du Sénégal, à l'est et au nord-est de Kayes. Les Khâssonké ou Kâssonké de Kayes divisent en effet leur pays en deux portions qu'ils appellent l'une *Yankâssou* (le Kâssou de ce côté-ci ou Kâssou de la rive gauche) et l'autre *Fankâssou* (le Kâssou de l'autre côté ou Kâssou de la rive droite).

3. **كِنْيَاك**. Le nom de *Kaniâga* est donné à une province qui comprend, entre autres localités, Damfa et Sosso, et qui est située à peu près à mi-chemin entre le Ouagadou (région de Goumbou) et le Belédougou (région au nord de Bamako). Mais les riverains du Niger étendent ce nom à l'ensemble des pays où ont dominé les Soninke et où ils sont encore nombreux, ensemble comprenant, outre le Kaniâga proprement dit, le Ouagadou, le Bakounou, le Kingui (région de Nioro et de Diâra), le Guidiougou, le Diâfounou et peut-être même le Guidimakha et le Galam ou Gadiâga (région de Bakel), le nom de cette dernière province n'étant d'ailleurs vraisemblablement qu'une variante dialectale de la forme *Kaniâga*. C'est de ce Kaniâga étendu que parle notre auteur. Le *Tarikh es-Soudân* orthographie **فِيَاك** le nom de la même contrée et semble en faire la partie occidentale d'une région plus vaste à laquelle il donne le nom de *Bâgana*.

4. **سِنْفَل**. Il se pourrait que ce mot, que nous n'avons pu identifier de façon sûre, représentât le nom des pays ouolofs du bas Sénégal et qu'il fût lui-même l'une des formes du nom que nous donnons aujourd'hui au fleuve Sénégal; il y a lieu en tout cas de le rapprocher du nom de *Sangâna* (صِنغَانَة), que Bekri donne à un pays à cheval sur les deux rives d'un fleuve qui ne peut être que le Sénégal, avoisinant l'Océan Atlantique et peuplé par des Noirs; il y a lieu aussi de le rapprocher du mot *Isongân*, employé de nos jours par les Maures Trarza pour désigner la rive ouolof du bas Sénégal.

compris le Foûta<sup>1</sup> et le pays de Diâra<sup>2</sup>, ainsi que les Arabes<sup>3</sup> qui s'y trouvent<sup>4</sup>.

1. فُوت. Il s'agit ici très certainement du Foûta sénégalais ou Foûta-Tôro.

2. زَار. Ville bien connue située à une faible distance au nord-est de notre poste actuel de Nioro, dans la province du Kingui (Sahel). Le *Tarikh es-Soudân* donne la même orthographe.

3. Les « Arabes » en question devaient être surtout des Berbères; il s'agit en réalité des populations que nous appelons aujourd'hui les Maures et qui ont voisiné depuis une époque fort reculée avec les Noirs dans le nord du Soudan et particulièrement dans les royaumes de Diâra et du Foûta.

4. En admettant les identifications que nous avons proposées pour les divers noms de pays énumérés, cette évaluation des domaines anciens de l'empereur du Mali correspondrait très exactement à ce que nous savons par ailleurs de l'extension de l'empire mandingue du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècles entre le haut Niger et l'Atlantique.

---

## CHAPITRE III

### Le royaume du Kaniâga ou royaume de Diâra.

Le royaume du Kaniâga n'avait à sa tête que des vassaux de l'empereur du Malli, auxquels ce dernier conférait le gouvernement du royaume et qui étaient pris exclusivement parmi les Niahaté<sup>1</sup>. Après cela, le pouvoir passa à Diâdié<sup>2</sup>. Puis les habitants du Kaniâga, ayant affermi leur autorité sur ces contrées, cessèrent d'obéir au *Malli-koï*, tuèrent le roi nommé par lui et devinrent indépendants. Alors régnèrent sur le pays des princes de la famille des Diâwara<sup>3</sup>, qui furent surnommés Kaniâga<sup>4</sup>. La dynastie nouvelle prit des forces, son autorité grandit et elle subjuguait toutes les peuplades du pays. Elle fit la guerre et eut des troupes si nombreuses qu'elle pouvait mettre en ligne plus de deux mille cavaliers.

Il y avait au pays du Kaniâga une ville importante et ancienne qui avait été bâtie antérieurement à Diâra et qui

1 Traduction incertaine; le texte porte *ولا يدخله إلا يعت*. La famille soninké des Niahaté ou Niakhaté passe en effet pour avoir exercé le pouvoir au Kingui (canton actuel de Nioro), sous la suzeraineté plus ou moins directe de divers Etats importants et en dernier lieu de l'empire du Malli, depuis le xi<sup>e</sup> siècle environ jusque vers la fin du xiii<sup>e</sup>.

2. *جاز*. Peut-être Diâdié ou Niâgué Magan, qui passe pour avoir dirigé des expéditions guerrières, avec Diâra comme point de départ, quelques années avant que la dynastie des Niakhaté ait été renversée par celle des Diâwara.

3. *جَاور*. Nom d'une sorte de clan apparenté aux Soninké, qui passe pour avoir exercé le pouvoir, avec Diâra comme capitale, sur l'ensemble des pays réunis par notre auteur sous l'appellation de Kaniâga, depuis la fin du xiii<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du xviii<sup>e</sup>.

4. L'auteur veut dire sans doute que, les Diâwara étant devenus maîtres du Kaniâga, le nom de ce dernier pays fut donné à la dynastie nouvelle.

servait de capitale : on la nommait Saïn-Demba<sup>1</sup> ; c'était la ville principale des gens du Diâfounou<sup>2</sup>, qu'on appelle Diâfounouké<sup>3</sup>. Elle existait depuis le temps des *kayamaga*<sup>4</sup> et fut ruinée lors de la chute de la dynastie des *kayamaga*, à l'époque des troubles auxquels cette chute donna lieu.

Ce fut après la destruction de l'empire des *kayamaga* que fut bâtie Diâra. Une partie des habitants de l'ancien empire émigra à Koussâta ; ce sont les gens appelés Koussa<sup>5</sup>. Les autres allèrent à Diâra ; ces derniers furent vaincus par le *Kaniâga-faren*<sup>6</sup>, qui s'empara de leur royaume et soumit les Arabes qui en faisaient partie, jusqu'au Foutouti, à Tichit et au Takanakâ<sup>7</sup>.

Pour les gens du Kaniâga, les plus vils et les plus méprisables des hommes sont les Peuls : un seul homme de ce pays l'emporterait sur dix Peuls. Le tribut qu'ils prélèvent le plus habituellement sur leurs vassaux consiste en chevaux. D'autre part, ils n'ont pas pour leurs princes les mêmes égards que l'on a ailleurs pour les souverains : leurs rois ne

1. سَائِنُ دَنْبٍ. L'orthographe du premier mot est fixée par l'auteur, qui en donne l'épellation complète.

2. Le Diâfounou est une province du Sahel soudanais, située entre le Guidimakha et le Kingui.

3. Ce mot signifie en peul « habitant du Diâfounou ».

4. Voir au sujet du mot *Kayamaga* la note 1, page 75.

5. Koussa ou Koussâta est le nom d'un clan soninké ou d'origine soninké répandu principalement dans l'est du Sahel et au sud du Mâssina.

6. C'est-à-dire « le roi du Kaniâga » qui, en l'espèce, devait être le premier prince de la dynastie des Diâwara ; *faren* est un mot mandingue qui signifie « chef » ou « gouverneur » ; il a passé dans beaucoup de langues du Soudan sous l'une des formes *faren*, *fâri*, *farima*, *farma*, *farba*, etc.

7. *Foutouti* (فوطوط) doit désigner la région appelée Aftout par les Maures et comprenant en particulier la partie de la Mauritanie actuelle voisine du Sénégal ; *Tichit* est la ville bien connue située au nord de Diâra, à l'est du Tagant ; *Takanakâ* (تَكَنَكَع) ou *Takanâ* (تَكَنَع) représente probablement le Tagant lui-même.



siègent pas (٤ •) avec une pompe vraiment royale et ne sortent pas dans l'apparat habituel aux rois ; ils ne portent pas le turban, ne s'asseoient pas sur des tapis et n'ont jamais sur la tête qu'un bonnet. Le plus souvent, le roi de ce pays se tient assis au milieu de ses courtisans, confondu avec eux et sans que rien ne le fasse reconnaître. Malgré l'abondance des chevaux dans son armée, il n'a jamais qu'un seul cheval ; c'est une coutume observée chez ces gens, quelle que soit la force de l'autorité royale. Jamais il ne sort de son palais pour rendre visite à quelqu'un ; il n'en sort que pour la guerre sainte seulement. Il n'entre jamais à la mosquée, sauf pour la prière des fêtes canoniques. Ces gens disent qu'un prince est assez rehaussé par l'éclat de son pouvoir et de son autorité pour n'avoir pas besoin d'aucune autre parure.

Quand le *Kourmina-fâri*<sup>1</sup> passa sur le territoire du Kaniâga pour marcher contre Téniedda<sup>2</sup>, roi du Foûta, le *Kaniâga-faren* eut des craintes très vives, car, dans son trouble, il supposait que l'expédition était dirigée contre lui-même. Aussi envoya-t-il des présents au *Kourmina-fâri* pour se faire bien venir de lui. On assure aussi qu'à la suite de froisse-

1. Le *Kourmina-fâri* dont il s'agit ici était Amar, frère de l'*askia* El-Hâdj Mohammed.

2. <sup>تَبَعْنِ</sup>. Le personnage dont il s'agit n'était pas en réalité roi du Foûta ; c'était un chef peul dont le fils adoptif, nommé Koli, s'empara du Foûta sénégalais au début du xvi<sup>e</sup> siècle et y fonda une dynastie qui se maintint au pouvoir jusque vers 1776. Quant à Téniedda, après avoir accompagné Koli dans sa marche sur le Foûta, il se serait séparé de lui et serait allé résider dans la province de Diâra, où régnaient alors les Diâwara. Il est connu dans les traditions du Foûta sous le nom de *Tenguella* ; si l'on tient compte du fait que le ض arabe est fréquemment prononcé l au Soudan, on verra que l'orthographe donnée par notre auteur peut très bien se concilier avec la prononciation *Tenguella*. Le nom du même personnage est orthographié <sup>تَبَعْنِ</sup> dans le *Tarikh es-Soudân*, mais il est fort possible que les points aient été mal placés et que le mot doive être lu <sup>تَبَعْنِ</sup> (Cf. *Tarikh es-Soudan*, p. ٧٧ du texte et p. 127-128 de la traduction).



ments, de querelles et de vives discussions survenues entre le roi du Kaniâga et Téniedda, roi du Foûta, ce dernier avait juré de ruiner la capitale de son adversaire et d'en faire un désert ; et, comme Téniedda disposait de forces plus nombreuses en hommes et en chevaux, le *Kaniâga-faren* avait appelé à son aide le *kanfâri*<sup>1</sup> Amar et c'est pour cela que celui-ci fit son expédition.

Telle est du moins la première version que j'avais entendue de cette affaire. Mais, plus tard, une personne bien informée de ces événements m'a raconté que, si le *Kourmina-fâri* Amar avait fait une expédition contre Téniedda, c'est qu'un Zaghrâni<sup>2</sup> habitant le Songaï allait chaque année au Foûta pour y faire du commerce et que Téniedda, ayant entendu parler de cet homme, voulut le mettre à mort après lui avoir enlevé violemment et injustement tous ses biens. Le Zaghrâni réussit à s'enfuir auprès du *Kourmina-fâri* Amar et essaya de nuire à Téniedda dans son esprit en le calomniant et en insinuant qu'il parlait avec mépris du *Kourmina-fâri* Amar. Ces propos firent impression sur le *Kourmina-fâri*, qui entra dans une violente colère et entreprit son expédition.

Les habitants du Songaï<sup>3</sup> sont très versés dans l'art de la guerre et la science des combats ; ils sont très braves, très

1. Titre employé au cours de l'ouvrage comme synonyme de *Kourmina fâri* et paraissant être un mot mandingue qui signifie « premier gouverneur, chef supérieur » (littéralement « chef du dessus »).

2. Le mot est orthographié tantôt *Zaghrâni*, tantôt *Za'âni* et tantôt *Zaghrân*. D'après M. Gaden, ce mot correspondrait, dans l'arabe de Tombouctou, au mot peul *Diawando* (pluriel *Diawambé*), qui désigne une sorte de tribu que l'on rencontre partout où il y a des Peuls et qui est, de la part de ces derniers, l'objet d'un certain mépris ; les *Diawambé* s'occupent surtout de commerce et de courtoisie.

3. Le texte porte ici *Souai* (سوي) ainsi que quelques lignes plus haut ; mais, dans un autre endroit de l'ouvrage, le même récit se trouve reproduit et le mot est orthographié *Songaï* (سنغاي).

audacieux et très experts dans les ruses de guerre. Observez par exemple <sup>1</sup> comment, à la tête d'une armée nombreuse, le *Kourmina-fâri* réussit à traverser d'immenses déserts pour aller combattre Téniedda, roi du Foûta, alors que Tendirma<sup>2</sup> est séparé du Foûta par plus de deux mois de marche, à remporter la victoire, à s'emparer du pays, à mettre à mort son adversaire et à ramasser un butin considérable. Cela se passait en l'année (٤١) 918<sup>3</sup> [19 mars 1512 — 8 mars 1513].

1. Littéralement « observe comment, etc. ». L'auteur semble dire implicitement que c'est aux qualités guerrières des gens du Songaï qui accompagnaient Amar dans son expédition que ce dernier dut son succès.

2. Ville située sur le Niger, entre Niafouké et Tombouctou; c'était la résidence du *Kourmina-fâri*.

3. Le *Tarikh es-Soudân* donne la même date — dix-huitième année du x<sup>e</sup> siècle de l'hégire — pour la défaite et la mort de Tenguella ou Teniedda.

---

## CHAPITRE IV

### L'Empire des Kayamaga.

L'empire du Malli ne se constitua réellement qu'après la chute de la dynastie des *kayamaga*, dont le pouvoir s'étendait sur toute la région occidentale sans en excepter aucune province. Auparavant, le chef du Malli n'était que l'un des vassaux du *kayamaga*, l'un de ses fonctionnaires et de ses ministres.

*Kayamaga*, en langue ouâkoré, veut dire « roi de l'or », *kaihou* signifiant « or » et *maga* « roi »<sup>1</sup>.

Les *kayamaga* en effet étaient des princes puissants. Une personne digne de confiance m'a raconté tenir du juricon-

1. Le mot *kayamaga* (كيمع) est épilé ici avec la voyelle *a* sur chaque lettre ; le ع final porte un point dans le mscr. C, mais n'en porte pas dans les mscr. A et B. L'etymologie proposée par l'auteur n'est pas absolument inacceptable : il est exact que dans l'idiome soninké « or » se dit *kagné* ou *kanyé* (pluriel *kagnou* ou *kanyou*), et que *maga* ou *mâ* signifie « maître » dans l'ensemble des langues dites mandé, en sorte que *kanyé maga* ou *kanyou-maga* pourrait signifier « roi de l'or » ou « maître des pepites d'or », dans ces langues où le nom est précédé de son régime. Mais, outre que l'on ne voit pas bien comment *kanyou* (que l'auteur orthographie كيهو, c'est-à-dire *kaihou*) aurait pu devenir *kaya*, il est bon de faire observer : d'abord que toutes les traditions locales font de Kaya-Maga, non pas un titre dynastique, mais un personnage appelé Kaya et dont le père se serait nommé Maga, Maghan ou Makka ; ensuite que ce dernier mot — dans ses diverses variantes — est un nom d'homme fort répandu dans le Soudan occidental ; enfin que les traditions locales parlent de plusieurs frères, issus du même père Maga ou Maghan et ayant successivement régné sur le Ouagadou, qu'elles appellent Diâbé-Maga, Tâné-Maga, Tânéfankanté-Maga, Mâmadi-Maga et Kaya-Maga lorsque ce sont des traditions peules, et Maghan-Diâbé, Maghan-Tâné, Maghan-Tânéfankanté, Maghan-Mâmadi et Maghan-Kaya lorsque ce sont des traditions soninké ou bambara, le nom du fils précédant celui du père en peul tandis qu'il le suit en soninké et en bambara.

sulte, câdi du Mâssina, l'*alfa* Ida El-Mâssini<sup>1</sup>, que les *kayamaga* sont au nombre des souverains les plus anciens, puisque vingt d'entre eux auraient régné avant la venue de l'Envoyé de Dieu (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut!). Le nom de leur capitale était Koumbi<sup>2</sup>, et ce Koumbi était une grande ville. Leur dynastie s'éteignit au cours du premier siècle de l'hégire prophétique. Un ancien m'a rapporté que le dernier de ces princes, Kañissa'aï<sup>3</sup>, qui régnait du temps de l'Envoyé de Dieu (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut!), résidait dans une ville nommée Koronga<sup>4</sup> où habitait sa mère, et que cette ville existe encore et qu'elle est florissante.

On dit qu'il<sup>5</sup> avait mille chevaux attachés dans son palais; c'était une coutume établie que, si l'un de ces chevaux mourait le matin, un autre devait le remplacer avant le soir; il en était de même si la chose arrivait pendant la nuit. Aucun de ces animaux ne dormait autrement que sur une natte ni n'était attaché autrement qu'à l'aide d'un cordon de soie passé à son cou et à son pied. Chacun d'eux avait un vase de cuivre dans lequel il urinait; aucune goutte d'urine ne devait tomber ailleurs que dans ce vase, que ce fût le jour ou la nuit. On ne voyait sous aucun de ces che-

1. C'est-à-dire « Ida natif du Mâssina »; le nom de ce personnage peut être lu *Ida* ou *Aida*, le texte portant l'orthographe ايد.

2. فنب. Les traditions locales donnent en effet à la première capitale de Kaya-Maga le nom de Koumbi et placent cette ville dans le Ouagadou, au nord-est de Goumbou, chef-lieu actuel de cette province, et sur la route conduisant de Goumbou à Néma et Oualata.

3. كَنَسَعِي. Le mot est épilé tout au long par l'auteur, avec les voyelles.

4. كَرَنْكَع. Il s'agit sans doute de la localité portée sur les cartes sous le nom de Karonga et qui se trouve à 35 kilomètres environ au nord de Goumbou.

5. On ne sait s'il s'agit ici de Kanissa'aï ou s'il est question d'un prince conquéreur de la dynastie des Kayamaga.

vau le moindre crottin. Chacun d'eux avait trois personnes à son service, assises auprès de lui : l'une d'elles s'occupait de la nourriture de l'animal, la seconde de sa boisson et la troisième veillait à ses urines et à l'enlèvement du crottin. Tel est le récit que m'a fait le cheikh Mohammed Tokâdo, fils du *môri* Mohammed ben Abdelkerîm Fôfana <sup>1</sup> (Dieu lui fasse miséricorde!).

Le *kayamâga* sortait tous les soirs après (٤٢) la tombée de la nuit pour aller passer la veillée en causant avec ses sujets. Mais il ne quittait son palais qu'après qu'on avait rassemblé devant la porte mille fagots sous lesquels on disposait du feu, de façon à les enflammer tous ensemble. Cette flambée éclairait l'espace entre le ciel et la terre et illuminait toute la ville. Alors seulement le prince sortait et s'installait sur une estrade en or rouge. J'ai entendu certaines personnes faisant ce récit dire qu'il s'agissait, non de mille fagots de bois, mais de mille pièces d'étoffe de lin. Une fois qu'il s'était assis, le prince ordonnait de servir dix mille repas et tout le monde mangeait à l'exception de lui-même. Lorsque ses sujets avaient fini de manger, le prince se levait et rentrait chez lui, mais tous les autres demeuraient sur place jusqu'à ce que les fagots eussent été réduits complètement en cendres ; alors seulement ils se retiraient. Telle était la coutume constante.

Plus tard, Dieu anéantit la puissance des *kayamaga* et donna aux plus vils des hommes du peuple l'autorité sur les grands personnages. Ces nouveaux maîtres décimèrent l'aristocratie et mirent à mort les enfants de leurs rois, allant pour cela jusqu'à ouvrir le ventre des femmes pour en retirer les fœtus et les tuer.

1. جوفين. C'est le nom d'un clan fort répandu chez les Soninke, les Bambara, les Mandingues, etc.

On n'est pas d'accord sur la tribu à laquelle appartenaient ces princes. Était-ce, comme le prétendent les uns, celle des Ouàkoré, ou, comme d'autres le disent, celle des Ouangara? cela est peu vraisemblable et n'est pas exact. D'après d'autres sources, ils auraient été des Sanhâdja<sup>1</sup>, ce qui me paraît être plus près de la vérité, car ils sont désignés dans leurs généalogies par le terme de 'Asko'o-Souba, qui équivaut comme surnom à *Ham* dans la technologie soudanaise<sup>2</sup>. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que ce n'étaient pas des nègres<sup>3</sup>. Dieu d'ailleurs le sait mieux que personne, car ces événements sont très anciens et se sont passés dans des régions

1. الصباجة. Forme arabe du nom de la grande tribu berbère des Zenâga.

2. لَاتِيهِمْ يَفُولُونَ فِي نَسَبِهِمْ أَسْكَعُ صُوبَ وَهُوَ حَمٌّ فِي اصْطِلَاحِ سُودَانٍ لَفْبًا.  
La traduction de ce passage est rendue quelque peu douteuse par l'incertitude où nous nous trouvons relativement à la signification exacte des termes *Asko'o-Souba* et *Ham*. Très probablement, le premier est une locution empruntée à la langue berbère et c'est là-dessus que s'appuie l'auteur pour approuver le rattachement des *Kayamaga* aux Zenâga. Sans doute cette locution a-t-elle, en berbère, le même sens qu'a le mot *Ham* en une langue soudanaise; ce dernier mot signifie « animal » ou « viande » en songaï. Une note, ajoutée en marge sur le mscr. C, dit que 'asko'o-souba serait l'équivalent de *zenâga* « en langue soudanaise »; le même mscr. vocalise *Houmma* (حم) au lieu de *Ham*.

3. Le *Tarikh es-Soudân*, parlant des princes de la dynastie de Kaya-Maga ou des *kayamaga*, dit aussi qu'ils étaient de race blanche, tout en ajoutant qu'on ignore d'où ils tiraient leur origine; le même ouvrage fait régner 22 d'entre eux avant l'hégire et 22 ensuite, tandis que notre auteur en fait régner 20 seulement avant l'hégire et semble faire du dernier roi de cette dynastie le contemporain de Mahomet. D'après des traditions qui ont cours au Soudan, il y eut en effet avant l'hégire une dynastie de race blanche dont la capitale aurait été Ghâna, dans la région de Oualata; cette dynastie aurait été renversée — sans doute vers le VIII<sup>e</sup> siècle de notre ère — par des Noirs Soninké qui étaient ses sujets et ses vassaux et qui, après s'être emparés du pouvoir, auraient eu à lutter durant le XI<sup>e</sup> siècle avec les Almoravides, pour voir leurs Etats annexes, au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, d'abord à l'empire soninké de Sosso (Kaniâga du sud-est) et ensuite à l'empire mandingue, lequel acheva de se constituer à cette époque (vers 1240). Là où les traditions locales diffèrent du récit de notre auteur, c'est que, pour ce dernier, les *kayamaga* furent les princes de race blanche et résidèrent au Ouagadou, tandis que, d'après les traditions, les princes de race blanche furent précisément renversés par Kaya Maga, qui était alors roi du Ouagadou et qui transporta sa capitale à Ghâna, résidence de la dynastie blanche à laquelle il substitua la sienne.

très éloignées de nous ; il n'est donc pas possible aux historiens de nos jours de donner, d'une façon coupant court à toute discussion, une certitude quelconque à ce sujet, puisqu'ils n'ont aucune ancienne chronique sur laquelle ils pourraient s'appuyer.

---

## CHAPITRE V

### Histoire des rois du Songaï de la dynastie des Chi et notamment du chi Ali.

Il est temps maintenant que nous revenions à notre sujet, qui est la biographie des *askia*. Nous nous sommes étendus sur tous ces personnages<sup>1</sup>, suivant ainsi une voie qu'il n'entraîne pas dans nos desseins de suivre; il n'y avait en effet aucun résultat à en obtenir, puisqu'il s'en faut sans doute de peu que la majeure partie des récits qui précèdent ne soit mensongère. Nous en demandons pardon à Dieu le très haut. Seigneur, sois loué et glorifié! je déclare qu'il n'y a d'autre divinité que toi, je te demande pardon et reviens à toi.

Après le *chi*<sup>2</sup> Bâro-Dal-Yombo<sup>3</sup> régna le *chi*' Mâdogo<sup>4</sup>, puis le *chi*' Mohammed-Koûkiya, puis le *chi*' Mohammed-Fâri, puis le *chi*' Balma, puis le *chi*' Souleïmân-Dâma<sup>5</sup>, qui, selon certaines versions, se nommait Dândi.

Ce dernier fut l'ancêtre des habitants de la ville d'Arham<sup>6</sup>.

1. C'est-à-dire Kankan-Moussa, les rois du Kaniâga et les *kayamaga*.

2. *شي*. Il s'agit ici du titre dynastique que le *Tarikh es-Soudân* orthographie *sonni* et dont on trouve les variantes *soun*, *sin*, *tyin*, etc. La dynastie des *chi* ou *sonni*, issue de celle des *diâ* ou *zâ* qui l'avait précédée, régna à Gâo de 1335 à 1493. Il semble, d'après le témoignage de Léon l'Africain, que ces deux dynasties étaient d'origine berbère; Marmol et Barth ont partagé cette opinion.

3. Ce prince dut régner à Gâo au début du xv<sup>e</sup> siècle.

4. Ou Mâdao.

5. Les noms de cinq des six rois cités ici se retrouvent dans le *Tarikh es-Soudân* sous les formes Bokar-Dalla-Boyombo, Mohammed-Dâ'o, Mohammed-Koûkiya, Mohammed-Fâr et Souleïmân-Dâm; la liste du *Tarikh es-Soudân* ne renferme pas de prince du nom de Balma, mais, par contre, elle intercale Mâr-Kirai entre Bokar-Dalla-Boyombo et Mohammed-Dâ'o et quatre rois (Karbîfo, Mâr-Fai-Kollî Djimo, Mâr-Arkona et Mâr-Arandan) entre Mohammed-Fâr et Souleïmân-Dâm.

6. Localité située à 30 kilomètres environ à l'est de Goundam, dans le Kissou.



Ce fut lui qui vainquit les gens de la province du Mîma<sup>1</sup>, saccagea leur territoire (٤٣) et anéantit leur pouvoir. Auparavant cette province formait un grand royaume, d'une puissance redoutable, qui s'était détaché de l'empire du Malli. Il y avait dans le Mîma douze grands chefs, dont le principal était le *Mîma-kono*<sup>2</sup>. Au nombre des autres princes du Mîma était le *Toukifiri-sôma*<sup>3</sup>; devant celui-ci, le roi du Mâssina devait se tenir debout et se couvrir de poussière en lui prêtant serment de fidélité et en enlevant son boubou<sup>4</sup> pour s'en draper ensuite; on voit encore les traces de sa capitale, ruinée aujourd'hui. Le titre de ce prince s'est maintenu jusqu'à nos jours, mais celui qui le porte maintenant est déchu et obligé d'aller à pied, n'ayant pas de monture; son autorité a disparu, mais son titre a subsisté (louanges soient rendues au Souverain éternel!). Le roi du Mâssina va encore rendre visite à ce personnage, assurant que cela lui porte bonheur; il le consulte et lui demande de prier pour lui; il descend de sa monture pour le saluer et va le trouver dans l'endroit où se trouvait autrefois sa capitale maintenant ruinée.

Le successeur de Silmân-Dâma fut le tyran, le débauché, le maudit, l'opresseur, le *chi*' Ali<sup>5</sup>, dernier roi de cette dy-

1. Nom de la région de la rive gauche du Niger comprise entre le Mâssina et les grands lacs.

2. مِيمُ فُنْ. Nous ignorons l'étymologie de ce titre; s'il appartient à la langue mandingue, il pourrait signifier « le centre du Mîma ».

3. تَكْفِيرِ سَوْمِ. Même remarque que pour le titre précédent. Le *Toukifiri-sôma* devait être le représentant de la population autochtone du Mîma et c'est sans doute là le motif des honneurs qui lui étaient rendus par le roi du Mâssina. Le msc. C orthographe : *Noukifiri*.

4. C'est le mot فَمِيس (chemise) que nous traduisons par « boubou », expression couramment employée aujourd'hui pour désigner l'ample vêtement en usage au Soudan dont il s'agit ici.

5. Ce roi, connu sous le nom du *chi* ou *sonni* Ali ou Ali-Ber (c'est-à-dire en songaï « Ali-le Grand ») régna de 1465 environ à 1492.

nastie, dont l'entourage imita l'ignoble conduite. Il fut toujours victorieux et saccagea tous les pays sur lesquels il avait jeté son dévolu. Aucune de ses armées, lui présent, ne fut mise en déroute : toujours vainqueur, jamais vaincu. Il ne laissa aucune région, aucune ville, aucun village, depuis le pays du Kanta<sup>1</sup> jusqu'au Sibiridougou, sans l'attaquer à la tête de sa cavalerie, guerroyant contre les habitants et ravageant leur territoire.

Le sens de ce mot *chi'* est ainsi donné, d'après un texte que j'ai vu, écrit de la main de Mahmoûd<sup>2</sup>, l'un de nos imâms : « Le sens de *chi'*, dit-il, est *koï-benendi*<sup>3</sup>, c'est-à-dire le khalife du sultan, son suppléant, son remplaçant ».

Le *chi'* Ali fut un roi tyrannique, d'une telle dureté de cœur qu'il lui arrivait de faire jeter un enfant dans un mortier et d'obliger la mère à le piler, celle-ci devant piler son enfant alors qu'il était encore vivant; la chair en était ensuite donnée à manger aux chevaux. Il était débauché et impie, à tel point qu'on demanda à un des cheikhs de son époque, habitant Môri-Koïra, si ce prince était un musulman ou un infidèle, ses actions étant celles d'un infidèle bien qu'il prononçât la double profession de foi musulmane et qu'il parlât comme quelqu'un de très versé dans les choses de la religion.

Voyez, d'après ses actes, quelle fut son impiété : il fit mettre à mort des jurisconsultes ! Et que de villages il détruisit, faisant périr leurs habitants dans les flammes ! Il infligeait

1. Nom d'un ancien royaume dont l'emplacement correspondait à la province actuelle du Kebbi, située à l'est du Dendi. Le pays s'étendant du Kanta au Sibiridougou correspond à la vallée du Niger depuis le nord du Dahomey jusqu'aux environs de Ségou.

2. Nous ne savons de quel personnage il est question ici.

3. *کی بند* Cette expression peut signifier en effet « remplacer le chef » ou « compléter le chef » en langue songaï, mais cette indication ne nous renseigne pas sur l'origine ni l'étymologie du mot *chi'*.

toutes sortes de tortures aux gens : tantôt il se servait du feu pour les faire périr, tantôt (٤٤) il faisait emmurer un être vivant pour le laisser mourir ainsi, tantôt enfin il faisait ouvrir le ventre d'une femme vivante pour en retirer le fœtus ! Enfin ses actes de cruauté et ses funestes procédés d'administration furent tellement nombreux que ce volume ne suffirait pas à en contenir l'énumération.

Il fut investi de la royauté du Songaï en l'année 69 du ix<sup>e</sup> siècle [3 septembre 1464 — 23 août 1465] et occupa le pouvoir durant vingt-sept ans, quatre mois et quinze jours, soit jusqu'en l'année 897 [4 novembre 1491 — 22 octobre 1492], selon ce que j'ai extrait de l'ouvrage intitulé *Dorer el-hisân fi akhbâr ba'd moloûk es-Souûdân*, ouvrage dont l'auteur est Bâba Goûro ben El-Hâdj Mohammed ben El-Hâdj El-Amîn Gânoû<sup>1</sup>.

Il n'avait pas d'ennemis qu'il haïssait aussi vivement que les Peuls et ne pouvait voir un Peul sans le tuer quel qu'il fût, savant ou ignorant, homme ou femme<sup>2</sup>. Il n'acceptait aucun savant peul ni dans l'administration politique ni dans la magistrature. Il décima la tribu des Sangaré<sup>3</sup> et n'en laissa subsister qu'une fraction infime, laquelle put se ras-

1. Cet ouvrage, dont le titre signifie à peu près « les belles perles de l'histoire d'une partie des rois du Soudan » (درر الحسنان في اخبار بعض ملوك السودان), nous est inconnu ; il serait sans doute intéressant d'en trouver un exemplaire. Mohammed ben El-Amîn Gânoû (ou Kânô), père de l'auteur de cet ouvrage, est cité par le *Tarikh es-Soudân* comme ayant échappé miraculeusement au massacre dont furent victimes, le 20 octobre 1593, les juristes de Tombouctou (Cf. *Tarikh es-Soudân*, traduction, pp. 258-261). Mahmoûd Kâti était mort depuis un mois environ à cette époque. D'après d'autres extraits du même ouvrage que l'on trouvera cités plus loin, il appert qu'il fut composé au plus tôt vers le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle.

2. *آفته لا عالم ولا جاهل لا رجال ولا نساء* : phrase bizarrement construite et dont la traduction exacte demeure incertaine.

3. *سنفر*. Nom d'une tribu peule — ou d'un clan peul — qu'on appelle également *Bari* et à laquelle on donne souvent au Mâssina le nom de *Sissé*.

sembler à l'ombre d'un seul arbre qui suffisait à l'abriter tout entière.

Il s'emparait de musulmans de condition libre et en faisait don à d'autres musulmans, prétendant faire une libéralité en agissant ainsi.

Les gens de son époque et ses soldats lui avaient donné le surnom de *Dáli* comme titre honorifique et, chaque fois qu'il interpellait quelqu'un, celui-ci lui répondait : « *Dáli!* » Un de nos amis, Mohammed Ouangara ben Abdallah ben Sandioûka El-Foulâni<sup>1</sup> (Dieu lui fasse miséricorde!) m'a raconté qu'il avait entendu dire par le câdi Aboulabbâs Sîdi Ahmed ben Anda-ag-Mohammed (Dieu lui fasse miséricorde!) : « Il n'est pas licite de donner un tel surnom à quelqu'un, car ce mot signifie « le très haut »<sup>2</sup> et doit être réservé au Maître de la toute-puissance, qui est Dieu le très haut. » Il en est de même de *Doûlinta* — ceux qui disent *Doûrinta* commettent une faute —, expression qui signifie « l'esclave du Maître »<sup>3</sup> : or, par « Maître », ceux qui employaient cette expression entendaient le *chi*<sup>4</sup> (la malediction de Dieu (ء•) soit sur lui!). Quant à ce terme *Dáli*, il n'est plus employé aujourd'hui qu'en s'adressant au *Koûma-koï*<sup>5</sup> et au *Dienné-koï*. Il convient que les gens scrupuleux et les tâlebs prêtent attention à la remarque qui précède.

1. C'est-à-dire « Mohammed le Ouangara fils d'Abdallah fils de Sandioûka (سَنجُوْكَ) le Peul ».

2. C'est vraisemblablement dans la langue songaï que *dáli* a cette signification.

3. Dans la langue songaï actuelle « l'esclave du maître » peut se dire *doû ditam*.

4. L'auteur veut dire sans doute qu'on donnait aux esclaves ou serviteurs du *chi* l'appellation d'esclaves du Maître, ce qui revenait à conférer au *chi* un titre qui n'appartient qu'à Dieu, comme celui de « Très Haut ».

5. كومي. Ce terme, dont la désinence (*koï*) signifie « chef » en songaï, peut s'appliquer au chef de Koûma ou Goûma, ville située au sud-est de Saraféré ou au chef d'un autre village de nom analogue.

Ce *chi* passa tout son règne en expéditions guerrières : il avait des résidences royales à Kouûkiya<sup>1</sup>, à Gâo et à Kabara<sup>2</sup>; cette dernière était appelée Tila<sup>3</sup>; il en avait encore une autre à Ouara<sup>4</sup> dans la province du Dirma<sup>5</sup> : celle-ci se trouvait dans le voisinage de la ville d'Ankaba<sup>6</sup> et faisait face à la ville de Diendiao<sup>7</sup>; mais il ne séjournait dans aucune d'elles. Les *chi* qui l'avaient précédé résidaient à Kouûkiya, mais le *chi* Ali, ce scélérat, était constamment en expéditions.

Au début de son règne, il s'était porté vers la ville de Dîreï<sup>8</sup>. Puis, ayant eu des nouvelles du roi des Mòssi nommé Komdâo<sup>9</sup>, il quitta Dîreï pour se porter à sa ren-

1. كُوُكِيَا. Kouûkiya ou Gounguia était l'ancienne capitale du Songaï; après le transfert de la capitale à Gâo (commencement du XI<sup>e</sup> siècle de notre ère), Kouûkiya servit encore souvent de résidence aux rois. Cette ville devait se trouver près du Bentia actuel, à 150 kilomètres environ en aval de Gâo sur le Niger.

2. Port de Tombouctou sur le Niger.

3. Tila est une localité de la banlieue de Kabara, à l'est de cette ville.

4. وُورِع. Ouara ou Aouré se trouve sur la rive droite du Niger (ou Issa-Ber) à une vingtaine de kilomètres au nord du lac Débo.

5. Le Dirma est, à proprement parler, la province comprise entre l'Issa-Ber et le Bara-Issa, au nord du lac Débo; on donne parfois le même nom, par extension, à toute la région nigérienne comprise entre Dienné et Tombouctou.

6. اَنْكَب. Il s'agit sans doute du village de Diankabé, situé sur le Bara-Issa, à l'est de Ouara.

7. جَنْجُو. Village de la rive gauche du Niger (Issa-Ber), en face de Ouara.

8. دِيرٍ dans A et dans B, دِيرِي dans C : il s'agit très probablement de Dîreï ou Diré, près et au nord d'El-Oualedji, à l'est du lac Fati; on pourrait aussi, au moins dans A et B, lire Dera, à l'est du lac Débo et un peu en amont de la pointe sud du lac de Korienza.

9. Il s'agit sans doute de Nâsséré I ou Nâssodoba, qui régna sur les Mòssi (موشى) du Yâtenga de 1475 à 1500 environ et qui pilla Oualata en 1480; c'est à son retour de Oualata, en 1483, qu'il aurait été attaqué par le *chi* Ali, d'après le *Tarikh es-Soudân*, et c'est contre ce prince, que cet ouvrage appelle Nâsséré (نَعْسِر), que l'*askia* Mohammed fit une expédition en 1498. Le mot *kom* semble être en môssi une sorte de titre; Komdâo (كُمْدَاع) était peut-être un

contre, l'atteignit à Kobi<sup>1</sup>, mit ses troupes en déroute et le poursuivit jusqu'au Bambara<sup>2</sup>; Komdâo réussit à se sauver personnellement, à rentrer dans son pays et à regagner sa capitale, qui s'appelait Argouma<sup>3</sup>.

Le *chi*' Ali revint ensuite sur ses pas, accompagné du *Tombouctou-koï* Mohammed Naddi<sup>4</sup>, de l'*askia* Mohammed<sup>5</sup> et du frère de celui-ci, le *Kourmina-fâri* Amar. Le chef de Tombouctou Mohammed Naddi, le *faren* Afoumba<sup>6</sup>, Aboubakar<sup>7</sup> et le *faren* Ousmân avaient pris part à cette expédition.

Quand le mois de ramadan commença, le *chi*' Ali se trou-

surnom de l'empereur Nâsséré. D'après notre auteur, le combat de Kobi aurait eu lieu au début du règne d'Ali et avant la marche des Môssi sur Oualata, comme on le verra plus loin.

1. كُوب. Vraisemblablement au village de Kobi, situé au sud du lac Débo, à moins que ce ne soit à Kobé, entre Korienza et Saraféré, ou encore à Kebbi, au sud du lac de Korienza.

2. بَنَبَر. C'est-à-dire jusqu'au pays des Bambara qui, en partant du nord, commence à peu près à hauteur de Dienné.

3. اَرْفَم. Sans doute une localité du Yâtenga; les traditions locales disent qu'à l'époque dont il s'agit, la résidence habituelle du souverain était à Sissamba, près et au sud-ouest de Ouahigouya.

4. Ce personnage, qui appartenait à une famille zenâga originaire de Chinguetti (Adrar Mauritanien), était chef ou maire de Tombouctou (en songaï *Tombouctou-koï*) au moment où la domination de l'empereur du Malli cessa de s'exercer sur cette ville (1433); il demeura en fonctions sous le règne du sultan touareg Akil, qui fut suzerain de Tombouctou de 1433 à 1467. Le *Tarikh es-Soudân* fait mourir Mohammed Naddi entre l'avènement du *chi*' Ali (1464-1465) et son entrée à Tombouctou (29 ou 30 janvier 1468): il n'aurait donc pu accompagner ce prince à son retour du combat de Kobi, si l'on adoptait la date de 1483 donnée à ce combat par l'ouvrage précité.

5. Il s'agit du personnage qui devait plus tard devenir roi du Songaï et qui était alors l'un des officiers du *chi*' Ali. Au sujet de l'emploi du titre d'*askia* à l'époque des *chi*', voir ce que dit l'auteur un peu plus loin.

6. Il sera reparlé plus loin de ce personnage; le titre qui lui est donné, ainsi qu'à son collègue Ousmân, signifie « chef » ou « gouverneur » en langue mandingue et est orthographié بَارَن ou بَارِن.

7. Cet Aboubakar était, soit le père de l'*askia* Mohammed, soit l'un des fils du *chi*' Ali.

vait au Bambara; il fit la prière de la Fête [de la rupture du jeûne] à Koutté<sup>1</sup>, puis revint à Koûnâ<sup>2</sup>. De Koûnâ, il fit une expédition contre Bisma<sup>3</sup>, qu'il tua. Ensuite il se rendit à Tamsâ<sup>4</sup>, où il se trouva au moment du ramadan, et c'est à Tamsâ qu'il fit la prière de la Fête<sup>5</sup>. De là, il marcha à la poursuite des Beïdân<sup>6</sup>, jusqu'au jour où, arrivé à Dâ<sup>7</sup>, il y tua le *môddibo* Ouâra<sup>8</sup>. Partant ensuite de là, il se rendit à Fakiri<sup>9</sup>, puis quitta Fakiri pour revenir à Tamsâ, où il se trouva à l'époque du ramadan; c'est à Tamsâ qu'il fit la prière de la Fête. Il s'empara de la personne d'El-Mokhtâr<sup>10</sup> dans la ville de Kikéré<sup>11</sup> et combattit les habitants du Tondi<sup>12</sup>. Puis il revint dans la direction du Soûra-Ban-

1. كُتِّعَ. Cette localité devait se trouver sur la rive droite du Bani, à peu près en face de Dienné.

2. كُونَع. Il s'agit sans doute de Koûnâ, chef-lieu du Koûnâri sur la rive droite du Bani en amont de Mopti.

3 Sans doute un chef de la région montagneuse des Tombo ou Habé.

4. تَمَسَع. Probablement une localité de la région de Bandiagara.

5. C'est à-dire qu'il s'était écoulé un an depuis l'époque où le *chi* avait poursuivi jusqu'au Bambara l'empereur du Yâtenga.

6. بِيدَان. Ce nom désigne une fraction d'une tribu peule, ainsi qu'on le verra plus loin.

7. دَاع. Sans doute Dâ ou Dê, village qui se trouve entre Bandiagara et Douentza.

8. Il s'agit probablement d'un marabout peul. Pour l'explication du mot *môddibo* (مُودِب), voir la note 1, page 26. Ce personnage est appelé *Ouâna* dans le mscr. C.

9. فَكْرِي. Nous ignorons comment il convient de vocaliser ce mot, que nous n'avons pu identifier, à moins qu'il ne s'agisse du Fakara, province de la rive gauche du bas Niger, à l'est de Niamey, ce qui serait peu vraisemblable.

10 Le contexte ne nous permet pas de savoir quel était ce personnage.

11. كِكِرِي. Sans doute Kikéré ou Kikéra au nord-nord-est de Douentza.

12. تُونْدِي. *Tondi* est un mot songaï signifiant « pierre, rocher, montagne rocheuse », on appelle ainsi notamment la falaise du Hombori, qui se trouve à l'est de Kikéré.



tambâ<sup>1</sup>. Ensuite, reprenant sa route, il rentra à Gâo, dont le nom offre les variantes dialectales de Gâo et Gaogao, il était dans cette ville au moment du ramadan et c'est là qu'il fit la prière de la Fête.

Ensuite le *chi'* Ali envoya l'*askia* (٤٦) Baghna faire une expédition contre Tosko<sup>2</sup>. — Remarquez l'emploi de ce terme d'*askia* dès l'époque de la dynastie des *chi'*, ce qui est contraire à l'opinion générale voulant que l'*askia* Mohammed ait été le premier à porter ce titre et à l'accoler à son nom et expliquant ainsi l'origine de cette dénomination en qualité de surnom dynastique<sup>3</sup>, comme nous en parlerons bientôt en donnant la biographie de l'*askia* Mohammed; c'est là un fait très singulier. — Tosko mit en déroute les troupes de l'*askia* Baghna.

L'armée du *chi'* Ali était alors au village de Mansouûra<sup>4</sup>. Le prince se trouvait à Mansouûra au début du mois de ramadan; il fit la prière de la Fête à Kouûkiya, puis il revint sur ses pas pour rentrer à Gâo. Il partit ensuite à la tête de ses troupes du côté de l'Azaouat<sup>5</sup>, et c'est au moment de cette

1. <sup>سور بنتبع</sup> *سور بنتبع*. Le *Tarikh es-Soudân* parle d'un pays de ce nom comme situé « dans le Malli » et renfermant des Arabes auxquels l'*askia* Dâoud fit la guerre en 1570, avec l'aide de contingents touareg (cf. *Tarikh es-Soudân*, traduction, pp. 177-178). L'expression signifie en songaï « désert (*bantambâ*) des Maures (*Soûna*) » et semble s'appliquer d'une façon générale à la partie du Sahara située au nord et au nord-ouest de Tombouctou, on l'emploie assez fréquemment, du côté de Tombouctou, pour désigner simplement le nord.

2. <sup>تسك</sup> *تسك*. Le texte n'indique pas s'il s'agit d'un individu, d'une localité ou d'une tribu. Le *Tarikh es-Soudân* cite deux affaires de Tosko, dont l'une aurait eu lieu en 1479 et l'autre en 1488.

3. D'après le *Tarikh es-Soudân*, Mohammed aurait pris le titre d'*askia*, en quelque sorte par ironie, parce que les filles du *chi'* Âli, apprenant que le vainqueur de leur frère Bâro était devenu maître du royaume, s'étaient écrites *askia*, expression qui, dans la langue du pays, signifiait « il ne l'est pas » : *a' kyi a* ou *a si tyi a* veut en effet dire en songaï « il ne l'est pas » ou « il ne le sera pas ».

4. Ou Mansouûr, petit village situé dans la banlieue de Gâo.

5. <sup>ازوت</sup> *ازوت*. Il s'agit probablement de l'Azaouat ou Azaouad, région saharienne



expédition que mourut l'*askia* Baghna; le *chi* Ali se mit ensuite en route vers Tasgo<sup>1</sup>. Il était dans la ville de Nâsséré<sup>2</sup>, dans le pays des Mòssi, quand le ramādan commença, et c'est là qu'il fit la prière de la Fête.

Après cela, il se rendit par le Fleuve à Lôlo<sup>3</sup>, leva une très nombreuse armée et la mit toute entière sous le commandement du *Dendi-fâri*<sup>4</sup> Afoumba, qu'il envoya en expédition; dans cette armée se trouvait le *hîkoï*<sup>5</sup> Boukar. — Remarquez aussi l'emploi, dès cette époque, de ce terme de *hîkoï*, ce qui est également contraire à l'affirmation des gens du Songaï, qui disent qu'il fut créé seulement au temps de l'*askia* Mohammed et qui expliquent de cette manière l'emploi du titre de *hîkoï*; nous en parlerons au cours de la biographie de l'*askia* Mohammed. — Dans cette armée se trouvait aussi l'*askia* Mohammed, qui portait alors le titre de *Tondi-farma*<sup>6</sup>; il y avait également son frère Amar-Komdiâgo<sup>7</sup>,

qui avoisine le Niger dans sa partie septentrionale et où habitent des Arabes et des Touareg.

1. نَسَكٌ. Nous ignorons si c'est là le nom d'une localité ou d'une province.

2. نَعِيرٌ. C'est-à-dire dans la ville où résidait Nâsséré, empereur du Yâtenga (voir la note 9, page 85).

3. لُولٌ. Le mscr. C vocalise *Laolo*. Nom d'une localité située sur le Niger en aval du Dendi.

4. C'est-à-dire du « chef du Dendi »; le Dendi était la province la plus méridionale du Songaï : ce pays se trouve à cheval sur le bas Niger, entre Niamey et les rapides de Boussa. Le titre de *Dendi-fâri* était donné à l'un des principaux dignitaires de la cour.

5. هَبَكِي. Ce mot signifie en songaï « chef des pirogues, chef de la flottille »; c'était le titre de l'un des principaux dignitaires du royaume du Songaï.

6. C'est-à-dire « chef ou gouverneur de la montagne » (voir la note 12, p. 87, au sujet du mot *Tondi*, et la note 6, page 71, au sujet des termes *farma*, *fâri*, *faren*, etc.).

7. عَمْرُ كَمْرَاغ. C'est le même personnage désigné ailleurs sous le titre de *Koumina-fâri* Amar ou de *kanfâri* Amar.

qui était alors *Kotalo-farma*<sup>1</sup>, ainsi que le *faren* Ousmân. Cette expédition fut envoyée pour aider Mohammed-Koïrao<sup>2</sup> à exercer des représailles contre le *kankoï*<sup>3</sup>.

Quant au *chi* Ali, il revint à Gâo, mais il n'y séjourna point et marcha sur Barkona<sup>4</sup>, ville où se trouvait alors la résidence royale du *Mossi-koi*<sup>5</sup>. Il détruisit cette ville et fit prisonniers ses habitants, qu'il fit ensuite périr d'une façon barbare. Il dirigea ensuite une expédition contre les gens de Moli<sup>6</sup>, mais ceux-ci prirent la fuite et il ne réussit pas à les atteindre. Il revint alors et équipa une armée considérable, à la tête de laquelle il mit comme général le *hikoï* Yâté, avec ordre de mettre à mort le *tenga-niâmâ*<sup>7</sup>; une fois celui-ci tué, cette armée retourna auprès du *chi*, et ce dernier se dirigea avec elle vers Kikéré, où il s'empara de la personne du *moundio* Kounti<sup>8</sup>.

Ensuite il équipa (٤٧) une autre armée et envoya avec elle le *Dendi-fâri* Afoumba avec mission de tuer les Beïdân<sup>9</sup>

1. كَتْلُ بَرْمَ. C'est-à-dire chef ou gouverneur de Kotalo; nous n'avons pu identifier la province ou la localité désignée sous ce nom.

2. مُحَمَّدُ كُوْرُو. Ce personnage était l'un des dignitaires du royaume; il est question de lui dans la suite du récit.

3. Le mot traduit ici par représailles désigne d'une manière technique la compensation due en matière de blessure; celle due en cas de meurtre porte un autre nom. Quant au mot *kankoi*, dont nous ne sommes pas sûrs (le texte porte كَنَكِي), il désigne évidemment le titulaire d'une dignité qui avait peut-être quelques rapports avec celle de *kanfâri* instituée plus tard par l'*askia* Mohammed, *koi* et *fâri* étant à peu près synonymes.

4. Localité du Yâtenga. Le mscr. C orthographe *Barkoba*

5. C'est-à-dire du roi des Mossi; ici comme dans les passages précédents, il s'agit, non du souverain du pays que nous appelons plus particulièrement le Mossi, ou pays de Ouagadougou, mais du souverain du Yâtenga.

6. Il s'agit vraisemblablement d'un village ou d'une tribu môssi.

7. تَنْكَ يَمْعَم. Cette expression désigne sans doute un haut dignitaire de l'empire du Yâtenga; le mot *tenga* signifie en môssi « terre, sol, pays ».

8. Pour le sens de *moundio*, voir la note 2, page 60.

9. Les manuscrits A et B portent chacun en marge une note indiquant que les Beïdân étaient une fraction de la tribu peule des Senfâfiri (B) ou Senfentir

qui se trouvaient dans la ville de Noûma<sup>1</sup>. Puis le *faren* Afoumba se rendit au Dendi, envoyé là par le *chi'* Ali pour régler une affaire, tandis que le *moundio* Ouanki ramenait l'armée au *chi'* Ali.

Celui-ci s'était mis en marche. Le mois de ramadan le trouva à Dâ<sup>2</sup>, où il fit la prière de la Fête et d'où, reprenant sa marche, il se rendit à Dienné. Le *moundio* Ouanki, accompagné de l'armée, l'y avait précédé, et c'est à Dienné qu'il rencontra le *chi'*. Ce dernier se trouvait à Dienné au moment du ramadan et c'est là qu'il fit la prière de la Fête. Il combattit les gens de Dienné et, à deux reprises, les gens du Malli. Puis, reprenant sa route, il transporta les Peuls à Gaogao<sup>3</sup>; le ramadan le trouva à Diâkou et il fit la prière de la Fête à Kanao. Au ramadan suivant, il se trouvait à Kadyibi, où il fit la prière de la Fête. Le ramadan qui suivit le trouva à Diarka et il fit la prière de la Fête à Manti<sup>4</sup>. De là il revint vers le Fleuve. Il se trouva à l'époque du ramadan à Moli, fit la prière de la Fête à Yâtolo<sup>5</sup> et, continuant sa route, il revint à Gâo, où il arriva au moment du ramadan et où il fit la prière de la Fête.

(A). Le *Tarikh es-Soudân* parle aussi d'une tribu peule de ce nom, contre laquelle le *chi'* Ali aurait fait une expédition; l'une des femmes peules capturées au cours de cette razzia fut donnée en mariage à l'imâm de Tombouctou et c'est de ce mariage que naquit la grand-mère maternelle du père de Sa'di, auteur du *Tarikh-es-Soudân*.

1. L'un des manuscrits semble porter *Koûma* ou *Goûma*, ce qui pourrait être le nom véritable de cette localité; Goûma, au sud-est de Saraféré, se trouve en effet dans une région où les Peuls sont nombreux.

2. دَاغ dans B et دَاع dans C. Il s'agit sans doute de la localité voisine de Bandiagara dont il a été question précédemment.

3. Sans doute des Peuls qu'il avait faits prisonniers au cours de ses dernières expéditions.

4. Nous n'avons pu identifier les cinq localités dont les noms précèdent; ces noms sont orthographiés جَاكُوَا ou جَلِكُوَا, كَنْو, كَدِب, جَرَكْ et مَنَت.

5. يَعْنَل. Nous ignorons de quelle localité il est ici question.

Il quitta ensuite Gâo le 2 du mois de chaoual pour se rendre au Tondi, combattit les habitants du Tondi et campa à Do<sup>1</sup>, où il séjourna un mois.

Puis, apprenant que le *Môssi-koï* se dirigeait vers Bîrou<sup>2</sup> après avoir laissé les gens de sa maison à Direï<sup>3</sup> il se mit à la poursuite du *Môssi-koï*. Arrivé à Sila<sup>4</sup>, il tua le chef de Sila (٤٨), puis continua sa route jusqu'à Kanto<sup>5</sup>, où il se trouva au mois de ramadan, et fit la prière de la Fête à Sâma<sup>6</sup>. En arrivant à son tour à Sâma, le *Môssi-koï* apprit que le *chi'* avait emmené sa famille et emporté ses richesses; alors le *Môssi-koï* se porta sur les traces du *chi'* Ali et le rejoignit, mais, en voyant son armée, il fut saisi de crainte et, prenant la fuite, il revint sur ses pas, refaisant sa route en sens inverse. — J'ai transcrit tout ceci d'après le livre de mon grand-père l'*alfa* Mahmoûd ben El-Hâdj El-Motawakkel<sup>7</sup>, livre écrit d'après ses indications par un de ses élèves.

1. د ou دو. Peut-être s'agit-il du lac de Do, situé au sud-sud-est de Tombouctou, à hauteur de Saraféré.

2. بئر. C'est le nom soudanais de la ville de Oualata.

3. C'est une note marginale du texte arabe qui indique qu'il s'agit des gens de la maison du *Môssi-koï*. Une autre note semble dire que Direï était un village appartenant à ce souverain; il est vraisemblable cependant qu'il s'agit du village de même nom mentionné auparavant (voir page 85, note 8).

4. سِيل. Il existe plusieurs localités de ce nom dans la vallée du Niger, notamment Sila ou Séla à l'ouest-sud-ouest de Dienné.

5. Le mscr. A orthographie ce mot une première fois كَنْتَع et une seconde fois كَنْتَع; le mscr. B donne كَنْتَع et le mscr. C كَنْتَع. Nous ignorons de quelle localité il s'agit.

6. سَام. On peut lire Sâma, Sâmé, Sâmi ou Sâmo. Peut-être s'agit-il de l'un des villages dénommés Sâma situés près du Niger dans la région Ségou-Sansanding; peut-être aussi s'agit-il de la province du Sâma mentionnée par Bekri comme avoisinant Oualata.

7. Cette phrase, évidemment écrite par le petit-fils de Mahmoûd Kâti, nous indique que ce qui précède a été simplement copié sur l'ouvrage de son grand-père.

— Le *chi'* Ali étant ensuite parti de Direï, les deux adversaires se rencontrèrent à Kobi<sup>1</sup>.

C'est en l'année 873 que la ville de Tombouctou fut sacagée par le *chi'* Ali, qui y entra le quatrième jour du mois de redjeb [18 janvier 1469]. C'est aussi en cette même année que le très docte jurisconsulte, le cheikh-el-islâm, le revivificateur de la religion, le câdi Abouttsenâ Mahmoûd ben Omar ben Mohammed Aqît quitta Bîrou et revint à Tombouctou<sup>2</sup> (Dieu lui fasse miséricorde!).

Sachez que les *chi'*, l'*askia* Mohammed et le *môri* Haougâro, ancêtre des gens de MÔRĪ-Koïra et des jurisconsultes

1. Si l'on fait le compte du nombre de fois que revint le mois de ramadan depuis l'avènement du *chi'* Ali jusqu'au moment de sa présence à Sâma, on trouve qu'il s'écoula de treize à quatorze années lunaires entre ces deux époques; l'avènement du prince ayant eu lieu l'an 869 de l'hégire, il convient donc de placer sa présence à Sâma en l'an 882-883, c'est-à-dire de 1477 à 1479 de notre ère. Cela concorde assez bien avec les indications du *Tarikh es-Soudân*, qui fait arriver l'empereur des Môssi à Sâma en 1477 et à Bîrou (Oualata) en 1480, pour placer ensuite le combat de Kobi en 1483. Il y a, dans le récit qui précède, des ambiguïtés et des contradictions qui peuvent tenir à ce qu'une partie du récit a été rédigée par le petit-fils tandis que l'autre a été empruntée à l'ouvrage de son grand-père. C'est ainsi qu'il relate deux fois l'affaire de Kobi, semblant la placer d'abord au commencement du règne du *chi'* Ali et avant l'expédition des Môssi à Oualata, pour la placer ensuite une quinzaine d'années plus tard; il est possible que, à propos du séjour que fit le *chi'* à Direï au début de son règne, l'auteur avait anticipé sur les événements en racontant que c'était de cette localité que devait plus tard partir le prince pour se porter sur Kobi à la rencontre de l'empereur des Môssi. Quant au présent paragraphe, sans doute convient-il de l'interpréter ainsi: les Môssi marchaient sur Oualata, ayant laissé à Direï les bagages et la famille de leur chef; le *chi'* Ali, qui se trouvait dans la Boucle du Niger, partit sur leurs traces, arriva dans les pays bambara après leur passage, mit à mort le chef de Slla pour le punir de ne les avoir pas arrêtés, puis, renonçant à les atteindre, s'en fut à Direï et y saisit les bagages et la maisonnée de leur chef; ce dernier, pendant ce temps-là, avait atteint et pillé Oualata et retournait dans son pays; en arrivant près du Niger, il apprit que le *chi'* avait saisi ses biens et sa famille, marcha à sa rencontre, fut pris de peur en apercevant sa nombreuse armée et reprit sa marche vers le sud-est sans pousser jusqu'à Direï; c'est alors que le *chi'*, profitant du désarroi de son adversaire, le poursuivit et l'atteignit à Kobi. L'ensemble de ces événements occupa une période de six à sept ans.

2. Ce personnage n'était alors âgé que de cinq ans (cf. *Tarikh es-Soudân*, traduction, p. 106). Ahmed-Bâba en a donné la biographie.

de cette localité, ont tous une origine commune <sup>1</sup>, ainsi que tous les gens qui portent le surnom de Moï, tels que les Moï-Dâ, les Moï-Nanko, les Moï-Haoua, les Moï-Kâ, les Moï-Firi, les Moï-Tâsso, les Moï-Goï, les Moï-Yôro et les Moï-Diâ; le nom de la ville d'où ils proviennent était Yara <sup>2</sup>; tous ceux qui se trouvent dans cette région <sup>3</sup> sont originaires de l'ouest du Ouâkoré et du Ouangara <sup>4</sup>. Cependant, j'ai interrogé tous les gens que j'ai vus provenant du Kaniâga, du Bîtou, du Malli, du Diâfounou, etc., leur demandant s'ils avaient dans leur pays une tribu appelée Moï-Kâ ou Moï-Nanko <sup>5</sup>, et tous m'ont répondu : « Nous n'avons jamais vu ni entendu dire rien de semblable ».

Ce scélérat, — je veux parler du *chi* Ali, — était un prince obéi et respecté, et ses sujets le redoutaient à cause de sa cruauté.

Pendant qu'il était occupé à faire le siège de Dienné <sup>6</sup>, il envoya un messenger à Tombouctou parce qu'il avait appris que les habitants de Tombouctou s'enfuyaient (٤٩), ceux originaires de Bîrou retournant à Bîrou, d'autres se rendant au Foutouti et à Tichit, chacun cherchant un refuge dans

1. Ceci semble contredire l'opinion attribuant aux *chi* une origine berbère.

2. Ou Niara (نيرة). Une note marginale ajoute : « Yara est détruite depuis longtemps ». Il se pourrait que cette ville fût l'une de celles que Bekri et Edrissi mentionnent sous les noms de Yaressi et de Gadiara et qui devaient se trouver près de la rive droite du Sénégal dans le Guidimakha.

3. C'est-à-dire, sans doute, « tous les gens portant le surnom de Moï qui se trouvent dans notre région de Tombouctou ». Nous ignorons ce que c'est que ce surnom de Moï (موي) et quelles sont ces tribus ou familles dont le nom commencerait par Moï

4. C'est-à-dire de l'ouest des pays habités par les peuples de famille mandé (Soninké et Mandingues).

5. Le mscr. B porte ici un mot qui peut se lire *Moi-Natko* (ميناك); c'est sans doute le même mot que celui orthographié précédemment *Moi Nanko* (مينانك). Le mscr. C donne, dans les deux passages, la leçon *Moi Nika*.

6. Pour le récit du siège de Dienné par Ali, cf. *Tarikh es-Soudân*, traduction, pp. 26 et suiv.

son pays d'origine. Il enjoignit à son messenger, à quelque heure qu'il arrivât à Tombouctou, de faire annoncer à haute voix que le roi, le *chi'*, avait dit qu'aucun de ceux qui lui étaient restés fidèles ne devait passer cette nuit-là ailleurs qu'à Haoukiyi en arrière du Fleuve et que quiconque contreviendrait à cette prescription serait égorgé<sup>1</sup>. Le messenger arriva vers midi; il fit battre le tambour qu'il avait apporté et la foule se groupa autour de lui : « Le roi, dit-il alors, vous enjoint de vous transporter tous à Haoukiyi ». Puis, tirant un sabre qu'il tenait dans sa manche, il ajouta : « Voici le sabre du roi et celui-ci m'a dit de m'en servir pour égorguer quiconque resterait cette nuit dans la ville ». Tel est le récit rapporté par le narrateur d'après son maître Mohammed-Bâba ben Yoûssof<sup>2</sup>.

En un clin d'œil, tous les habitants quittèrent la ville. Quelques-uns n'emportèrent même pas de quoi souper cette nuit-là, d'autres ne prirent pas de couvertures pour se coucher; il y en eut qui partirent à pied bien qu'ils eussent des chevaux dans leur maison, mais ils les y laissèrent dans la crainte que le temps de les seller ne les retardât. Le plus grand nombre des gens faibles et des vieillards passèrent la nuit à Ariboro<sup>3</sup>, d'autres à Dienta<sup>4</sup>; le reste traversa le Fleuve dans l'intention de passer la nuit sur l'autre rive et plusieurs y réussirent. L'heure du coucher du soleil n'était pas arrivée encore que Tombouctou était déjà complètement évacuée. Beaucoup de ses habitants étaient partis sans fermer

1. Sans doute Haoukiyi (هوكي) était le nom d'une localité ou d'une région située sur la rive droite du Niger en face de Tombouctou.

2. Cousin du petit-fils de Mahmoûd Kâti, comme on le verra plus loin.

3. « Qu'on appelle à notre époque Hariboro » dit une note marginale du ms. B; *ari* ou *hari* signifie « eau » en songaï et Hariboro est le nom d'une mare voisine de Kabara.

4. <sup>جنت</sup>جنت. Dienta est une île du Niger, au sud et près de Tombouctou.



les portes de leurs maisons et, seuls, étaient demeurés dans la ville les malades qui n'avaient trouvé personne pour les transporter et les aveugles qui n'avaient eu personne pour les conduire.

Cela suffira pour vous faire juger de la méchanceté du *chi* Ali. Certes, le pire des hommes est celui (••) que l'on ne redoute qu'à cause de sa méchanceté. Quant à moi, j'ai peine à croire qu'une pareille chose ait été possible et je ne pense pas qu'El-Haddjâdj ben YouÛsof<sup>1</sup>, malgré son ardeur à répandre le sang et sa cruauté à l'égard de tous, ait jamais fait quelque chose de semblable à ce qui se fit alors à Tombouctou ni qu'il ait vu ses ordres aussi ponctuellement exécutés.

Quand le *chi* Ali était parti dans le but d'attaquer Dienné, il était arrivé à un village de la région nommé Chitàï. Le *kouran*<sup>2</sup>, ayant appris alors qu'il se portait contre le *Dienné-koï*, s'écria : « Ce serait une honte pour moi si je ne repoussais pas un roi qui vient de son pays pour combattre mon maître et qui passe sur notre territoire ». En conséquence, il prit les armes et, ayant rassemblé une nombreuse armée, il se porta à la rencontre du *chi*, qu'il surprit pendant la nuit. Le *chi* répondit à son attaque et un combat à coups de flèches s'engagea, qui dura jusqu'au lever du soleil. Le *kouran* fut vaincu et mis en déroute et les débris de son armée s'enfuirent jusqu'au Hadjar<sup>3</sup>.

Lorsque le *chi* arriva ensuite à Koûnâ<sup>4</sup>, le *tounkoï*<sup>5</sup> agit

1. Général musulman, fort célèbre par sa cruauté, qui vécut dans la seconde moitié du vii<sup>e</sup> siècle de notre ère.

2. Voir la note 2, page 64.

3. C'est-à-dire au « pays des pierres » ; c'est le nom donné par les Arabes à la région des falaises de Bandiagara et de Hombori.

4. كُونَا. Localité de la rive droite du Bani, à l'ouest sud-ouest de Bandiagara et au nord-nord-est de Dienné.

5. تُونَكِي. Il s'agit vraisemblablement de l'un des officiers militaires du chef de Dienne.



envers lui comme l'avait fait le *kouran* et fut également mis en déroute. Le *soria*<sup>1</sup> voulut aussi le combattre et se porta contre lui, mais le *chi'* fondit sur lui à la tête d'une armée innombrable et lui infligea le même sort qu'aux deux chefs précédents. Puis le *chi'* continua sa marche durant la nuit, tandis que le *Dienné-koï*, malgré tout cela, dormait paisiblement sur son lit royal, sans être autrement préoccupé.

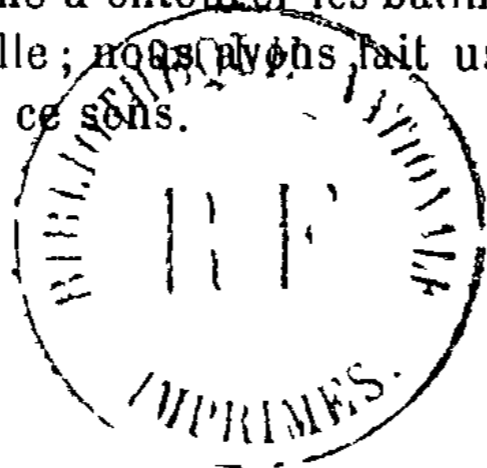
Ensuite cependant, le *Dienné-koï*, à la tête d'une foule de combattants dont le nombre ne saurait être évalué, sortit au devant de l'ennemi. La lutte s'engagea, et les combats se succédèrent chaque jour durant six mois. Le *Dienné-koï*, qui, selon l'opinion la plus accréditée, était alors Komboro<sup>2</sup>, rentra ensuite dans la ville et, pendant la nuit, il se fit construire un *tata*<sup>3</sup>; dès le lendemain matin, le fleuve déborda, entourra la cité de ses eaux et s'interposa entre les deux adversaires. Le *chi'* bloqua alors la ville à l'aide de quatre cents pirogues, afin d'empêcher que qui que ce soit en sortit ou y entrât. Il ne laissa aucune trêve aux habitants avant de les avoir vaincus et soumis. Alors, ayant franchi les murs de la place, il s'installa au milieu de la résidence du *Dienné-koï* avec l'intention d'y demeurer, mais il en fut chassé par les vipères, les serpents et les scorpions qui, seuls, le contraignirent à s'éloigner. Il alla alors s'installer dans une maison située au sud de la résidence du *Dienné-koï* et à l'est de la grande mosquée et prit possession de cette maison, où il laissa ses gens et ses bagages lorsqu'il retourna

1. <sup>سوريا</sup> *Soria*. Ce titre était porté sans doute par un officier de troisième ordre, subalterne du *kouran* et du *tounkoï*.

2. Ou Gomboro; plusieurs chefs de Dienné ont porté ce nom.

3. Littéralement « il fit construire son mur »; il s'agit d'une enceinte dont les chefs du Soudan avaient coutume d'entourer les bâtiments de leur résidence et non de l'enceinte même de la ville; nous avons fait usage du mot *tata*, couramment employé au Soudan dans ce sens.

(*Tarikh el-Fetach.*)



dans son pays<sup>1</sup>. Cette maison appartint ensuite à l'*askia* Mohammed; j'ai vu de mes yeux les pans de murailles qui subsistaient encore après sa destruction<sup>2</sup> (• ٧).

La férocité du *chi'* Ali à l'égard des musulmans et sa cruauté en toutes circonstances, qu'il s'agît des choses de ce monde ou de celles de la religion, étaient devenues telles que les cœurs débordaient de tristesse et de souci. L'on désespérait d'arriver jamais à la délivrance, car son règne durait depuis si longtemps qu'on avait perdu tout espoir de voir le jour où ces maux cesseraient et prendraient fin. Cependant ce jour vint enfin, grâce à un saint homme de condition pauvre, dont le *chi'* avait ravi la fille.

Ce malheureux étant venu trouver le prince chez lui pour lui exposer ses doléances, celui-ci jura qu'il le ferait jeter dans le feu s'il ne sortait pas immédiatement de sa présence. L'homme partit les yeux pleins de larmes, puis, levant les mains au ciel et se tournant du côté de La Mecque, il s'écria : « O mon Dieu, ô Maître, je te demande, à toi qui es près de nous, qui vois, qui sais et entends tout, à toi qui es le Dominateur, je te demande de mâter cet être lubrique et pervers qui a bénéficié si longtemps de ton indifférence et qui, illusionné par tes ménagements, s'est laissé aller à opprimer un saint personnage; accueille mon invocation et viens à mon secours lorsque je t'implore ».

Or, ce même jour, le *chi'* reçut la visite de deux saints per-

1. بعد رجوعه « après son retour » : le texte n'indique pas s'il s'agit du moment où le *chi'* Ali quitta Dienné pour rentrer dans le Songaï propre ou s'il est question d'un voyage que ce prince aurait fait à Dienné postérieurement.

2. Une note marginale du mscr. A, introduite dans le texte par B, indique que les ruines de cette demeure étaient connues sous le nom de *mâdougou*, mot qui équivaut, dans la langue mandingue, à notre expression « palais royal ». Le mscr. C intercale ici tout un chapitre relatif au *chi'* Ali, chapitre qui se retrouve textuellement dans le *Tarikh es-Soudân* et qui fait en quelque sorte double emploi avec ce qui précède (voir traduction du *Tarikh es-Soudân*, p. 103 à 116).

sonnages de la descendance du *môri* Haougâro, ancêtre des gens de Môri-Koïra ; l'un d'eux se nommait le *môri* Es-Sâdiq et l'autre le *môri* Djeïba. Ils venaient se plaindre d'un préjudice que leur avait causé quelqu'un de sa famille, c'est-à-dire de la famille du *chi* Ali. Dès que celui-ci vit ces deux hommes, il donna l'ordre de les saisir et de les enchaîner, puis de les conduire dans une île et de les y abandonner : « O mon Dieu, s'écria l'un d'eux, protège-nous contre cet homme et fais-le périr avant qu'il ait pu bouger de sa place ! — Et, s'écria l'autre, qu'il ne meure pas en état d'islam mais en état d'infidélité ! » Et le *chi*, qui se trouvait à ce moment dans une localité du pays du Hadjar appelée Konna<sup>1</sup>, périt le jour même, frappé par Dieu d'une mort soudaine.

Aussitôt que ses soldats furent assurés de sa mort, ils l'enterrèrent sur place, et personne n'a su depuis en quel endroit se trouvait son tombeau (la malédiction de Dieu soit sur lui !). Le lendemain, ses soldats se remirent en route sans qu'aucun des habitants de la localité en question eût eu connaissance de sa mort (•۲).

Quelques-uns de ses soldats se rendirent dans l'île où avaient été déportés le *môri* Es-Sâdiq et le *môri* Djeïba, leur enlevèrent les fers qu'ils avaient aux pieds et les emmenèrent hors de l'île dès le lendemain de la mort du *chi*. Louanges soient rendues à Celui qui dissipe tous les chagrins, qui rend le calme à tous les affligés et dont les trésors sont compris entre un *kaf* et un *noun*, car, quand il veut quelque chose, il n'a qu'à dire *koun* (sois) et la chose est<sup>2</sup> : c'est ainsi qu'il fait périr les princes et délivre les prisonniers.

1. Ou Gounna (فون). Peut-être s'agit-il de Konna, village situé au sud-est du lac Débo, entre le Bani et la falaise montagneuse ; peut-être aussi s'agit-il d'une autre localité de la même région. Le *Tarikh es-Soudân* fait périr le *chi* Ali dans un torrent appelé Koni, au retour d'une expédition chez les Peuls du Gourma, c'est-à-dire de la Boucle du Niger.

2. Le mot arabe *koun*, qui signifie « sois », se compose des deux lettres *kaf*

La mort du *chi'* Ali eut lieu au mois de moharrem par lequel débuta l'année 898 de l'hégire [23 octobre — 21 novembre 1492]<sup>1</sup>. Cependant, dans l'ouvrage intitulé *Dorer el-ḥisân fi akhbâr ba'd moloûk es-Soudân*<sup>2</sup>, il est dit que la mort du *chi'* Ali eut lieu en l'année 99 du VIII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Il avait régné 27 ans, 4 mois et 15 jours<sup>4</sup>.

Son fils Aboubakar, surnommé le *chi'* Bâro, l'avait accompagné dans cette expédition<sup>5</sup> et, dès que l'armée, dans sa marche de retour, fut arrivée à Bankeï<sup>6</sup>, elle proclama Bâro à la place de son père, le deuxième jour de rebi II [21 janvier 1493]. Mais ceci ne concorde pas avec le récit du *Dorer el-ḥisân*, qui dit que la proclamation du *chi'* Bâro eut lieu à Diâga<sup>7</sup> : reportez-vous à cet ouvrage.

Le cheikh-el-islâm, le câdi Abouttsenâ Mahmoud ben Omar ben Mohammed Aqît (Dieu lui fasse miséricorde et lui témoigne sa bienveillance!) naquit un an avant l'avènement du *chi'*<sup>8</sup>; or, d'après le récit de notre maître Aboulabbas

(k) et *noun* (n) : de là cette sorte de proverbe disant qu'entre le k et l'n sont compris tous les trésors que Dieu peut créer.

1. Le 15 moharrem 898 (6 novembre 1492), d'après le *Tarikh es Soudân*.

2. Voir la note 1, page 83.

3. Ce qui ferait 799, soit une erreur d'un siècle : il arrive souvent que les auteurs peu attentifs nomment un siècle d'après le chiffre initial du millésime, donnant par exemple le nom du 8<sup>e</sup> siècle à l'ensemble des années dont le millésime commence par 8.

4. Le *chi'* Ali, étant monté sur le trône en 869 et étant mort au commencement de 898, régna environ 29 années lunaires ; le *Tarikh es Soudân*, qui donne les mêmes dates pour son avènement et sa mort, le fait régner « 27 ou 28 ans ».

5. C'est-à-dire dans l'expédition au retour de laquelle mourut le *chi'* Ali.

6. <sup>بَنَكِي</sup> dans A, <sup>بَنَكِي</sup> dans B ; nous ignorons de quelle localité il s'agit.

7. <sup>ذَاغ</sup>. Diâga ou Diâ est une ville du Mâssina occidental située sur le bras du Niger qu'on appelle marigot de Diâga ou de Diâ. Il est peu vraisemblable que ce soit là qu'ait été proclamé le fils du *chi'* Ali et il doit y avoir eu, de la part du copiste ou de l'auteur, une erreur de lecture ; le *Tarikh es-Soudân* fait proclamer Aboubakar à Denga (<sup>دَنَغ</sup>), localité de la rive droite du Niger entre Bourem et Gâo.

8. C'est-à-dire du *chi'* Ali.

Ahmed-Bâba ben Ahmed ben El-Hâdj Ahmed, récit contenu dans son ouvrage intitulé *Kifâyat el-mohtâdj fi' ma'rifat mâ laïsa fi' d-dîbâdj*, ce câdi serait né en l'an 868 [15 septembre 1463 — 2 septembre 1464]<sup>1</sup>.

Parmi les principaux savants et grands personnages du Tekroûr qui moururent au temps du *chî* Ali, il y eut le jurisconsulte, le câdi *môdibbo* Qâssim Dionkâssi<sup>2</sup> et Sîdi Yahya El-Andaloussi Et-Tâdelsi<sup>3</sup>, dont la généalogie, bien établie, est la suivante : Sîdi Yahya ben Abderrahîm ben Abderrahmân Et-Tsa'âlebi ben Yahya El-Bekkaï ben El-Hassan ben Ali ben Abdallah ben (•۳) Abdeldjebbâr ben Temîm ben Hormoz ben Hâchim ben Qossaï ben Yoûssof ben Yoûcha' ben Ouerd ben Battâl ben Ahmed ben Mohammed ben 'Issa ben Mohammed ben El-Hassan ben Ali ben Aboutâleb (Dieu lui soit bienveillant et nous fasse profiter de la considération dont ils jouissent tous !). On dit que Sîdi Yahya fut investi des fonctions de câdi ; c'est du moins ce que j'ai lu dans un texte écrit de la main d'un tâleb. Il y aurait à mentionner encore d'autres personnages morts du vivant du *chî* Ali.

Bâro, fils de ce prince, avait donc été investi du pouvoir ; il n'y avait pas encore quatre mois qu'il régnait lorsque l'*askia* Mohammed ben Aboubakar, dont le parti triomphait, reçut l'appui de Dieu contre le *chî* Bâro, le 2 du mois de

1. Le *Tarikh es-Soudân* donne également cette référence, se rapportant au célèbre ouvrage d'Amed-Bâba, afin de justifier la date de 869 donnée pour l'avènement d'Ali. Comme Ahmed-Bâba était encore jeune à l'époque où mourut Mahmoûd Kâti (1593 d'après le *Tarikh es-Soudân*), ce dernier n'a pu l'avoir comme maître : c'est donc le petit-fils de Mahmoûd Kâti qui parle ici.

2. La lecture du dernier nom (جنكاس) est douteuse en ce qui concerne les voyelles ; le *Tarikh es-Soudân* parle de ce personnage, qu'il fait mourir quatre ans avant le *chî* Ali (trad., p. 116).

3. Ce célèbre personnage fut le premier imâm de la mosquée de Tombouctou qui porte encore son nom et qui fut construite par Mohammed-Naddi du vivant de Sîdi Yahya ; le *Tarikh es-Soudân* parle longuement de ce saint homme, qu'il fait mourir en 868 (1463-64) (cf. trad., pp. 80-84).

djomâda I<sup>er</sup> <sup>1</sup>, dans une localité appelée Anfao <sup>2</sup>, où les deux adversaires s'étaient arrêtés pour rassembler leurs guerriers. La rencontre entre Bâro et l'*askia* Mohammed eut lieu le 24 du mois de djomâda II <sup>3</sup>, qui était un lundi; la bataille fut si violente et le combat si sanglant que tous croyaient leur dernière heure arrivée; le *Dendi-fâri* Afoumba, qui se tenait auprès du *chi* et qui était un homme du plus grand courage, se jeta dans le Fleuve et y périt. Quand à l'*askia* Mohammed, il avait avec lui le *mansa* <sup>4</sup> Koûra, qui était *Bara-koï* <sup>5</sup>, mais nul autre roi du Tekroûr ni du Songaï <sup>6</sup> n'avait répondu à son appel: cependant Dieu (qu'il soit loué!) donna la victoire à l'*askia* Mohammed et le *chi* Bâro s'enfuit à Diâga.

Voici ce qu'a dit le câdi Mahmoûd Kâti ben El-Hâdj El-Motaouakkel Kâti <sup>7</sup>.

La lutte ne s'engagea entre eux qu'après que l'*askia* eut envoyé le savant, le saint, le pieux Mohammed Toulé, ce chérif dont la généalogie se rattache aux Beni-Medâs,

1. Soit le 19 février 1493, exactement un mois lunaire après la date donnée par l'auteur pour la proclamation du *chi* Bâro; les quatre mois dont il vient d'être question doivent donc être comptés à partir du décès du *chi* Ali et non à partir de l'investiture de Bâro.

2. انجع. Le *Tarikh es-Soudân* appelle cette localité *Ankoo* (انكوع) et la place dans le voisinage de Gâo.

3. Soit le 12 avril 1493; le *Tarikh es-Soudân* relate deux batailles que se seraient livrées au même endroit entre Bâro et Mohammed, la première le 2 de djomâda I<sup>er</sup> et la seconde le 14 de djomâda II (cf. *Tarikh es-Soudân*, texte arabe, page ٧١). Le 14 djomâda II commença un lundi et le 24 un jeudi; la date exacte doit donc être le 14 et non le 24 de Djomâda II, c'est-à-dire le 2 avril 1493.

4. Terme signifiant « roi » dans la langue mandingue; c'était, comme on le verra plus loin, le titre porté par les chefs du Bara.

5. C'est-à-dire, en songaï, « chef du Bara ». Le Bara est une province située au nord du lac Débo, sur la rive droite du bras du Niger qui lui a emprunté son nom (le Bara-Issa ou fleuve du Bara).

6. C'est-à-dire du Soudan occidental ni du Soudan nigérien.

7. Toute la fin du présent chapitre, qui fait défaut dans les mscr. A et B, est due à la plume de Mahmoûd Kâti l'ancêtre, tandis que ce qui précède, depuis la page 93, a été probablement rédigé par le petit-fils.



auprès du *chi'* Bâro pour inviter celui-ci à embrasser l'islamisme. Ce dernier, qui se trouvait alors dans une ville appelée Anfao, s'y refusa absolument. Il avait des craintes pour sa souveraineté, comme c'était naturel de la part d'un roi; aussi fut-il dur en paroles envers le savant et la situation lui parut même si grave qu'il songea à faire mettre celui-ci à mort; mais Dieu, par sa volonté toute-puissante, le détourna de ce dessein. Le savant retourna auprès de l'*askia* Mohammed et l'informa du refus du *chi'* Bâro et de la façon dont ce dernier s'était comporté à son égard.

Alors l'*askia* Mohammed dépêcha au *chi'* Bâro un second envoyé, qui fut le savant, le pieux, le vertueux, l'auteur de miracles et d'actions merveilleuses, l'*alfa* Sâlih Diawara, ouâkoré d'origine (• ٤). Celui-ci se rendit auprès du *chi'* Bâro et lui transmit le message du prince, c'est-à-dire de l'*askia* Mohammed. Mais cela ne fit qu'accroître l'insolence du *chi'*, sa résistance obstinée et son orgueil; aussi reçut-il le second messenger plus durement encore que le premier.

Il avait alors plus de dix ministres, dont le *mansa* Moûssa, qui était *Bara-koï*; c'était alors un vieillard avancé en âge, père de dix enfants. Chacun de ces ministres commandait un corps de troupe spécial. Tous étaient demeurés auprès du *chi'* Bâro sauf un seul d'entre eux, le *mansa* Koûra<sup>1</sup>, qui s'était enfui auprès du prince, c'est-à-dire de l'*askia* Mohammed, et l'avait reconnu comme souverain. Quant au *Dirma-koï*<sup>2</sup>, Sañdi<sup>3</sup>, au *Taraton-koï*<sup>4</sup>, au *Bani-koï*<sup>5</sup>,

1. C'était l'un des fils du *mansa* Moûssa.

2. C'est-à-dire le chef du Dirma, province située entre l'Issa-Ber et le Bara-Issa.

3. سندي. Ce mot peut être un nom propre, ou un titre qui signifierait « le seigneur, le chef » en songaï.

4. زرنكي. Il s'agit assurément d'un chef de province, comme pour les autres ministres, mais nous ignorons de quelle province il est ici question; la lecture du mot d'ailleurs est incertaine.

5. بنكي. Sans doute le chef du Bani, c'est-à-dire d'une province baignée par le Bani entre Dienné et le lac Débo.

au *Kara-koï*<sup>1</sup>, au *Dienné-koï* et aux autres des ministres en question dont chacun commandait une armée nombreuse, ils étaient tous restés auprès du *chi* Bâro.

L'un de ces ministres, le *Dirma-koï* dont il vient d'être parlé, jura qu'il ne manquerait pas de tuer le savant Sâlih Diawara, envoyé du prince *askia*, en ajoutant : « Si tu ne fais pas mettre à mort ce savant, l'*askia* ne cessera pas de t'expédier des envoyés; si au contraire tu le fais mettre à mort, l'*askia* ne continuera pas à t'en expédier ». Mais Dieu l'empêcha de mettre ce dessein à exécution et le *chi*, s'adressant à Sâlih Diawara, lui dit : « Retourne auprès de celui qui t'a envoyé; mais, si un nouveau messenger vient me trouver de sa part, que le sang de ce messenger retombe sur ta tête. Dis à l'*askia* qui t'a envoyé qu'il se prépare au combat qui va s'engager entre lui et moi; dis lui que je n'accepte pas ses propositions et que je ne les accepterai jamais ».

Le savant Sâlih Diawara retourna donc auprès du prince, lui rapporta les paroles du *chi* Bâro et lui fit connaître les dispositions d'esprit de ce dernier et l'énergie avec laquelle le *chi* s'était refusé devant lui à embrasser l'islamisme.

Lorsque Sâlih Diawara eut fait part à l'*askia* de ce dont il avait été témoin lors de son entrevue avec le *chi* Bâro, le prince réunit son conseil, composé des ulémas, des notables et des chefs de son armée, et il les consulta sur le point de savoir ce qu'il devait faire : engager la lutte avec le *chi* Bâro ou bien lui dépêcher un troisième envoyé? Tous furent d'avis qu'il fallait lui dépêcher un troisième envoyé qui, en usant de diplomatie, chercherait à amadouer le *chi*; peut-être qu'alors Dieu ramènerait celui-ci dans la bonne voie et lui ferait embrasser l'islamisme.

1. کَرکی. Le chef du Kara ou Karadougou (ou Kala), entre Dienné et Sansanding.



C'est alors que l'*askia* m'envoya auprès du *chî*, moi, l'humble croyant, l'*alfa* Kâti. Je me rendis donc auprès de lui et le trouvai dans la ville d'Anfao, qui est proche de Gâo. Je lui transmis le message de l'*askia*, prince des croyants, et je lui parlai avec autant de courtoisie que possible, ainsi que me l'avait recommandé l'*askia* El-Hâdj Mohammed, prince des croyants. Je lui dis des choses aimables, dans l'espoir que Dieu le ramènerait dans la bonne voie. Mais il refusa énergiquement [d'écouter mes conseils], se mit en colère, ordonna de battre le tambour sur-le-champ et commença à rassembler ses troupes, grondant et tempêtant dans le dessein de m'intimider, tandis que je m'appliquais en moi-même les paroles du poète : « J'assurerai aujourd'hui par ma mort le triomphe [de l'islamisme] sur la croix et ses adorateurs<sup>1</sup> ».

Au même instant, ses troupes se massèrent autour de lui semblables à une chaîne de montagnes (••), soulevant des nuages de poussière qui rendaient le jour pareil à la nuit, et se mirent à pousser de grands cris, jurant que le sang allait couler à flots.

Alors je revins [auprès de l'*askia*] et l'informai de ce qui s'était passé. L'*askia* El-Hâdj Mohammed, prince des croyants, fit aussitôt ses préparatifs, ordonnant de battre le tambour et de rassembler immédiatement ses troupes autour de lui. Tous ses hommes jurèrent de lui rester fidèles jusqu'à la mort.

Puis il monta à cheval et, à la tête de son armée victorieuse, se porta dans la direction du *chî* Bâro. Les deux troupes se rencontrèrent le lundi 24 du mois de djomâda II. Entre le moment où l'*askia*, prince des croyants, avait envoyé son [premier] message au *chî* Bâro et le moment de

1. وانصر على الصليب وعابديه اليوم اهلك.

la rencontre de leurs deux armées, il s'était écoulé cinquante-deux jours.

Un violent combat s'engagea entre les deux troupes. Dieu vint en aide à l'*askia* contre le *chi* Bâro, dont les soldats furent mis en déroute et subirent des pertes si terribles qu'ils crurent qu'il allaient tous périr et que la fin du monde était arrivée. Le *Dendi-fâri* Afoumba, qui se trouvait auprès du *chi* Bâro et qui était un homme des plus braves, se jeta ce jour-là dans le Fleuve, où il trouva la mort.

Quant à El-Hâdj Mohammed, il avait avec lui le *mansa* Koûra, fils du *mansa* Moûssa, dont il a été parlé précédemment, mais il n'était accompagné d'aucun autre des rois du Tekroûr ni du Songaï, aucun n'ayant répondu à son appel à l'exception de celui-là.

Lorsque Dieu eut mis en déroute les troupes du *chi* Bâro, celui-ci s'enfuit seul jusqu'à Ayorou<sup>1</sup>, où il demeura jusqu'à sa mort, tandis que le très fortuné, le très orthodoxe<sup>2</sup> s'emparait du pouvoir et devenait le prince des croyants et le khalife des musulmans.

C'est ainsi que Dieu fit hériter l'*askia* El-Hâdj Mohammed de tout le territoire du *chi* Bâro, territoire qui s'étendait du Kanta jusqu'au Sibiridougou<sup>3</sup>, et que ce prince se trouva devenir le maître de vingt-quatre tribus qui se composaient d'esclaves du *chi* et non d'hommes libres réduits en esclavage<sup>4</sup>.

1. <sup>ا</sup>أ. Ayorou se trouve sur le Niger à hauteur de l'embouchure du Gorouol, entre Koukya et Tillabéry. Un passage précédent portait que le *chi* Bâro s'était réfugié à Diâga, ce qui est moins vraisemblable. Il se peut cependant que le Diâga en question soit une localité voisine d'Ayorou.

2. C'est-à-dire l'*askia* El-Hâdj Mohammed.

3. Voir la note 1, page 82.

4. L'auteur veut dire qu'il s'agit de tribus ou de castes d'origine servile, qui formaient en quelque sorte le domaine humain de la couronne sous les *chi* puis ensuite sous les *askia*, et non pas de tribus nobles que les *chi* ou leurs successeurs auraient conquises et réduites à l'état de captivité.

Nous allons énumérer, si Dieu le veut, les noms de ces tribus. Trois d'entre elles faisaient partie des tribus païennes du Bambara. La première se rattachait à la descendance de Diara Koré Boukar, tandis que la seconde tirait son origine du Ngaratibi<sup>1</sup> et que la troisième provenait de Kassambara<sup>2</sup>.

Le *chî* Bâro avait hérité ces tribus de son père le *chî* Ali, qui les avait héritées de même du *chî* Souleimân-Dâma, à qui certains donnent le nom de Dândi. De même ce dernier les avait héritées du *chî* Balma, celui-ci du *chî* Mohammed-Fâri, celui-ci du *chî* Mohammed-Koûkiya. De même ce dernier les avait héritées du *chî* Mâdogo, qui, lui, s'en était emparé sur le *Malli-koï*.

Ces tribus en effet étaient devenues vassales du *Malli-koï* à l'époque où les ancêtres de ce dernier avaient accru leur puissance et après avoir tenu elles-mêmes les [premiers] *Malli-koï* sous leur autorité. Plus tard, Dieu ayant abattu la puissance du *Malli-koï* au profit du *chî* Mâdogo, celui-ci ravagea l'empire des *Malli-koï*, emmena leurs enfants en captivité, s'empara de tous leur biens et leur enleva la propriété de ces vingt-quatre tribus.

Quant aux (٥٦) trois de ces tribus [dont nous avons parlé plus haut], elles faisaient partie des serfs domestiques<sup>3</sup> du *Malli-koï*. Depuis qu'elles appartenaient aux *Malli-koï*, la coutume était qu'aucun des hommes de ces tribus ne pouvait se marier qu'après que le roi avait donné 40.000 cau-

1. Voir la note 9, page 20.

2. Voir la note 1, page 21; le texte porte ici l'orthographe كَسَم بَرَم.

3. Le mot arabe مَالِد, employé par l'auteur, désigne des biens héréditaires possédés depuis longtemps par la même famille et aussi des bestiaux ou esclaves nés dans la maison. Il répond exactement aux expressions soudanaises que nous traduisons vulgairement par « captifs de case » et qui s'appliquent aux descendants d'esclaves nés dans la maison du maître et faisant partie du bien de famille.

rics<sup>1</sup> aux beaux-parents du futur, afin d'empêcher la femme ou ses enfants de revendiquer la liberté et afin de bien établir que ceux-ci et leurs propres enfants demeureront la propriété du *Malli-koï*.

Ces trois tribus en question descendaient d'une souche primitive commune, [leurs ancêtres] ayant eu un même père, appelé Béma Tâsso, et une même mère, nommée Arbaa Kalé, en sorte qu'ils étaient tous les trois frères de père et de mère. Une querelle ayant éclaté entre eux à propos d'une femme que tous les trois voulaient épouser, ils en vinrent à se haïr tellement qu'ils cessèrent de se considérer comme issus du même sang. Ils tiraient leur origine de Kasambara et leur village, qui s'appelait Niani, faisait partie du territoire du Malli et était la capitale des *Malli-koï*<sup>2</sup>.

Du temps des *Malli-koï*, et depuis que ces tribus leur appartenaient, elles étaient astreintes à une prestation annuelle de quarante coudées [de terre à mettre en valeur] par chaque couple, mari et femme; il en fut ainsi jusqu'à ce que ces tribus fussent passées dans la main des *chi*. Au temps des *chi*, depuis le premier de ces souverains qui fut leur maître jusqu'au dernier, c'est-à-dire jusqu'au *chi* Ali, la prestation était ainsi réglée : on réunissait les gens par groupes de cent personnes, hommes et femmes ensemble, et le *chi* faisait mesurer à chaque groupe deux cents coudées sur le sol; les gens se rassemblaient alors au son des tambours et des flûtes et labouraient la terre pour lui en poussant des cris à la façon des laboureurs tandis qu'on frappait sur les tambours; lorsqu'arrivait le moment de la moisson, le produit de ces champs était partagé par le *chi* entre ses

1. Petits coquillages servant de monnaie au Soudan; leur valeur actuelle varie de 600 à 1.000 pour un franc.

2. Voir la note 2, page 66.

soldats, et, si la récolte était nulle, il frappait les gens d'une imposition et les en rendait responsables.

Quand l'*askia* Mohammed fut devenu le maître de ces tribus, il fixa ainsi la prestation : chaque année, au moment de la moisson, il envoyait un homme de son entourage percevoir les produits de la récolte; si quelqu'un était en état de donner dix mesures de farine<sup>1</sup>, on les lui prenait; si quelqu'un pouvait donner vingt mesures, on les lui prenait, et ainsi de suite jusqu'à trente mesures, sans dépasser ce chiffre, qui était la limite que l'on ne franchissait jamais, même si le contribuable eût été à même de fournir mille mesures. L'*askia* Mohammed prenait aussi à ces gens quelques-uns de leurs enfants et s'en servait pour acheter des chevaux<sup>2</sup>.

Quant à la quatrième des vingt-quatre tribus dont nous avons parlé, c'était la tribu des gens appelés *Tyindikèta* (•v), d'un mot qui, dans leur langue, signifie « coupeur d'herbe »<sup>3</sup>. Leur prestation, depuis le temps des *Malli-koï* jusqu'à l'époque des *chi*, consistait à couper de l'herbe pour les chevaux. Lorsqu'ils passèrent entre les mains de l'*askia* Mohammed, ce dernier maintint cette coutume, car il trouva qu'ils n'étaient bons qu'à soigner les chevaux. Toutefois l'*askia* Mohammed leur imposa une nouvelle obligation, enjoignant aux adultes de fabriquer des pirogues dont les jeunes garçons employés comme palefreniers feraient usage pour le service des chevaux<sup>4</sup>. L'*askia* Mohammed prenait en effet dans cette tribu un certain nombre de jeunes garçons auxquels il faisait soigner ses chevaux, en quelque endroit qu'il en trouvât depuis Gâo jusqu'au Sibiridougou.

1. L'auteur se sert du mot *فت*, pluriel *فتات*. Peut-être est-ce l'équivalent du mot songaï *fadda*, qui désigne une mesure correspondant à 120 litres environ.

2. En se servant de ces enfants comme monnaie d'échange.

3. Voir la note 2, page 20.

4. Sans doute pour aller couper l'herbe aquatique nommée *bourgou*, qui pousse dans la zone d'inondation du Niger et passe pour fournir un excellent fourrage.

La cinquième tribu était celle des *Zendji*<sup>1</sup>. Chaque *Zendji* depuis le Kanta jusqu'au Sibiridougou, devait également une redevance qui était perçue chaque année au moment de la baisse des eaux du Fleuve. Elle consistait, pour ceux qui étaient en mesure de les fournir, en dix paquets de poisson séché; pour ceux qui ne pouvaient en fournir que neuf, elle était de neuf; pour ceux qui n'en pouvaient fournir que sept, elle était de sept, et ainsi de suite jusqu'à un seul paquet pour ceux qui n'en pouvaient fournir qu'un, chacun s'acquittant selon ses moyens, sans toutefois que la redevance pût jamais dépasser dix paquets.

Chaque fois qu'on venait trouver le prince pour demander une embarcation, il la fournissait en prenant aux gens de cette tribu une pirogue avec son équipage.

L'*askia* Mohammed en effet avait pris et réservé ces gens pour son service et celui des gens de sa maison, n'autorisant personne à les employer ni à les vendre. Il réserva ce droit à lui-même et à ses enfants, faisant toutefois une exception en faveur du chérif hassanide Es-Seqli, qui descendait d'Ali. Lorsque ce chérif se rendit à Gâo et y trouva l'*askia* Mohammed, ce dernier lui donna tous les descendants d'un *Zendji* appelé Faran-Taka<sup>2</sup>, qui étaient à cette époque au nombre de 2.700<sup>3</sup>. Le prince fit ce cadeau au chérif parce que celui-ci appartenait à la descendance du Prophète (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut!) et pour lui témoigner son affection. Dans la biographie de l'*askia* Mohammed, nous parlerons en détail, si Dieu veut, de

1. Voir la note 2 page 38. Il semble que les gens auxquels l'auteur donne ce nom étaient principalement des pêcheurs et des bateliers (Kourtei, Sorko, Bozo et Somono actuels).

2. *برنطك*. Ce personnage, demeuré légendaire chez les Songaï, était le fils du célèbre Faran, ancêtre d'un clan de Sorko qui porte aujourd'hui encore son nom.

3. Dans un passage précédent, l'auteur a raconté déjà cette anecdote, mais en évaluant seulement à 1.700 le nombre des *Zendji* donnés au chérif.

cette libéralité, ainsi que du partage des Zendji qui furent attribués en partie à ce chérif et en partie à d'autres personnages.

La sixième tribu se composait des gens appelés *Arbi*<sup>1</sup>. Ceux-ci fournissaient les serviteurs du prince, ses familiers et ses domestiques; leurs filles étaient employées au service de ses femmes. Ils cultivaient aussi pour lui et pour ses enfants. Les jeunes gens de la tribu l'escortaient en armes, marchant devant et derrière lui à la guerre comme en temps ordinaire; il les employait comme messagers pour ses missions spéciales. Les gens de cette tribu étaient exclusivement attachés au service du prince et c'est pour cela qu'ils n'étaient pas astreints à des redevances en nature.

Quant aux septième, huitième, neuvième, dixième et onzième tribus, qui étaient des tribus de forgerons, c'étaient les tribus des *Diam-Téné*, des *Diam-Ouali*, des *Sorobanna*, [des *Komé*] et des *Samatséko*<sup>2</sup>. Ces cinq tribus étaient toutes issues d'un même père. Celui-ci était (•Λ) un forgeron, esclave des Chrétiens, qui s'était enfui des îles de l'Océan Atlantique et était venu à Koûkiya, capitale des *chi'*, à l'époque du *chi'* Mohammed-Fâri. Cet esclave, qui s'appelait Boukar, épousa une esclave de Nâna-Salam, mère du *chi'* précité. Cette esclave, qui se nommait Matabala, lui donna cinq enfants mâles : Téné, qui fut le père de la tribu des *Diam-Téné*; Ouali, qui fut le père de la tribu des *Diam-Ouali*; Sorobanna, qui fut le père de la tribu des *Sorobanna*; Komé, qui fut le père de la tribu des *Komé*, et Samatséko, qui fut le père de la tribu des *Samatséko*, ces tribus rattachant leurs généalogies à leurs pères<sup>3</sup>.

1. Voir la note 5, page 21.

2. Voir plus haut, pages 20 et 21. Le nom des *Komé* a été oublié ici par l'auteur, qui ne nomme que quatre tribus sur cinq; mais ce nom se trouve reproduit un peu plus loin.

3. Voir la note 3, page 42.



Le père de ces cinq enfants était un homme cruel, grossier, dépravé, autoritaire, ignorant, tyrannique et violent. Lui et ses fils se livraient au brigandage, coupant les routes, assassinant les gens, les faisant prisonniers ou les dévalisant. Des plaintes ayant été portées à leur sujet au *chi'* qui régnait alors, celui-ci envoya contre eux une petite troupe avec l'ordre de tuer le père et de se saisir des enfants, ces derniers étant ses esclaves puisque fils d'une de ses esclaves. Le père fut tué et les cinq fils furent amenés au *chi'*, qui les répartit entre différentes villes pour les empêcher de se réunir de nouveau et de recommencer leurs méfaits. Chacun d'eux eut une nombreuse postérité.

La redevance de ces cinq tribus, depuis le temps des *chi'* jusqu'à l'époque de l'*askia* Mohammed, était de cent lances et cent flèches par chaque famille et par an.

Quant à la douzième tribu, qui était celle des *Kourounko*<sup>1</sup> qu'on rencontre depuis Gâo jusqu'à la ville de Fâni<sup>2</sup>, elle est originaire du pays de Sôma<sup>3</sup>, qui avoisine leur territoire [actuel] sans en être cependant très rapproché<sup>4</sup>. C'est une ramification de la tribu des *Samatséko*, car elle descend des fils de la fille de Samatséko.

Nous parlerons plus loin, s'il plaît à Dieu, en racontant la biographie de l'*askia* Mohammed, du reste des vingt-quatre tribus, celles dont il vient d'être parlé n'en formant que la moitié.

1. Voir la note 4, page 21. Le mot est ici épilé de la façon suivante : *kaf* avec voyelle *ou*, *ra* avec voyelle se rapprochant de *ou*, *noun* sans voyelle, *kaf* avec voyelle *ou* très brève et *ya* sans voyelle.

2. *باني*. Nous ignorons où se trouve cette localité, dont le nom d'ailleurs pourrait être lu d'autre manière.

3. *سوم*. Peut-être s'agit-il d'une province située entre le haut Niger et la vallée du Sénégal.

4. Traduction incertaine ; il est possible qu'une lacune existe dans le manuscrit.



L'année où se passèrent tous les événements relatés plus haut <sup>1</sup>, l'*askia* Mohammed était âgé de 50 ans, l'*alfa* Sâlih Diawara était âgé de 49 ans, Mohammed Toulé était âgé de 26 ans, et moi, j'étais à cette époque un jeune homme de 25 ans <sup>2</sup>. Quant à Mahmoûd ben Omar ben Mohammed Aqît, il était alors âgé de 28 ans.

1. C'est-à-dire l'année 898 de l'hégire (1492-1493), au cours de laquelle le *chî* Bâro fut vaincu par l'*askia* Mohammed.

2. Cela nous permet d'assigner l'année 1468 comme date approximative de la naissance de Mahmoûd Kâti, auteur de ce récit.

## CHAPITRE VI

### Biographie de l'askia Mohammed

Ce qui suit est la biographie du prince (٥٩) des croyants, du sultan des musulmans, de l'*askia* Abou-Abdallah Mohammed ben Aboubakar.

Son père avait pour surnom Arloûm et appartenait au clan des Silla<sup>1</sup> qui est, dit-on, originaire du Tôro<sup>2</sup>. Quant à sa mère, elle se nommait Kassaï et était fille du *Koura-koï*<sup>3</sup> Boukar. Nous avons vu des gens qui faisaient remonter la généalogie de sa mère à la descendance de Djâbir ben Abdallah, l'un des Ansâr, mais ce serait sortir de notre cadre que d'entrer dans de plus longs détails à ce sujet<sup>4</sup>.

On ne saurait énumérer ses vertus ni ses qualités, telles que son excellente politique, sa bienveillance à l'égard de ses sujets et sa sollicitude envers les pauvres. On ne saurait trouver son pareil ni parmi ceux qui l'ont précédé, ni parmi ceux qui sont venus après lui. Il avait une vive affection pour les ulémas, les saints personnages et les tâlebs. Il

1. L'un des principaux clans soninké.

2. L'une des provinces du Foûta sénégalais (province de Podor), où l'on retrouve encore des membres du clan des Silla, lequel a aussi des représentants dans la région de Gâo.

3. C'est-à-dire « chef du Koura »; Koura est le nom d'une grande île que forme le Niger avant d'arriver à Tombouctou.

4. Le mscr. C, qui ne renferme pas la phrase précédente, donne par contre la généalogie complète du *Koura-koï* Boukar, comme suit : Boukar ben Ali ben Abdallah ben El-Hassan ben Abderrahmân ben Idrîs ben Ya'qoub ben Ishâq ben Yoûssouf ben El Hassan ben Abdelazîz ben Sofîân ben Sâlih ben Louai ben Mohammed El-Yemeni ben Aboubekr ben Ali ben Moûssa ben Hosseïn ben Elias ben Abdallah ben Djâbir ben Abdallah El-Ansâri (que Dieu soit satisfait de lui<sup>1</sup>)

faisait de nombreuses aumônes et accomplissait, outre les devoirs prescrits, des actes de dévotion surrogatoires. C'était un homme des plus intelligents et des plus avisés. Plein d'égards pour les ulémas, il leur distribuait généreusement des esclaves et des richesses pour assurer les intérêts des musulmans et les aider dans leur soumission à Dieu et dans la pratique du culte. Il fit disparaître tout ce que les *chi* avaient introduit en fait d'innovations blâmables, d'iniquités et de cruautés sanguinaires. Il établit la religion sur les bases les plus solides. Il affranchit de l'esclavage tous ceux qui pouvaient faire valoir leur droits à la liberté et rendit à leurs propriétaires tous les biens dont les *chi* avaient spolié ceux-ci. Il restaura la religion en instituant des câdis et des imâms : que Dieu le récompense de son zèle au nom de l'islamisme ! C'est ainsi qu'il nomma un câdi à Tombouctou, un câdi dans la ville de Dienné et un câdi dans chaque ville de son territoire qui en comportait un, depuis le Kanta jusqu'au Sibiridougou.

Ayant débarqué un jour dans la ville de Kabara, alors qu'il se dirigeait (۶۰) à la tête de ses troupes vers le Soura-Bantamba, il monta sur son cheval précédé de son serviteur Ali Foulan qui portait son sabre, et partit après la prière du coucher du soleil, n'ayant avec lui personne autre que cet Ali Foulan. Arrivé à l'endroit où les gens de Tombouctou font aujourd'hui la prière aux jours de fête, il dit à Ali Foulan : « Sais-tu où est la maison du câdi Mahmoûd ben Omar? — Certes, répondit Ali. — Va donc chez ce câdi, reprit l'*askia*, et dis-lui que je suis seul ici et qu'il vienne m'y rejoindre seul ». Puis il maintint son cheval en serrant les rênes et Ali Foulan partit.

Celui-ci trouva le cheikh, c'est-à-dire le câdi Mahmoûd, stationnant à la porte de sa maison et entouré, comme à l'habitude, d'un certain nombre de personnes. Ali Foulan

lui transmit le message de l'*askia* Mohammed et le câdi, déferant à l'invitation, ne fit que rentrer chez lui pour prendre son bâton et se mit en route avec Ali, en écartant tous ceux qui voulaient le suivre, pour se rendre seul auprès de l'*askia* Mohammed. Arrivé auprès de celui-ci, il le salua et baisa ses mains généreuses. Ali Foulan saisit la muserolle du cheval et l'emmena à l'écart, après avoir reçu du prince l'ordre d'éloigner tous les indiscrets.

Ensuite l'*askia* dit au câdi, après l'échange complet des formules de politesse et des salutations : « J'avais envoyé des messagers porteurs de mes instructions : as-tu accompli mes ordres à Tombouctou? non, tu as renvoyé mes messagers en les empêchant d'exécuter mes décisions. Est-ce que le *Mallikoi* n'a pas régné sur Tombouctou? — Certes oui, répondit le cheikh, il a régné sur cette ville. — N'y avait-il pas à cette époque-là un câdi à Tombouctou? — Il y en avait un, répondit Mahmoûd. — Vaux-tu mieux que ce câdi ou ce câdi valait-il mieux que toi? — Il valait mieux que moi et était plus illustre. — Ce câdi, reprit l'*askia*, a-t-il empêché l'empereur du Malli d'exercer son autorité à Tombouctou? — Non, il ne l'en a pas empêché. — Les Touareg, continua l'*askia*, n'ont-ils pas été les maîtres de cette ville? — Ils l'ont été<sup>1</sup>. — N'y avait-il pas à ce moment-là un câdi à Tombouctou? — Il y en avait un. — Vaux-tu mieux que ce câdi ou ce câdi valait-il mieux que toi? — Il valait mieux que moi, dit le cheikh, et était plus illustre. — Le *chi* n'a-t-il pas été ensuite le souverain de Tombouctou? — Il en a été le souverain en effet<sup>2</sup>. — N'y avait-il pas alors un câdi dans la ville? — Il y en avait un. — Craignait-il Dieu plus que toi ou est-ce toi qui crains Dieu plus que lui et es plus illustre?

1. Tombouctou, après avoir fait partie de l'empire du Malli de 1325 à 1433, fut occupée par les Touareg de 1433 à 1468.

2. Le *chi* Ali prit Tombouctou en 1468 et l'annexa au royaume du Songaï.

— Non pas, c'est lui qui craignait Dieu plus que moi et m'était supérieur. — Tous ces câdis ont-ils empêché les souverains d'exercer leur autorité à Toubouctou (٦١), d'y faire exécuter ou interdire ce qu'il leur plaisait, d'y lever des impôts ou des contributions? — Jamais ils ne les en ont empêchés et jamais ils n'ont fait obstacle à leurs désirs. — Eh bien, reprit l'*askia*, pourquoi, toi, m'empêches-tu d'agir et me fais-tu obstacle? pourquoi, lorsque j'envoie des messagers exécuter mes instructions, les repousses-tu, les frappes-tu? pourquoi ordonnes-tu de les chasser de la ville? en quoi cela te regarde-t-il et pourquoi agis-tu ainsi? »

A ces mots, le cheikh (Dieu lui fasse miséricorde!) répondit: « As-tu oublié ou feins-tu d'oublier le jour où tu es venu me trouver chez moi et où tu m'as pris par le pied et par mes vêtements en me disant : « Je viens me placer sous ta protection et te confier ma personne pour que tu m'épargnes le feu de l'enfer ; aide-moi et tiens-moi par la main pour que je ne tombe pas dans l'enfer ; je me confie à toi. » Telle est la cause qui m'a fait chasser tes envoyés et rejeter tes ordres. — Je l'avais oublié, par Dieu! s'écria l'*askia*, mais maintenant cela me revient à la mémoire et tu as raison. Par Dieu, tu mérites d'être récompensé, car tu as empêché un malheur. Que Dieu te maintienne comme une barrière entre les feux de l'enfer et moi! J'avais irrité le Tout-Puissant, mais je lui en demande pardon et je reviens à lui. Aujourd'hui encore je me confie à toi et m'attache à toi. Conserve ta situation, que Dieu te la maintienne, et protège-moi toujours ! »

Puis l'*askia* baisa la main du cheikh, prit congé de lui, remonta sur son cheval et retourna sur ses pas joyeux et satisfait, faisant des vœux pour que le cheikh vécût longtemps afin que lui-même pût rendre son âme à Dieu avant la mort du cheikh (Dieu lui fasse miséricorde!).

Si vous considérez ces paroles de l'*askia* Mohammed, vous

verrez que c'était un homme au cœur pur, croyant en Dieu et en son prophète. Quelles admirables figures que ces deux personnages ! Louange à Dieu qui les a élevés au dessus du commun ! c'est à lui seul en effet qu'ils doivent leurs mérites.

L'*askia* Mohammed était au pouvoir depuis deux ans et cinq mois lorsque le neuvième siècle s'acheva. C'est durant la dernière année du siècle<sup>1</sup> qu'il s'empara de Diâga<sup>2</sup>. Ayant pris dans cette ville 500 maçons, il en emmena 400 à Gâo pour son service personnel, avec tous leurs instruments ; ceux-ci avaient, à cette époque, un chef appelé Karamogho. Quant aux cent autres maçons, il les donna à son frère Amar-Komdiâgo. (٦٢)

C'est durant la même année qu'Amar-Komdiâgo fut investi de la dignité de *kanfâri*<sup>3</sup> ; il fut le premier à porter ce titre, qui n'existait pas auparavant, tandis que les titres de *balamâ*<sup>4</sup> et de *Bengafarma*<sup>5</sup> existaient depuis l'époque des *chî*.

1. Le texte porte littéralement « durant cette année » ; il s'agit vraisemblablement de l'année par laquelle se termina le ix<sup>e</sup> siècle de l'hégire, c'est-à-dire de l'année 900 (2 octobre 1494 au 28 septembre 1495). Le *Tarikh es-Soudân* place la prise de Diâga à la fin de l'année 899. — Si Mohammed régnait effectivement depuis deux ans et cinq mois lorsque s'acheva l'an 900, il convient de placer son avènement à la fin du mois de redjeb 898, c'est-à-dire vers le 18 mai 1493 ; ceci concorde assez bien avec la date assignée par l'auteur à la victoire de Mohammed sur Bâro (12 ou 2 avril 1493).

2. Voir la note 7, page 100.

3. Le *kanfâri* était le premier dignitaire du royaume sous les *askia* ; son titre semble appartenir à la langue mandingue, dans laquelle il signifierait « chef du sommet » ; l'auteur donne souvent au titulaire de la fonction de *kanfâri* le nom de *Kourmina-fâri*, le gouvernement du Kourmina rentrant dans les attributions du *kanfâri* (voir la note 4, page 13).

4. Le *balamâ* (بلعم) était, semble-t-il, quelque chose comme l'intendant général du royaume ; nous ignorons l'étymologie exacte de ce titre, qui semble appartenir à la langue mandingue.

5. Ce mot (orthographié *بنكجرم* dans A et *بنكجرم* dans B, qui donne aussi la variante *بنكجرم*) signifie « gouverneur du Benga ou Binga, c'est-à-dire de la province située à l'est du Bara et du Dirma et qui renferme les lacs de la rive droite du Niger en amont de Tombouctou.

Dans le cours de l'année 902<sup>1</sup> [9 septembre 1496 — 29 août 1497] fut bâtie la ville de Tendirma<sup>2</sup>. L'*askia* Mohammed avait donné en effet au *kanfâri* l'ordre de se construire pour lui-même une capitale. Après avoir cherché, conformément aux conseils du prince, parmi la région des îles<sup>3</sup> et parmi la région désertique, Amar arriva à Tendirma, dont l'emplacement le séduisit. Ce lieu était auparavant la demeure d'un groupe de Juifs<sup>4</sup> dont on retrouve encore aujourd'hui en cet endroit les tombeaux et les puits. Lorsque les gens de la suite d'Amar aperçurent ces puits, qui étaient alors au nombre de 333, tant dans l'intérieur de la ville qu'aux environs, et quand ils eurent constaté la façon remarquable dont ces puits avaient été creusés et disposés, ils furent émerveillés au plus haut point.

Voici ce que nous a rapporté un de nos contemporains habitant Môri-Koïra, le *môri* Es-Sâdiq, fils du jurisconsulte *môri* [Mâma] fils du jurisconsulte *môri* Mâmaka fils du jurisconsulte *môri* Haougâro.

Il nous a dit qu'il avait entendu son père, s'entretenant avec des gens de sa génération, raconter qu'il tenait de son grand-père le récit suivant. Ce n'était pas sur l'ordre du *chi* que les Juifs avaient creusé ces puits ni parce qu'ils eussent de nombreux troupeaux, mais parce qu'ils cultivaient des légumes dont ils tiraient profit, les négociants leur en achetant pour des sommes considérables, et parce que l'eau de ces puits convenait mieux à leurs légumes que l'eau du Fleuve ; celui en effet qui arrosait ses légumes avec

1. Littéralement : « En cette année qui était l'année 902 ».

2. Ce nom est orthographié dans le texte en général *تندرم*, mais aussi *تندرمة* et *تندرمه*; la prononciation locale est *Tendirma* ou *Tindirma*.

3. C'est-à-dire la région lacustre.

4. « Beni-Israël » dans le texte.



l'eau du Fleuve n'obtenait pas des produits aussi recherchés ni d'aussi belle apparence que celui qui les arrosait avec l'eau des puits : telle était la cause pour laquelle ils avaient creusé ces puits.

Quelques-uns de ces puits étaient profonds de 140 coudées, d'autres atteignaient 200 coudées et il en était qui avaient seulement de 60 à 100 coudées. Chaque fois que la profondeur était inférieure à 60 coudées, l'eau ne convenait pas aux légumes (٦٣).

A cette époque, leur ville était si étendue que certains des habitants, lorsqu'ils voulaient aller laver leurs vêtements, devaient partir aussitôt après midi, emportant avec eux leur repas du soir, et marcher à vive allure jusqu'au coucher du soleil ou presque jusqu'à ce moment, pour atteindre seulement alors l'endroit où ils pouvaient laver leurs vêtements, tandis que d'autres n'avaient à faire que vingt pas environ pour aller du mur de leur maison au bord de l'eau<sup>1</sup>.

Dans ce temps-là régnaient dans la ville sept princes descendant des rois des Juifs, à savoir Djebroût ben Hichâm, Dzoulyemen ben Abdelhakîm, Zeïr<sup>2</sup> ben Salâm, Abdellatif ben Souleïmân, Mâlik ben Ayyoûb, Fadl ben Mizâr et Ghâlib ben Yoûssof. Chacun d'eux avait sous ses ordres une armée nombreuse et chaque prince avait des puits déterminés pour lui et sa troupe. Quiconque se trompait de puits, et arrosait ses légumes avec l'eau d'un puits appartenant à un autre prince que le sien, devait indemniser le prince propriétaire du puits, que l'erreur eût été commise par un homme libre ou un esclave. Chaque prince avait 12.000 cavaliers ; quant aux fantassins, c'est-à-dire ceux qui vont à pied, on n'aurait pu les compter ni les dénombrer.

1. L'auteur veut dire évidemment que la ville s'étendait depuis le bord de l'eau jusqu'à une distance d'une demi-journée de marche en s'éloignant du Fleuve.

2. Ou Zeïd.



Voici la façon dont ils creusaient les puits. Aussitôt après avoir procédé au forage d'un puits et en avoir retiré la terre, ils en maçonnaient les parois avec de l'argile et des pierres, puis ils apportaient des fagots d'un bois tel que du *tiéber-tiéber*<sup>1</sup> et les disposaient au milieu du puits ; ensuite ils apportaient des jarres de *boulanga*<sup>2</sup> qu'ils répandaient sur le tout, puis ils y mettaient le feu : la matière entraînait alors en fusion, présentant l'apparence de la fonte<sup>3</sup> ; on laissait alors refroidir le tout, puis on versait de l'eau dessus. On retirait ensuite une partie des cendres qui se trouvaient dans le puits, mais on en laissait une partie. Le forage de ces puits exigeait une dépense considérable, mais, dans tout le Tekroûr, il n'y avait pas de légumes comparables à ceux de la ville dont nous venons de parler.

Tels sont les renseignements qui nous ont été rapportés.

Cependant Amar était arrivé en cet endroit dans l'intention d'y bâtir Tendirma. Cette ville fut ainsi dénommée parce que le *kanfâri*, au moment de son arrivée, ne trouva là personne à l'exception d'un seul Sorko, appelé Tendi, marié à une femme (٦٤) nommée Marma, et que les noms de ces deux individus furent unis l'un à l'autre pour former le nom de la ville, qui est composé de Tendi et de Marma<sup>4</sup>.

Lorsqu'Amar-Komdiâgo aperçut ce Sorko, il lui demanda ce qui l'avait amené là, puis il lui dit : « Quel est ton nom et de quelle tribu es-tu ? » L'homme lui répondit par ces mots :

1. شبرئبر. Nous ignorons quel est cet arbre, dont le nom semble appartenir à la langue songaï et peut signifier « grand pied-grand pied » dans cet idiome.

2. بلنعة. C'est le nom songaï de l'huile ou du beurré de karité.

3. Les pierres employées pour maçonner les parois étaient très vraisemblablement du minerai de fer.

4. Certains font venir le mot *Tendirma* du berbère et lui donnent comme étymologie *ten-Dirma* « le lieu du Dirma ». Un grand nombre de localités du Soudan portent le nom de *Tendirma* ou *Tindirima*, qui signifie en mandingue « sur la petite colline ».

« Mon nom est Tissiman, mais mes enfants que voici m'appellent Tendi parce qu'ils ont entendu leur mère me nommer ainsi<sup>1</sup>. Quant à ma tribu, c'est celle des Zendji de Tembo<sup>2</sup>, qui est une île située entre Gâo et le Dendi ». Or, à cette époque, ses enfants étaient au nombre de dix-huit, dont onze filles et sept garçons.

Amar lui ayant demandé ensuite si les Zendji de Tembo étaient libres ou esclaves, l'homme répondit : « Ce ne sont pas des hommes libres, ils sont esclaves du chérif Moulaï Ahmed, qui réside dans la ville de Marrâkech<sup>3</sup> ».

« Depuis combien d'années es-tu ici ? lui demanda Amar. — Depuis trente-cinq ans, répondit-il ; tous mes enfants que voici sont nés en ce lieu, sauf l'aîné Aïch-Tïssim<sup>4</sup>. — As-tu trouvé quelqu'un ici lorsque tu t'y es installé ? — Je n'y ai trouvé alors, répondit le Sorko, qu'un vieil esclave fort avancé en âge, ayant les cheveux si blancs qu'ils paraissaient roux<sup>5</sup> et qui était le dernier survivant de l'entourage des Juifs<sup>6</sup> ; je suis resté ici avec lui trois ans, au bout desquels il est mort dans mes bras. — Lui as-tu demandé des renseignements sur cette ville ? reprit Amar. — Oui, répondit le Sorko ; je lui demandai comment il se nourrissait, quel était le nom de la ville et comment il s'appelait

1. *Tendi* ou *Tindi* peut être un surnom signifiant en songaï « le lourd » ou en mandingue « colline ».

2. *٢نب*. Nous ne sommes pas certains de la transcription ; la carte Hourst porte une île du nom de Dembou entre l'embouchure du Sirba et la ville de Say.

3. Le prince qui régnait à Marrâkech à cette époque (fin du xv<sup>e</sup> siècle) était le sultan mérinide Moulaï Ahmed, qui succéda vers 1895 à Moulaï Saïd et précéda Moulaï En-Nâsser.

4. La lecture de ce nom est douteuse ; peut-être faudrait-il lire « Aïch ben Tissiman » ; ce dernier mot est écrit d'abord *تسيمن*, puis *تيسم* et ensuite *تسم*.

5. On sait que, chez les Noirs parvenus à une extrême vieillesse, les cheveux passent du blanc au roux, au moins à leur extrémité.

6. Littéralement « qui était un des restes de la troupe des Beni-Israel ».

lui-même. [Il me dit que] le nom de la ville était Bâko<sup>1</sup>, comme son propre nom à lui, que le nom du lac voisin était Fati<sup>2</sup>, et que [Fati était] le nom primitif [de cette localité]<sup>3</sup>; il me dit encore qu'une esclave de l'espèce des génies, affranchie par son maître, lui apportait à manger chaque fois qu'il avait faim, et il me raconta diverses choses que j'ai oubliées en partie ».

Cependant Tissiman, ayant offert l'hospitalité à Amar, lui servait à manger du poisson (٦٥) frais, et, pendant le séjour que firent chez lui Amar et ses gens et qui dura neuf jours, ses hôtes vécurent de poisson, au point qu'ils en étaient rassasiés.

On commença ensuite la construction de la capitale [du *kanfâri*]. Des recherches que nous avons faites touchant l'histoire et la chronologie de cette époque, il résulte qu'on était alors en l'année 902 [2 septembre 1496—29 août 1497]. Le nombre des maçons employés au début fut exactement de cent; ils étaient dirigés par un nommé Ouahab Bari<sup>4</sup>.

On travaillait à la construction depuis vingt-cinq jours, lorsqu'arriva auprès d'Amar un envoyé de son frère l'*askia* Mohammed, lui ordonnant de se rendre auprès de lui. Comme les murs du palais d'Amar n'étaient pas encore terminés, l'*askia* Mohammed enjoignit au *balama* Mohammed-Koreï<sup>5</sup> et au *Bengafarma* Ali-Kindânkangai de se rendre à Tendirma et de veiller à l'achèvement de la cons-

1. بَعَك. Nous avons cru devoir transcrire par *Bâko*, qui signifie en mandingue « en arrière du fleuve ».

2. Le lac Fati se déverse en effet dans le Niger à Tendirma.

3. Le texte porte : *واسم البلد باسمه بَعَك واسم بحيرتها بَت واسم سابق*; la traduction est douteuse.

4. بَرِي. Le mot *bari* signifie « maçon » en langue mandingue.

5. مُحَمَّد كَرِي, c'est-à-dire, en songai « Mohammed le blanc, Mohammed au teint clair ».

truction des murs de ce palais; ceux qui furent chargés de cette construction étaient Armayizzi<sup>1</sup> et son frère le *bâr-koï*<sup>2</sup> Boukar le Zaghrâni, tous deux fils du *Dendi-fâri*.

Cependant, le *kanfâri* étant parti à Gâo pour rejoindre son frère, celui-ci l'installa à sa place et lui conféra la lieutenance du royaume. Ensuite, l'*askia* Mohammed se mit à faire ses préparatifs en vue d'accomplir le pèlerinage et d'aller visiter le temple sacré de Dieu, le tombeau du Prophète (sur lui soit le salut!) et les tombeaux de ses Compagnons (que Dieu soit satisfait d'eux!). Il fit réunir les sommes et l'équipement nécessaires au voyage, envoyant des ordres dans toutes les parties de son territoire pour qu'on lui fit parvenir des vivres et des approvisionnements. Puis il se mit en route pour le pèlerinage au mois de safar de l'année 903 [29 septembre — 27 octobre 1497]<sup>3</sup>, après s'être fait remettre 300.000 pièces d'or qu'il fit prendre chez l'honnête khatîb<sup>4</sup> Omar et qui provenaient de la partie du

1. Ou Armîzi, selon la vocalisation du mscr. B.

2. <sup>بَارَكِي</sup> selon le mscr. A. Ce titre paraît signifier en songaï « chef de l'échange »; sans doute désignait-il une sorte de ministre du commerce, à moins que l'on ne veuille lire *bâri-koï*, ce qui voudrait dire « chef des chevaux, chef de la cavalerie ». On serait tenté de songer au mot mandingue *bâri* « maçon », mais nous ne pensons pas que ce mot ait passé dans la langue songaï et, d'autre part, l'emploi du suffixe *koï* indique que l'on a affaire à un mot songaï.

3. L'année est indiquée seulement par les mscr. A et B, qui ne renferment pas le passage précédent ni le suivant et les remplacent par ce seul paragraphe : « Durant la troisième année du x<sup>e</sup> siècle [de l'hégire], l'*askia* Mohammed se mit en route pour le pèlerinage, emmenant avec lui le *Barâ-koï*, c'est-à-dire le *mansa* Kouïra. Parmi ceux qui partirent avec l'*askia* se trouvaient Yâyi Kato Ouakâra et des chefs blancs (*koreï*) qui étaient au nombre de quatre et qui, tous les quatre, lui faisaient cortège; parmi ses compagnons de pèlerinage, il y avait en outre huit cents hommes [d'escorte] et sept jurisconsultes de sa capitale. Il avait fait venir à Gâo son frère le *kanfâri* Amar pour faire son intérim et lui avait conféré la lieutenance du royaume, et cela avant l'achèvement de la construction des murs du palais du *kanfâri* Amar; aussi avait-il enjoint au *balamâ* Mohammed-Koreï et au *Bengafarma* Ali-Kindânkangaï de se rendre à Tendirma, etc », jusqu'aux mots « fils du *Dendi-fâri* ».

4. Ce mot désigne en arabe celui qui fait le prône lors de la prière principale du vendredi.

trésor du *chi'* Ali confiée à la garde de ce personnage ; quant aux sommes demeurées dans le palais du *chi'*, enfouies sous terre ou cachées dans des coffres, elles étaient considérables.

Il emmena avec lui huit cents hommes de l'armée, parmi lesquels se trouvait son fils l'*askia* Moûssa, le *hou-kokoreï-koi'* Ali Foulan, Yâyi Kato Ouakâra<sup>2</sup> et des chefs blancs<sup>3</sup> qui étaient au nombre de quatre et qui, tous les quatre, lui faisaient cortège<sup>4</sup>, ainsi que le *mansa* Koûra ben Moûssa, qui était *Bara-kôï* et auquel l'*askia* Mohammed avait donné le commandement de la province du Fara<sup>5</sup> au moment où Dieu l'avait aidé à triompher du *chi'* Bâro.

Il avait en outre avec lui sept des jurisconsultes de sa capitale, à savoir : l'*alfâ* Sâlih Diawara, puis le *môri* Mohammed Haougâro, qui était alors un vieillard avancé en âge, puis l'*alfa* Mohammed Toulé, puis Gâo-Zakaria, dont le surnom ethnique était tiré de Sanafa<sup>6</sup>, puis le *môri* Mohammed, dont le surnom ethnique était tiré de Ténen-

1. Voir la note 3, page 6 ; ce mot signifie en songaï « chef des eunuques du palais ».

2. Ouakâra peut être un surnom, mais ce mot peut être lu aussi « et Kâra » (وکار dans le texte) et désigner un autre personnage.

3. اقبال كرى. Nous pensons qu'il s'agit de chefs de fractions touareg ; le mot *koreï* signifie « blanc » en songaï, mais il signifie aussi « quartier », en sorte qu'on pourrait entendre « chefs de quartier ». Quant au mot اقبال, il désigne d'habitude les chefs de province du Yémen qui étaient soumis à l'autorité des *tobba* himyarites, mais il est employé à plusieurs reprises dans le *Tarikh el-fettâch* avec l'acception de « chefs ».

4. Cette phrase, depuis « qui étaient », ne figure que dans le paragraphe du mscr. A et B cité plus haut en note.

5. فر. L'absence de voyelles rend douteuse la lecture de ce mot et empêche de l'identifier. On pourrait aussi lire Feï (في), ce qui en songaï signifie « le confluent ».

6. C'est-à-dire « Zakaria de Gâo, ainsi appelé parce qu'il était originaire de « Sanafa » ; ce dernier mot (سنة), dont la vocalisation n'est pas indiquée, devait être le nom d'un quartier de Gâo (voir note 6, page 25).

kou<sup>1</sup>, puis le câdi Mahmoûd Niédobogho<sup>2</sup> et enfin moi-même, c'est-à-dire Mahmoûd Kâti.

Le récit de son voyage contient des choses merveilleuses qui témoignent à nos yeux de la faveur dont Dieu avait comblé ce prince ainsi que les deux jurisconsultes [précités], l'*alfa* Sâlih Diawara et l'*alfa* Mohammed Toulé.

Un jour qu'il marchait accompagné de sa suite, il arriva dans une vaste oasis (٦٦) située entre Alexandrie et le Caire et y passa la nuit avec ses troupes. Quand vint minuit, l'*alfa* Sâlih Diawara, qui était sorti seul pour aller faire des prières surérogatoires dans un endroit écarté, entendit tout-à-coup un bruit élevé de voix; il se dirigea du côté des voix et, lorsqu'il s'en fut rapproché, il aperçut des lampes autour desquelles des tâlebs appartenant à la race des génies récitaient le Coran. Ayant fait le tour du groupe, il découvrit que c'étaient les compagnons du génie Chamharoûch qui revenaient avec lui du pèlerinage et que ce dernier se tenait au milieu d'eux, tandis que ces tâlebs de la race des génies se tournaient vers lui pour réciter le Coran. L'*alfa* Sâlih Diawara se dirigea du côté de Chamharoûch et, quand il fut arrivé auprès de lui, il lui adressa la salutation musulmane et lui serra la main. Tout le groupe alors se mit à rendre son salut à l'*alfa* et à lui serrer la main.

Les voix, s'étant élevées à cette occasion, furent entendues de l'*alfa* Mohammed Toulé, qui sortait lui-même pour aller faire des prières surérogatoires. Ayant reconnu au milieu des voix celle de l'*alfa* Sâlih Diawara, il craignit que celui-ci ne se fût pris de querelle avec quelqu'un de la suite de l'*ashia* Mohammed, et il se dirigea de leur côté. Arrivé auprès d'eux, il reconnut la troupe du génie Chamharoûch

1. Le mot, écrit ici تك، est donné plus haut avec l'orthographe تَكْ (voir note 7, page 25).

2. Ou « Niandobogho », voir la note 8, page 25.

et l'*alfa* Sâlih Diawara qui, se tenant auprès de Chamharoûch, lui adressait des questions. S'étant alors avancé, il salua Chamharoûch et ses compagnons et s'assit pour s'entretenir avec eux.

Pendant qu'ils devisaient ainsi, voici que Moûssa, fils de l'*alfa* Sâlih Diawara, sortit à son tour ; c'était alors un enfant de six ans. Il entendit la voix de son père et se dirigea du côté d'où elle venait. Arrivé auprès du groupe, il reconnut son père et l'*alfa* Mohammed Toulé au milieu des génies qui formaient l'escorte du génie Chamharoûch et il s'assit auprès de son père.

A ce moment Chamharoûch, s'adressant aux deux juriconsultes, leur dit : « Qui êtes-vous ? — Nous sommes, répondirent-ils, des gens de l'entourage du prince des Croyants, l'*askia* Mohammed ; il est parti de chez lui pour accomplir le pèlerinage et nous l'avons accompagné dans le même but ». Chamharoûch alors félicita [Sâlih] Diawara et dit : « L'*askia* Mohammed est un saint homme. J'ai entendu dire au Prophète (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut !) qu'il y aurait douze khalifes, tous issus de Qoreïch, et je pense que l'*askia* Mohammed est l'un d'eux. Dix d'entre eux ont déjà vécu, il en reste encore deux à venir et sans doute est-il le onzième ; quand au dernier, il viendra au cours du xiii<sup>e</sup> siècle [de l'hégire]<sup>1</sup>. Le Prophète (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut !) m'a annoncé que je vivrais jusqu'au ix<sup>e</sup> siècle [de l'hégire]<sup>2</sup>, que je serais le contemporain du onzième khalife, lequel serait juge entre les génies et les hommes, et que c'est à ce moment-là que je devrais m'attendre à mourir. — Tu as donc vu le Prophète (Dieu répande sur lui ses béné-

1. Le xiii<sup>e</sup> siècle de l'hégire va de l'année 1786 à l'année 1883 de notre ère.

2. C'est-à-dire jusqu'à la fin du siècle qui venait de s'achever, puisque l'*askia* Mohammed était parti pour le pèlerinage en 903 de l'hégire.



dictions (٦٧) et lui accorde le salut ! ) ? lui demandèrent-ils. — Oui, répondit-il, et j'ai reçu ses enseignements ». Cette bonne nouvelle remplit de joie les jurisconsultes.

Sur ces entrefaites, un génie esclave se présenta devant ces derniers et leur dit : « L'un de vos bergers a frappé l'un de nos jeunes serviteurs au point que celui-ci en a perdu connaissance et, en conséquence, nous faisons appel à la loi contre vous. — Comment, s'écria le jurisconsulte *alfa* Sâlih Diawara, un de nos bergers aurait-il frappé l'un de vos serviteurs, alors que vous êtes invisibles pour nous ? — Le jeune serviteur, répliqua l'esclave, avait pris la forme d'un serpent ». Mais alors Chamharouâch, chef des génies, prit la parole et dit : « Le sang de celui qui a quitté sa forme primitive pour se métamorphoser ne peut être vengé ».

Là-dessus les jurisconsultes se levèrent, prirent congé des génies et s'en furent rejoindre leurs compagnons de voyage.

La caravane avait passé deux nuits en cet endroit lorsque mourut l'un de ses membres nommé Mohammed, *koï-idié* du Songaï<sup>1</sup>, qui avait appartenu à l'entourage des *chi* et avait commis beaucoup d'iniquités. Lorsqu'on se mit en rangs pour faire la prière sur le défunt, Moûssa, fils de l'*alfa* Sâlih, était debout, parmi la foule, et la faveur divine dont il était l'objet se manifesta à nos yeux. Comme il se trouvait auprès de son père, il dit à celui-ci : « O mon père, voici que les anges emportent le défunt d'au milieu de nous, en sorte qu'il ne reste entre nos mains qu'une civière vide ! » Or personne n'avait vu cela que lui, et son père se mit à lui dire : « Tais-toi, ô mon petit enfant ! » C'est ainsi qu'on s'aperçut que, dès son jeune âge, il avait le don de seconde vue.

1. C'est-à-dire « prince d'une famille royale du Songaï » ; le terme *koï idié* (كوي ايدى) signifie en songaï « fils de chef » et est appliqué aux personnages descendant des anciens rois indigènes du pays.



Ce fut le lendemain de ce jour que se manifesta à nous la faveur divine dont était l'objet notre maître et ami, celui dont la bouche était sans cesse occupée à réciter des oraisons, l'éminent, le pieux, le dévot, l'ascète, l'ami de Dieu le très haut, le jurisconsulte loyal, l'*alfa* Sâlih Diawara, ainsi que celle dont jouissait le chérif hassanide, le jurisconsulte versé en lexicologie, en morphologie et en syntaxe et possédant une connaissance approfondie de ce qui touche aux Compagnons du Prophète, l'ami de Dieu le très haut Mohammed Toulé, ainsi encore que celle dont était comblé l'*askia* Mohammed, l'imâm équitable, le père des orphelins, des veuves, des pauvres et des faibles, le protecteur des savants.

En ce qui concerne l'*alfa* Sâlih Diawara, voici comment se manifesta à nous la faveur divine dont il était l'objet. Nous avions quitté le lieu dont il a été parlé et voyagions à marche forcée depuis trois jours, lorsque, le troisième jour, un vent se mit à souffler si chaud et si violent que, dans toute la caravane, seuls conservèrent l'espoir d'échapper à la mort ceux dont la foi était robuste. Toute l'eau contenue dans les outres se tarit, si bien qu'il n'en demeura pas une goutte. La soif étant devenue si vive pour tout le monde que l'on en souffrait plus encore que du vent, on ouvrit les outres, mais l'on n'y trouva rien, ce qui augmenta le désespoir général.

La troupe ayant été obligée de faire halte à cause de la violence du vent, l'*askia* Mohammed, prince des croyants, donna l'ordre à l'un de ses serviteurs nommé Fara Diallo d'aller trouver ce savant, c'est-à-dire l'*alfa* Sâlih Diawara et de le prier d'adresser une invocation à Dieu au nom sacré du Prophète (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut!), afin qu'il nous procurât de l'eau. Mais l'*alfa* rudoya (٢٨) vivement le serviteur, disant que le nom

sacré du Prophète (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut !) était chose trop respectable pour qu'on l'employât à demander des choses matérielles : « Demandez-nous plutôt, ajouta-t-il, d'adresser notre prière au nom de la considération dont nous jouissons nous-mêmes, nous autres pécheurs ». Et, se levant aussitôt, il se tourna du côté de La Mecque et s'écria : « O mon Dieu, nous sommes accablés par la soif et tu connais mieux que nous ma situation, puisque tu connais ce qui est caché comme ce qui est apparent ». Ses paroles n'étaient pas terminées que nous entendîmes gronder le tonnerre et qu'en même temps la pluie se mit à tomber sur nous. Nous nous désaltérâmes, nous abreuvâmes nos bêtes de somme, nous nous lavâmes nous mêmes et lavâmes nos vêtements, et nous demeurâmes deux jours en cet endroit, où l'eau avait formé une rivière de la largeur de cent lances.

Cependant le prince *askia* Mohammed avait fait distribuer des dattes aux gens de la caravane selon son habitude. Il en donna à tout le monde, mais oublia l'*alfa* Mohammed Toulé. Celui-ci en éprouva intérieurement un vif chagrin, mais il n'en fit rien paraître à personne. Certains membres de la caravane s'imaginaient que cette exception était préméditée, tandis que les autres disaient qu'il n'y avait là qu'un oubli ; quant aux gens de la tente de l'*alfa* Mohammed Toulé, ils se mirent à pleurer, et certains murmurèrent contre l'*askia* Mohammed. Tandis que ces sentiments divers agitaient la caravane, voici qu'on aperçut un chameau blanc venant de l'est et portant une charge considérable de dattes ; il fendit la foule en se dirigeant vers la tente de l'*alfa* Mohammed Toulé, puis, une fois arrivé là, laissa tomber la charge de dattes aux pieds de l'*alfa* et retourna dans la direction d'où il était venu. Alors l'*alfa* Mohammed Toulé se leva, s'approcha de la charge et fit distribuer les dattes

entre toutes les personnes de la caravane comme avait fait l'*askia* Mohammed, puis il en fit remettre une part au prince *askia*. Or il se trouva que jamais on n'avait vu de dattes pareilles à celles-là. Tandis que nous suivions des yeux le chameau jusqu'à ce qu'il eût disparu à nos regards, le prince *askia* Mohammed vint s'incliner devant l'*alfa*, lui baisant les mains et les pieds et s'excusant de son oubli. C'est ainsi que se manifesta à tous ce jour-là la faveur divine dont était l'objet ce savant, ce saint, qui dit au prince : « Tu m'avais oublié parce que le serviteur est sujet à l'oubli, mais le Maître n'oublie jamais personne ».

C'est à la fin de l'année 903<sup>1</sup> que [l'*askia* Mohammed] revint [de la Mecque].

Entre autres singularités et événements merveilleux qui se produisirent au cours de son pèlerinage, [on peut citer] les faits suivants. Les habitants des deux villes nobles et sacrées<sup>2</sup> se portèrent à sa rencontre ; il acheta dans la glorieuse cité de La Mecque un emplacement sur lequel il bâtit une maison et il constitua celle-ci en habous en faveur du noble temple de la Ka'ba ; il eut là des entrevues avec d'illustres docteurs et des personnages pieux et vénérés ; le chérif de La Mecque lui conféra le turban<sup>3</sup> et lui remit l'investiture de la souveraineté en plaçant sur sa tête un turban bleu et en lui donnant le titre d'imâm.

Au Caire, il rencontra Sîdi Abderrahmân Es-Soyoûti, qui lui annonça les événements qui se produiraient dans son pays. Comme l'*askia* l'interrogeait au sujet de la ville de Gâo et de l'avenir réservé à cette cité, on prétend qu'il répondit : « Je crains que des séditions ne soient la cause de sa perte ». Interrogé ensuite sur la ville de Tombouctou,

1. C'est-à-dire au cours de l'année 1498 de notre ère.

2. La Mecque et Médine.

3. A titre d'insigne de souveraineté.

il aurait (٦٩) dit : « Le plus grand danger que je redoute pour ses habitants, c'est que la ville soit ruinée et anéantie par la famine ». Puis, parlant de la ville de Dienné, il dit qu'elle serait détruite et que ses habitants périraient à la suite d'une invasion subite des eaux, qui les submergerait tous. Et il dit encore à l'*askia* d'autres choses merveilleuses. Le savant, le très docte Sîdi Mohammed ben Abdelkerîm<sup>1</sup> vint aussi faire visite à l'*askia*.

Ce prince, prétend-on, avait appris qu'un habitant de La Mecque possédait quelques cheveux de la tête de l'Envoyé de Dieu (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut!) et que des négociants venaient trouver cet homme avec des monceaux d'or, lui demandant de tremper ces cheveux nobles et bénis dans de l'eau, afin de boire ensuite de cette eau et de s'en servir pour leurs ablutions. Il se rendit lui-même auprès de cet homme et lui demanda de lui montrer ces cheveux; comme l'homme les lui exhibait, il se saisit de l'un d'eux, le mit dans sa bouche et l'avalait. Ah! quelle habile manœuvre et combien profitable! quelle faveur céleste et combien abondante!

On raconte encore que l'*askia* entra dans l'enceinte grillagée qui entoure le tombeau de l'Envoyé de Dieu (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut!) et que le *Bara-kôï*, le *mansa* Koûra, qui était entré avec lui, saisit l'une des colonnes de cette noble enceinte et s'écria : « O *askia* Mohammed, voici l'Envoyé de Dieu (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut!); voici Aboubekr et Omar (Dieu soit satisfait d'eux!): je me place sous leur égide sacrée et je vais te demander différentes choses. La première est que tu n'introduises mes filles dans ton palais qu'à titre de femmes légitimes. —

1. Il s'agit d'El-Meghîli; voir note 2, page 15.

C'est chose entendue, répondit l'*askia* ; et quelle est la seconde? — C'est, reprit le *Bara-koï*, que tu t'arrêtes là où je t'arrêterai, lorsque tu ordonneras ou interdiras quelque chose. — C'est une affaire entendue ; et quelle est la troisième? — C'est que tu ne mettes jamais à mort quiconque se réfugiera dans ma maison ou se placera sous ma sauvegarde. — C'est chose entendue. — Il faut absolument, poursuivit le *Bara-koï*, que tu prennes un engagement ferme à ce sujet en ce saint lieu et que l'Envoyé de Dieu (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut!) en soit le témoin. — C'est entendu », dit l'*askia*, et le pacte fut ainsi conclu.

On rapporte que, lorsque l'*askia* fut cerné par les habitants du Bergo<sup>1</sup>, qui avaient mis son armée en déroute, il était suivi de ses fils, lesquels étaient au nombre de cent exactement. Les troupes du roi du Bergo les avaient entourés et séparés du reste de l'armée, en sorte qu'il se trouva seul avec ses enfants. Descendant alors de cheval, l'*askia* fit une prière de deux rik'a<sup>2</sup>, puis, se tournant du côté de La Mecque, il s'écria : « O mon Dieu, je t'implore en souvenir de ce jour où je me suis tenu auprès de la tête de ton Envoyé dans son mausolée (v.) et où je t'ai demandé de me venir en aide dans toutes les difficultés que j'éprouverais ; je te prie, ô mon Dieu, de me secourir ainsi que mes enfants et de nous faire échapper sains et saufs des mains de ces gens ». Puis, remontant à cheval, il dit à ses enfants : « Groupez-vous devant moi, de façon à ce que je

1. <sup>برك</sup>. Il s'agit vraisemblablement ici du pays du Bergo ou Borgou, habité par les Bariba et situé au sud-ouest du Dendi, dans le nord de notre colonie actuelle du Dahomey. On trouvera plus loin la mention de cette expédition, qui se trouve relatée également dans le *Tarikh es-Soudân* (cf. traduction, page 125).

2. Une rik'a est un ensemble de formules et de gestes dont la répétition, réglementée selon les heures du jour, constitue la prière canonique des musulmans.

vous fasse sortir d'ici<sup>1</sup>. — Nous ne ferons jamais cela, lui répondirent-ils, car, nous autres, nous sommes nombreux, et, si quelques-uns de nous meurent, il en restera d'autres, tandis que toi, tu es unique, et, si tu viens à mourir, nous n'aurons plus de père pour te remplacer ». Alors ses enfants le placèrent au milieu d'eux, puis ils fondirent sur l'ennemi, le mirent en déroute et échappèrent tous sains et saufs, sans qu'aucun d'eux fût blessé.

Après avoir ainsi franchi le cercle d'investissement et avoir rejoint ses troupes, l'*askia* dit à celles-ci : « Écoutez et, si merveilleuse que soit cette chose qui n'est arrivée à aucun être humain avant moi, sachez, sans que cela cependant doive vous surprendre, que Dieu m'a donné cent enfants<sup>2</sup> dont aucun n'est capable de lâcheté ni de défection et qui tous sont de vaillants cavaliers. Il arrive en effet parfois que les hommes que Dieu a fait naître vivent sans avoir un seul enfant ou n'en aient qu'un qui soit un enfant pervers et ingrat, tandis que Dieu m'a donné à moi cent enfants doués de toutes les vertus, ce dont je lui suis très reconnaissant ».

Parmi les miracles attribués à l'*askia* Mohammed, on cite le suivant. Lorsqu'il arriva dans la capitale du *Móssi-hou* après avoir décimé son armée et l'avoir mise en déroute, il s'arrêta auprès d'un arbre qui se trouvait en cet endroit et au pied duquel était l'idole des gens du pays ; il fit un geste dans la direction de l'idole et, aussitôt, grâce à l'intervention divine, l'arbre se souleva hors de terre et tomba sur le sol. Comme on lui demandait quelles paroles il avait prononcées auprès de cet arbre et à quelles opérations il s'était livré sur lui pour provoquer sa chute, il répondit : « Par Dieu, je n'ai fait autre chose que prononcer la formule « il n'y a pas

1. ادخلوا امانى حتى اخرجكم. Phrase obscure et de traduction difficile.

2. « Par ces cent enfants, il entendait à la fois ses propres enfants et ceux de son frère, le *Kourmina-fári* Amar ». (Note marginale du mscr. A).

« de divinité si ce n'est Dieu, Mahomet est l'Envoyé de « Dieu », sans y ajouter un seul mot ». Tel est le récit que j'ai entendu faire par mon père El-Mokhtâr Gombélé<sup>1</sup> (Dieu lui fasse miséricorde!).

L'*askia* fit cette expédition<sup>2</sup> durant l'année 904 [19 août 1498 — 7 août 1499]. Ce fut cette année-là que notre maître<sup>3</sup> le jurisconsulte Mahmoûd ben Omar fut investi des fonctions de câdi.

Au cours de l'année 905 [8 août 1499 — 27 juillet 1500], l'*askia* fit une expédition contre le *Bâgana-fâri*<sup>4</sup>.

En l'année 906 [28 juillet 1500 — 16 juillet 1501], il fit une expédition contre Tildza dans l'Ayar<sup>5</sup>, où parvinrent

1. المختار قنبل (sans voyelles). L'auteur qui parle ici est évidemment, non pas Mahmoûd Kâti, qui était fils d'El-Hâdj El-Motaouakkel, mais son petit-fils. Le *Tedzkiret en-Nîsiân* cite un câdi de Tendirma du nom d'El-Mokhtâr qui succéda en 1710 dans ces fonctions à son père Mohammed Gombélé, ce dernier nom étant écrit également قنبل sans aucune voyelle. Si l'on fait de ce câdi de Tendirma le père du second de nos auteurs, cela ferait vivre celui-ci dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce qui concorderait à la rigueur avec ce que nous savons d'autre part. Mais l'identification est loin d'être certaine, d'abord parce que le *Tedzkiret* ne nous dit pas que le câdi El-Mokhtâr ait porté comme son père le nom ou surnom de Gombélé, ensuite parce que le prénom d'El-Mokhtâr est excessivement commun, enfin parce que *Gombélé* — si toutefois c'est ainsi que l'on doit transcrire قنبل — est un surnom d'origine mandingue signifiant « le Rouge » qui est donné à certains individus en raison de la couleur de leur peau et de leurs cheveux sans jamais devenir un nom de famille (cf. *Tedzkiret*, traduction, page 155).

2. Contre l'empereur des Môssi; le *Tarikh es-Soudân* place bien en effet cette expédition en 904, ainsi que la nomination de Mahmoûd comme câdi, puisqu'il dit que ces événements eurent lieu « dans la quatrième année » du X<sup>e</sup> siècle : ce sont aussi les termes employés par notre auteur (pour la comparaison des dates, cf. le texte arabe du *Tarikh es-Soudân*, pages V 1 et suivantes).

3. Cette expression « notre maître » est ici un terme de respect qui ne veut pas nécessairement dire que l'auteur ait eu Mahmoûd comme professeur.

4. C'est-à-dire le chef ou gouverneur du Bâgana. Le Bâgana, vaste province dépendant de l'empire du Malli, était situé à cheval sur le Hodh et le Sahel soudanais, à l'ouest de la région lacustre qui s'étend entre le lac Debo et Tombouctou.

5. Nous n'avons pu identifier avec certitude ces deux noms, dont le premier n'est pas vocalisé par notre auteur mais l'est en partie dans le *Tarikh es-Soudân* (أيار). Quant à l'Ayar (أيار), il se pourrait que ce fût l'Aïr ou région d'Agadès.



les *kakaki*<sup>1</sup>, ce qui n'était encore jamais arrivé auparavant.

Pendant l'année 907 [17 juillet 1501 — 6 juillet 1502], il se rendit à Dialana<sup>2</sup> et revint ensuite à Gâo.

Il manda alors sept de ses fils, à savoir le *Kourmina-fâr* (v) Ousmân, le *môri* Ousmân-Sâkidi, Ousmân-Koreï<sup>3</sup>, Souleïmân-Katenga, le *Bengafarma* Souleïmân, le *kalissi-farma*<sup>4</sup> Souleïmân et Omar-Toûtou, ainsi que les juriconsultes de la ville en compagnie desquels il avait fait le pèlerinage, et leur enjoignit de lui amener Sâlih Diawara et Mohammed Toulé. Puis il leur dit : « Tout ce qui s'étend du lieu dit Issa-keïna<sup>5</sup> jusqu'au lieu dit Kâ<sup>6</sup> sera ta propriété, ô Sâlih Diawara, et vous autres êtes témoins [de cette donation] ». Ce territoire comprenait trois tribus qui étaient la propriété du prince : celle des *Haddâdanké* aux cheveux longs<sup>7</sup>, celle des *Fâlan* et celle comprenant les *Bella-Koukou*<sup>8</sup>, les *Kourká* et les *Sarei*<sup>9</sup>, tous issus des *Zendji*.

Ensuite il dit : « O Mohammed Toulé, je te donne la jouissance du pays que l'on peut parcourir sur une monture en partant de Harkounsa-Kaïgoro et en marchant droit devant

1. Les *kakaki* sont de grandes trompettes dont faisaient usage les cavaliers de l'armée du Songai et dont se servent aujourd'hui encore les habitants du Djerma.

2. زلن. D'après le *Tarikh es Souđân* (cf. traduction, pages 124 et 125), Dialana est il une ville ou une province faisant partie de l'empire du Malli.

3. C'est-à-dire « Ousmân le blanc ».

4. كاسيرح. Ce titre signifie « chef de l'argent » et servait à désigner le trésorier du royaume.

5. اسكين. En songai « le petit fleuve ».

6. قا. Cette localité, comme la précédente, devait se trouver dans la région de Gâo.

7. Il s'agit sans doute de forgerons d'origine sémitique (voir note 1, page 54).

8. بل كك. C'est-à-dire en Songai « les Bella de haute taille » (voir note 1, page 54).

9. Nous ne donnons que sous réserves les transcriptions *Fâlan*, *Kouka* (كرك) et *Sarei* (pour le premier et le dernier de ces mots, voir la note 1, page 54).



soi depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher. Ce territoire comprend trois tribus qui seront ta propriété : une tribu de *Zendji*, une tribu de *Sorobanna* et une tribu de *Diam-Ouali* ». (Les *Diam-Ouali* et les *Sorobanna* descendent d'une mère *arbi* et d'un père qui était un forgeron du Mâssina.) Les choses se passèrent comme l'avait indiqué le prince, et le soleil se coucha sur Mohammed Toulé comme celui-ci arrivait en face des arbres de Douðikatia<sup>1</sup>; après quoi il revint vers le prince, lui rendit compte de son voyage et appela les bénédictions divines sur les personnes présentes.

Aucune expédition n'eut lieu durant les huitième, neuvième et dixième années [du siècle].

En l'année 911 [4 juin 1505—23 mai 1506], le prince marcha contre le Bergo, mais il ne fit aucune expédition durant la douzième année [du siècle].

Au cours de l'année 913 [13 mai 1507—1<sup>er</sup> mai 1508], il vint camper à Kabara, où il se rencontra avec trois des descendants du cheikh *môri* Haougâro, qui étaient le *môri* Es-Sâdiq, le *môri* Djeïba et le *môri* Mohammed, lesquels avaient été arrêtés par le *chi* Ali durant son règne, ainsi qu'il a été dit plus haut. Ils se plaignirent vivement à l'*askia* Mohammed des cruautés et des sévices qu'ils avaient endurés du temps du *chi* Ali; l'*askia* leur fit remettre dix esclaves et cent vaches et ils partirent pour retourner chez eux. En cours de route, ils rencontrèrent leurs frères, issus du même père et descendants comme eux du *môri* Haougâro, qui se rendaient auprès de l'*askia* Mohammed. Ceux-ci les ayant interrogés au sujet de ce prince, ils leur firent l'éloge de sa conduite, de sa bonne administration et de sa générosité, et leur racontèrent (v v) ce qu'ils avaient reçu de lui en fait de

1. Pour Harkounsa-Kaïgoro et Douðikatia, voir la note 2 de la page 53. Les mots *Zendji*, *Sorobanna*, *Diam-Ouali*, *Arbi* ont été expliqués au cours de notes précédentes.

vaches et d'esclaves : « Nous devons, répartirent les autres, avoir notre part de ce présent à titre d'associés et nous allons le partager entre nous par fractions égales ». Sur le refus des premiers, une discussion très vive s'engagea entre eux. Les choses en vinrent à un tel point que les trois premiers, accompagnés de leurs frères, retournèrent auprès de l'*askia* Mohammed, à qui ils racontèrent ce qui venait de se passer entre ceux-ci et eux-mêmes.

Le prince les accueillit en souriant, plein de joie et de satisfaction, et il dit aux frères : « Quand j'ai fait ce cadeau, je n'avais pas en vue toute la descendance du *môri* Haougâro, et je ne songeais qu'aux trois d'entre vous qui étaient alors présents. Ce que je leur ai donné est la part que Dieu leur avait dévolue d'avance : cela leur appartient donc en toute propriété, puisque c'est Dieu qui le leur a attribué ». Puis il fit remettre également aux autres frères dix esclaves et cent vaches et dit : « Ceci vous appartient à vous personnellement. Vous tous serez en droit de me réclamer pareille indemnité chaque année tant que je vivrai ». Après avoir reçu ce présent, ils en témoignèrent leur gratitude au prince et adressèrent des prières à Dieu pour que l'*askia* vécût longtemps et jouît en paix de son empire.

Ensuite ils lui dirent : « Nous te prions de nous délivrer par écrit un sauf-conduit qui nous permette de voyager dans toutes les villes sans que nos intérêts soient lésés et sans que nous soyons exposés à ce que quelqu'un de tes soldats, usant envers nous de malveillance, ne nous moleste et ne nous dépouille. Puisse Dieu te garder du feu de l'enfer! » Le prince accueillit favorablement leur requête et donna ordre à son secrétaire de mettre par écrit ce qu'il allait lui dicter.

J'ai vu moi-même ce sauf-conduit, qui m'a été montré par mon oncle maternel, le câdi Ismâïl, fils du jurisconsulte

le câdi Mahmoûd Kâti<sup>1</sup>. Les vers avaient rongé<sup>2</sup> quelques lignes de la partie inférieure de ce document et le papier était troué par endroits. En voici le texte : « Ceci est le rescrit du prince des croyants, du khalife des musulmans, du sultan équitable, de celui qui fait exécuter les ordres de Dieu, de l'*askia* El-Hâdj Mohammed ben Aboubakar (Dieu fasse durer sa puissance et sa gloire et accorde éternellement sa faveur divine à sa descendance!). A quiconque trouvera le présent écrit entre les mains de n'importe lequel des arrière-petits-fils du pieux et vertueux jurisconsulte *môri* Mohammed Haougâro, à savoir le *môri* Es-Sâdiq, le *môri* Djeïba<sup>3</sup>, Ishâq, Aniâzoko<sup>4</sup>, Mohammed, Resmâk<sup>5</sup>, Ali et Belqâssem, tous fils du jurisconsulte *môri* Mâma fils du *môri* Mâmaka<sup>6</sup> (۷۳) fils lui-même du jurisconsulte *môri* Haougâro (Dieu lui fasse miséricorde et nous fasse profiter de sa science et de sa piété, ainsi-soit-il!) : quiconque, parmi ceux qui croient en Dieu, au jour dernier et à la mission de son prophète le Véridique (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut!), trouvera le présent écrit devra respecter et honorer les susnommés et tenir compte de leurs vertus et de leur mérites, ainsi que de la gloire de leur ancêtre. Que tout homme méchant etervers fasse trêve vis-à-vis d'eux à ses mauvais penchants ; qu'il appartienne à notre armée ou à nos milices, qu'il soit un de nos serviteurs en tournée, de nos esclaves ou de

1. Ce passage, dû à la plume du petit-fils de Mahmoûd Kâti, nous montre que c'était par sa mère que le second de nos auteurs descendait du premier.

2. Le mscr. C porte ici en note : « Rongé de manière à détruire : les vers mangent la laine comme les sauterelles mangent l'herbe verte ».

3. La lecture de ce nom n'est pas absolument certaine ; il semble être écrit *Habib* en quelques passages.

4. انازك. La transcription est incertaine.

5. رسماك (sans aucune voyelle).

6. Ce dernier nom est écrit معمك, sans aucune voyelle.

« nos messagers, il ne devra pas leur causer le moindre  
 « dommage ni les traiter avec dédain ou avec mépris. Dieu  
 « tirera vengeance de tous ceux qui leur occasionneraient le  
 « moindre mal ou la moindre injustice. Nous recommandons  
 « à tous ceux qui seront issus de nous, enfants et petits-  
 « enfants, de se montrer bienveillants envers eux, de les  
 « honorer et de les traiter avec bonté. Nous les exonérons  
 « de toute contribution d'État et de tout impôt, en sorte que  
 « nul ne pourra exiger d'eux quoi que ce soit, pas même  
 « l'hospitalité. Si quelque soupçon vient à peser sur l'un  
 « d'entre eux ou si quelqu'un revendique un droit à leur  
 « encontre, nul autre ne tranchera la question que moi seul  
 « ou ceux de mes enfants qui me succéderont dans mes fonc-  
 « tions. Si quelqu'un de ma postérité les opprime ou leur  
 « extorque la moindre des choses injustement et sans droit,  
 « que Dieu lui refuse sa bénédiction durant son règne, qu'il  
 « trouble son empire et lui réserve une fin malheureuse, et  
 « cela en vertu de ce que j'ai promis en présence de  
 « l'Envoyé de Dieu (Dieu répande sur lui ses bénédictions  
 « et lui accorde le salut!), alors que j'étais à l'intérieur de  
 « l'enceinte grillagée de son mausolée (Dieu répande sur  
 « lui ses bénédictions et lui accorde le salut!). Je les auto-  
 « rise, eux et leurs descendants, à épouser n'importe quelle  
 « femme ils voudront dans toute l'étendue de mon royaume,  
 « depuis le Kanta jusqu'au Sibiridougou, qui forme la limite  
 « entre nos États et ceux de l'empereur du Malli<sup>1</sup> : les  
 « enfants issus de ces mariages seront libres et leurs mères,  
 « de ce fait, deviendront libres également. Exception est

1. L'*askia* indique par là qu'il considérait que son pouvoir royal s'exerçait depuis la région de la basse vallée nigérienne qui se trouve à l'est du Dendi (Kanta) jusqu'aux pays situés entre le Niger et le Bani à hauteur de Niamina et de Ségou (Sibiridougou ou Tiébredougou), pays où commençait le domaine de l'empire du Malli.

« faite en ce qui concerne les femmes [des castes] des *Sorko*  
 « et des *Arbi* : je (vɛ) leur interdis ces dernières et je les  
 « mets en garde contre tout mariage avec elles, car ces  
 « deux [castes] sont notre propriété ; si l'un d'eux ne se con-  
 « formait pas à mes ordres à ce sujet, l'enfant né d'un tel  
 « mariage serait affranchi en raison de la considération atta-  
 « chée à leur ancêtre, mais sans qu'il en soit de même de sa  
 « mère ; quant à celle-ci, personne n'aurait le droit de la  
 « traiter en esclave tant qu'elle demeurerait sous la puis-  
 « sance maritale, mais elle redeviendrait ma propriété après  
 « que son mari l'aurait répudiée ou serait venu à mourir. »

Cette dernière ligne est suivie de quatre autres complète-  
 ment détériorées par les vers, si bien qu'il est impossible d'en  
 déchiffrer le texte et même de combiner les fragments qui  
 restent pour en former des mots. On lit ensuite ceci : « Ont  
 « assisté à la rédaction du présent document le juriskon-  
 « sulte Aboubakar fils de l'*alfa* Ali-Kâra fils du khatîb  
 « Omar<sup>1</sup>, l'*alfaka*<sup>2</sup> Abdallah ben Mohammed El-Aghlâli<sup>3</sup> et  
 « El-Aqib ben Mohammed Ech-Chérif. Celui qui l'a écrit  
 « témoigne de sa validité ; son nom est Ali ben Abdallah  
 « ben Abdeldjebbâr El-Yéméni : que Dieu mette le sceau à  
 « sa destinée en lui accordant la plus belle des récompenses ! »

L'*askia* ordonna ensuite à un héraut de convoquer tous  
 ceux de ses fils qui se trouvaient présents en cet endroit, à  
 savoir : le *kalissi-farma* Souleïmân-Kindankaria, le *ouaneï-*  
*farma*<sup>4</sup> Moûssa-Yombol, le *sâo-farma*<sup>5</sup> Alou<sup>6</sup>, le *hari-*

1. Ou, selon le mscr. C, « fils de l'*alfa* Ali-Kâna fils du khatîb Mohammed ».

2. Le terme *alfaka* (ou *alfaki*) semble avoir la même valeur qu'*alfa* et être, comme ce dernier mot, la déformation et l'équivalent du mot arabe *al-faqih* « le juriconsulte ».

3. C'est-à-dire appartenant à la tribu arabe des Laghlâl.

4. En songaï « ministre de la propriété ».

5. En songaï « ministre des forêts ».

6. Ou *Aloua* (علوا).

*farma*<sup>1</sup> Abdallah et le *kanfâri*<sup>2</sup> Ali-Kossoli<sup>3</sup>. Lorsqu'ils furent réunis, il leur fit donner lecture du document qui précède. Quand cette lecture fut terminée, tous dirent : « Nous avons entendu et nous obéirons ». Puis l'*askia* ajouta : « Que celui qui aura entendu parler de ce rescrit ou l'aura vu et ne se sera pas conformé (v•) aux dispositions qu'il contient soit privé de la protection divine, et avec lui toute sa postérité! » Prenant ensuite l'écrit dans ses mains, il le plia et le remit lui-même entre les mains de l'aîné des descendants du cheikh *môri* Haougâro, qui était le *môri* Es-Sâdiq.

Le cadi Ismâïl Kâti a dit : « De toutes les décisions prises par l'*askia* Mohammed, il n'en est aucune, à notre connaissance, sauf celle-ci, qui ait continué d'être exécutée après l'arrivée de l'armée de Djouder<sup>4</sup>; toutes les autres en effet furent annulées par les enfants et descendants de l'*askia* Mohammed. C'est Dieu qui dispose de nous, que sa volonté soit faite! »

Je ferai remarquer que cette unique décision que le cadi Ismâïl disait avoir subsisté fut elle-même abrogée après la mort de l'*askia* Mohammed-Boukan fils du *balamá* Sâdiq<sup>5</sup> et qu'il n'en demeure aucune trace; j'ai vu de mes yeux vendre au marché de Tombouctou un grand nombre de personnes descendant du *môri* Haougâro ou des familles issues de lui: on les vendait bien qu'elles protestassent hautement qu'elles descendaient du *môri* Haougâro.

1. En songai « ministre des eaux », celui qui était chargé de la police du fleuve et des lacs, des pêcheries, etc.

2. Pour l'explication du terme *kanfâri*, voir la note 1, page 73. Il y a sans doute ici une erreur dans le texte, le titulaire de la dignité de *kanfâri* étant alors Amar-Komdiâgo.

3. *Ali-Kossoli* signifie en songai « Ali le jeune ». La lecture du dernier mot n'est pas certaine, les mscr. lui donnant plusieurs vocalisations différentes (*Kossili*, *Kossali* et *Kossoli*).

4. Général marocain qui s'empara de Gâo et de Tombouctou en 1591.

5. Cet *askia* régna à deux reprises, sous la domination marocaine, de 1621 à 1635 et de 1635 à 1642, date de sa mort.

C'est ainsi que la ruine du pouvoir des *askia* fut due en partie aux gens du Songaï ; elle eut lieu au début de l'année 1075 [25 juillet 1664—13 juillet 1665]<sup>1</sup>, époque à laquelle ceux-ci leur manifestèrent leur haine et leur hostilité. Et je suppose que c'est la malédiction de l'*askia* Mohammed<sup>2</sup> qui s'accomplit alors en totalité ou en partie et fit tomber ses descendants dans la bassesse et l'avilissement. Ne comptons que sur Dieu : c'est le meilleur des protecteurs.

En l'année 914 [2 mai 1508—20 avril 1509] l'*askia* Mohammed se rendit au Galamboût<sup>3</sup> et en revint au commencement de l'année 915 [21 avril 1509—9 avril 1510].

C'est au cours de cette dernière année que notre maître Mahmoûd ben Omar fit le pèlerinage de la Mecque. Les fonctions de câdi<sup>4</sup> furent dévolues, après son départ, au câdi Abderrahmân ; lorsque Mahmoûd fut de retour à Tombouctou, il y demeura deux ans pendant lesquels le câdi Abderrahmân continua à exercer les fonctions de câdi sans les remettre au câdi Mahmoûd, dont il n'était que l'intérimaire. Celui-ci ne fit aucune observation, ne lui créa aucune difficulté à ce

1. Cette date nous fournit une nouvelle indication sur l'époque à laquelle vivait le second de nos auteurs et sur celle de l'achèvement de l'ouvrage (fin du xvii<sup>e</sup> siècle vraisemblablement). On remarquera que c'est la date de la chute de la dynastie saadienne au Maroc et de son remplacement par la dynastie filalienne ; c'est aussi à peu près la date à laquelle les empereurs bambara de Ségou commencèrent à étendre leur souveraineté sur Tombouctou, tandis que les Touareg Oulmidden commençaient à exercer leur domination sur Gâo. Le dernier *askia* qui ait joui de quelque prestige régna de 1657 à 1668-69 : c'était Dâoud, fils de Hâroun, lequel était lui-même un arrière-petit-fils de l'*askia* Mohammed.

2. Il s'agit de la malédiction prononcée contre ceux qui ne se conformeraient pas aux prescriptions de l'*askia* relatives aux descendants du *môri* Haougâro.

3. Ou « Kilanaboûti » (كَلَنْبُوتِ) ; la vocalisation de ce mot n'est pas absolument certaine dans les mscr. Le *Tarikh es-Soudân* donne le même nom sans aucune voyelle et ajoute « c'est le Malli ». On peut supposer qu'il s'agit du Galambô ou Galam (région de Bakel), qui formait alors une dépendance du Malli.

4. De câdi suppléant, selon une note marginale du mscr. A.



sujet et ne lui demanda pas de lui remettre ses pouvoirs. Mais, à la suite d'un procès jugé à l'audience du câdi Abderrahmân, le jurisconsulte câdi Mahmoûd, ayant appris la décision rendue en la circonstance par Abderrahmân (۷۶), lui envoya quelqu'un pour lui conseiller de réformer son jugement, qui était contraire aux textes du Coran, de la Sounna et de l'Idjmâ'<sup>1</sup>. Abderrahmân s'y refusa et voulut maintenir l'exécution de sa sentence. Le cheikh ne fit aucune observation, mais l'*askia* Mohammed, ayant été informé de la chose, dépêcha des envoyés pour révoquer Abderrahmân et lui faire remettre les fonctions judiciaires au câdi Mahmoûd.

Arrivé à Tombouctou, le messenger du prince rassembla les ulémas et les jurisconsultes de cette ville dans la mosquée de Sîdi Yahya et le câdi Abderrahmân, convoqué sur l'ordre de l'*askia*, se rendit à la réunion. L'envoyé royal lui dit alors : « L'*askia* t'enjoint de remettre immédiatement tes fonctions au câdi Mahmoûd, car tu n'es que son suppléant, et, lorsque le fonctionnaire suppléé est présent, la suppléance cesse et se trouve annulée. D'ailleurs, tant que Mahmoûd sera vivant parmi nous, tu ne saurais occuper le poste de câdi ». Ensuite il lui reprocha vivement le manque de tact dont il avait fait preuve en ne se démettant pas immédiatement de ses pouvoirs lors du retour du câdi Mahmoûd. Puis, après l'avoir destitué, les envoyés du prince se rendirent auprès du câdi Mahmoûd et lui enjoignirent, au nom de l'*askia*, de reprendre son titre et d'en exercer les fonctions. Mais celui-ci s'y refusa d'une façon énergique, malgré les insistances dont il fut l'objet.

Aussitôt que l'*askia* eut connaissance de son refus catégorique, il lui envoya les notables de son entourage pour l'obliger à accepter. Mahmoûd n'y consentit que vaincu par

1. La Sounna est l'ensemble des traditions islamiques et l'Idjmâ' est l'accord unanime des jurisconsultes sur une disposition législative.



les arguments que ceux-ci lui firent valoir et c'est alors seulement qu'il reprit ses fonctions (Dieu lui fasse miséricorde!).

En l'année 917 [31 mars 1511-18 mars 1512], l'*askia* expédia Ali, surnommé Ali Foulan, et le *balamá* Mohammed-Koreï auprès du *Bâgana-fâri* Mâ-Kati<sup>1</sup>.

C'est en l'année 918 [19 mars 1512 — 8 mars 1513] que fut tué l'imposteur, c'est-à-dire Téniedda<sup>2</sup>, qui prétendait être prophète et envoyé de Dieu (la malédiction divine soit sur lui!). C'est le *kanfâri* Amar-Komdiâgo qui le tua, sans que l'*askia* lui en eût donné l'ordre et sans que ce prince en ait eu connaissance; partant de Tendirma, Amar marcha contre Téniedda et Dieu lui accorda la victoire: étant donné en effet que son adversaire avait des troupes plus nombreuses, plus fortes et plus résistantes que les siennes, le *kanfâri* Amar ne put arriver à le vaincre que grâce à la protection divine.

Ce Téniedda était chef du Foûta appelé Foûta-Kingui<sup>3</sup>; c'était un prince puissant, valeureux, brave, doué d'énergie et enclin à la révolte. Ayant quitté le royaume du Foûta<sup>4</sup>, il était venu au Kingui (vv), s'y était installé et s'y était fait proclamer roi. Quant au motif qui provoqua l'expédition du *kanfâri*

1. باغن بار مع فت, mais le premier mot est vocalisé باغن dans C; on pourrait donc lire *Bâgounou*; le Bâgounou ou Bâkounou est une province située entre Goumbou et Nioro et faisant partie du Bâgana.

2. Plus connu sous le nom de Tenguela (voir au sujet de ce personnage la note 2, page 72).

3. Il existe au Soudan plusieurs pays du nom de Foûta, qui, tous, ont reçu ce nom de conquérants venus du Fouta-Tôro ou Foûta sénégalais: c'est ainsi que l'on a le Foûta-Diallon, le Foûta-Boundou, le Foûta-Kingui, etc., expressions signifiant en langue peule « Foûta du Diallon, Foûta du Boundou, Foûta du Kingui, etc. ». Le Kingui est la province du Sahel soudanais où se trouve notre poste actuel de Nioro et qui avait autrefois comme chef-lieu la ville de Diâra.

4. Ou « s'étant séparé du roi du Foûta ». Il s'agit ici du Foûta proprement dit ou Foûta sénégalais, qui venait d'être conquis par Koli, fils adoptif de Tenguela ou Téniedda; celui-ci, d'après les traditions sénégalaises, s'était séparé de Koli, lorsque ce dernier avait atteint le Sénégal, pour se porter dans le royaume de Diâra.

Amar, le voici : il s'était produit entre le *Kaniâga-faren*<sup>1</sup> et Téniedda, roi du Foûta, des querelles, des froissements et des rivalités d'une nature telle que ce dernier avait juré de ruiner la capitale de son adversaire et d'en faire un désert ; et, comme Téniedda disposait de forces supérieures en hommes et en chevaux, le *Kaniâga-faren* appela à son aide le *kanfâri* Amar et c'est pour cela que celui-ci fit son expédition.

Telle est du moins la première version que nous avions entendue de cette affaire. Mais, par la suite, une personne bien informée de ces événements m'a raconté que, si le *kanfâri* Amar avait fait une expédition contre Téniedda, c'est qu'un Zaghrâni habitant le Songaï allait chaque année au Foûta pour y faire du commerce et que Téniedda, ayant entendu parler de cet homme, s'empara de sa personne, le dépouilla violemment et injustement de ses marchandises et voulut le mettre à mort. Le Zaghrâni, ayant réussi à s'échapper, s'enfuit auprès du *Kourmina-fâri* Amar et essaya de nuire à Téniedda dans son esprit en le calomniant et en insinuant qu'il parlait avec mépris du *kanfâri*. Ces propos firent impression sur ce dernier, qui entra dans une violente colère et entreprit son expédition contre Téniedda.

Les gens du Songaï étaient déjà très versés dans l'art de la guerre et la science des combats ; ils étaient très braves, très audacieux et très experts dans les ruses de guerre. Observez, par exemple, comment, à la tête d'une nombreuse armée, le *Kourmina-fâri* réussit à traverser ces immenses déserts sans eau qui s'étendent sur la distance de plus de deux mois de marche, séparant Tendirma du Foûta, et comment il put ensuite remporter la victoire, s'emparer du

1. Souverain soninké de Diara (voir la note 6, page 71). Tout ce passage a déjà été donné par l'auteur, dans des termes presque identiques, au cours du chapitre relatif au royaume du Kaniâga.

pays, mettre à mort son adversaire et ramasser un énorme butin, tout cela durant l'année 918. Amar trancha la tête de Téniedda et la rapporta à Tendirma, où elle fut enterrée.

En l'année 919 [9 mars 1513—25 février 1514], l'*askia* fit une expédition contre Katséna<sup>1</sup>.

En l'année 925<sup>2</sup> [3 janvier 1519—22 décembre 1519], il s'embarqua à Kabara durant le mois de ramadan et rentra à Gâo au cours du même mois. Ce fut le jour de son débarquement à Gâo qu'il apprit la nouvelle de la maladie de son frère, le *Kourmina-fâri* (۷۸) Amar-Komdiâgo. Revenant alors sur ses pas, il se rendit incognito à Tendirma où il arriva de nuit, et c'est cette même nuit que mourut Amar, qui fut enterré dans son palais. L'*askia* demeura là trois jours. On raconte qu'un de ces jours-là, était monté à cheval, il suivit le petit bras du Fleuve jusqu'à l'endroit où il aboutit au lac Fati<sup>3</sup> et qu'au retour il s'écria : « Que ce pays est beau et magnifique ! malheureusement, on n'y trouve jamais deux personnes qui soient d'accord sur un même point ». Comme on lui en demandait la raison : « C'est, dit-il, que le fleuve qui l'arrose a un cours tortueux ; par suite, ceux qui boivent de son eau n'ont pas une parole ferme et ses riverains ne s'accordent pas entre eux ». Il retourna ensuite à Gâo. Son voyage, aller et retour, avait duré douze jours, sans qu'aucun des habitants de Gâo eût eu connaissance de son absence avant de le voir revenir.

Il donna les fonctions de *Kourmina-fâri* à son frère Yahya, dont le nom est prononcé *Yâya*. Plusieurs versions circulent

1. Ville importante du Haoussa, à l'est de Sokoto et au nord-ouest de Kano.

2. Le texte porte « en la cinquième [année] » ; il s'agit évidemment de la cinquième année après 920 ; le mot « vingt » a été oublié par l'auteur ou le copiste. D'ailleurs le *Tarikh es-Soudân* mentionne le passage de l'*askia* à Kabara comme ayant eu lieu le 15 du mois de ramadan de la vingt-cinquième année du x<sup>e</sup> siècle.

3. Tendirma est situé au confluent du Niger et d'un chenal qui fait communiquer ce fleuve avec le lac Fati.

au sujet de ce dernier : les uns prétendent qu'il était fils d'une femme de l'*askia* et par conséquent beau-fils de celui-ci, d'autres assurent qu'il était son frère utérin, d'autres enfin disent qu'il était fils du frère de Kassai, fille du *Kourakoi*<sup>1</sup> Boukar et mère de l'*askia*. Le *kanfâri* Yâya dont il vient d'être question conserva le pouvoir pendant neuf ans.

A la fin de cette période<sup>2</sup>, le *Kourmina-fâri* Yâya quitta sa résidence pour se rendre à Gâo, en apprenant que l'*askia* Moûssa<sup>3</sup> cherchait à profiter de ce que la vue de son père s'affaiblissait pour le déposer. Partant donc de Tendirma dans le but d'empêcher cette manœuvre, au besoin par la force, Yâya arriva à Gâo et adressa des observations à Moûssa et à ses partisans, mais ceux-ci ne voulurent rien entendre et persistèrent dans leurs projets séditionnels. Un jour que Yâya était sorti pour se promener à cheval aux environs de la ville de Gâo, l'*askia* Moûssa monta aussi à cheval en compagnie de ses frères amis du désordre, des troubles et de la révolte, et, ayant suivi Yâya à la piste, ils le rejoignirent en un endroit appelé Ràs-Arizour (*Arizour* signifiant « l'écoulement de l'eau<sup>4</sup> »). Un combat s'engagea en cet endroit ; ils vainquirent Yâya et le tuèrent.

C'est à la fin de la même année, c'est-à-dire de l'année 935 [15 septembre 1528—4 septembre 1529], que l'*askia*

1. Le texte donne ici l'orthographe *Kara-koi*, ainsi qu'un peu plus loin, alors qu'il avait précédemment vocalisé le mot *Koura koi* (voir la note 3, page 114). Dans le cas où ce serait la leçon *Kara koi* qu'il faudrait adopter, il conviendrait sans doute d'entendre par *Kara* la ville ou la province de Kara ou Kala, située à l'est du Niger à hauteur de Dienné.

2. C'est-à-dire vers 1528.

3. Le fils aîné de l'*askia* Mohammed ; il n'était pas encore *askia* à cette époque, mais il le devint peu après, ainsi qu'on va le voir.

4. *Ari-zour* ou *Haridyou* (أرزور) signifie en effet en songaï « écoulement de l'eau » ou « fuite de l'eau » et *ràs* en arabe signifie « tête » ; il s'agit d'un endroit situé en amont de la ville et ainsi appelé parce que c'est de là que vient le courant.

Moûssa détrôna son père l'*askia* Mohammed et s'empara du pouvoir. Mais Dieu ne bénit pas son règne. Cela se passa le jour de la fête des sacrifices de la trente-cinquième année du siècle [15 août 1529].

L'*askia* Mohammed était resté au pouvoir pendant 39 ans, ou, selon certains, pendant 43 ans, ce qui est contraire à la vérité <sup>1</sup>. Il vécut 97 ans et mourut sous le règne de l'*askia* Ismâïl.

Il laissa de nombreux fils : (vñ) d'abord l'*askia* Moûssa, puis le *ouaneï-farma* Moûssa-Yombol<sup>2</sup> et le *koreï-farma*<sup>3</sup> Môri-Moûssa, celui qui partit avec le *Kourmina-fâri* Ousmân<sup>4</sup>; ensuite il avait eu trois fils du nom d'Ousmân, dont le premier fut le *Kourmina-fâri* Ousmân, les deux autres étant Môri-Ousmân-Sâkidi et Ousmân-Koreï<sup>5</sup>; trois de ses fils s'appelaient Souleïmân : Souleïman-Katenga, le *Bengafarma* Souleïmân et le *kalissi-farma* Souleïmân-Kondikoria<sup>6</sup>; il eut trois Omar : Omar-Kaï, Omar-Toûtou et Omar-Yoûya; il eut trois Boukar : Boukar-Kôro, Boukar-Sîn-Fili et Boukar-Kirinkirin; il eut trois Ali : Ali-Ouâyé, Ali-Kossoli et le *Bengafarma* Ali-Gandânkiya<sup>7</sup>; il eut trois Mohammed :

1. En réalité, si l'on se reporte aux dates données pour l'avènement (898) et la déposition (935) de Mohammed, le règne de ce prince dura de 37 à 38 années lunaires.

2. Ce mot est écrit tantôt *Yonbol*, tantôt *Yonil* ou *Bonbol*.

3. « Ministre des Blancs » : titre donné au fonctionnaire chargé de l'administration des familles de race blanche habitant le royaume et des voyageurs arabes ou berbères.

4. Le texte est obscur; l'auteur fait sans doute allusion au fait que plusieurs frères de l'*askia* Moûssa, dont Môri-Moûssa, se réfugièrent à Tendirma auprès du *Kourmina-fâri* Ousmân — lequel avait succédé à Yâya — afin de se soustraire aux persécutions du nouveau roi (cf. *Tarikh es-Soudân*, trad., page 134).

5. Ou « Ousmân-Kirei ».

6. Ce personnage est appelé plus haut Souleïmân-Kindankaria.

7. Lecture douteuse; le même personnage est appelé par le *Tarikh es-Soudân* Ali-Bindi-Keina ou Ali-Yendi-Kaniya (cf. dans l'ouvrage en question la liste des enfants de l'*askia* Mohammed et de son frère Amar, texte arabe, pp. ١٣٣ et ١٣٤, traduction pp. 211 et 212).

Môri-Mohammed <sup>1</sup>, Mohammed-Guimbi <sup>2</sup> et Mohammed-Kodira, ces deux derniers connus aussi sous les noms de Mohammed-Dandoumia et de Mohammed Et-Tâhir; il eut encore le *hari-farma* Abdallah, l'*askia* Ishâq, l'*askia* Ismâïl, Mahmoûd-Doumia, Mahmoûd-Danmaa, Mahmoûd-Boukar, l'*askia* Dâoûd, Ya'qoûb, le *Bengafarma* Mohammed <sup>3</sup> plus connu sous le nom de Habîballah, Khâlid, Yâs, Ibrâhim (qui était le frère de père et de mère de Souleïmân-Kangâga) <sup>4</sup>, le *bâbéli-farma* <sup>5</sup> Fâma, et beaucoup d'autres qu'il serait impossible d'énumérer. Telle est la liste des fils de l'*askia* Mohammed dont les noms me reviennent présentement à la mémoire; je n'en ai cité que la plus faible partie.

Parmi ses filles étaient Oueïza-Bâni, Oueïza-Oumm-Hâni, Oueïza (A·)-Aïcha-Kara <sup>6</sup>, Oueïza-Hafsa <sup>7</sup>, Aïcha-Boungan (mère de Mohammed-Kôba), Aïcha-Kara (mère du *balamá* Mohammed-Ouâo), Bentsi, Hâoua-Adam, Amkoura, Maka-Mâssina, Fourâssa-Mâninko, Kiboro, Safia-Kara, Hâoua-Dâkoï (mère du *Hombori-koi* <sup>8</sup> Monso), Dadala, Nâna-Hassan,

1. Note marginale du mscr. A : « Mourut dans la ville de Kabi, en laissant des enfants dont les descendants y habitent encore ». Il existe, au Songai ou dans les pays qui formaient le royaume du Songai, plusieurs localités du nom de Kabi, Kabbi ou Kebbi, notamment au sud du lac de Korienza d'une part et d'autre part au sud-ouest de Sokoto, entre le Dendi et le Gando.

2. Ou Kimbi ou Guinabi ou Kanabi.

3. Le texte porte « le *Bengafarma* et Mohammed » ou « le *Bengafarma* Oumohammed ».

4. Ce dernier personnage n'est pas indiqué dans la liste, à moins que ce ne soit le même que Souleimân-Katenga.

5. Ce titre semble vouloir dire en songai « chef des cultures, ministre de l'agriculture ».

6. *Oueïza* ou *ouéïdia* (de *ouer* « femme ») est un terme de respect équivalant en songai à « madame » et que l'on place devant le nom ou le surnom des femmes de qualité : Madame-la-Bonne, Madame Oumm-Hâni, Madame Aïcha au teint clair, etc.

7. Le texte porte « Oueïza et Hafsa » au lieu de « et Oueïza-Hafsa » (cf. *Tarikh es Soudân*, trad. page 211 et texte page ١٣٤).

8. C'est-à-dire chef du Hombori.



Fati-Diondi (mère d'Abderrahmân), Fati-Ouanîna et Kara-Toûdiel (mère de Sîdi-Kara).

Quant au *Kourmina-fâri* Amar<sup>1</sup>, il eut également de nombreux fils, mais la plupart d'entre eux ne se sont fait ni un nom ni une situation qui les aient rendus célèbres, quoique tous aient été de braves et vaillants guerriers. Aucun de ses enfants ne régna, à l'exception du seul Mohammed-Boukan-Kiria<sup>2</sup>, et aucun n'exerça de hautes fonctions à l'exception du *Kourmina-fâri* Toumané<sup>3</sup>-Tanfaria. Leur existence d'ailleurs fut courte. Parmi ses fils, on peut encore citer : le *tara-farma*<sup>4</sup> Alfakki, qui fut le plus ferme et le plus humain d'entre eux, le *Bengafarma* Ali-Diouleïli, Djâfar, Mohammed-Kôro, le *Bâgana-fâri* Abderrahmân, Alou-Sama, Simaïl-Kinkiri, Kiria, Mohammed-Nâni-Koûna et beaucoup d'autres, car ils étaient légion.

Ses filles étaient : Kibara, qui fut épousée d'abord par le *kanfâri* Ya'qoûb et ensuite par l'*askia* Dâoûd après la mort de Ya'qoûb ; Keïbanou, qui fut épousée par un *Bara-koi*, (ΛΛ) le *mansa* Mâ-Boukel, dont elle eut comme fils le *Bara-koi* Omar ; puis Nâna-Asma ; puis Mâ-Mouso, qui laissa une nombreuse postérité ; puis Tsata-Diâra et Bentsi-Kara.

Tous les *askia* furent fils de concubines, à l'exception seulement de l'*askia* Mohammed, tandis que c'est l'inverse pour les rois du Bara, qui tous naquirent de femmes légitimes, sauf seulement le *Bara-koi mansa* Kinta, lequel était fils d'une esclave.

La mère de l'*askia* Mohammed, le seul qui naquit d'une épouse légitime, s'appelait Kassai et était fille du *Koura-koï*

1. Le mscr. A porte ici, contrairement à la leçon que l'on trouve presque partout ailleurs, « le *Kasman-fâra* (ou *Gouman-fâra*) Omar ».

2. Ou Mohammed-Bengan-Kirei.

3. *Toumané* est au Soudan l'équivalent du nom arabe Ousmân.

4. Titre qui semble vouloir dire en songaï « maître de la cavalerie ».

Boukar. La mère de l'*askia* Moûssa s'appelait Diâra-Korbo. La mère de l'*askia* Mâr-Boukan<sup>1</sup> était Mina-Kirao. La mère de l'*askia* Ismâïl était une femme ouangara nommée Mariam Dâbo. La mère de l'*askia* Ishâq, appelée Kaltoûm-Berda<sup>2</sup>, appartenait à la tribu des Dâma<sup>3</sup>. Dâoûd eut pour mère Sâna-Fârio; l'*askia* El-Hâdj<sup>4</sup> eut pour mère Mina-Kâya; l'*askia* Mohammed-Bâni eut pour mère Amassa-Kâro; la mère d'Ishâq<sup>5</sup> s'appelait Fâtouma-Bosso et était une Zaghrâni. Toutes celles-ci, à ce qu'on assure, étaient des concubines.

Quant aux rois du Bara, le premier d'entre eux qui occupa le pouvoir fut Kansiri-Maa, qui résidait au Kinkira<sup>6</sup>. Le premier d'entre eux qui résida au Dyibara<sup>7</sup> était le petit-fils de celui-ci : c'était le *mansa* Koûra<sup>8</sup>, fils du *mansa* Moûssa, et sa mère était Mariam Sounboun. Il eut pour successeurs : le *mansa* Souleïmân, dont la mère était Yâzi Siré; le *mansa* Kinta, dont la mère était Farama Toûré; le *mansa* Mâ-Boukel, dont la mère était Kourdia Kinta; le

1. Ce prince est le même que Mohammed-Boukan-Kiria; peut-être *Mar* est-il mis ici pour *Mamari*, l'un des équivalents soudanais de Mohammed. Quant au mot « Boukan », qui généralement ne porte pas de voyelles, il est ici vocalisé بَنَكْن.

2. C'est-à-dire « Kaltoûm-la-Touareg ».

3. Nom d'une tribu serve de Touareg que l'on rencontre à l'intérieur de la Boucle du Niger.

4. Fils de l'*askia* Dâoûd.

5. Il s'agit ici d'Ishâq II, celui qui fut défait par le pacha Djouder en 1591.

6. Ou « à Kinkira ». Ce nom est sans doute celui d'un canton ou d'une localité de l'intérieur du Bara (كِنَكِرَا).

7. *Djibar* (جِبَر) dans le texte : il s'agit probablement du canton sud du Bara, voisin du lac Débo, canton qui porte en bambara le nom de *Dyibara* ou *Guimbala* (pays de la grande eau).

8. *Mansa* est un titre appartenant à la langue mandingue, dans laquelle il signifie « roi »; il était porté par tous les chefs du Bara. Le *mansa* Koûra est celui qui accompagna à La Mecque l'*askia* Mohammed; son nom est orthographié Kôro dans ce passage, mais ailleurs il est écrit Koûra.



*mansa* Boukar-Koûki, dont la mère était Fati Bâda; le *mansa* Dobor, dont la mère était Mariam Koumba; le *mansa* Boukar-Oueïno, dont la mère était Aïcha Barada; (٨٧) le *mansa* Omar, dont la mère était Keïbanou; puis le *mansa* Alou<sup>1</sup>, dont la mère était Nâmoï et à l'époque duquel se place l'arrivée de Djouder<sup>2</sup>.

Du vivant de l'*askia* Mohammed naquirent : Mohammed ben Mohammed ben Saïd, petit-fils du jurisconsulte Mahmoûd ben Omar ben Mohammed Aqît<sup>3</sup>; le jurisconsulte Sîdi Mohammed<sup>4</sup>, fils du câdi Mahmoûd Baghayogho (Dieu lui fasse miséricorde!); le jurisconsulte Aboubakar ben Mahmoûd ben Omar ben Mohammed Aqît; Ahmed ben El-Hâdj Ahmed ben Omar ben Mohammed Aqît, le père de Sîdi Ahmed-Bâba<sup>5</sup>; le jurisconsulte et câdi Mahmoûd ben El-Hâdj El-Motaouakkel Kâti<sup>6</sup>.

En ce qui concerne l'*alfa* Mohammed Toulé, il fut l'ancêtre des gens de Doukoureï<sup>7</sup> et le meilleur de leurs jurisconsultes; leur famille se rattache par sa généalogie aux Beni-Medâs. Ce personnage avait accompagné, lors de son pèlerinage à La Mecque, l'*askia* Mohammed, qui avait pour lui les plus grands égards et la plus grande vénération. Malheureusement il mourut sans qu'aucun de ses descendants héritât de la moindre partie de sa science.

1. Ou Aloua.

2. La transcription de beaucoup des noms propres qui précèdent demeure douteuse, d'autant plus que les trois manuscrits sont loin d'être toujours d'accord (voir dans le texte arabe les notes indiquant les variantes d'orthographe et de vocalisation).

3. Ce Mahmoûd ben Omar était le câdi de Tombouctou dont il a été plusieurs fois question; il en est parlé dans le *Tarikh es-Soudân* et dans Ahmed-Bâba.

4. Sur Mohammed Baghayogho, cf. Ahmed-Bâba et le *Tarikh es-Soudân*.

5. Sur le père d'Ahmed-Bâba, cf. Ahmed-Bâba et le *Tarikh es-Soudân*.

6. Ce personnage, premier auteur du *Tarikh el-fettâch*, naquit en effet vers 1468, alors que l'*askia* Mohammed avait déjà 25 ans mais ne régnait pas encore, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

7. Ou Doukouré (voir note 1, page 56). Le mscr. C ajoute « et de Bokobêr ».

Ce fut sous le règne de l'*askia* Mohammed que mourut l'*alfa* Sâlih Diawara<sup>1</sup>, ancêtre des habitants de Taoutala<sup>2</sup>, qui, lui non plus, ne laissa pas d'enfant dont le nom mérite d'être conservé par écrit.

On dit que ce fut l'*askia* Mohammed qui donna au jurisconsulte Mahmoûd ben Omar (Dieu soit satisfait de lui!) la femme dont naquit le câdi Mohammed, en lui enjoignant d'en faire sa concubine, ce qu'il fit en effet. Puis l'*askia* Mohammed envoya mille mithqâls au jurisconsulte Mahmoûd, en lui disant : « Si cette femme conçoit de toi un enfant mâle, donne à celui-ci le nom que je porte et remets-lui les mille mithqâls ; si elle a une fille, donne-lui seulement cinq cents mithqâls et garde les cinq cents autres pour toi-même ».

1. Ce personnage est cité à diverses reprises dans le *Tarikh es-Soudân* (cf. traduction, pp. 119, 120, 121 et 130) ; Diawara est le nom d'un clan qui se rattache aux Soninké, comme Baghayogho est le nom d'un clan mandingue.

2. Localité citée par le *Tarikh es-Soudân* comme se trouvant sur la route de Dienné à Sansanding (cf. traduction, pages 119, 417 et 419).

---

## CHAPITRE VII

### Règne de l'*askia* Moûssa.

L'*askia* Moûssa, s'étant révolté contre son père, s'empara donc du pouvoir par violence, en profitant de ce que son père avait la vue très affaiblie. Cet événement eut lieu au moment de la prière, le jour de la fête des sacrifices, c'est-à-dire le dimanche 10 du mois de dhoulhidja [15 août 1529]. Il demeura au pouvoir un an et neuf mois.

Personne de plus méprisable ni de plus vil que lui n'occupa le trône royal du Songaï ni les fonctions d'*askia* (۸۳) et, comme on l'a dit, le trône du Songaï était trop haut placé pour lui, étant donné son impéritie.

Lorsqu'il eut renversé son père l'*askia* Mohammed et qu'il l'eut chassé du palais royal, il s'opposa à ce que les femmes légitimes et les concubines de ce dernier se rendissent auprès de lui et il se les réserva exclusivement pour lui-même. L'*askia* Mohammed le maudit alors en disant : « O mon Dieu, fais-lui honte en mettant à nu ses parties honteuses ! » Et Dieu exauça cette imprécation, car, le lendemain, comme l'*askia* Moûssa était à cheval en présence de toutes ses troupes et qu'il éperonnait son coursier pour activer sa course, il tomba de sa monture, la coulisse de sa culotte se rompit et les quatre boubous<sup>1</sup> qu'il portait se

1. Le mot arabe فميص, que nous traduisons ici par « boubou », désigne une sorte de longue tunique de cotonnade qui se porte par-dessus la culotte et qui ressemble à la gandoura des indigènes de l'Algérie; ce vêtement est appelé couramment « boubou » au Soudan.

rabattirent sur sa tête, en sorte qu'il demeura complètement nu et que tous ses soldats sans exception purent voir ses parties honteuses.

En l'année 936 [5 septembre 1529—24 août 1530], il livra combat à ses frères entre Akéguen<sup>1</sup> et Kabara et les vainquit en cet endroit. Il tua plus de trente des enfants de son oncle paternel le *Kourmina-fâri*<sup>2</sup> Amar, trente-cinq prétend-on, bien que d'autres ramènent ce chiffre à vingt-cinq. Quant au *Kourmina-fâri* Ousmân, il s'enfuit à Temen<sup>3</sup>.

C'est en l'année 937 [25 août 1530—14 août 1531] que fut tué l'*askia* Moûssa, au village de Mansoûra, le mercredi 24 du mois de chaabân [12 avril 1531].

1. اَكْنَن. Akeguen ou Akenken est une localité de la rive gauche du Niger située au nord-est et non loin de Kabara.

2. Le mscr. A vocalise ici *Kourman-fâra*.

3. تَمَن. Nous ne sommes pas sûrs de la transcription et n'avons pu identifier cette localité.

## CHAPITRE VIII

### Règne de l'askia Mohammed-Bounkan.

Son successeur fut l'*askia* Mohammed-Bounkan-Kiria, dont la mère se nommait Mina-Kirao ; il monta sur le trône le premier jour du mois de ramadan [18 avril 1531]. On ne l'appelait que Mâr-Bounkan<sup>1</sup> « le parent dénaturé »<sup>2</sup>.

Aussitôt investi du pouvoir, il ordonna d'exiler l'aîné de ses oncles paternels, c'est-à-dire l'*askia* Mohammed (Dieu lui fasse miséricorde !), qu'il expulsa de Gâo et contraignit à résider dans l'île de Kangâga<sup>3</sup>. L'*askia* Moûssa en effet, quand il avait détrôné son père, avait laissé celui-ci à Gâo sans l'expulser de cette ville.

On raconte que Mâr-Bounkan, lorsqu'il sortit du ventre de sa mère la nuit de sa naissance, poussa un vagissement tel qu'il fut entendu du *chi* Ali, lequel se trouvait alors dans son palais royal, situé à proximité de la maison où eut lieu l'accouchement. Le *chi* aussitôt fit mander par son fils le *kanfâri* Amar et l'*askia* Mohammed et, quand ceux-ci, ainsi convoqués, furent arrivés en sa présence, il leur dit : « Un enfant est-il né cette nuit dans votre maison ? — Oui, répondit l'*askia* Mohammed, la concubine de mon frère Amar vient d'accoucher d'un fils. — Je vous fais savoir, leur dit le *chi*, que vous aurez à le tuer ». Ils se couvrirent alors la tête de poussière (▲) et le supplièrent de

1. Voir la note 1, page 152.

2. Littéralement « celui qui rompt tout rapport avec ses parents ».

3. Ile du Niger aux environs de Gâo.

laisser vivre l'enfant. « Allez auprès de lui, leur dit-il, et regardez dans sa bouche pour voir s'il est né avec des dents ». Ils y allèrent tous deux et ouvrirent la bouche de l'enfant, qu'ils trouvèrent garnie de dents. Retournant alors auprès du *chi'*, ils lui firent part de la chose : « Cet enfant, dit-il, sera un misérable et un libertin ; cependant, je lui laisse la vie. C'est toi ô Maa-Keïna<sup>1</sup>, qui seras le seul à en souffrir, et tu verras plus tard le mal qu'il te fera ainsi qu'à tes enfants ». Tel est le récit que je transcris d'après mon maître et mon père (Dieu lui fasse miséricorde !)

L'*askia* Mâr-Boukan-Kiria fut un homme hardi, brave et intrépide. Lorsqu'il était au combat et que la lutte devenait violente, il descendait de son cheval et combattait à pied.

Il fut un de ceux qui rehaussèrent l'éclat de la dignité royale au Songaï. Il fut le premier à faire confectionner des vêtements de drap et fabriquer des bracelets pour ses serviteurs. Ce fut également lui qui, le premier, se fit accompagner de tambours dans ses voyages en pirogue. Ce fut lui qui inventa, en fait d'instruments de musique, le *fotorifo* et le *gabtanda* : le *fotorifo* ressemble à une trompette et le *gabtanda* est une sorte de tambour, mais de son plus grave que les tambours [ordinaires] ; ces deux instruments étaient connus dans son pays, mais [auparavant] le roi de l'Ayar<sup>2</sup> était seul à posséder des *fotorifo*. [Par ailleurs], l'*askia* Mohammed-Boukan fut un homme violent et de peu de patience.

Ce fut le premier *kanfâri* qui devint *askia*. Après son

1. مع كينا. Une note du texte arabe indique que *Maa-Keina* a la signification de « Mohammed le petit » ; *keina* en effet veut dire « petit » en songaï et *Maa* est une abréviation familière du prénom Mohammed au Soudan. « Maa-Keina » était sans doute une sorte de terme d'affection employé par le *chi* Ali à l'égard de l'*askia* Mohammed, lequel, il convient de ne pas l'oublier, était alors l'un des lieutenants du *chi*.

2. Voir note 5, page 135.

avènement, la dignité de *kanfâri* fut dévolue à Ousmân, fils du *kanfâri* Amar ou fils de l'*askia* Mohammed. (Dieu seul sait si le texte de cette page et de la suivante est exact, car on y trouve une divergence dans l'ordre de succession des *Kourmina-fâri*)<sup>1</sup>. La guerre éclata entre Mohammed-Bouankan et le *kanfâri* Ousmân, qui se rencontrèrent entre Kabara et Aldiéfé<sup>2</sup> et s'y livrèrent bataille; Mohammed-Bouankan fut vainqueur et mit à mort (▲◦) quinze des frères du *kanfâri* Ousmân ben Mohammed, tous fils de l'*askia* Mohammed.

Sous son règne, les effectifs de l'armée du Songaï furent augmentés; il aurait dit, croit-on, les avoir accrus de 1.700 hommes.

Il demeura au pouvoir durant six ans et un mois, puis fut destitué à Mansoûra, ce même village dans lequel il avait été proclamé roi et où il avait combattu ses frères. Sa déposition eut lieu le mercredi 2 du mois de dhoulqaada de l'année 943<sup>3</sup> [12 avril 1537] et l'on dit qu'il avait livré bataille à ses frères le 24 du mois de chaabân [de l'année 937]<sup>4</sup>, ainsi que le rapporte Bâba Goûro dans le *Dorer el-hisân*.

Parmi les savants et les ulémas remarquables qui moururent sous son règne, on cite le savant jurisconsulte notre maître El-Hâdj Ahmed l'aîné, grand-père de Sîdi Ahmed-Bâba, qui s'appelait El-Hâdj Ahmed ben Omar ben Mohammed Aqît et était le frère de père et de mère de notre maître

1. La phrase que nous plaçons entre parenthèses est probablement une note ajoutée par le petit-fils de Mahmoûd Kâti en recopiant l'ouvrage de son grand-père. En réalité, Mohammed-Bouankan avait été remplacé comme *kanfâri* par son cousin Ousmân, fils de l'*askia* Mohammed, et c'est après la défaite de celui-ci que la fonction fut confiée à Ousmân ben Amar, frère de Mohammed-Bouankan.

2. الجب, la dernière lettre étant douteuse puisqu'elle ne porte pas de point dans les manuscrits. — Il s'agit vraisemblablement d'une localité voisine de Kabara et non pas de Dienné, comme le suggère le mscr. B.

3. Le texte porte « en l'année 44 », mais il y a là une erreur qui se trouve d'ailleurs rectifiée un peu plus loin.

4. C'est-à-dire le 12 avril 1531.

le câdi Mahmoûd ben Omar ben Mohammed Aqît, dont il était l'aîné; il mourut (Dieu lui fasse miséricorde!), d'après ce qu'a dit Ahmed-Bâba dans le *Kifâyat el-mohtâdj*, en l'année 943 [20 juin 1536—9 juin 1537].

C'est en cette même année, c'est-à-dire en l'année 943, que l'*askia* Ismâïl, fils de l'*askia* Mohammed et cousin par son père de l'*askia* Mohammed-Boukan, se révolta contre ce dernier et fut proclamé souverain hors des murs de la ville de Gâo. Lorsque l'*askia* Mohammed-Boukan fut informé de la nouvelle, il quitta la région et s'enfuit à Tombouctou. Des cavaliers s'étant mis à sa poursuite, il quitta cette ville et se réfugia dans Tendirma, où se trouvait alors comme *Kourmina-fâri* son frère de père et de mère Ousmân, lequel avait succédé dans la fonction de *kanfâri* au *kanfâri* Ousmân fils de l'*askia* Mohammed<sup>1</sup>. En voyant ainsi son frère détrôné et en fuite, Ousmân s'attacha à ses pas et tous deux s'enfuirent au Malli, où ils arrivèrent sains et saufs. L'*askia* Mohammed-Boukan se fixa dans la ville principale du Tâba<sup>2</sup>, où il mourut et où se trouve son tombeau.

1. A propos de la qualité de frère de père et de mère de Mohammed Boukan accordée au *kanfâri* Ousmân alors en exercice, lequel est connu aussi sous le nom de Toumané-Tanfaria (ou Tinféren), les mscr. A et B donnent en note : « Remarquez que [l'auteur] l'appelle « son frère de père et de mère » : or le nom de la mère de Mâr-Boukan-Kiria était Mina-Kirao, tandis que le nom de la mère du *Kourmina-fâri* Toumané-Tanfaria était Tâto-Diaanké. Il faut observer encore à ce sujet que certaines personnes disent que c'est Toumané-Tanfaria qui aurait succédé à son frère Mâr-Boukan-Kiria en qualité de *kanfâri* ».

2. <sup>تَعَب</sup> Le *Tarikh es-Soudân* mentionne une ville ou une province de ce nom qui serait située au sud-ouest de Dienné; le même ouvrage dit que Mohammed-Boukan se fixa dans une localité appelée Sama, laquelle devait se trouver dans la même région, non loin de Sansanding.



## CHAPITRE IX

### Règne de l'askia Ismâïl.

L'avènement de l'*askia* (اڤ) Ismâïl (Dieu lui fasse miséricorde!) eut lieu au début de dhoulqaada en l'année 943 [avril 1537]. C'était un de ces hommes d'une conduite irréprochable auxquels convient l'exercice du pouvoir royal. Sa mère, Mariam Dâbo, était une Ouangara.

Dès qu'il fut investi des fonctions d'*askia*, il ordonna de faire sortir son père l'*askia* Mohammed (qu'il soit l'objet de la pitié divine!) de cette île de Kangâga où l'avait relégué l'*askia* Mohammed-Boukan-Kiria.

En l'année 944 [10 juin 1537—29 mai 1538], il se rendit à Dîreï<sup>1</sup> et revint ensuite à Gâo.

Lorsqu'il eut fait sortir son père de l'île précitée et l'eut installé dans l'un des appartements du palais royal, celui-ci prit un sac qu'il avait apporté avec lui, dénoua le cordon qui en liait l'orifice et en sortit un boubou<sup>2</sup>, une calotte verte et un turban blanc; puis il passa le boubou sur les épaules de l'*askia* Ismâïl, lui mit le bonnet vert sur la tête, le ceignit du turban et lui suspendit un sabre au cou, en disant: « Ce boubou est celui dont m'avait revêtu le chérif de la noble cité de La Mecque qui commandait cette ville au moment [de mon pèlerinage]; il m'avait aussi posé ce bonnet sur la tête et, de sa main bénie, m'avait ceint de ce

1. ديرة. Dîré ou Dîrei, près d'El-Oualedji, ou Dera à l'est du lac Debo (voir note 8, page 85).

2. Voir la note 1. page 155.

turban, en présence d'une foule nombreuse composée de son entourage de gens de La Mecque et d'autres personnages; il m'avait également suspendu au cou ce sabre, en disant : « Tu seras mon général, mon représentant et mon vicaire dans ton pays; tu es prince des croyants ». C'est ainsi que je devins son vicaire, son général et son représentant, parce qu'il m'avait investi de ces fonctions et m'avait conféré le pouvoir. Depuis, mon fils Moûssa, ce scélérat, m'a ravi le pouvoir royal, et ensuite Mohammed-Boungkan l'a ravi à Moûssa : tous deux ont été des usurpateurs. Mais aujourd'hui c'est moi-même qui t'investis de la souveraineté et te remets les fonctions de khalife que m'avait conférées le chérif. Tu es donc le vicaire du vicaire du chérif, qui est lui-même le vicaire du grand sultan ottoman ».

Sachez que ce sabre était celui au sujet duquel les habitants du Songaï racontent des histoires mensongères en disant que [l'*askia* Mohammed] l'aurait trouvé par hasard dans la plaine de Bedr lorsqu'il y était passé, — cette plaine de Bedr étant celle où l'on dit que l'Envoyé de Dieu (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut!) livra bataille aux infidèles, — et qu'il aurait lancé en avant le cheval qu'il montait, en disant : « J'aurais voulu me trouver auprès du Prophète ce jour-là, être un de ses auxiliaires et combattre sous son commandement jusqu'à la mort! » Ils disent encore dans leurs légendes qu'on aurait entendu le son des tambours frappés au ciel (♠♥) en son honneur. Mais la vérité est, comme nous l'avons rapporté, que ce sabre faisait partie des cadeaux faits à l'*askia* par le chérif.

Ce sabre était celui que l'on appelait *engourdié*<sup>1</sup>. Au sujet de la façon dont il a disparu, il existe trois versions.

1. انكرج. On peut lire aussi *angourdié* ou *ingourdié*; c'est un mot songaï qui peut signifier « bon pour le combat » (*hen-gourdié*).

Les uns disent que l'*askia* Ishâq le Zaghrâni<sup>1</sup> l'aurait emporté avec lui lorsque, son frère Mohammed-Gâo s'étant révolté contre lui et l'ayant détrôné, il s'enfuit vers Bilanga dans la direction du Gourma<sup>2</sup>; il fut tué par le roi du Gourma, qui se serait emparé de ce sabre : c'est là l'opinion la plus vraisemblable sur la question. Suivant d'autres, l'*askia* Mohammed-Gâo le portait suspendu à son cou lorsqu'il fut fait prisonnier le jour de Tentyi<sup>3</sup> et on le lui aurait alors arraché. Enfin d'autres encore prétendent que l'*askia* Noûh<sup>4</sup> l'aurait emporté au Dendi. Dieu connaît mieux que personne [ce qu'il en est], mais il est certain que ce sabre n'est pas demeuré entre les mains des *askia* de Tombouctou<sup>5</sup> : là-dessus, tout le monde est d'accord.

Après la fuite du *kanfâri* Ousmân, [l'*askia* Ismâïl] le remplaça comme *kanfâri* par le *Kourmina-fâri* Hammâd, qui avait pour mère Ariaio, fille de l'*askia* Mohammed, et pour père le *balamâ* Mohammed-Koreï. Plus tard, [le prince] révoqua Hammâd et on prétend qu'il le fit mettre à mort; mais il serait trop long de rapporter ici les causes de cette mise à mort. C'est après le meurtre de Hammâd que l'*askia*

1. Il s'agit ici de l'*askia* Ishâq II, qui, après avoir été vaincu par les Marocains, fut déposé et remplacé par son frère Mohammed-Gâo et alla se faire massacrer dans le Gourma en 1592.

2. Il s'agit ici, non pas de l'ensemble des pays de la rive droite du Niger, mais de la portion du Gourma habitée par les Gourmantché, à l'ouest du Dendi. Bilanga se trouve sur le haut Sirba, au nord-nord-ouest de Fada-n-Gourma.

3. *تنشي* et plus loin *تنس*. Tentyi ou Tintyi est le nom d'une localité voisine de Koûkiya où le pacha Mahmoûd, en 1592, fit arrêter Mohammed-Gâo et ses partisans, après les y avoir attirés par trahison.

4. L'*askia* Noûh ou Noûha, successeur de Mohammed-Gâo, résista victorieusement dans le Dendi aux troupes du pacha Mahmoûd en 1592-93 et parvint à s'y créer un royaume dont les Marocains ne purent arriver à s'emparer.

5. Après la prise de Gâo par les Marocains, l'ancien royaume du Songai fut divisé en deux parties : la région nord passa sous le commandement des Marocains, avec un *askia*, au pouvoir à peu près nominal, qui résidait à Tombouctou, tandis que la région sud demeura indépendante sous l'autorité d'un autre *askia* résidant au Dendi.

éleva à sa place, à la dignité de *kanfâri*, le *kanfâri* Ali-Kossoli, fils de l'*askia* Mohammed.

Il y eut, sous le règne de l'*askia* Ismâïl, une grande sécheresse et une famine.

Ce prince était *fâri-moundio*<sup>1</sup> lorsqu'il fut gratifié de la haute dignité d'*askia*.

Parmi les personnes qui moururent sous son règne, [il faut citer] son père, l'*askia* Mohammed, [qui mourut] la nuit de la rupture du jeûne en l'année 944 [2 mars 1538].

Nous ne lui connaissons aujourd'hui aucun descendant en ce pays, ni homme ni femme<sup>2</sup>. La durée de son règne fut de deux ans, sept mois et quatre jours, et il mourut le mardi 4 du mois lumineux de chaabân, en l'année 946 [15 décembre 1539]<sup>3</sup>.

1. C'est-a-dire en songaï « inspecteur des cultures ». Pour le mot *moundio*, voir note 2, page 60.

2. Le texte ne permet pas de savoir si cette phrase s'applique à l'*askia* Mohammed ou à l'*askia* Ismâïl, mais il est plus vraisemblable qu'elle concerne ce dernier.

3. Le *Tarikh es-Soudân* fait mourir ce prince un mois plus tôt.

## CHAPITRE X

### Règne de l'*askia* Ishâq.

L'*askia* Ishâq fut investi du pouvoir après la mort de l'*askia* Ismâïl. Lui et le *hari-farma* Abdallah étaient frères de père et de mère et avaient l'un et l'autre pour mère Kaltoûm-Berda, qui était originaire du Dirma<sup>1</sup>. Ce *hari-farma* Abdallah fut le père du *Bengofarma* Mohammed Haïga.

L'*askia* Ishâq était un homme honorable, vertueux et béni de Dieu, aimant à faire l'aumône, assidu aux prières faites en commun ; il était d'une intelligence éveillée et d'un esprit délié.

On raconte qu'un jour il se rendit à la mosquée pour la dernière prière du soir par une nuit pluvieuse, à travers l'obscurité et la boue (ΛΛ) ; il se trouva seul à la mosquée et s'assit. Le muezzin arriva ensuite et fit l'appel à la prière, puis alluma les lampes et s'assit, attendant l'arrivée des fidèles et de l'imâm ; mais personne ne vint, sauf l'imâm, qui arriva tout seul et apporta [par sa présence] la vie à la mosquée<sup>2</sup>. Le muezzin alors, s'adressant à l'imâm, lui dit : « Lève-toi, ô imâm ; nous allons faire la prière, à moins que tu ne veuilles attendre l'arrivée de l'*askia* Ishâq ; mais celui-ci ne quittera certainement pas sa couche par une pluie, une obscurité et une boue pareilles. Où est-il à cette

1. Ce dernier mot provient peut-être d'une erreur des copistes : l'auteur nous a dit plus haut (voir page 152, note 3) que la mère de l'*askia* Ishâq appartenait à la tribu des *Dama*.

2. Littéralement « et vivifia la mosquée », c'est-à-dire que l'arrivée de l'imâm permettait la célébration de l'office.

heure ? sur son lit recouvert d'étoffes de soie ! » Mais aussitôt lui parvint, d'un bas-côté de la mosquée, la réponse de l'*askia* Ishâq, qui disait : « Si c'est l'*askia* Ishâq que vous attendez, il est arrivé avant vous ; levez-vous et faisons la prière ». Et tous deux se levèrent, émerveillés que le prince fût sorti tout seul pour se rendre à la prière.

Son avènement eut lieu le dimanche 16<sup>1</sup> de chaabân en l'année 946 [27 décembre 1539] et [il demeura au pouvoir neuf ans], neuf mois et neuf jours<sup>2</sup>.

L'année de son élévation au trône, c'est-à-dire l'année 946, il se rendit au Tâba. Il y trouva l'*askia* Mohammed-Boukan, qui vivait encore mais qui mourut à ce moment-là, car ce fut l'*askia* Ishâq qui présida aux prières de ses funérailles ; les causes et les circonstances de sa mort seraient trop longues à rapporter.

On raconte que le prince était entré dans la ville de Dienné (que Dieu la garde !) en se rendant au Tâba et qu'il en fut maître pendant quelques jours. L'un de ces jours, il ordonna que tous les habitants de Dienné, notables et gens de peu, eussent à se trouver dans la grande mosquée, sans qu'aucun d'eux manquât à la réunion. Tout le monde s'étant assemblé, il arriva lui-même, accompagné des officiers de son armée et de ses principaux dignitaires, si bien que la foule remplissait les galeries et les colonnades [de la mosquée]. Alors, il enjoignit à son interprète de transmettre à haute voix au public cette proclamation : « Je jure par Dieu que je n'ai entrepris mon voyage en ce pays que pour le bien de la contrée et dans l'intérêt des fidèles. Faites-moi donc connaître maintenant qui sont ceux qui exercent

1. Le texte porte « le dimanche 6 », mais c'est sans doute un lapsus, car le 6 chaabân 946 commença un mercredi, tandis que le 16 se termina un dimanche ; la date du 16 est celle donnée par le *Tarikh es-Soudân*.

2. Il y a une lacune dans les manuscrits, lacune que permet de combler l'une des phrases de la fin du chapitre.

des vexations à l'égard des musulmans et ceux qui oppriment les habitants de cette ville ; que celui qui, sachant quelque chose à ce sujet, ne le fera pas connaître, porte la responsabilité de son propre sort et du sort des adorateurs de Dieu. » L'interprète passa successivement dans les différentes galeries en répétant ces paroles, mais la foule demeura silencieuse.

Parmi ceux qui assistaient à cette réunion, se trouvait le jurisconsulte et cadi Mahmoûd ben Aboubakar Baghayogho, qui était assis auprès du prince. Comme la situation se prolongeait (٨٩) et que personne ne répondait rien au roi, le jurisconsulte Mahmoûd précité dit à celui-ci : « Ce que tu dis est-il bien sincère, ô Ishâq? — Par Dieu, affirma le prince, c'est bien sincère! — Et, reprit Mahmoûd, si nous t'indiquons l'opresseur dont tu as parlé, que lui feras-tu? — Je lui infligerai, dit le prince, le châtiment qu'il méritera, soit la mort, soit la bastonnade, soit l'emprisonnement, soit l'exil, soit la restitution des biens qu'il aurait extorqués ou se serait fait remettre à titre de tribut. — Eh bien, lui dit le jurisconsulte Mahmoûd Baghayogho (Dieu soit satisfait de lui!), nous ne connaissons ici personne qui soit un plus grand oppresseur que toi, car tu es le père de tous les oppresseurs et ceux-ci n'existent que par toi ; personne ici ne s'empare par contrainte du bien d'autrui sinon pour toi, par ton ordre et grâce à ton appui. Si donc tu dois mettre à mort l'opresseur, commence par toi-même et hâte-toi de le faire ! Cet argent, que l'on ramasse ici pour te le porter et qui s'accumule chez toi, est-il donc à toi? ou as-tu ici des esclaves qui cultivent la terre pour ton compte ou des biens que l'on fasse fructifier à ton profit par le commerce? »

En entendant ces paroles, le prince fut profondément troublé et se mit à pousser de gros soupirs et à verser des larmes, regrettant ce qu'il avait dit, si bien que la foule

eut pitié de lui et que son entourage lança des regards courroucés à Mahmoûd Baghayogho. Les gens grossiers et ignorants formant la lie du peuple dirent à ce dernier : « C'est toi qui tiens de pareils discours au sultan? » Et ils allaient se précipiter sur le jurisconsulte, quand le prince les en empêcha en les réprimandant durement. Puis, sans manifester autre chose que de la soumission, de l'humilité et du respect, il se contenta de dire : « Par Dieu, tu as raison! quant à moi, je me repens auprès de Dieu et j'implore son pardon ». Après quoi, il retourna à son campement en pleurant si fort que les larmes coulaient à flots de ses yeux. Tel est le récit que nous tenons de notre oncle maternel le jurisconsulte et câdi Mohammed El-Amîn, fils du câdi Mahmoûd Kâti<sup>1</sup> (Dieu lui fasse miséricorde!).

Ensuite<sup>2</sup>, l'*askia* Ishâq revint à Gâo. En cours de route et avant son arrivée à Gâo, il reçut la nouvelle de la mort du khatîb de Dienné Ahmed Torfo, qui était celui que l'*askia* Ishâq avait trouvé comme khatîb en cette ville et qu'on appelait aussi le khatîb Ahmed Sankomou. Il décida alors de donner l'investiture de câdi à Mahmoûd Baghayogho et il expédia l'un des officiers de son armée pour lui conférer de gré ou de force l'investiture de cette fonction. A l'arrivée de cet envoyé, le chef de Dienné et ses subalternes rassemblèrent tous les habitants de la ville, ainsi que les jurisconsultes qui s'y trouvaient, et convoquèrent Mahmoûd Baghayogho, qui ignorait ce dont il s'agissait. On se saisit de sa personne et, en le maintenant de force, on lui passa sur les épaules les deux boubous que l'*askia* avait envoyés (٩٠) pour lui et on le ceignit d'un tur-

1. Et par conséquent frère de la femme d'El-Mokhtâr Gombélé, père du second de nos auteurs, lequel est évidemment celui qui a écrit ce qui précède.

2. C'est-à-dire après s'être rendu de Dienné jusqu'au Tâba et avoir procédé aux funérailles de Mohammed-Boukan.



ban, tandis qu'il se lamentait et versait des larmes comme un enfant. On l'investit ainsi malgré lui et on lui donna lecture de la lettre de l'*askia*. Puis, comme l'ordonnait celle-ci, on lui amena un cheval [et on l'y fit monter] pour le transporter à sa maison.

Lorsqu'il eut pénétré dans son appartement, sa femme, mère de son fils le jurisconsulte Sîdi Ahmed Baghayogho, s'avança vers lui et lui dit : « Comment as-tu pu accepter les fonctions de câdi ? — Je ne les ai pas acceptées, répondit-il, on me les a imposées de vive force. — Il aurait mieux valu, reprit sa femme, que tu eusses choisi la mort et que tu eusses dit : « Tuez-moi, mais je n'accepte pas. » — Je ne l'ai pas dit ! » répliqua Mahmoûd. Alors elle s'éloigna les larmes aux yeux et, pendant quelques jours, elle ne cessa de pleurer : Dieu leur fasse miséricorde à tous deux !

Mahmoûd formula des imprécations contre l'*askia* Ishâq et mourut au cours du même mois, en disant : « Ishâq a privé mes yeux de sommeil et m'a contraint à veiller sans cesse. Que Dieu trouble son existence et lui envoie des sujets de préoccupation ! » Lorsque les gens que le prince avait envoyés pour l'investir furent de retour, le câdi était déjà mort.

Ce fut également l'*askia* Ishâq qui conféra la charge de câdi de Tendirma au câdi Ousmân Daramé, en lui imposant de force cette fonction et en le contraignant à l'accepter. Ce câdi Ousmân était un homme savant, vertueux, scrupuleux, pieux, dévot, un saint doué du don de seconde vue. Il accomplit, comme on sait, le pèlerinage et visita [le tombeau du Prophète]. On cite de lui des miracles et des prodiges dont furent témoins certains de ses contemporains. Voici l'un de ceux dont le souvenir s'est conservé.

A l'époque où il était à l'école et apprenait le Coran, sa mère, qui était pauvre, n'avait pour l'aider dans son travail

d'autre personne que son fils Ousmân, le même qui fut [plus tard] un 'jurisconsulte. Il s'occupait des soins du ménage, faisant la cuisine, pilant le mil, portant le bois et l'eau. Un jour qu'il était allé porter du bois à l'école<sup>1</sup>, sa mère, qui n'avait trouvé personne pour l'aider à préparer son dîner ce soir-là et qui était vieille et infirme, prit l'écuelle dans laquelle son fils Ousmân mangeait [d'habitude], la remplit de riz décortiqué mais non pilé et la recouvrit ensuite. Lorsqu'Ousmân revint de l'école, elle lui montra l'écuelle et lui dit : « Prends ton écuelle, dans laquelle est ton souper, et mange ». Auprès d'elle se trouvait [à ce moment-là] une autre femme, qui causait avec elle. Ousmân se dirigea vers l'écuelle, la prit et la trouva remplie d'un mets cuit, renfermant toutes sortes de condiments (٩١), de la viande, et du beurre en quantité. Sa mère, s'étant levée pour aller près de lui, mit la main dans l'écuelle et [fut toute surprise] d'y trouver un mets exhalant le parfum de choses bien cuites et agréablement odorantes, dont le fumet délicieux remplissait toute la cour de sa maison. Elle revint alors s'asseoir auprès de sa visiteuse, qui sut ainsi que c'était un prodige divin par lequel Dieu manifestait la faveur dont il avait comblé l'enfant.

Le tombeau de cet Ousmân se trouve derrière la mosquée de Tendirma ; les vœux formulés auprès de sa tombe sont toujours exaucés, ainsi qu'il a été constaté, et elle procure la guérison aux malades, comme l'a dit El-Qoucheïri dans sa *Rissâla*. Les gens de Bagdâd disent que le tombeau bien connu d'El-Kerkhi a la même efficacité, également constatée.

1. Littéralement « qu'il était allé porter le bois de la lecture » ; il s'agit sans doute du bois à brûler que les élèves de famille pauvre fournissent à leur maître, en guise de salaire.

AVIS UTILE. — Les tombeaux qui procurent la réalisation des vœux formulés auprès d'eux [sont les suivants] :

1° Le tombeau du câdi Ousmân Daramé, dont il vient d'être parlé, reconnu unanimement, après expérience, pour procurer la réalisation des vœux formulés auprès de lui; aucun des vœux qui y sont formulés ne demeure stérile : j'ai pu le constater de mes yeux, ayant moi-même adressé à Dieu près de ce tombeau des prières que Dieu a exaucées (Dieu en soit loué et remercié!), ainsi que près du tombeau du *môri* Mohammed El-Kâbari.

2° Le tombeau de Sîdi Yahya, dont l'efficacité a été constatée, comme je l'ai vu et l'ai entendu dire à un grand nombre de personnes qui en avaient fait l'épreuve et l'avaient trouvé ainsi que je viens de dire; les jurisconsultes de Tombouctou avec lesquels je me suis rencontré le visitaient sans cesse, entre autres Sîdi Ahmed-Bâba et les deux éminents jurisconsultes Ibrâhîm et Mohammed, tous deux fils d'Ahmed Baghayogho. Mon collègue, le jurisconsulte Mahmoûd, m'a fait connaître que ce tombeau ne se trouve pas à l'endroit où les gens se rendent à présent, supposant que c'est là qu'est la tombe de Sîdi Yahya, c'est-à-dire à l'endroit contigu au minaret<sup>1</sup> sur lequel se fait l'appel à la prière, mais qu'il se trouve en réalité près et à une faible distance de la porte [de la mosquée]<sup>2</sup>, et c'est là en effet que se rendaient le jurisconsulte Ibrâhîm et son frère Mohammed Baghayogho.

3° Le tombeau du jurisconsulte Sîdi Mahmoûd ben Omar ben Mohammed Aqît, qui jouit des mêmes propriétés.

4° Le tombeau du jurisconsulte Mohammed Baghayogho,

1. Au minaret de la mosquée dite de Sîdi Yahya, à Tombouctou.

2. Dans le texte « près de cette porte un peu », ou « près de cette porte à gauche », le dernier mot (يسيراً) pouvant être un lapsus pour يساراً.

filz du câdi Mahmoûd Baghayogho : j'en ai fait l'épreuve moi-même et j'en ai constaté l'efficacité (Dieu en soit loué!).

5° Le tombeau du jurisconsulte Ousmân El-Kâbari, lequel est enterré près de la mosquée de Kabara : un saint homme m'a fait au sujet de ce tombeau un récit qu'il serait trop long de rapporter.

6° Le tombeau du *môri* Haougâro, situé dans une ville appelée Yara (٩٢) qui est aujourd'hui en ruines<sup>1</sup>; bien peu de personnes maintenant connaissent l'emplacement de ce tombeau.

7° Le tombeau du jurisconsulte Boukari Soun<sup>2</sup>, situé à l'intérieur de la mosquée de Môri-Koïra.

8° Le tombeau de l'*alfa* Mohammed Toulé<sup>3</sup>, à Houndé-bîri<sup>4</sup>, dont l'efficacité est démontrée : c'est le rendez-vous habituel des gens atteints de lèpre simple ou mutilante; Dieu accueille l'intercession du saint en leur faveur et ils obtiennent la guérison, ainsi que j'en ai été témoin à maintes reprises.

9° Le tombeau du *môri* Mâna Bâkoua<sup>5</sup>, dans le village appelé Tâoutala, dans la province du Bara<sup>6</sup>; il est très

1. Voir la note 2, page 94.

2. Ou Sounna.

3. Ce nom est vocalisé ici « Toulou », contrairement à l'orthographe habituelle.

4. <sup>حندبير</sup>. Nous n'avons pu identifier cette localité, dont le nom peut être soit songai, soit peul.

5. Ou Mâni Bâkoûra.

6. Ce Tâoutala doit être distinct du village de Taoutala, mentionné précédemment, lequel semble devoir être placé, non dans le Bara, mais entre Dienne et Sansand ng (voir note 5, page 52) D'ailleurs l'orthographe est différente (plus haut <sup>توتل</sup> et ici <sup>توتله</sup> ou <sup>تاوتله</sup>). A moins cependant que Bara (<sup>بر</sup>) ne soit une erreur pour Kara (<sup>كر</sup>), nom de la province voisine de Sansanding où doit se trouver Taoutala.

célèbre et se trouve surmonté d'un signe auquel on le reconnaît.

10° Le tombeau d'El-Hâdj Kassoura-Bêr, d'origine ouangara (Dieu lui fasse miséricorde!), situé dans la ville de Kôko<sup>1</sup>, autour duquel le kâhia<sup>2</sup> Ed-Delloûl a fait construire un mur<sup>3</sup>.

11° Le tombeau du *fôdiqui*<sup>4</sup> Mohammed Sâno, situé dans la ville de Dienné, où ce personnage a été enterré dans la qibla<sup>5</sup> de la grande mosquée, derrière la chaire.

12° Le tombeau bien connu du jurisconsulte Ibrâhîm, situé dans une ville appelée Goûma<sup>6</sup>; le kâhia Mohammed El-Hindi se rendit à ce tombeau alors qu'il était gouverneur du Benga<sup>7</sup>.

13° Le tombeau du jurisconsulte Samba Ténéni, qui est enterré à Diaokal<sup>8</sup>.

Il existe encore d'autres tombeaux qui ne sont pas

1. Nous ignorons quelle est cette ville; le ms. C donne la leçon Gaogao (كوكو), mais A et B portent nettement Kôko (كوك).

2. *Kâhia* (كاهية) est un titre donné à certains officiers marocains; on pourrait le traduire par « lieutenant-général ».

3. Ou « que le kâhia Ed-Delloûl a fait recouvrir d'une toiture en maçonnerie », la traduction littérale étant « sur lequel le kâhia El-Delloûl a fait construire un mur ».

4. *فوديك*. Ce terme est, chez les Mandingues, l'équivalent de *môri* ou *d'alfa*; on le rencontre aussi avec les variantes *fodé*, *fodis* et *fodio*.

5. Sorte de niche pratiquée à l'extrémité de chaque mosquée et placée de telle sorte que, en lui faisant face, les fidèles se trouvent faire face à la direction de La Mecque.

6. *كوم* (et dans C *كوغ*). Goûma se trouve à l'est du bras oriental du Niger, entre le lac d'Orevendou et le lac Koratou, au sud-est de Saraferé.

7. *بِنَك*. Le Benga est la région lacustre où se trouve située Goûma.

8. *جوكل* (et dans C *حوكل*). Nous ignorons où se trouve cette localité, dont le nom semble appartenir à la langue peule.

connus et dont on n'entend pas parler : Dieu seul pourrait les énumérer. Nous n'avons parlé ici que de ce que nous connaissons [personnellement] ou de ce que nous avons entendu [de la bouche] de personnes dignes de foi.

L'*askia* Ishâq avait reçu un surnom : on l'appelait Ishâq-Kèdébiné; l'expression *kèdé-biné* signifie en ouâkoré « la pierre noire »<sup>1</sup>.

Au nombre des princes de la science qui moururent de son temps, [citons] le cheikh, le jurisconsulte Mahmoûd ben Omar ben Mohammed Aqît (Dieu lui fasse miséricorde!), [qui mourut] dans la nuit du jeudi au vendredi 16 du mois de ramadan<sup>2</sup>, bien que l'auteur du *Dorer el-hisân* dise qu'il serait mort le 15 ramadan dans la nuit du jeudi au vendredi; il avait alors 88 ans. Son frère aîné, El-Hâdj Ahmed ben Omar ben Mohammed Aqît, était mort (٩٣) dans la nuit du jeudi au vendredi 1<sup>er</sup> du mois de rebî II, en l'année 942 [29 au 30 septembre 1535]. C'est au cours d'une épidémie appelée *gafé*<sup>3</sup> [que succomba Mahmoûd ben Omar], d'après le *Dorer el-hisân*, ainsi que le confirme d'ailleurs le récit du très docte Aboulabbâs Ahmed-Bâba dans le *Kifâyat el-mohtâdj*, où il est dit : « Le câdi Mahmoûd ben Omar mourut dans la nuit du jeudi au vendredi 16 du mois de ramadan; il était né en l'année 868 [15 septembre 1463—2 sept. 1464]; beaucoup de personnes moururent lors de cette épidémie. » Les fonctions de câdi furent confiées, après

1. كَدْبِين. Cette expression a en effet cette signification en langue soninké.

Ce surnom appartenant à la langue soninké et donné à un *askia* peut être cité comme une preuve de l'origine soninké des princes de cette dynastie, preuve confirmée par leur nom de clan (Silla).

2. L'auteur a oublié de mentionner l'année; d'après le *Tarikh es-Soudân*, c'est 955 de l'hégire, ce qui donne le 19 ou 20 octobre 1548 comme date de la mort du câdi Mahmoûd ben Omar.

3. گَافَ (gafé ou gafi); ce mot doit appartenir à la langue songaï.

l'*alfa* Mahmoûd ben Omar, à son fils le câdi Mohammed ben Mahmoûd, le vendredi 15 du mois de chaouâl [17 novembre 1548].

C'est au début de l'année 956 [30 janvier 1549—19 janvier 1550] que mourut l'*askia* Ishâq, après avoir régné neuf ans, neuf mois et neuf jours. [Sa mort eut lieu] dans la ville de Koûkiya<sup>1</sup>, où se trouve son tombeau. Il eut comme enfants Tounké Silmana et Abdelmelek. Ce dernier avait été désigné par lui comme son héritier présomptif, mais il ne fut pas agréé par les gens du Songaï, qui lui préférèrent l'*askia* Dâoùd.

1. Ce nom est écrit ici كُيَكِي dans le texte, au lieu de l'orthographe habituelle كُوكِي.

---

## CHAPITRE XI

### Règne de l'askia Dâoùd.

A l'*askia* Ishâq succéda son frère l'*askia* Dâoùd, fils de l'*askia* Mohammed, qui monta sur le trône le 22 du mois de safar de l'année 956<sup>1</sup> [22 mars 1549]. Il demeura au pouvoir 34 ans et quatre mois.

La fortune lui fut favorable ; il eut toute la puissance et l'autorité qu'il put désirer et obtint d'immenses satisfactions matérielles. En effet, son père l'*askia* Mohammed et ses frères avaient peiné et semé pour lui, et, lorsqu'il arriva, il n'eut qu'à récolter ; ils avaient préparé le terrain et, quand son tour fut venu, il n'eut qu'à s'étendre dessus pour dormir. Il n'y avait plus alors dans tout le Tekrour, du Malli jusqu'à Lôlo<sup>2</sup>, personne qui osât lever la main<sup>3</sup>, et, le jour où il monta sur le trône, il ne trouva devant lui que des esclaves soumis et obéissants ; aucune province n'aurait pu affronter l'armée du Songaï, à l'exception seulement du Kourmina<sup>4</sup>.

Il nous a été rapporté par Ahmed ben Ibrâhîm ben Ya'qoûb (Dieu lui fasse miséricorde !) que l'*askia* Mohammed, lorsqu'il voyait passer le matin près de lui l'*askia* Dâoùd,

1. Le texte porte « de l'année 55 », évidemment par erreur, puisque la mort d'Ishâq est donnée, par le *Tarikh el fettâch* ainsi que par le *Tarikh es Soudân*, comme ayant eu lieu en 956.

2. <sup>لعلع</sup> Localité située sur le Niger en aval du Dendi, là où se trouve aujourd'hui la frontière séparant notre colonie du Dahomey de la colonie anglaise de la Nigéria.

3. Sous entendu « pour protester contre l'autorité du roi ».

4. Voir la note 2, page 5.



prenait un visage sévère et étonné et le regardait fixement d'un air distrait. Un de ses serviteurs lui dit [un jour] : « On dirait que ce n'est pas toi qui as engendré ton fils Dâoùd, car tu ne l'aimes pas comme tu aimes tous tes [autres] enfants. — Comment, s'écria Mohammed, n'aimerais-je pas un homme qui est mon fils, alors que j'ai lu dans ses yeux qu'il me succédera au pouvoir, qu'il vivra longtemps et que Dieu lui accordera durant son règne une nombreuse postérité? Lorsqu'il aura été promu à la dignité royale, (٩٤) il éclipsera tous mes enfants, petits-enfants et descendants et sa renommée effacera la leur, si bien qu'on ne parlera que de lui et de ses fils, tandis que mes [autres] fils et leurs enfants ne seront que ses serviteurs et ceux de sa postérité [du premier] jusqu'au dernier. — Qui donc, lui demanda alors son interlocuteur, t'a enseigné cette connaissance [de l'avenir]? — Tu peux t'étonner de cela, dit l'*askia*, mais, si je voulais, je pourrais te raconter en outre tout ce qui se passera depuis aujourd'hui jusqu'au jour de Tentyi. — Qu'est-ce que le jour de Tentyi? demanda le serviteur. — Ce sera, répliqua le prince, le jour où Dieu punira les gens de ce pays<sup>1</sup> et abattra l'insolence de ses habitants orgueilleux ».

La mère de l'*askia* Dâoùd se nommait Bounkâno-Fârio<sup>2</sup>. L'*askia* Dâoùd fut un roi redouté, éloquent, habile dans son gouvernement, généreux, libéral, gai, jovial, aimant à plaisanter. Dieu lui avait assuré une large aisance. Il fut le premier à se faire construire des dépôts de numéraire et même des bibliothèques; il avait des scribes qui copiaient pour lui des manuscrits et il en offrait souvent des exemplaires aux ulémas. Le *guissiridonké*<sup>3</sup> Dako, fils de Boukar Fata, m'a

1. Littéralement « où Dieu les punira ».

2. Elle est appelée plus haut Sâna-Fârio.

3. Voir la note 4, page 14. Le mot est orthographié ici كَسْرُ دَاكٍ.

raconté que ce prince savait le Coran par cœur et qu'il avait étudié la *Rissâla*<sup>1</sup> en entier sous la direction d'un professeur, lequel venait chaque jour lui donner une leçon de midi à une heure environ.

Les vivres que lui rapportait la récolte de ses cultures étaient si abondants qu'on ne saurait les évaluer ni en indiquer la quantité. Il avait en effet des plantations dans tous les pays placés sous son autorité, c'est-à-dire l'Ereï, le Dendi, le Koulané, puis le Kéreï-Haoussa et le Kéreï-Gourma, avec les territoires qui les avoisinent du côté de Koûkiya<sup>2</sup> et de Gâo, jusqu'au Kîssou d'une part et jusqu'aux îles de Bamba et du Benga d'autre part, puis l'Aterem jusqu'au Kingui et le Bounio jusqu'au dernier port du Débo<sup>3</sup>.

1. Il s'agit probablement de la *Rissâla* d'Abou-Zeïd El-Qaïrouâni, qui indique la concordance des quatre rites orthodoxes en insistant surtout sur le rite malekite.

2. Ce mot est écrit ici كَبِي dans A et B et كَبِيكِي dans C.

3. Cette énumération de pays donne une idée très exacte de l'étendue du territoire qui formait le domaine des *askia* de Gâo, lequel domaine comprenait le cours du Niger depuis la frontière actuelle du Dahomey et de la Nigéria anglaise jusqu'à Tombouctou, puis la région lacustre comprise entre Tombouctou et le Débo et enfin une bande de terrain semi-désertique allant de Tombouctou à Nioro (Sahel). L'Ereï ou Heri (أَرِبِه), dont le nom signifie « frontières » en songaï, se trouve en aval du Dendi, qui lui-même est la région de Karimama, le Koulane ou Goulané (كَلَن) était la région de Say-Niamey, où il existe encore un village de ce nom; les expressions Kéreï-Haoussa (كِرِي حَوْص) et Kéreï Gourma (كِرِي كَرْم) signifient respectivement « rive gauche » et « rive droite » du Niger; le Kîssou (كَيْس) est la province comprise entre Tombouctou et Goundam; par « les îles de Bamba et du Benga », il faut entendre la région de lacs, d'îles et de presqu'îles qui s'étend sur la rive droite entre Bamba et Bandiagara, le Benga étant plus spécialement la province des grands lacs de cette partie de la Boucle; l'Aterem (أَتَرَم) ou Atarama, dont il est parlé dans le *Tarikh es-Soudân* comme étant à l'ouest du Niger du côté du désert, est assurément la région que nous appelons Sahel et peut-être y aurait-il un rapprochement à faire entre Aterem et ce pays de Termes où les Peuls passent pour s'être concentrés à une époque lointaine avant de faire irruption

Le produit qu'il retirait de ces cultures dépassait, en de certaines années, quatre mille sacs<sup>1</sup> de céréales.

Dans chacun des villages situés dans les pays que nous venons d'énumérer, sans en excepter un seul, le prince avait des esclaves et un *fanfa*<sup>2</sup>. Sous les ordres de certains de ces *fanfa* se trouvaient cent esclaves employés à la culture du sol, tandis que d'autres n'en avaient auprès d'eux que soixante, cinquante, quarante ou vingt. Le mot *fanfa*, qui fait au pluriel *fanâfi*, désigne un chef (١٥) d'esclaves, mais on l'emploie aussi pour désigner le patron d'une embarcation.

Quelqu'un en qui j'ai confiance m'a raconté que ce prince possédait, dans la province du Dendi, une propriété rurale appelée Abdâ<sup>3</sup> et que cette plantation occupait 200 esclaves avec quatre *fanfa*, ceux-ci étant placés sous les ordres d'un chef nommé Missakoulallah ; cette expression de *missa-koul-Allah* veut dire que, quelque chose qui est ou sera parmi tout ce qui peut exister en ce monde ou en l'autre, c'est Dieu qui l'a décidée et qui en est l'auteur<sup>4</sup> (gloire à celui en dehors de qui il n'y a pas de divinité!). Le produit qu'il retirait de cette plantation s'élevait à mille *sounnou*<sup>5</sup> de riz ; c'était un produit fixe, qui ne pouvait être augmenté ni diminué.

sur le Sénégal ; le Kingui est la province de Nioro ; quant au Bounio (ce mot est écrit <sup>بوني</sup> dans le texte), il semble que ce soit la zone des inondations située au nord du lac Débo (nous trouverons mentionnée plus loin une ville de ce nom dans cette même zone).

1. Le mot employé par l'auteur (صنية plur. صنون ou صنيات) désigne une sorte de grand sac en cuir fait de peaux cousues ensemble et contenant de 200 à 250 litres environ ; cette mesure est appelée *sounnou* en songaï.

2. Le mscr. C ajoute ici « lequel avait la charge de l'embarcation commune » (voir un peu plus loin l'explication de ce mot, écrit <sup>فنف</sup> au singulier et <sup>فناجي</sup> au pluriel).

3. أبدا.

4. *Missa-koul-Allah* signifie en effet en songaï « (celui qui) cause tout (est) Dieu ».

5. Voir plus haut la note 1.

La coutume était que, seul, l'*askia* fournît les semences destinées à cette plantation, ainsi que les peaux servant à faire les *sounnou*. Les embarcations sur lesquelles on transportait les produits à la résidence de l'*askia* étaient au nombre de dix. Par l'envoyé chargé de lui amener de la plantation les *sounnou* renfermant la récolte, l'*askia* expédiait au chef des *fanfa* mille noix de *gouïro*, une barre de sel entière et un boubou noir, ainsi qu'un grand pagne noir pour la femme de ce chef : telle était la coutume fixée par l'*askia*, ainsi que [la suivante]. Le jour venu, les *fanfa* envoyaient dire à leur chef Missakoulallah que le moment était arrivé de moissonner la récolte, laquelle était mûre, mais qu'ils ne mettraient pas la main à la faucille tant qu'il ne serait pas venu lui-même voir le champ, le parcourir pendant trois jours et en faire le tour sur les quatre côtés, pour, une fois retourné chez lui, leur donner l'ordre de faire la moisson.

Une certaine année, les envoyés des *fanfa* étant venus le prévenir que les grains étaient mûrs et le moment de la moisson arrivé, il partit dans sa pirogue, selon sa coutume, avec ses tambours et sa suite ; arrivé à la plantation, il reconnut que les grains étaient mûrs et parcourut le champ pendant trois jours environ. Ensuite, il se dirigea vers un village voisin de la plantation et appelé Denki-Doumdé et mouilla dans le port de cette localité. Puis il envoya chercher l'imâm du village, avec les tâlebs, les pauvres et les veuves ; lorsque tous furent arrivés, il leur dit : « Qui a droit aux produits de cette plantation ? — Qui donc, lui répondirent-ils, y aurait droit en dehors de son propriétaire, c'est-à-dire de l'*askia* ? — C'est moi, répliqua Missakoulallah, qui y ai droit personnellement pour cette année, (١٦) et j'en veux faire aumône afin que cela me profite pour l'autre monde et me fasse bien venir de Dieu. Je vous en fais donc aumône pour l'amour de

Dieu; fauchez et moissonnez ce champ : que les pauvres et les malheureux d'entre vous qui ne peuvent se procurer de pirogues fauchent les premiers épis qui tomberont sous leurs faucilles, aux propriétaires de petites pirogues reviendra la partie du champ qui s'étend ensuite en allant vers le centre et les propriétaires de grandes pirogues auront pour eux le milieu du champ. Dieu veuille agréer de moi cette offrande! » Il revint ensuite en son village et fit don à chacun des *fanfa*, sur ce qu'il possédait en propre, d'un champ qui leur fournît de quoi vivre.

Cependant la nouvelle de ce qui s'était passé à cette plantation parvint dans la ville de Gâo et s'y répandit. En effet, Yâmadou Keren-Keren, l'un des serviteurs et des familiers de l'*askia*, arriva au milieu de l'entourage du prince assemblé autour de lui pour le repas du soir et dit : « Un homme est venu aujourd'hui m'annoncer que ton esclave Missakoullah est possédé des génies, qui se sont emparés de son esprit et l'ont rendu fou. — Qu'a-t-il donc fait? demanda l'*askia*. — Quelque chose qui obligera de le mettre à mort s'il n'est pas fou! répondit le serviteur. — Qu'est-ce donc? fit le prince. — Il s'est rendu, reprit le serviteur, à ta plantation d'Abda et en a fait don aux habitants de Denki-Doumdé, entre lesquels il l'a partagée, disant qu'il s'assurait ainsi [une récompense dans] l'autre vie. Aussitôt qu'il eut ainsi conféré la propriété de la plantation aux gens de ce village, ceux-ci s'y sont installés et ont tout moissonné, ne laissant pas une brassée d'épis, ni une poignée, ni même une pincée ».

L'assemblée ayant alors demandé s'il n'y aurait pas lieu de ne punir que les habitants de Denki-Doumdé, une longue discussion s'engagea à ce sujet, les uns disant que Missakoullah n'était pas fou et les autres disant qu'il était fou, tandis que l'*askia* demeurait silencieux sur son siège. Enfin le prince

dit : « J'estime, quant à moi, qu'il n'a pas fait une chose me portant le moindre préjudice, mais que, d'autre part, il n'a pas peu contribué à me rendre jaloux, du fait qu'un esclave de sa condition, humble et misérable comme lui, ait fait aumône d'une plantation qui rapporte mille *sounnou*; car alors, de quoi devrai-je faire aumône, moi? En agissant ainsi, en effet, il n'a cherché qu'à rendre son nom célèbre, de façon à se donner une situation unique parmi tous ses compagnons ».

Après avoir ensuite gardé le silence un instant, le prince appela un homme qui se trouvait présent à cette réunion et qui faisait partie de ses serviteurs familiers et, cet homme s'étant levé aussitôt, il lui dit : « Va au mouillage; le *guimé-koi*<sup>1</sup> te remettra dix pirogues et mille *sounnou* de cuir, puis tu partiras immédiatement cette nuit même pour te rendre auprès de Missakoulallah, qui devra te remplir ces (۹۷) *sounnou* ». Puis il envoya chercher la barre de sel, les mille noix de *gouïro*, le boubou noir, le bonnet rouge et le grand pagne noir qu'il avait coutume d'expédier à Missakoulallah, disant : « S'il te remplit complètement tous les *sounnou* jusqu'aux bords, tu lui remettras ces présents ». Puis, faisant apporter deux anneaux de fer et une chaîne, il ajouta : « S'il ne parfait pas le chiffre de mille *sounnou*, n'en manquerait-il qu'un seul, tu l'empoigneras, tu lui mettras cette chaîne au cou et ces fers aux pieds et tu nous l'amèneras avec tout ce qu'il possède. Mais s'il te remet tout ce que tu lui auras réclamé, tu n'auras aucune action à exercer contre lui et tu ne lui diras rien, car il ne doit rien autre chose que mille *sounnou* et je n'ai rien à exiger de lui que mes *sounnou*, de quelque champ que viennent les grains et

1. *گیمه کوی*. *Guïme-koi* ou *goumeï-koi* est un mot songaï signifiant « maître de port ».

même s'il se les procure en les achetant ». La nuit même, il mit en route son envoyé, qui partit aussitôt.

Ensuite l'*askia* reprit : « Missakoulallah n'a pas voulu autre chose qu'élever son nom au dessus de notre nom, car moi, je ne donne jamais mille *sounnou* à la fois ; comment un de nos esclaves pourrait-il nous surpasser en libéralité et en générosité ? » L'assemblée s'écria alors : « Ce serait une honte, venant d'un homme comme lui, dont toute la personne ne vaut pas une goutte de ton océan de libéralité et de générosité ! Si tu le voulais, tu pourrais te montrer plus généreux que lui et donner plus que tous les biens dont il dispose ». Puis ils continuèrent à tenir des propos analogues, en variant leurs arguments, jusqu'à ce qu'ils eussent apaisé le prince, qui alors garda le silence.

Cependant le messenger était parti pour se rendre auprès de Missakoulallah. Mais la nouvelle de son arrivée le devança, un homme étant venu trouver celui-ci, qu'il rencontra tenant audience comme un roi, étendu sur des coussins et passant la veillée en causant avec ses courtisans. Cet homme, ayant collé sa bouche contre son oreille, lui annonça à voix basse qu'un envoyé de l'*askia* venait avec des fers et des chaînes <sup>1</sup> pour se saisir de lui. Lorsque l'homme lui eut ainsi confié cela en secret, Missakoulallah se redressa sur son séant et dit en élevant la voix : « Qu'est-ce donc que j'ai fait à l'*askia* pour qu'il envoie quelqu'un se saisir de ma personne et me mettre des chaînes et des menottes ? Je n'ai participé à aucune révolte contre lui et ne lui ai jamais désobéi en aucune façon. Qu'y a-t-il donc ? » Ensuite il ajouta : « Il n'y a plus de confiance entre l'esclave et son maître ! »

Puis il ordonna immédiatement qu'on amenât une pirogue avec sept (٩٨) rameurs ; se levant en hâte aussitôt, il partit tel

1. Le mscr. C ajoute « et des menottes ».



qu'il était et, sans rentrer dans sa maison, il s'embarqua sur sa pirogue, se dirigeant vers Gâo. Durant cette même nuit, il croisa les pirogues de l'*askia* qui s'avançaient [vers sa résidence]; mais, ayant fait un détour, il passa sans être aperçu. Après être resté deux nuits en route, il aborda à Gâo, où il avait une grande habitation et une femme. Ayant passé la nuit dans le port sans monter jusque chez lui, il attendit le matin et, dès l'aube, avant que le soleil ne fût levé, il se rendit au palais de l'*askia*. Le portier vint à sa rencontre, l'introduisit et le fit asseoir en attendant le réveil de l'*askia*.

Les personnages qui venaient de très bon matin pour déjeuner chez le prince pénétrèrent [au palais] à l'heure du premier repas et alors le portier montra du doigt Missakoulallah au conseiller [du roi]. Le conseiller vint à lui, s'informa de lui et lui adressa ses souhaits et ses salutations, puis tous deux s'entretinrent ensemble. Ensuite [ce fonctionnaire] pénétra auprès de l'*askia* et le mit au courant de la chose. Le prince garda le silence un long moment. Puis l'un de ses favoris lui dit : « Ne l'autoriseras-tu pas à entrer? Si tu lui accordes audience, nous verrons s'il est fou comme on l'a dit, car nous verrons son visage et entendrons ses paroles, et [nous saurons] si ses discours ressemblent aux discours d'un fou ». L'*askia* alors donna immédiatement l'autorisation de le faire entrer.

Aussitôt introduit, Missakoulallah se couvrit la tête de poussière selon la coutume habituelle du pays, et l'*askia* lui dit : « Pourquoi es-tu venu? n'as-tu pas rencontré le messager que je t'avais envoyé avec mes embarcations destinées au transport de mes *sounnou*? — J'ai rencontré tes gens hier, dit Missakoulallah, mais je me suis dérobé à leurs regards parce que j'avais appris que tu les avais envoyés pour m'arrêter, et c'est pour cela que je me suis réfugié auprès de toi, n'ayant d'asile contre toi qu'auprès de toi-même.



J'ignore ce que j'ai pu faire ou commettre ». L'*askia* lui répondit : « Tu as tort d'user de ruse pour nier, car, si la négation [d'une faute] est entourée d'incertitude, c'est qu'il n'en est pas de même de la faute<sup>1</sup>. Certes, tu n'as rien fait et, quant à moi, je n'avais pas envoyé mon messenger pour t'arrêter et il ne devait te mettre aux fers que si tu n'avais pu fournir au complet les *sounnou* : c'est seulement dans ce cas qu'on devait t'arrêter et te mettre aux fers. — Mais, répliqua Missakoulallah, comment se pourrait-il qu'il eût manqué quelque chose à tes *sounnou*? moi vivant, pareille chose n'arrivera jamais! » Puis il ajouta : « N'y avait-t-il pas d'autre motif à mon arrestation et à ma mise aux fers que celui-là seulement? — Il n'y en avait aucun autre », répondit l'*askia*.

Alors Missakoulallah se mit à rire, enleva la poussière [de sa tête], puis se retourna et sortit comme s'il voulait se rendre à la maison qu'il avait dans la ville, mais il revint sur ses pas en toute hâte, et, après avoir mis [de nouveau] de la poussière sur sa tête, il dit : (۹۹) « Je te demande de m'accorder l'une des deux choses [que je vais te dire], en considération de ton père et en considération de son pied qui a foulé [le tombeau de] l'Envoyé de Dieu (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut!) dans la noble cité de Médine. — Et quelles sont ces deux choses? lui demanda l'*askia*. — Je voudrais obtenir de toi, répondit Missakoulallah, que tu me laisses me reposer pendant dix jours chez ma femme qui se trouve ici et que je n'ai pas vue depuis bien longtemps, n'étant pas allé chez elle depuis l'année dernière, ou bien que tu acceptes de moi du riz de

1. Cette phrase un peu obscure ne se trouve que dans le mscr. C. Le roi voulait dire sans doute que Missakoulallah, au lieu de dire : « J'ignore ce que j'ai pu faire », aurait mieux fait de dire : « Je n'ai rien fait de mal », sa défense alambiquée pouvant laisser croire qu'il n'était pas certain de ne pas être coupable.

la dernière année qui a précédé celle-ci, c'est-à-dire du vieux riz. — Mille *sounnou* de riz de l'année dernière! s'écria l'*askia*; tu viens de montrer que tu es fou! car moi, qui suis ton maître, je ne trouverais pas dans mon palais cent *sounnou* de riz de l'année dernière! » Puis il ajouta : « Eh bien, c'est entendu, j'accepte; où est ce riz? — Dans ma maison qui se trouve ici, répondit Missakoulallah; envoie-moi tes gens demain de très bonne heure avec des *sounnou* de cuir ». Cependant certaines des personnes [présentes] avaient des doutes au sujet de son affirmation et ne pouvaient arriver à croire qu'une pareille quantité [de riz] se trouvât en sa possession. L'*askia* dit alors : « N'a-t-il pas demandé que j'envoie demain chez lui? demain n'est pas loin, et, si lui-même n'a pas menti, demain ne mentira pas ». Alors Missakoulallah partit et se rendit dans sa maison, où il passa la nuit.

Le lendemain, il n'était pas encore éveillé qu'arriva l'envoyé de l'*askia*; c'était un eunuque, qui amenait avec lui cinquante serviteurs portant les *sounnou* de cuir. Missakoulallah, sortant de son sommeil, se leva, fit ses ablutions et sa prière, fit entrer les serviteurs et ordonna de leur servir à déjeuner. Tandis qu'ils déjeunaient, entra chez Missakoulallah un groupe composé de ses amis et d'autres gens fort excités. Alors, Missakoulallah envoya chercher son principal esclave, qui était en ce moment sur le pas de la porte d'une maison voisine; l'esclave appelé étant arrivé, son maître lui dit : « Va avec les serviteurs de l'*askia* que voici, brise le *boo*<sup>1</sup> qui se trouve à tel endroit et remplis tous ces [sacs] à faire éclater le cuir<sup>2</sup> ».

1. <sup>بوع</sup>. Sans doute il faut lire *bogo* ou *bogon*, mot que l'on entend aussi prononcer *bó* ou *bon*, et qui désigne en songaï une sorte d'immense urne en terre servant de grenier à riz ou à mil.

2. Le mot <sup>كور</sup>, qui termine la phrase dans le texte, est probablement le mot songaï *kour* « tous », à moins que ce ne soit le mot *koûrou* « cuir ».

[L'esclave de Missakoulallah] partit avec les serviteurs [de l'*askia*] et l'eunuque ; il se rendit à l'endroit indiqué, qui était au bout de (v. . .) l'habitation de Missakoulallah, brisa le *boo*, qui se trouvait plein d'un riz appelé *zaïfata*, et en remplit sept cents *sounnou*. Une fois le contenu du *boo* épuisé, l'esclave revint auprès de son maître et lui fit connaître que ce *boo* avait été vidé et que son contenu avait donné sept cents *sounnou*. « Retourne voir à un autre endroit, lui dit Missakoulallah en lui désignant ce nouvel endroit, qui se trouvait aussi au bout de l'habitation ; là aussi est un *boo*, tu le briseras et tu rempliras avec son contenu les [sacs] restants ».

L'esclave se rendit [à l'endroit indiqué] et revint après avoir rempli 300 [sacs] du riz qu'il y avait trouvé, [disant qu'il en restait encore. « Va dans la ville, lui dit alors Missakoulallah, et demande s'il y a des *sounnou* de cuir à vendre ». Il y alla, acheta 230 *sounnou* de cuir, les remplit [de riz] et vint rendre compte à son maître. Celui-ci lui dit : « Remets cent [sacs] au messenger principal de l'*askia*, donnes-en vingt à ses envoyés secondaires, laisses-en cent là-bas et apporte-moi les dix autres ». Lorsque ces dix sacs lui eurent été apportés, Missakoulallah les distribua entre les gens qui se trouvaient là auprès de lui et entre les pauvres et les malheureux, puis il s'écria : « Que cette aumône que je viens de faire serve à obtenir de Dieu le très haut qu'il garde de tout mal l'*askia* Dâoùd et qu'il lui fasse voir l'année qui va venir ».

Celui qui m'a fait ce récit le tenait de Boukar ben Ali-Dantourou, le père de sa mère. Boukar lui avait dit qu'il se trouvait en personne chez Missakoulallah à ce moment et il lui avait juré par Dieu que celui-ci, c'est-à-dire Missakoulallah, ne se tenait pas à l'endroit où avaient été remplis ces *sounnou*. Ce Boukar ben Ali-Dantourou avait juré encore qu'il était

certain qu'aucun des cinquante serviteurs qui avaient apporté les *sounnou* de cuir à Missakoulallah n'était sorti [de la maison] sans emporter une charge qu'on pouvait estimer à environ cent *moudé*<sup>1</sup> ou au moins soixante ou soixante-dix, et que même la charge de certains d'entre eux (∨·∨) atteignait un demi-*sounnou*; ils passèrent avec ces charges devant Missakoulallah sans que celui-ci tournât la tête vers aucun d'entre eux ni en examinât aucun. Lorsque l'opération fut terminée, cet eunuque qu'avait envoyé l'*askia* retourna auprès de ce dernier et lui rendit compte de la façon dont avait été exécuté le remplissage des *sounnou*, qui se trouva complètement achevé après la prière de l'après-midi.

Le prince se trouvait au milieu de ses courtisans. Tous furent très étonnés de ce qui s'était passé. Alors l'*askia* s'exprima ainsi : « Ne vous avais-je pas dit que cet esclave était saturé [de richesses] au point de ne pouvoir se comparer qu'à nous-même ou à nos fils ? Ce qu'il vient de faire maintenant est plus extraordinaire encore que l'aumône qu'il avait faite d'un champ produisant mille *sounnou* ». Les assistants lui répondirent : « Mais tout cela, il n'a pu en disposer que grâce à ta fortune et l'acte qu'il vient de faire rehausse encore ton nom ». L'un d'eux ajouta : « Tous les esclaves sont de même ; aucun d'entre eux ne parvient à la considération que grâce à la considération dont jouit son maître, puisque l'esclave et les biens qu'il possède appartiennent à son maître. Si un roi de tes pareils, tel que le roi du Gourma<sup>2</sup>

1. Mesure de capacité en usage sur le moyen Niger et contenant environ un litre ; il en faut 240 pour faire un *sounnou*. *Moudé* est la prononciation songaï du mot arabe « moudé ».

2. Il s'agit ici du souverain de l'Etat du Gourma situé dans le Soudan français au nord de la colonie allemande du Togo, Etat qui jouissait autrefois d'un grand renom de puissance. (Voir la note 2, page 163).

ou le roi de l'Ayar<sup>1</sup> ou le roi du Kanta<sup>2</sup>, venait à s'enorgueillir de ce qu'un esclave lui appartenant aurait fait telle ou telle largesse, on pourrait lui répondre qu'un esclave de l'*askia* a donné mille *sounnou* aux pauvres ». L'*askia* sourit en entendant ces paroles et la satisfaction se peignit sur son visage. « Comment d'ailleurs, dirent encore les courtisans, pourrait-on comparer tes largesses avec celles de ton esclave? il y a entre les unes et les autres la même différence qu'entre les Pléiades et de la poussière humide : à Dieu ne plaise [que nous établissions] entre elles [une comparaison]! »

Ils n'avaient pas fini d'échanger ces propos et aucun des assistants n'avait encore quitté l'audience, lorsqu'entra l'un des serviteurs de l'*askia*, portant un pagne du Ouindi<sup>3</sup> retenu par une ceinture et ayant au poignet droit un bracelet d'argent. Cet homme avait été envoyé par l'*askia*, avant ces événements, dans une ville de la province du Dendi. S'étant approché, il s'arrêta en face de l'*askia*, s'accroupit sur ses genoux, se jeta de la poussière sur la tête selon la coutume observée dans le pays pour saluer les rois, et lui adressa la salutation que l'esclave adresse à son maître.

« Qui es-tu? lui demanda l'*askia* Dâoùd. — Je suis, répondit-il, le *gâri-tiâ*<sup>4</sup> Boukar. — Appartiens-tu à mon

1. Sans doute convient-il de lire ici Air (voir note 5, page 135), à moins qu'il ne s'agisse du royaume d'Ayorou ou Aniorou (Andiorou des cartes), situé à l'est du Niger entre Ansongo et Niamey.

2. *كَنْتَ* *Kanta* était à la fois le nom d'un Etat et le titre porté par le souverain de cet Etat, autrefois très renommé, qui avait son centre dans la province du Kebbi, à l'est du Dendi, et qui fut à un moment suzerain de Kano et de la plus grande partie du pays haoussa. Le *Tarikh es Soudân* parle d'un *kanta* qui, à plusieurs reprises, fut vainqueur des troupes du Songai et avec lequel l'*askia* Dâoùd conclut un traité de paix.

3. *وَيْدٌ*. Nous ignorons de quelle contrée ou localité il s'agit ici; il se pourrait d'ailleurs que ce mot designât une espece particulière de tissus indigènes.

4. *كَارِشَع* et plus loin *كَارِشَع*. Ce mot doit signifier en songaï quelque chose

armée, demanda le prince, et es-tu l'un de mes esclaves ? — Oui, répondit l'homme (١٠٢). — D'où viens-tu ? reprit le roi. — Gloire à Dieu ! s'écria l'esclave, as-tu donc oublié ou bien es-tu distrait ? — Par Dieu, fit l'*askia*, tel que tu es présentement devant mes yeux, il me semble que je ne t'ai jamais vu ! Es-tu l'un des *gári-tiá* de Yebrâ ou l'un des *gári-tiá* de Katâ<sup>1</sup> ? — Je fais partie des *gári-tiá* de Yebrâ ; c'est moi qui suis le *tiá*<sup>2</sup> d'un tel (et l'esclave nomma ce dernier). — De quel pays viens-tu ? demanda l'*askia*. — Du Dendi ! n'est-ce pas toi qui m'y avais envoyé ? — Auprès de qui et à quel sujet ? — Tu m'avais envoyé, reprit l'esclave pour recueillir l'héritage de ton serviteur le *diango*<sup>3</sup> Moûssa Sagansâro. — Moûssa Sagansâro est donc mort ? » demanda le prince. L'un de ses courtisans dit alors à celui-ci : « Ta mémoire est en défaut ; cet homme est mort en effet et tu as reçu la nouvelle de sa mort au cours de tel mois et, depuis sa mort jusqu'à aujourd'hui, il s'est écoulé un peu plus de quatre mois ».

Le prince alors demeura longtemps silencieux, l'esclave restant debout en face de lui, puis il lui demanda : « As-tu vu en quoi consistait sa fortune et a-t-il laissé de la fortune ? — Comme cela, répondit l'envoyé. — Qu'est-ce que cela signifie ? » lui demanda le roi. L'esclave alors voulut passer derrière l'*askia* pour lui confier en secret ce qu'il avait trouvé chez le défunt en fait de biens, quelle part de la suc-

comme « sellier, raccommodeur de selles », *gâi* voulant dire « selle » et *tsi* ou *tiá* « arranger ».

1. Nous ignorons ce que désignent ces deux mots Yebrâ (بِرع) et Kata (كنع) et s'ils sont des noms de pays, de localités, de clans, etc.

2. C'est-à-dire « l'arrangeur », sous-entendu « de selles », le sellier.

3. زَنْكُ. Ce mot est sans doute un nom de profession ou un titre, mais nous en ignorons la signification.

cession il apportait pour l'instant et quelle part était demeurée là-bas, mais le roi dit : « Que veux-tu faire? — Je veux, répondit l'esclave, t'indiquer le montant exact de la fortune. — Pourquoi, demanda le prince, ne le dis-tu pas à haute voix devant tout le monde? nous aurait-il volé? parle de façon à être entendu de l'assistance, ou bien va-t-en! »

« Eh bien, dit alors l'esclave, j'ai trouvé en la possession du défunt cinq cents esclaves tant hommes que femmes, puis des céréales conservées dans quatorze *hoo* dont le contenu pouvait être estimé à 1.500 *sounnou*, puis sept troupeaux de bœufs, puis trente troupeaux de moutons, puis ses vêtements personnels, puis ses chevaux au nombre de quinze, dont sept coursiers de race, les autres étant des animaux de bât, puis les selles de ces chevaux, sans compter les ustensiles domestiques, les armes du défunt, son bouclier et trente *bôlo*<sup>1</sup> remplis de javelots. — Dieu fasse miséricorde à Moûssa Sagansâro! s'écria l'*askia* Dâoùd, car la renommée qu'il nous assure vaut plus que (۱۰۳) sa succession tout entière ».

Le prince ayant demandé ensuite à l'envoyé où se trouvaient les esclaves, celui-ci répondit : « Je les ai fait entrer chez moi et les y ai laissés, mais ma maison est trop petite pour les contenir. — Va les chercher, dit le roi, et amène-les-nous ». L'envoyé alla donc les chercher, les amena tous et les fit aligner devant le roi. Avec eux arriva une vieille esclave très âgée, boiteuse et chauve, tenant à la main un bâton dont l'extrémité supérieure était polie [par l'usage]. « Qui est cette vieille? demanda l'*askia*. — Elle fait partie de l'ensemble des femmes esclaves [provenant de la succession], répondit l'envoyé. — De quelle utilité peut-elle être?

1. بول. Nous ignorons quel est ce mot, à moins qu'il n'ait été écrit pour بول, qui pourrait être le mot songai *fôlo*, désignant un sac en cuir.



reprit le roi; tu as mal agi envers elle en lui faisant quitter inutilement son pays, car nous n'avons pas besoin d'une telle femme ».

La vieille alors se redressa et dit : « *Tamala, tamala, tamala!*<sup>1</sup> que Dieu te protège, qu'il assure ton bonheur en ce monde et en l'autre et qu'il rende ton règne prospère! Ton envoyé que voici ne m'a pas amenée de force ni par contrainte; si je suis venue, c'est que j'avais à te demander un service : je t'adresse ma prière et te demande de l'accueillir au nom de l'Envoyé de Dieu (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut!) et au nom du pied de ton père l'*askia* Mohammed qui a foulé le sol sacré. — Expose ton affaire, dit l'*askia* à la vieille, et dis-nous de quoi il s'agit. — Sache donc, ô roi, reprit cette esclave, que j'étais la servante du *diango* Moûssa Sagansâro, que je fus sa nourrice et que ma mère avait allaité son père; son père a été mon maître et son grand-père a été le maître de mon grand-père. Parmi ces esclaves, il y en a vingt-sept qui sont mes enfants, mes petits-enfants ou mes arrière-petits-enfants : aussi, je te demande au nom de Dieu, si tu les vends, de les vendre à la même personne, et, si tu les donnes, de les donner aussi à la même personne, afin de ne pas les séparer ».

L'*askia* se tut un moment pour réfléchir, puis il dit à la vieille : « O ma mère, où sont tes enfants? fais-les sortir des rangs formés par ces esclaves et mets-les à part ». La vieille alors pénétra au milieu des rangs, fit sortir ses enfants et ses petits-enfants et les amena [au roi]. Il se trouva que c'étaient les plus beaux des esclaves, les plus élégants de visage et de stature; parmi eux s'en trouvaient dont la

1. *تمل*. C'est une formule de salutation, et surtout de supplication ou de condoléance, en usage sur le moyen Niger



valeur dépassait cinquante [mithqâls]<sup>1</sup> et d'autres qui en valaient soixante-dix ou quatre-vingts. L'*askia* lui dit alors : « Emmène tes enfants; je leur donne la liberté, en fais abandon et les affranchis pour l'amour de Dieu, qui m'a donné cinq cents (١٠٤) esclaves en une fois sans que j'aie eu pour les avoir à commercer, ni à voyager, ni à faire la guerre à personne ». La vieille se mit de la poussière sur la tête, rendit grâces au roi de sa libéralité et invoqua longuement le ciel en sa faveur, tandis que l'assistance faisait aussi des vœux pour lui.

Puis la vieille ajouta : « Je voudrais te demander de faire rédiger un acte en leur faveur et d'y enregistrer le témoignage de ces vertueux assistants, car je crains les vicissitudes du temps, les retours de la fortune et les changements des choses. — O ma mère, répondit le prince, celui qui fait rédiger un acte d'affranchissement ne le fait jamais que par crainte de moi; quant à moi, je ne crains pas que personne parmi les Noirs tente quelque chose contre mes affranchis; qui oserait le faire? »

Cette conversation durait encore lorsqu'entra un commerçant établi à Gâo et nommé Abdelouâssi' El-Mesrâti, qui avait appris qu'on avait amené les esclaves au prince. Il les trouva debout [devant le roi], s'avança, salua et dit : « O *askia*, ces esclaves feraient bien mon affaire; vends-les moi : je t'achète les cinq cents moyennant 5.000 mithqâls de poudre d'or<sup>2</sup>. — Par Dieu, s'écria le roi, je ne les vendrai qu'au Créateur tout puissant et non à sa créature, car j'en veux acheter à Dieu ma part de paradis. J'ai un de mes esclaves

1. L'absence, dans le texte, de tout nom après « cinquante » nous a obligés à introduire le mot « mithqâls », sans que nous soyons certains que ce fût là celui que l'auteur avait présent à l'esprit.

2. « A raison de dix mithqâls par esclave », explique une note des mscr. A et B.

ves, un esclave originaire du Barma <sup>1</sup> nommé Missakoulalah, qui a acheté sa part de paradis mille *sounnou* : comment ferai-je, moi qui ai commis de nombreux péchés? Tu trouveras ailleurs les esclaves qu'il te faut, s'il plaît à Dieu ».

Puis, se tournant vers l'*askia-alfa* Boukar El-Anbâri <sup>2</sup>, le prince lui dit : « Écris en faveur des enfants de cette vieille [un acte constatant] que je les ai affranchis, les ai déliés des liens de l'esclavage et en ai fait abandon à Dieu le très haut ». Le secrétaire invita alors la vieille esclave à lui indiquer les noms de ses enfants et il rédigea l'acte immédiatement au sein de l'assemblée, mentionnant son propre témoignage et ceux (۱۰۰) de tous les personnages marquants qui se trouvaient là.

Ensuite l'*askia* fit signe à un de ses hommes de se lever et lui ordonna d'aller convoquer de sa part ceux de ses fils qui se trouvaient alors dans la ville, en leur disant de venir avant que la séance ne fût levée. L'homme partit et convoqua El-Hâdj Mohammed-Bâni, Yâssé, Ishâq, Mohammed-Sorko, le *ouaneï-farma* Dako-Barikom et le *lantina-farma* <sup>3</sup> Boukar, puis il les amena. Après qu'ils eurent adressé au roi la salutation que le fils adresse à son père et celle que le serviteur adresse à son maître, l'*askia* leur dit : « O mes enfants, tournez vos regards vers ce petit groupe [d'hommes]: je l'ai fait sortir des rangs de cette nombreuse troupe [d'esclaves] dont Dieu m'a gratifié par faveur spéciale et gratuite; car je ne les ai ni achetés ni capturés à la guerre, et c'est

1. بَرْمَاوِي, c'est-à-dire « Baguirmien »; *Barma* est le nom donné généralement en arabe aux habitants du Baguirmi et à ce pays.

2. Ce personnage, qui fut le secrétaire de l'*askia* Dâoùd et de ses successeurs, est appelé tantôt Boukar El-Anbâri et tantôt Boukar ben Lanbâr, Boukar Lanbâr ou Bakarî Lambâro. Quant au titre d'*askia-alfa* qui lui est donné, il signifie en songaï « savant de l'*askia* » et servait à désigner le secrétaire royal.

3. لَنْتِنَ بَرْمَاوِي. Nous ignorons la signification de ce titre.

pour cela que, de leur bande, j'ai extrait ce groupe qui se compose de vingt-sept esclaves et que j'ai fait don de ceux-ci à Dieu le très haut et les lui ai rendus, en reconnaissance de sa munificence à mon égard. Observez qu'un vieillard, avancé en âge comme je le suis, doit se dire en lui-même qu'il va mourir et que sa mort arrivera avant celle de ses enfants; mais Dieu le très haut avance les événements et les retarde à son gré. J'ai donc affranchi ces gens: si quelqu'un, après moi, les rend à la servitude ou les opprime de la moindre façon, ne serait-ce qu'en leur faisant boire de l'eau malgré eux<sup>1</sup>, que Dieu lui en demande compte et l'en punisse au jour où il comparaitra devant lui! que Dieu lui refuse ses faveurs durant sa vie et qu'il abrège ses jours! »

L'aîné des fils du roi, qui était alors *fâri-moundio*, lui répondit en disant: « *Tamala, tamala, tamala!* que Dieu prolonge ton existence! Si tu le veux, tu peux faire abandon à Dieu de la totalité [de ces esclaves]: pas un de tes enfants n'annulera ce que tu auras fait, pas un ne violera tes engagements sacrés; Dieu les en garde et les en préserve! Bien au contraire, nous louerons Dieu et lui rendrons grâces de ce que tu auras fait. Le fils en effet continue l'édifice élevé par son père et assure la solidité des soubassements de sa maison. Voici d'ailleurs notre frère Souleïmân, le plus jeune d'entre nous: il n'aurait qu'à faire une expédition dans l'une des villes du pays des infidèles et, avant même que la nuit ne soit achevée entièrement, il aurait ramassé un butin de dix mille esclaves ou même davantage! Dieu a fait de ton existence une source de richesse pour nous: puisse-t-il prolonger les jours qui te restent [à vivre]! Fais ce qui te plaît, et que Dieu t'en sache gré et t'accorde la meilleure des récompenses! »

[Les fils de l'*askia*] se retirèrent ensuite et, quand ils furent

1. Le texte porte *او سقى لهم ماء غصباً*, littéralement « ou leur a donné à boire de l'eau par contrainte ».

partis, (٧٠٧) la vieille se leva et dit : « *Tamala, tamala!* que Dieu te garde! Les gens faibles ne peuvent se tenir debout sans un appui qui les soutienne : eh bien, sache que mon appui, c'est Dieu [d'abord], puis toi et ceux de tes fils qui te succéderont dans ce palais et s'asseoiront sur ton trône après toi. Mais il faut que je t'apporte un tribut qui te fasse te souvenir de moi : il sera de dix pains de savon au commencement de chaque année. — Et moi aussi, dit l'*askia* Dâoûd, je veux, pour obtenir le pardon de Dieu le très haut et son indulgence, te faire porter un tribut que tu recevras de moi au commencement de chaque année et qui se composera d'une barre [de sel] entière et d'un grand pagne noir; [accepte-le] pour l'amour de Dieu le très haut ». Et aussitôt il donna des ordres pour qu'on remît sur-le-champ à la vieille ces objets et il les lui donna tous les deux, c'est-à-dire la barre de sel entière et le grand pagne noir, en disant : « Voici mon tribut; tu le recevras de moi [désormais] au début du [premier] mois de l'hivernage ». Puis la vieille se retira avec tous ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Ensuite le prince se tourna vers un homme de son entourage et lui dit : « Va faire un choix parmi ces esclaves<sup>1</sup> et amène m'en vingt-sept ». L'homme lui amena le nombre d'individus indiqué et il les donna à l'*askia-alfa* Boukar en disant : « C'est une offrande pieuse que je te fais pour l'amour de Dieu le très haut ».

Puis le prince fit choisir vingt-sept autres esclaves et dit : « Ceux-ci, j'en fais don à la grande mosquée ». Et il les expédia à l'imâm de cette mosquée sous la conduite d'un messenger, avec ordre de les employer pour le service de la mosquée, les femmes devant tresser les nattes et tisser les tapis de la mosquée et les hommes devant, les uns apporter

1. C'est-à-dire parmi les 472 qui restaient des 500 esclaves de la succession de Moussa Sagansâro, une fois partis les 27 enfants de la vieille et celle-ci.

l'argile nécessaire à son entretien et les autres couper les bois de charpente.

Lorsque son messenger fut parti pour se rendre auprès de l'imâm, le roi fit encore un choix de vingt-sept esclaves et dit à un autre messenger : « Conduis-les également à l'imâm, et dis-lui que ceux-ci sont une offrande de ma part pour lui-même, destinée à me faire obtenir le salut éternel ; je prie l'imâm de demander à Dieu pour moi son pardon et son indulgence ».

Ensuite il en fit envoyer vingt-sept au khatîb Mohammed Diaghité, qui était khatîb de Gâo et en même temps câdi de cette ville ; il donna l'ordre à celui qui les devait remettre aux mains du khatîb de les faire partager entre les gens ayant droit à l'aumône légale, soit en distribuant les esclaves eux-mêmes soit en en distribuant la valeur : et alors il devrait les vendre et répartir le prix de la vente en aumônes, s'il estimait que ce fût (√ · √) préférable.

Puis il en fit envoyer vingt-sept à un chérif qui se trouvait là et qu'on appelait le chérif Ali ben Ahmed, en lui faisant dire que ceux-là [étaient donnés] pour l'amour de Dieu et qu'il eût à les partager entre les chérifs, c'est-à-dire entre lui-même, ses frères et ses filles. Plus tard, les chérifs décidèrent de les affranchir tous et, lorsqu'ils les eurent affranchis, ils les engagèrent à se rendre en tels lieux qu'ils voudraient ; ce sont ces affranchis qui sont les faux chérifs prétendant à une noblesse qu'ils ne possèdent pas ; quant aux endroits où ils habitent, ce sont des campements sis dans le territoire du Kéréï-Gourma<sup>1</sup>, les uns à Saï-Foulaïri<sup>2</sup> et les autres au village de Koûmou<sup>3</sup>.

1. Voir la note 3, page 178.

2. سی بلاير. Peut-être cette localité est-elle une dépendance de la ville de Say ; la transcription du mot est douteuse.

3. کومو. Nous n'avons pu identifier cette localité.

Il en prit encore vingt-sept autres, disant [que ceux-là étaient destinés] au khatib en personne et il les lui expédia.

Puis il en choisit cent et, appelant l'un de ses serviteurs, il lui dit : « Conduis ce lot-ci au câdi El-'Aqib et dis-lui qu'il s'en serve pour m'acheter de Dieu ma part de paradis ; il sera mon mandataire auprès de Dieu pour cette acquisition et partagera le lot entre lui-même, les gens de sa famille et ses descendants, ainsi qu'entre tous ceux qui auront droit à quelque part de cette offrande ». Le narrateur ajoute que ces cent esclaves seraient les ancêtres de tous les habitants de Tombouctou qu'on appelle *Gâbibi*<sup>1</sup>.

Ensuite il continua à partager les esclaves [restants] par groupes de vingt-sept durant toute la soirée, jusqu'au moment où il fit la prière du coucher du soleil ; il n'en restait plus alors un seul dans son palais et le *ouandou*<sup>2</sup> dit au roi : « Lorsque le soleil apparaît et s'élève au-dessus de l'horizon, la lumière des étoiles s'efface, s'éteint et disparaît ; de même ta générosité et ta libéralité ont éclipsé la générosité de Missakoulallah et sa libéralité : Dieu vient de le manifester avant même le coucher du soleil ; telle la différence qui distingue l'éléphant de la souris ».

Puis le prince appela son envoyé le *gâri-tiâ* Boukar, dont il a été question précédemment, et lui dit de retourner là-bas pour chercher ce qui y était resté de la succession de Moûssa Sagansâro, en fait de bœufs, de moutons, de chevaux et de céréales. Celui qui rapporte ces événements d'après son grand-père maternel<sup>3</sup> certifie et jure au nom de

1. كَابِي. On donne ce nom à Tombouctou aux indigènes de la basse classe.

2. وَندع. Ce mot a le sens d'« interprète » en songaï.

3 Le petit-fils de Mahmoûd Kâti se désigne ici clairement comme ayant rédigé cette partie de l'ouvrage d'après les notes laissées par son grand-père

Dieu que, de tout ce qui lui fut apporté de la succession, l'*askia* ne préleva pas pour lui la valeur d'un mithqâl de mil (١٠٨) et n'en garda aucune parcelle, mais qu'au contraire il fit aumône de la totalité; il ne laissa pas à Gâo une maison renfermant un orphelin ou des veuves sans la gratifier d'une vache laitière ou de deux vaches laitières ou même davantage; il attribua sur cette succession cent vaches aux muezzins des mosquées de Gâo et leur confia les céréales pour les faire distribuer entre les pauvres et les malheureux; les chevaux seulement furent répartis entre les gens de l'armée; il donna à la sœur du câdi Hindi-Alfa<sup>1</sup> mille têtes de bétail se composant de moutons et de chèvres: « Dieu, dit celle-ci, fasse miséricorde à l'*askia* Dâoûd et à ses pareils! »

Ici se termine ce récit, qui montre les vertus et la générosité bien connue de ce prince.

Sur le même sujet, voici ce qui a été raconté par mon oncle maternel, qui le tenait de son père l'*alfa* Kâti. Celui-ci étant allé visiter le prince à Gâo une certaine année, l'*askia* lui fit un excellent accueil, témoigna une vive joie de le voir, lui offrit le repas de l'hospitalité, lui fit donner un logement et le combla d'égards. Souvent il venait le voir à la tombée du jour et passait la veillée à causer avec lui jusqu'à ce que le premier tiers de la nuit fût à peu près accompli. [Mon oncle] rapporte qu'un jour l'*alfa* Kâti fit appeler le secrétaire du prince, le nommé Boukar Lanbâr<sup>2</sup>, et que, quand celui-ci fut arrivé, il lui dit: « Je désirerais t'envoyer auprès de l'*askia* pour lui demander un service. — Je serai ton messenger, dit Boukar, tu peux en être certain. — Dis donc à l'*askia*, reprit l'*alfa* Kâti, que je suis

1. La lecture de ce nom est douteuse.

2. C'est le même personnage qui a été mentionné plus haut sous le nom d'*askia-alfa* Boukar El-Anbâri.



dans le besoin et que je m'adresse à lui pour me venir en aide. J'ai cinq fils et quatre filles et, comme le temps est venu pour celles-ci de se marier, je demande au roi de me donner quatre tapis, quatre femmes esclaves et quatre voiles et de me venir en aide pour constituer un trousseau à mes filles. Quant à mes fils, je voudrais leur donner le turban<sup>1</sup> et je désirerais que le roi me fournît de quoi les habiller selon la coutume générale, c'est-à dire [pour chacun] deux boubous, deux turbans et deux bonnets, plus deux montures (un cheval et une jument de race), puis un terrain de culture avec les esclaves et les graines nécessaires pour le mettre en valeur et enfin quarante vaches laitières ». Il raconta ensuite qu'il avait vu dans la ville de Tombouctou une copie du *Qâmoûs* qui était à vendre et dont on faisait le prix 80 mithqâls, et ajouta : « [Dis au roi] que j'ai prié le propriétaire de cet ouvrage de le garder par devers lui jusqu'à ce que je sois venu trouver l'*askia*; je demande à celui-ci sa valeur en or pur : en me la donnant, il se constituera un trésor auprès de Dieu. De plus, j'ai auprès de moi quatre étudiants en théologie dont les vêtements sont en lambeaux. Je voudrais te prier, ô *askia-alfa*, de porter tout cela à la connaissance du prince et de lui faire parvenir ma requête ».

L'*askia-alfa* répliqua : « Tu devrais donner l'ordre à l'un de tes élèves de la rédiger par écrit, de peur que (۱·۹) je n'en oublie une partie ». Alors l'*alfa* Kâti donna cet ordre à l'un de ses disciples, qui écrivit [une note] sous la dictée de son maître.

Puis l'*askia-alfa* prit cette note et la porta au roi, qui la lut, se mit à sourire et dit : « Qui pourrait donner tout cela

1. C'est-à-dire que les fils de l'*alfa* Kâti étaient arrivés à l'âge où les jeunes tâlebs reçoivent le turban qui est l'insigne des ulemas au Soudan ; il est d'usage que, pour cette cérémonie, les récipiendaires soient vêtus décentement et qu'ils soient à même, à partir de ce moment, de subvenir à leurs besoins par eux-mêmes.



en une fois, à moins d'y mettre un certain temps? — Ton pouvoir est immense, lui répondit l'*askia-alfa*, et ta fortune dépasse de beaucoup ce qu'il te demande ». Le prince répartit en riant : « Chacun a un chef qu'il cherche à satisfaire, et je suppose que ce cheikh est ton chef et que tu veux me ravir de quoi le satisfaire! Quand tu le verras, dis-lui que Dieu, s'il le veut, exaucera toutes ses demandes ».

L'*askia* cependant ne laissa aucune de ses demandes sans lui donner satisfaction dès le lendemain. De plus, il lui fit don d'une plantation connue sous le nom de Diangadiâ, située dans la province de Yoûna<sup>1</sup> et sur laquelle se trouvaient treize esclaves qui devaient la cultiver pour lui, ce qui amena une querelle entre lui et le *Kabara-farma*<sup>2</sup> Alou. Le roi donna en effet à l'*alfa* et la plantation et les esclaves ainsi que leur *fanfa*<sup>3</sup>; il lui donna en outre quarante *sounnou* de graines pour ensemençer le terrain. Enfin il acheta pour lui cette copie [du *Qâmoûs*] au prix de 80 mithqâls.

Tel est le récit que nous a fait le fils de l'*alfa* Kâti (Dieu lui fasse miséricorde!), en ajoutant d'autres détails relatifs aux brillantes qualités et à la belle conduite de ce prince.

Observez, par exemple, la beauté de sa mansuétude envers le câdi El-'Aqib, lors de la construction de la grande mosquée de Tombouctou. Des calomniateurs avaient semé la zizanie entre le roi et le câdi en prêtant à celui-ci des propos qu'il n'avait pas tenus; alors l'*askia* lui avait envoyé un message conçu en des termes fâcheux pour tous les deux, message auquel le câdi répliqua par une réponse que seul pouvait supporter un prince tel que Dâoûd. Lorsque l'*askia*,

1. Yoûna est une localité située sur le lac Koratou, à 80 kilom environ à l'est du lac Débo.

2. Sans doute le gouverneur de Kabara.

3. Voir la note 2, page 179.

au cours du voyage qu'il fit au Malli, vint rendre visite au câdi dans sa maison, le portier qui était préposé à la garde de cette maison repoussa le prince et refusa de le laisser entrer, en sorte que l'*askia* demeura longtemps debout sur ses pieds à attendre à la porte. Le câdi ne consentit à le laisser entrer que sur l'intervention de quelques-uns des ulémas de la ville et des principaux notables. Alors seulement il donna l'ordre de lui ouvrir la porte.

Le prince se présenta au câdi dans une attitude insinuante, humble et modeste et se pencha pour lui baiser la tête, tandis que le câdi l'accueillait en restant assis en face de lui, à la manière de quelqu'un qui se dispose à se lever pour partir, et en gardant un visage sévère. L'*askia*, lui, se montra si affable qu'il finit par amadouer le câdi, que celui-ci se calma et que l'accord se fit entre eux après bien des refus et des résistances de la part du câdi. La suite de cette histoire serait longue à conter, aussi nous en tiendrons-nous à ce qui précède.

L'*askia* avait coutume, chaque fois qu'il passait par Tombouctou au cours de l'une de ses expéditions, de camper (۷۷۰) avec son armée entre Kabara et Tôya<sup>1</sup>. Un jour ou deux après l'installation du camp, il se rendait à Tombouctou, avec quelques-uns des chefs de son armée et les plus âgés de ses officiers, et descendait à Balmâ-Dyindé<sup>2</sup>, où il faisait dresser ses tentes et où le *yôbou-koï*<sup>3</sup>, le *Tombouctou-moundio*<sup>4</sup>,

1. Localité située sur le Niger à une faible distance en amont du port de Korioume, et à une quinzaine de kilomètres au sud-ouest de Tombouctou.

2. بلمع جند. C'est le nom d'un quartier septentrional de Tombouctou, appelé généralement Badyinde ou Baguindé. Un renvoi marginal du mscr. A porte le mot *sarrou* ou *serro*, sans que l'on puisse savoir exactement à quel mot du texte il se rapporte ; peut-être est-ce le mot songaï *séré*, qui signifie « digue » ou « chaussée ».

3. C'est-à-dire en songaï « le chef du marché ».

4. Quelque chose comme le commissaire de police de la ville de Tombouctou.

le *Berboûchi-moundio*<sup>1</sup> et le *koïra-banda-moundio*<sup>2</sup> lui avaient déjà fait construire des cases d'honneur. Après s'y être reposé quelques instants, il montait à cheval pour se rendre à la maison du câdi, qui l'attendait entouré de ses assistants, de ses auxiliaires de justice et de ses serviteurs. Lorsque le prince arrivait, le câdi se levait pour aller le recevoir à la porte. Ce magistrat préparait des mets et des boissons pour ses visiteurs ; ceux-ci, dans le désir de participer ainsi aux effets de la faveur divine [dont était comblé le câdi], mangeaient et buvaient après avoir adressé à Dieu de nombreuses invocations selon l'usage. Ensuite le roi se dirigeait vers la grande mosquée, où il était reçu par les vénérables ulémas de la ville et les principaux imâms, qui, tous, s'étaient rendus à la mosquée avant son arrivée pour l'y attendre ; avec le câdi et ses assistants, qui lui faisaient cortège, et précédant les jurisconsultes, il entra alors dans la grande mosquée, où il recevait les hommages, les salutations et les vœux de tous ces personnages. Après cela, il se retirait chez lui en son campement de Balmâ-Dyindé, où il trouvait les négociants et les notables de Tombouctou. Il n'y passait qu'une seule nuit, durant laquelle les habitants lui offraient le repas d'hospitalité et lui présentaient de nombreux cadeaux.

L'année où il eut un différend avec le câdi au sujet de la construction de la mosquée, comme il a été dit plus haut, le prince jura devant Dieu au câdi qu'il ne lui en voudrait aucunement de tout cela, pourvu que le câdi lui réservât une part [de l'œuvre à accomplir] en lui abandonnant une parcelle du terrain : il y bâtirait lui-même [une partie du monument] et obtiendrait pour cela une récompense de Dieu.

1. Le commissaire des Arabes Berâbich (singulier *Berboûchi*).

2. En songaï le « commissaire de la banlieue de la ville » ; *banda* signifie « derrière, au delà de » et *koïra* « ville, village, pays ».

Il pénétra, ensuite dans la mosquée en construction et la visita d'un bout à l'autre en partant du côté de la qibla<sup>1</sup> et en se dirigeant vers l'ouest; la partie construite s'arrêtait à cette grande et large place où les gens faisaient les deux prières du soir durant la belle saison et au delà s'étendait un grand cimetière. « Mais, dit le roi au câdi, tu ne m'as réservé aucun emplacement? — Si tu le veux bien, répondit le câdi, bâtis ta part sur le sol occupé par ces tombes; ces deux terrains étant habous<sup>2</sup>, il est permis de les réunir (۷۷۷) l'un à l'autre ».

Tout joyeux, l'*askia* s'avança aussitôt et marqua avec son pied l'emplacement de ces deux longues nefs qui sont contiguës au cimetière de Sidi Belqâssim Et-Touâti et de ses compagnons. Puis il chargea le *Tombouctou-moundio* et ses aides du soin de jeter en cet endroit les fondements de l'édifice et leur alloua pour cela une somme qu'il remit entre les mains du câdi El-'Aqib (Dieu lui fasse miséricorde!).

On pourrait encore citer bien d'autres exemples de son amour pour l'équité. Ainsi, on raconte de lui le trait suivant. Une certaine année arrivèrent à La Mecque des pèlerins originaires de Tombouctou et des environs de cette ville et parmi eux se trouvait un homme du Kanta<sup>3</sup>, qui était un esclave de l'*askia* et qui avait fait le pèlerinage en leur compagnie. La caravane campa en dehors de la ville de Gâo, car la coutume, au temps du royaume songai, était que les pèlerins, à leur retour de La Mecque, campassent en dehors de la ville et n'y entrassent qu'après avoir prévenu l'*askia* et obtenu son autorisation; l'*askia* sortait alors lui-même pour se porter à leur rencontre, leur offrait des costumes et des vêtements et leur demandait d'invoquer le

1. Voir la note 5, page 173.

2. Voir la note 5, page 26.

3. Voir la note 2, page 189.

ciel pour lui et de le faire profiter des bénédictions dont Dieu les avait comblés.

Lors donc qu'arrivèrent ces pèlerins dont nous venons de parler, — cela se passait au temps de l'*askia* Dâoûd, — ils campèrent en dehors de la ville selon la coutume habituelle. L'*askia* venait d'avoir connaissance de leur arrivée, lorsque se présenta à lui un envoyé qu'ils lui expédiaient porteur de leur message. L'*alfa* Kâti se trouvait alors auprès du prince, qui sortit aussitôt avec plusieurs des notables de la ville et invita l'*alfa* Kâti à l'accompagner au devant des pèlerins, ce que fit ce dernier. Lorsqu'ils furent arrivés auprès de la caravane, l'*askia* descendit [de cheval] ainsi que ses compagnons et les pèlerins vinrent à lui. Le prince alors se leva en personne par égard pour eux et pour leur faire honneur et leur baisa les mains. Quand se présenta cet homme du Kanta dont nous avons dit précédemment qu'il était un esclave de l'*askia*, ce dernier se leva aussi pour lui, ne sachant pas qui il était et ignorant sa condition sociale, lui prit la main et se prépara à la baiser; mais le *ouandoû*, qui se tenait derrière l'*askia* et qui avait reconnu ce pèlerin du Kanta, dont il savait l'origine et l'ascendance, dit à celui-ci : « Retire ta main de la main de l'*askia* ! Oserais-tu lui donner la main, alors que tu n'es pas issu de gens ayant qualité pour le faire ? Comment toi, (۷۷۷) qui es son esclave, as-tu l'audace de serrer la main du roi ? Est-ce là ta façon de te conduire en revenant de La Mecque ? » Et le *ouandoû* saisit la main de cet homme et la retira de celle de l'*askia*, jurant de lui couper cette main qu'il avait mise dans celle de l'*askia*.

L'assistance considéra la chose comme grave et s'étonna de l'audace de cet homme qui n'avait pas hésité à mettre sa main dans celle de l'*askia*. Quant à l'*alfa* Kâti, qui se tenait assis à côté de l'*askia*, il gardait le silence. Le roi se tourna vers lui et dit : « O Mahmoûd, que dis-tu de cette affaire ?

quel traitement mérite celui qui ignore les devoirs de sa condition? — Tu n'as qu'à lui couper la main, répondit l'*alfa* Kâti; c'est la première chose à lui faire. — Je t'adjure au nom de Dieu, lui dit l'*askia*, de me dire s'il est licite de lui couper la main pour cela? — Comment, répartit l'*alfa*, ne serait-il pas licite de couper la main d'un homme qui a fait la station d'Arafa, qui a processionné autour de la Ka'ba, qui a posé cette main sur la Pierre Noire, qui l'a posée ensuite sur le pilier dit El-Yemâni, qui a exécuté avec elle les deux lapidations, qui ensuite a visité le [tombeau du] Prophète (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut!), qui a posé cette main sur le siège de la noble chaire de l'Envoyé de Dieu (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut!), qui ensuite a pénétré dans l'enclos sacré et a posé cette main sur la grille qui l'entoure, qui l'a posée enfin sur les tombeaux d'Aboubekr et d'Omar<sup>1</sup> (Dieu soit satisfait d'eux!) et qui cependant ne s'est pas contenté des grâces et faveurs attachées à toutes ces nobles actions et a voulu venir, de cette même main, serrer la tienne, dans le but d'obtenir de toi une mince et brève satisfaction d'entre les satisfactions de ce monde! Ce qui convenait à une telle main était plutôt que son propriétaire en fût avare, la gardât de toute souillure et ne consentît pas à en serrer la tienne. Lorsqu'il a mis sa main dans la tienne, nous avons pensé qu'une fin funeste était réservée à cette main : Dieu nous préserve de pareille chose! »

Quand l'*alfa* eut fini de parler, Dâoùd, qui l'avait écouté avec attention, s'avança vers ce pèlerin du Kanta, le visage baigné (١١٣) par les larmes qui coulaient de ses yeux, en disant : « Malheur à moi ! quelle erreur ai-je commise ! certes, je suis plus usé que mon âge ne le comporte ! » Puis il lui

1. Allusion aux différentes cérémonies du pèlerinage.

haisa la main et lui donna cent mille [cauries]<sup>1</sup>. Sur son ordre, on enleva au *ouandoû* le turban qu'il portait sur la tête, on le souffleta, et le roi le fit mettre en prison et le destitua de ses fonctions. Ensuite le prince dit au pèlerin : « Je t'affranchis en considération du caractère sacré de ta main ; je donne la liberté à cinquante hommes de la tribu de ton père et à cinquante hommes de la tribu de ta mère et je les exonère de toute corvée d'État ». Puis il dit à l'*alfa* Kâti : « Sans les ulémas, je serais perdu : Dieu t'accorde à mon défaut la meilleure des récompenses ! »

Après cela, la cour rentra dans la ville de Gâo et, aussitôt revenu dans son palais, le roi envoya à l'*alfa* Kâti dix vêtements et cinq esclaves, en lui faisant dire : « Ceci est pour te récompenser de ton intervention, qui m'a empêché de désobéir à Dieu et d'encourir sa colère ; puisse-je être préservé d'un tel malheur par la toute-puissance divine ! »

Les vertus de l'*askia* Dâoùd, ses actes de bonté envers les gens adonnés à l'étude de la science, les traits glorieux de sa façon d'agir vis-à-vis de ses sujets, sont trop nombreux pour qu'on puisse les rapporter même en partie : comment pourrait-on les raconter en totalité ? l'énumération en serait trop longue.

Voici encore un exemple de la bienveillance et du respect qu'il accordait aux savants et aux saints personnages, et de la patience dont il usait à leur égard. Il m'a été raconté par un de nos maîtres et se rapporte à un incident survenu entre ce prince et le jurisconsulte Ahmed<sup>2</sup>

1. Le texte ne nomme pas l'objet dont 100.000 unités furent remises au pèlerin ; nous supposons qu'il s'agit de cauries, dont la valeur actuelle dans la région de Gâo est de mille pour un franc.

2. Le mscr. A porte ici Mohammed et le mscr. B Mahmoûd, alors que tous les deux donnent plus loin au même personnage le nom d'Ahmed, qui était son nom véritable (cf. *Tarikh es-Soudân*, traduction, page 71 et *passim*).



ben Mohammed ben Saïd, descendant par sa mère du câdi Mahmoûd ben Omar ben Mohammed Aqît, lorsque ce jurisconsulte vint le trouver à Gâo avec les deux éminents jurisconsultes Mohammed Baghayogho et son frère Ahmed, tous deux fils du câdi Mahmoûd Baghayogho (Dieu leur fasse miséricorde !). C'était au moment où l'*askia* Dâoùd avait décidé de confier les fonctions de câdi de Dienné à l'un des deux frères ; malgré son insistance auprès d'eux à ce sujet et malgré les pressantes sollicitations dont ils étaient l'objet de la part des habitants, [celui que le prince voulait désigner] refusa et persista dans son refus et, finalement, tous deux se réfugièrent à l'intérieur de la mosquée. Ils y demeurèrent plusieurs mois, recevant chaque jour la visite d'envoyés de l'*askia*, jusqu'à ce que celui-ci se fût décidé à leur pardonner, en disant : « Mon pardon est subordonné à cette condition que tous deux viendront me trouver à Gâo pour me faire profiter de la faveur divine dont ils sont l'objet ».

Tous deux alors se mirent en route (١١٤) pour se rendre auprès du roi, accompagnés du jurisconsulte Ahmed ben Mohammed ben Saïd dont il vient d'être parlé. Ils parvinrent à la capitale et le jour de leur arrivée dans la ville royale se trouva être un vendredi. Le jurisconsulte Ahmed ben Mohammed ben Saïd se rendit seul auprès du prince, laissant les deux cheikhs précités dans le port, c'est-à-dire dans le port de Gâo. Quand il pénétra chez le roi, il le trouva tenant son audience du vendredi selon le cérémonial habituel : les eunuques de l'*askia* se tenaient debout derrière lui, au nombre d'environ sept cents, chacun d'eux étant revêtu d'un costume de soie ; chaque fois que l'*askia* voulait cracher ou envoyer un jet de salive, l'un des eunuques se précipitait vers lui et lui tendait la manche de son vêtement, dans laquelle le prince crachait, après



quoi l'eunuque lui essuyait la bouche pour enlever les mucosités. Le jurisconsulte étant entré, le roi lui fit un excellent accueil et fut sur le point de se lever pour aller au devant de lui, mais la coutume voulait que les *askia*, dans leurs audiences du vendredi ou des jours de fête, restassent assis sur leur trône et ne se levassent pour personne, de même que personne n'était admis à s'asseoir auprès d'eux sur leur trône<sup>1</sup>. L'*askia* alors ordonna aux assistants de se retirer, ce qu'ils firent, en sorte qu'il demeura en tête-à-tête avec ce cheikh. Dès qu'il fut seul avec lui, il se leva et s'avança vers lui, portant à la main son tapis de prière, puis il étendit ce tapis, l'y fit asseoir, lui apporta un coussin, lui baisa la main et se la passa sur le visage.

Ahmed fit connaître au prince que les deux cheikhs se trouvaient dans le port. L'*askia* se réjouit de leur arrivée et son visage rayonna de plaisir. Il ordonna à l'*askia-alfa* Boukar El-Anbâri et au *hi-koï*<sup>2</sup> de se rendre auprès d'eux en cet endroit et il fit seller deux chevaux qu'il dit de leur conduire pour leur servir de montures, ce qui fut fait ; il leur fit désigner une maison pour leur servir de logement, puis il continua à s'entretenir avec le jurisconsulte Ahmed, demeuré auprès de lui.

« Tu m'as fort étonné, lui dit le jurisconsulte Ahmed, au moment où j'ai pénétré auprès de toi ; j'ai été contraint de penser que tu étais fou, vicieux ou insensé, lorsque je t'ai vu cracher dans des manches de vêtements tandis que les gens se couvraient la tête de poussière pour te faire honneur. — Je ne suis pas fou, répondit le prince en riant, j'ai toute ma raison, mais je commande à des fous, à des

1. Le mot arabe *معرس*, que nous traduisons par « trône », désigne une sorte de lit ou d'estrade où plusieurs personnes peuvent prendre place ensemble.

2. *Hi-koï* signifie en songaï « chef des pirogues, chef de la flottille ».

impies, à des orgueilleux, et c'est pour cela que je fais le fou moi-même et feins d'être possédé du démon afin de les effrayer et de les empêcher ainsi de faire du tort aux musulmans (۱۱۵) ».

Il fit ensuite apporter son repas et supplia au nom de Dieu le jurisconsulte Ahmed de manger avec lui. Celui-ci accepta. Le prince avala trois bouchées, puis cessa de manger et ordonna d'amener ses chevaux qu'il fit seller, ainsi qu'un autre cheval destiné à servir de monture au jurisconsulte Ahmed. Mais ce dernier refusa de monter à cheval et accompagna le prince à pied jusqu'à la maison que celui-ci avait assignée comme logement aux deux cheikhs.

Le jurisconsulte Ahmed entra le premier, puis l'*askia* pénétra à son tour et se pencha pour leur baiser la tête, leur adressant la plus belle et la plus excellente des salutations. Le récit se termine par la relation de la grandiose hospitalité qu'il leur accorda et des visites qu'il leur fit chaque soir jusqu'au moment où ils repartirent pour leur pays, chargés des cadeaux dont il les avait comblés.

Voici encore un autre trait de sa bonté et de sa grandeur d'âme, dont l'objet fut le jurisconsulte Ahmed, fils d'Ahmed ben Omar ben Mohammed Aqît, le grand-père de Sîdi Ahmed-Bâba ben Ahmed, selon la mention qu'en a faite Ahmed-Bâba lui-même dans la biographie de son père Ahmed ben Ahmed. « Lorsqu'il tomba malade à Gâo », dit Ahmed-Bâba en parlant de son père Ahmed ben Ahmed (Dieu lui fasse miséricorde!), « au cours de l'un de ses voyages, le « grand roi, l'*askia* Dâoûd, venait le voir la nuit pour passer « la veillée avec lui et il ne cessa de l'honorer [ainsi de ses « visites] jusqu'à sa guérison ». Telle est la mention que j'ai trouvée de cette anecdote dans le *Kifâyat el-mohtâdj*.

On rapporte qu'un certain uléma ayant récité au prince cette parole du Tout-Puissant : « Vous n'atteindrez à la piété

« parfaite que lorsque vous aurez fait aumône de ce que vous « chérissez le plus... »<sup>1</sup>, l'*askia* lui en demanda le commentaire, que l'uléma lui donna aussitôt. Or le prince avait un cheval de race dont le genou était noir et un riche boubou vert<sup>2</sup> provenant du Soûs<sup>3</sup>; il fit amener le cheval au lieu où il se tenait alors et dit : « Je ne possède pas de chevaux que je chérisse plus que ce cheval, il appartient à la race de chevaux que je préfère à toutes les autres races; de même, ce riche boubou vert du Soûs est le vêtement que j'aime le mieux ». Et il donna ces deux objets à celui qui avait récité et commenté le verset.

Les histoires relatives à la bonté de l'*askia* Dâoùd sont légion et nous avons dû en laisser de côté le plus grand nombre, de peur de trop allonger et surcharger notre récit. C'est ainsi que, chaque année, il envoyait quatre mille *sounnou* [de grains] au câdi El-'Aqib ben Mahmoûd pour les faire distribuer aux pauvres de Tombouctou. Il fonda, pour les pauvres de Tombouctou, une plantation qui était entretenue par trente esclaves et qui porta le nom de « jardin des pauvres ».

Il fut toujours victorieux dans ses expéditions, qui furent très nombreuses (۱۱۶) et s'étendirent jusqu'au *Soûru-Bantambâ*<sup>4</sup>. Ce fut lui qui inaugura le système consistant à faire hériter le roi de ses soldats, parce que ceux-ci, disait-il, étaient ses esclaves; auparavant il en n'en était pas ainsi et le roi n'héritait du soldat que son cheval, son bouclier et ses javelots, sans plus. Quant à l'usage qu'avaient les rois de prendre les filles de leurs soldats et d'en faire des compagnes de plaisir, c'était une coutume déplorable antérieure à son règne : nous devons nous résigner aux décrets de la Providence!

1. Coran, sourate III, verset 86.

2. Le texte porte ici « bleu » et quelques lignes plus loin « vert ».

3. Province méridionale du Maroc.

4. Voir la note 1, page 88.

Lorsqu'il siégeait en audience, un homme s'approchait chaque fois qu'il avait envie d'envoyer un jet de salive et lui tendait sa manche pour qu'il crachât dedans. Quand il allait à cheval, deux hommes marchaient à ses côtés, l'un d'eux tenant l'arçon de sa selle de la main droite et l'autre de la main gauche, tandis que le prince plaçait sa main droite sur la tête de celui qui était à sa droite et sa main gauche sur la tête de celui qui était à sa gauche. Ses fils l'imitaient en cela.

C'est après avoir exercé les fonctions de *kaufâri* dans la ville de Tendirma qu'il avait été promu à la dignité d'*askia*. A ce moment, il avait confié les fonctions de *kanfâri* à Kassia, qui était un Zaghrâni. Kassia les conserva durant treize ans, puis le prince lui donna pour successeur, dans ses fonctions de *kanfâri*, son frère Ya'qoûb, qui les conserva dix-sept ans, au bout desquels il mourut. Le roi le remplaça comme *kanfâri* par son fils Mohammed-Bouankan, qui demeura quatre ans en fonctions. D'après le calcul basé sur ces données, la durée du règne de Dâoûd aurait été de 33 ans ou, selon d'autres, de 34 ans et quelque chose.

Au cours de cette année, c'est-à-dire de la trente-troisième année [de son règne], l'*askia* Dâoûd tua accidentellement le chérif Mohammed ben Mozâouir. Il en éprouva un grand chagrin et un vif remords, redoutant d'être châtié [par Dieu] de cet acte, et ne cessa de pleurer pendant quelques jours (Dieu lui fasse miséricorde!). Ensuite il décida de s'astreindre à un jeûne perpétuel<sup>1</sup>, puis il consulta l'un des ulémas de son époque, Mohammed Diaghité<sup>2</sup>, khatîb

1. Il s'agit du jeûne musulman, consistant à ne manger et boire qu'entre le coucher du soleil et son lever et non à s'abstenir complètement de nourriture.

2. Le texte porte ici محمود جعبت (Mahmoûd Dia'baté) et plus haut محمد جعبت (Mohammed Dia'ité, page ١٠٦ du texte arabe); il convient de lire جعبت (Diaghité), qui est un nom de clan fort répandu au Soudan.

de Gâo, ainsi que l'*alfa* Kâti, l'*askia-alfa* Boukar Lanbâr et le chérif Ali ben Ahmed ; moi-même, c'est-à-dire le câdi Ismaïl Kâti<sup>1</sup>, j'étais présent [à l'entrevue], ainsi que Gâo-Zakaria ben Ahmed, l'ami de Dieu Niâ Diawara fils de l'ami de Dieu Sâlih Diawara (۱۱۷) et Yoûssouf ben Mohammed Toulé. Il demanda à ces personnages ce qu'il devait faire pour obtenir le pardon de cette faute grave : « Il faut, lui répondirent-ils, que tu cherches un refuge vers l'Envoyé de Dieu (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut!), que tu coures auprès de lui, que tu pénètres dans l'enceinte sacrée de son tombeau et que tu lui demandes d'intercéder en ta faveur, et alors il intercédera pour toi auprès de Dieu. Si tu ne peux faire cela, il te faudra payer le prix du sang fixé par la loi. Tel est notre avis, car, les chérifs jouissant d'une grande considération auprès de Dieu, de quels égards ne doivent-ils pas être l'objet de la part des hommes? Il a été dit par le Prophète (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut!) : « Gardez-vous de faire du mal à mes descendants! quiconque leur en fera m'en fera à moi-même, etc. »

L'*askia* Dâoùd dit alors : « Nous avons entendu vos paroles et sommes prêt à nous y conformer. Mais mon corps est affaibli, mes reins n'ont plus de vigueur, il me reste peu de temps à vivre et l'heure de ma mort est proche : aussi choisirai-je de verser le prix du sang et donnerai-je pour cela le prix que l'on verserait pour trente victimes, s'il plaît à Dieu ». Puis, se tournant en même temps vers le frère du défunt, Ibn-el-Qâssim ben Mozâouir, le chérif de Ouanko<sup>2</sup>, il lui demanda sous quelle forme il voulait être payé. « Les

1. Ce personnage était l'un des fils de l'*alfa* Mahmoûd Kâti, premier auteur de cet ouvrage, et l'oncle de celui qui l'a complété et terminé. S'il parle ici à la première personne, c'est donc que ce dernier rapporte un récit qui lui avait été fait par son oncle ou qu'il a transcrit d'après les papiers de celui-ci.

2. الوتكوى ; voir la note 4, page 52.

esclaves sont ce que nous préférons », répondit cet Ibn-el-Qâssim. « Veux-tu, dit Dâoùd, des *Zendji*<sup>1</sup> des environs de ton pays? — Oui », répondit-il.

Le prince alors lui fit don de trois agglomérations de *Zendji*, chacune d'elles comprenant deux cents individus. La première de ces agglomérations avait nom Bounio-bougou<sup>2</sup> et était voisine du village de Taoutala dans la province de Tendirma<sup>3</sup>; ses chefs à cette époque étaient Ankanda ben Bala-Môdi et Koreï ben Gaïko<sup>4</sup>; les gens qui en faisaient partie tiraient leur origine des restes du butin ramassé dans le pays des Môssi par El-Hâdj<sup>5</sup> (Dieu lui fasse miséricorde!) lorsqu'il les réduisit en esclavage après les avoir vaincus. Le nom de la seconde agglomération était Kironi-Bouloungou<sup>6</sup>; elle se trouvait dans la province de Tiâboungou et non loin de la ville de Sîni<sup>7</sup>; ses chefs à cette époque étaient Diâdié ben Guîmé-Boukar et Talaga le Berboûchi; les gens qui en faisaient partie tiraient leur origine des restes du butin ramassé par l'*askia* Mohammed lorsqu'il avait réduit en esclavage les habitants de la ville de Koussâta<sup>8</sup>, dans la région de l'ouest, après les avoir vaincus. Quant à la troisième, dont le nom était « Hadjar-es-soghra »<sup>9</sup>, elle se

1. Voir la note 1, page 110.

2. C'est-à-dire en bambara « village de cultures de Bounio » (voir la note 3, page 178, *in fine*)

3. Voir la note 6, page 172, relative à plusieurs localités du nom de Taoutala ou d'un nom approchant.

4. Nous ne sommes pas sûrs de la lecture de ces noms.

5. Il s'agit de l'*askia* El-Hâdj Mohammed ou *askia* Mohammed, fondateur de la dynastie.

6. كِرُونِي بُولُونْغُو.

7. Nous n'avons pu identifier la localité de Tiâboungou (شَابَك), dont le nom d'ailleurs peut être lu de diverses manières; quant à Sîni (سِين), il existe un village de ce nom à mi-chemin à peu près entre le lac Débo et Bandiagara.

8. Voir la note 5, page 71.

9. C'est-à-dire en arabe « le petit rocher » ou « la petite colline ».

trouvait dans une région du Bourgou<sup>1</sup> appelée Yassigui<sup>2</sup>; selon certains, elle se nommait Kâdièl<sup>3</sup> et était située dans la province de Mâssô<sup>4</sup>; ses chefs à cette époque étaient Boukar Diân et Sîré ben Qâssim; les gens qui en faisaient partie tiraient leur origine des habitants du Galamboût<sup>5</sup> réduits en esclavage [par l'*askia* Mohammed]: reportez-vous [à ce qui a été dit plus haut à ce sujet].

Par les paroles que prononça l'*askia* Dâoùd, apprenez qu'il croyait en Dieu et en son Prophète<sup>6</sup>.

Ce prince eut au moins soixante et un enfants, tant garçons que filles, en sorte qu'il eut plus d'enfants que son père. On dit que les enfants qu'il perdit en bas âge s'élevèrent à un chiffre supérieur à (١١٨) trente. Dix de ses fils occupèrent le pouvoir royal, à savoir: l'*askia* El-Hâdj<sup>7</sup> et l'*askia* Tafa, tous deux frères de père et de mère, — (à notre connaissance, il n'y eut jamais en dehors d'eux deux frères de père et de mère qui soient parvenus à la dignité d'*askia*) — puis l'*askia* Mohammed<sup>8</sup>, l'*askia* Ishâq<sup>9</sup>, Mohammed-Gâo, l'*askia* Souleïmân, l'*askia* Noûh, l'*askia* Hâroûn-Lankataya,

1. Partie du Mâssina comprise dans la zone des inondations.

2. Ou Niassigui (نياسيكي). Nous ne sommes pas certains de la transcription de ce nom, qui semble appartenir à la langue mandingue.

3. كاديئل *Kâdièl* a, en peul, la même signification que *Hadjar-es-soghra* en arabe; il existe dans le Bourgou une localité de ce nom, au nord-ouest de Mopti.

4. ماسع La province de Mâssô (?) était sans doute la même que celle de Yassigui ou Niassigui (?).

5. Sans doute le pays du Galam, sur le Sénégal (voir la note 3, page 143).

6. بقول اسكي داوود بتعلم انه مومن بالله ورسوله La traduction de cette phrase demeure douteuse; peut-être d'ailleurs le texte présente-t-il une lacune à cet endroit.

7. Il s'agit d'El-Hâdj Mohammed II, successeur de Dâoùd.

8. Il s'agit de Mohammed Bâni, successeur d'El-Hâdj Mohammed II.

9. Il s'agit d'Ishâq II, successeur de Mohammed-Bâni, qui fut vaincu en 1591 par le pacha Djouder et fut par conséquent le dernier roi du Songai à proprement parler.



Mohammed-Sorko-Idié et l'*askia* El-Amîn<sup>1</sup>. Nous ne connaissons aucun roi ayant eu dix de ses enfants élevés au pouvoir suprême, à l'exception du seul Dâoùd.

Citons encore parmi ses fils : le *Kourmina-fâri* Mohammed-Boukan<sup>2</sup>, le *Kourmina-fâri* Sâlib, le *Kourmina-fâri* El-IIâdi, le *balamâ*<sup>3</sup> Sâdiq et le *balamâ* Hâmid ; puis encore : le *mârenfa*<sup>4</sup> Issa, le *bana-farma*<sup>5</sup> Dako-Kami-Idié, le *lantoun-farma*<sup>6</sup> Boukar, le *dei-farma*<sup>7</sup> Sina qui était borgne, Amar-Komdiâgo<sup>8</sup>, Omar-Kato, le *kâra-farma*<sup>9</sup> Boukar, Yâssé, Hâroûn qui eut pour mère Fâta-Toro, le *ouaner-farma* Zakaria, Alou-Ouâko, le *ouarkiya-farma*<sup>10</sup> Hammâd et le *harîa-farma*<sup>11</sup> Ali-Goulmi. Tels sont ceux de ses fils dont nous avons gardé le souvenir.

Parmi ses filles, qui furent nombreuses, citons : Kâssa, femme du *Dienné-koi* Mana-Bâla ; Arahama-Karaoueï ; Binta,

1. Ces six derniers fils de Dâoùd ne régnèrent pas à Gâo ; le premier, Mohammed Gâo, ne succéda à Ishâq II battu que pour être tué quelques jours après ; les autres régnèrent sur le Dendi (Noûh ou Nouha, Hâroûn-Lankataya ou Dengatai, Mohammed-Sorko-Idié et El-Amîn) ou à Tombouctou, sous la suzeraineté des Marocains (Souleimân). Quant à Tala ou Moustafa, dont il est question plus haut, il régna également sur le Dendi, où il succéda à Noûh.

2. Le mscr. B vocalise ici ces mots « *Karman-fâra* Mohammed-Bankani ».

3. Le mscr. B vocalise ici ce mot *balamâ*.

4. مارنڤ. Nous ignorons la signification de ce titre.

5. بنجرم. En songai « chef des salaires », le fonctionnaire chargé de payer la solde des ouvriers ou des soldats.

6. لانتون فرم. Nous ignorons la signification de ce titre, le même assurément que celui donné plus haut sous la forme *lantina-farma*.

7. دعي فرم. En songai « chef des achats ».

8. Un frere du premier *askia* portait également ce nom (voir plus haut).

9. كار فرم. Peut-être pour *kâr-farma*, « chef des punitions », de *kâr*, qui veut dire en songai « frapper, châtier ».

10. وركي فرم. Nous ignorons la signification de ce titre.

11. اريجرم. En songai « chargé du service des inondations ».



femme d'un *Magcharen-koï*<sup>1</sup>, laquelle mourut dans la ville de Tombouctou ; Ariaio, mère du câdi Bôzo, qui fut câdi à Lôlo ; Safia, femme de Sîdi Sâlim El-'Asnoûni, lequel fut le père d'El-Hassan, secrétaire du pacha ; Amatoullah, femme d'El-Khatîb Darâmé ; Aïcha-Kîmaré, femme du câdi Mahmoûd Kâti, qui l'emmena à Tombouctou (١١٩) où elle mourut sans avoir été touchée par lui ; Alaïmata et Oueïza-Oumm-Hâni.

*L'askia* Dâoûd (Dieu lui fasse miséricorde !) mourut le mardi 17 redjeb de l'année 991 [6 août 1583]. Son tombeau est à Gâo, derrière le tombeau de son père.

1. <sup>مغشرن كوي</sup>. C'est-à-dire d'un chef des Magcharen ; les Magcharen formaient l'une des tribus touareg nomadisant près du Niger.

---

## CHAPITRE XII

### L'askia El-Hâdj et le câdi de Tombouctou El-'Aqib.

Après Dâoûd, le pouvoir échut à son fils l'*askia* El-Hâdj, qui fut proclamé le jour qui précéda les funérailles de son père. El-Hâdj était un bel homme, barbu, élégant et d'allure virile. Son règne ne fut pas de longue durée, car il ne demeura au pouvoir que quatre ans, cinq mois et dix jours. Il y eut de son temps grande abondance de vivres.

Durant le mois de son avènement, il fit une expédition contre les habitants du Ouagadou<sup>1</sup> et tua le *faren*<sup>2</sup> du Ouagadou ; les enfants des vaincus, tous leurs troupeaux et leurs *Zendji* furent capturés et amenés à Gâo : ce sont ces *Zendji* qui parlent la langue ouâkoré<sup>3</sup>. Par la suite, l'un de ces captifs, un *Zendji* nommé Mami Gô, s'évada et s'enfuit à Tendirma auprès du *Kourmina-fâri*, où il trouva un autre *Zendji* appelé Totiama, qui avait dès enfants ; il épousa une fille de Totiama et c'est ainsi que ce fugitif dont il vient d'être parlé devint l'ancêtre des habitants du Killi<sup>4</sup> que les *Zendji* du Kourmina appellent *Issa-Faram*<sup>5</sup> et qui se réunissaient en un endroit situé sur le Fleuve et nommé Santier-

1. **وكد**. Province du Sahel soudanais qui a actuellement pour chef-lieu Goumbou.

2. C'est-à-dire « le chef » (voir la note 6, page 71).

3. Autrement dit la langue soninké, qui est en effet l'idiome des gens du Ouagadou.

4. **كل**. Le Killi est la province située à l'est du lac Fati et au nord-est de Tendirma.

5. **اش برم**. *Faram* est le nom d'un clan sorko ; *Issa-Faram*, — si c'est bien le mot qu'a voulu écrire l'auteur, — veut dire « les Faram du Fleuve ».

koï<sup>1</sup>, pour pêcher les poissons dits *dô*<sup>2</sup>. Les gens du Songaï prélevaient sur eux un tribut, mais c'est aux chérifs que les ont toujours rattachés les liens de la servitude jusqu'au temps présent.

C'est durant le règne de ce prince que fut investi des fonctions de câdi le câdi Omar fils du câdi Mahmoûd, environ un an et cinq mois après la mort du câdi El-'Aqib<sup>3</sup>; l'investiture du câdi Omar eut lieu dans la soirée du jeudi dernier jour du mois de moharrem par lequel débute l'année 993 [1<sup>er</sup> février 1585]; il demeura huit ans en fonctions.

L'*askia* Dâoûd aurait désiré qu'après lui le trône passât à son fils Mohammed-Bouankan<sup>4</sup> et il fit tous ses efforts pour obtenir ce résultat, mais Dieu ne voulut pas que ce fût un autre (۱۲۰) qu'El-Hâdj qui montât sur le trône après Dâoûd. Sa mère était Mina-Kâya<sup>5</sup>. On prétend qu'il parlait le langage des devins, qu'il prédisait l'avenir et que la plupart de ses prédictions concordèrent avec ce que Dieu avait décrété. En voici un exemple.

Un jour qu'il tenait audience, entouré de ses fonctionnaires, de ses courtisans, de ses intimes et d'autres encore, tandis que les joueurs de flûte jouaient devant lui de leurs instruments, ce prince, après avoir longtemps gardé le silence, poussa un profond soupir et dit : « A l'instant va se présenter devant nous un homme de notre famille, un enfant de notre père; personne ne pénétrera auprès de nous avant lui. Ce sera le plus malheureux de nos frères et le dernier des rois

1. سنشركى. Nous ne sommes pas sûrs de la lecture de ce mot.

2. دع. Nom donné à une variété de poissons que l'on rencontre dans la région des lacs.

3. Mahmoûd ben Omar, né en 1463-64, nommé câdi de Tombouctou en 1498-99 et mort en 1548, eut trois fils qui lui succédèrent l'un après l'autre dans les mêmes fonctions : Mohammed, mort en 1565, El-'Aqib, mort en 1583, et enfin Omar, dont il est question ici.

4. Ici encore, le mscr. B vocalise *Bankani*.

5. Ou Mina Gaï.

de notre pays, et la durée entière de son règne sera de quarante et un jours, après quoi il assistera à la fin de la domination de notre dynastie sur le Songaï et périra misérablement lui-même ainsi que ses compagnons ». Les larmes débordèrent alors des yeux du prince et il avait à peine fini de parler qu'entra son frère Mohammed-Gâo, avant lequel en effet personne ne s'était présenté devant le roi. Il salua celui-ci, puis s'assit. Alors, se tournant vers lui, l'*askia* lui dit : « O Mohammed, je te le demande au nom de Dieu, si ton règne ne devait durer que quarante et un jours, désirerais-tu régner? » Comme son frère gardait le silence sans lui répondre, le prince répéta sa question en insistant. « Oui, répondit alors Mohammed, je le désirerais. — Tu régneras donc, répartit l'*askia*, et ce [règne si bref] sera ta part, que Dieu n'augmentera ni ne diminuera ». Or cela concorda avec ce qu'avait décrété Dieu, qui tient dans ses mains le sort de toutes choses et qui décide de tout ce qui doit arriver.

Voici encore une anecdote que l'on raconte à son sujet. Il avait un cheval gris de race pure qui fut atteint d'une violente maladie qui le terrassa; ses forces s'affaiblirent au point qu'il ne pouvait plus se tenir accroupi et à plus forte raison debout; les poils du côté sur lequel il demeurait couché tombèrent, sa chair devint puante et il en sortit des vers. Les gens qui habitaient dans la maison d'El-Hâdj étaient incommodés par l'excès de la puanteur de cet animal et l'un des compagnons d'El-Hâdj conseilla à ce dernier de faire enlever le cheval et de le faire traîner au dépôt des immondices, de crainte qu'il ne fût trop difficile de l'y transporter après sa mort. El-Hâdj se moqua de son compagnon et lui dit : « T'imagines-tu donc qu'il mourra de cette maladie? non, par Dieu! il lui reste encore du temps à vivre! — Pourtant, répliqua son compagnon, il ne lui reste plus un souffle de vie et quiconque l'apercevrait en ce moment le sup-

poserait mort ! — Par Dieu, reprit El-Hâdj, il n'est pas mort et c'est sur ce cheval, s'il plaît à Dieu, que (۱۲۱) je monterai le jour où je ferai mon entrée dans le palais royal en qualité de souverain : n'en doute pas ! » Par la suite en effet, ce cheval guérit, Dieu lui rendit la santé et lui fit recouvrer sa force et sa vigueur primitives, et la prédiction d'El-Hâdj se trouva en conformité avec ce que Dieu avait décidé dans sa prescience, car c'est sur ce cheval qu'El-Hâdj fit mettre sa selle le jour où il fut proclamé roi et c'est monté sur lui qu'il fit son entrée dans le palais royal. Louanges soient rendues à Celui qui redonne la vie aux os déjà tombés en poussière et qui possède les clefs de l'avenir, qu'il est seul à connaître !

C'est sous le règne de l'*askia* Dâoùd<sup>1</sup> qu'était mort le jurisconsulte et câdi El-'Aqib, fils du câdi Mahmoûd ben Omar (Dieu lui fasse miséricorde !). Ce personnage fut le plus remarquable des câdis de Tombouctou par son équité et sa science profonde ; son pareil ne s'est pas rencontré après lui dans les mêmes fonctions et ne s'y rencontrera jamais. Il naquit<sup>2</sup>, comme l'a dit Aboulabbâs Ahmed-Bâba au cours de la biographie qu'il lui a consacrée dans le *Kifâyat el-mohtâdj li-ma'rifat*<sup>3</sup> *man lâisa fi d-dîbâdj*, en l'année 913 [13 mai 1507 — 1<sup>er</sup> mai 1508] et mourut au mois de redjeb de l'année 991 [21 juillet — 19 août 1583]. Ceux qui désirent connaître ce qu'il était et ce qu'étaient ses vertus, sa valeur, sa noble conduite, la rectitude qu'il apportait dans ses jugements, la solidité de ses décisions, la fermeté avec laquelle il assurait

1. Le texte porte simplement « c'est sous son regne que mourut, etc. », mais une note marginale du mscr. A, introduite dans le corps du texte par C, indique qu'il s'agit du règne de l'*askia* Dâoùd. En effet, d'après le *Tarikh es-Soudan*, le câdi El-'Aqib serait mort le 11 redjeb 991, tandis que la mort de Dâoùd et l'avènement d'El-Hâdj n'eurent lieu que le 17 du même mois.

2. Une note des manuscrits précise qu'il s'agit bien ici d'El-'Aqib.

3. Précédemment, le titre du même ouvrage a été donné sous la forme *Kifâyat el-mohtâdj fi ma'rifat*, etc. (voir page 101).

le triomphe de la justice de telle sorte que l'on ne pouvait le prendre en défaut vis-à-vis de Dieu, ceux-là n'ont qu'à se reporter à la biographie donnée de lui dans le *Kifáyat el-mohtádj*; ils y trouveront les preuves de sa supériorité.

C'est à son retour du pèlerinage qu'El-'Aqib commença la construction de la grande mosquée [de Tombouctou] et c'est en l'année 989 [5 février 1581 — 25 janvier 1582] qu'il commença celle de la mosquée de Sankoreï<sup>1</sup> : Dieu le très haut lui fasse méricorde et nous fasse profiter de la faveur céleste dont il a comblé ce câdi et ses pareils ! Ainsi soit-il !

Un savant cheikh m'a raconté que le câdi El-'Aqib, ayant terminé le pèlerinage, se disposait à partir et à reprendre le chemin de Tombouctou, lorsqu'il demanda aux gens chargés du service de la noble Ka'ba l'autorisation de déterminer le nombre de pieds que mesure la Ka'ba en longueur et en largeur. Cette autorisation lui ayant été accordée, il en mesura la longueur et la largeur au moyen d'une corde sur laquelle il marqua les deux dimensions, et ensuite il emporta avec lui la corde qui lui avait servi de mesure. Lorsqu'il se disposa à construire la mosquée de Sankoreï, il déroula cette corde, délimita l'emplacement sur lequel il voulait élever l'édifice au moyen de (۱۲۲) piquets plantés sur les quatre faces et fit bâtir sur cet emplacement, qui avait exactement les dimensions de la Ka'ba sans rien en plus ni rien en moins. Je n'ai entendu dire cela par personne autre que le cheikh qui me l'a raconté et dont le récit s'est conservé en

1. La grande mosquée de Tombouctou fut en réalité bâtie dès 1325 sur l'ordre de Kankan-Moussa, empereur du Mali, par un Arabe d'Espagne que ce souverain avait ramené de La Mecque avec lui; mais, ce bâtiment tombant en ruines, le câdi El-'Aqib le fit démolir sous le règne de l'*askia* Dâoùd et fit élever, sur le même emplacement, une nouvelle mosquée dont les restes sont encore visibles aujourd'hui. Quant à la mosquée de Sankoré ou Sankoreï (سنکری), on disait jusqu'ici qu'elle avait été bâtie, à une date inconnue, grâce aux libéralités d'une femme pieuse et fort riche; le *Tarikh el-fettâch* nous fixe maintenant sur la date de sa construction.

partie dans ma mémoire : Dieu sait mieux que personne [si le fait est exact].

Ensuite El-'Aqib s'employa à la construction de la mosquée du marché de Tombouctou<sup>1</sup>, qui fut le dernier des monuments bâtis par lui. Il dépensa, pour l'édification de ces trois mosquées, des sommes dont personne ne connaît le chiffre à l'exception de Dieu le très haut. Que Dieu lui accorde la plus belle des récompenses qu'il accorde à ceux qui ont accompli les plus belles actions !

L'une des personnes dont les récits méritent le plus de confiance m'a raconté qu'El-Hâdj El-Amîn, lors de la construction de la grande mosquée, demanda à El-'Aqib : « Quel est le maximum de ce que te coûtent journellement les travaux? — Soixante-sept mithqâls moins un tiers, répondit le câdi. — Je te prie, dit alors El-Hâdj El-Amîn, de m'accorder la grâce et la faveur de supporter pour ma part la dépense de demain ». Le câdi agréa cette proposition, ce qui causa à El-Hâdj El-Amîn beaucoup de joie et de contentement, et ce dernier, dès le lendemain matin, fit appeler l'*assara-moundio*<sup>2</sup> et lui remit soixante-sept mithqâls moins un tiers pour les faire parvenir au câdi; puis il donna à l'*assara-moundio* mille cauries et cent noix de *gouïro* et lui dit : « Je te demande de venir me trouver demain de bonne heure pour recevoir de moi le montant des dépenses de demain, mais n'en parle pas au câdi avant de lui avoir versé la somme ». L'*assara-moundio* promit de se conformer à cette recommandation. Puis il revint le lende-

1. Il s'agit très probablement ici de la mosquée dite de Sidi-Yahya, laquelle est située à proximité d'un marché fort achalandé; ce ne serait alors qu'une reconstruction, cette mosquée ayant été commencée, croit on, par Mohammed Naddi, chef de Tombouctou, avant l'avènement du *chi* Ali, et terminée par le *kandri* Amar-Komdiâgo, frère de l'*askia* Mohammed I.

2. C'est-à-dire le commissaire de police ou l'exécuteur des jugements (voir la note 2, page 60).



main matin de bonne heure chez El-Hâdj El-Amîn, qui lui remit soixante-sept [mithqâls] moins un tiers et lui donna pour lui mille cauries et cent noix de *goûro*, en lui disant : « Si le câdi accepte cette somme, reviens me trouver demain à la même heure ». L'*assara-moundio* porta la somme au câdi El-Aqib, qui s'écria : « De qui vient cet argent? — D'El-Hâdj El-Amîn, répondit l'*assara-moundio*. — Ce que nous avons reçu hier suffit », reprit le câdi, qui, après avoir hésité à prendre la somme, finit par l'accepter.

Le matin du troisième jour, l'*assara-moundio* (۱۲۳) se présenta de très bonne heure chez El-Hâdj El-Amîn, qui lui remit encore soixante-sept [mithqâls] moins un tiers, ainsi que mille cauries et cent noix de *goûro*. « De qui as-tu reçu ceci? demanda le câdi. — D'El-Hâdj El-Amîn, répondit l'*assara-moundio*. — Retourne auprès de lui, dit le câdi, gronde-le et rends-lui cet argent ». L'*assara-moundio* rapporta donc son or à El-Hâdj El-Amîn et lui fit connaître ce qu'avait dit El-'Aqib. Alors El-Hâdj El-Amîn se rendit à cheval chez ce dernier, emportant la somme dans le capuchon de son burnous, et il tenta de le fléchir par des discours insinuants. Le câdi lui dit : « Il y a ici des personnages qui ne veulent pas que personne contribue plus qu'eux-mêmes aux dépenses de cette construction et ils seront froissés de ce procédé ». Cependant il finit par accepter la somme, après avoir refusé et résisté longtemps, mais il défendit à El-Hâdj El-Amîn de recommencer pareille chose, ce à quoi ce dernier consentit. Or, en faisant allusion à ces personnages qui ne voulaient pas que personne contribuât plus qu'eux [aux dépenses], c'est de lui-même que le câdi avait voulu parler.

Ce câdi El-'Aqib était un homme vertueux qui savait le Coran par cœur et il jouissait d'une grande renommée, tout autant que l'*askia* Dâoùd et son fils l'*askia* El-Hâdj. Il advint



qu'un jour, sous le règne de l'*askia* El-Hâdj<sup>1</sup>, arriva une lettre ainsi conçue : « De la part du chérif hassanide Ali ben Moulaï-Ahmed ben Abderrahmân, de la ville de Marrâkech, au câdi El-'Aqib le juste, qui maintient l'ordre établi par Dieu. Nous avons entendu dire que le *Kourmina-fâri* et ses frères percevraient un tribut sur Totiama<sup>2</sup> et ses enfants, qui sont nos *Zendji*, prétendant que ce serait l'*askia* qui leur aurait donné l'ordre d'agir ainsi. Nous ne pouvons ajouter foi à ces bruits, mais au cas où ils seraient exacts et s'il est vrai, comme nous l'avons entendu dire, que l'*askia* se soit rendu auprès de vous, demande à ce prince, ô câdi El-'Aqib, s'il croit avoir la faculté de commettre une injustice à notre égard : car Totiama, ses enfants et ses petits-enfants, ainsi que les enfants et petits-enfants de Mami Gô, tous ceux-là sont nos esclaves de naissance, et nul *askia* n'a eu de droits sur eux jusqu'à notre époque ». Il se trouva précisément que l'*askia* était [à ce moment] auprès du câdi<sup>3</sup> : « Par Dieu, dit-il, je ne savais rien de cette affaire » Et aussitôt il expédia l'un de ses messagers à Tendirma auprès du *Kourmina-fâri*, avec ordre de laisser ces *Zendji* tranquilles pour l'amour du Prophète (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut!). Considérez ce qui précède et sachez par là que ce prince était sain de cœur.

Parmi les faits qui montrent l'équité du câdi El-'Aqib, sa fermeté à rendre la justice, son manque d'indulgence vis-à-vis de ceux qui s'écartent de la bonne voie (۱۲۴) par crainte des reproches et de la critique, on doit citer la condamnation

1. Le texte porte : وكان ذات يوماً من أيام تولية اسكي الحاج.

2. Voir plus haut, au début du chapitre.

3. Le câdi en question n'était plus El-'Aqib, mort avant l'avenement d'El-Hâdj, mais son frère et successeur Omar; la renommée d'El-'Aqib était telle que, plusieurs années après son décès, on le considérait toujours au Maroc comme exerçant encore les fonctions de câdi à Tombouctou.

(*Tarikh el Fettach.*)

à mort qu'il prononça contre le muezzin de la grande mosquée, le nommé Abdallah-ould-Kongaï. Ce muezzin assistait un jour à une réunion où l'on célébrait les louanges du Prophète (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut !), réunion qui avait lieu un vendredi dans la maison du maître grammairien Abou-Hafs Omar Koreï, fils du très docte Aboulabbâs El-Hâdj Ahmed, doué du don de miracle et fils lui-même de Mahmoûd ben Omar ben Mohammed Aqît (Dieu lui fasse miséricorde !). Il avait pris en effet l'habitude de célébrer les louanges du Prophète (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut !) dans la maison d'Abou-Hafs Omar, en présence de la communauté [des fidèles], en lisant les *'Achrîniyyât* d'El-Fazâri et le *Tekhmîs* qu'en a fait Ibn-Mohîb. On célébrait donc ainsi les louanges [du Prophète] et l'on en était arrivé à ce passage du *Tekhmîs* : « *Houwa el-ouablou ya'loû inna yaqâsou bi-ṭalli-hi* [Il est la pluie qui s'élève de façon à ce que sa buée forme un arc-en-ciel] » ; cet Abdallah en question lut *el-ouaylou*, changeant le *b* en *y* à cause de la ressemblance de ces deux lettres l'une avec l'autre<sup>1</sup>.

Ceux qui l'avaient entendu faire cette faute voulurent lui faire répéter le passage, mais il refusa de répéter ce qu'il venait de lire de cette façon. Son cas fut déféré au câdi El-'Aqib, ce juge qui tranchait les différends avec équité et qui ne redoutait la critique de personne dès le moment qu'il s'agissait de Dieu, le fils du vénérable, pieux et modeste câdi Mahmoûd ben Omar ben Mohammed Aqît, dont le mérite est universellement connu. El-'Aqib ordonna d'arrêter le muezzin, mais celui-ci, ayant eu connaissance de cette déci-

1. *El-ouablou* (الْوَيْلُ) et *el ouaylou* (الْوَيْلُ) ne diffèrent en effet dans l'écriture que par le fait que l'avant-dernière lettre porte un seul point dans le premier mot et en porte deux dans le second ; le premier mot signifie « la pluie » et le second « le malheur ».

sion, s'enfuit dans l'un des villages de la région de l'Aterem<sup>1</sup> qui s'étend entre Inoun-Ouendâdakar<sup>2</sup> et Goundam ; il revint ensuite en cachette, puis, au bout d'une année, on parvint à le saisir et on en finit avec lui<sup>3</sup>.

C'est sous le règne de l'*askia* El-Hâdj que fut promu aux fonctions de câdi le jurisconsulte et câdi Omar, fils du câdi Mahmoûd ben Omar ben Mohammed Aqît, environ un an et cinq mois après la mort du câdi El-'Aqib. La charge de câdi de Tombouctou resta en effet sans titulaire pendant un an et cinq mois. Durant cet intervalle, l'imâm Mohammed Baghayogho (Dieu soit satisfait de lui!) s'efforça de maintenir l'harmonie entre les habitants, en empêchant de se développer les dispositions que montraient alors les gens à se ruiner ou se dépouiller les uns les autres et à dilapider les biens des orphelins.

Dès qu'il avait fait la prière du matin, Mohammed Baghayogho s'asseyait à la porte de la mosquée de Sîdi Yahya, assisté de quelques-uns de ses disciples, et disait (Dieu lui fasse miséricorde!) : (١٢٥) « Venez ici, vous tous qui avez par devers quelqu'un un droit que celui-ci refuse de reconnaître! » Les gens s'empressaient alors de lui apporter leurs revendications et il jugeait leurs différends, ordonnant certaines choses, en interdisant d'autres, condamnant à la prison ou à la bastonnade ceux qui le méritaient. Cela fit jaser les séditieux, les amateurs de désordre et les sots, qui disaient : « Considérez cet homme — et par là ils entendaient le cheikh Mohammed Baghayogho — qui prétend ne pas aimer les choses de ce monde et mener la vie d'un ascète!

1. Voir la note 3, page 178.

2. (اِنَّ وَنَدْعُدَكَر). Cette localité, dont le nom ne peut être déterminé par nous avec certitude, devait se trouver dans la région située à l'ouest de Tombouctou.

3. حتى ظهروا به بعد عام الى آخره.

il aime cependant le pouvoir, puisqu'il s'est institué câdi sans que personne l'ait investi de ces fonctions ». Souvent le cheikh trouvait à sa place habituelle des lettres dont les auteurs disaient : « Qui donc t'a investi de cette charge, ô Mohammed Baghayogho ? » et dans lesquelles on l'accablait d'injures (Dieu nous préserve de pareille chose !). Il prenait alors ces lettres, les lisait en souriant et disait (Dieu lui fasse miséricorde !) : « Cette charge m'a été imposée par mesure spéciale [de la Providence], car Dieu me demandera compte de toutes les dilapidations qui se seront produites durant cette période, et je ne fais aucun cas des critiques que peut m'attirer l'exercice d'un devoir qui m'a été imposé et que je suis à même de remplir ; je ne les redoute pas et n'abandonnerai pas [pour elles] l'exercice d'un devoir que Dieu m'a imposé, car la vengeance de Dieu est seule redoutable ».

Parfois, il reconnaissait dans ces lettres l'écriture de certains notables connus pour leur science et qui s'exprimaient dans des termes analogues, mais il n'y prêtait aucune attention. Et il en fut ainsi jusqu'à l'investiture du câdi Omar fils du câdi Mahmoûd.

Si l'*askia* El-Hâdj avait hésité à procéder à cette investiture, c'était seulement à cause d'un incident survenu entre Omar et lui. C'est pour cela qu'il avait refusé de le nommer câdi, et il ne le nomma qu'à la suite de messages réitérés que lui envoya Mohammed Baghayogho lui-même et de lettres dans lesquelles ce dernier lui adressait des reproches et lui conseillait vivement de procéder à cette nomination. Mais les habitants de Tombouctou ne connurent ces démarches qu'après l'arrivée dans cette ville d'un envoyé de l'*askia* précité, qui transmit aux gens de Tombouctou [ce message du roi] : « Sans l'intercession de Mohammed Baghayogho, nous n'aurions pas nommé le câdi Omar et nous n'aurions confié à personne les fonctions de câdi de cette ville tant que

nous aurions conservé la vie et le pouvoir ». C'est alors que se manifesta le mérite de Mohammed Baghayogho et que l'on sut qu'il n'avait pas voulu se faire investir des fonctions de câdi. Que Dieu lui soit miséricordieux et soit satisfait de lui! quel homme admirable! Que Dieu lui tienne compte de son intention!

Quant au câdi Omar, il resta huit ans en fonctions.

---

## CHAPITRE XIII

### L'askia Mohammed-Bâni.

L'askia Mohammed-Bâni, fils de l'askia Dâoùd, se révolta contre son frère El-Hâdj et le détrôna, puis il se fit proclamer roi au mois de moharrem de l'année 995 [12 décembre 1586 — 10 janvier 1587] et exila El-Hâdj (١٢٦) à Tondibi<sup>1</sup>. Ce dernier était déjà affaibli par une maladie incurable et il mourut peu de temps après sa déposition.

Mohammed-Bâni demeura au pouvoir un an, quatre mois et huit jours. Son règne fut marqué par la cherté des vivres et l'absence de pluie. Il mourut le samedi 13 de djomâda I<sup>er</sup>, en l'année 996 [10 avril 1588], alors qu'il était campé avec son armée dans le voisinage de Tondibi, se dirigeant vers Tombouctou. Les musulmans avaient eu beaucoup à souffrir de lui en raison de l'amitié qu'ils portaient à son frère, le *balamâ* Sâdiq, mais Dieu débarrassa de lui les musulmans.

(J'ai transcrit du *Dorer el-hisân* tout le passage qui précède, depuis la déposition de l'askia El-Hâdj et l'avènement de Mohammed-Bâni jusqu'à la mort de ce dernier.)

Faisons maintenant connaître le motif de la guerre funeste qui éclata entre l'askia Mohammed-Bâni, fils de l'askia Dâoùd, et son frère le *balamâ* Sâdiq. Cette guerre fut la cause de la ruine du Songaï, car elle ouvrit la porte aux luttes intestines, occasionna l'abaissement du pouvoir royal

1. *Tondibi*, dont le nom signifie en songaï « la pierre noire », est une localité située sur le Niger, à 45 kilomètres environ en amont de Gâo.

et trancha le fil qui maintenait ensemble les rouages du gouvernement, au moment où l'expédition venue de Marrâkech allait, en tombant sur le pays, précipiter la marche des événements. Nous allons exposer quel en fut le motif, d'après ce qu'a rapporté l'un des plus dignes de foi parmi les cheikhs du pays.

Le *Kabara-farma* était, selon la coutume du Songaï, un serviteur de l'*askia* préposé à l'administration de Kabara. D'autre part, Kabara était la demeure du *balamá* et le siège de son commandement. Le *Kabara-farma* avait la charge du port et des embarcations des voyageurs, sur chacune desquelles il percevait un droit d'entrée et de sortie, tandis que le *balamá* avait le commandement des troupes : chacun d'eux avait donc son service spécial.

A cette époque, le *Kabara-farma* était Alou, eunuque méchant, grossier et menteur, fonctionnaire ignorant, orgueilleux et entêté. Un pagne avait été volé à l'une de ses servantes, la nommée Gongai, — je pense que c'était Gongai mère du *tour-koï*<sup>1</sup> Bouri — et l'on soupçonnait de ce vol un serviteur du *balamá*. Le *Kabara-farma*, ayant eu vent de ces bruits, dépêcha un messenger au *balamá* Sâdiq avec mission de lui dire que l'un de ses jeunes esclaves avait volé le pagne d'une servante du *Kabara-farma* et qu'il eût à reprendre le pagne des mains de l'esclave ou à envoyer ce dernier au *Kabara-farma* pour que celui-ci se chargeât lui-même de lui réclamer l'objet. Le *balamá* alors interrogea son esclave au sujet de ce pagne et l'esclave jura qu'il ne l'avait même pas vu de ses yeux et qu'à plus forte raison il ne l'avait pas dérobé (۱۲۷). Le *Kabara-farma* fit dire qu'il ne croirait pas à la sincérité des dénégations de l'esclave tant que celui-ci ne serait pas venu le trouver en personne, son

1. طرکی. En songaï « coiffeur ».

intention étant de le soumettre à la torture jusqu'à ce qu'il eût restitué le pagne. Le *balamá* s'y refusa d'une façon formelle.

Il y eut à ce propos ce jour-là entre les deux fonctionnaires une discussion très vive et un échange de messages remplis d'injures et de vilaines paroles. Finalement, le *Kabara-farma* réussit à s'emparer par surprise de l'esclave inculpé du vol, qui fut enlevé de vive force par les envoyés du *Kabara-farma* et amené à ce dernier. Le *Kabara-farma* fit donner à l'esclave cent coups de nerf de bœuf et le fit charger de fers et jeter dans sa prison. Lorsque le *balamá* apprit cela, il s'élança à pied jusque chez le *Kabara-farma*, accompagné des jeunes gens de sa maison et tenant à la main un grand javelot ; il était midi lorsqu'il pénétra chez lui ; il se précipita aussitôt sur le *Kabara-farma*, qui se dressa sur ses pieds ; le *balamá* le saisit, le souffleta, le jeta à terre, lui plongea son grand javelot sous l'aisselle et lui perça le cœur : le *Kabara-farma* tomba mort.

Ensuite le *balamá* fit sortir son jeune esclave de la prison et le fit débarrasser de ses fers, puis il ordonna de fermer à clef les portes de l'habitation du *Kabara-farma*, fit prendre son cadavre, le fit traîner par les pieds en dehors de sa chambre et le fit jeter là. Il prit possession de la maison du défunt et de toutes les richesses qu'elle contenait.

Mais il craignit d'être châtié de son acte par l'*askia* et dépêcha un envoyé à son frère le *kanfâri* Sâlih, fils de l'*askia* Dâoùd, qui se trouvait à Tendirma, pour l'informer de ce qu'il avait fait et lui faire connaître qu'il se révoltait contre l'*askia* Mohammed-Bâni et se déliait vis-à-vis de celui-ci de son serment d'obéissance ; en même temps, il enjoignait à son frère le *kanfâri* de venir le trouver avec son armée et ses milices, afin qu'ils pussent se mettre d'accord pour marcher ensemble contre l'*askia* Mohammed-



Bâni, fils de l'*askia* Dâoùd, et le déposer : le *kanfâri* Sâlih serait alors investi de la dignité d'*askia*, deviendrait roi et lui conférerait à lui ses fonctions actuelles de *kanfâri*.

Le messenger du *balamá*, arrivé auprès de Sâlih, lui rapporta ces paroles et le pressa très vivement de se joindre à son frère pour marcher contre l'*askia*. Sâlih accepta la proposition avec joie et allégresse, rassembla son armée et, suivi du *Bara-koï* et du *Dirma-koï*, il partit à la tête d'une troupe imposante. Quelqu'un a raconté avoir entendu dire au forgeron Mohammed Biniâté : « J'ai compté un à un les cavaliers partis avec lui, ils étaient 4.600 ; quant aux fantassins, ils étaient si nombreux qu'on ne pouvait les compter ni en évaluer le nombre ».

Se dirigeant donc vers Kabara pour y rejoindre le *balamá* Sâdiq, ils firent halte à Tôya, d'où le *kanfâri* fit prévenir de son arrivée le *balamá*, (٧٧٨) qui se porta au devant de lui. Ils se rencontrèrent en cet endroit. Le *balamá* avait avec lui les gens de son entourage, ses compagnons ordinaires et son armée ; il avait revêtu ce jour-là une cuirasse de fer qu'il portait comme vêtement de dessous et par dessus laquelle il avait mis, en guise de manteau, un boubou vert du Soûs ; son sabre était suspendu à son cou et une ceinture lui ceignait la taille.

Les deux frères s'écartèrent de leurs entourages respectifs pour s'entretenir en tête-à-tête. Le *balamá* raconta au *kanfâri* comment et pourquoi il avait tué le *Kabara-farma* et tous les deux, se trouvant du même avis, adoptèrent comme ligne de conduite de marcher ensemble sur Gâo dans le but de déposer leur frère Mohammed-Bâni. Puis le *kanfâri* Sâlih quitta Tôya avec son armée, accompagné du *balamá*, et tous deux allèrent camper entre Kabara et Amadia<sup>1</sup>.

1. Amadia (أ.م.ع) est le nom d'une dune voisine de Tombouctou et située à

Une fois le camp installé, le *balamá* retourna à Kabara afin de préparer les vivres et le logement pour toutes ces troupes. On dit qu'il s'était procuré dans ce but trois cents vaches, qu'il avait rassemblées à l'intention de ses alliés avant leur venue; il en fit égorger un certain nombre pour assurer leur repas.

Cependant, tandis que *balamá* était retourné à sa résidence pour leur faire préparer ce repas, un certain diffamateur vint en son absence trouver son frère le *kanfári* Sâlih et lui débita des calomnies sur le compte de l'absent, disant que celui-ci trahissait Sâlih et voulait sa mort; il lui conseilla de se méfier et lui dit : « Examine et considère la façon dont il est venu à ta rencontre, revêtu d'une cuirasse de fer et la taille serrée fortement par une ceinture ! » Le *kanfári* Sâlih ajouta foi à ce propos et, comme c'était un homme irréfléchi, il fit immédiatement seller son cheval sans chercher à approfondir les choses, enfourcha sa monture, fit appeler quarante des plus braves cavaliers de sa troupe et leur ordonna de l'accompagner à cheval, sans d'ailleurs informer aucun d'eux du motif de son départ.

Puis il partit résolument et fermement, armé de pied en cap, en proie à une violente colère, et ne s'arrêta qu'à la porte du palais du *balamá*, qu'il trouva tenant un *gâssou*<sup>1</sup> à la main et s'en servant pour verser du beurre fondu sur les mets préparés pour ses hôtes. Sâdiq ne fut averti de l'arrivée de son frère que par le son du *kakaki*<sup>2</sup> à la porte

l'ouest de cette ville; Kabara est à 6 kilomètres environ dans le sud de Tombouctou et Tôya se trouve au sud-ouest de Kabara, un peu en amont de Korioumé.

1. *كاس* et *كاس*. Ce mot désigne en songaï une sorte de petitealebasse servant de cuiller.

2. *كالك*. Longue trompette de guerre dont se servent les cavaliers (songaï).

de sa maison, et alors il comprit que c'était le *kanfâri* qui arrivait et eut l'intime persuasion que celui-ci ne pouvait venir à ce moment-là qu'avec de mauvaises intentions. Il s'élança et, le cheval qui l'avait amené étant debout auprès de lui, encore sellé et bridé et le mors dans (۱۲۹) la bouche, il l'enfourcha et sortit de son palais par une autre porte, muni de son bouclier et la main pleine de javelots.

Le *kanfâri* le rejoignit au moment où il franchissait la porte et lui lança un javelot. « C'est à Dieu que nous appartenons, s'écria alors le *balamá*, et c'est vers lui que nous devons retourner! il n'y a de force et puissance qu'en Dieu le très haut et le -très grand! Pourquoi agis-tu ainsi et quel motif t'y a poussé? Tiens-tu donc compte des paroles des calomniateurs et veux-tu que nos ennemis se réjouissent du mal qui nous arrive? » Puis le *balamá* Sâdiq se mit à pleurer. Quant au *kanfâri*, il lui lança un autre javelot qui manqua son but et ne l'atteignit pas; alors il lui en lança un troisième qui se planta dans l'arçon de la selle du *balamá*. Celui-ci éperonna son cheval comme s'il voulait fuir, mais, revenant sur le *kanfâri*, il lui lança un javelot qui pénétra entre ses deux épaules et ressortit par la poitrine.

Certains prétendent que le javelot fut lancé par un jeune homme qui avait fait partie de l'entourage d'un *balamá* nommé Mohammed, fils du *kanfâri* Ya'qoûb, esclave appelé *Koï-idié*<sup>1</sup>, mais la première version, d'après laquelle le *balamá* lui-même aurait lancé le javelot de sa main, est plus authentique.

Cependant le *kanfâri*, ressentant une vive douleur de sa blessure, s'enfuit en tournant le dos à Kabara; ce n'était

1. كُيْ اِجْ. Cette expression, qui signifie en songaï « fils de chef » ou « descendant de chef », est donnée comme titre ou comme surnom à des gens appartenant aux anciennes familles princières du pays et équivaut à peu près à « noble ».

pas lui qui conduisait son cheval, c'était celui-ci qui l'emportait, le *kanfâri* n'ayant plus la force de maintenir la tête du cheval. Celui-ci le porta jusqu'à un champ situé entre Kabara et Korondioumé<sup>1</sup> et à proximité de Kabara et, là, le laissa tomber mourant sur le sol ; puis il se coucha près de lui, souleva sa tête et l'appuya contre son poitrail jusqu'à ce que son maître, qui était dans les affres de la mort, eût rendu son âme entre les jambes du cheval<sup>2</sup>. Cet événement eut lieu dans la soirée du mercredi 25 du mois de rebi' II, en l'année 996 [24 mars 1588], selon le récit qu'en a fait le jurisconsulte Yoûssouf Kâti, fils de l'*alfa* Kâti (Dieu leur fasse miséricorde à tous deux !).

Ensuite le *balamâ* fit transporter son cadavre à Kabara et on le déposa dans la maison qu'il possédait à Kabara. Personne ne s'était aperçu que le *kanfâri* eût quitté son camp pour se rendre auprès du *balamâ*, parmi les hommes de sa troupe venus avec lui [de Tendirma] ; seule, la petite escorte qu'il avait choisie et qui l'avait accompagné à Kabara était au courant. Lorsque ses hommes eurent eu connaissance de ce qui était arrivé, il montèrent tous à cheval pour se rendre auprès du *balamâ*, mirent pied à terre en arrivant en sa présence et l'assurèrent de leur obéissance

1. Il s'agit évidemment de la localité désignée sur les cartes sous le nom de Koroume, laquelle sert de port à Tombouctou lorsque la baisse des eaux ne permet pas aux embarcations d'aller jusqu'à Kabara. Le mot est écrit *Korandioufiya* (كُرْنُوفِي) dans les mscr. A et B et *Korondioufiya* ou *Korondioufé* (كُرْنُوفِي) dans le *Tarikh es-Soudân*, sans doute par suite d'un ب mis pour un م. Le mscr. C permet de lire Korondioumé (كُرْنُومِي).

2. La lecture du texte semble bien indiquer que ce fut le cheval du *kanfâri* qui assista ainsi ce personnage à ses derniers moments ; cependant il n'est pas certain qu'il ne s'agisse pas du *balamâ*. Voici la traduction littérale du passage : « son cheval le porta, etc... ; là il le laissa tomber mort et il descendit sur lui et il souleva sa tête et il la posa sur son sein, et lui dans les affres de la mort, jusqu'à ce que son âme sortît sur son pied ».

à ses ordres. Le *balamâ* leur demanda qui s'était présenté en son absence chez le *kanfâri* (۱۳۰) et quels discours avaient été tenus à ce dernier ; ils furent très surpris et répondirent : « Nous ignorions que quelqu'un eût pénétré auprès du *kanfâri* après ton départ ».

On s'occupa ensuite de laver le corps du défunt et on apporta trois pièces d'une riche étoffe du Soûs pour lui servir de linceul ; l'imâm de Kabara, Môri-ag-Samba, l'enveloppa dans l'une des trois pièces et emporta les deux autres<sup>1</sup> ; ce fut lui qui présida au lavage du corps et au transport de la civière à Tombouctou. C'est dans cette dernière ville que furent dites les prières sur le cadavre et qu'il fut enterré. Certains prétendent qu'il fut enterré à Kabara dans le palais du *balamâ*, mais la première version est la plus authentique. Le *balamâ* accompagna le convoi funèbre jusqu'à Tombouctou, puis il versa une aumône pieuse pour faire réciter le Coran sur le défunt, fit égorger un grand nombre de vaches et fit don aux tâlebs qui avaient récité le Coran de dix esclaves et de cent mille cauries.

NOTE COMPLÉMENTAIRE. — On raconte qu'il s'était élevé une contestation entre ce *Kabara-farma* Alou et l'un des ulémas au sujet d'un champ de riz dont l'*askia* avait fait don à ce cheikh, champ situé dans la province de Yoûna<sup>2</sup>. Le *Kabara-farma* Alou était venu dans le dessein d'enlever au cheikh la jouissance de ce champ, prétendant qu'il faisait partie du domaine royal, que le cheikh ne l'avait pas mis en valeur et que le terrain en question avait toujours été attribué à celui qui était investi des fonctions de *Kabara-farma*, lequel le cultivait pour le compte de la maison royale de l'*askia*.

1. Sans doute pour les mettre dans le tombeau.

2. Voir la note 1, page 201 ; les manuscrits A et B vocalisent ici « Yoûno ». Le cheikh en question, comme on l'a vu plus haut, n'était autre que l'*alfa* Mahmoûd Kâti.

Il eut une vive discussion avec le cheikh relativement à ce champ et finit par empoigner ce cheikh et par le jeter à terre.

C'était une affaire grave. Avec le cheikh se trouvait là un de ses tâlebs, c'est-à-dire de ses disciples, qui dit à son maître après le départ du *Kabara-farma* : « Si Dieu le très haut n'avait pas dit dans son Livre : « Quiconque aura tué un croyant de propos délibéré sera puni de la géhenne, etc. »<sup>1</sup>, j'aurais tué aujourd'hui même ce *Kabara-farma*, sans même me servir d'un sabre ni d'un javelot ! — Mais, lui répondit le cheikh, Dieu a dit « quiconque aura tué un croyant » et n'a pas dit « quiconque aura tué un impie ». — Que le *Kabara-farma* périsse donc ! » s'écria alors le tâleb. Puis celui-ci prit une feuille de papier sur laquelle il écrivit quelque chose et traça certains caractères ; il plia ensuite cette feuille et la cousit dans un morceau d'étoffe noire qu'il attacha au cou d'un bouc ; après cela, il prit une lance et l'enfonça sous l'aisselle du bouc, qui tomba mort. Lorsqu'arriva le jour anniversaire de celui au cours duquel il avait frappé le bouc de sa lance, Dieu suscita contre le *Kabara-farma* le *balamá* Sâdiq, qui transperça le *Kabara-farma* sous l'aisselle (۱۳۱) de la même façon, en sorte que ce dernier mourut par un effet de la puissance divine.

Cependant le *balamá*, après avoir enterré son frère le *kanfâri* Sâlih, s'occupa de donner suite à ses projets de rébellion. Les compagnons du *kanfâri* défunt et ses soldats se joignirent tous à lui, lui firent leur soumission et se mirent d'accord avec lui. Ils frappèrent le tambour en son honneur et le proclamèrent roi en lui donnant le titre d'*askia*. Cette décision fut ratifiée par tout le menu peuple de Tombouctou, ainsi que par les commerçants de cette

1. Coran, sourate IV, verset 95.

ville, une partie de ses ulémas, les fonctionnaires de l'*askia* qui résidaient à Tombouctou, le *moundio*<sup>1</sup> et le *tassara-moundio*<sup>2</sup>. Les commerçants lui fournirent des subsides et, du haut de leurs chaires, les imâms des mosquées firent en son nom le prône du vendredi.

Il se mit en route, emmenant avec lui de nombreux partisans qui formaient une armée considérable comprenant plus de six mille hommes. Les tailleurs de Tombouctou l'accompagnèrent, cousant pour lui des étoffes afin d'en confectionner des boubous et des caftans. Il se dirigea ainsi vers Gâo dans le but de combattre l'*askia*, de le déposer et de le tuer, et il n'y eut pas un seul chef de la région de l'Aterem ni un seul prince de la famille des *askia* qui ne reconnût son autorité, à l'exception seulement du *Bengafarma* Mohammed Haïga, fils du *hari-farma* Abdallah, fils lui-même de l'*askia* Mohammed, lequel au contraire s'enfuit des rangs du *balamá* lorsqu'il apprit les projets criminels de celui-ci, se rendit en hâte à Gâo et s'enrôla dans le parti de l'*askia* et de ses défenseurs.

Cependant l'*askia* Mohammed-Bâni demeurait dans son palais, tandis que ses espions allaient et venaient, s'enquérant des nouvelles. Chaque jour un groupe de cent cavaliers partait à cet effet, auquel succédaient cent autres cavaliers, allant jusqu'à Bamba et à Tirakka<sup>3</sup>. Son intention était de sortir [de sa capitale] pour marcher au devant du *balamá* lorsque celui-ci serait arrivé à proximité de Gâo.

En effet, quand le *balamá* se fut approché jusqu'à n'être

1. Inspecteur ou chef de la police de la ville (voir note 4, page 202).

2. Nous ignorons la signification exacte de ce titre, aussi bien que la façon correcte de transcrire le premier mot (تاصر); peut-être y a-t-il eu erreur de la part des copistes et conviendrait-il de lire *assara-moundio* (voir note 2, page 60).

3. تراك. Tirakka, ville ancienne mentionnée par Bekri et Edrissi, devait se trouver sur le Niger à quelque distance en aval de Kabara, à peu près à l'endroit où s'élève aujourd'hui le village d'Ernessé.



plus qu'à deux jours de marche, l'*askia* Mohammed-Bâni sortit à sa rencontre à la tête d'une armée cinq fois plus nombreuse que celle de son adversaire, son effectif étant de trente mille hommes. Il partit au moment de la prière de l'aurore. Or c'était un homme d'une forte corpulence, gras et ventru, et il dut faire halte à l'heure de midi ; on lui dressa une tente sous laquelle on lui étendit des tapis, et l'armée campa. Dès qu'il fut descendu de cheval, il se fit apporter de l'eau fraîche que l'on versa dans un large bassin et il se lava ; puis il gagna sa couche où il s'étendit sans se dévêtir et s'endormit. Lorsque le moment du dohor<sup>1</sup> fut proche, (۱۳۲) ses jeunes eunuques chargés de le masser arrivèrent avec l'eau destinée aux ablutions et le bâtonnet servant à nettoyer les dents ; ils le secouèrent, mais il ne bougea pas ; l'examinant alors de près, ils s'aperçurent qu'il était mort. Ils le laissèrent, après l'avoir recouvert de pagnes, allèrent appeler les principaux courtisans qui avaient coutume de l'approcher, les introduisirent auprès du défunt et les informèrent de ce qui lui était arrivé.

Ensuite ils convoquèrent le *bâreï-koi*<sup>2</sup> et le *hou-kourakoi*<sup>3</sup>, ainsi que les familiers du roi et quelques-uns des chefs de l'armée, mais on cacha la mort du prince aux fils de l'*askia* Dâoùd. [Les personnages mis au courant,] fort perplexes, tinrent conseil pour examiner quelle résolution et quelle ligne de conduite ils devraient adopter. Finalement ils convinrent de proclamer roi le *kanfâri* Mahmoûd, fils de l'*askia* Ismâïl fils de l'*askia* Mohammed, qui était alors *Bengafarma*<sup>4</sup> et se trouvait être le doyen et l'aîné de tous [les candidats au trône].

1. A peu près 2 heures de l'après-midi.

2. باریکی. En songaï « chef du protocole, maître des cérémonies ».

3. هوکرکی. En songaï « intendant général du palais ».

4. Sans doute il venait de succéder comme *Bengafarma* à ce Mohammed Haïga dont il a été question plus haut et ne devait devenir *kanfâri* que plus tard.



On l'envoya chercher à l'endroit du camp où il était installé, en lui faisant dire que l'*askia* le demandait. Il se leva aussitôt pour répondre à cet appel et arriva auprès de ceux qui l'avaient fait venir et qu'il trouva dans la tente de l'*askia*; après l'avoir fait entrer, ils le mirent au courant de la mort de l'*askia* et, écartant les pagnes qui recouvraient le visage du défunt, montrèrent ce dernier à ses regards. Puis il lui dirent : « O Mahmoûd, tu vois le malheur qui vient de s'abattre sur nous et la pénible épreuve qui nous atteint tous ! nous pensons que cette journée sera le dernier jour de l'Etat du Songaï et marquera la date de son anéantissement. Tu as vu que le *balamá* Sâdiq a tué son frère le *kanfâri* Sâlih, qu'il a tué le *Kabara-farna* Alou et qu'ensuite il a organisé une expédition pour combattre Mohammed-Bâni et est parti lui-même à la tête de son armée pour venir l'attaquer : or voici que l'arrêt de Dieu et son inexorable destin se sont abattus sur Mohammed-Bâni, et que, de tous les fils de leur commun père<sup>1</sup> qui sont présents ici, aucun n'est disposé à céder le pouvoir à l'un de ses frères, Dieu ayant semé entre eux la haine et l'inimitié, tellement que pas un d'entre eux n'aurait de force que pour faire périr son frère en vue de s'assurer le trône à lui-même. Et nous, nous ne sommes entre leurs mains que des esclaves. Que penses-tu de cela et quel est ton avis là-dessus ? Quant à nous tous, nous n'agréerons que toi et ne nous mettrons d'accord sur personne autre que toi, à cause de tes qualités de fermeté et de patience et de tes belles capacités administratives ; en plus de tout cela d'ailleurs, tu es leur aîné et leur doyen. Aussi notre avis est-il que tu sois investi de la royauté sur l'heure, avant que les autres ne soient informés de la mort de l'*askia*, et que tu convoques tous ceux d'entre eux qui ont

1. C'est-à-dire fils de l'*askia* Dâoùd comme le roi défunt Mohammed-Bâni.

(*Tarikh el-Feltach.*)

des tendances à la rébellion et à la malignité et qui sont de méchantes gens, en envoyant à chacun d'eux un messenger chargé de lui dire que c'est l'*askia* qui le fait appeler : chaque fois que l'un d'eux se présentera, tu nous donneras l'ordre de l'arrêter et de le mettre aux fers ; quant à ceux (۱۳۳) d'entre eux qui mériteraient la mort, nous les tuerons immédiatement jusqu'au dernier dès que tu nous en auras donné l'ordre. Cela fait, nous ferons battre en ton honneur le tambour royal, nous te ferons monter sur le trône et tu seras *askia* sans que personne puisse te contester [ce titre]. Ensuite nous marcherons contre le *balamá* Sàdiq pour le combattre et nous le tuerons. Tel est notre avis : c'est le seul parti raisonnable et le seul qui assure notre propre sécurité. Quant aux fils de l'*askia* Dâoùd et à ses petits-fils, nous n'accepterons jamais qu'aucun d'eux soit notre chef, à cause de leur méchanceté, de leur cruauté et de la manière dont ils font fi des liens du sang ».

Mahmoûd garda d'abord un silence prolongé, puis il répondit en déclarant qu'il était consentant.

Or les enfants, petits-enfants et descendants de l'*askia* Dâoùd qui se trouvaient là en cet instant formaient un groupe de plus de soixante-dix cavaliers. L'aîné d'entre eux était Ishâq le Zaghrâni, puis venaient Mohammed-Gâo, Noûh et El-Moustafa. Ishâq le Zaghrâni, le plus âgé de tous, était alors *fâri-moundio*<sup>1</sup>. Lorsque [les partisans de Mahmoûd] eurent pris d'un commun accord la décision rapportée ci-dessus, ils expédièrent tout d'abord un eunuque nommé Tabakali auprès d'Ishâq, enjoignant à leur envoyé de dire à ce dernier que l'*askia* Mohammed-Bâni le faisait appeler. Ce Tabakali se rendit donc auprès d'Ishâq, qu'il trouva assis sur sa natte de prière ; il le prit à part, lui communiqua en cachette la nouvelle de la mort de l'*askia* Mohammed-Bâni et

<sup>1</sup> Voir la note, 1 page 164.

lui fit connaître les dispositions d'esprit des courtisans et le motif pour lequel ils le faisaient appeler, lui révélant leurs pensées secrètes et lui recommandant de se méfier d'eux.

« Retourne auprès d'eux, lui dit Ishâq, et dis-leur que je viens ». L'envoyé retourna donc auprès des courtisans et leur annonça qu'Ishâq allait venir.

Celui-ci cependant manda ses frères et ses amis, ainsi que les fils de ses frères et de ses sœurs, et les mit au courant de ce qui était arrivé, des dispositions de la cour à leur égard, de ce qu'elle avait décidé et se proposait de faire. Puis il monta à cheval et ses parents y montèrent en même temps, au nombre de cent environ, avec leurs armes attachées à leurs boucliers.

L'assemblée des courtisans ne fut avertie [de leur venue] que par la poussière que soulevaient leurs chevaux. Ils enveloppèrent la tente de l'*askia* dans laquelle se tenait cette assemblée, réunie auprès du corps de Mohammed-Bâni, et la cernèrent. Puis Ishâq appela le *hi'-koï*, le *sâo-farma*<sup>1</sup> et le *bârei-koï*, qui répondirent de l'intérieur de la tente et, accompagnés de Mahmoûd fils de l'*askia* Ismâïl, sortirent pour se présenter à la troupe d'Ishâq, humbles et soumis, le cœur rempli de crainte et d'effroi, ne sachant comment se tirer (١٣٤) d'affaire.

Ishâq leur dit alors : « Nous savons ce qui s'est passé, nous avons appris ce que vous avez comploté par haine et hostilité contre nous, Dieu nous a révélé le secret de vos machinations et vous a confondus. Et maintenant vous allez vous soumettre à nous, autrement ce jour sera le dernier que vous passerez en ce monde, car, ce jour même, Dieu anéantira vos demeures, vos enfants deviendront or-

<sup>1</sup> شع فورم. Voir la note 5, page 141.

phelins et vos épouses seront veuves ! » Certains dès lors que Dieu les avait fait tomber sous la domination d'Ishâq, ils se jetèrent [à plat ventre] sur le sol, exprimèrent leur repentir de ce qu'ils avaient projeté et se couvrirent la tête de poussière en hommage à Ishâq, Mahmoûd comme les autres. Puis tous s'écrièrent : « C'est Dieu qui commande d'abord et c'est toi ensuite ; c'est Dieu que nous écoutons et à qui nous obéissons d'abord et c'est toi ensuite ; tu es notre chef et notre roi et nous n'obéirons à nul autre qu'à toi : ta corde est à notre cou. Pardonne-nous ! nous t'en supplions en considération de l'*askia* Mohammed et en considération de son pied qui a foulé le sol [du tombeau] de l'Envoyé de Dieu (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut !) dans son enclos sacré ! Descends maintenant de ton cheval : nous allons t'élever au pouvoir et faire battre en ton honneur le tambour royal et tu seras notre roi ; puis tu laveras le corps de ton frère défunt Mohammed-Bâni et tu l'enseveliras, et demain nous lèverons le camp pour combattre ton frère le *balamâ* Sâdiq et te défendre contre son attaque ».

Ishâq alors descendit de cheval ainsi que ses compagnons. C'est à ce moment que l'armée eut connaissance de la mort de l'*askia* Mohammed-Bâni. Tout le monde se rassembla, on battit le tambour en l'honneur d'Ishâq, on le reconnut pour chef et on le proclama roi, et tous les assistants se couvrirent la tête de poussière pour lui rendre hommage. On apporta le Livre sacré et tous lui jurèrent sur le Coran de ne pas le trahir, de ne pas lui manquer de parole et de ne pas le tromper.

Puis Ishâq ordonna de laver le corps de Mohammed-Bâni ; on le lava et on l'enveloppa d'un linceul, en présence d'Ishâq assis sur son trône royal. Ensuite ce dernier procéda au transport du corps à Gâo, où il le fit escorter par quel-

ques-uns de ses principaux officiers et par l'*askia-alfa*<sup>1</sup> Boukar Lanbâr, qui occupait les fonctions de secrétaire; il le fit enterrer derrière [le tombeau de] son grand-père l'*askia* Mohanmed (Dieu lui fasse miséricorde!), puis il revint sur ses pas et rentra au camp à la fin (۱۳۵) de la nuit qui termina cette journée, quoique, d'après certaines chroniques, il serait resté un jour ou deux à Gâo après l'enterrement de son frère.

Le matin de très bonne heure, l'*askia* Ishâq se leva et, après un moment de réflexion, il se porta à la rencontre de son frère le *balamâ* Sâdiq. Durant la nuit, il avait fait manger ses soldats à satiété, leur avait distribué des cadeaux et les avait comblés de présents, cherchant à les contenter, et, en effet, ils se montrèrent satisfaits; l'*askia* Ishâq était un homme généreux et libéral.

1. Voir la note 2, page 194. Le mot *askia* est orthographié ici *assikiya* (اَسْكِيَا) par le mscr. B.

---

## CHAPITRE XIV

### L'askia Ishâq II.

Ishâq se mit donc en route, pour marcher contre le *balamâ* Sâdiq, le 13 du mois de djomâda I<sup>er</sup> de l'année 996 [10 avril 1588]. Le *balamâ* Sâdiq n'avait pas connaissance de la mort de Mohammed-Bâni ni de l'avènement d'Ishâq; il se trouvait dans le désert avec son armée, marchant vers la capitale, comptant se concilier le cœur des habitants de Gâo et leur affection et augmenter ainsi l'appui que lui fournissait le grand nombre de ses partisans et croyant fermement que lui seul pouvait remporter la victoire.

Or voilà que tout à coup il vit fondre sur lui à l'improviste quatre cents jeunes cavaliers incomparablement élégants, tous coiffés du bonnet, princes de la famille des *askia* et autres, qui accouraient au galop de leurs chevaux. Lorsque le *balamâ* et son entourage les eurent aperçus, ils en conçurent une grande joie, supposant qu'ils venaient faire leur soumission au *balamâ* après s'être révoltés contre Mohammed-Bâni. Mais, lorsque ces cavaliers furent arrivés à proximité de la troupe du *balamâ*, ils mirent tous pied à terre et, se tenant debout, ils saluèrent celui-ci [en ces termes] : « Tounkara, Tounkara ! ô *balamâ*, Tounkara, Tounkara ! L'*askia* Ishâq,

1. <sup>تُونكَرَا</sup>. *Tounkara* est le nom donné en soninké aux individus appartenant à

ton frère, te salue et te fait dire que Dieu a rappelé à lui hier, en le frappant d'une mort soudaine, l'*askia* Mohammed-Bâni, que Dieu lui a donné, [à lui Ishâq], le palais de son père, que tous les gens du Songaï l'ont choisi pour roi et qu'il a été intronisé avec la permission de Dieu. Quiconque se soumettra [à lui] ne rencontrera de sa part que faveurs, affection et sollicitude; quiconque [lui] sera rebelle sera rebelle aux ordres de Dieu et désobéira à Dieu : or quiconque désobéit aux ordres de Dieu ne doit s'en prendre qu'à lui-même des malheurs qui puniront sa désobéissance ».

Le *balamá* Sâdiq fit demander aux cavaliers, par un homme de son entourage, si ce qu'ils avaient dit était vrai, et ils lui jurèrent que c'était exact. Alors la crainte, la frayeur et la terreur s'emparèrent des cœurs des soldats du *balamá* Sâdiq, tandis que ce dernier donnait l'ordre de battre le tambour et enjoignait à ses hommes de lever le camp sur le champ et de monter à cheval pour se porter à (١٣٦) la rencontre d'Ishâq et attaquer ses partisans, en dépit des avertissements prodigués par les quatre cents cavaliers que le prince avait envoyés. Puis le *balamá* Sâdiq monta lui-même à cheval avec ses compagnons, mais ceux-ci avaient le cœur brisé et étaient parvenus aux limites extrêmes de l'abattement et du découragement.

Ils marchèrent ainsi jusqu'à ce qu'ils furent arrivés en un endroit d'où l'on entendait le son des tambours de l'*askia*; bientôt ils aperçurent la poussière soulevée par les chevaux de son armée et distinguèrent le bruit des voix; puis ils reconnurent les guerriers d'élite que les *askia* avaient coutume

la famille régnante ou aux descendants d'une famille qui a exercé le pouvoir royal; ce mot dérive de *tounka*, qui signifie « roi » en soninké. Il est d'usage, lorsqu'on veut faire honneur à quelqu'un, de le saluer en prononçant simplement son nom de clan ou nom de famille, et c'est ainsi que, pour honorer le *balâma*, frère du roi, les cavaliers d'Ishâq l'interpellèrent en l'appelant « *Tounkara* ». Ceci est un argument de plus en faveur de l'origine soninké de la dynastie des *askia*.



de choisir pour les placer aux premiers rangs de l'armée. Un grand tumulte se produisit alors parmi les compagnons du *balamâ*, auxquels il apparut avec certitude que la mort planait sur eux et qu'ils étaient perdus.

Les partisans de l'*askia* bondirent sur eux comme un loup<sup>1</sup> affamé bondit sur un agneau, leur lançant des regards pareils à ceux que le lion dans son antre lance sur sa proie et, par [le feu de] leurs yeux, les rendant semblables à des poussins fascinés par le faucon qui s'abat sur eux; puis, les ayant chargés, ils les dispersèrent de tous côtés. Les hommes du *balamâ* tournèrent le dos et prirent la fuite, sans qu'aucun d'eux s'arrêtât pour se rendre compte de ce qui se passait, se débandant au contraire et abandonnant le *balamâ*. Il y en eut beaucoup qui sautèrent à bas de leurs chevaux pour descendre dans le Fleuve et qui, se dépouillant de leurs vêtements, le traversèrent à la nage et gagnèrent le *Gourma*<sup>2</sup>; il y en eut aussi qui se réfugièrent dans des trous de renards<sup>3</sup>; il y en eut d'autres qui grimpèrent sur des arbres, laissant leurs chevaux errer à l'aventure. Car ils se sentaient impuissants vis-à-vis des soldats de l'*askia* et de son armée, sans plus de force pour l'attaque que pour la défense.

Lorsque le *balamâ* vit cela, il se précipita au milieu de la foule [des guerriers], allant de rang en rang en quête d'Ishâq, sans se soucier des gens qu'il rencontrait, tandis que ceux vers lesquels il se dirigeait le fuyaient sans essayer de l'arrêter. Ceux de ses frères qui étaient avec l'*askia* lui

1. Nous traduisons par « loup » le mot arabe ذئب, auquel on donne habituellement cette signification, mais il est probable que l'auteur avait en vue un autre animal, le chacal par exemple, le loup étant inconnu au Soudan.

2. C'est-à-dire la rive droite du Niger, sur la rive gauche duquel est située la ville de Gâo.

3. الثعالب. Même remarque que plus haut; peut-être l'auteur voulait-il parler d'hyènes.

crièrent (۱۳۷) : « Que cherches-tu ici, ô ennemi de toi-même? Sors de nos rangs et ne va pas au-devant de la mort! Qu'as-tu à faire avec l'*askia* que tu as la prétention de chercher? Il est sous la protection d'un essaim de quatre mille guerriers armés de javelots qui marchent devant lui et de deux mille eunuques pris parmi ses esclaves et marchant derrière lui. Si ses eunuques mettent la main sur toi, ils te tueront aussitôt et te jetteront en pâture aux aigles et aux vautours ».

A ce moment, deux de ses frères vinrent à lui, le *lantina-farma*<sup>1</sup> Boukar et le *haria-farma*<sup>2</sup> Hâroûn, tous deux fils comme lui de l'*askia* Dâoûd. Ils lui donnèrent la chasse, comme s'ils voulaient le frapper de leurs lances, mais en réalité dans le but de le faire échapper. Il parvint ainsi à s'enfuir, suivi de quelques amis de son entourage, jusqu'à l'emplacement de son camp, accompagné de ses deux frères qui faisaient mine de le poursuivre, et monté sur son cheval bien connu sous le nom de Bâmarsa. Il était en proie à une violente colère, furieux et honteux de fuir devant deux hommes qui n'en voulaient pas à sa vie. Enfin il arriva à son camp, où il avait trois de ses servantes, autrement dit de ses concubines, et quatorze joueuses de flûte de la caste des forgerons ; comme il avait là trente-quatre chameaux, il fit monter sur une partie d'entre eux ses concubines et ses filles de forgerons et chargea les autres de ses biens les plus précieux, de ses costumes et d'une partie des provisions qu'il avait apportées avec lui ; puis il les fit partir en avant, conserva auprès de lui dix-sept cavaliers montés sur des chevaux de choix et fit mener en laisse devant lui cinq chevaux tout sellés. Il prit lui-même la queue du convoi et le suivit, accompagné de quelques-uns de ses cavaliers, et,

1. Voir la note 3, page 194.

2. Voir la note 11, page 216.

poussant devant lui sa caravane, il prit la fuite avec elle.

Peu après, l'*askia* arriva à l'emplacement du camp que le *balamâ* en fuite venait de quitter et il y fit halte pour y passer la nuit. Ensuite il fit choix dans son entourage de cinquante cavaliers et mit à leur tête le *hassal-farma*<sup>1</sup> Alouould-Sabîl et l'un de ses eunuques, un esclave appelé Atakourma Diakouté<sup>2</sup>. Il les envoya à la poursuite du *balamâ* Sâdiq et leur enjoignit de ne pas revenir auprès de lui sans le lui amener prisonnier ou sans lui rapporter sa tête après l'avoir tué.

Les cavaliers se mirent donc à la poursuite du *balamâ*, suivant ses traces; chaque fois que le *balamâ*, ayant passé la nuit quelque part, venait de quitter cet endroit, le *hassal-farma* y arrivait dans la soirée du même jour, jusqu'à ce qu'enfin il atteignit le fugitif près d'un lieu appelé Diendien<sup>3</sup> et situé à l'est<sup>4</sup> du mouillage de la ville de Bamba : le *balamâ* en effet avait été retardé par l'état de fatigue de certains des chameaux qui portaient une partie de ses femmes et par le fait que ses guerriers devaient marcher à pied tout en portant leurs javelots (١٣٨), plusieurs de leurs chevaux ayant succombé dans ces parages.

Alors le *balamâ* fit jeter dans le Fleuve les charges et les ballots [qui retardaient la marche] et poursuivit sa route en voyageant constamment de nuit et en profitant de la nuit pour aller à l'eau. Il parvint ainsi à Tombouctou, où il

1. حَصْلُ بَرْم. Nous ignorons la signification de ce titre.

2. Le texte porte زُكْت, mais il peut y avoir une erreur de vocalisation et il convient peut-être de lire « Diakaté », qui est un nom de clan fort répandu au Soudan.

3. زَزْن. Diendien, Diandian ou Zenzen est le nom d'une colline voisine de Bamba.

4. Littéralement « dans la qibla », c'est-à-dire dans la direction de La Mecque. A Tombouctou, cette expression est usitée couramment pour désigner l'est

arriva après la prière du soir. Il avait été précédé par la nouvelle de la mort de l'*askia* Mohammed-Bâni et par des bruits mensongers annonçant que c'était le *balamá* Sâdiq qui avait été investi du pouvoir à sa place, ce qui avait causé une très grande joie aux habitants de Tombouctou.

Dès qu'il fut entré à Tombouctou, le *balamá* gagna la maison de l'éminent jurisconsulte Mohammed Baghayogho (Dieu lui fasse miséricorde !) et s'introduisit auprès de lui. La nouvelle de son arrivée se répandit dans la ville dès la même nuit; il envoya des messagers prévenir ses amis et ceux-ci vinrent le trouver dans la maison du jurisconsulte, chez lequel il passa le reste de la nuit. Il repartit au petit jour, muni de provisions par quelques-uns de ses amis. La nuit le surprit près de la ville de Goundam et il campa en dehors de la ville.

Le *hassal-farma* arriva à Tombouctou après son départ et n'y pénétra qu'à l'heure du coucher du soleil. Il se saisit de la personne du *Tombouctou-moundio*, qu'il fit mettre aux fers, puis il continua son voyage le soir même et passa la nuit [en route].

Quant au *balamá*, il leva le camp à la fin de la nuit et arriva à Tendirma vers neuf heures du matin; il poursuivit sa route sans que personne le vît et gagna le port de la ville de Sana<sup>1</sup>; ayant trouvé là des barques, lui et ses gens les prirent et s'en servirent pour traverser le grand bras du Fleuve qui coule en cet endroit. Arrivés sur la terre ferme, ils reprirent leur voyage sans s'arrêter nulle part et marchèrent jusqu'à la ville de Kognima<sup>2</sup>, où ils firent halte sous le grand arbre qui se trouve dans cette ville du côté de l'est.

1. Sur la rive gauche de l'Issa-Ber, entre Tendirma et Niafouké.

2. كِيم. Cette ville, au nom mandingue (la bonne rivière), devait se trouver entre l'Issa-Ber et le Bara-Issa, à l'est de Niafouké et sur la rive gauche d'un chenal joignant ensemble les deux grands bras du Niger.

Les habitants de Kognima s'étant approchés, les gens du *balamá* leur demandèrent du fourrage pour leurs chevaux, et on leur apporta un *sounnou*<sup>1</sup> de mil qu'ils ouvrirent et partagèrent entre leurs chevaux complètement épuisés.

Le *hassal-farma*, lui, était arrivé à Tendirma après le *balamá* et était entré dans cette ville vers une heure de l'après-midi. Ayant demandé aux habitants des nouvelles des fugitifs, il apprit que ceux-ci avaient traversé la localité le même jour vers neuf heures du matin; il se lança alors avec ses gens sur leurs traces, quitta celles-ci pour continuer jusqu'au port de Gouroum<sup>2</sup>, traversa le Fleuve en cet endroit et poursuivit sa route au galop jusqu'à ce qu'il eût atteint le voisinage de Kognima. Ses hommes avaient avec eux des tambours qu'ils frappaient, et le *balamá* les entendit; aussitôt, il se leva et sauta sur son cheval Bâmarsa sans se préoccuper de ses compagnons. Ceux-ci furent rejoints en cet endroit par le *hassal-farma*, au moment où leurs chevaux étaient au (١٣٩) pâturage en train de manger de l'herbe; le *hassal-farma* se plaça avec sa troupe entre eux et leurs chevaux et chameaux et c'est ainsi qu'il put s'emparer là de tous les compagnons du *balamá* et de tout ce que ce dernier avait avec lui en fait de femmes et de richesses.

Tous ceux qui avaient suivi le *balamá* furent pris. Seul, celui-ci put s'échapper en lançant son cheval dans le petit bras du Fleuve qui passe à Kognima<sup>3</sup> et en traversant ainsi ce cours d'eau. Arrivé sur l'autre rive, il s'arrêta [un instant] sur la berge et les gens du *hassal-farma* purent l'apercevoir, portant un turban d'étoffe rouge. Son cheval,

1. Sorte de grand sac fait de peaux cousues ensemble (voir note 1, page 179).

2. <sup>كروم</sup> Gouroum ou Ngouroumé se trouve un peu en amont de Sana, entre cette dernière localité et Niafouké.

3. C'est-à-dire le chenal qui joint ensemble, à l'époque des hautes eaux, l'Issa-Ber et le Bara-Issa, à peu près à hauteur de Niafouké.

cette bête appelée Bâmarsa, était né d'une jument appartenant à un homme de la ville de Dandagora<sup>1</sup> nommé Mohammed Sâboun; ce cheval était parvenu à une vigueur et à une agilité telles qu'aucun autre ne pouvait le dépasser en vitesse ni se mesurer avec lui.

Cependant le *hassal-farma* et sa troupe traversèrent aussi ce cours d'eau, peu de temps après la fuite du *balamá*, mais ce dernier les devança à Koïba<sup>2</sup>, où, lançant son cheval dans le bras du Fleuve qui passe en cet endroit<sup>3</sup>, il le traversa au moment du coucher du soleil, au cours de la même journée.

Le *hassal-farma* arriva à Koïba à la nuit close et, informé de la nouvelle, il se hâta d'envoyer ses gens à la recherche d'embarcations; mais on ne put leur procurer des pirogues que le [lendemain] matin. Alors il passèrent le Fleuve et se lancèrent sur les traces du fugitif, le suivant à la piste.

Le *balamá* parvint au village appelé Lonfo<sup>4</sup>, non loin de Bounio<sup>5</sup>, où se trouvait celui de ses fils [qui devint plus tard] l'*askia* Mohammed-Boukan et qui, jeune alors, vivait auprès de sa mère Diénaba Kâoua. Le *balamá* s'arrêta à la porte de la maison de celle-ci et l'appela. Elle sortit avec son fils, le Mohammed-Boukan en question, et le tendit au *balamá*, qui le prit, le plaça [un instant] à côté de lui sur sa selle, posa sa main sur la tête de l'enfant en pleurant, puis

1. دَنْدَاغُورَا dans A et dans B, دَنْدَاغُورَا dans C. Il se pourrait que le د initial ait été mis pour un ك et qu'il s'agisse de Kandagora ou Kontagora, ville bien connue du pays haoussa, célèbre par la qualité de ses chevaux.

2. كُوَيْبَا. Koïba se trouve sur la rive gauche du Bara-Issa, un peu en aval de Saraferé et à hauteur de Niafouké.

3. C'est-à-dire le Bara-Issa.

4. لُونْفُو. Nous n'avons pu identifier cette localité, qui devait se trouver entre le Bara-Issa et le chapelet des lacs de la rive droite.

5. بُونْيُو. Même remarque que pour la localité précédente (voir page 178, note 3, *in fine*).

reprit sa course, se dirigeant vers la ville de Bounio. Arrivé là, son cheval Bâmarsa, impuissant à le porter désormais, s'arrêta; le *balamá* sauta à terre, et, comme il y avait là un cheval de pur sang<sup>1</sup> appartenant à l'un (١٤٠) des esclaves de l'*askia*, il le prit, lui mit sa selle sur le dos, l'enfourcha, s'éloigna sans qu'aucun des gens qui étaient là fît rien pour le retenir et se dirigea seul vers le Hadjar<sup>2</sup>.

Ce ne fut qu'après son départ de cette ville que le *hassal-farma* y arriva avec ses gens. Les chevaux de ces derniers étaient épuisés et avaient le dos écorché; aussi les poursuivants s'arrêtèrent-ils et, descendant à la porte de la maison du *Bana-koi*<sup>3</sup>, ils se saisirent de sa personne, l'injurèrent, l'invectivèrent et furent sur le point de le tuer, parce qu'il avait laissé passer devant lui le *balamá* sans l'arrêter. Puis il rebroussèrent chemin et retournèrent sur leurs pas jusqu'à Gâo, ayant acquis la certitude de ne pouvoir mettre la main sur le fugitif et désespérant de l'atteindre jamais.

Ici se termine le récit [des aventures du *balamá* Sâdiq].

NOTE COMPLÉMENTAIRE. — La personne qui bâtit la ville de Bounio était une femme nommée Yânou et ce fut elle qui, autrefois, y exerça le commandement. Sa sœur appelée Bîro<sup>4</sup> avait construit la ville d'Anganda<sup>5</sup>. Le père de ces deux femmes habitait la ville de Hombori<sup>6</sup> et leur mère la ville de

1. *حمدي* dans le texte.

2. C'est-à-dire la région montagneuse de Bandiagara.

3. *بنكي*, « chef du Bana » : sans doute Bana était-il le nom de la province dont Bounio était le chef-lieu; voir à ce sujet la suite du récit.

4. *بير*. Ce nom n'est pas vocalisé dans le texte.

5. *انكند* et plus loin *انكند*. Nous n'avons pu identifier cette localité, qui devait se trouver à l'est du Debo et au nord de Bandiagara, sur un bras du Niger ou sur un lac.

6. *همبر* et plus loin *همبر*. Ville du Hadjar au sud-est de Tombouctou et au nord est de Bandiagara.



Dânakâ<sup>1</sup>. Cette Yânou résida d'abord dans cette localité [d'Anganda]. Elle avait réussi à établir son autorité sur la partie du Hadjar comprise entre Dânakâ et Hombori<sup>2</sup>, lorsque survinrent une guerre et des combats entre elle et le *chi'* Ali, qui la mit en déroute et fit prisonnière Diata, la fille de sa sœur<sup>3</sup>. Ensuite le *chi'* rassembla deux cents pirogues pour aller combattre les gens d'Anganda, les bloqua au moyen de ces embarcations, en sorte que personne ne pouvait entrer dans la ville ni en sortir, et finalement les vainquit.

Il y avait à cette époque dans cette ville trois tribus : une de Songaï, une de Diam-Kiria<sup>4</sup> et une de Zendji. Le *chi'* fit mettre à mort tous les gens qu'il trouva appartenant aux deux premières tribus, à l'exception d'un petit nombre d'entre eux dont il se saisit, de même qu'il s'empara de tous les Zendji qu'il rencontra. Parmi ces prisonniers, sept réussirent plus tard à s'échapper, (٧٤٧) trois Zendji et quatre Diam-Kiria; c'étaient les nommés Mohammed Kirouba, Mohammed Taï, Bourîma, Kabara Sankomé, Mâba-Niâmé Sibiri, Boukar Meïga et Ankaïda Meïga<sup>5</sup>; ayant pris la fuite, ils retournèrent dans leur patrie, à Anganda, et y demeurèrent durant trois ans sans avoir de femmes. Cette situation leur étant pénible, ils allèrent trouver l'imâm *askia* El-Hâdj Mohammed (Dieu lui fasse miséricorde !), au moment de son élévation au trône, et lui demandèrent de leur procurer des femmes. Il les maria à sept femmes esclaves faisant partie de ses Zendji, les nommées Aïcha Karamat, Tâto Mériem, Diénaba Maka, Lamoï Ali, Khadîdja Sorko, Safia

1. دَعْنَكَمَ Nous n'avons pu identifier cette localité, qui devait se prouver dans le nord de Bandiagara.

2. La traduction du début de cette phrase demeure douteuse.

3. Ou « de son frère » d'après les mscr. A et B.

4. جَم كَرِي. Voir la note 2, page 51.

5. Nous ne sommes pas certains de la lecture exacte de ces noms propres, qui ne sont pas vocalisés dans le manuscrit, sauf Kirouba et Bourîma.

Diendien et Amina Kâya<sup>1</sup>. Lorsqu'il les eut mariés à ces femmes, il leur imposa une redevance en poissons séchés, à raison d'un paquet par chacun d'eux, et interdit que leurs descendants contractassent mariage avec les descendants d'autres couples. Ayant accepté ces conditions et promis de s'y soumettre, ils retournèrent à Anganda avec leurs femmes.

Revenons maintenant au sujet que nous avons dessein d'exposer. Le *chi'*, ayant fait prisonnière cette Diata dont nous avons parlé, en fit don aux gens de la ville de Môri-koïra. Elle fut épousée par le frère du *môri* Haougâro, qui eut d'elle Monso Alou Meïdaa. Quant à Yânou, elle quitta [Anganda] après l'extinction de la dynastie du *chi'* Ali et se rendit à Bôdara<sup>2</sup>, où elle se fixa et où elle eut un règne glorieux. La bataille dont nous avons parlé, entre Yânou et le *chi'* Ali, eut lieu en l'année 997, le 12 du mois de moharrem [1<sup>er</sup> décembre 1588].

Il y avait [alors] dans le pays du Bara, dans le district de Kourangouna<sup>3</sup>, un forgeron nommé Mindi Diam, qui s'était révolté contre le *Bara-koï mansa* Moïssa et qui, à la suite de sa rébellion, était devenu maître de ce district; il eut même l'audace de demander au *Bara-koï* de lui donner sa fille en mariage. Le *Bara-koï* demanda assistance à cette Yânou pour combattre Mindi Diam et convint avec elle qu'il lui donnerait la part de son territoire qu'elle voudrait, si elle lui rendait ce service. Yânou alors se porta contre les rebelles à la tête de cinquante (١٤٢) cavaliers, leur livra bataille, les mit en déroute, tua Mindi Diam, tailla en pièces

1. Ou Amina Gaï.

2. بُوْدَر. Nous n'avons pu identifier cette localité, qui devait se trouver à l'est du Bara, dans le voisinage de Saraféré ou du lac de Koriensa.

3. كُرْنَكْن. Localité du Bara située près du bras oriental du Niger dit kolkoli.

ses partisans et les poursuivit jusqu'à Barikobé<sup>1</sup>. Le *Bara-koï* lui ayant donné à choisir un territoire, elle choisit celui de Bounio et y fixa sa résidence. Ensuite Yânou mourut sans laisser d'autres descendants que le fils de sa nièce Diata<sup>2</sup>, c'est-à-dire Monso Alou. Les gens de Bounio allèrent chercher Monso Alou à Môri-koïra, l'amènèrent chez eux et en firent leur roi; c'est ainsi qu'il devint *Bana-koï* et fut le premier à porter ce titre, et c'est pour cela qu'on fait remonter l'origine des *Bana-koï* aux Meïdaa.

Des liens de camaraderie unissaient ce Monso Alou et le *kanfûri* Amar et le premier allait rendre visite au second à Tendirma lors de chaque grande fête et faisait chez lui la prière de la fête: c'est pour ce motif que le *kanfûri* devint le suzerain des gens de Bounio<sup>3</sup>. Fin [de la note complémentaire].

Revenons maintenant au sujet que nous nous proposons de traiter en parlant du *balamâ*. J'ai lu, dans un document écrit de la main de mon oncle maternel le juriconsulte Yoûssouf Kâti, fils de l'*alfa* Mahmoûd Kâti (Dieu leur fasse miséricorde à tous deux!), qu'un envoyé du prince était arrivé chez le câdi Omar ben Mahmoûd (Dieu fasse miséricorde à l'un et à l'autre!), dans la soirée d'un mercredi qui se trouvait être le jour de la fête de la rupture du jeûne, pour l'informer que les gens de la montagne<sup>4</sup> étaient tombés sur le *balamâ* Sâdiq et s'étaient emparés de lui par surprise. Dans un autre document, le même auteur dit que cette guerre civile, depuis son début jusqu'à sa fin, dura quatre mois.

1. بَرْكَب. Village du Bara à l'ouest du Kolikoli.

2. Le texte porte littéralement « sans laisser d'autres fils que le fils de sa sœur Diata ».

3. Le sens de cette phrase se trouve précisé par le texte du mscr. C, qui porte: « C'est pour cela que les habitants de Tendirma disent qu'ils sont suzerains des habitants de Bounio et c'est la le motif de cette suzeraineté ».

4. الْجَبَلِيْنَ. C'est-à-dire les Tombo habitant le Hadjar.  
(*Tarikh el-Fettach.*)

Quant à l'*askia* Ishâq, après le combat livré au *balamâ*, il était retourné à Gâo. Les troupes du Songaï, qui s'étaient rassemblées sous son commandement, décidèrent de l'accepter comme chef et l'aidèrent docilement à s'emparer de tous ceux qui avaient embrassé le parti du *balamâ* Sâdiq. Ce dernier avait amené (٧٤٣) avec lui, dans les rangs de son armée, des gens du Kourmina, de la province du *balamâ*, du Bara et du Dirma : les uns furent faits prisonniers, d'autres furent mis à mort, d'autres reçurent la bastonnade et en moururent pour la plupart, d'autres furent jetés en prison et d'autres révoqués de leurs fonctions. Il n'y eut dans le pays du Bara aucune ville qui échappa à la colère de l'*askia*, à l'exception d'Anganda ; [cette dernière localité fut préservée] parce que ses Zendji appartenaient aux chérifs : en ce temps-là, ces Zendji étaient en dépôt chez le chef du Fati<sup>1</sup> et le *Bana-koï* Ali. Parmi les personnages que l'*askia* fit jeter en prison en cette circonstance, se trouvaient le *Bara-koï* Omar, l'*askia* Boukar<sup>2</sup>, Boukar ben Alfaki et d'autres encore dont on ne saurait dire le nombre.

Cette guerre civile marqua le début de la décadence du Songaï, de sa perte et de sa ruine, dès avant la venue des troupes de Moulaï Ahmed Ed-Dhéhébi<sup>3</sup>. Ce fut elle aussi qui causa la ruine de la ville de Tendirma, car, de tous ceux qui en étaient partis pour suivre le *kanfâri* Sâlih, il ne revint que quelques individus appartenant à la classe inférieure de la population.

L'*askia* Ishâq était d'un caractère noble, bienveillant et libéral et de figure agréable. Nul ne faisait plus que lui d'aumônes et de cadeaux. Il aimait les savants et les traitait

1. La traduction est douteuse ; le texte porte *بات*.

2. Probablement Boukar ou Bakari Kombo, qui fut *askia* de Tombouctou de 1608 à 1619 sous la domination marocaine.

3. Le sultan du Maroc qui envoya contre Gâo l'expédition commandée par le pacha Djouder.

avec considération. Comme exemple des égards qu'il leur prodiguait et du peu de cas qu'il faisait de la fortune, voici ce que m'a raconté mon maître, le jurisconsulte Mahmoûd ben Mohammed. Un samedi soir que ce prince se tenait assis en face de la mosquée de Gâo, quelques individus venant en députation du pays du Bara se présentèrent à lui, dans l'intention de lui faire don de leurs personnes<sup>1</sup>. L'*askia* Ishâq leur ayant demandé d'où ils venaient, ils répondirent : « De la ville d'Anganda ». Le prince leur demanda ensuite quels étaient leurs noms et le plus âgé du groupe dit : « En ce qui me concerne, je me nomme Hamdou ben Boukar, et cette femme — et en même temps il désigna l'une des femmes faisant partie du groupe — est mon épouse ; elle se nomme Sôno bent Sori. Mon compagnon que voici s'appelle Hamdou ben Diongo Gô<sup>2</sup>, et sa femme que voilà et qui est ma sœur s'appelle Banâ bent Taï. Quant au troisième homme d'entre nous, il se nomme Sâlih ben Bata ». L'*askia* leur demanda alors : (٧٤٤) « A quelle tribu appartenez-vous ? — Pour moi, répondit le plus âgé, je suis un Songaï ; celui-ci est un Zendji-Bagabêr<sup>3</sup> et celui-là un Diam-Kiria. — C'est exact, dit le *ouandoû*<sup>4</sup>, mais la mère de celui qui a parlé était une Zendji des Zendji d'Anganda ».

L'*askia* se tourna alors vers ceux qui étaient assis autour de lui et leur dit : « Connaissez-vous ces gens-là ? Anganda n'appartenait-il pas au chérif Ibn-el-Qâssim<sup>5</sup> ? —

1. Allusion à une coutume fréquente d'après laquelle les vaincus, pour s'attirer la bienveillance du vainqueur, se constituent ses esclaves, surtout lorsque leur pays a été ruiné par la guerre.

2. Gô ou Goou (كو et گو dans un passage précédent) doit être le nom d'une sorte de caste de chasseurs que l'on rencontre principalement dans le Bara et les régions voisines ; il a été question plus haut (p. 218 et 225) d'un nommé Mami Gô qui appartenait sans doute à la même caste.

3. زنج بکیر. Ce nom, dont la transcription n'est pas certaine, était sans doute celui d'une fraction des Zendji ; *bagabêr* signifie en songaï « grand lézard ».

4. Voir la note 2, page 198.

5. Voir page 214.

En effet ! répondirent-ils. — Est-ce qu'il reste encore des Songaï à Anganda ? demanda le prince. — Non, lui dit-on, ils ont tous disparu lors de la guerre que leur fit le *chi* Ali. — Cet homme est donc un menteur qui s'est soustrait à la propriété du chérif Ibn-el-Qâssim ». Se tournant alors vers Hamdou Diongo, le prince lui dit : « Qu'est-ce qui t'a porté, ô toi, à contracter mariage avec des gens d'Anganda ? Mon grand-père, l'*askia* El-IIâdj Mohammed (Dieu lui fasse miséricorde !) n'avait-il pas imposé aux gens d'Anganda l'interdiction de contracter mariage en dehors de leur propre sein ? n'as-tu pas entendu parler de cela ? — En effet, dit l'homme, j'en ai entendu parler ; *tamala, tamala !* — Vous êtes, leur dit alors le prince, des rebelles à Dieu et à son Envoyé ! » Puis il les fit arrêter, emprisonner et mettre aux fers jusqu'au lendemain matin, après quoi il ordonna de les relâcher et les rendit à leur maître.

Pour montrer quelles furent sa munificence et sa générosité, [il suffit de rappeler comment] il fit profiter tous les gens du Songaï de ses faveurs et de ses libéralités, donnant sans jamais compter. Voici ce qui a été raconté par l'*askia-alfa* Boukar ben Lanbâr, secrétaire des rois du Songaï. Lorsque ce prince eut été investi du pouvoir et qu'après s'être installé dans le palais royal il y eut passé la première nuit de son règne, il manda un eunuque qui se trouvait là et qui avait la garde des vêtements propres aux *askia* et possédait la clef de la pièce où l'on conservait ces effets. Une fois cet eunuque convoqué en présence de l'*askia-alfa* Boukar dont il vint d'être parlé, l'*askia* lui ordonna de sortir tous les vêtements. L'eunuque alors retira [de la garde-robe] et lui apporta soixante-dix sacs en peau de panthère contenant chacun trente costumes de toile dite *dabi*, de soie et de drap, dont chacun comprenait, outre un boubou, de larges eulottes et un turban. L'*askia* enjoignit ensuite à l'eunuque magasi-

nier de compter les sacs et celui-ci les compta un à un ; lorsqu'on fut arrivé au dixième sac, le prince le fit mettre à part des autres, et l'on continua ainsi jusqu'au soixante-dixième, en sorte que le dixième du total, c'est-à-dire sept sacs, se trouva mis de côté (٧٤٥). Le prince alors donna ces sept sacs à l'*askia-alfa* précité, en disant : « Ceci est la dîme prélevée sur ces effets : accepte-la en cadeau pour l'amour de Dieu le très haut ».

A la fin du septième jour après son avènement au pouvoir, le roi promut Mahmoûd, fils de l'*askia* Ismâïl, à la dignité de *kanfâri* ; il promut son propre frère, le *mârenfa* Moham-med-Gâo, à la dignité de *balamâ*.

Voici encore l'un des traits que l'on cite de sa générosité et de sa libéralité. Prenant un jour la parole alors qu'il tenait audience — c'était le jour de la fête de la rupture du jeûne — en présence de la foule des Songaï, tant notables et principaux habitants de la ville de Gâo que gens du commun, il dit à son interprète le *ouandoû* : « Demande à la foule assemblée ici s'il reste à Gâo un seul habitant dont les mains n'aient pas reçu de moi un présent ni la maison une aumône durant ce ramadan [qui vient de se terminer] ; que tous ceux auxquels n'est parvenu de ma part ni cadeau ni faveur se lèvent et le disent, et je leur donnerai quelque chose à l'instant même ». Se dressant sur ses pieds, le *ouandoû* cria ces paroles à haute voix et les répéta une deuxième fois, mais personne ne sortit de la foule pour dire qu'il n'avait pas été l'objet d'un bienfait de la part du prince. La nouvelle de cette proclamation s'étant répandue dans la ville, les gens se questionnèrent les uns les autres à ce sujet, sans qu'aucun pût dire qu'il n'eût pas eu part à la munificence du roi et qu'il n'eût pas reçu de lui un présent. Cela suffit à montrer sa générosité, son affabilité et sa bonté, la prospérité de son empire et l'abondance de ses richesses,



surtout si l'on considère ce qu'était Gâo, son importance et le nombre de ses habitants. Le cheikh Mohammed ben Ali Daramé m'a raconté [à ce sujet] que des gens du Soudan<sup>1</sup> eurent une discussion avec des gens de Gâo, les Soudanais disant que Kano était plus importante (١٤٦) et plus grande que Gâo; ils atteignirent, au cours de cette discussion, les dernières limites de l'animation. La chose se passait sous le règne de l'*askia* El-Hâdj<sup>2</sup>. Frémissants d'impatience, des jeunes gens de Tombouctou et quelques habitants de Gâo intervinrent et, prenant du papier, de l'encre et des plumes, ils entrèrent dans la ville de Gâo et se mirent à compter les pâtés de maisons<sup>3</sup>, en commençant par la première habitation à l'ouest de la ville, et à les inscrire l'un après l'autre : « maison d'un tel, maison d'un tel », jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés aux derniers bâtiments de la cité du côté de l'est. L'opération dura trois jours et l'on trouva 7.626 maisons, sans compter les huttes construites en paille. Que cela vous suffise à juger de la générosité d'Ishâq! comment en effet serait-il possible d'arriver à faire des cadeaux à la totalité d'un tel chiffre d'habitants, en un seul mois, à moins de disposer d'une puissance considérable ?

Ce prince demeura trois ans au pouvoir. Ce fut sous son règne que se manifesta la décadence du gouvernement songaï et qu'apparurent les jours de trouble et d'agitation qui se terminèrent par l'arrivée dans le pays des troupes

1. Ici comme en d'autres passages, le mot « Soudan » est pris dans l'acception de partie orientale de l'Afrique noire, ou pays à l'est du Niger, par opposition à « Tekroûr » ou Soudan occidental; les Soudanais dont il s'agit étaient évidemment des Haoussa, dont Kano est la ville principale. A remarquer que le mscr. C porte « Tombouctou » au lieu de « Kano ».

2. Il s'agit, non pas d'El-Hâdj Mohammed, le premier *askia*, mais d'El-Hâdj fils de l'*askia* Dàoûd ou El-Hâdj II.

3. Les « ksour », dit le texte, c'est-à-dire les groupes d'habitations appelés *oundi* en songaï et dont chacun sert de logement à une famille entière, maîtres et serviteurs compris.

du prince des croyants Moulaï Ahmed Ed-Dhéhébi, conduites par le pacha Djouder, son esclave, et comprenant trois mille fusiliers, d'après ce que dit l'auteur du *Dorer el-ḥisân*, Bâba Goûro ben El-IIâdj Mohammed ben El-Hâdj El-Amîn Gânou, ou quatre mille selon d'autres.

Cette expédition se mit en mouvement et partit de la ville de Marrâkech le dernier jour du mois de dhoulhidja qui termina l'année 998 [29 octobre 1590]. Elle arriva à [proximité de] Gâo au début du mois de djomâda I<sup>er</sup> de l'année 999, le cinquième jour de ce mois, qui était un vendredi [1<sup>er</sup> mars 1591]<sup>1</sup>. Sa rencontre avec l'*askia* Ishâq eut lieu un mardi, en un endroit appelé Sonkia et situé près de Tondibi<sup>2</sup> : cet endroit est bien connu. L'aile droite [de l'armée marocaine], qui se composait de la section des Renégats<sup>3</sup>, comprenait 500 spahis<sup>4</sup> avec leur kâhia<sup>5</sup>; l'aile gauche, qui formait la section des Andalous, comprenait aussi 500 spahis avec leur kâhia. Lorsque les deux armées furent en présence, les compagnies de spahis chargèrent les troupes de l'*askia* tant de droite que de gauche; les cavaliers songaï reçurent leur choc et la mêlée s'engagea. Les Marocains tuèrent (١٤٧) trente-quatre Songaï et les Songaï blessèrent treize Marocains, dont cinq tombèrent. Cependant la poussière et la fumée enveloppaient la foule des combattants, et Dieu

1. Cette date correspond avec celle donnée par le *Tarikh es Soudân*, qui fait arriver Djouder sur les bords du Niger le 4 djomâda I<sup>er</sup> 999, tout en disant que ce jour était un mercredi; le mscr. C du même ouvrage a remplacé « djomâda I<sup>er</sup> » par « djomâda II » et c'est cette dernière leçon qui a été adoptée dans la traduction (voir pages ١٣٩ du texte et 218 de la traduction).

2. Sur la rive gauche du Niger, à une cinquantaine de kilomètres en amont de Gâo.

3. Le mot employé par l'auteur (الاعلوج) désigne des étrangers au service des Arabes, dans l'espèce des renégats chrétiens du sud de l'Europe qui servaient dans l'armée marocaine.

4. صباحية.

5. Ou « lieutenant-général »; voir la note 2, page 173.

jeta la frayeur et la crainte dans les rangs de l'armée songaï.

J'ai entendu raconter par un homme tout à fait digne de confiance, qui le tenait de gens présents à cette affaire, que l'*askia* se porta à la rencontre des Marocains avec 18.000 guerriers à cheval, parmi lesquels se trouvaient le *kanfâri*, le *balamî* et le *Bengafarma* avec leurs troupes, et qu'il avait en outre 9.700 fantassins, dont douze *soûna*<sup>1</sup> armés de leurs bâtons.

Dès qu'ils furent à portée de l'armée songaï, les fantassins [marocains] armés de fusils s'accroupirent sur leurs genoux pour lancer leurs balles. Or l'*askia* avait amené mille vaches avec lui et, lorsqu'il avait pris ses positions de combat, il avait fait placer ces vaches entre son armée et l'armée ennemie, afin que les balles tombassent sur elles et que ses fantassins, poussant les vaches devant eux, pussent arriver [sans être blessés] au contact direct des Marocains. Mais, lorsque les vaches commencèrent à entendre le bruit de la fusillade, elles se retournèrent, suffoquées et affolées, contre les soldats de l'*askia*, et bousculèrent un grand nombre d'entre eux dont la plupart moururent.

A ce moment, l'*askia-alfa* Boukar Lanbâr sauta à bas de sa monture et, saisissant la bride [du cheval] de l'*askia*, lui dit : « Crains Dieu, ô *askia*! — On dirait, lui répondit le roi, que tu veux nous donner l'ordre de la fuite et de la déroute! A Dieu ne plaise! je ne suis pas de ceux qui tournent le dos! S'il en est qui veulent sauver leur vie, qu'ils fuient! » Ould-Bâna<sup>2</sup> retenait le prince par son étrier, car celui-ci avait suspendu son sabre et son bouclier [à son bras] et voulait se porter au milieu de ses troupes, autour desquelles la cava-

1. <sup>سَوْنَة</sup>. Nous ignorons la signification de ce mot.

2. <sup>وَلْدُ بَانَ</sup>. Nous ignorons quel est le personnage dont il est question, il en sera reparlé par la suite comme de l'un des fidèles de l'*askia* Ishâq II.

lerie marocaine exécutait un mouvement tournant dans le but de les cerner. Cependant l'*askia-alfa* lui dit de nouveau : « Crains Dieu, ne va pas au-devant de la mort, ne fais pas tuer tes frères et ne fais pas périr tous les Songaï à la fois et en un seul lieu ! Dieu te demandera compte de la vie de tous ceux qui auront péri ici aujourd'hui, car c'est toi qui auras été la cause de leur mort, si tu ne les fais pas fuir. Nous ne te donnerons pas l'ordre de fuir, mais nous te demandons d'éloigner tes hommes aujourd'hui des atteintes de ce feu. Ensuite, nous réfléchirons à ce que nous devons faire et, demain, nous reviendrons au combat résolus et décidés, s'il (٧٤٨) plaît à Dieu. Mais crains Dieu ! »

Cependant le roi, les braves qui l'accompagnaient et les chefs de son armée refusaient de faire autre chose que combattre, fondre sur l'ennemi et l'attaquer corps à corps : mourraient ceux dont le terme était arrivé, tandis que seraient saufs ceux dont le terme n'était pas proche encore. Mais l'*askia-alfa* ne cessa d'insister auprès du prince et finit par avoir raison de ses résistances, puis, tenant dans sa main les rênes du cheval de l'*askia*, il l'entraîna et lui fit prendre la fuite. Lorsque les compagnons de l'*askia* virent qu'il avait tourné bride et s'enfuyait, aucun d'eux ne demeura sur place après lui et tous le suivirent, à l'exception de ceux qu'on appelait les *soûna* et qui étaient au nombre de quatre-vingt-dix-neuf. Pas un de ceux-ci ne bougea ; ils restèrent assis à l'abri de leurs boucliers et c'est dans cette posture que les compagnons de Djouder les trouvèrent et les tuèrent tous jusqu'au dernier.

Quand les Marocains s'aperçurent que les Songaï s'étaient décidés à fuir et qu'ils connurent l'étendue du trouble et de l'agitation dont ces derniers étaient pénétrés, ils s'arrêtèrent, poussèrent des cris retentissants et élevèrent leurs voix vers le ciel en disant : « Il n'y a pas de divinité

en dehors de Dieu : louez Dieu l'Éternel, l'Immuable! »

Les plus braves des Songaï en ce jour-là, ceux d'entre eux qui montrèrent le plus de hardiesse et de force de caractère, furent le *balamá* Mohammed-Gâo fils de l'*askia* Dâoûd, Omar fils de l'*askia* Ishâq fils lui-même de l'*askia* Mohammed, le *gorei-farma*<sup>1</sup> Alou fils du *Dendi-fâri* Boukar ben Sîli et le *bâreï-koï*<sup>2</sup> Tabakali l'eunuque. Ils ne cessèrent, après la fuite du gros de l'armée, de s'exposer délibérément aux situations les plus périlleuses, allant et venant partout, pressant les derrières de l'armée de l'*askia* et repoussant les ennemis qui cherchaient à la rejoindre; les balles volaient au-dessus de leurs têtes, allant frapper les gens qui se trouvaient devant ou derrière eux, à leur droite ou à leur gauche, mais eux s'en tirèrent sains et saufs.

Les Songaï supposaient que les Marocains<sup>3</sup> les poursuivraient, mais (١٤٩) ceux-ci s'arrêtèrent sur le lieu du combat sans se porter plus loin et, ayant dressé leurs tentes, installèrent leur camp en cet endroit. Quant à l'*askia* Ishâq, il retourna sur ses pas et ramena ses troupes en déroute dans sa capitale de Gâo; celles-ci se groupèrent autour de lui comme si nul n'avait trouvé la mort parmi leurs rangs, mais le malheur était entré cette nuit-là chez les habitants de Gâo; étreints par l'appréhension et l'angoisse, ils n'osaient ni demeurer en place ni prendre la fuite.

Sur ces entrefaites, le prince Moulaï Ahmed Ed-Dhéhébi

1 كرىبىرم. Ce mot signifie en songaï « maître de camp » ou « préposé au logement, à l'installation ».

2. « Chef de l'étiquette, du protocole » (voir page 240, note 2).

3. Le mot que nous traduisons ici par Marocains (الرماء) signifie à proprement parler « les lanceurs de projectiles » et peut désigner en arabe soit des archers soit des fusiliers. C'est le nom qui fut donné dans la région de Tombouctou et de Gâo aux soldats de Djouder, qui furent les premiers à se servir d'armes à feu dans ce pays, et qui, maintenant encore, sous les formes *Rouma* et *Arma*, sert à Tombouctou à désigner les indigènes se prétendant d'origine marocaine.

envoya un messenger à son frère le chérif Mohammed ben El-Qâssim<sup>1</sup> pour lui enjoindre de quitter ce pays, attendu qu'il ne convenait pas à des gens comme lui de demeurer dans un pays en état de guerre. Aussitôt ce chérif fit mander tous ses esclaves *zendji* : ceux de Kéouei<sup>2</sup>, où il possédait à cette époque soixante-dix familles<sup>3</sup> ; ceux de Koïnou<sup>4</sup>, qui formaient alors quarante familles payant chacune une redevance annuelle de trois mille [mesures de grain]<sup>5</sup> ; ceux de Taoutala<sup>6</sup>, qui formaient alors soixante-cinq familles et dont la redevance était fixée à un paquet de poissons secs par famille tous les trois mois ; ceux de Goûma<sup>7</sup>, qui formaient alors soixante-douze familles et dont la contribution annuelle consistait pour les uns en réparation de pirogues et pour les autres en un tribut d'ivoire ; ceux d'Anganda<sup>8</sup>, qui formaient alors trente familles et dont la redevance annuelle était d'un paquet de poissons secs par homme ; enfin ceux

1. Il s'agit évidemment du chérif mentionné plus haut sous le nom d'Ibn-el-Qâssim, fils du chérif Mozâouir, fils lui-même du chérif Ahmed Es-Seqli (voir pages 37, 38, 51, 213, 214). La qualité de « frère » donnée à ce chérif par rapport au sultan Ahmed Ed-Dhéhébi doit s'entendre simplement dans l'acception de « parent », en ce sens que l'un et l'autre appartenaient à la descendance de Mahomet.

2. كوى. Nom d'une localité voisine de Bamba (voir note 3, page 38). On pourrait aussi lire *Góya*, nom d'un village situé à l'est du Bara, à quelque distance de la rive droite du Kolikoli.

3. Le mot que nous traduisons ici par « famille » (بيت) désigne l'habitation d'une famille réduite au père, à la mère et aux enfants non mariés, ce que nous appellerions en français un « feu ».

4. كين. Localité de la Boucle du Niger (voir page 38).

5. Le nom de l'objet constituant la redevance manque dans le mscr. C, le seul qui contienne ce passage ; nous pensons qu'il s'agit de grains et que la mesure servant d'unité était le *moudé* (voir note 1, p. 188, et aussi page 109).

6. طوتل. Voir les notes 5, page 52, et 3, page 214.

7. كوم. Goûma se trouve au sud-est de Saraféré, entre le lac d'Orévendou et le lac Koratou.

8. Voir pages 254 et suiv.

de Doumbou <sup>1</sup>, qui formaient alors vingt familles et qui n'étaient frappés d'aucune autre obligation que de celle de fournir l'équipage des embarcations.

Lorsqu'ils furent arrivés auprès de lui, le chérif leur donna l'ordre de se mettre tous en route pour quitter le pays. Ils demandèrent alors aux notables de la ville <sup>2</sup> d'intercéder en leur faveur et le chérif accueillit cette intercession, sauf toutefois en ce qui concernait ceux d'Anganda, auxquels il dit : « O gens d'Anganda, je veux que vous quittiez l'endroit où vous résidez actuellement, car cet endroit est une île visitée par les eaux [lors des inondations] et il s'y trouve des génies malfaisants et des démons ». Malgré tout cela, les Zendji d'Anganda ne voulaient pas consentir à quitter leur pays. Alors le chérif leur dit : « Allez donc ! espérons que Dieu vous montrera que j'ai dit vrai sans que votre mort en résulte ! » Et il en fut comme il avait dit (Dieu lui fasse miséricorde !) : tous ceux qui reçurent le jour dans cette localité devinrent fous ; Dieu nous préserve d'un tel sort !

Le jour où l'*askia* avait résolu de sortir à la rencontre de Djouder et d'aller combattre ses troupes, il avait réuni les vieillards de Gâo, les officiers de son armée, le câdi (١٠٠) [qui était en même temps] khatîb et ses principaux assistants, et il leur avait demandé conseil sur la ligne de conduite à adopter ; un uléma de Tombouctou était également présent à cette réunion. Le *balamâ* Mohammed Gâo lui donna le conseil suivant : « Mon avis personnel, dit-il, est que tu me donnes un détachement de cent cavaliers et cent esclaves, avec lequel je me dirigerai vers le pays d'amont, aveuglant et

1. دُومْبُو. Nous n'avons pu identifier cette localité, située assurément sur les bords du Niger ou de l'un de ses bras, lacs ou canaux.

2. Sans doute il s'agit ici de Ouanko (voir note 4, page 52), où résidait le chérif.



comblant tous les puits qui jalonnent le chemin que doit suivre l'ennemi ; une fois que je serai revenu, nous partirons pour nous porter à sa rencontre. Ainsi tu trouveras devant toi des hommes altérés et déjà sur le point de périr, et nous n'aurons qu'à tomber sur eux. Tel est mon avis ». Certains l'approuvèrent, mais d'autres rejetèrent son conseil, de même qu'ils repoussèrent toutes les idées qui furent émises.

Alors l'uléma de Tombouctou dit : « J'ai un avis meilleur à proposer et qui me semble préférable. C'est que tu ordonnes aux habitants de cette ville de se transporter avec leurs biens de l'autre côté du Fleuve<sup>1</sup>, tout en demeurant toi-même avec ton armée de ce côté-ci. Quand l'ennemi arrivera, tu feras ce que te dictera ta sagesse. Si tu es vainqueur, il n'y aura qu'à rendre grâces à Dieu ; si tu es vaincu, tu te retireras vers l'ouest, tu entraîneras avec toi les gens de là-bas qui te sont soumis et qui sont plus de cent mille, et, avec eux, tu feras face à l'ennemi tout à ton aise, car ta famille, tes enfants et tes biens seront à l'abri de l'autre côté du Fleuve, et tu pourras attendre que Dieu te donne la victoire sur tes ennemis ».

Le prince était sur le point de se ranger à ce parti, lorsque le *sao-farma*<sup>2</sup> se leva et dit : « *Tamala, tamala!* que Dieu améliore ta situation ! Les jurisconsultes ne connaissent rien aux choses de la guerre, ils ne savent rien que lire et écrire. Comment pourrait-on déménager Gâo, étant donné son immensité et le nombre de ses habitants ? où trouver les pirogues nécessaires pour transporter ceux-ci de l'autre côté du Fleuve ? cela ne pourrait se faire qu'en trois mois au

1. C'est-à-dire sur la rive droite, à l'intérieur de la Boucle, Gâo étant sur la rive gauche et l'expédition de Djouder suivant cette dernière rive.

2. *سَعُ فَرْم*. « Ministre des forêts ».

moins! » Le *goïma-koï*<sup>1</sup> Dâoùd ben Ishâq se leva alors et dit : « Comment? mais cela pourrait se faire en trois jours, sans aucun doute, avec les embarcations (٧٠٧) [dites] *kanta*<sup>2</sup> dont j'ai la charge pour le compte de l'*askia* et qui sont des barques de voyage et de transport! quatre cents *kanta* suffiront à transporter toute la maison de l'*askia*, ses bagages, ses femmes, ses articles d'échange et ses richesses en trois jours. De plus, en outre des *kanta*, il y a de Goïma à Gadar<sup>3</sup>, en fait de grandes pirogues, mille barques appartenant à l'*askia*, sans compter les pirogues des commerçants, celles des filles de l'*askia* et celles des habitants de la ville. Enfin les petites pirogues qui se trouvent au même endroit atteignent, à ce que je crois, le chiffre de six cents ou de sept cents. Certainement, aucun avis n'a été émis qui soit meilleur que l'avis de ce jurisconsulte : ne le repoussez pas ».

Le jurisconsulte en question dit à son tour : « Si vous repoussez cet avis et le rejetez, il viendra un jour néfaste où vous verrez une femme, tenant d'une main son enfant, une écuelle remplie d'or dans l'autre main, demander qui la transportera avec son enfant de l'autre côté du Fleuve en échange de cet or et ne trouver personne pour l'y transporter ».

Ce fut en effet ce qui arriva le jour où l'*askia* rentra à Gâo en revenant en déroute du combat livré aux Marocains : on put voir une femme, ayant à la main une écuelle remplie

1. كَبْمَكِي. En songaï « chef des ouvriers » ; ce dignitaire était une sorte d'officier du génie, chargé des travaux publics. Peut être aussi doit-on traduire ce mot par « chef du port de Goïma » (voir plus bas).

2. كَنْت. Ce mot désigne sans doute les grandes barques de commerce dont on fait usage sur le Niger.

3. مِنْ كَيْمٍ إِلَى كَدِي. Ces deux localités étaient sans doute les deux ports extrêmes de la ville de Gâo.

d'or et d'autres choses [précieuses], appeler un patron d'embarcation, lui dire en pleurant : « Passe-moi et ceci sera à toi ! » et ne trouver personne qui fit attention à elle.

Le cheikh Mohammed Diaghité, petit-fils du khatîb Mohammed Diaghité, m'a déclaré que ce jurisconsulte, qui conseilla au prince de faire transporter les habitants de Gaô de l'autre côté du Fleuve, était l'*alfa* Kâti<sup>1</sup>. L'entourage du roi ayant refusé d'adopter son avis, il partit le lendemain matin de très bonne heure pour retourner dans son pays. L'*askia* lui donna pour sa route cent mille cauries et lui fit don de dix serviteurs. Avant de le laisser partir, l'*askia* insista auprès de lui pour qu'il attendît que lui-même fût de retour de la bataille qu'il allait livrer à ses ennemis, mais le jurisconsulte refusa. La nouvelle de la défaite de l'armée de l'*askia* l'atteignit (١٠٢) au village de Ganto<sup>2</sup>. Le cheikh Mohammed Diaghité a raconté qu'il était allé voir le jurisconsulte le lendemain de ce jour et que celui-ci lui avait dit : « O Mohammed, si l'*askia* avait suivi mon conseil, il n'aurait pas éprouvé un pareil désastre ! », après quoi il se mit à pleurer en disant : « Il n'y a de force qu'en Dieu, qui reprend ce qu'il avait donné ! »

J'ai lu, sur une note écrite de la main du jurisconsulte et imâm Aboubakar-Soun ben Omar, que la bataille entre l'*askia* Ishâq et les troupes de Marrâkech eut lieu à Sonkia, en vue de Tondibi, dans la matinée du mardi 16 djomâda 1<sup>er</sup>, en l'année 999 [12 mars 1591]. L'auteur de cette note ajoutait que, d'après un manuscrit autographe du câdi Mah-

1. C'est-à-dire le grand-père de l'auteur qui parle en ce moment. La chose n'est pas impossible, puisque le *Tarikh es Soudân* ne fait mourir l'*alfa* Kâti qu'en 1593, soit deux ans après l'arrivée de Djouder ; mais il aurait eu alors plus de 120 ans, si nous nous reportons aux indications données par lui-même sur l'époque de sa naissance.

2. كَنْت. Ganto se trouve sur la rive droite du Niger entre Bamba et Tombouctou.

moûd ben El-Hâdj El-Motaouakkel Kâti<sup>1</sup> (Dieu lui fasse miséricorde!), le début [seulement] de la rencontre et du combat que se livrèrent les deux armées eut lieu à Sounkia et que ce lieu serait le premier des trois endroits où elles se battirent. Auparavant, d'après mes souvenirs, je pensais que Sounkia était l'endroit où se produisit la deuxième rencontre, laquelle eut lieu à la tombée de la nuit.

Ce qui causa la ruine de l'État du Songaï, ce qui poussa Dieu à y jeter la désorganisation, ce qui amena sur les citoyens le châtement dont ils se moquaient jusque là, ce fut l'inobservance des lois de Dieu, l'iniquité des esclaves, l'orgueil et l'arrogance des grands. Au temps d'Ishâq, la ville de Gâo avait atteint l'extrême limite de l'immoralité; les crimes les plus graves, les actes les plus désagréables à Dieu s'y commettaient ouvertement et les pires turpitudes s'étaient au grand jour. C'était à un tel point qu'on avait désigné un préposé aux adultères pour lequel on avait confectionné un tambour spécial et devant lequel les intéressés se citaient réciproquement. Il y avait encore d'autres choses dont le récit déshonorerait celui qui aurait l'audace de le faire. Nous appartenons à Dieu : c'est vers lui que nous devons retourner.

Cependant l'*askia* Ishâq prit la fuite et ne s'arrêta qu'au lieu appelé Bara<sup>2</sup>. Il avait voulu se rendre au Dendi, mais son entourage s'y était opposé et c'est alors que, revenant sur ses pas, il traversa le Fleuve avec son armée et alla camper en cet endroit appelé Bara. Ayant constitué un détachement de mille cavaliers, il en confia le commandement à

1. Ici il s'agit, sans contestation possible, de l'auteur du début du présent ouvrage, à la longévité extraordinaire duquel force nous est d'ajouter foi, en l'absence de preuves contraires.

2. <sup>بارة</sup> Bara se trouve sur la rive droite du Niger, en aval de Gâo, un peu avant d'arriver à l'île d'Ansongo.

son frère, le *balamá* Mohammed-Gâo, avec l'ordre d'aller attaquer les troupes de Djouder.

Ce détachement s'était séparé (١٥٣) d'Ishâq depuis un jour et une nuit, lorsque ceux qui en faisaient partie prononcèrent la déposition de l'*askia* Ishâq, élevèrent au pouvoir Mohammed-Gâo et le proclamèrent roi du Songaï. Mohammed-Gâo accepta le pouvoir royal et demeura là [où il était].

Lorsque parvint à l'*askia* Ishâq la nouvelle de sa déposition et de l'élévation au trône de Mohammed-Gâo, il partit dans la direction du Gourma<sup>1</sup>, escorté seulement d'un petit nombre de ses favoris, dont Ould-Bâna ; sur le trésor royal, qu'il avait avec lui en ce moment, il préleva pour l'emporter de l'or et de l'argent en quantité ; de plus, il choisit parmi les chevaux de la couronne trente des meilleurs coursiers, tant chevaux indigènes que chevaux de pur sang<sup>2</sup>, qu'il fit conduire en laisse derrière lui ; il prit également quarante esclaves parmi les eunuques, puis les emblèmes royaux, qui consistaient en douze étendards, le tambour royal et le sabre de l'*askia* Mohammed que celui-ci avait rapporté de son pèlerinage et dont nous avons exposé plus haut l'origine, en racontant ce que l'on dit à son sujet ainsi que les divergences d'opinion relativement à celui des *askia* entre les mains duquel il est finalement parvenu.

Lorsqu'il partit pour fuir [au Gourma], ceux des officiers de son armée qui se trouvaient alors auprès de lui lui firent cortège un instant, puis se séparèrent de lui. Au moment où ils se préparaient à le quitter pour revenir sur leurs pas, ils sautèrent à bas de leurs chevaux en faisant semblant de pleurer sur son départ et lui firent leurs adieux. Puis

1. Le mot Gourma est employé ici, non pas avec l'acception générale de rive droite ou boucle du Niger, mais comme designant le royaume du Gourma ou des Gourmantché, situé au nord de la colonie allemande actuelle du Togo.

2. ما بين برّ والمجدية. A noter que « cheval » se dit *bari* en songaï

(*l'arikh el-Fellach.*)

le *hi-koi* lui dit : « O *askia*, voici que tu emportes le trésor du nouvel *askia* ! tu emportes aussi des choses que n'a jamais emportées aucun des rois de la dynastie des *askia* déposés ou chassés avant toi : c'est nous qui en sommes responsables et qui serons punis à ce sujet par celui qui te remplace au pouvoir. — Quelles sont ces choses ? demanda Ishâq. — Ces étendards, répondit le *hi-koi*. — Tu as raison ! » dit Ishâq et il les restitua, en ajoutant : « Ai-je encore autre chose [à rendre] ? — Oui, dit le *hi-koi*, ces chevaux, qui sont les chevaux de selle de l'*askia* ». Il en rendit alors quinze et garda les quinze autres, puis demanda : « Et que veux-tu encore ? — Ce *din-toûri*<sup>1</sup> », dit le *hi-koi*. Ishâq le rendit et demanda de nouveau : « Reste-t-il quelque chose ? »

« Ton fils Albarka, répondit le *hi-koi* ; tu n'as pas le droit de l'emmener, car ce n'est pas la coutume : si un prince déposé prend la fuite, il ne peut jamais fuir avec son fils et doit au contraire le laisser, car cet enfant est la propriété du roi qui lui a succédé au pouvoir et devient le fils de celui-ci. — Ce que tu viens de rappeler, lui répondit l'*askia* Ishâq, (١٠٤) n'est pas un secret pour moi ; je n'ignore pas que l'*askia* déposé ne doit pas emmener son fils avec lui, mais seulement s'il n'a pas eu d'autre successeur au pouvoir que l'un de ses enfants de son père : dans ce cas, l'enfant doit demeurer auprès du successeur et devient son propre fils. Mais, pour l'instant, je n'ai pas au pouvoir d'autre successeur que Djouder, et je ne lui laisserai pas mon fils pour qu'il le traite comme son esclave ou le vende. Si ton intention est de m'arracher mon enfant et de le donner à Djouder, tu dépasses

1. En songaï « bois à allumer le feu ». Dans beaucoup de pays du Soudan, le principal emblème du pouvoir est un tison éteint provenant du premier feu allumé dans le pays ; la possession de ce tison sert à prouver les droits territoriaux de la famille qui se l'est transmis de génération en génération ou qui l'a reçu autrefois des anciens occupants du pays

la mesure permise, et alors, ou bien tu me tueras, ou bien je te tuerai ».

Le *hi-koï* garda le silence un instant, puis reprit : « Et cet anneau de l'*askia* Mohammed ? et son sabre ? et son turban ? — Pour ce qui est de l'anneau, répartit Ishâq, ne l'aura que celui qui m'aura cassé le doigt ! de même ce turban, ne l'obtiendra que celui qui m'aura coupé la tête ! quant au sabre, c'est mon sabre à moi, ce n'est pas le sabre de l'*askia* ! » Là-dessus il s'éloigna, et les autres partirent de leur côté.

Continuant sa route jusqu'au Gourma, Ishâq atteignit la ville de Bilanga<sup>1</sup>, qui était la résidence royale du souverain du Gourma, et campa en dehors de la cité. Puis il fit informer le roi du pays de sa présence en cet endroit, de la situation dans laquelle il se trouvait et de ce qui lui était arrivé, lui faisant dire qu'il venait se placer sous sa protection. Or Ishâq avait fait la guerre à deux reprises au Gourma, l'avait ravagé durant son règne et avait exterminé la plus grande partie des hommes de son armée, ayant presque anéanti la race de ses habitants : et voilà que le destin et l'arrêt immuable de Dieu le contraignaient à s'y réfugier, et que les gens du pays se réjouissaient de tenir la vengeance qu'ils comptaient exercer sur lui.

Le roi du pays sortit pour se rendre auprès d'Ishâq, à la tête d'un nombreux cortège, et l'accueillit avec beaucoup d'affabilité et d'égards, bien que lui-même et ses sujets fussent des infidèles. Il fit passer devant lui Ishâq et ses compagnons et les mena ainsi jusque dans le centre de la ville, où on les installa dans une maison spacieuse et où on leur offrit ce même soir un magnifique repas d'hospitalité. Mais, dès l'aube, les habitants de la ville revinrent armés de flèches auprès de la maison où Ishâq et ses compagnons dormaient,

1. Bilanga, ancienne capitale du Gourma, se trouve à 70 kilomètres au nord-ouest de Fada-n-Gourma.



montèrent sur la terrasse, se mirent à pousser des cris à leur adresse et les réveillèrent en faisant tomber sur eux une véritable pluie de flèches. Puis ils renversèrent sur eux l'un des murs de l'habitation et tuèrent ainsi Ishâq ; Ould-Bâna fut tué en même temps que ce dernier, ainsi que toute sa suite.

On dit qu'au moment où Ishâq, atteint par une flèche, commençait à remuer la langue<sup>1</sup>, Ould-Bâna vint à lui, se mit debout (١٥٥) devant lui et tira de sa gaine un couteau qu'il portait attaché à [la ceinture de] sa culotte, en disant : « J'ai promis et juré à l'*askia* Ishâq que, si la mort venait à lui, moi présent, je mourrais pour lui avant qu'il ne périsse lui-même ». Et saisissant aussitôt sa propre gorge d'une main, il se la trancha et tomba mort avant qu'Ishâq lui-même n'eût succombé. Je rapporte ces détails d'après le *guissiridonké*<sup>2</sup> Boukâri, qui m'a fait en partie le récit de ces événements ; d'autres me l'ont fait aussi en la parole desquels j'ai une entière confiance.

1. Sous-entendu « comme un blessé qui se sent mourir ».

2. Le mot porte ici l'orthographe كَسْبِرْدُكَّ (voir notes 3, page 177, et 4, page 14).



## CHAPITRE XV

### L'askia Mohammed-Gâo et la chute du royaume de Gâo.

Quand l'*askia* Mohammed-Gâo eut été proclamé roi, il expédia en secret un envoyé à Djouder pour lui demander de faire la paix avec lui, s'engageant à reconnaître la suzeraineté du sultan Moulaï Ahmed Ed-Dhéhébi et à lui payer l'impôt de capitation ainsi qu'un tribut. Djouder, en réponse, lui écrivit qu'il n'était lui-même qu'un esclave exécutant des ordres et qu'il ne pouvait rien faire sans avoir consulté le sultan Moulaï Ahmed (que Dieu l'assiste !) et obtenu son assentiment.

Cependant, après la fuite d'Ishâq [au Gourma], le pacha Djouder pénétra avec son armée dans l'enceinte de Gâo et y demeura quinze jours. Ensuite il leva le camp, le...<sup>1</sup> du mois de djomâda II, et se dirigea avec ses troupes vers la ville de Tombouctou (Dieu la protège !), où il arriva dans la matinée du jeudi 1<sup>er</sup> redjeb [25 avril 1591]. L'armée marocaine resta pendant un mois sur une colline qui domine Tombouctou et pénétra ensuite dans la partie bâtie de la ville, où elle construisit un fort.

Il est dit dans le *Dorer el-hisân* de Bâba Goûro ben El-Hâdj Mohammed ben El-Hâdj El-Amîn Gânou : « Les Marocains installèrent leur camp en dehors des murs de Tombouctou, du côté de l'est, dans la matinée du jeudi où commença la lune de redjeb, l'an 999 [25 avril 1591]. Les notables de la ville se portèrent à leur rencontre pour leur souhaiter la

1. Le quantième du mois est en blanc dans les trois manuscrits.

bienvenue, prêtèrent serment d'obéissance à Djouder et lui offrirent l'hospitalité. Ensuite, celui-ci s'occupa de faire élever un fort à l'intérieur de la ville même et, lorsqu'il y eut réussi, il y entra avec son armée. » (Ici se termine la citation.)

On rapporte que Djouder se rendit auprès du jurisconsulte et câdi Omar ben Mahmoûd et qu'ayant pénétré chez lui, il lui baisa la tête et les pieds, s'assit en face de lui en lui témoignant une grande amabilité et dit : « Je suis venu te demander de nous prêter une maison pour nous y loger : en effet, la saison des pluies est proche et nous avons avec nous la poudre du sultan Moulaï Ahmed (que Dieu l'assiste!); [prête-nous donc] une maison, ou bien un vaste emplacement sur lequel nous nous bâtirons (١٠٦) un fort, pour nous y installer jusqu'au jour où me parviendra l'ordre du sultan de retourner auprès de lui. Alors nous retournerons [à Marrâkech] et nous laisserons la maison à ses propriétaires ». Le câdi demeura longtemps la tête baissée, puis il dit : « Je ne suis pas un roi et ne puis faire don de la demeure d'autrui. Mais entre dans ma maison et examine-la : si elle répond à ce que tu désires, je la quitterai avec les miens et vous vous y installerez; [je le ferai] par égard et par soumission au sultan (que Dieu l'assiste!). Sinon, parcours la ville, vois quel est l'emplacement qui te convient le mieux et qui sera assez vaste pour contenir ta troupe, et fais [ce qu'il faudra] ».

Djouder sortit alors et parcourut la ville avec quelques personnes de son entourage, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à l'endroit où se dresse actuellement le fort [marocain]; il trouva cet endroit occupé : c'était en effet le quartier de Tombouctou le plus couvert de constructions ; c'est là qu'étaient les maisons des grands commerçants et des notables, c'est là aussi que s'élevait cette mosquée appelée mosquée

de Khâlid. Le palais actuel des pachas<sup>1</sup> se trouve sur [l'emplacement qu'occupait alors] l'extrémité de l'habitation d'un négociant appelé El-Hâdj Ag-Ordioûm, et le magasin aux grains actuel n'est autre que la maison qu'habitait alors un autre négociant nommé *San-Simôwá*, ce qui signifie « le *san* [qui] ne mange pas de riz »<sup>2</sup>.

Djouder et ses gens, après avoir visité ce quartier dans tous les sens, le trouvèrent merveilleux et y mesurèrent l'emplacement nécessaire au fort. Ensuite ils enjoignirent aux propriétaires des maisons comprises dans cet espace de les quitter, de procéder à leur déménagement et de se transporter ailleurs. Or il n'y avait là aucune maison qui ne fût remplie d'une grande quantité de marchandises, telles que sel, *sounnou* [de grains] et autres articles qui ne se prêtent pas à une classification et dont seul celui qui les possède connaît le détail. Aussi les habitants du quartier allèrent se plaindre au câdi Omar (Dieu lui fasse miséricorde!) et le prièrent d'intercéder auprès de Djouder pour qu'il leur laissât le temps de chercher de par la ville des bâtiments où ils pourraient transporter leurs biens.

Alors le câdi envoya son serviteur, l'*assara-moundio*<sup>3</sup> Amar, pour parler à Djouder et l'amener à leur accorder le délai (۷۰۷) nécessaire. Djouder monta aussitôt à cheval, ainsi que les quelques personnes qui l'accompagnaient, se rendit chez le câdi et lui dit : « C'est entendu, je me sou mets à tes ordres, mais de combien de jours [doit être le délai]? —

1. Le *dar-tibâchdt* (دار تباشات) dans le texte.

2. سن سَمُووع. Le mot *san* signifie en songaï « seigneur, patriarche, chef de famille ». L'expression « le *san* ne mange pas de riz » se dirait en réalité *san si mô ngwa* ou *san si ngwa mô*, mais *san si mô wá* ou *san si mô bá* veut dire « le *san* n'aime pas le riz », ce qui revient au même; la leçon que donne le mscr. C « le *san* ne mange que du riz » est assurément fautive.

3. Voir la note 2, page 60.

D'un mois, répondit le câdi, et encore ceux d'entre eux qui pourront terminer leur déménagement en un mois sont bien rares. — Nous ne pouvons attendre un mois, répartit Djouder, le temps nous presse, mais nous attendrons quinze jours ; ils n'ont qu'à se hâter d'évacuer les lieux ». Là-dessus Djouder s'en alla, et le câdi fit connaître aux intéressés ce qu'il avait dit.

Du matin jusqu'au soir les gens ne firent que chercher des locaux et déménager ce qu'ils pouvaient transporter. Brusquement, le matin du septième jour, ils virent arriver devant la porte de leurs maisons les Marocains, avec leurs bagages et leurs chevaux. Les Marocains se précipitèrent sur les habitants, les abreuvant d'injures, de menaces et de coups, et leur firent vider les lieux en employant la force et la violence ; puis ils se partagèrent entre eux les maisons et y entrèrent en même temps que les propriétaires en sortaient. C'est à Dieu que nous appartenons et c'est vers lui que nous devons retourner !

Cependant la plus grande partie des biens des habitants était demeurée dans leurs maisons et, une fois qu'ils en eurent été expulsés, pas un ne put revenir chercher ce qu'il avait laissé. Quant aux Marocains, ils se mirent à joindre les maisons et les rues les unes aux autres et à démolir une partie des bâtiments. Jamais épreuve plus cruelle ni plus grande ne s'était abattue sur les gens de Tombouctou, ni qui fût plus amère que celle-là.

Le pacha Djouder convoqua les ulémas et les négociants de Tombouctou et exigea d'eux les esclaves et les travailleurs nécessaires à la construction du fort. La contribution qu'il imposa à certains d'entre eux fut de dix esclaves ; il exigea de certains sept esclaves, de certains autres quinze, de quelques-uns trois. On consigna par écrit le nombre d'esclaves que chacun devait fournir, ainsi que le nom de

leur maître. On faisait travailler ces esclaves jusqu'à la prière du soir<sup>1</sup> ; après la prière du soir, le pacha appelait les surveillants, qui se présentaient à lui au nombre de plus de quarante, et leur enjoignait de reconduire les esclaves à leurs maîtres respectifs, en leur disant : « Dites aux maîtres de ces esclaves de bien les faire souper, de façon à ce qu'ils soient rassasiés, et de les renvoyer [demain] de bonne heure, après avoir muni chacun d'eux de son déjeûner ; il faut qu'avant le lever du soleil, tous sans exception soient auprès de nous ». Les surveillants escortaient alors les esclaves (٧٠٨) jusque chez leurs maîtres, en faisant le compte devant ceux-ci et mettaient la main de chaque esclave dans la main de son maître ; puis ils les ramenaient [le lendemain] de bonne heure, avant le lever du soleil, faisant porter à chacun ses provisions, les présentaient au pacha et les comptaient devant lui un à un. En plus de tout cela, les surveillants parcouraient la ville, saisissaient tous les gens qu'ils rencontraient et, en les poussant devant eux, leur faisaient porter de l'argile à bâtir depuis le matin jusqu'au soir : il en fut ainsi jusqu'à ce que fût achevée la construction [du fort].

L'un des cheikhs de Tombouctou (Dieu la protège !) m'a raconté que le pacha Djouder, au moment de cette construction, avait frappé les commerçants de Tombouctou d'une contribution de douze cents *sounnou* [de grains] qu'ils devaient lui remettre le matin suivant la première nuit de chaque mois<sup>2</sup> et que le pacha répartissait entre ses soldats à titre de rations de vivres. Celui qui m'a fourni cette infor-

1. Littéralement la prière du *'asr*, qui se fait aux environs de trois heures de l'après-midi.

2. C'est-à-dire « le premier jour de chaque mois » ; on sait qu'au Soudan comme en Orient les mois commencent au moment où la lune est visible pour la première fois après sa disparition, c'est-à-dire le soir, aussitôt après le coucher du soleil ; par suite chacun des jours du mois commence, non pas le matin, mais à la tombée de la nuit.

mation était, si je ne me trompe, le professeur Boussa le tailleur, gendre<sup>1</sup> de Zinou ben Bana (Ici se termine l'abrégé de son récit.)

On ne saurait mentionner complètement tous les malheurs et les pertes qu'eut à subir Tombouctou du fait de l'installation des Marocains dans ses murs ; on ne saurait épuiser le récit des violences et des excès qu'ils y commirent. C'est ainsi qu'ils arrachèrent les portes des maisons et abattirent les arbres de la ville pour en faire une embarcation qu'ils firent traîner, une fois construite, de Tombouctou jusqu'au Fleuve.

Lorsque la construction du fort fut terminée, Djouder s'y transporta avec toute son armée. Il n'y était que depuis peu de temps lorsqu'il y fut rejoint par le pacha Mahmoûd ben Ali ben Zergoûn, à la tête d'une petite troupe<sup>2</sup>. Ce dernier partit alors avec Djouder et marcha sur Gâo à la tête des deux armées. Les Marocains combattirent les gens du Songaï, s'emparèrent de leur pays et se saisirent des enfants de leurs rois ; quant à la masse du peuple, elle s'enfuit dans le pays du Dendi, et elle y est demeurée jusqu'à présent. Le pacha Djouder s'installa dans les murs de Gâo avec une partie des troupes, tandis que Mahmoûd s'installait à Tentyi<sup>3</sup> avec le reste de l'armée, qui y établit son campement.

A ce moment, l'*askia* Mohammed-Gâo, qui était campé avec ses guerriers en un endroit appelé Bara dont nous avons parlé précédemment<sup>4</sup>, envoya dire à Mahmoûd qu'il

1. Ou « affranchi » ou « parent par alliance » (مولى).

2. Le pacha Mahmoûd arriva du Maroc à Tombouctou le 17 août 1591 (26 chaoual 999, d'après le *Tarikh es-Soudân*), à la tête de 80 soldats, envoyé par le sultan Moulai Ahmed pour remplacer Djouder, qui avait cessé de plaire.

3. Voir la note 3, page 163.

4. Cette localité, dont le nom est douteux dans les manuscrits, devait se trouver sur la rive droite du Niger, à peu près à hauteur d'Ansongo (voir quelques pages plus haut une note à ce sujet).



désirait ardemment conclure un traité de paix avec (١٠٩) les Marocains. Mahmoûd agréa la proposition et, dissimulant sa pensée sous des apparences trompeuses, il feignit d'accueillir avec joie les messagers de l'*askia*, leur remit des présents et écrivit à Mohammed-Gâo qu'il était disposé à conclure la paix, l'invitant en même temps à venir en personne auprès de lui, afin qu'ils pussent examiner ensemble quelle était la façon de procéder et à quelles conditions la paix pourrait être conclue entre eux deux.

L'*askia* Mohammed-Gâo lui dépêcha alors l'*askia-alfa* Boukar Lanbâr et le *hi-koï*. Lorsque ces deux personnages arrivèrent auprès de Mahmoûd, celui-ci les accueillit avec beaucoup d'affabilité et d'égards, fit dresser pour eux une tente sous laquelle il fit étendre des tapis et leur offrit le repas de l'hospitalité. Ils demeurèrent trois jours auprès de lui, après quoi il les habilla de somptueux vêtements, les combla de cadeaux et les chargea pour l'*askia* de divers cadeaux et d'une lettre dans laquelle il invitait le prince à venir lui-même, lui jurait que sa personne serait en complète sécurité et lui recommandait de se hâter et d'accélérer sa marche, ajoutant qu'il n'attendait lui-même que l'arrivée de l'*askia*, ayant un pressant désir de repartir. Les deux envoyés retournèrent donc auprès de l'*askia* avec la lettre du pacha Mahmoûd. L'*askia* ayant lu cette lettre, l'*askia-alfa* l'engagea à se mettre en route et l'y poussa vivement ; or, [en faisant cela], il le trompait et il l'induisait en erreur<sup>1</sup>, car le pacha avait juré sur le Coran que l'*askia* n'aurait pas chez lui d'autre sauvegarde que celle de Dieu. On a dit que le pacha avait instruit l'*askia-alfa* de tous ses desseins secrets et avait fait de lui son ami et son complice, et que l'*askia-alfa* avait vendu l'*askia* Mohammed-Gâo au pacha, celui-ci lui

1. Ou, d'après le mscr. B : « et l'y poussa vivement, [l'assurant] que le pacha ne le trahirait pas ; or il l'induisit en erreur, car le pacha, etc. ».

ayant promis certaines choses s'il réussissait à faire venir l'*askia* auprès de lui.

Sept jours après que l'*askia-alfa* fut arrivé de chez Mahmoûd, l'*askia* réunit les notables du royaume songaï<sup>1</sup> pour les consulter et les informer de son intention de partir le lendemain, en vue de se rendre auprès du pacha Mahmoûd. Aucun d'eux n'ayant ouvert la bouche pour énoncer un non ni un oui, le *hi-koï* lui dit : « Toi, tu n'as pas vu Mahmoûd, tu ne le connais pas ; personne [de nous] ne l'a vu, excepté moi et l'*askia-alfa*. Or, pour moi, je ne pense de lui que du mal. Il ne nous a épargné ni les marques d'honneur ni les attentions flatteuses, il a tenu à nous baiser la tête, à nous porter lui-même notre repas et à nous le servir, à nous apporter (۱۶۰) de l'eau et à demeurer debout devant nous, cette eau à la main, jusqu'à ce que nous eussions fini de manger. Mais, lorsque j'ai vu cela, j'ai eu la certitude qu'il poursuivait un but. Je te le dis, te le redis et te le redis encore : n'y va pas. Si tu rejettes mon conseil et y vas, par Dieu ! tu ne reviendra jamais. Voilà ce que j'avais à te dire ».

Alors, se tournant vers l'*askia-alfa*, le roi lui dit : « Et toi, que dis-tu, ô jurisconsulte ? — Par Dieu ! répondit celui-ci, je n'attends de cet homme, quant à moi, que le bien et la loyauté dans ses engagements ». L'*askia* garda alors le silence et l'assemblée se sépara, chacun se retirant chez soi.

Le lendemain matin, l'*askia* fit battre son tambour et monta à cheval ainsi que ses fidèles et l'*askia-alfa*. Son frère l'*askia* Souleïmân et une partie de l'entourage royal l'avaient quitté déjà pour s'enfuir au camp de Mahmoûd, s'étaient présentés à celui-ci, lui avaient fait leur soumission et s'étaient installés auprès de lui dans son camp, où il avait donné une tente à Souleïmân. L'*askia* Mohammed-Gâo, qui

1. Littéralement « les gens du Songaï ».

ne s'était pas aperçu de leur départ, se mit en marche avec toute son armée, paré de ses plus beaux vêtements. Il avait fait déjà la moitié du chemin lorsqu'il fut rejoint par le *kanfâri* Mahmoûd fils de l'*askia* Ismâïl, qui l'accompagnait ainsi que le *Bengafarma* Toumané Darfana et qui, sautant à bas de son cheval, lui dit : « Ecoute mes recommandations et mes avertissements et tiens compte de mes paroles, car je suis pour toi un conseiller sincère et loyal. — Quelles recommandations veux-tu m'adresser? demanda le prince, quels avertissements et quels conseils? — Si tu es bien résolu à te rendre [auprès du pacha], reprit le *kanfâri*, si tu es assez hardi pour le faire, pars seul, suivi [seulement] de quarante cavaliers ; si tu reviens, Dieu soit loué ! tu sauras à quoi t'en tenir sur le pacha Mahmoûd ; et s'il s'empare de toi, c'est que Dieu en a décidé ainsi dans ses immuables arrêts. Mais si tu le préfères, reste ici, et ce sera moi qui irai avec tout le contingent du Kourmina ; si les Marocains s'emparent de nous, c'est que tel est le lot qui nous est réservé, mais toi, tu seras sauvé et tu échapperas au péril ainsi que les tiens. Cela vaudra mieux que de nous en aller tous ensemble, petits et grands, nous jeter entre les mains de l'ennemi, qui nous écraserait et nous anéantirait tous à la fois sur place, en sorte que l'on chercherait vainement nos traces. Voilà ce que j'avais à dire ».

Le roi se tourna alors vers son secrétaire, cet *askia-alfa* dont on a parlé déjà, et lui dit : « Que dis-tu, toi? (۱۶۱) pour moi, il me semble que l'avis que vient d'émettre le *kanfâri* est excellent. — Ne me questionne pas, répliqua l'*askia-alfa* Boukar, mais réfléchis sur ce que tu dois décider ; car on a déjà beaucoup parlé dans un sens et dans l'autre, ce qui ne convient pas à la dignité royale ».

Le prince demeura immobile un instant, puis il partit droit devant lui, car Dieu avait déjà décidé ce qui devait fatale-

ment arriver, et, remontant à cheval, le *kanfâri* Mahmoûd le suivit.

Ils s'étaient remis en marche depuis peu de temps lorsqu'ils virent arriver à leur rencontre le caïd El-Harroûchi, accompagné de trente cavaliers de la compagnie des spahis. Lorsque les deux groupes furent en présence, le caïd El-Harroûchi et ses compagnons chargèrent sur les Songaï, se précipitant sur l'endroit où se tenaient ceux-ci et passant à travers leurs rangs ; puis, mettant pied à terre, ils rendirent hommage à l'*askia* et déchargèrent leurs fusils en son honneur en criant : « *Bismilla, bismilla*<sup>1</sup> ! ô *askia* Mohammed, nous sommes heureux de te voir et le pacha te salue ! » Ensuite ils remontèrent à cheval, chargés à leur tour par quelques-uns des fils de l'*askia*, qui s'amusaient à faire avec eux un simulacre de combat. Puis El-Harroûchi et sa troupe se remirent en route pour retourner à leur campement.

Alors le *kanfâri* Mahmoûd mit son cheval au galop pour rejoindre l'*askia* et, mettant pied à terre, il s'écria : « O *askia*, entendre parler d'une chose n'est pas comme l'avoir vue de ses yeux ! Sache que ces cavaliers ne sont pas venus pour autre chose que pour espionner. Si tu ne veux pas notre mort et notre perte, nous accepterons de ne pas fuir, mais alors laisse-nous nous jeter sur ces cavaliers et les exterminer ; ensuite, nous continuerons notre route jusqu'au camp des Marocains et nous les surprendrons, car, en nous voyant, ils nous prendront pour leurs cavaliers ayant escorté El-Harroûchi ; et ainsi nous pourrions avoir avec eux un combat corps à corps : celui qui mourra succombera sur le dos de son cheval, et cela vaudra mieux que de nous jeter ainsi entre leurs mains et de tomber dans un piège d'où nous ne saurions nous échapper. — A Dieu ne plaise,

1. Pour *bismillâh* « au nom de Dieu ! » ; le mot est écrit بِسْمِ اللّٰهِ dans le texte.

répartit l'*askia*, que nous soyons les premiers à user de ruse et de perfidie et à violer un engagement après l'avoir contracté ! » Et il poursuivit sa route sans s'arrêter, suivi du *kanfâri* Mahmoûd, jusqu'à ce qu'ils aperçussent le camp marocain, dont les grandes tentes se dressèrent à leurs yeux.

Cependant El-Harroûchi, dès son arrivée au camp, s'était présenté au pacha et lui avait annoncé la venue des Songaï, et aussitôt les Marocains avaient sanglé leur équipement et s'étaient alignés (١٦٢) de droite à gauche, chacun d'eux se tenant debout, appuyé sur son fusil bourré de balles jusqu'à la gueule. Quand l'*askia* arriva avec sa troupe, Mahmoûd et le caïd Mâmi sortirent [des rangs], s'empressant de marcher [à leur rencontre] pour les aider à mettre pied à terre. Lorsque l'*askia* Mohammed fut descendu de cheval, Mahmoûd le serra dans ses bras et le caïd Mâmi fit de même, ainsi que tous les officiers ; puis, ayant souhaité la bienvenue aux arrivants, le pacha prit le prince par la main et, accompagné du caïd, le conduisit à sa tente, où tous deux le firent asseoir sur la même estrade qu'eux-mêmes parmi les coussins du pacha ; peut-être même celui-ci s'assit-il en bas de l'estrade.

Ensuite tous les soldats vinrent deux à deux saluer l'*askia*, déchargeant leurs fusils en son honneur au fur et à mesure qu'ils arrivaient [auprès de lui et disant] : « Le salut et la miséricorde de Dieu [soient sur toi] ! », tandis que les instrumentistes, joueurs de guitare, de *nezoua*<sup>1</sup> et de clarinette, assis sous la tente du pacha en arrière de l'estrade, jouaient de leurs instruments. Aucun des compagnons de l'*askia* n'était resté à cheval ; tous, ayant mis pied à terre,

1. <sup>نَزْوَا</sup>. Nous ignorons de quel instrument il s'agit ici ; dans le mscr. A, le mot pourrait se lire <sup>النَّرْوَا</sup>.

étaient entrés dans le cercle [des spectateurs]<sup>1</sup> et s'étaient assis, fort étonnés de voir des gens dont les visages différaient complètement des leurs par l'abondance de leur système pileux, ce qui faisait paraître leurs figures comme tachetées de blanc et de noir ; ils étaient envahis par l'appréhension, le trouble et la crainte.

Sur l'ordre de Mahmoûd et des gens de sa suite qui formaient sa cour, on ouvrit de grands sacs remplis de dattes, de figues sèches<sup>2</sup> et de noix de *goûro*, et des serviteurs, portant les uns des plateaux et les autres des serviettes, parcoururent les rangs des compagnons de l'*askia* en leur présentant [ces fruits]. Ensuite on leur servit des mets divers et des viandes rôties et ils se mirent à manger, tandis que des domestiques se tenaient debout devant eux avec des bols pleins d'eau, les uns offrant à boire à ceux qui avaient fini de manger et les autres leur présentant de l'eau pour se laver les mains et des serviettes pour se les essuyer.

Après cela, Mahmoûd se leva et pénétra sous une grande tente dressée en arrière de celles où se tenait la réunion. Puis il manda (١٦٣) le câïd Mâmi, et quand celui-ci, répondant à son appel, eut quitté [l'assemblée] et fut venu le trouver, il lui dit : « Quel est ton avis au sujet de ces gens ? Ils sont venus à nous sous la sauvegarde de Dieu ; nous les avons convoqués et ils ont répondu docilement à notre appel ; pas un d'eux n'a d'armes sur lui. Mon opinion est que, pour aujourd'hui, nous les laissons repartir : ce sont des simples qui ne connaissent pas le mal, et, le jour où nous voudrons les faire venir, ils viendront à nous dès que nous les appellerons. Et toi, qu'en dis-tu ? » Mâmi répondit qu'il fallait convoquer les *kâhia* et les *bâchoûta*<sup>3</sup>. Quand ceux-ci furent

1. Littéralement « dans leur cercle ».

2. Ou « de raisins secs » (الزبيب).

3. الباشوطات. Officiers subordonnés au pacha, « vice pachas ».

venus, Mâmi dit à Mahmoûd : « Répète devant eux les paroles que tu viens de prononcer au sujet de ces gens ». Le pacha répéta devant eux ce qu'il venait de dire et, aussitôt, tous s'écrièrent en s'adressant à Mâmi : « Qu'en dis-tu, ô caïd, toi que notre maître Ahmed (que Dieu l'assiste!) n'a envoyé avec nous que pour tes qualités guerrières, ton habileté et ton esprit d'artifice? » Mâmi répondit : « Que Dieu donne la victoire au sultan! ce dernier en effet ne m'a envoyé que pour cela. Certes, ô pacha (que Dieu te fortifie et t'assure les faveurs de sa bénédiction!), les paroles que tu viens de prononcer ne contiennent rien de mal; mais ces gens sont sous le coup de la stupéfaction et de la peur, ils sont pénétrés de crainte : si nous les laissons partir aujourd'hui, ils ne nous reviendront jamais, par suite de l'effroi que nous leur avons inspiré, et, à partir de ce jour, jamais plus ils ne répondront à notre appel; car qu'est-ce qui les a fait venir sinon l'heureux renom du sultan<sup>1</sup> (que Dieu l'assiste!). Celui qui a réussi à faire tomber son ennemi entre ses mains n'a pas à chercher d'autre garantie contre la fuite de cet ennemi et l'homme intelligent ne lâche pas la réalité pour l'ombre. Si nous laissons échapper l'occasion qui s'offre à nous aujourd'hui [d'en finir] avec eux, jamais nous n'en retrouvons une semblable ».

Le pacha Mahmoûd baisa la main du caïd Mâmi et approuva sa manière de voir. « D'ailleurs, dit encore le caïd Mâmi, une fois que nous nous serons emparés d'eux, nous consulterons le sultan sur le sort qui devra leur être réservé et nous l'informerons de la situation qui leur aura été faite : s'il ordonne de leur rendre la liberté, nous la leur rendrons et ne mettrons à mort aucun d'entre eux; si au contraire il

1. La traduction de ce membre de phrase est incertaine, de même que sa lecture demeure douteuse dans le texte des manuscrits.

(*Tarikh el-Fettach.*)



ordonne de les tuer, nous les tuerons ». Tout le monde se rangea à son avis.

Les caïds, les kâhia (١٦٤) et les bâchoûta allèrent reprendre leur poste à la suite de cette réunion, et il ne resta plus que Mâmi auprès de Mahmoûd. Alors on manda le chaouch en chef et le pacha lui enjoignit d'aller chercher l'*askia* tout seul. Le chaouch en chef se rendit auprès du prince, lui baisa les genoux et dit : « Le pacha te demande ». L'*askia* se leva aussitôt et, seul, se rendit auprès du pacha avec le chaouch. Lorsqu'il pénétra [sous la tente] où se trouvaient Mahmoûd et Mâmi, ceux-ci se levèrent pour lui faire honneur et le firent asseoir auprès d'eux. Alors on apporta un boubou de soie et le pacha invita l'*askia* à enlever son turban ; il l'enleva, pensant que le pacha et le caïd voulaient lui passer le boubou sur les épaules, mais on lui jeta le boubou sur la tête, on le renversa la face contre terre, et, tout en le maintenant dans cette position, on lui entourra le cou de son turban, dont le chaouch en chef tenait l'extrémité.

Ensuite, sur l'ordre du pacha Mahmoûd, [le caïd] appela les soldats marocains en leur criant : « *Mâ aina ! mâ aina<sup>1</sup> !* » Aussitôt, ceux-ci arrachèrent les piquets des tentes sous lesquelles se tenaient les compagnons de l'*askia* : les tentes se renversèrent sur ces derniers, qui furent tous saisis par les Marocains. Un héraut se mit alors à crier à haute voix : « *Kor li' kabïssa !* » Ces mots *kor li' kabïssa*, dans leur langage technique, d'après ce que nous a expliqué le kâhia Mohammed ben El-Moustafa El-Hindi, signifient : « Quiconque lèvera la main, tuez-le ! »<sup>2</sup>. Puis on fit dire par

1. ما اینه. Le mot *aina* signifie en ancien espagnol « vite, à la hâte » ; il est infiniment probable que l'expression *mâ aina* (peut-être pour *mîs aina* « plus vite ») était une sorte de commandement en langue espagnole en usage dans l'armée de Djouder.

2. كُر لِي كَيْس. Ici encore, la phrase citée semble bien appartenir à la

le *hader-bâch*<sup>1</sup> aux hommes demeurés auprès des chevaux des compagnons de l'*askia* d'enlever ces animaux aux serviteurs et jeunes garçons qui les gardaient, mais ceux-ci enfourchèrent leurs chevaux et prirent la fuite ; les cavaliers marocains les poursuivirent et rattrapèrent quelques-uns d'entre eux qu'ils parvinrent à arrêter, tandis que les autres réussirent à se sauver (١٦٥) et à leur échapper.

Ensuite on apporta une grosse et longue chaîne que les Marocains avaient avec eux et on y attacha par le cou les prisonniers ; cette unique chaîne servit à les enchaîner tous, à l'exception de l'*askia* qui, seul, ne fut ni enchaîné, ni garotté, ni mis aux fers ; on lui étendit même des tapis sous la tente où il se trouvait, mais on plaça auprès de lui des gardiens et des surveillants. Le pacha ne fit dépouiller personne de ses vêtements, pas plus du boubou que de la culotte ni du turban ou du bonnet, mais on plaça auprès d'eux un nombre considérable de soldats pour les garder ; si l'un des

langue espagnole et rappelle quelque chose comme *cor(te)-le cabeza* « coupez-lui (la) tête », la seconde syllabe de *corte* ayant été omise par l'auteur. Ce dernier, dont la langue maternelle était le songai, a pu établir une certaine confusion entre ces mots d'un idiome inconnu de lui et la phrase songai *kour dibi, ka wi sa* (dialectalement *kour liwi, ka bi sa*), qui signifie « quiconque aura bougé, viens (le) tuer immédiatement », ce qui expliquerait la traduction qu'il propose. On nous a dit plus haut que l'armée venue de Marrâkech avec le pacha Djouder se composait d'une section de Renégats et d'une section d'Andalous ; nous savons d'autre part que Djouder lui-même était un renégat espagnol : il s'ensuit que les « Marocains » qui firent la conquête de Gâo et de Tombouctou devaient être en majorité des Espagnols ; très vraisemblablement, ils devaient ignorer l'arabe ou du moins le parler fort mal, à l'exception de quelques-uns de leurs officiers, et c'était sans doute de la langue espagnole qu'il était fait usage dans les commandements militaires. C'est ainsi qu'il convient probablement d'interpréter les mots « langage technique » employés pour l'auteur, et le fait que ce dernier ait eu besoin de se faire expliquer par un officier marocain la phrase rapportée ici plus ou moins correctement.

1. هدر باش. Officier de l'armée marocaine dont les fonctions étaient sans doute celles d'une sorte de prévôt de police ; ce mot, comme un certain nombre de termes militaires et de titres en usage dans l'armée marocaine, est d'origine turque.

prisonniers se levait pour uriner, tous étaient obligés de se lever en même temps que lui. C'est à Dieu que nous appartenons et c'est vers lui que nous devons retourner!

L'*askia* fut séparé de ses hommes, sans qu'il pût avoir de leurs nouvelles ni qu'ils pussent avoir des siennes. Quant à l'*askia* Souleïmân<sup>1</sup>, il était dans le camp, mais le pacha l'avait fait cacher.

Au bout de dix jours, on évacua les prisonniers, sans les détacher de leur chaîne (Dieu nous préserve de la tyrannie des hommes et de la rigueur des temps!), et on les fit entrer dans une embarcation qui se trouvait là et qu'on avait garnie de nattes pour eux. Le pacha fit égorger des bœufs à leur intention et on embarqua avec eux la viande de ces bœufs pour qu'ils eussent à manger durant le voyage. Lorsqu'on eut fini de les installer dans cette embarcation, on fit sortir l'*askia* [de sa tente] et on le fit monter sur une bête de somme; Mahmoûd, marchant à côté de lui en s'entretenant avec lui et en soutenant le bois du bât, l'accompagna jusqu'à l'embarcation; quand ils y furent arrivés, le pacha y fit mettre deux riches tapis, une pièce de soie et des coussins; puis il aida l'*askia* à descendre de sa monture, le fit porter jusque sur les tapis étendus sous le *hanaka*<sup>2</sup>, lui fit ses adieux et lui donna l'accolade. Il confia la direction du convoi à un seul chaouch, avec ordre d'accompagner les prisonniers et de s'occuper d'eux, et de les remettre à l'arrivée entre les mains du pacha Djouder, lequel était alors dans la ville de Gâo (١٦٦).

1. Ce personnage, dont il a été question déjà, était, comme Mohammed-Gâo, un fils de l'*askia* Dâoûd; le pacha Mahmoûd l'investit des fonctions d'*askia* après la mort de son frère Mohammed-Gâo et lui assigna Tombouctou comme résidence.

2. هَنَكٌ. Sorte de toiture en paillassons qui sert à abriter les voyageurs de la pluie et du soleil et qui est usitée sur les embarcations du Niger.

Ce chaouch se mit donc en route avec eux et, chaque matin, il venait chercher l'*askia*, le faisait sortir de l'embarcation, le conduisait à terre et lui apportait de l'eau pour ses ablutions; le prince alors faisait sa prière et saluait ses compagnons, après quoi le chaouch lui apportait à déjeuner; les prisonniers prenaient aussi leur repas et le chaouch leur distribuait des *gouïro*. Parmi ces gens, il en était qui n'avaient mangé ni bu depuis leur capture que juste ce qu'il fallait pour leur conserver un souffle de vie. Comme ils arrivaient à la moitié de leur route, on remit à l'*askia* un message d'Ishâq, [expédié par celui-ci] le jour de son départ<sup>1</sup> et par lequel il faisait dire à son frère : « Ce malheur qui vient de nous frapper sera, s'il plaît à Dieu, moins funeste que celui qui lui arrivera<sup>2</sup>. » Lorsqu'on lui eut communiqué ce message, l'*askia* pleura.

Ses compagnons lui dirent alors : « Quelle est ta pensée? Il est de notre devoir de te le demander. Nous formons un groupe nombreux conduit par un seul chaouch et, bien que nous soyons enchaînés, nous pourrions, si nous le voulions, le tuer, tâcher de nous débarrasser de cette chaîne que nous avons au cou et prendre la fuite à pied. Qu'en dis-tu? — Mes avis, répondit le roi, n'ont jamais eu de succès, rien de raisonnable n'est sorti de ma bouche et aucun de tous les conseils que j'ai donnés n'a été profitable. N'agissez donc pas d'après mes paroles. Toutefois, puisque vous voulez connaître mon opinion sur la proposition que vous venez d'émettre, je ne vous inviterai pas à l'exécuter, car j'estime qu'elle ne vaut rien : si vous faites ce que vous venez de

1. Le texte ne permet pas de savoir s'il s'agit du départ d'Ishâq ou de celui de Mohammed-Gâo.

2. Peut-être Ishâq voulait-il dire que le pacha Mahmoûd encourrait une épreuve plus cruelle que la sienne propre et celle de Moyammed-Gâo, peut-être aussi, bien que le texte porte après le verbe « arrivera » le pronom de la troisième personne, faut-il entendre : « le malheur qui m'a frappé, moi Ishâq, n'est rien en comparaison de celui qui t'attend, toi, Mohammed-Gâo ».

dire et prenez la fuite à pied, on vous rattrapera et on vous fera subir un sort plus affreux que votre sort actuel. Prenez patience ! j'ai l'espoir que le sultan Moulaï Ahmed sera sans doute informé de ce qui nous est arrivé et saura que nous lui avons fait notre soumission en nous rendant docilement à son appel et en nous présentant à ses troupes ; peut-être alors ordonnera-t-il de nous relâcher et de nous rendre la liberté ». Ses compagnons approuvèrent son avis et s'y conformèrent.

Le jour de leur arrivée à Gâo, le chaouch qui les conduisait vint de bon matin trouver l'*askia* avec des entraves et lui dit : « Donne ton pied : le pacha nous a donné l'ordre de te mettre les fers aux pieds le jour de ton arrivée dans la capitale ». Le roi lui tendit ses deux jambes et le chaouch lui passa des entraves en présence de son entourage. Alors il eut le cœur brisé, désespéra de son sort et perdit tout espoir (۱۶۷) de délivrance.

Ils mouillèrent dans le port, un mardi soir, au nombre de soixante-trois, tous enchaînés mais revêtus de leurs habits, solidement maintenus par des entraves et des chaînes, tels qu'on les avait conduits de Tentyi jusqu'à Gâo. Là, on les garda en prison durant un mois environ, après quoi on creusa dans la maison où on les avait enfermés une fosse large et profonde ; puis on les tua tous, on les jeta tous dans cette fosse et on rejeta la terre sur eux (Dieu leur fasse miséricorde !).

On ne les mit à mort qu'à la suite du massacre qu'avait fait Ibnou-Bentsi<sup>1</sup> de soldats de l'armée marocaine venant de Marrâkech sous la conduite du caïd appelé Gandaboûr, dans la journée que les gens du Songaï appellent « journée de Gandaboûr. » Parmi ces soldats se trouvaient quatre cents

1. Il s'agit d'un fils de Bentsi, fille elle-même de l'*askia* El-Hâdj Mohammed ou du *kanfân* Amar-Komdiâgo (voir pages 150 et 151).

fusiliers : Ibnou-Bentsi tomba sur eux [à la faveur de] la nuit et les extermina. Si ce n'eût été cela, le pacha n'eût pas fait tuer l'*askia* et ses compagnons, car les chefs marocains avaient expédié un message à leur maître le sultan pour le consulter sur ce qu'on devait faire d'eux, soit les mettre à mort, soit leur rendre la liberté ; mais le messenger n'était pas encore de retour lorsqu'eut lieu l'affaire en question. *Gandaboûr*, dans la langue du pays, signifie « qui a un gros ventre »<sup>1</sup> ; ce caïd en effet avait un ventre énorme<sup>2</sup>.

1. <sup>فند بؤر</sup> (*ganda-boïr*) signifie en effet « ventre gros » en langue songaï, bien que la prononciation la plus usuelle soit *ganda bér*.

2. Les affaires de Tentyi et de Gandaboûr eurent lieu vers le milieu de l'année 1592.

---

## CHAPITRE XVI

### Les pachas marocains de Tombouctou et Noûh, askia du Dendi.

Après ces évènements, le pacha Mahmoûd partit de Gâo avec son armée pour se rendre au Dendi à la poursuite de l'*askia* Noûh<sup>1</sup>, de ceux de ses frères qui étaient demeurés avec lui et de leurs partisans.

L'*askia* Noûh était l'un des plus rusés des fils de l'*askia* Dâoûd. Il se trouvait en prison au moment de l'arrivée de l'expédition de Djouder au Songaï ; il y avait été jeté par son frère l'*askia* Ishâq. Lorsque l'*askia* Ishâq eut pris la fuite, Noûh se fit élargir de sa propre autorité et s'en fut rassembler ses frères, qui formèrent avec lui un groupe nombreux. C'était un bon cavalier, gros, très brave, de haute taille et de figure agréable.

Un jour que j'étais chez notre maître le jurisconsulte Mohammed ben El-Mokhtâr, surnommé Mohammed ben Kourtam, dans la ville de Tombouctou (Dieu la protège !), la conversation des gens réunis auprès de lui tomba sur l'*askia* Noûh et l'on raconta ses aventures. L'une des personnes présentes ayant fait l'éloge de sa vertu et parlé de sa belle renommée, notre maître précité dit : « Vous ne connaissez pas, vous autres, la valeur exacte de Noûh ni la considération dont il jouit ; c'est le plus remar-

1. Après la mort de l'*askia* Ishâq et le règne éphémère de son frère Mohammed-Gâo, Noûh, autre fils de l'*askia* Dâoûd, avait été proclamé *askia* dans le Dendi, et y avait transféré le siège du royaume songaï.



quable des fils de l'*askia* Dâoùd et le plus illustre ». Puis il se leva, entra dans l'intérieur de son habitation et nous en rapporta un feuillet de papier roulé dans un tube de cuivre et sur lequel étaient écrits des mots tracés par le saint vertueux, l'instruit par Dieu, le docte savant, le maître qui révèle l'avenir, le chérif hassanide Zeïn-el-'Abidîn, fils du saint (١٦٨) vertueux, du docte Sîdi Mohammed El-Bekri<sup>1</sup> ; le chérif avait tracé ces lignes de sa noble main (Dieu lui marque sa satisfaction !) à l'adresse de l'*askia* Noûh et y avait fait entrer la plus belle des salutations et les plus précieux témoignages de vénération, ainsi que des prières pour le bonheur de l'*askia* en ce monde et en l'autre. Une partie de ces prières est demeurée gravée dans ma mémoire, en particulier ces mots : « Nous invoquons Dieu pour vous aux moments où il exauce les prières, la nuit et le jour, et dans les ténèbres des nuits. »

Mohammed-ould-Kourtam (Dieu lui fasse miséricorde !) dit ensuite : « Cet écrit a été apporté par mon père, El-Hâdj El-Mokhtâr, lorsqu'il est revenu du pèlerinage ; il m'a dit qu'il lui avait été remis par Zeïn-el-'Abidîn dans la ville du Caire, avec ordre de le faire parvenir à l'*askia* Noûh ; mais, lorsque mon père est arrivé [ici], il se trouva que Noûh était parti pour s'enfuir au Dendi ».

Cependant, le pacha Mahmoûd et Djouder poursuivaient l'*askia* Noûh avec leurs troupes en le suivant à la piste. Quant aux partisans du prince, qui ne se doutaient pas que les Marocains étaient sur leurs traces, ils étaient campés en un endroit appelé Ouâmé<sup>2</sup>. L'*askia* avait avec lui une foule considérable de gens du Songaï, adultes, enfants et escla-

1. Le *Tarikh es-Soudân* parle à plusieurs reprises de ce dernier personnage, qui vivait au Caire au xvi<sup>e</sup> siècle et enseignait à la Mosquée d'El-Azhar.

2. *وام*. Nous n'avons pu identifier cette localité.

ves des deux sexes, qui émigraient en sa compagnie et qui se composaient d'habitants de Gâo et des environs de cette ville. Mahmoûd ben Zergoûn les surprit campés là, au moment de la méridienne. Avertis seulement [de l'arrivée des Marocains] par la poussière que soulevaient les chevaux, les Songaï se précipitèrent vers leurs montures, les enfourchèrent et attendirent l'ennemi sur place ; tout cela fut fait en un clin d'œil.

Quant à Noûh, il était demeuré assis. Ses compagnons l'exhortèrent à monter à cheval et à prendre la fuite, mais il dit : « Où aller ? nous avons tellement fui déjà que nous sommes sans forces [pour fuir encore] ; aujourd'hui nous attendrons [l'ennemi] jusqu'à ce que la mort, subie selon la religion musulmane, vienne nous procurer le repos ». Mais [quelques-uns de] ses frères le portèrent sur son cheval et s'enfuirent avec lui.

C'est en cet endroit que Mahmoûd trouva la plupart des frères de l'*askia* qui avaient embrassé le parti de ce dernier. Ce fut là la dernière des calamités qui s'abattirent sur les Songaï, celle qui brisa leur cohésion définitivement, en dispersant leur groupement et en le faisant s'éparpiller de tous les côtés. Cette journée au cours de laquelle ils furent atteints par le pacha Mahmoûd est appelée la « journée de Ouâmé » ; c'est le jour où leur sang fut répandu et où leurs enfants furent emmenés en captivité.

Leur premier désastre, le premier combat où ils furent battus, avait été la journée de Sonkia, où périrent nombre d'entre eux ; la seconde journée [malheureuse] fut celle de la fuite de l'*askia* Ishâq le Zaghrâni au Gourma, qui se termina par sa mort et le massacre de tous ses compagnons ; la troisième fut la journée de Tentyi, durant laquelle furent faits prisonniers (١٦٩) l'*askia* Mohammed Gâo et une foule de gens ; la quatrième fut la journée de Ouâmé, dans laquelle

les pères perdirent un nombre considérable de leurs fils et une partie de leurs filles.

Tels sont les malheurs qui amenèrent la ruine de l'État du Songaï et son effondrement complet. Celui-ci fut tel que tout ce que put ramener à Tombouctou l'*askia* Souleïmân fils de Dâoùd, en fait de gens ayant appartenu primitivement à l'armée royale, fut une petite troupe ne dépassant pas quarante-sept individus, tant cavaliers que fantassins, dont les plus élevés en dignité étaient le *hi-kor* Abderrahmân et le *hi-koï* Brahim. Aussi, une fois arrivé à Tombouctou, l'*askia* Souleïmân, qui avait établi sa résidence en cette ville, se mit à recruter des hommes parmi les habitants du Kourmina, de la province des *balamá*, du Benga et du Bara ; il arriva ainsi à se constituer une armée d'environ cent hommes.

Quant au pacha Mahmoûd, il était demeuré à Koûkiya avec son armée, lorsqu'il y reçut une lettre du caïd El-Moustafa Et-Tourki, portée par un messenger de celui-ci ; le caïd lui demandait du secours et l'informait de ce qui était survenu entre lui et les habitants de Tombouctou, avec lesquels il avait dû lutter et se battre, et qui avaient tué soixante-seize de ses fusiliers ; il faisait connaître au pacha qu'il était bloqué et le priait de le dégager. L'homme qui apporta la lettre était un Touareg de Tombouctou que le caïd avait soudoyé en lui faisant don d'une jument qu'il possédait et qui était une bête de pur sang. Lorsque ce message lui parvint, le pacha en fut irrité et entra dans une violente colère, car il venait de prendre la détermination de retourner au Dendi pour exterminer les princes de la famille des *askia* qui avaient accompagné Noûh. Il tint conseil et consulta ses troupes sur le point de savoir s'il devait regagner Tombouctou pour porter secours au caïd El-Moustafa ; on convint de prélever sur l'armée un détachement qu'on enverrait au

secours du caïd; le pacha désigna le caïd Mâmi pour en prendre le commandement et, ce choix ayant été approuvé, il lui constitua un détachement de sept cents fusiliers et le mit en route dès le lendemain.

Comme le caïd Mâmi demandait à Mahmoûd quelle conduite il devait observer vis-à-vis des habitants de Tombouctou, le pacha lui dit : « Lorsque tu seras arrivé, fais le *sebil*<sup>1</sup> dans leur ville pendant sept jours ». — Or « faire le *sebil* », dans la façon de parler des Marocains, consiste en ceci : lorsque le sultan est irrité contre les habitants d'une ville, soit qu'ils aient manqué (√√.) à leurs devoirs d'obéissance soit qu'ils se soient révoltés contre lui, il envoie contre eux une armée, qui pénètre violemment dans leurs pays et massacre tous les gens qu'elle rencontre et tous ceux qu'elle aperçoit pendant un jour ou deux; mais, si la ville est grande, le massacre dure jusqu'à sept jours. — « La ville de Tombouctou, fit observer Mâmi, ne comporte pas même un *sebil* d'une heure : ses habitants sont les plus efféminés des hommes et les moins courageux et, une fois que trois d'entre eux auront été tués, il en mourra sept de peur et d'effroi, sans que le fer les ait touchés. En outre, le désir du sultan (que Dieu l'assiste!) n'est pas de ruiner Tombouctou ni de la dévaster : son désir est d'y faire élever une forteresse et d'en tirer des richesses. — Oui, répartit Mahmoûd, nous savons que tel est son désir; mais l'affaire est entre tes mains : agis comme il te semblera bon et examine ce qu'il conviendra de faire à l'égard des habitants. — J'irai donc, reprit Mâmi, s'il plaît à Dieu, et j'emploierai vis-à-vis d'eux la mansuétude et la douceur en attendant que tu arrives toi-même ».

Là-dessus, la fâtiha<sup>2</sup> ayant été récitée, Mâmi leva le camp

1. *سبيل*, mot arabe signifiant proprement « voie, moyen, expédient ».

2. Première sourate du Coran.

et se mit en route. Il marcha jusqu'à la ville et fit halte ne dehors des murs. Il se trouva que les habitants de Tombouctou avaient déjà fait la paix avec le caïd El-Moustafa et que la révolte et la lutte avaient pris fin. L'arrivée de Mâmi à Tombouctou coïncida avec la nuit de la Nativité du Prophète tombant le 13 du mois de rebi' le prophétique<sup>1</sup> de l'an 1001 [nuit du 16 au 17 décembre 1592]. Cette nuit fut marquée par une calamité des plus épouvantables, qui mit en fuite les habitants de Tombouctou : le fleuve envahit la ville, et les gens crurent qu'ils ne verraient pas le jour se lever. Combien d'hommes s'enfuirent de la ville durant cette nuit, abandonnant leurs biens, leurs enfants et leurs femmes et n'emportant pas même de chez eux leur bâton ! combien disparurent et ne revinrent plus jamais ! Quelques malhonnêtes gens de la ville se procurèrent des richesses à la faveur [du désarroi] de cette même nuit ; on voyait [par exemple] un homme pénétrer dans les maisons en dépit de leurs occupants, en enlever ce qui lui plaisait et l'emporter, sous les regards du maître de la maison et des siens, sans qu'aucun de ceux-ci osât lui dire (ﻻ ﻻ) quoi que ce fût.

Le caïd [Mâmi] fit durant cette même nuit son entrée dans le fort, où il fut reçu avec son détachement par le caïd El-Moustafa. La population passa la nuit dans les transes et sans fermer l'œil, s'attendant à une catastrophe pour le jour qui allait venir. Au matin, aucun des habitants de Tombouctou n'ouvrit la porte de sa demeure ; aucun bruit ne sortait des maisons et personne n'osait faire un pas dans les rues. Cependant, après la prière de l'après-midi, le jurisconsulte et câdi Omar fit convoquer les notables de la ville, qui répondirent à la convocation et se rendirent tous chez le câdi, y compris le jurisconsulte Mohammed Baghayogho (Dieu lui

1. C'est-à-dire de rebi I<sup>er</sup>, dit « le prophétique » parce que ce fut le mois de la naissance de Mahomet.

fasse miséricorde!). Le câdi voulait les consulter sur ce qu'il y avait à faire, mais ils n'avaient pas encore commencé à parler que le domestique du câdi préposé aux fonctions de portier se présenta devant l'assemblée et annonça que le caïd Mâmi attendait à la porte, accompagné de quelques personnes de son entourage, et demandait à être introduit. A cette nouvelle, les membres de l'assemblée se troublèrent et changèrent de visage. Mais le câdi autorisa Mâmi à entrer et ce dernier fut introduit avec ses compagnons et pénétra [dans l'assemblée].

Le câdi voulut se lever pour lui faire honneur, mais le caïd l'adjura de ne pas bouger et l'invita à ne pas se lever. Dès qu'il fut entré, Mâmi se pencha sur la tête du câdi et la baisa, puis il s'inclina sur ses genoux et ses pieds, qu'il baisa également, et ensuite lui baisa les mains. Après cela, il se tourna vers les jurisconsultes et les notables et leur adressa ses hommages et son salut, qu'ils lui retournèrent aussitôt. Puis il s'assit en face du câdi comme quelqu'un qui se dispose à à repartir et dit : « Le pacha Mahmoûd, les caïds et les kâhia t'adressent leurs salutations. C'est le pacha qui m'a envoyé [ici], quand il a appris la façon dont s'étaient conduits envers vous des misérables de notre armée; cela l'a peiné; il vous demande pardon, réclame votre indulgence et vous prie de ne pas rejeter la faute sur nous, car, par Dieu tout puissant, ces gens n'ont pas agi à notre instigation ni d'après nos conseils. Pardonnez-nous donc et que Dieu nous pardonne ainsi qu'à vous! Nous avons creusé un fossé, nous l'avons comblé : nous et vous désormais sommes des frères, la paix est faite et il n'y aura, à partir d'aujourd'hui, ni soupçon ni trahison » (۱۷۲).

Cependant les hommes de guerre de Tombouctou, lorsqu'ils avaient vu le caïd Mâmi se diriger vers la demeure du câdi ce jour-là, avaient supposé qu'il n'y allait qu'avec de

mauvaises intentions et, s'étant rassemblés, ils s'étaient rendus à la mosquée de Sankoreï ; les uns étaient montés sur la terrasse de la mosquée, avec leurs flèches et leurs armes blanches, tandis que d'autres étaient montés sur les toits des maisons du même quartier. Après que Mâmi eut prononcé chez le câdi ses paroles conciliantes et l'eut calmé et conquis par sa douceur, le câdi envoya le jurisconsulte Mohammed Baghayogho (Dieu lui fasse miséricorde !) pour les convoquer. En arrivant auprès d'eux et en les voyant tous munis de leurs armes, Mohammed Baghayogho interpella leurs chefs et leur dit : « Me reconnaissez-vous ? — Certes, répondirent-ils. — Alors, reprit le jurisconsulte, descendez tous et venez nous trouver ». Ils descendirent et s'approchèrent en toute hâte. « Le câdi Omar vous appelle, dit alors Mohammed, suivez-moi auprès de lui ». Puis il ajouta : « Dieu a mis fin aux épreuves que nous venons de subir et nous a délivrés de nos angoisses. Voici que le très respectable caïd Mâmi ben Berroûn vient de nous apporter la paix et le pardon, avec le salut et les compliments du pacha Mahmoûd : aucun mal [n'est à redouter] désormais. Criez donc tous : Dieu assiste notre maître Ahmed ! »

Mâmi cependant, après avoir salué le câdi et les notables, qui lui rendirent son salut, sortit [de la maison du câdi], monta à cheval et se dirigea vers le fort. En arrivant à Bâguindé<sup>1</sup>, il s'y rencontra avec des soldats marocains qui dépouillaient un homme de ses vêtements ; enlevant alors son cheval, il se précipita sur eux, dégâina son sabre et frappa l'un des Marocains sur l'épaule avec une telle violence qu'il lui fendit l'omoplate et que le blessé tomba mort sur le sol ; ensuite, le caïd lui fit trancher la tête et la fit

1. بَعْدِيَّة. Bâguindé ou Bâdyindé est un quartier de Tombouctou où se tient actuellement un marché fort achalandé.



suspendre [à une perche]. La nouvelle de cet incident se répandit dans la ville et s'y propagea, causant une grande joie aux habitants, qui furent persuadés que le caïd tiendrait ses promesses, eurent confiance en sa parole et n'augurèrent de lui que du bien.

Le [lendemain] matin de bonne heure, les Arabes qui résidaient dans le fort avec les soldats sortirent pour se rendre au marché avec leurs marchandises ; tel d'entre eux, qui était boucher, amena un bœuf, l'égorgea et le mit en vente ; tel, qui était cordonnier, apporta (١٧٧) ses cuirs, dont il taillait des sandales qu'il vendait ensuite ; de même les tailleurs cousaient des vêtements pour les indigènes. Celui qui achetait quelque chose à un habitant de la ville lui demandait de l'accompagner jusqu'au fort ; le vendeur alors suivait l'acheteur, qui lui comptait les cauries [qu'il lui devait], après quoi le premier s'en retournait. De même, les Marocains suivaient les habitants chez eux pour recevoir le prix de ce qu'ils avaient vendu à ceux-ci. Trois jours ne s'étaient pas encore écoulés que déjà les rapports étaient devenus fréquents et intimes [entre Marocains et indigènes] et que des liens de camaraderie et d'amitié sincère s'étaient établis entre les deux groupes de population, qui se visitaient réciproquement à domicile.

Par la suite, le pacha Mahmoûd arriva de Gâo et organisa une expédition pour aller à Râs-el-Mâ<sup>1</sup>, où il se rendit en personne à la tête de ses troupes. Il fut de retour au mois de moharrem par lequel débuta l'année 1002 [27 septembre-26 octobre 1593]<sup>2</sup>, et demanda que le serment de fidélité au

1. Localité située à l'extrémité occidentale du lac Faguibine, dans l'ouest-sud-ouest de Tombouctou.

2. C'est à cette époque, — le 1<sup>er</sup> moharrem 1002 d'après le *Tarikh es-Soudân* — que serait mort l'alfa Mahmoûd Kâti, premier auteur du présent ouvrage ; il semble étrange que son petit-fils et continuateur n'ait pas fait mention de cet événement.

sultan fût renouvelé dans la mosquée de Sankoreï. Tous les habitants de Tombouctou s'assemblèrent donc dans cette mosquée, et on fit apporter le Coran, [le Şahîh d']El-Bokhâri et [celui d'El-]Moslim<sup>1</sup>. Ceci se passait dans la matinée du mercredi 24 du même mois [20 octobre 1593].

Quand tout le monde fut réuni, on ferma les portes de la mosquée, tandis que les fusiliers marocains se plaçaient à toutes les issues et sur les terrasses. Alors se produisirent les choses que Dieu avait décidées, des choses qu'il ne convient pas de raconter, car le cœur ne pourrait supporter le récit de ce qui se passa alors ni la narration détaillée de l'arrestation du câdi Omar et de ses frères, — (c'est à Dieu que nous appartenons et c'est vers lui que nous devons retourner!) — car ce fut le plus grand préjudice qui ait été porté à l'islam tout entier.

Après [avoir ainsi arrêté ces personnages], les Marocains les emmenèrent [hors de la mosquée] et les firent marcher à pied devant eux jusqu'au fort, à l'exception seulement du câdi Omar (Dieu lui fasse miséricorde!) qu'ils firent monter sur un petit âne, les faisant escorter par des chaouch. En même temps qu'eux avaient été faits prisonniers deux hommes de la tribu des Ouangara; lorsqu'on voulut passer à ces deux derniers une corde autour du cou, ils refusèrent de laisser mettre cette corde à leur cou et l'un d'eux souffleta l'un des soldats marocains; celui-ci tira son sabre et l'en frappa; mais le frère du premier Ouangara, prenant le sabre des mains du soldat qui avait frappé, l'en frappa à son tour: ce fut là ce qui occasionna le massacre.

Notre maître Mohammed-ould-Kourtam m'a raconté (۱۷۱) que les Marocains mirent à mort [ce jour-là] quatorze habi-

1. Le Şahîh d'El-Bokhâri est le recueil des « ḥadîts » ou récits des paroles, faits, et gestes de Mahomet devant servir d'exemples aux musulmans. El-Moslim a composé un recueil analogue qui fait également autorité.

(*Tarikh el-Feltach.*)

tants de Tombouctou : deux hommes originaires du Ouangara<sup>1</sup>, deux originaires du Soudan<sup>2</sup>, un homme [de la caste] des forgerons nommé Abdala Niabâli<sup>3</sup> et neuf [de la classe] des *san*<sup>4</sup>, parmi lesquels le savant, le saint, l'instruit par Dieu, le jurisconsulte Ahmed Môya<sup>5</sup>, Mohammed El-Amîn fils du câdi Mohammed ben Mahmoûd ben Omar ben Mohammed Aqît, d'autres encore (Dieu leur fasse miséricorde à tous !) et enfin Mohammed El-Mokhtâr (Dieu lui fasse miséricorde !).

J'ai entendu dire à Ould-Ouâda ben Mohammed [de la tribu] des Id-El-Mokhtâr<sup>6</sup> que le câdi Omar (Dieu lui fasse miséricorde !), lorsque les Marocains l'emmenèrent hors de la mosquée, avait auprès de lui celui de ses domestiques chargé du soin de sa maison et que, ce domestique s'étant mis à pleurer en voyant ce qui arrivait à tous ces personnages, l'un des soldats lui donna un coup de sabre et le tua. Le câdi Omar alors se prit à rire et, comme on lui demandait pourquoi, il répondit : « J'avais pensé jusqu'ici que je valais mieux que ce domestique, mais je vois maintenant qu'il avait plus de mérite que moi, puisqu'il m'a précédé au paradis ».

1. C'est-à-dire du pays mandingue ou d'une région de langue mandingue.

2. C'est-à-dire des pays à l'est du Niger (Haoussa ou Bornou); voir la note 1, page 262.

3. <sup>عبدل</sup> <sup>نيابلي</sup>. Le premier mot est une corruption de l'arabe Abdallah ; quant au second, c'est un surnom mandingue signifiant « qui ne réussit pas ».

4. <sup>سن</sup>. C'est-à-dire « de la classe des seigneurs, des nobles » (voir note 5, page 14). Les *san* habitaient à Tombouctou un quartier qui, pour cette raison, fut appelé *Sankoreï* (quartier des *san*) et dont le nom fut donné à la mosquée célèbre qui s'y trouve encore.

5. <sup>أحمد</sup> <sup>معيًا</sup>. Ce personnage est cité à diverses reprises dans le *Tarikh es-Soudan*.

6. <sup>أيد</sup> <sup>المختار</sup>. Le mot *id*, prononcé également *aid*, *ida*, *idou*, est employé fréquemment par les Maures avec une acception analogue à celles des mots arabes *beni* et *oulâd*.

Le pacha Mahmoûd expédia à Marrâkech les prisonniers [qui avaient échappé au massacre], avec une partie de leurs enfants et de leurs proches parents, hommes et femmes. Ils étaient un peu plus de soixante-dix personnes. Aucun d'eux ne revint jamais, à l'exception de Sîdi Ahmed-Bâba : Dieu leur fasse miséricorde ! Quant à Ahmed-Bâba, il revint après être resté au Maroc vingt ans moins six mois et séjourna à Tombouctou, après son retour du Maroc, vingt ans, au bout desquels il mourut<sup>1</sup> (Dieu lui fasse miséricorde !), selon ce que m'a rapporté notre maître Mohammed-ould-Kourtam (Dieu lui fasse miséricorde !).

Ce même Mohammed ben Kourtam m'a raconté avoir entendu le récit suivant de la bouche de Sîdi Ahmed-Bâba ben Ahmed ben El-Hâdj Ahmed (۱۷۰). Au cours du voyage, alors qu'ils se rendaient à Marrâkech, le jurisconsulte et câdi Omar (Dieu lui fasse miséricorde !) tomba gravement malade ; un matin, comme il n'avait pas la force de monter sur sa bête, ses compagnons s'adressèrent au caïd<sup>2</sup> qui faisait le voyage avec eux et était le chef de la caravane, et ils lui demandèrent de retarder le départ par égard pour le câdi et de les laisser reposer au moins durant cette journée. Mais le caïd leur dit : « Nous ne nous arrêterons pas pour lui, même pas une heure ; laissez-le ici ou placez-le sur son chameau, et, là où la mort l'aura atteint, nous l'abandonnerons ». Et, refusant de prêter la moindre attention à l'état du câdi, il monta sur

1. Ahmed-Bâba mourut le 22 avril 1627 (d'après le *Tarikh es-Soudân*), ce qui correspond, à cinq ans près environ, au calcul indiqué par notre auteur.

2. Ce caïd était celui « appelé Bâ-Hassan Ferîd dans les cahiers du jurisconsulte Abderrahmân Sa'di », ainsi que le dit une note marginale qui semble avoir été ajoutée par un copiste et n'avoir pas fait partie du texte original. Cet Abderrahmân Sa'di n'est autre que l'auteur du *Tarikh es-Soudân*, qui mentionne en effet un caïd de ce nom (voir notamment pages ۱۷۷ du texte et 264 de la traduction) ; les mscr. A et B du *Tarikh es-Soudân* donnent la même orthographe que le *Tarikh el-fettâch*, tandis que le mscr. C du premier ouvrage porte *Ferîro* ou *Fari-boio* au lieu de *Ferîd*.

son cheval. Revenant alors [auprès d'Omar], ses compagnons le placèrent sur son chameau et on se mit en route. D'après Mohammed-ould-Kourtam, Ahmed-Bâba ajoutait : « Par Dieu, nous n'avions pas encore fait un trajet d'un mille [depuis le départ] que nous arrivâmes en un endroit couvert de nombreux rochers que les chevaux ne pouvaient gravir qu'avec une peine extrême. Ce caïd marchait en tête, guidant la caravane, lorsque tout-à-coup le sabot de son cheval glissa, la bête s'abattit et lui-même tomba sur la nuque, se rompit le cou par la volonté du Tout-Puissant et du Très-Haut, et mourut. La caravane fit halte pour faire le nécessaire en ce qui concernait le défunt et passa en cet endroit la journée et la nuit. Dieu le très haut accorda le soulagement [de ses maux] au câdi Omar, qui se leva le matin complètement rétabli : Dieu l'avait guéri. » Après être restés là deux jours, ils se remirent en marche.

Cependant, lorsque ces personnages furent partis pour l'exil, Tombouctou devint [comme] un corps sans âme. Sa vie fut bouleversée, ses conditions d'existence devinrent tout autres et ses mœurs se modifièrent. La plus basse classe de la population devint la plus élevée et la classe la plus élevée devint la plus basse ; la pire canaille eut le pas sur la noblesse. On vendit les choses de la religion contre des biens de ce monde et l'on troqua l'erreur contre la foi. Les règles de la justice furent supprimées, la tradition devint lettre morte, les doctrines nouvelles se firent jour et il ne resta plus à cette époque personne dans la ville qui observât la loi ni qui marchât dans le sentier de la crainte de Dieu, à l'exception seulement de Mohammed Baghayogho ben Ahmed (Dieu lui fasse miséricorde !).

L'un de mes parents par les femmes, Mohammed-Bâba ben Yoûssouf Kâti <sup>1</sup> (Dieu lui fasse miséricorde !), m'a raconté

1. Cousin utérin de l'auteur qui parle ici et petit-fils de l'alfa Mahmoûd Kâti.

que le pacha Mahmoûd, étant passé un jour près de [la maison de] Mohammed Baghayogho, le fit appeler devant lui. Mohammed Baghayogho trouva le pacha tenant audience souveraine, entouré d'une cour et flanqué de ses kâhia, tandis que ses bâchoûta se tenaient debout en arrière des caïds et des kâhia. Dès que le cheikh Mohammed Baghayogho se fut présenté devant lui (۱۷۶), le pacha se dressa sur ses pieds et se porta à sa rencontre, lui baisa les doigts, le fit asseoir en face de lui et lui fit donner un coussin. Ensuite il lui présenta une lettre pliée et lui tendit un encrier et une plume, en lui disant d'inscrire son témoignage sur la lettre.

Le cheikh déplia celle-ci et la lut attentivement. Voici quel en était le contenu : « Que le prince des croyants, le sultan fils de sultan, notre maître Aboulabbâs Ahmed (Dieu le protège et lui conserve le pouvoir !) sache que la seule raison pour laquelle nous avons arrêté ces jurisconsultes, c'est-à-dire le câdi Omar<sup>1</sup>, ses frères et ses disciples, est que nous nous étions aperçu de l'hostilité et de la haine qu'ils nourrissaient contre le sultan et que nous avons acquis la certitude qu'ils étaient de cœur avec l'*askia*. Grâce à leurs artifices, les hommes [du pays] se rassemblaient à leur voix pour nous attaquer, tous décidés à la révolte depuis qu'ils avaient tué soixante-treize hommes de l'armée du sultan. » Suivaient les témoignages de la majorité des notables et des principaux personnages de Tombouctou confirmant les lignes précédentes, ainsi que la formule de visa du câdi Mohammed<sup>2</sup>.

[Quand Mohammed Baghayogho eut terminé sa lecture,] le pacha lui dit : « Écris ton témoignage au-dessous de cette ligne », et il lui montra l'endroit du document où il avait à apposer son témoignage. Mais le cheikh pria Dieu de le

1. Le nom de ce câdi est ici vocalisé *Amar* dans le mscr. A.

2. Qui avait remplacé le câdi Omar.

garder d'une pareille chose, c'est-à-dire d'apposer son témoignage [sur cet écrit]. Le pacha dit alors : « Il faut absolument que tu l'écrives ! à quiconque aura refusé d'inscrire [son témoignage], nous couperons le bras au niveau de l'épaule ! » Le cheikh se mit à sourire gaiement en disant : « Je trouve meilleur et plus digne d'avoir la main coupée par toi que d'écrire un faux témoignage : Dieu m'en préserve ! Pour moi, j'aimerais mieux, par Dieu, qu'on me coupât la tête ! — Quoi ? s'écria le pacha, serais-tu donc supérieur (√√√) à tous ces vertueux témoins ? ou vaux-tu mieux que le câdi ? — Sans aucun doute, répliqua le cheikh, tous valent mieux que moi ; mais leur science leur a permis de connaître les mauvais desseins d'Omar et de ses disciples et d'en témoigner en connaissance de cause, tandis que moi, par Dieu ! le ciel ne me les a pas révélés et je n'en ai pas eu connaissance : or on ne doit témoigner que de ce que l'on a vu, de ce que l'on sait ou de ce dont on a été témoin, et moi, je n'ai rien vu, je n'ai rien su, je n'ai été témoin de rien. — Quant à nous, répartit le pacha, nous connaissons tes pensées intimes : tu es le complice des ruses et des stratagèmes du câdi [Omar] ; qu'es-tu en effet, sinon un de ses familiers ? D'ailleurs nous avons reconnu ton écriture dans une lettre que tu as écrite à l'*askia* Noûh ». Puis le pacha Mahmoûd se tourna vers l'*askia-alfa* Boukar Lanbâr, qui était assis près de lui au milieu de l'assistance, et dit : « O *alfa* Boukar, n'as-tu pas vu cette lettre ? — Certes, répondit Boukar, je l'ai vue et elle était écrite de sa main ». Le cheikh ne se tourna pas [du côté de l'*askia-alfa*], ne leva même pas la tête vers lui et ne lui répondit pas.

Or cela se passait entre la prière du midi et celle de l'après-midi, que le cheikh n'avait pas faite encore au moment où il était sorti de chez lui. Le pacha gardait un long silence, aucun des assistants ne disait un mot, ni oui ni



non, et le cheikh, la tête baissée, se faisait également. Tout à coup ce dernier leva la tête vers le ciel pour voir où en était le déclin du soleil et s'aperçut que l'astre était sur le point de se coucher ; il se leva aussitôt pour faire la prière de l'après-midi, qu'il accomplit avec humilité, calme et componction ; une fois la prière terminée, il fit la salutation [finale] et, se levant, regagna la place où il était assis auparavant.

Le pacha alors lui prit la main, la baisa et lui dit : « Retourne en paix chez toi et que Dieu augmente le nombre de tes pareils ! Prie Dieu pour nous et pour le sultan et que Dieu lui procure un triomphe glorieux ! » Et le cheikh se retira (Dieu soit satisfait de lui !).

Lorsqu'il fut rentré chez lui, il reçut la visite de l'*askia-alfa* Boukar Lanbâr dont il vient d'être question et qui s'arrêta à la porte de la maison du cheikh en faisant les salutations [d'usage]. « Qui es-tu ? lui demanda-t-on. — Je suis, répondit-il, l'*askia-alfa* Boukar ben Lanbâr le criminel, le menteur, le pécheur ». Le cheikh se mit à sourire et donna l'ordre de lui ouvrir la porte. L'*askia-alfa* entra, s'inclina (۷۷۸) devant le cheikh, lui baisa la tête et dit : « Pardonne-moi et excuse-moi ; je n'ai vu ni ton écriture ni lettre adressée par toi à l'*askia* Noûh ; j'ai menti et ai inventé des faussetés contre toi parce que je redoutais la colère du pacha. Il n'y a pas dans ma poitrine un cœur tel que le tien, dans lequel Dieu n'a mis d'autre crainte que la crainte de Dieu même ». Le cheikh lui répondit en riant : « Dieu te pardonne ainsi qu'à moi ! qu'il efface tes fautes et les miennes ! quant à moi, je ne t'en veux pas ». L'*askia-alfa* se retira en pleurant et rentra chez lui. Considérez [comment se comporta] ce cheikh avec le pacha et ensuite avec l'*askia-alfa* : si Dieu sait que le cœur de son serviteur est rempli d'équité, il le fait triompher des hommes.

Par la suite, le cheikh ne cessa d'intervenir et de faire des démarches auprès du pacha pour le solliciter en faveur des habitants [de Tombouctou]. Rarement celui-ci repoussa ses requêtes quelles qu'elles fussent et jamais le cheikh n'intercéda en vue d'obtenir quelque chose sans voir son intercession accueillie favorablement (Dieu lui fasse miséricorde !). Ceux qui voudraient bien connaître ce qu'était le cheikh Mohammed Baghayogho (Dieu lui fasse miséricorde !) n'auront qu'à se reporter à sa biographie contenue dans le *Kifâyat el-mohtâdj fi ma'rifat man lâisa fi'd-dîbâdj*, qui a pour auteur son disciple, le très docte Sîdi Aboulabbâs Ahmed-Bâba ben Ahmed ben El-Hâdj Ahmed ben Omar ben Mohammed Aqît ; ils y trouveront l'exposé de ses vertus et cet ouvrage leur révélera ses mérites, ainsi que la perfection parfaite et absolue qu'il atteignit dans la piété et dans la crainte de Dieu en secret comme en public, au point qu'on ne peut trouver son pareil pour l'observation des lois du Seigneur.

Avant l'arrivée de l'expédition marocaine et avant l'exil des enfants, petits-enfants et parents du çâdi Mahmoûd ben Omar, Tombouctou était parvenue au terme extrême de la beauté et de la splendeur ; la religion y était florissante et la tradition prophétique y donnait la vie à toutes choses, dans le domaine de la religion comme dans celui des affaires temporelles, ce qui est suprenant, car ces deux domaines paraissent incompatibles par définition<sup>1</sup>. On aurait pu à cette époque lui appliquer en partie la description qu'a faite El-Harîri de la ville d'El-Basra<sup>2</sup> dans la quarante-huitième

1. Il n'est pas certain que le dernier membre de phrase « car ces deux domaines, etc. » (dans le texte *تأجوا بى المعانى*) fasse partie du texte original ; ces mots ne figurent que dans le mscr. C et peuvent vouloir dire « on n'est nullement d'accord sur la signification [du mot précédent] » : ce serait alors une note ajoutée par un copiste. (Voir dans le texte arabe, page ١٧٨, note 5.)

2. Vulgairement « Bassora », ville bien connue de Mésopotamie.

séance<sup>1</sup> connue sous le nom d'*el-harâmiyya* (ﻫﺮﺍﻣﻴﻴﺎ), ainsi que ce qu'il dit de la même ville dans la cinquantième séance intitulée *el-Başriyya*, lorsqu'il écrit : « O gens d'El-Basra, que Dieu vous garde et vous protège, et fortifie votre piété ! quoi de plus suave que vos parfums, quoi de plus beau que vos vertus ? est-il un pays plus abondant en sainteté que le vôtre ou plus pur par le sentiment religieux ? où trouver de plus vastes champs et de plus gras pâturages ? quelle contrée est plus attirante et qu'y a-t-il de plus large que le Tigre ? » Et plus loin : « Il a l'écume du flux qui déborde et du reflux qui décroît. »

En ce temps-là, Tombouctou n'avait pas sa pareille parmi les villes du pays des Noirs, depuis la province du Malli jusqu'aux extrêmes limites de la région du Maghreb, pour la solidité des institutions, les libertés politiques, la pureté des mœurs, la sécurité des personnes et des biens, la clémence et la compassion envers les pauvres et les étrangers, la courtoisie à l'égard des étudiants et des hommes de science et l'assistance prêtée à ces derniers.

Les *san*<sup>2</sup> étaient, à l'époque en question, les plus vénérables des adorateurs de Dieu, par leur générosité, leur force de caractère, leur discrétion, le soin qu'ils mettaient à se tenir à l'écart de ce qui ne les regardait pas et à demeurer chez eux, la façon dont ils se rendaient utiles aux musulmans et subvenaient à leurs besoins ; tout cela chez eux était inné et naturel : Dieu leur fasse miséricorde et leur marque sa satisfaction ! qu'il fasse miséricorde à ceux qui les ont précédés ! qu'il fasse rester leurs successeurs dans la voie

1. On sait que l'œuvre du célèbre poète El-Harîri est partagée en chapitres appelés « séances ».

2. A Tombouctou, on donnait plus particulièrement le titre de *san* aux docteurs et savants personnages qui habitaient le quartier de la mosquée de Sankoreï ; le nom de cette mosquée signifie d'ailleurs « quartier des *san* ». Voir la note 4, page 306.

saine, les couvre de sa protection et les maintienne sur les traces de leurs aînés !

Cette ville de Tombouctou, en ce temps-là, n'avait pas d'autre magistrat que le magistrat chargé de rendre la justice; elle n'avait pas de chef, ou plutôt c'était le câdi qui était le chef de la ville et qui seul possédait le droit de grâce et de châtement<sup>1</sup>.

Il en était de même, au temps de la domination des rois du Malli, de Diâba<sup>2</sup>, ville de jurisconsultes située à l'intérieur du territoire du Malli : le roi du Malli n'y pénétrait jamais et nul n'y exerçait l'autorité en dehors du câdi. Quiconque pénétrait dans cette ville était à l'abri des violences et des vexations royales et, même s'il eût tué l'un des enfants du roi, ce dernier n'eût pu lui réclamer le prix du sang. On la surnommait la ville de Dieu.

Il en était également de même de la ville appelée Koundioûro<sup>3</sup> et située dans la province du Kaniâga; c'était la ville du câdi de cette région et des ulémas du pays. Aucun soldat n'y pouvait pénétrer (٧٨٠) et aucun fonctionnaire en situation d'opprimer ses administrés n'y pouvait résider<sup>4</sup>. Toutefois, le roi du Kaniâga rendait visite aux ulémas et au câdi de cette ville chaque année au mois de ramadan, sui-

1. Littéralement « et dans sa main à lui seul [étaient] le délier et le lier » ; l'auteur fait allusion au fait que, dans la plupart des pays du Soudan, le droit de grâce et de châtement appartenait au pouvoir administratif et politique, tandis qu'exceptionnellement, à Tombouctou, ce droit se cumulait avec le pouvoir judiciaire proprement dit.

2. **جَبَّ**. Il s'agit vraisemblablement de la ville de Diâgha, Diâ ou Diâba (Diâ la grande), située sur la rive gauche du Diâba (fleuve de Diâ) ou « maringot de Diâ », un peu en aval de Diâfarabé ; cette ville, très réputée autrefois, passait pour jouir du droit d'asile.

3. **كَنْجُورُ** (les lettres et les voyelles sont épelées dans le texte). Cette ville devait être située dans la région de Diâra, capitale politique du pays appelé Kaniâga par l'auteur

4. Littéralement « et n'y résidait aucun des oppresseurs ».

vant une ancienne coutume du pays, apportant des aumônes et des présents qu'il répartissait entre eux. Lorsqu'arrivait la nuit du destin<sup>1</sup>, le roi ordonnait de faire cuire des aliments, puis il faisait mettre les mets sur un plateau ou plutôt dans une grandealebasse qu'il posait sur sa tête; il appelait alors ceux qui étudiaient le Coran et les jeunes garçons qui apprenaient à écrire, lesquels venaient manger les mets dans laalebasse placée sur la tête du roi, celui-ci étant assis et eux se tenant debout pour manger; [le roi agissait ainsi] pour leur faire honneur. Cette coutume aurait persisté jusqu'à nos jours, d'après ce que m'a raconté à ce sujet El-Hâdj Mohammed Siré, originaire du Gadiâga<sup>2</sup>.

Pour en revenir à Tombouctou, grâce à la paix, au calme et à la sécurité dont Dieu avait gratifié spécialement ses habitants, on pouvait rencontrer cent de ceux-ci sans qu'aucun n'eût ni lance, ni sabre, ni couteau, ni rien autre chose que son bâton. Mohammed ben El-Mouloûd m'a raconté qu'il avait vu dans cette ville vingt-six maisons renfermant de ces établissements de tailleurs appelés *tindi*<sup>3</sup> et que chacune de ces maisons avait à sa tête un chef moniteur ayant auprès de lui environ cinquante apprentis; certains patrons avaient même de soixante-dix à cent apprentis. Les écoles de Tombouctou où l'on enseignait aux jeunes garçons à lire le Coran étaient au nombre de cent cinquante, ou de [cent] quatre-vingts selon ce que rapporte le cheikh Mohammed ben

1. C'est au cours de cette nuit, l'une des dernières du mois de ramadan, que le Coran aurait été révélé à Mahomet; cette nuit passe pour être celle durant laquelle Dieu fixe les événements qui doivent se dérouler pendant l'année.

2. *الگجاکوی*. Le Gadiâga ou Galam est une province habitée par des Soninké et renfermant, sur la rive droite du Sénégal, le Guidimakha, et, sur la rive gauche, le Kaméra et le Goye (province de Bakel); elle dépendait autrefois du royaume de Diâra.

3. *تند*. On appelle en songaï *tindi* ou *tendé* une sorte d'abri qui sert d'atelier aux artisans en général et aux tailleurs en particulier.

Ahmed. Ce dernier a raconté qu'au cours d'une visite qu'il fit à l'école du professeur Ali Takaria, un mercredi après la prière du milieu du jour, les élèves de ce maître apportèrent à celui-ci les uns cinq cauries et les autres dix cauries, selon la coutume du lieu dite « des-mercredis », et que le professeur arriva ainsi à recevoir un total de 1.725 cauries. Le même narrateur ajoutait : « Mes regards se sont promenés sur les planchettes des écoliers dispersées dans la cour (١٨٧) de la maison ; j'en ai compté cent vingt-trois, et il m'a paru que la totalité du Coran était contenue sur ces planchettes. » Les merveilles et les splendeurs de Tombouctou étaient telles à cette époque qu'on ne pourrait les énumérer et que la mémoire la plus fidèle n'en saurait conserver le souvenir.

Plus tard<sup>1</sup>, Dieu répara les ravages qu'avait subis Tombouctou [de la part du pacha Mahmoûd], le nombre de ses écoliers et de ses lettrés s'accrut [de tous ceux qui arrivèrent du pays s'étendant] depuis Koûkiya jusqu'à Dienné, sa communauté dispersée se rassembla de nouveau et sa prospérité fut complètement restaurée et redevint florissante. Dieu répandit sa bénédiction sur ses terres et sur ses eaux dans les débuts du gouvernement des officiers de Moulaï Ahmed et il augmenta tellement sa richesse que les habitants furent sur le point d'oublier le gouvernement des Songaï.

Notre maître, le jurisconsulte Es-Sâlih Bara le Silanké<sup>2</sup>, m'a raconté que, les gens [de sa famille] ayant acheté une seule chèvre laitière, elle suffisait à faire vivre avec son lait tous les gens de leur maisonnée, celle-ci se composât-elle de quinze personnes ; souvent même, il restait de ce lait une certaine quantité à laquelle on faisait passer la nuit et

1. C'est-à-dire lorsque les funestes résultats du début de l'occupation marocaine se furent dissipés et que la tranquillité recommença à naître.

2. السِّلَانِي. Peut-être ce mot peut-il se traduire par « du clan des Silla ».

que l'on battait ensuite pour en extraire le beurre. Dieu multiplia les poissons dans les lacs et les bras du Fleuve<sup>1</sup>, où les pêcheurs en capturaient de telles quantités qu'on ne pouvait en faire le compte. Il fit aussi donner des fruits aux arbres de la brousse, qui se couvrirent de feuilles nouvelles, et les habitants purent se nourrir de leurs fruits. [Cela dura] des années, jusqu'à ce que les gens se fussent mis à la culture et en eussent fait leur occupation ordinaire; Dieu alors multiplia les pluies et fit pousser des céréales, dont ils récoltèrent une grande quantité; les vivres arrivèrent de partout dans toutes les directions et leur prix baissa.

Puis Dieu éteignit les feux de discorde [qui s'étaient allumés] entre les indigènes et les Marocains, ainsi que la haine [qui les divisait]. Il n'y eut plus que les Peuls guerriers qui firent éprouver des dommages au pays, ravageant les villes, pillant (۱۸۲) les biens et répandant le sang des musulmans, ainsi que les Touareg répandus de Gào à Dienné; les Zaghrâni d'ailleurs participèrent avec eux à ces ravages et à ces désordres. Quant aux Marocains, ils ne causèrent plus aucun dommage [aux gens du pays], une fois que furent éteints les feux de la révolte, et ne se livrèrent plus par eux-mêmes à aucune arrestation, se contentant de retenir les personnes qui leur étaient amenées par les soins des *askia* et des chefs indigènes du pays, et d'exiger des habitants les impôts, la dîme et la taxe de consommation sur les marchandises<sup>2</sup>.

Le câdi Mohammed, fils du câdi Abderrahmân, avait été élevé aux fonctions de câdi au début de l'année 1002, dans les premiers jours du mois fortuné de safar [27 octobre — 24 novembre 1593]; il avait été choisi par le pacha Mahmoud et l'armée, après le départ du jurisconsulte et câdi

1. Littéralement « dans les fleuves » ou « dans les lacs ».

2. مكس النبكات. Peut-être le dernier mot est-il une corruption de النعفات ?



Omar. Il demeura en fonctions quatorze ans, dix mois et sept jours et mourut le mardi 24 dhoulqa'da de l'année 1016<sup>1</sup> [11 mars 1608]. Ce câdi fut un homme des plus généreux, des plus libéraux et des plus larges d'esprit, de cœur et de caractère (Dieu lui fasse miséricorde!). Sîdi Ahmed-Bâba le trouva encore vivant lorsqu'il revint de Marrâkech<sup>2</sup> et reçut alors sa visite et ses félicitations à l'occasion de son retour; après avoir salué Ahmed-Bâba et lui avoir adressé ses vœux, le câdi Mohammed prit congé de lui et revint dans sa maison, dont il ne sortit plus jusqu'à sa mort, laquelle survint quelques jours après.

C'est en l'année 1003 [16 septembre 1594 — 5 septembre 1595] que le caïd Mansoûr ben Bekk<sup>3</sup> arriva de Marrâkech avec une forte armée comprenant trois mille combattants et mille chevaux, ainsi que le dit Bâba Goûro ben El-Hâdj Mohammed dans le *Djaouâhir el-ḥisân*<sup>4</sup>. J'ai entendu le très docte Abou-Ishâq Ibrâhîm ben Ahmed Baghayogho (Dieu lui fasse miséricorde!) faire lire à un étudiant le poème d'Ibn-Doreïd; lorsque le lecteur fut arrivé à ces mots d'Ibn-Doreïd : « il observa les chevaux, etc. », [le maître] se mit à énumérer les diverses variétés de chevaux et les qualités des plus vigoureuses (۱۸۴) et arriva ainsi à parler des chevaux sur lesquels étaient montés les cavaliers du caïd Mansoûr en question lorsqu'arriva cette armée dont nous

1. Littéralement « le mardi après lequel restaient six [jours] du dhoulqa'da de la seizième année apres mille ». Le texte primitif portait « de la douzième année », ce qui constituait une erreur évidente, ce câdi ayant été nommé en 1002 et ayant exercé ses fonctions plus de quatorze ans. Le *Tarikh es-Soudân* fait mourir ce personnage le 17 dhoulqa'da 1016 (4 mars 1608). Voir *Tarikh es-Soudân*, texte arabe, page ۲۱۹.

2. Ahmed-Bâba fut de retour à Tombouctou le 10 dhoulqa'da 1016 (26 février 1608), selon le *Tarikh es-Soudân* (cf. le texte arabe de cet ouvrage, page ۲۱۸).

3. Le *Tarikh es-Soudân* appelle constamment ce caïd « Mansoûr ben Abderrahmân ».

4. Le même ouvrage est appelé en général *Dorer el-ḥisân* par notre auteur; les mots *djaouâhir* et *dorer* signifient tous deux « perles ».

venons de parler; il dit alors que la plupart des chevaux du caïd Mansoûr étaient gris, les chevaux gris qui se trouvaient dans sa cavalerie formant les deux tiers de celle-ci ou même davantage : « Je suppose, ajouta-t-il, qu'il les avait choisis ainsi pour traverser ces immenses espaces, parce que ce sont les chevaux les plus vigoureux, les plus résistants et ceux qui supportent le mieux la soif ».

Le caïd Mansoûr vécut deux ans après son arrivée à Tombouctou et affranchit cette ville de l'oppression [qui pesait auparavant sur elle]. Le change du mithqâl atteignit alors 3.000 cauries<sup>1</sup>. Les marchandises de l'occident<sup>2</sup> baissèrent de prix à un tel point qu'on vendait cinq mithqâls une *tarîna* de *bâgui*<sup>3</sup>, ainsi qu'un *kourou-hé*<sup>4</sup>, c'est-à-dire une peau tannée; la barre de sel se vendait de six mithqâls à sept mithqâls moins un tiers. On alignait les dattes de Biskra<sup>5</sup> par paquets de dix dattes à cinq cauries chacun.

Chaque fois qu'on amenait au caïd Mansoûr un voleur ou un coupeur de route, il le faisait frapper sur le cou et le faisait pendre ensuite au marché des musulmans. De son temps, beaucoup de Marocains allaient ramasser du bois à brûler et venaient mendier la nuit aux portes. Jamais (Dieu lui fasse miséricorde!) il ne manquait l'office du vendredi; l'endroit où il habitait se trouvait à l'ouest de la grande mosquée. Il fit une expédition à la montagne de Hombori et dans

1. A titre d'indication, le change du mithqâl est actuellement à Tombouctou de 12.000 cauries environ.

2. Du *Gharb* dans A et dans B, du *Maghreb* dans C; il convient d'entendre les marchandises provenant du Maroc, de l'Algérie ou du Sahara occidental.

3. *طرينه باجيه*. On appelle en songaï *tari* ou *tarîna* une bande d'étoffe longue d'environ 40 coudées et large de 15 centimètres à peu près; *bâgui* est le nom donné aux tissus de coton.

4. *كرحه*. Le mot *kourou* signifie « peau, cuir » en songaï.

5. *التمر بوسكري*. Nous traduisons par « de Biskra » à titre d'hypothèse.

la région qui l'avoisine, et, à son retour, il mourut (Dieu lui fasse miséricorde !), en l'an 1005 [25 août 1596 — 13 août 1597]. On l'enterra près du mausolée de Sîdî Yahya ; plus tard, on ouvrit sa tombe et son corps fut exhumé, placé dans un cercueil et transporté à Marrâkech.

Ce fut de son temps que le tabac<sup>1</sup> fit son apparition [au Soudan] et que se répandit l'usage de le fumer.

Le pacha Mahmoûd ben Ali ben Zergoûn était mort en l'an 1003 [16 septembre 1594 — 5 septembre 1595], au cours d'une expédition qu'il faisait vers la montagne [de Hombori]. Il mourut sans s'être rencontré avec le caïd Mansoûr. Après sa mort, le pacha Djouder demeura seul à occuper le gouvernement de Tombouctou jusqu'à l'arrivée du pacha Ammar, qui lui apporta de la part du sultan l'ordre de retourner à Marrâkech. Djouder partit alors et se mit en route (١٨٤) le jeudi dernier jour du mois brillant de cha'abân, en l'année 1007 [27 mars 1599].

Après le départ de Djouder, le gouvernement passa aux mains du pacha Ammar, qui occupa le pouvoir et y demeura un an et quelques mois, après quoi il retourna à Marrâkech sur l'ordre du sultan<sup>2</sup>.

1. Le mot employé dans le texte pour désigner le tabac est طابع. C'est sous ce nom, prononcé *tâba*, que la plante est connue presque partout aujourd'hui en Afrique Occidentale.

2. Ici se termine le *Tarikh el-fettâch*, au moins tel que nous le donnent les trois manuscrits que nous avons eus à notre disposition. Le mscr. C contient en outre les lignes suivantes, qui ont été ajoutées par le copiste :

« Fin des chroniques du Soudan relatives à l'histoire des *askia*. Le collationnement en est achevé grâce à Dieu qui nous a donné le pouvoir de le faire : qu'il soit loué et que grâces lui soient rendues pour la façon dont il a permis de tracer jusqu'au bout les lignes de ce livre beni à la main de l'humble et modeste serviteur de son Maître, qui espère en l'indulgence de son Seigneur, en sa faveur et en sa générosité, c'est-à-dire à la main d'Aboubakar fils du sagace Omar ben El-Amîn, ayant comme nom de clan Daramé, appartenant par son ascendance à une famille de conseillers d'Etat, professant le rite malékite et faisant partie de la secte des Tidjâni. [Achevé] le 21 du mois divin de djomâda I<sup>er</sup>, un jeudi, un peu avant la prière de l'après-midi et après la prière du midi. O

mon Dieu, accorde-moi le pardon, ainsi qu'à mes parents et aux parents de mes parents jusqu'aux limites les plus reculées de l'islamisme ! J'ai fait cette copie pour le maître des maîtres, le jurisconsulte habile et sagace en matières difficiles, [le nommé] Ouâli Bah. O mon Dieu, accorde-moi le pardon, ainsi qu'à lui et à ceux qui regarderont ce livre, jusqu'à la fin des siècles ! s'il s'y trouve des erreurs, que Dieu efface les fautes et mette en lumière et en vedette ce qui n'est pas erroné. Achievé en l'année 1330 de l'hégire prophétique [22 déc. 1911 — 10 déc. 1912 ; le manuscrit porte, évidemment par erreur, 1335 au lieu de 1330]. Que Dieu fasse profiter des mérites de la prière et des bienfaits de l'islamisme le possesseur de ce livre ! Dieu soit loué de ce qu'il a fait pour moi, des faveurs qu'il m'a accordées et qu'il a accordées à mon maître ! Et, après les louanges rendues à l'Eternel, que sa bénédiction se répande sur Mahomet, le Prophète, l'Élu ! »

## Appendice <sup>1</sup>.

.... (۱۸۰) Amar, il ouvrit son tombeau, c'est à dire [le tombeau] d'Amar, et jeta son corps dans le Fleuve. Il dit qu'ensuite Amar venait chaque nuit le troubler dans son sommeil<sup>2</sup>. Lorsque Mohammed-Boungkan eut appris cela, il se rendit au tombeau pour voir ce qu'il y avait de vrai et de faux là-dedans et il ordonna d'ouvrir la tombe : il trouva le corps dans le même état où il était huit ans auparavant, comme s'il fût mort de la veille; rien de nouveau n'y apparaissait, pas même un grain de poussière.

Après Amar [vint] Yàya<sup>3</sup>, dont le tombeau est à Gâo. Il fut tué par les fils de l'*askia* Mohammed dans un endroit appelé Râs-Arizour<sup>4</sup> et y fut enterré, du vivant de l'*askia* Mohammed. On dit qu'il était le beau-fils de l'*askia* Mohammed, qui aurait épousé sa mère. Nous avons parlé de cela en détail précédemment.

Ensuite [vint] le *Kourmina-fâri* Ousmân, fils de l'*askia* Mohammed. Son tombeau est dans le Hadjar<sup>5</sup>, où il s'était

1. Nous donnons ici sous ce titre la traduction d'un feuillet isolé qui accompagnait le mscr. A et qui, bien que ne semblant pas appartenir au *Tarikh el-fettâch*, traite de personnages dont il est question dans cet ouvrage. Ainsi qu'on le verra, ce feuillet parle des divers *Kourmina-fâri* qui se sont succédé depuis Amar-Komdiâgo, frère de l'*askia* Mohammed, après quoi il commence à parler des *balamâ*.

2. Sans doute il s'agit d'un récit dont l'auteur prétendait qu'un individu avait violé la tombe d'Amar, récit qui se trouva contourné.

3. Le successeur d'Amar à la dignité de *Kourmina-fâri* (voir page 147).

4. Voir la note 4, page 148.

5. C'est-à-dire dans la région montagneuse de la Boucle du Niger (voir note 3, page 96).

enfui lorsqu'il fut chassé par ses frères lors de la journée de Tôya<sup>1</sup>.

Ensuite [vint] le *Kourmina-fâri* Mâr-Boukan ben Amar, qui passa de la dignité de *kanfâri* à celle d'*askia*; déposé et chassé, il s'enfuit avec son frère le *Kourmina-fâri* Ousmân-Tanfaria<sup>2</sup> et tous deux moururent dans le Soûra-Bantamba<sup>3</sup>.

Ensuite [vint] le *Kourmina-fâri* Hammâd fils d'Ariao, laquelle était fille de l'*askia* Mohammed. L'*askia*<sup>4</sup> s'empara de lui et le mit à mort à Gâo, où se trouve son tombeau.

Ensuite [vint] le *Kourmina-fâri* Ali-Kossoli, qui, chassé par son frère l'*askia* Ishâq l'ancien, prit la fuite pour gagner Bîrou<sup>5</sup>; comme il cherchait à s'y rendre, il fut rejoint, sur la route que suivent les Arabes nomades, par son frère accompagné d'un groupe de ses fidèles; ceux-ci s'emparèrent de sa personne et allèrent le vendre aux Arabes qui se couvrent la tête<sup>6</sup>. Son maître le chargea de chaînes et le mit dans son jardin pour arroser ses cultures; c'est là qu'il mourut.

Ce fut le *Kourmina-fâri* Dâoùd<sup>7</sup> qui succéda à Ali-Kossoli dans la dignité de *kanfâri*. Dieu le favorisa au point qu'il échangea cette dignité contre celle d'*askia* et monta sur le trône de Gâo.

Ensuite [vint] le *Kourmina-fâri* Kassia ben Hoûlem<sup>8</sup>, qui

1. Allusion à la bataille qui eut lieu près de Tôya, entre Kabara et Aldiéfé (voir page 159); d'après le *Tarikh el-fettâch*, il semble qu'Ousmân, fils de l'*askia* Mohammed, aurait suivi et non précédé Mâr-Boukan ben Amar dans les fonctions de *kanfâri*, mais le *Tarikh es-Soudân* donne le même ordre de succession que le présent appendice.

2. Voir page 160.

3. C'est-à-dire dans le Sahara (voir note 1, page 88).

4. L'*askia* Ishâq I.

5. Autrement dit Oualata.

6. L'auteur entend probablement par là les Arabes sédentaires, par opposition aux nomades de la région, qui vont le plus souvent tête nue.

7. Le manuscrit porte « Dâda », mais il s'agit du personnage qui régna sous le nom de Dâoùd.

8. كسى كسيه بن حولم et plus loin كسى.

était (١٨٦) Zaghrâni d'origine. C'était l'un des amis de l'*askia* Dâoùd et celui qui, de tous, avait le plus de crédit auprès de lui. Quand Dâoùd fut élevé à la dignité d'*askia*, Kassia était *balamâ* et ce fut ce prince qui le nomma *kanfâri*. Il mourut, alors qu'il était *kanfâri*, dans la ville de Bounio<sup>1</sup>, où se trouve son tombeau.

Ce fut le *Kourmina-fâri* Ya'qoûb, fils de l'*askia* Mohammed, qui lui succéda ; il demeura quinze ans en fonctions et mourut à Tendirma ; son tombeau se trouve dans la grande mosquée de cette ville. Aucun *kanfâri* ne mourut en fonctions à Tendirma durant l'époque [de la domination] songai, excepté lui et le *Kourmina-fâri* Amar.

Le *Kourmina-fâri* Mâr-Boungan ben Dâoùd succéda à Ya'qoûb, mais il fut destitué lors de la mort de son père l'*askia* Dâoùd. Son frère El-Hâdj, ayant été élevé à la dignité d'*askia*, le fit arrêter à Tombouctou dans la maison du câdi El-'Aqib (Dieu lui fasse miséricorde!), dans la nuit par laquelle débuta le 12 rebi' 1<sup>er</sup>, et le fit mettre à mort. On dit aussi qu'il le fit jeter vivant dans le Fleuve.

Le *Kourmina-fâri* El-Hâdi, fils de l'*askia* Dâoùd, remplaça comme *kanfâri* ce Mâr-Boungan dont on vient de parler. Il se révolta contre l'*askia* El-Hâdj et marcha contre lui, dans l'intention de le déposer et de prendre sa place. Mais El-Hâdj eut le dessus, s'empara de sa personne, le garda plusieurs mois en prison dans la ville de Ganto<sup>2</sup>, puis le fit mettre à mort. El-Hâdi fut enterré avec les fers aux pieds, sans que son corps eût été lavé et sans qu'on eût dit les prières sur lui. Son tombeau ayant été ouvert du temps d'Ali ben Abdelqâder<sup>3</sup>, on le trouva dans le même état que s'il était mort la veille.

1. Voir note 3, page 178, *in fine*.

2. كَنْتَع. Ville de la rive droite du Niger, entre Tombouctou et Bamba.

3. Ali ben Abdelqâder fut pacha de Tombouctou de 1628 à 1632.



Après lui, la dignité de *kanfâri* échut à Sâlih, fils de l'*askia* Dâoùd, qui s'entendit avec le *balamâ* Sâdiq en vue de déposer l'*askia* Mohammed-Bâni. Mais, comme il s'était rendu auprès du *balamâ*, Dieu suscita la discorde entre eux et permit à des calomniateurs de les brouiller ensemble, si bien qu'ils en vinrent aux mains et que le *balamâ* tua Sâlih. Ce dernier fut enterré dans la mosquée de Kabara; on dit aussi que son corps aurait été transporté à Tombouctou, mais la première version est la plus véridique.

Le *Kourmina-fâri* Mahmoûd ben Ismâïl succéda à Sâlih dans la dignité de *kanfâri* et fut le dernier des *Kourmina-fâri* : fait prisonnier par les Marocains le jour de Tentyi<sup>1</sup>, il fut mis à mort à Gâo.

Quant aux *balamâ*, la plupart d'entre eux moururent en fonctions. Le premier en date de ces dignitaires fut Mohammed-Koreï<sup>2</sup> ben Ali-Koukiya, qui était fils d'une sœur du *chi* Ali. Il était déjà *balamâ* avant l'avènement de l'*askia* Mohammed; le titre de *balamâ* en effet est antérieur de beaucoup au titre d'*askia* et existait déjà du temps des *chi*....

1. Voir pages 282 et suiv.

2. Le texte porte ici *Mohammed Kina*.

## Deuxième appendice

NOTA. — Au moment où l'impression du texte arabe et de la traduction française du *Tarikh el-fettâch* était déjà terminée, nous avons reçu de M. Bonnel de Mézières, en mission à Tombouctou et Oualata, un fragment de manuscrit acquis par lui à Tombouctou en septembre 1913 et comprenant 24 pages d'une écriture serrée. La première page, servant de couverture, renferme une note sur l'origine légendaire de certaines familles du Soudan. Ensuite commence un ouvrage anonyme, écrit au temps et sur l'ordre de l'*askia* de Tombouctou Dâoùd ben Hâroûn, qui regna de 1657 à 1669, et par conséquent rédigé à peu près à la même époque que la partie du *Tarikh el-fettâch* due à Ibn-El-Mokhtâr, laquelle relate des faits allant jusqu'en 1665. Il est très possible que l'ouvrage anonyme dont nous nous trouvons ainsi posséder un fragment soit l'œuvre d'Ibn-El-Mokhtâr lui-même et que ce dernier, par la suite, l'ait refondu avec les notes laissées par son grand-père Mahmoud Kâti pour faire du tout le *Tarikh el fettâch*.

Quoi qu'il en soit, à part un début différent, quelques passages résumés ou rédigés autrement et de nombreuses lacunes, le fragment acquis récemment par M. Bonnel de Mézières se trouve constituer une sorte de reproduction, ou plutôt de brouillon, des douze premiers chapitres du *Tarikh el-fettâch*.

En raison de quelques indications données par le fragment et ne figurant pas au *Tarikh el-fettâch*, comme aussi à cause de la façon différente dont sont présentés certains faits ou orthographiés certains noms et termes spéciaux, nous avons cru devoir donner ci-dessous la traduction des passages de ce fragment qui ne se trouvent pas dans le *Tarikh el fettâch*.

NOTE INITIALE. — Les savants disent que quatre hommes, faisant partie de l'armée d'Omar ben Abdelazîz (Dieu lui témoigne sa satisfaction !) partirent du Yémen et s'arrêtèrent au Bornou. Ils tuèrent les souverains du Bornou, où s'installa [l'un des quatre hommes, nommé] Idrîs. Les autres poussèrent jusqu'à Koukiya (كوكي), où s'installa Diâber-El-Yemen, qui y épousa Oneïza-Koukiya et eut d'elle des enfants : c'est à lui que remonte l'origine des *Diâbèr-*

*Banda*<sup>1</sup>. Les deux autres poussèrent jusqu'à Bîrou<sup>2</sup>, [où l'un d'eux,] Souleïmân El-Fâris, épousa la fille d'un *kayamaga* (فَيْمَنَك) et en eut des enfants : c'est à lui que remonte l'origine de la branche des *askia*. [Le quatrième, nommé] Saïd El-Ansâr, poussa jusqu'au Bâgana et épousa une femme peule dont il eut des enfants : c'est à lui que remonte l'origine des gens du Mâssina. On dit encore que la première des villes du Soudan fut Koukiya, la seconde Arham, la troisième Bîrou et la quatrième Mîza<sup>3</sup>, après quoi vinrent Kabara, Tombouctou et les autres localités.

PRÉFACE. — Au nom de Dieu le clément, le miséricordieux. Que Dieu répande ses bénédictions sur Notre Seigneur Mahomet, sur sa famille et sur ses compagnons, et qu'il leur accorde le salut ! C'est de Lui que nous implorons le secours.

Ceci est une notice historique dans laquelle est donnée la biographie des princes du Tekroûr portant le titre d'*askia*, depuis l'*askia* El-IIâdj Mohammed ben Aboubakar jusqu'à notre époque actuelle, le tout disposé suivant l'ordre chronologique. Dans la biographie de chaque prince seront mentionnés les évènements survenus de son temps qui se rapportent aux personnages religieux éminents et aux savants.

Cette notice a été rédigée sur l'invitation de l'honorable et vaillant *askia* Dâoùd<sup>4</sup>, fils de l'*askia* Hâroûn, fils de l'*askia*

1. Voir plus loin la légende de Diâ ou Diâber-El-Yemen et l'origine de ses descendants appelés *Diâbêr-Banda*. Comparer aussi ce qui est dit ici de ce Diâber ou Djâbir avec le récit des aventures d'un descendant de Djâbir El-Ansâri (p. 49).

2. Oualata. Un membre de phrase se trouve ici répété deux fois et intercalé au milieu de la phrase suivante; nous avons rétabli, dans la traduction, l'ordre réclamé par le sens.

3. Une déchirure du feuillet rend incertaine la lecture de ce mot, qui semble être écrit مِيز, ainsi que celle du mot suivant.

4. Voir note 1, page 143 Il s'agit d'un *askia* de Tombouctou de la seconde

El-Hâdj, fils de l'*askia* Dâoùd, fils du prince des croyants, l'*askia* El-Hâdj Mohammed (Dieu, par sa grâce, illumine sa tombe, lui assigne une place des plus élevées dans le Paradis et bénisse sa postérité!). Une nuit, au cours d'une causerie chez ce prince<sup>1</sup> avec le maître Bokâri Kossori (كسري), nous nous mîmes à parler de ses prédécesseurs et à rappeler leurs vertus déjà effacées, que dis-je? tombées dans l'oubli, car personne ne s'occupe de leur histoire pour en conserver le souvenir, en sorte que leur vie est mal connue, malgré le désir que l'on aurait d'être renseigné sur leurs faits et gestes. Ce fut alors que le prince m'engagea à entreprendre cette tâche en me conformant aux règles historiques suivies par les chroniqueurs qui ont traité des khalifes et autres personnages, et qu'il m'imposa cette œuvre difficile.

Je lui avais répondu d'abord par un refus et avais décliné la proposition, éprouvant de la répugnance à pénétrer dans un domaine où je ne rencontrerais, parmi ceux qui m'y avaient précédé, personne sur qui m'appuyer, à moins de copier ce que je trouverais dans leurs notes manuscrites. Il n'a d'ailleurs rien été fait sur la plupart de ces princes et il n'existe aucun ouvrage traitant de ceux qui se sont réclamés du titre de roi parmi les *askia* du Dendi<sup>2</sup>.

[Cependant, je donnerai ce que je sais concernant les anciens souverains,] puis je le ferai suivre de l'histoire des pachas et du récit des bonnes œuvres des imâms, sans oublier de mentionner les coutumes des pays voisins.

Demandant à Dieu de m'aider dans cette entreprise, déclarant qu'il n'y a de force et de puissance qu'en Dieu le Très-Haut et le Très-Grand et priant Dieu de répandre

moitié du xvii<sup>e</sup> siècle et non de l'*askia* de Gâo qui porta le même nom et dont le Dâoùd en question était l'arrière petit-fils.

1. C'est-à-dire chez l'*askia* Dâoùd ben Hâroùn.

2. Voir la note 5, p. 163.

ses bénédictions sur Notre Seigneur Mahomet, sur sa famille et sur ses compagnons, je commence en ces termes.

LA DYNASTIE DES DIA OU DIOUA. — Le premier des *askia*, le meilleur d'entre eux, le plus éminent, le plus généreux, le plus brave, le plus habile au conseil et dans l'action, le plus parfaitement comblé de la faveur divine, fut le prince des croyants, l'*askia* Mohammed. Il obtint ce titre de prince des croyants au cours de sa visite aux deux villes saintes; ce titre lui fut conféré par le chérif hassanide, prince de La Mecque, qui lui imposa le turban jaune sur le bonnet jaune en le proclamant prince des croyants.

Autrefois s'étaient succédé au Tekroûr des souverains pour la plupart païens et pratiquant la religion des mages, qui résidaient à Gâo; mais, à cette époque, c'est-à-dire vers le milieu du iv<sup>e</sup> siècle [fin du x<sup>e</sup> siècle de notre ère], Gâo se trouvait sur la rive du Fleuve située du côté du Gourma<sup>1</sup>. Ces rois portaient le titre de *diou'a* (جِع) ou *dioua* (جُو)<sup>2</sup> ou encore *diá* (جاء), forme du verbe « venir »<sup>3</sup>.

Des hommes dignes de foi, parmi ceux qui prétendent connaître ce qui a trait à ces faits, m'ont raconté qu'à l'époque où les gens de Gâo habitaient encore de l'autre côté du Fleuve, ils traversaient celui-ci en pirogues, de façon à

1. C'est-à-dire sur la rive droite du Niger, tandis que la ville actuelle de Gâo se trouve sur la rive gauche. Comparer la légende qui va suivre avec celle rapportée dans le *Tarikh es-Soudan* (chap. I de la traduction); ce dernier ouvrage place le théâtre de la légende à Koukiya et non à Gâo, mais il convient d'observer que Koukiya se trouvait soit dans une île du Niger soit sur la rive droite, en sorte que le fait même du transfert de la capitale de la rive droite à la rive gauche, au temps de la dynastie des *diá*, ressort de l'un comme de l'autre récit.

2. Ce mot se trouve manquant dans le manuscrit, par suite d'une déchirure du feuillet, mais nous l'avons rétabli conformément à la leçon adoptée par l'auteur dans la suite du récit.

3. Le mot *djá*, ou *diá* selon la prononciation soudanaise, signifie en arabe « il est venu ».

aborder à l'endroit même où se trouve aujourd'hui cette ville, sur la rive du Haoussa, et y prenaient leur chargement, composé de poisson pêché par eux et de feuilles cueillies sur l'arbre appelé *hanam* (حَمَّ), ainsi que de ses fruits appelés *gáo* (كَعْ); cet arbre est, avec le gommier<sup>1</sup>, l'arbre le plus abondant de ces parages et l'on dit que c'est du nom de son fruit que viendrait celui de la ville de Gáo.

Un jour que des gens de la ville étaient venus ainsi en cet endroit, ils aperçurent l'empreinte du pied d'un homme, empreinte dont la longueur était de trois coudées et la largeur de deux coudées : chaque doigt du pied avait deux palmes de longueur. Effrayés à cette vue, ils retournèrent précipitamment et pleins de terreur dans leur ville, sans avoir vu le personnage lui-même, et racontèrent à leurs concitoyens ce qu'ils avaient vu. Les notables de la ville s'assemblèrent alors avec une partie de leurs sujets, traversèrent le Fleuve et se rendirent à l'endroit où commençait l'empreinte; puis, ils marchèrent en suivant ses traces et finirent par trouver, couché sous un arbre, un homme comme ils n'en avaient jamais vu, tant pour la taille que pour la perfection des formes. De proportions gigantesques, cet homme avait le teint brun, le ventre et la tête énormes, et tenait à la main une canne dont la pomme était en fer.

Les gens de la ville saluèrent le géant, qui leur répondit en arabe, s'exprimant dans une langue qu'ils ne comprenaient pas. « D'où es-tu? » lui demandèrent-ils. Il leur montra un point en disant : « Je viens du Yémen », et dans leur ignorance [de la langue arabe], ils crurent qu'il avait dit qu'il s'appelait *diá*. Il se familiarisa bientôt avec

1. *Arák* dans le texte; un renvoi marginal porte ces mots : « c'est-à-dire *huao* ». Le gommier en question est donc l'arbre épineux appelé *hirao* en songaï; quant au *hanam*, dont les fruits s'appellent *gáo*, nous ignorons à quelle espèce végétale il appartient : peut-être est-ce une variété de baobab.

eux et, comme ils lui faisaient signe de les suivre dans leur ville, il les suivit en effet jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés au Fleuve et à leurs pirogues. Mais alors, saisi d'étonnement et perplexe à l'idée de s'embarquer, il s'éloigna, refusant de les accompagner à cause de la peur qu'il avait du Fleuve, et retourna à la place où on l'avait trouvé, tandis que les habitants de la ville revenaient chez eux dans leurs pirogues.

Ceux-ci cependant se mirent à lui rendre visite fréquemment, et ils pourvoyaient à sa subsistance en lui apportant de la nourriture et tout ce qu'il demandait. Il vivait là du produit de la chasse des animaux sauvages, rivalisant de vitesse à la course avec les girafes et faisant parfois la chasse aux autruches. Peu à peu, il se lia avec les gens de la ville qui venaient le voir pour contempler sa stature, et qui lui bâtirent une maison en cet endroit. Un jour, il eut commerce avec l'une de leurs esclaves et la rendit enceinte. Le maître de l'esclave lui fit cadeau de cette dernière ; elle demeura avec lui et lui enfanta un fils semblable à son père par la taille et la perfection des formes.

En grandissant, l'enfant apprit à parler la langue de son père et celle de sa mère ; il fréquenta les gens du pays et ceux-ci le fréquentèrent, et bientôt un certain nombre d'habitants quittèrent la ville, par groupes successifs, pour venir s'installer auprès du père, finissant par former une agglomération dans l'endroit où il résidait. Son enfant prit femme parmi eux. Lui alors se mit à leur tête et devint leur souverain respecté. Il combattit les Arabes nomades des montagnes voisines à lui tout seul, car le fer ne pouvait parvenir à entamer son corps.

J'ai transcrit tout ce qui précède d'un manuscrit autographe du cheikh Abdallah Sissâo (سيساع).

Quant à ce qui suit, je l'ai transcrit d'un manuscrit auto-



graphe du jurisconsulte et cadi Mohammed, fils du cadi Boûdia (بُودِيَا) ben Mohammed ben Souleïmân, cadi de la ville de Bamba. Lorsque ce *dioua* El-Yemen dont il vient d'être parlé mourut, il eut pour successeur son fils, le *dioua* Oua'aï, qui régna après lui, son surnom de *dioua* étant devenu le titre donné à tous ceux de ses enfants et de ses descendants qui ont régné par la suite. Après le *dioua* Oua'ai régna le *dioua* Kaïen, puis le *dioua* Takaï, puis le *dioua* Mata-Kaï, puis le *dioua* Màli-Biyaï, puis le *dioua* Biyaï-Kîma, puis le *dioua* Beï, puis le *dioua* Kirai, puis le *dioua* Yama-Kalaouaï, puis le *dioua* Yama-Dombo, puis le *dioua* Yama-Dianaa, puis le *dioua* Diatakoré<sup>1</sup>. Tous furent des infidèles adorant les idoles : la malédiction de Dieu soit sur eux !

Après eux régna le *dioua* Kotso-Moslem (كُتْسُو مُوسَلِم)<sup>2</sup>, qui fut musulman. Ce fut sous son règne que la circoncision fut pratiquée à Gâo, d'après ses ordres. Il avait chargé de ce soin un homme qui était venu de l'Orient en ce pays et qui s'appelait Salâheddîn. Ce serait cet homme, d'après ce que l'on dit, qui aurait converti les gens de Gâo à l'islamisme ; mais cela n'est pas exact, car l'islamisme existait parmi eux longtemps auparavant, ainsi qu'il résulte de ce que j'ai lu à ce sujet dans un manuscrit autographe de notre maître, le jurisconsulte et cadi Mahmoûd ben El-Hâdj El-Motaouakkel Kâti<sup>3</sup> (Dieu lui fasse miséricorde !), où se trouvent ces mots : « Louange à Dieu ! l'islamisation des gens de Gâo eut

1. Comparer cette liste avec celle du *Tarikh es-Soudân* (pages 4 et 5 de la traduction), qui est identique, sauf qu'elle porte un prince de plus (le *zâ* ou *diâ* ou *dioua* Kenken) et que l'orthographe des noms est parfois assez différente.

2. *Kossoi-Moslem-dam* dans le *Tarikh es-Soudân*.

3. Le texte porte ici l'orthographe *Kôti* (كُتِي), qui figure également dans le mscr. C du *Tarikh el-fettâch* et qui correspond à la prononciation employée par les informateurs de M. Felix Dubois.

lieu entre 471 et 475<sup>1</sup> ». Ce Salâheddîn comptait parmi les vertueux serviteurs de Dieu ; il a encore aujourd'hui à Gâo des descendants et c'est de lui (Dieu lui fasse miséricorde !) que descendait l'*alfa* Ali, qui vivait à l'époque des *souï*<sup>2</sup> et dont il sera question ci-après, si Dieu le permet, à l'occasion de la biographie de l'*askia* Mohammed (Dieu lui fasse miséricorde !).

Après le *dioua* Kotso-Moslem régna le *dioua* Kotso-Dâria, puis le *dioua* Hounabonoua-Kodam, puis le *dioua* Yama-Kitsi, puis le *dioua* Baraï, puis le *dioua* Bibaï-Kcîna, puis le *dioua* Simanbao, puis le *dioua* Fanda-Diaroa, puis le *dioua* Yama-Dâa, puis le *dioua* Arkour-Dioua, puis le *dioua* Baraï, contre lequel guerroya le roi des Môssi ; la campagne dura quatre mois, à la suite desquels le roi des Môssi fut vaincu et son armée mise en déroute et anéantie. Ensuite régna le *dioua* Yassi-Bo'o, puis le *dioua* Bâro, puis le *dioua* Doûro, puis le *dioua* Bitsi-Bâro, qui termine la liste et fut le dernier des *dioua*<sup>3</sup> : avec lui finit leur pouvoir et il n'y eut plus jamais après lui de *dioua* ayant régné. Leur dynastie s'est éteinte et leurs descendants sont appelés *Diouabêr-Banda*<sup>4</sup>. C'est une erreur gros-

1. C'est-à-dire entre 1079 et 1082 de notre ère. L'auteur du fragment place le début de la dynastie des *diâ* vers l'an 350 de l'hégire, ce qui ferait régner Kotso-Moslem, quatorzième ou quinzième de ces princes, environ 150 ans plus tard, soit au plus tôt vers la date donnée par Mahmoûd Kâti comme celle de l'islamisation de Gâo ; on ne voit pas bien, dans ces conditions, comment l'auteur peut tirer, de la citation de Mahmoûd Kâti, la preuve que cette islamisation serait bien antérieure au règne de Kotso-Moslem. Le *Tarikh es-Soudân* la place sous le règne de ce prince et en l'an 400 de l'hégire.

2. Voir plus loin les diverses orthographes de ce mot, équivalent de *chî* ou *sonni*.

3. A partir de Kotso-Moslem inclus, la liste ci-dessus comprend quinze rois, tandis que celle du *Tarikh-es-Soudân* en comprend dix-sept, ajoutant les noms de Tib avant Yama-Dâa et de Bada après Bitsi-Bâro. Par ailleurs, l'ordre suivi est le même, à deux exceptions près, et les noms donnés par le *Tarikh es Soudân* se retrouvent sans trop de peine dans ceux de la liste ci-dessus.

4. جَوِير بَنْد et, dans la note initiale, جَايِر بَنْد (*Diabêr-Banda*) ; cette expres-

sière que commettent ceux qui donnent le nom de *Diouabêr-Banda* aux princes de la dynastie des *soui*<sup>1</sup>.

Quant aux limites de l'autorité des *dioua*, elles s'étendaient du côté de l'ouest jusqu'à Kîma (كِيم) et à Nânâ (نَنَّع)<sup>2</sup>; Tombouctou et la région située au delà, jusqu'au Mîma, faisaient partie du domaine des Touareg et de celui des *Malli-k*; parfois, le *Môssi-koï* envahissait cette région et y faisait des incursions. Du côté de l'est, l'autorité des *dioua* s'étendait jusqu'au pays des Dierma (زَرْم)<sup>3</sup>.

LA DYNASTIE DES CHÎ, SOUI OU SI'1. — Le premier souverain qui régna sur ces contrées avec le titre de *soui* (سِي) fut le *soui* Ali-Golom (أَلِ كَلْم). Ce mot est aussi écrit *si'i* (سَع), par un *sin* et un 'aïn dépourvus de points l'un et l'autre; c'est cette dernière orthographe que j'ai rencontrée dans le manuscrit d'un historien digne de foi.

Le *si'i* Ali-Golom était né dans le Malli et avait grandi au service du roi du Malli. Il était d'une bravoure notoire, très énergique et très vaillant. Il abandonna le roi du Malli pour des causes qu'il serait trop long de rapporter ici et dont l'exposé ne rentre point dans notre cadre.

tion signifie en songaï « postérité (*banda*) du grand *dioua* » ou « du grand *diâ* »; si l'on donne au premier prince de la dynastie le nom de Diâber (جَابِر), comme le fait la note initiale, on pourrait traduire par « postérité de Diâber », mais l'orthographe serait fautive. On peut aussi lire *Dioua-bîri-banda*, ce qui signifierait « postérité masculine des *dioua* », *bîri* voulant dire « testicule » en songaï. Voir dans le *Tarikh es-Soudân* (page 125 de la traduction) une allusion à ces descendants des *diâ* sous la forme *Zâ Bîr-Benda*.

1. Allusion à la tradition, rapportée notamment par le *Tarikh es-Soudân*, d'après laquelle le fondateur de la dynastie des *soui*, *chî* ou *sonni* aurait été un fils du *diâ* ou *dioua* Yassiboï ou Yassi-Bo'o.

2. Nous n'avons pu identifier ces deux localités; d'après ce qui suit, elles devaient se trouver sur le Niger en aval de Tombouctou.

3. Les Dierma ou Djerma, qui constituent la fraction orientale des Songaï, habitent à l'est du Niger à hauteur de Tillabéry, dans la région appelée Djer-maganda.

A cette époque, le roi du Malli possédait à Tombouctou une résidence royale bien connue, qui s'élevait sur l'emplacement appelé *Mâdougou* (مَعْدُوكُ) où se tient aujourd'hui le marché à la viande des gens de Tombouctou<sup>1</sup>. A côté et au nord de cette résidence se trouvait la mosquée royale; après qu'elle fut tombée en ruines, les habitants de Tombouctou ont fait de son emplacement, au temps des *askia*, un lieu de prière pour les fêtes. Le mot *mâdougou* est le nom que l'on donne, dans le pays du Tekroûr, à toute résidence royale, où qu'elle se trouve<sup>2</sup>.

Après le *si'i* Ali-Golom régna le *si'i* Silman-Nâri, puis le *si'i* Ibrâhîm-Kabayao, puis le *si'i* Ousmân-Guîfo, puis le *si'i* Mâkara-Komsoû. Ce fut sous le règne de ce dernier que passa dans le pays le *Malli-koï* Kankan-Moûssa<sup>3</sup>, se rendant en pèlerinage à La Mecque; c'était en l'année 720 [1321-1322], selon ce que j'ai transcrit d'après notre maître, le *môri* Boukar ben Sâlih le Ouangarbé. Celui-ci raconte l'évènement d'après un récit dont l'origine est attribuée à Ibn-Hadjar El-'Asqalâni (ابن حجر العسقلاني) et dit que, selon l'affirmation de ce dernier, quinze mille Soudanais accompagnant ce prince, c'est-à-dire Kankan-Moûssa, furent présents cette année-là à Arafa<sup>4</sup>.

Le nom de la mère de ce prince était, dit-on, Kankan. Certains prétendent qu'elle était d'origine arabe, etc.

1. Cet emplacement est encore connu de nos jours sous le nom de *mâdougou* ou sous celui de *yobou kerna* « petit marché »; il se trouve dans la partie sud-ouest de la ville.

2. Le mot *mâ-dougou* ou *ma'a-dougou* signifie en mandingue « sol du maître » et, par extension, « capitale » ou « résidence royale ».

3. Le nom de ce personnage est orthographié dans le fragment *Ganko-Moûssa* (كَنَّكُ موسى).

4. Colline voisine de La Mecque où se fait le prône solennel, au cours des cérémonies du pèlerinage. La date généralement donnée pour le pèlerinage de Kankan-Moûssa est 1324-25, mais il est fort possible que ce soit celle de son retour dans ses Etats et qu'il soit effectivement parti en 1321-22.

[La suite du fragment est identique au texte des mscr. A et B du *Tarikh el-fettach*, à partir des mots *وفيل انها* (voir page ٣٣ du texte, 1<sup>re</sup> ligne, et page 56 du présent volume, 5<sup>e</sup> ligne), jusqu'aux mots *واتوب اليك* « et reviens à toi » (page ٤٢ du texte, 3<sup>e</sup> ligne à partir du bas, et page 80 du présent volume, dernière ligne du premier paragraphe). Ensuite le fragment intercale le passage suivant.]

Je disais donc qu'ensuite [régna] le *si'i* Mâkara-Komsoû. J'ai vu quelqu'un qui m'a fait un récit qu'il tenait de son père, lequel le tenait du grand-père de son grand-père; le plus ancien de ces personnages a raconté que, voyageant en pirogue pour se rendre à Gâo au temps du *si'i* Mâkara-Komsoû en question, il était parvenu à Ariboro, qui se trouve près de Kabara : « Nous partîmes de là à pied, ajoutait-il, et nous nous éloignâmes du Fleuve en passant dans [le lit de] deux fleuves ensablés, dont nous ne sortîmes qu'à Arizour-Bô'o, c'est-à-dire à Râs-Arizour<sup>1</sup>, qui est situé au nord-est de la ville de Gâo<sup>2</sup> ». Or il se trouve qu'aujourd'hui cette région est devenue un désert sans eau<sup>3</sup>.

Ensuite régna le *si'i* Boubakar-Katiya, puis le *si'i* Ankada-Doukourou, puis le *si'i* Kimi-Yankoï-Moussa, puis le *si'i* Bâro-Dal-Yombo, puis le *si'i* Mâdao, puis le *si'i* Mohammed-Koukiya, puis le *si'i* Mohammed-Fâri, puis le *si'i* Balam, puis le *si'i* Souleïmân-Dâma<sup>4</sup>, etc.

[La suite du fragment redevient identique au texte des manuscrits A et B du *Tarikh el-fettach*, à partir du nom de Souleïmân-Dâma (pages ٤٢ du texte arabe

1. *Arizour-Bô'o* (أريزر بُوْ) ou mieux *arizour-bongo* a en effet en songaï le même sens que Râs-Arizour en arabe : tête ou commencement de l'Arizour. Voir page 148, note 4.

2. Littéralement « qui est situé dans la *qibla* de la ville de Gâo ».

3. L'auteur veut sans doute faire remarquer que la région située entre Kabara et Gâo en s'éloignant du Niger, déserte et aride de son temps, devait l'être moins au xiv<sup>e</sup> siècle, puisque des voyageurs pouvaient la traverser en suivant des oueds ensablés mais vraisemblablement pourvus d'eau souterraine.

4. La liste des *chî* ou *si'i* donnée par le fragment, depuis Ali Golom jusqu'à Souleïmân-Dâma inclus, comporte 14 noms; celle du *Tarikh es-Soudân* en contient 17. L'ordre des deux listes, de plus, ne concorde pas complètement.

et 80 de la traduction), mais pour s'en différencier bientôt. Le passage traduit pages 82 à 85, depuis « Le sens de ce mot *chi* » jusqu'à « Ce *chi* passa tout son règne en expéditions guerrières », manque dans le fragment, où il est remplacé par cette simple phrase : « *Aucune armée ne pouvait lui faire face sans être écrasée par lui* ». Le paragraphe suivant (page 85) est rédigé dans le fragment de la manière suivante : « *Il avait une résidence royale à Koukiya, une à Gáo, une à Kabara, et une appelée Tila à Ouarao dans la province du Duma au voisinage de la ville d'Ankaba et en face de la ville de Diendiao* ». Ensuite, tout le chapitre relatif au *chi* Ali et le commencement de celui relatif à l'*askia* Mohammed (pages 85 à 118 du présent volume) sont remplacés par un simple résumé, dans lequel se retrouvent çà et là plusieurs phrases du *Tarikh el fettâch* et dont voici la traduction.]

C'était un impie, un tyran, un libertin, un orgueilleux, un entêté, un dévoyé, dur de cœur, sanguinaire, abusant de son autorité. Il infligeait toutes sortes de tortures aux gens : tantôt il se servait du feu pour les faire périr, tantôt il faisait emmurer un être vivant pour le laisser mourir ainsi, tantôt il faisait ouvrir le ventre d'une femme vivante pour en retirer le fœtus, tantôt il faisait jeter un enfant dans un mortier et obligeait la mère à le piler. On rapporte qu'il massacra les Peuls Sangaré, décimant et anéantissant leur tribu, au point qu'il n'en demeura qu'une fraction infime qui pouvait se rassembler tout entière à l'ombre d'un seul arbre. Tantôt il accomplissait les prières obligatoires et tantôt il les négligeait, ou bien il priait assis, causait pendant la prière, ne faisait pas ses ablutions et se moquait des gens s'occupant à lire et à écrire.

Son règne se passa tout entier en expéditions guerrières, qu'il conduisit à la tête de la majeure partie de ses troupes. Parmi les plus valeureux de ses officiers se trouvaient l'*askia* Mohammed et son frère le *Kourmina-fâri* Amar, ainsi que Mohammed Naddi, chef de Tombouctou, le *faren* Afoumba, Aboubakar et le *faren* Ousmân.

Ce *si'i* monta sur le trône l'an 69 du ix<sup>e</sup> siècle [1464-65] et fit son entrée à Tombouctou durant la quatrième ou la cinquième année qui suivit son avènement [1469 ou 1470].

J'ai transcrit ceci d'un manuscrit autographe de notre seigneur et maître, le jurisconsulte Es-Sâlih le Silanké, fils d'Ibrâhîm (Dieu lui fasse miséricorde !). Je copie également sur son manuscrit une phrase disant que le *si'i* Ali demeura au pouvoir 27 ou 28 ans et que notre maître Mahmoûd ben Omar ben Mohammed Aqît naquit un an avant l'avènement du *si'i* Ali : ainsi doit-on s'attacher exclusivement aux pas du guide le meilleur pour ne pas s'égarer dans le dédale des récits contradictoires, après avoir prononcé la formule : « Au nom de Dieu, il n'y a de force qu'en Dieu, bénédiction et salut sur l'Envoyé de Dieu, que Dieu répande sur lui ses faveurs et lui accorde le salut! »

Sachez donc que le *si'i* Ali, fils du *si'i* Mohammed-Dao<sup>1</sup>, mourut au mois de moharrem par lequel débuta l'année 898 [23 octobre-21 novembre 1492]. Il fut remplacé par Bâro ben *si'i* Ali ben *si'i* Mohammed-Dao, qui demeura quatre mois au pouvoir. Ensuite se produisit l'intervention de l'*askia* El-Hâdj Mohammed ben Aboubakar, qui attaqua ce Bâro le deuxième jour du mois de djomâda I dans un village appelé Denga ; l'armée de l'*askia* fut mise en déroute et il prit la fuite ; arrivé dans un village appelé Ankoo (انكُوغ), il s'y arrêta et rassembla ses troupes. Une nouvelle rencontre entre les deux adversaires eut lieu le 14 du mois de djomâda II, qui était un lundi. La bataille s'engagea entre eux avec une grande violence et la lutte fut si terrible que les combattants faillirent avoir peur. Enfin Dieu donna la victoire à l'*askia* El-Hâdj Mohammed et Bâro fut tué ; on raconte que son cheval le fit tomber dans le Fleuve et que c'est ainsi qu'il périt. Ensuite, l'un de ses serviteurs, appelé le *bâri-koï* Afoumba<sup>2</sup>, rassembla les débris de son armée,

1. Mohammed-Dao est synonyme de Mâdao (Mâdogo dans le *Tarikh el fettâch*).

2. بَارَكِي أَفْنَبْ. Bien que le manuscrit porte *bâro-koï*, nous croyons qu'il faut



se jeta de nuit sur les troupes de l'*askia* Mohammed-et en fit un grand massacre ; mais lui-même fut fait prisonnier et mis à mort par l'*askia* Mohammed<sup>1</sup>.

[Le fragment reprend ensuite le texte du *Tarikh el-fettâch*, ou du moins celui des manuscrits A et B de cet ouvrage, à partir du passage « L'*askia* Mohammed régnait depuis deux ans et cinq mois » (page 118, 5<sup>e</sup> ligne), mais avec quelques variantes, un certain nombre de fautes, des lignes sautées et des lacunes souvent considérables. A noter que le nom du Sorko trouvé à Tendirma par Amar-Komdiâgo est écrit *Tendir* au lieu de *Tendi*. Tous les passages spéciaux au manuscrit C manquent dans le fragment, de même que le récit entier du pèlerinage à La Mecque de l'*askia* Mohammed ; aussitôt après l'énoncé de son départ, l'auteur passe immédiatement au récit des campagnes du prince (page 135), omettant de nouveau des passages entiers, comme celui relatif aux descendants du *môri* Haougâro. A noter que, au lieu d'écrire Galamboût ou Kilanaboûti, le fragment porte « le *Kelen* (?) du *Foûta* » كلن بوت et que le nom de Tenguella est orthographié *Téniella* تينيل. Après avoir parlé de l'expédition contre Katséna (page 147), le fragment donne ce court passage qui manque dans le *Tarikh el-fettâch* : « C'est aussi en l'année 919 que l'*askia* Mohammed fit une expédition contre Odâla, roi d'Agadez, en compagnie de Sâlib ; il supprima sa part d'impôt à ce dernier qui, au retour, se révolta contre l'*askia* ». (Cf. *Tarikh es-Soudân*, trad., page 129). Après avoir terminé le récit de la vie de l'*askia* Mohammed, là où le *Tarikh el-fettâch* donne la liste de ses fils (page 149), le fragment intercale un passage omis précédemment et relatif à quelques circonstances du pèlerinage (pages 131 à 134, mais avec des lacunes), puis il donne, des règnes des *askia* Moûssa, Mohammed-Bouankan et Ismaïl (pages 155 à 164), un résumé que voici.]

LES ASKIA MOUSSA, MOHAMMED-BOUNKAN ET ISMAÏL. — L'*askia* Mohammed fut déposé par son fils l'*askia* Moûssa au mois de dhoulhidja, le jour de la fête, qui était un dimanche, sur la place de la prière. Il abdiqua en faveur de son fils et lui remit le pouvoir. Moûssa était un enfant dénaturé : il chassa son père du palais royal et lui assigna comme résidence une demeure voisine du palais ; on dit

lire *bâri-kou*, expression qui signifie en songaï « cavalier » ou « chef de la cavalerie ». Le nom d'Afoumba est orthographié *Oufoumba*.

1. Comparer ce récit avec celui du *Tarikh el-fettâch* (pages 101 à 106 du présent volume) et avec celui du *Tarikh es-Soudân* (page 117 de la traduction de cet ouvrage).

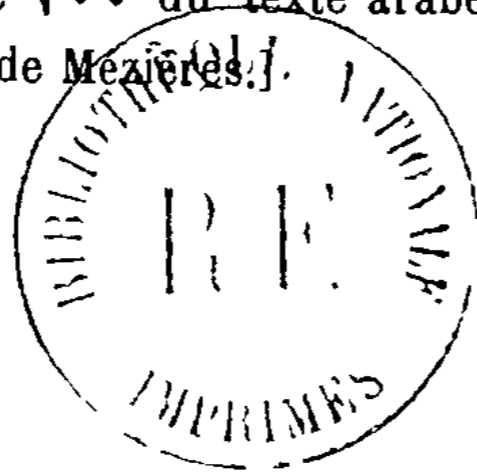
même qu'il dissimula plusieurs des femmes de son père et cohabita avec elles (réfugions-nous auprès de Dieu!). On raconte que, lorsque l'*askia* Mohammed apprit cela, il pleura et maudit son fils, demandant à Dieu de ne pas le laisser mourir avant d'avoir mis à nu les parties honteuses de Moûssa. Et Dieu exauça cette imprécation, car, comme l'*askia* Moûssa passait un jour à cheval sur la place du marché de Gâo et qu'il éperonnait son coursier, celui-ci le jeta à terre, l'un de ses pieds resta suspendu à la courroie de l'étrier, les vêtements dont il était recouvert se rabattirent sur sa tête, la coulisse de sa culotte se rompit, ses parties honteuses furent mises à nu et tous les gens qui étaient au marché purent les apercevoir, tandis que le cheval effrayé l'entraînait en fuyant. Il ne demeura au pouvoir qu'un an et neuf mois et fut tué par ses frères au village appelé Mansoûra, le mercredi 24 du mois de chaabân, alors que son père vivait encore. Moûssa ne laissa pas d'enfants ni aucune postérité.

Après lui, le pouvoir échut à l'*askia* Mohammed-Boukan, fils du *kanfâri* Amar-Komdiâgo, qui fut un homme hardi et intrépide, mais peu patient. Aussitôt monté sur le trône, il expulsa l'*askia* El-Hâdj Mohammed de la demeure dont il vient d'être parlé, l'exila, le relégua dans l'île de Kangâga et interdit aux enfants du proscrit d'aller visiter leur père dans cette île, où, seule, le suivit sa fille Safia-Kara. Il demeura au pouvoir six ans et deux mois, après quoi il fut destitué à Mansoûra, ce même village dans lequel il avait été proclamé roi, le mercredi 8 du mois de dhoul-qaada, deuxième mercredi de ce mois.

Il eut pour successeur l'*askia* Ismâïl, fils de l'*askia* Mohammed, en l'année 944 [1537-38]. A la fin de cette même année mourut l'*askia* El-Hâdj Mohammed (Dieu lui soit miséricordieux et rafraîchisse sa couche dernière !), durant

la nuit de la rupture du jeûne, qui se trouvait être un dimanche; il fut enterré à Gâo.

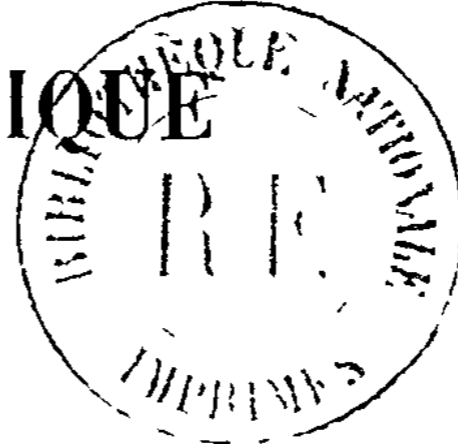
[C'est en cet endroit que le fragment donne la liste des fils de l'*askia* Mohammed (pages 149-150). Cette liste est d'ailleurs incomplète et s'arrête au milieu d'une phrase. Le manuscrit porte ensuite, écrite d'une autre main, une série de titres qui se termine par ces mots : « Ceci est l'énumération des serviteurs de l'*askia* », et qui a dû être ajoutée à une date assez récente. Puis, après une lacune qui doit correspondre au règne de l'*askia* Ishâq I (chapitre X du présent volume), le récit reprend, absolument identique au texte du *Tarikh el-fettâch*, depuis le passage commençant par les mots « jusqu'au dernier » (ligne 14 de la page 177) jusqu'à celui correspondant aux mots « certain qu'aucun des cinquante serviteurs qui avaient apporté » (première ligne de la page 188 et avant-dernière ligne de la page . . . du texte arabe). Là s'arrête le fragment communiqué par M. Bonnel de Mezières.]



---



# INDEX ALPHABÉTIQUE



Les noms géographiques (pays, localités, cours d'eau, etc.) sont imprimés en PETITES CAPITALES.

Les noms de peuples, tribus, clans, familles, sont imprimés en caractères gras.

Les noms de personnages sont imprimés en « romaines ».

Les noms de fonctions, les titres d'ouvrages et les termes appartenant à des langues soudanaises sont imprimés en *italiques*.

Les chiffres renvoient aux pages; les chiffres placés entre parenthèses renvoient aux notes.

- 
- ABDA, 179, 179 (3), 181.  
Abdala Niabâli, 306, 306 (3).  
Abdallah ben Ali ben Nân, 34.  
Abdallah ben *askia* Mohammed (*harifarma*), 142, 150, 165, 239.  
Abdallah ben Mohammed El-Aghlâli, 141, 141 (3).  
Abdallah ben Mozâouir, 51, 52.  
Abdallah ben Youÿsof (imâm de Bagdad), 36.  
Abdallah-ould-Kongaï (muezzin), 226.  
Abdallah Sîssâo, 331.  
Abdelazîz (câdi du Caire), 36.  
Abdelberr ben Ouahb (imâm de Tâif), 36.  
Abdelhaqq ben El-Harr (imâm de Sousse), 37.  
Abdelkerîm ben Abdelhafîz (câdi de Sousse), 37.  
Abdellatîf ben Souleïmân (prince juif), 120.  
Abdelmelek ben *askia* Ishâq, 175.  
Abdelouahhâb ben Abdallah (câdi d'Araouan), 37.  
Abdelouâssi' El-Mesrâti, 193.  
Abdelqâder ben Sofiân (câdi d'Alexandrie), 36.  
Abdelqahhâr ben El-Fizân (câdi de Tripoli), 36, 36 (3).  
Abderrahîm ben Mozâouir, 51, 52.  
Abderrahmân (*Bâgana-fâri*), 151.  
Abderrahmân (câdi), 143, 144, 317.  
Abderrahmân (*hi-koi*), 299.  
Abderrahmân (petit-fils de l'*askia* Mohammed), 151.  
Abderrahmân ben Idris (Moulaï-), 31, 32, 33.  
Abderrahmân ben Issa (câdi de Bagdad), 36.  
Abderrahmân Es-Soyoûti (écrivain arabe), 15, 15 (1), 16, 22, 131.  
Abderrahmân Et-Tsa'âlbi, 24, 24 (6).  
Abderrahmân Sa'di (auteur du *Tarikh es-Soudân*), 307 (2).  
Abou-Abdallah Mohammed ben Aboubakar (voir El-Hâdj Mohammed ben Aboubakar).  
Abou-Hafs Omar Korei ben El-Hâdj Ahmed ben Mahmôûd ben Omar ben Mohammed-Aqît (voir Omar Korei, etc.).  
Abou-Ishâq Ibrâhîm ben Ahmed Ba-

- ghayogho (voir Ibrâhîm Baghayogho ben Ahmed).
- Aboubakar (dit Arloûm, père de l'*askia* Mohammed), 86 (7), 114.
- Aboubakar (dit Bâro), 86, 86 (7), 100, 337. (Voir Bâro (*chî*)).
- Aboubakar ben *alfa* Ali-Kâra ben el-khatib Omar, 141, 141 (1).
- Aboubakar ben Mahmoûd ben Omar ben Mohammed Aqît, 153.
- Aboubakar-Soun ben Omar, ou Boukari Soun (jurisconsulte), 172, 271.
- Aboubekr (khalife), 132, 206.
- Aboubekr ben Omar El-Yemâni (imâm de Benghâzi), 36
- Aboufâris ben Abderrahmân (Moulaï-), 32.
- Aboulabbâs Ahmed-Bâba ben Ahmed ben El-Hâdj Ahmed (voir Ahmed-Bâba).
- Aboulabbâs El-Hâdj Ahmed (voir El-Hâdj Ahmed ben Mahmoûd).
- Aboulabbâs Sîdi Ahmed ben Ahmed ben Anda-ag-Mohammed (voir Ahmed ben Ahmed ben Anda ag-Mohammed).
- Aboulabbâs Sîdi Ahmed ben Anda-ag-Mohammed (voir Ahmed ben Anda-ag-Mohammed).
- Abouttsenâ Mahmoûd ben Omar (voir Mahmoûd ben Omar ben Mohammed Aqît).
- '*Achrîniyyât* (poème d'El-Fazâri), 226.
- Adam, 67.
- Afoumba (*Dendi-fâri*), 86, 86 (6), 89, 90, 91, 102, 106, 337, 338, 338 (2).
- AGADEV, 339.
- Ahmed (le douzième khalife), 18, 23, 24 (8).
- Ahmed (Moulaï-, chérif), 122, 122 (3).
- Ahmed-Bâba ben Ahmed ben El Hâdj Ahmed ben Omar ben Mohammed Aqît (Sîdi Aboulabbâs-), 27 (2), 101, 153, 153 (3, 4 et 5), 159, 160, 171, 174, 210, 221, 307, 307 (1), 308, 312, 318, 318 (2).
- Ahmed Baghayogho ben Mahmoûd (Sîdi-), 169, 171, 208
- Ahmed ben Abdelmâlîk (imâm de Mes-râta), 36.
- Ahmed ben Ahmed ben Anda-ag-Mohammed (Aboulabbâs Sîdi-), 57, 58 (1), 58 (2).
- Ahmed ben Ahmed ben Omar (voir Ahmed ben El-Hâdj Ahmed).
- Ahmed ben Anda-ag-Mohammed (Aboulabbâs Sîdi-, câdi), 58 (2), 84.
- Ahmed ben El-Hâdj Ahmed ben Omar ben Mohammed Aqît (père d'Ahmed-Bâba), 153, 153 (5), 210.
- Ahmed ben Ibrâhîm ben Ya'qoûb, 176.
- Ahmed ben Mohammed ben Saïd (jurisconsulte), 207, 207 (2), 208, 209, 210.
- Ahmed ben Omar ben Mohammed Aqît (voir El Hâdj Ahmed ben Omar).
- Ahmed Ed-Dhéhébi (Moulaï Aboulabbâs-, sultan du Maroc), 258, 258 (3), 263, 266, 267 (1), 277, 278, 289, 294, 303, 309, 316.
- Ahmed El-Ghadâmsi (câdi de Ghadâ-mès), 36.
- Ahmed Es-Seqli (chérif), 16, 16 (1), 27, 29, 31, 32, 32 (1), 34 (2), 35, 37, 39, 51, 110.
- Ahmed Môya, 306, 306 (5).
- Ahmed Sankomou (voir Ahmed Torfo).
- Ahmed Torfo, ou Ahmed Sankomou (khalib), 168.
- Aïch Tissim, 122.
- Aïcha Barada, 153.
- Aïcha-Bouankan, 150.
- Aïcha-Kara (mère de Mohammed-Ouâo'), 150.
- Aïcha-Kara (Oueïza-), 150.
- Aïcha Karamat, 255.
- Aïcha-Kîmaré (fille de l'*askia* Dâoûd), 217.
- aina* (mot espagnol), 290, 290 (1).
- AKÉGUEN OU AKENKEN, 156, 156 (1).
- Alaimata (fille de l'*askia* Dâoûd), 217.
- Albarka (fils de l'*askia* Ishâq II), 274.
- ALDIÛLÉ, 159, 159 (2), 323 (1).
- ALEXANDRIE, 36, 126.
- alfa* (litre), 25 (4), 141 (2), 201, 206.
- alfaha*, 141, 141 (2).
- Alfakki (*tara-farma*), 151.
- Ali (*alfa*), 333.
- Ali (*Bana-koi*), 258.
- Ali (*chî* ou *sonni*-), 10, 10 (2), 19, 20 (1), 21 (6), 81, 81 (5), 82, 85, 86, 88,

- 89, 90, 91, 92, 93, 94, 96, 98, 99, 100, 101, 107, 108, 116 (2), 125, 137, 157, 158 (1), 223 (1), 255, 256, 325, 337, 338.
- Ali ben Abdallah (câdi de Mesrâta), 36.
- Ali ben Abdallah (secrétaire de l'*askia* Mohammed), 23, 30, 31, 141.
- Ali ben Abdelqâder (pacha), 58, 58 (2), 324, 324 (3).
- Ali ben Aboutâleb (gendre de Mahomet), 101, 110.
- Ali ben Ahmed ben Abderrahmân (chérif), 197, 213, 225.
- Ali ben Hamid (imâm d'Araouan) 37.
- Ali ben Mâma, 139.
- Ali ben Moulaï-Ahmed ben Abderrahmân (voir Ali ben Ahmed).
- Ali ben Mozâouir, 51, 52.
- Ali ben Nân, 34, 35.
- Ali-Diouleïli (*Bengafarma*), 151.
- Ali Foulan (*hou-kokorei-koi*), 26, 26 (3), 115, 116, 125, 145.
- Ali-Gandânkiya ben *askia* Mohammed (voir Ali-Kindânkangai).
- Ali-Golom (*chî*), 334, 335.
- Ali-Goulmi ben *askia* Dâoùd (*harîa-farma*), 216.
- Ali-Kindânkangai, ou Ali-Gandânkiya (*Bengafarma*), 123, 124 (3), 149, 149 (7).
- Ali-Kossoli ben *askia* Mohammed (*kanfâri*), 142, 142 (3), 149, 164, 323.
- Ali-Ouâyé ben *askia* Mohammed, 149.
- Ali-Takaria, 316.
- Alou (*Kabara-farma*), 201, 231, 237, 241.
- Alou (*mansa-, Bara-koi*), 153.
- Alou ben *askia* Mohammed (*sâo-farma*), 141, 141 (6).
- Alou ben *Dendi-fâri* Boukar ben Sili (*gorei-farma*), 266.
- Alou-Ouâko ben *askia* Dâoùd, 216.
- Alou-ould-Sabil (*hassal-farma*), 250.
- Alou-Sama ben Amar-Komdiâgo, 151.
- AMADIA, 233, 233 (1).
- Amar (*assara-moundio*), 279.
- Amar (*kanfâri* ou *Kourmina-fâri*, voir Amar-Komdiâgo).
- Amar-Komdiâgo (*Kourmina-fâri* ou *kanfâri*, frère de l'*askia* Mohammed), 72 (1), 73, 74 (1), 86, 89, 89 (7), 118, 119, 121, 122, 123, 124 (3), 134 (2), 145, 146, 147, 151, 151 (1), 156, 157, 159, 223 (1), 257, 322, 322 (1 et 2), 324, 337, 340.
- Amar-Komdiâgo ben *askia* Dâoùd, 216.
- Amassa-Kâro, 152.
- Amatoullah (fille de l'*askia* Dâoùd), 217.
- Amina bent Bakhti, 41.
- Amina Kâya, ou Amina Gai, 256, 256 (1).
- Amkoura, 150.
- Ammar (pacha), 320.
- Andalous**, 263, 290 (2).
- ANFAO, 102, 102 (2), 103, 105.
- anfâro* et *anfuro-Kouma*, 60, 60 (1).
- ANGANDA, 254, 254 (5), 255, 256, 258, 259, 260, 267, 268.
- Aniâzoko ben Mâma, 139, 139 (4).
- ANKABA, 85, 85 (6), 337.
- Ankaida Meïga, 255.
- Ankanda ben Bala-Môdi, 214.
- ANKOO 102 (2), 338.
- AOUSSA ou HAOUSSA, 53, 53 (4), 330.
- Aqit** (famille berbère de Tombouctou), 27 (2).
- Arabes**, 69, 69 (3), 71, 304, 323, 323 (6), 331.
- ARAFÀ, 206, 335, 335 (4).
- Arahama-Karaouei (fille de l'*askia* Dâoùd), 216.
- ARAOUAN, 37, 37 (4).
- Arbaa Kalé, 108.
- Arbi**, 21, 21 (5), 111, 137, 141.
- ARGOUMA, 81, 86 (3).
- ARHAM, 80, 80 (6), 327.
- Ariao (fille de l'*askia* Dâoùd), 217.
- Ariao (fille de l'*askia* Mohammed), 163, 323.
- ARIBORO, 95, 95 (3), 336.
- ARIZOUR Bô'o, 336, 336 (1).
- Arloûm (voir Aboubakar, dit Arloûm).
- Arma**, 266 (3) (voir **Rouma** et **Marocains**).
- Armayizzi, 124, 124 (1).
- askia* (titre dynastique), 9, 9 (2), 14, 80, 88, 88 (3), 104, 143, 155, 158, 161, 163, 163 (5), 164, 180, 209, 211, 215, 231, 233, 239, 242, 245 (1), 246, 246 (1), 247, 260, 270, 274, 292 (1), 296 (1), 323, 324, 325, 327, 328, 329, 335.
- askia-alfa*, 194, 194 (2), 200, 201, 245 (1).



- '**Asko'o-Souba**, 78, 78 (2).  
*assara-moundio*, 60, 60 (2), 223, 223 (2), 224, 239 (2).  
**Atakourma Diakouté**, 250.  
**ATEREM**, 178, 178 (3), 227, 239.  
**AYAR**, 135, 135 (5), 158, 189, 189 (1).  
**AYOROU**, 106, 106 (1).  
**AZAOUAT**, 88, 88 (5).  
**Bâ-Hassan Ferid (caïd)**, 307 (2).  
**Bâba (assara-moundio)**, 60.  
**Bâba-Goûro ben El-Hâdj Mohammed ben El-Hâdj El-Amîn Gânoû**, 83, 83 (1), 159, 263, 277, 318.  
*bâbéli-farma*, 150, 150 (5).  
*bâchoûta*, 288, 288 (3), 309.  
**BÂGANA**, 135 (4), 327.  
*Bâgana-fâri*, 135, 135 (4), 145, 145 (1).  
**BAGDÂD**, 31, 32, 33, 34 (2), 35, 36, 51, 65, 170.  
**Baghayogho (clan mandingue)**, 154 (1).  
**Baghna (askia)**, 88, 89.  
*bagui*, 319, 319 (3).  
**BÂGUINDÉ**, 303, 303 (1).  
**BAKO**, 56, 56 (4).  
**BÂKO**, 123, 123 (1).  
**Bâko**, 123.  
*balamá (titre)*, 118, 118 (4), 216 (3), 231, 246, 258, 261, 264, 299, 322 (1), 324, 325.  
**Balma ou Balam (chî)**, 80, 80 (5), 107, 336.  
**BALMÂ-DYINDÉ**, 202, 202 (2), 203.  
**Bâmarsa (cheval du balamá Sâdiq)**, 249, 252, 253, 254.  
**BAMBA**, 38, 38 (6), 178, 178 (3), 239, 250, 332.  
**Bambara (nom de peuple) et BAMBARA (nom du pays qu'il habite)**, 20, 20 (7), 86, 86 (2), 87, 107.  
**BANA**, 254 (3).  
**Banâ bent Tai**, 259.  
*bana-farma*, 216, 216 (5).  
*Bana-koi*, 254, 254 (3), 257, 258.  
**Bâni (Oueïza-)**, 150.  
*Bani-koi*, 103, 103 (5).  
**Bankan**, 54.  
**BANKEI**, 100, 100 (6).  
*bâr-koi*, 124, 124 (2).  
**BARA (localité située près d'Ansongo)**, 272, 272 (2), 282, 282 (4).  
**BARA (province)**, 14 (1), 102 (5), 151, 152, 172, 256, 258, 259, 299.  
*Bara-koi (titre)*, 13, 14, 14 (1), 102, 102 (5), 103, 124 (3), 125, 233, 256, 257.  
*bârei koi*, 240, 240 (2), 243, 266, 266(2).  
**Bari (clan peul)**, 18 (3).  
*bâri-koi*, 338, 338 (2).  
**Bariba (voir Berba)**.  
**BARIKOBÉ**, 257, 257 (1).  
**BARKONA**, 90, 90 (4).  
**BARMA**, 194, 194 (1).  
**Bâro (chî Bâro ou Aboubakar-Bâro)**, 20, 20 (1), 21, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 125, 338.  
**Bâro-Dal-Yombo (chî)**, 80, 80 (3 et 5), 336.  
**BEDR (plaine de-)**, 162.  
**Beïdân (tribu peule)**, 87, 87 (6), 90, 90 (9).  
**Bella**, 54, 54 (1).  
**Bella-Koukou**, 136, 136 (8).  
**Belqâsse ben Mâma**, 139.  
**Relqâssim Et-Touâti (Sîdi-)**, 204.  
**Béma Tâso**, 108.  
**BENGA**, 118 (5), 173, 173 (7), 178, 178 (3), 299.  
*Bengafarma*, 118, 118 (5), 240, 264.  
**BENGHÂZI**, 36, 36 (2).  
**Béni Israël**, 47, 47 (3), 119 (4) (Voir aussi **Juifs**).  
**Béni-Medâs**, 52, 52 (9), 102, 153.  
**Bentsi**, 150, 294 (1).  
**Bentsi-Kara**, 151, 294 (1).  
**Berba ou Bariba**, 17 (2), 67 (6).  
**Berbères**, 48.  
**Berboûchi (singulier de Bérabich)**, 203 (1), 214.  
*Berboûchi-moundio*, 203, 203 (1).  
**BÉRÉGOUNGOU**, 39, 39 (1).  
**BERGO OU BARGO (alias BORGOU, province située au nord du Dahomey)**, 17 (2), 67, 67 (6), 133, 133 (1), 137.  
**BILANGA**, 163, 163 (2), 275, 275 (1).  
**Binta (fille de l'askia Dâoûd)**, 216.  
**Bîro**, 254, 254 (4).  
**BÎROU OU OUALATA**, 27 (2), 92, 92 (2), 93, 94, 323, 327.  
**BISKRA**, 319, 319 (5).  
**Bisma**, 87, 87 (3).  
**Bîtou**, 68, 68 (1), 94.

- Bôbô** (tribu), 46, 46 (3).  
 Bôbô, 46, 47.  
 BÔDARA, 256, 256 (2).  
 Bokâri Kossori, 328.  
*bôlo*, 191, 191 (1).  
*boo* (sorte de grenier), 186, 186 (1), 187, 191.  
 BORGOU (voir BERGO et BOURGOU).  
 BORNOU, 65, 326.  
 BÔSSO, 51, 51 (3).  
*boubou* (vêtement), 81 (4), 155 (1).  
 Boukar (*askia*), 258, 258 (2).  
 Boukar (forgeron), 111.  
 Boukar (*gâri-tiâ*), 189, 198.  
 Boukar (*hî-koi*), 89.  
 Boukar (*Koura-koi*), 114, 114 (4), 148, 152.  
 Boukar ben Alfaki, 258  
 Boukar ben Ali-Dantoûrou, 187.  
 Boukar ben *askia* Dâoùd (*kâra-farma*), 216.  
 Boukar ben *askia* Dâoùd (*lantina-farma*), 194, 216, 249.  
 Boukar ben Lanbâr (voir Boukar El-Anbâri).  
 Boukar ben Sâlih, 62, 335.  
 Boukar ben Sîli (*Dendi-fâri*), 266.  
 Boukar Diân, 215.  
 Boukar El-Anbâri, ou Boukar Lanbâr ou Boukar ben Lanbâr (*askia-alfa*), 194, 194 (2), 196, 199 (2), 209, 213, 245, 260, 264, 283, 285, 310, 311.  
 Boukar Fata, 177.  
 Boukar-Kirinkirin ben *askia* Mohammed, 149  
 Boukar-Kôro ben *askia* Mohammed, 149.  
 Boukar-Koûki (*mansa-*, *Bara-koi*), 153.  
 Boukar Lanbâr (voir Boukar El-Anbâri).  
 Boukar Meïga, 255.  
 Boukar Oueino (*mansa-*, *Bara-koi*), 153.  
 Boukar-Sîn-Fili ben *askia* Mohammed, 149.  
 Boukâri (*quissiridonné*), 276.  
 Boukari Soun (voir Aboubakar-Soun ben Omar).  
*boulanga*, 61 (1), 121, 121 (2).  
 BOUNIO, 178, 178 (3), 253, 253 (5), 254, 257, 257 (3), 324.  
 BOUNIO-BOUGOU, 214, 214 (2).  
 Bounkâno-Fârio, 177 (voir Sâna-Fârio).  
 BOURGOU (province du Mâssina), 17, 17 (2), 215, 215 (1).  
 Bouri (*tour-koi*), 231.  
 Bourîma, 255.  
 Boussa (tailleur), 282.  
 Bôzo (câdi de Lôlô), 217.  
 Brahim (*hî koi*), 299  
 CAIRE (Le-), 16, 17, 36, 65, 126, 131, 297, 297 (1).  
 Chamharoûch (génie<sup>1</sup>), 15, 15 (3), 40, 43, 48, 126, 127, 128.  
*chî* ou *si'i* ou *soui* (titre dynastique), 10, 10 (2), 25, 25 (3), 80, 80 (2), 82, 82 (3), 84, 85, 88, 93, 94 (1), 97, 106, 107, 108, 109, 111, 112, 115, 116, 118, 119, 128, 325, 333, 333 (2), 334, 334 (1). — Liste des *chî* : 335, 336, 336 (4).  
 CHINCHIN, 64, 64 (3).  
 CHINE, 67.  
 CHÏTAÏ, 96.  
 CONSTANTINOPLE, 65.  
 Dâ, 50.  
 DÂ, 87, 87 (7), 91, 91 (2).  
*dabi* (sorte de toile), 260.  
 Dadala, 150.  
 Dako (fils de Boukar Fata), 177.  
 Dako-Barikom (*ouaner farma*), 194.  
 Dako-Kami Idié ben *askia* Dâoùd (*banafarma*), 216.  
*dâli* (titre honorifique), 84, 84 (2).  
 Dâma, 152, 152 (3), 165 (1).  
*damè* (talisman), 50, 50 (5).  
 DÂNAKÂ, 255, 255 (1).  
 DANDAGORA, 253, 253 (1).  
 Dâoùd (*kanfiri*, puis *askia*, fils de l'*askia* Mohammed<sup>1</sup>). 150, 151, 152, 175,

1. Sans doute *Chamharoûch* شَمِهَرُوش est-il une déformation de *Chamhoûrach* شَمِهَرُوش, nom donné par plusieurs écrivains musulmans à un personnage mythique qui a été assimilé au prophète Elie et à saint Georges (voir à ce sujet : E. BROCHET, *Etudes sur le gnosticisme musulman*, extrait de la *Rivista degli Studi Orientali*, vol. II, III, IV et VI, Rome 1913).

- 176, 177, 187, 189, 189 (2), 191, 196, 199, 201, 205, 206, 207, 208, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 221, 221 (1), 222 (1), 224, 230, 232, 233, 240, 242, 249, 266, 296, 296 (1), 297, 323, 323 (7), 324, 328.
- Dâoùd ben Hâroûn (*askia*), 143 (1), 327, 327 (4), 328 (1)
- Dâoùd ben Ishâq (*goïma-koi*), 270.
- Dâoùd ben Nâkhoûra (imâm de Tripoli), 36.
- dâr-tibâchât*, 279 (1)
- DÉBO (lac), 178.
- dei-farma*, 216, 216 (7).
- Demîr ben Ya'qoûb, 40, 43, 47, 48.
- DENDI (province), 13 (5), 38, 89 (4), 91, 122, 163, 163 (4 et 5), 178, 178 (3), 179, 189, 190, 272, 282, 296, 296 (1), 299, 328.
- Dendi-fâri*, 13, 13 (5), 89, 89 (4), 124.
- DENGA, 100 (7), 338.
- DENKI-DOUMDÉ, 180, 181.
- diâ* ou *dioua* (titre dynastique), 329, 329 (2 et 3), 330, 332, 334. — Liste des *diâ* : 333, 333 (1), 332, 333 (3).
- DIÂBA, 314, 314 (2).
- Diâber-El-Yémen, 326, 327 (1), 333 (4).
- Diâbêr-Banda** ou **Diouabêr-Banda**, 326, 327 (1), 333, 333 (4), 334.
- Diâdie, 70, 70 (2).
- Diâdié ben Guîmé-Boukar, 214.
- DIÂFOUNOU, 71, 71 (2), 94.
- Diâfounouké**, 71, 71 (3).
- DIÂGA, 100, 100 (7), 102, 106 (1), 118, 314 (2).
- Diaghité** (nom de clan), 212 (2).
- Diakaté** (nom de clan), 250 (2).
- DIÂKOU, 91, 91 (4).
- DIALANA, 136, 136 (2).
- Diam-Kiria**, 51, 51 (2), 255, 259.
- Diam-Ouali**, 20, 20 (3), 53, 111, 137.
- Diam-Téné**, 20, 20 (4), 53, 111.
- DIANGADIÂ, 201.
- diango*, 190, 190 (3), 192.
- DIAOKAL, 173, 173 (8).
- DIÂRA, 69, 69 (2), 70, 71, 314 (3).
- Diâra bent Siri, 45, 46.
- Diâra-Korbo, 152.
- Diara Koré Boukar, 20, 20 (8), 107.
- DIARKA, 91, 91 (4).
- Diata bent Bîro, 255, 256, 257.
- Diawara** ou **Diâwara** (clan soninké), 25 (5), 70, 70 (3), 71 (6), 154 (1).
- Diénaba Kâoua, 253.
- Diénaba Maka, 255.
- DIENDIAO, 85, 85 (7), 337.
- DIENDIEN, 250, 250 (3).
- Dienké** (tribu), 46, 46 (2).
- Dienké, 46, 47.
- DIENNÉ OU DJENNÉ, 18 (2), 19, 60, 64 (2), 65, 91, 94, 96, 115, 132, 166, 168, 168 (2), 173, 208, 316, 317.
- Dienné koi*, 64, 64 (2), 65, 84, 96, 97, 104.
- DIENTA, 95, 95 (4).
- DIÉRIBA, 66, 66 (1).
- Dierma**, 334, 334 (3).
- din-touïri*, 274, 274 (1).
- dioua* (voir *diâ*).
- Diouabêr-Banda** (voir **Diabêr-Banda**).
- DIOUNDÉ-BONGO, 52, 52 (1).
- DIREÏ, 51, 51 (5), 56, 59 (1), 85, 85 (8), 92, 92 (3), 93, 161, 161 (1).
- DIRMA (province), 14 (2), 85, 85 (5), 103 (2), 165, 258, 337.
- Dirma-koi* (titre), 14, 14 (2), 103, 103 (2), 104, 233.
- Djâbir ben Abdallah El-Ansâri, 49, 42 (2), 114, 114 (4), 327 (1).
- Djâfar ben Amar-Komdiâgo, 151.
- Djaouâhir el-hisân* (voir *Dorer el-hisân*).
- Djebroût ben Hichâm (prince juif), 120.
- Djeïba (*môri*-), 99, 137, 139, 139 (3).
- Djîdân ben Abderrahmân (Moulaï-), 32.
- Djouder (pacha), 142, 142 (4), 153, 263, 263 (1), 265, 268, 273, 274, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 282 (2), 290 (1 et 2), 292, 296, 297, 320.
- DO, 92, 92 (1).
- dô* (variété de poissons), 219, 219 (2).
- Dobor (*mansa*-, *Bara-koi*), 153.
- Dorer el-hisân* ou *Djaouâhir el-hisân* (ouvrage cité), 83, 83 (1), 100, 159, 174, 230, 263, 277, 318, 318 (4).
- DOUDI DIESSÉ, 52, 52 (2).
- DOÛDIKATIA, 53, 53 (2), 137.
- DOUKOUREÏ, 56, 56 (1), 59, 153, 153 (7).
- douïlinta*, 84, 84 (3).

- DOUMBOU, 268, 268 (1).  
 DYIBARA, 152, 152 (7).  
*dyuna kor* (titre), 13, 13 (2).  
 Dzoulyemen ben Abdelhakîm (prince juif), 120  
 Ed-Delloûl (kâhia), 173.  
 ÉGYPTE, 58.  
 El-'Abbâs (Moulaï-, chérif de La Mecque), 15, 15 (4), 16, 16 (1), 26, 27, 30, 35.  
 El-Amîn ben *askia* Dâoûd (*askia* du Dendi), 216, 216 (1).  
 El-'Aqib ben Mahmoûd ben Omar ben Mohammed Aqît (câdi de Tombouctou), 198, 201, 204, 211, 219, 219 (3), 221, 221 (1 et 2), 222, 222 (1), 223, 224, 225, 225 (3), 226, 227, 324.  
 El-'Aqib ben Mohammed (chérif), 141.  
 EL-BASRA, 312, 312 (2), 313  
 El-Bokhâri, 305, 305 (1).  
 El-Fazâri (poète), 226.  
 El-Hâdi ben *askia* Dâoûd (*kanfâri*), 216, 324.  
 El-Hâdj (*askia*-, fils de l'*askia* Dâoûd), 152, 152 (4), 215, 215 (7), 218, 219, 220, 221, 221 (1), 224, 225, 227, 228, 230, 262, 262 (2), 324, 328.  
 El-Hâdj Ag-Ordioûm, 279.  
 El-Hâdj Ahmed ben Mahmoûd ben Omar ben Mohammed Aqît (Aboulabbâs-), 226. (Ce personnage doit être le même que le suivant ; les mots « ben Mahmoûd » ont dû être intercalés par un copiste.)  
 El-Hâdj Ahmed ben Omar ben Mohammed Aqît (grand-père d'Ahmed-Bâba), 159, 174, 210.  
 El-Hâdj El-Amîn, 223, 224.  
 El-Hâdj El-Mokhtâr, dit Kourtam, 297.  
 El-Hâdj El-Motaouakkel Kâli (père de Mahmoûd Kâli), 135 (1).  
 El-Hâdj Kassoura-Bêr, 173.  
 El-Hâdj Mohammed-Bâni (voir Mohammed Bâni).  
 El-Hâdj Mohammed ben Aboubakar, ou *askia* Mohammed (premier *askia* de Gâo), 9, 9 (2, 3 et 4), 13, 16, 17 (2), 20 (1), 21 (6), 22, 23, 24 (7), 27 (1), 37, 58, 58 (3), 86, 86 (5), 88, 89, 93, 98, 101, 102, 103, 105, 106, 109, 110, 112, 113, 114, 116, 117, 118, 119, 123, 124, 125, 126, 127, 129, 130, 131, 132, 134, 137, 138, 139, 142, 143, 144, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 157, 158 (1), 159, 160, 161, 162, 163, 164, 164 (2), 176, 177, 192, 214, 214 (5), 215, 223 (1), 239, 240, 244, 245, 255, 260, 266, 273, 275, 322, 323, 325, 327, 328, 329, 333, 337, 338, 339, 340.  
 El-Hâdj Mohammed Siré, 315.  
 El-Haddjâdj ben Yoûssouf, 96, 96 (1).  
 El-Harîri, 312, 313 (1).  
 El-Harroûchi (caïd), 286, 287.  
 El-Hassan ben Sîdi Sâlim, 217.  
 El-Kerkhi (saint de Bagdâd), 170.  
 El-Khatîb Darâmé, 217.  
 El-Mokhtâr, 87, 87 (10).  
 El-Mokhtâr Gombélé (père du second des deux auteurs), 135, 135 (1), 168 (1).  
 El-Moslim, 305, 305 (1).  
 El-Moustafa (fils de l'*askia* Dâoûd, voir « Tafa »).  
 El-Moustafa Et-Tourki (caïd), 299, 301.  
 El-Qâdi ben Abdelazîz (câdi de Méquinez), 37.  
 El Qoucheiri (auteur d'une *Rissâla*), 170.  
 El-Yemen (*duâ*), 332.  
*engourdié* (sabre royal des *askia*), 162, 162 (1).  
 EREI, 178, 178 (3).  
 Es-Sâdiq (*môri*-), 99, 119, 137, 139, 142.  
 Es-Sâlih Bara le Silanké ben Ibrâhîm, 316, 316 (2), 338.  
 Es-Seqli (voir Ahmed Es-Seqli).  
**Espagnols**, 290 (2).  
 Et-Tâhir El-Bekkaï (câdi de Tindoûf), 37.  
 Fadl ben Mizâr (prince juif), 120.  
 FAKIRI, 87, 87 (9).  
**Fâlan**, 54, 136, 136 (9).  
 Fâma ben *askia* Mohammed (*bâbeli-far-ma*), 150.  
*fanfa* (chef d'esclaves), 179, 179 (2), 180, 181, 201.  
 FÂNI, 119, 112 (2).  
 FANKASSO, 68, 68 (2).  
 FARA, 125, 125 (5).  
 Fara Diallo, 129.

- Faradyi Meïbounoun**, 26, 26 (4).  
**Faram**, 218 (5).  
**Farama Touré**, 152.  
**Faran-Taka**, 110, 110 (2).  
**Farba**, 59, 59 (4), 60, 61.  
*faren*, 71 (6), 86, 86 (6), 218, 218 (2)  
*fâri*, 13 (4), 71 (6).  
*fâri-moundio*, 164, 164 (1) 195, 242  
*farma*, 71 (6).  
**Fâta-Toro** (l'une des femmes de l'*askia*  
**Dâoùd**), 216.  
**FATI** (lac), 5 (2), 123, 123 (2) 147, 147  
(3), 258, 258 (1).  
**Fati Bâda**, 153.  
**Fati-Diondi**, 151.  
**Fati-Ouanina**, 151.  
**Fâlouma-Bosso**, 152  
**FERDJÂN**, 36, 36 (4).  
**FEZ**, 32, 34, 34 (2), 37.  
*fôdngui*, 173, 173 (4).  
**Fôfana** (clan), 77 (1).  
*fotorifo* (instrument de musique), 158.  
**Fourâssa-Mâninko**, 150.  
**FOÛTA** (Foûta sénégalais ou Foûta-Tôro),  
9 (4), 11 (1) 69, 69 (1), 72 (2), 145,  
145 (4), 339.  
**FOÛTA** ou **FOÛTA-KINGUI** (Foûta du Kin-  
gui), 72, 73, 74, 145, 145 (3), 146.  
**FOUTOUTI**, 71, 71 (7), 94.  
**Gâbibi**, 21 (5), 198, 198 (1).  
*gabtanda* (tambour), 158.  
**GADAI**, 270, 270 (3).  
**GADIÂGA**, 315, 315 (2).  
*gafé* (épidémie), 174, 174 (3).  
**GAGOUNGOU**, 38, 38 (11).  
**GALAMBOÛT**, 143, 143 (3), 215, 215 (5), 339.  
**Gandaboûr** (caïd), 294, 295, 295 (1 et 2).  
**GANTO**, 271, 271 (2), 324, 324 (2).  
*gâo*, 330, 330 (1).  
**GÂO** ou **GAOGAO** (capitale du Songaï), 9,  
9 (2 et 5), 13 (1), 14 (3), 15 (5), 16  
(2), 17, 19, 30, 38, 39, 50, 85, 85 (1),  
88, 90, 91, 92, 105, 109, 110, 112,  
118, 122, 124, 124 (3), 125 (6), 131,  
136, 143 (1), 147, 148, 157, 160, 161,  
163 (5), 168, 178, 181, 184, 193, 197,  
199, 204, 207, 208, 210, 213, 217,  
218, 233, 239, 244, 245, 246, 248 (2),  
254, 258, 259, 261, 262, 263, 266, 268,  
269, 269 (1), 270, 270 (3), 271, 272,  
277, 282, 292, 294, 296, 298, 304, 317,  
322, 323, 325, 329 329 (1), 330, 332,  
333, 333 (1), 336, 337, 340, 341  
**Gâo-Zakaria ben Ahmed**, 25, 25 (6),  
125, 125 (6).  
**GAOGAO** (voir **GÂO**), 88, 91.  
*gâri-tiâ*, 189, 189 (4), 190  
*gâssou* (cuiller), 234, 234 (1).  
**GHADÂMÈS**, 36.  
**Ghâlib ben Yoûssof** (prince juif), 120  
**GHARB**, 319 (2).  
**Gô** ou **Goou**, 259, 259 (2)  
**Godâla** (tribu berbère), 27 (2).  
**GOÏMA**, 270, 270 (1), 270 (3).  
*gouma-kou*, 270, 270 (1).  
**Gongaï**, 231.  
*gorei-farma*, 266, 266 (1).  
**GOÛMA**, 173, 173 (6), 267, 267 (7).  
**GOUNDAM**, 56, 56 (2), 58, 227, 251.  
**GOUNGOUKORÉ**, 39, 39 (3)  
**GOURMA** (ensemble des pays situés sur  
la rive droite du Niger), 5 (2), 53, 53  
(5), 248, 248 (2), 329. — Voir aussi  
**KÉREÏ-GOURMA**.  
**GOURMA** (royaume situé au nord de la  
colonie allemande actuelle du Togo),  
163, 163 (2), 188, 188 (2), 273, 273  
(1), 275, 277, 298.  
**GOURMOU**, 52, 52 (8).  
*goûtro* (cola), 67, 67 (5), 180, 182, 223,  
224, 288, 293.  
**GOUROUM**, 252, 252 (2).  
*guîmé-kou*, 182, 182 (1).  
*guissindonké*, 14, 14 (4), 177, 177 (3),  
276, 276 (2).  
**Habib** (câdi), 19.  
**Haddâdanké**, 54, 54 (1), 136, 136 (7).  
*hader-bâch*, 291, 291 (1).  
**HADJAR**, 96, 96 (3), 99, 254, 254 (2),  
255, 257 (4), 322, 322 (5).  
**HADJAR-ES-SOGHRA**, 214, 214 (9), 215  
(3).  
**Hafsa** (Oueïza-), 150, 150 (7).  
**Ham**, 78, 78 (2).  
**Hamdou ben Boukar**, 259.  
**Hamdou ben Diongo Gô**, ou **Hamdou**  
**Diongo**, 259, 260.  
**Hâmid ben askia Dâoùd** (*balamâ*), 216.

- Hammâd ben askia Dâoùd** (*ouarkiya-farma*), 216.  
**Hammâd ben Mohammed-Koreï** (*Kourmina-fâri*), 163, 323.  
*hanaka*, 292, 292 (2).  
*hanam* (arbre), 330, 330 (1).  
**Hâoua-Adam**, 150.  
**Hâoua-Dâkoï**, 150.  
**Haougâro** (clan songaï), 26, 26 (1).  
**Haougâro** (*môri-*, voir Mohammed Haougâro).  
**HAOUKIYI**, 95, 95 (1).  
**Haoussa**, 262 (1).  
**HAOUSSA** (voir AOUSSA et KÉREÏ-HAOUSSA).  
*hari-farma*, 141, 142, 142 (1).  
*haria-farma*, 216, 216 (11).  
**HARIBORO**, 95 (3).  
**Haridâna**, 54.  
**HARKOUNSA KAÏGORO**, 53 53 (2), 136.  
**Hâroùn ben askia Dâoùd**, (*haria-farma*), 216, 249.  
**Hâroùn-Lankataya** (ou Hâroùn-Dengataï) ben *askia* Dâoùd (*askia* du Dendi), 215, 216 (1).  
*hassal-farma*, 250, 250 (1).  
*hî-kou*, 89, 89 (5), 209, 209 (2), 243.  
**Hindî-Alfa** (câdi), 199, 199 (1).  
*hirao*, 330 (1).  
**HOMBORI**, 150 (8), 254, 254 (6), 255, 319, 320.  
*Hombori-kou*, 150, 150 (8).  
**Hoûbo**, 46.  
*hou-kokorei-kou* (titre), 26, 26 (3), 125, 125 (1).  
*hou-koura-kou*, 240, 240 (3).  
**HOUNDÉBIRI**, 172, 172 (4).  
**HOUNGOUNDO**, 33, 38 (10).  
**Ibn-Abbâs ben Abdelhamîd** (imâm de Ghadâmès), 36.  
**Ibn-El-Qâssim ben Mozâouir**, ou Mohammed ben El-Qâssim, 51, 52, 213, 214, 259, 260, 267, 267 (1).  
**Ibn-Doreid** (poète), 318.  
**Ibn-Hadjar El-'Asqalâni**, 335.  
**Ibn-Mohîb** (poète), 226.  
**Ibnou-Bentsi**, 294, 294 (1), 295.  
**Ibrâhîm** (jurisconsulte), 173.  
**Ibrâhîm Baghayogho ben Ahmed**, ou Abou-Ishâq Ibrâhîm ben Ahmed Baghayogho, 171, 318.  
**Ibrâhîm ben Abderrahmân ben Es-Soyoûti** (muezzin), 28.  
**Ibrâhîm ben askia Mohammed**, 150.  
*id*, 306 (6).  
**Id-El-Mokhtâr**, 306, 306 (6).  
**Ida El-Mâssini** (*alfa*), 76, 76 (1).  
**Idrîs**, 326.  
**Inâri Konté**, 59, 61.  
**INOUN-OUENDÂDAKAR**, 227, 227 (2).  
**IRÂQ** 17.  
**Ishâq** (arrière petit-fils du *môri* Haougâro), 139.  
**Ishâq** (*askia* — I, dit Ishâq-Kèdébiné, fils de l'*askia* Mohammed), 150, 152, 165, 165 (1), 166, 167, 168, 169, 174, 175, 176, 266, 323, 323 (4).  
**Ishâq** (*askia* — II, dit le Zaghrâni, fils de l'*askia* Dâoùd), 152, 152 (5), 163, 163 (1), 194 215, 215 (9), 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 258, 259, 262, 263, 266, 271, 272, 273, 274 275, 276, 277, 293, 293 (1 et 2), 296, 296 (1), 298.  
**Ismâïl** (*askia* —, fils de l'*askia* Mohammed), 149, 150, 152, 160, 161, 163, 164, 164 (2), 165, 240, 243, 261, 285, 340.  
**Ismâïl ben Abderrahmân** (Moulaï-), 32.  
**Ismâïl ben Mahmoûd Kâti**, ou **Ismâïl Kâti** (câdi), 138, 142, 213, 213 (1).  
**Ismâïl Kâti** (voir le précédent).  
**Issa ben askia Dâoùd** (*mârenfa*), 216.  
**Issa-Faram** 218, 218 (5).  
**ISSAFEÏ**, 51, 51 (6).  
**ISSA-KLINA**, 136, 136 (5).  
**ISSAKO-NGOU**, 51, 51 (4).  
**'Iyâd ben Moûssa** (câdi de Fez), 37.  
**Juifs**, 119, 120, 122 (Voir aussi **Béni-Israël**).  
**KÂ**, 136, 136 (6).  
**KA'BA** (temple de La Mecque), 16, 131, 206, 222.  
**KABARA**, 85, 85 (2), 115, 137, 147, 156, 159, 172, 202, 231, 233, 233 (1), 234, 235, 236, 237, 323 (1), 325, 327, 336, 337.  
*Kabara-farma*, 201, 201 (2), 231.  
**Kabara-Sankomé**, 255.  
**KABI**, 150 (1).



- kabissa* (pour *cabeza*, mot espagnol), 290, 290 (2).  
**KÂDIEL**, 215, 215 (3).  
**KADYIBI**, 91, 91 (4).  
*kâha*, 173, 173 (2), 263, 263 (5), 288, 309.  
**KAI** ou **KAYI**, 65, 65 (1).  
*kakaki* (sorte de trompette), 136, 136 (1), 234, 234 (1).  
**KALA**, 66, 66 (3), 104 (1), 148 (1).  
*kalssi-farma*, 136, 136 (4).  
**Kaltoùm-Berda**, 152, 152 (2), 165.  
**KAMI**, 64, 64 (1).  
**KANAO**, 91, 91 (4).  
*kanfâri* (synonyme de *Kourmina-fâri*), 73, 73 (1), 118, 118 (3), 119, 123, 124, 142 (2), 158, 159, 160, 163, 164, 212, 233, 261, 264, 323, 324, 325 (voir aussi *Kourmina-fâri*).  
**KANGABA**, 66 (1).  
**KANGÂGA**, 157, 157 (3), 161, 340.  
**KANIÂGA**, 68, 68 (3), 70, 71, 72, 73, 94, 314, 314 (3).  
*Kanidga-faren* (titre), 71, 71 (6), 72, 73, 146, 146 (1).  
**Kanissa'aï** (*kayamaga*), 76, 76 (3).  
**Kankan** (mère de **Kankan-Moussa**), 55 (2), 56, 56 (8), 335.  
**Kankan-Moussa** (empereur du Mali), 55, 55 (2), 56, 57, 58, 59, 61, 63, 65, 222 (1), 335, 335 (3 et 4).  
*kankor*, 90, 90 (3).  
**KANO**, 262, 262 (1).  
**Kansiri-Maa** (*Bara-kor*), 152.  
**KANTA**, 82, 82 (1), 106, 110, 115, 140, 140 (1), 189, 189 (2), 204, 205, 206.  
*kanta* (titre), 189 (2).  
*kanta* (embarcation), 270, 270 (2).  
**KANTO**, 92, 92 (5).  
**KARA**, 104 (1), 148 (1), 172 (6) (voir aussi **KALA**).  
*kâra-farma*, 216, 216 (9).  
*Kara-kor*, 104, 104 (1).  
**Kara-Toûdiel**, 151.  
**Karamogho** (maître-maçon), 118.  
**KARBÂ**, 38, 38 (8).  
**Kâssa** (fille de l'*ashia* Dâoùd), 216.  
**Kassai** (mère de l'*ashia* Mohammed), 114, 148, 151.  
**KASSAMBARA**, 21, 21 (1), 107, 108.  
**Kassia ben Houlem** (*kanfâri*), 211, 323, 324.  
**KATÂ**, 190, 190 (1).  
**Kâti** (*alfa-*, voir **Mahmoûd Kâti**).  
**Kâtou bent Siri**, 45, 46.  
**KATSÉNA**, 147, 147 (1).  
**KÂYA**, 53, 53 (3).  
**Kaya-Maga**, 42 (4), 75 (1), 78 (3).  
*kayamaga* (titre dynastique), 42, 42 (4), 48, 71, 75, 75 (1), 76, 78 (2 et 3), 327.  
**KAYI** ou **KAI**, 65, 65 (1).  
**Kèdébiné** (surnom de l'*askia* Ishâq I), 174, 174 (1).  
**Keïbanou**, 151, 153.  
**KÉOUEI**, 38, 38 (3), 267, 267 (2).  
**KÉREI-GOURMA**, 178, 178 (3), 197.  
**KÉREI-HAOUSSA**, 178, 178 (3).  
**Khadîdja Sorko**, 255.  
**Khâlid** (mosquée de-), 279.  
**Khâlid ben askia Mohammed**, 150.  
*Kherîdet el-'adjâib* (ouvrage cite), 67.  
**Kibara**, 151.  
**Kiboro**, 150.  
*Kifâyat el-mohtâdj* (ouvrage d'**Ahmed-Bâba**), 101, 160, 174, 210, 221, 221 (3), 222, 312.  
**KIKÉRE**, 87, 87 (11), 90.  
**KILLI**, 218, 218 (4).  
**KÎMA**, 334, 334 (2).  
**KINGUI**, 145, 145 (3), 178, 178 (3).  
**KINKIRA**, 152, 152 (6).  
**Kinta** (*mansa-*, *Bara-kor*), 151, 152.  
**Kiria ben Amar-Komdiâgo**, 151.  
**KIRONI-BOULOUNGOU**, 214.  
**KISSOU**, 178, 178 (3).  
**KOBI**, 86, 86 (1), 93.  
**KOGNIMA**, 251, 251 (2), 252, 252 (3).  
*kor*, 14 (1).  
*kor-idié*, 128, 128 (1), 235 (1).  
*Koi-idié*, 235, 235 (1).  
**KOIBA**, 253, 253 (2).  
**KOINOU**, 38, 38 (4), 267, 267 (4).  
*korra*, 15 (5), 203 (2).  
*korra-banda-mounliô*, 203, 203 (2).  
**KÔKO**, 173, 173 (1).  
**Koli**, 72 (2), 145 (4).  
**Komboro** (*Dienné-kor*), 97, 97 (2).  
**Komdâo** (*Môssi kor*), 85, 85 (9), 86.  
**Komé**, 20, 20 (5), 111.



- Komé**, 111.  
**KONNA**, 99, 99 (1).  
**KONTAGORA**, 253 (1).  
*korei*, 124 (3), 125 (3).  
**Koreï ben Gaïko**, 214.  
*koreï-farma*, 149, 149 (2).  
**Korgoï**, 46, 46 (5).  
**KORIOUMÉ** (voir **KRONDIOMÉ**).  
**KORONDIOMÉ** ou **KORIOUMÉ**, 233 (1),  
 236, 236 (1).  
**KORONGA**, 76, 76 (4).  
*Kotalo-farma*, 90, 90 (1).  
**Kotso-Moslem** (*diâ*), 332, 332 (2), 333,  
 333 (1).  
**KOÛKIYA**, 85, 85 (1), 88, 111, 175, 175  
 (1), 178, 178 (2), 299, 316, 326, 327,  
 329 (1), 337.  
**Koukiya** (*Oueiza-*), 326.  
**KOULANÉ**, 178, 178 (3).  
**KOULOU-SOKO** (monument), 29, 29 (2).  
**Kouma** (clan), 56 (7), 60.  
*Kouma-kou*, 84, 84 (5).  
**KOUMBI**, 76, 76 (2).  
**KOÛMOU**, 197, 197 (3).  
**KOÛNÂ**, 87, 87 (2), 96, 96 (4).  
**KOUNDIOÛRO**, 314, 314 (3).  
**Kounti** (*moundio*), 90.  
**KOURA**, 114 (3).  
**Kouïra ben MoÛssa** (*mansa-, Bara-kouï*),  
 102, 103, 103 (1), 106, 124 (3), 125,  
 132, 152, 152 (8).  
*Koura-kouï*, 114, 114 (3), 148, 148 (1).  
*kouran*, 64, 64 (2), 96, 97.  
**KOURANGOUNA**, 256, 256 (3).  
**Kourdia Kinta**, 152.  
**Kourkâ**, 136, 136 (9).  
**KOURMINA** (province), 5, 5 (2), 176, 218,  
 258, 285, 299.  
*Kourmina-fâri* ou *kanfâri* (titre), 13, 13  
 (4), 72, 73, 74, 74 (2), 118 (3), 147,  
 151 (1), 156 (2), 159, 160, 218, 225,  
 322 (1), 325 (voir aussi *kanfâri*).  
*kourou*, 319 (4).  
*kourou-hé*, 319, 319 (4).  
**Kouroungoï**, 21, 21 (4), 46, 46 (4),  
 112, 112 (1).  
**Kouroungoï**, 46, 47.  
**KOURSA**, 48.  
**Koussa**, 71, 71 (5).

(*Tarikh el-Fettach.*)

- KOUSSÂTA**, 71, 71 (5), 214.  
**Koussoura**, 42.  
**KOUTTÉ**, 87, 87 (1).  
**Lalo-Zohor** (nom de femme), 33.  
**Lamoï Ali**, 255.  
*lantina-farma* ou *lantoun-farma*, 194,  
 194 (3), 216, 216 (6).  
**LÔLO**, 89, 89 (3), 176, 176 (2), 217.  
**LONFO**, 253, 253 (4).  
**Mâ-Boukel** (*mansa-, Bara-kou*), 151,  
 152.  
**Mâ-Kati** (*Bâgana-fâri*), 145.  
**Mâ-Mouso**, 151.  
**Maa-Keïna** (surnom de l'*askia* **Moham-**  
**med**), 158, 158 (1).  
**Mâba Niâmé Sibiri**, 255.  
**Mâdogo** ou **Mâdao** (*chî*), 80, 80 (4 et 5),  
 107, 336, 338, 338 (1).  
*mâdougou*, 335, 335 (1 et 2).  
**Magcharen**, 217 (1).  
*Magcharen-kou*, 217, 217 (1).  
**MAGHREB**, 313, 319 (2).  
**Mahmoûd** (imâm), 82, 82 (2).  
**Mahmoûd** (jurisconsulte, voir **Mahmoûd**  
**ben Mohammed**).  
**Mahmoûd Baghayogho ben Aboubakar**  
 (câdi), 153, 167, 168, 169, 172,  
 208.  
**Mahmoûd ben Ali ben Zergoûn**, ou  
**Mahmoûd ben Zergoûn** (pacha), 163  
 (3 et 4), 282, 282 (2), 283, 284, 285,  
 287, 288, 289, 290, 292, 292 (1), 293  
 (2), 296, 297, 298, 299, 300, 302, 303,  
 304, 307, 309, 310, 316, 317, 320.  
**Mahmoûd ben askia Ismâïl ben askia**  
**Mohammed** (*kanfâri*), 240, 241, 242,  
 243, 244, 261, 285, 286, 287, 325.  
**Mahmoûd ben El-Hâdj El-Motaouakkel**  
**Kâti** (voir **Mahmoûd Kâti**).  
**Mahmoûd ben Mohammed** (juriscon-  
 sulte), 171, 259.  
**Mahmoûd ben Omar ben Mohammed**  
**Aqît** (câdi de Tombouctou), 27, 27  
 (2), 28, 93, 93 (2), 100, 113, 115, 116,  
 135, 135 (2), 143, 144, 153, 153 (3),  
 154, 160, 171, 174, 175, 208, 219 (3),  
 221, 226, 227, 228, 312, 338.  
**Mahmoûd ben Sahnouïn** (imâm du Caire),  
 36.

- Mahmoûd ben Zergoûn (voir Mahmoûd ben Ali ben Zergoûn).
- Mahmoûd-Boukar ben *askia* Mohammed, 150.
- Mahmoûd-Danmaa ben *askia* Mohammed, 150.
- Mahmoûd-Doumia ben *askia* Mohammed, 150.
- Mahmoûd Kâti (ou *alfa* Kâti) ben El-Hâdj El-Motaouakkel Kâti (câdi, auteur primitif du *Tarîkh el-fettâch*), 5, 5 (1), 9 (1), 24, 26, 27 (1), 39, 49, 58 (2), 92, 92 (7), 101 (1), 102, 102 (7), 105, 113 (2), 126, 135 (1), 139, 139 (1), 153, 153 (6), 168, 198 (3), 199, 200, 200 (1), 201, 205, 206, 207, 213, 217, 236, 237 (2), 257, 271, 271 (1), 272, 272 (1), 304 (2), 308 (1), 332, 332 (3).
- Mâhmoûd Niédobogho (câdi), 25, 25 (8), 126, 126 (2).
- Maka-Mâssina, 150.
- Mâkara-Komsoû (*chi*), 335, 336.
- Mâlik ben 'Aouf (câdi de Tâïf), 36.
- Mâlik ben Ayyoûb (prince juif), 120.
- MALLI (OU MANDING OU MANDÉ), 21 (6), 55, 55 (3), 57, 64, 65, 66, 67, 69 (4), 70, 75, 81, 91, 94, 108, 116, 140, 140 (1), 160, 176, 202, 313, 314, 334, 335.
- Malli-koi* (titre), 21, 21 (6), 55, 55 (1), 65, 70, 107, 108, 109, 116, 334, 335.
- Mallinké**, 65, 65 (2).
- Mâma (*môri*-), 119, 139.
- Mâmaka (*môri*-), 119, 139, 139 (6).
- Mâmi ben Berroûn (caïd), 287, 288, 289, 290, 300, 301, 302, 303.
- Mami Gô, 218, 225, 259 (2).
- Mâna Bâkoua (*môri*-), 172, 172 (5).
- Mana-Bâla (*Dienné-koi*), 216.
- mansa* (titre), 102 (4), 152 (8).
- Mansoûr ben Bekk, ou Mansoûr ben Abderrahmân (caïd), 318, 318 (3), 319, 320.
- MANSOÛRA, 88, 88 (4), 156, 159, 340.
- MANTI, 91, 91 (4).
- Mâr-Bouankan ben Amar (voir Mohammed-Bouankan-Kiria).
- Mâr-Bouankan ben Dâoûd (voir Mohammed-Bouankan ben *askia* Dâoûd).
- mârenfa*, 216, 216 (4), 261.
- Mariam Dâbo, 152, 161.
- Mariam Koumba, 153.
- Mariam Sounboun, 152.
- Marma, 121.
- MAROC, 307.
- Marocains** ou **Rouma**, 163 (4 et 5), 263, 264, 265, 266, 266 (3), 270, 277, 280, 282, 283, 285, 286, 287, 290, 290 (2), 291, 297, 298, 300, 303, 304, 305, 306, 317, 319, 325.
- MARRÂKECHI, 32, 122, 225, 231, 263, 271, 278, 294, 307, 318, 320.
- Mâssi bent Siri, 45, 46.
- MÂSSINA, 17 (2), 18, 18 (3), 27 (2) 39, 76, 81, 137, 327.
- MÂSSÔ, 215, 215 (4).
- Matabala, 111.
- MECQUE (La-), 15, 16, 26, 32, 35, 56, 58, 63, 64, 98, 130, 131, 132, 133, 143, 153, 161, 162, 204, 205, 329, 335.
- MÉDINE, 17, 49, 50, 185.
- Meghili (El-, voir Mohammed ben Abdelkerîm El-Meghîli).
- Meibounoum (nom de femme), 26 (4), 46.
- Meïdaa**, 257.
- Meïga** (voir le suivant).
- Meïnga** ou **Meïga** (clan), 42, 42 (2).
- Meïnga, 12.
- MEQUINEZ, 37.
- MESRÂTA, 36, 36 (1).
- MÎMA, 81, 81 (1), 334.
- Mima kono*, 81, 81 (2).
- Mina Kâya ou Mina Gai, 152, 219, 219 (5).
- Mina Kirao, 152, 157, 160 (1).
- Mindi Diam (forgeron), 256.
- Missakoulallah, 179, 179 (4), 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 194, 198.
- Mîza, 327, 327 (3).
- môdibbo*, 26 (1), 87.
- Mohammed (*askia*), voir El-Hâdj Mohammed.
- Mohammed (*koi idrê*), 128.
- Mohammed (*môri*-, arriere-petit-fils du *môri* Haougâro), 137, 139.
- Mohammed-Bâba ben Yoûssouf Kâti, 95, 95 (2), 308, 308 (1).

- Mohammed Baghayogho ben Ahmed, 171, 301, 303, 308, 309, 312
- Mohammed Baghayogho ben Mahmoûd Baghayogho (Sîdi-), 153, 153 (4), 171, 208, 227, 228, 229, 251.
- Mohammed-Bâni (*askia*-, fils de l'*askia* Daoûd), 152, 194, 215, 215 (8), 230, 232, 233, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 246, 247, 251, 325.
- Mohammed ben Abdelkerîm El-Meghîli (réformateur musulman), 15, 15 (2), 22, 23, 132.
- Mohammed ben Abdelkerîm Fôfana (*môri*-), 77.
- Mohammed ben Abderrahmân (câdi de Tombouctou), 309, 309 (2), 317, 318, 318 (1).
- Mohammed ben Ahmed (cheikh-), 315, 316 (peut-être le même personnage que « Mohammed Baghayogho ben Ahmed »).
- Mohammed ben Ahmed Es-Seqli, 37, 51.
- Mohammed ben Ali Daramé, 262.
- Mohammed (*môri*-) ben *askia* Mohammed, 150, 150 (1).
- Mohammed ben Boûdia ben Mohammed ben Souleimân, 332.
- Mohammed ben El-Modân (*alfa*), 28.
- Mohammed ben El-Mokhtâr, ou Mohammed ben Kourtam, ou Mohammed-ould-Kourtam (jurisconsulte), 296, 297, 305, 307, 308.
- Mohammed ben El-Moûloûd, 315.
- Mohammed ben El Moustal'a El-Hindi, ou Mohammed El-Hindi (*kâhîa*), 173, 290.
- Mohammed ben El-Qâssim (voir Ibn-El-Qâssim ben Mozâouir).
- Mohammed ben Kourtam (voir Mohammed ben El-Mokhtâr).
- Mohammed ben Mahmoûd ben Omar ben Mohammed Aqît (câdi de Tombouctou), 154, 175, 219 (3), 306.
- Mohammed ben Mohammed ben Saïd, 153.
- Mohammed ben Mozâouir (Moulaï-), 51, 52, 212.
- Mohammed ben Senoussi (imâm de Fez), 37.
- Mohammed ben Ya'qoûb (balamâ), 235.
- Mohammed ben Ya'qoûb (imâm de Méquinez), 37.
- Mohammed ben Yoûcha' (imâm d'Alexandrie), 36.
- Mohammed Binîâté (forgeron), 233.
- Mohammed-Bounkan (ou Mâr-Bounkan) ben *askia* Dâoûd (*kantâri*), 212, 216, 216 (2), 219, 219 (4), 324.
- Mohammed-Bounkan (ou Mâr-Bounkan) ben *balamâ* Sâdiq (*askia*), 142, 142 (5), 253.
- Mohammed-Bounkan-Kiria (ou Mâr-Bounkan) ben Amar-Komdiâgo (*kantâri*, puis *askia*), 151, 151 (2), 152, 152 (1), 157, 158, 159, 160, 160 (1 et 2), 161, 162, 166, 168 (2), 322, 323, 323 (1), 340.
- Mohammed-Dandoumia (voir Mohammed-Guimbi).
- Mohammed-Dao ou Mâdao (voir Mâdogo).
- Mohammed Diaghité (khatîb et câdi de Gâo), 197, 212, 212 (2), 271.
- Mohammed Diaghité (petit-fils du précédent), 271.
- Mohammed El-Amin ben Mahmoûd Kâti (câdi), 168, 168 (1)
- Mohammed El-Amin ben Mohammed ben Mahmoûd ben Omar ben Mohammed Aqît, 306.
- Mohammed El-Bekri (Sîdi-), 297, 297 (1).
- Mohammed El-Hâchimi (Moulaï-), 51, 52.
- Mohammed El-Hâdi ben Ya'qoûb (imâm de Ferdjân), 37.
- Mohammed El-Hindi (voir Mohammed ben El-Moustal'a El-Hindi).
- Mohammed El-Kâbari (*môri*-), 171.
- Mohammed El-Mokhtâr, 306.
- Mohammed Et-Tâhir (voir Mohammed-Kodira).
- Mohammed-Fâri (*chî*), 80, 80 (5), 107, 111, 336.
- Mohammed-Gâo ben *askia* Dâoûd (*mârenfa*, puis *balamâ*, puis *askia*), 163, 163 (1, 3 et 4), 215, 216 (1), 220, 242, 261, 266, 268, 273, 277, 282, 283,

- 284, 286, 287, 292 (1), 293 (2), 296 (1), 298.
- Mohammed-Guimbi ben *askia* Mohammed, ou Mohammed-Dandoumia, 150, 150 (2).
- Mohammed-Habîballah ben *askia* Mohammed (*Bengafarma*), 150.
- Mohammed Haïga (*Bengofarma*), 165, 239, 240 (4).
- Mohammed Haougâro (*môri*-), ou *môri* Haougâro, 15 (5), 25, 93, 99, 119, 125, 137, 138, 139, 142, 143 (2), 172, 256.
- Mohammed Kirouba, 255.
- Mohammed-Kôba, 150.
- Mohammed-Kodira ben *askia* Mohammed, ou Mohammed Et-Tâhir, 150.
- Mohammed-Koïrao, 90, 90 (2).
- Mohammed-Koreï ben Ali-Koûkiya (*balamâ*), 123, 123 (5), 124 (3), 145, 163, 325, 325 (2).
- Mohammed Kôro ben Amar-Komdiâgo, 151.
- Mohammed-Koûkiya (*chî*), 80, 80 (5), 107, 336.
- Mohammed Kouma (tâleb), 56, 56 (7), 66, 67.
- Mohammed Naddi (*Tombouctou-koi*), 86, 86 (4), 101 (3), 223 (1), 337.
- Mohammed-Nâni-Koûna, 151.
- Mohammed Ouangara ben Abdallah ben Sandioûka El-Foulâni, 84, 84 (1).
- Mohammed-Ouâo (*balamâ*), 150.
- Mohammed-ould-Kourtam (voir Mohammed ben El-Mokhtâr).
- Mohammed Sâboun, 253.
- Mohammed Sâno (*fôdigi*), 173.
- Mohammed-Sorko ben *askia* Dâoùd, dit Mohammed - Sorko - Idié (*askia* du Dendi), 194, 216, 216 (1).
- Mohammed Taï, 255.
- Mohammed-Ténenkou (*môri*-), 25, 25 (7), 125.
- Mohammed Tokâdo (cheikh), 77.
- Mohammed Toulé (*alfa*), 25, 52, 53, 102, 113, 125, 126, 127, 129, 130, 136, 137, 153, 172, 172 (3).
- MOÏ**, 94, 94 (3).
- MOÏ-Dâ**, 94.
- MOÏ Diâ**, 94.
- MOÏ-Firi**, 94.
- MOÏ-Goï**, 94.
- MOÏ-Haoua**, 94.
- MOÏ-Kâ**, 94.
- MOÏ-Nanko**, 94, 94 (5).
- MOÏ-Tâsso**, 94.
- MOÏ-Yôro**, 94.
- MOLI, 90, 90 (6), 91.
- Monso (*Hombori-koi*), 150.
- Monso Alou Meïdaa (*Bana-koi*), 256, 257.
- MOPTI, 17 (2), 18 (2).
- môri*, 15 (5), 25 (5), 26 (1), 62 (2).
- Môri-ag-Samba (imâm de Kabara), 237.
- MÔRI-KOÏRA, 15, 15 (5), 22, 82, 93, 99, 119, 172, 256, 257.
- Môri-Mohammed, voir Mohammed (*môri*-).
- Môri-Moûssa (*koreï-farma*), 149.
- Môri-Ousmân (voir Ousmân-Sâkidi).
- MÔSSI**, 85, 89, 135 (2), 214, 333.
- Môssi-koi*, 90, 90 (5), 92, 134, 334.
- moudé* (mesure), 188, 188 (1).
- moundio*, 60 (2), 239, 239 (1).
- Moûssa (*askia*, fils de l'*askia* Mohammed), 26, 125, 148, 149, 152, 155, 156, 157, 162, 339, 340.
- Moûssa (fils de Sâlih Diawara), 127, 128.
- Moûssa (informateur de l'auteur), 38, 38 (7).
- Moûssa (*mansa*-, *Bara-koi*), 103, 106, 152, 256.
- Moûssa (*môri*-) ben *askia* Mohammed (*koreï-farma*), 149, 149 (4).
- Moûssa ben Senoussi (câdi de Ferdjân), 37.
- Moûssa Sagansâro (*diango*), 190, 191, 192, 196 (1), 198.
- Moûssa-Yombol ben *askia* Mohammed (*ouaneï-farma*), 141, 149, 149 (2).
- Moustafa (fils de l'*askia* Dâoùd, voir « Tafa »).
- Mozâouir ben Ahmed Es-Seqîi, 37, 51.
- Nâmoï, 153.
- NÂNÂ, 334, 334 (2).
- Nâna-Asma, 151.
- Nâna-Hassan, 150.
- Nâna-Kankan, 56, 56 (8). Voir aussi : Kankan (mère de Kankan-Moûssa).

- Nâna-Salam (mère du *chi* Mohammed-Fâri), 111.  
 Nâra bent Sabata, 46.  
 Nâsséré (*Móssi-kor*), 85 (9), 89, 89 (2).  
*nezoua* (instrument de musique), 287.  
 NGARATIBI, 20, 20 (9), 107.  
 NGOUROUMÉ (voir GOUROUM).  
 Niâ Diawara ben Sâlih Diawara, 213.  
**Niahaté** (clan), 62 (1), 70, 70 (1).  
 NIAMOÛNA, 53, 53 (3).  
 NIANI (capitale des *Malli-kor*), 66, 66 (2), 108.  
 NIASSIGUI (voir YASSIGUI).  
 Noé, 44, 45, 46, 47.  
 Nouh ben *askia* Dâoùd (*askia* du Dendi), 163, 163 (4), 215, 216 (1), 242, 296, 296 (1), 297, 298, 299, 310, 311.  
 Nouh El-Qorachi (câdi de Tunis), 37.  
 NOÛMA, 91, 91 (1).  
 Odâla (roi d'Agadez), 339.  
 Omar (khalife), 132, 206.  
 Omar (khalîb), 124.  
 Omar (*mansa*-, *Bara-kor*), 151, 153, 258.  
 Omar ben Abdelazîz, 326.  
 Omar ben *askia* Ishâq ben *askia* Mohammed, 266.  
 Omar ben Ibrâhîm (câdi de Benghâzi), 36.  
 Omar (Abou-Hafs-) ben Mahmoûd ben Omar ben Mohammed Aqît (câdi de Tombouctou), 219, 219 (3), 225 (3), 227, 228, 229, 257, 278, 279, 301, 303, 305, 306, 307, 308, 309, 309 (1), 310, 318.  
 Omar-Kaï ben *askia* Mohammed, 149.  
 Omar-Kato ben *askia* Dâoùd, 216.  
 Omar Korei (Abou-Hafs-) ben El-Hâdj Ahmed ben Omar ben Mohammed Aqît (grammairien), 226. — Le texte intercale « ben Mahmoûd » entre « El-Hâdj Ahmed » et « ben Omar ».  
 Omar-Toûtou ben *askia* Mohammed, 136, 149.  
 Omar·Yoûya ben *askia* Mohammed, 149.  
 OUAGADOU, 218, 218 (1), 218 (3).  
 Ouahab Bari (maître-maçon), 123, 123 (4).  
**Ouâkoré ou Soninké**, 5, 5 (3), 40, 40 (2), 41, 41 (4), 78, 218, 218 (3).  
 OUÂKORÉ (pays des Soninké), 94.  
 Ouâkoré ben Tarâs, 41, 42.  
 OUALATA (voir BIROU).  
 Ouâli, 20 (3), 111.  
 OUÂMÉ, 297, 297 (2), 298.  
*ouandou*, 198, 198(2), 205, 207, 259, 261.  
*ouane farma*, 141, 141 (4), 149.  
**Ouangara**, 40, 40 (2), 42, 42 (1), 62 (3), 65, 78, 152, 161, 173, 305.  
 OUANGARA (pays des Ouangara), 94, 306, 306 (1).  
 Ouangara, 42.  
**Ouangarbé**, 62, 62 (3), 335.  
 Ouanki (*moundio*), 91.  
 OUANKO, 52, 52 (4), 56, 56 (3), 213, 268 (2).  
 OUÂOBÈR, 52, 52 (6).  
 OUARA OU OUARAO, 85, 85 (4), 337.  
 Ouâra (*môdibbo*), 87, 87 (8).  
*ouarkiya-farma*, 216, 216 (10).  
 'Oùdj (géant), 43, 43 (2), 44, 45.  
*oueiza*, 150, 150 (6) (Chercher les noms de femmes commençant par « Oueïza » au mot qui suit ce dernier).  
*ouindi*, 262 (3).  
**Oulâd-Meïmoûn**, 40.  
 Ould-Bâna, 264, 264 (2), 273, 276.  
 Ould-Ouâda ben Mohammed, 306.  
 Oumm-Hâni (Oueiza-, fille de l'*askia* Dâoùd), 217.  
 Oumm-Hâni (Oueiza-, fille de l'*askia* Mohammed), 150.  
 OUÔ. 52, 52 (7).  
 Ousmân (*faren*), 86, 90, 337.  
 Ousmân ben Amar-Komdiâgo (*Kourmina-fâri*) (Voir Toumané-Tanfaria).  
 Ousmân ben *askia* Mohammed (*Kourmina-fâri*), 136, 149, 149 (4), 156, 159, 159 (1), 322, 323 (1).  
 Ousmân Daramé (câdi), 169, 170, 171.  
 Ousmân El-Kâbari, 172.  
 Ousmân-Korei ben *askia* Mohammed, 136, 136 (3), 149, 149 (5).  
 Ousmân-Sâkidi ben *askia* Mohammed, ou Môri-Ousmân, 136, 149.  
 Ousmân-Tanfaria (voir Toumané-Tanfaria).

- Peuls**, 18 (3), 71, 83, 91, 317, 337.  
**Qâmoûs** (dictionnaire de la langue arabe), 200, 201.  
**Qartoûm ben Dârim** (roi de Perse), 48.  
**Qâssim Dionkâssi** (*môdibbo*), 101, 101 (2).  
*qibla*, 250 (4), 336 (2).  
**Qoreich**, 63, 63 (2), 127.  
**Qoreïchites**, 64, 65.  
**Qossai ben Souleimân** (imâm de Tindoûf), 37.  
**Raoura ben Sâra** (génie), 41.  
**Raqiya** (fille d'Ahmed Es-Seqli), 37.  
**RÂS-ARIZOUR**, 148, 148 (4), 322, 336, 336 (1).  
**RÂS-EL-MÂ**, 304, 304 (1).  
**RÂS-ES-SÎRÂN**, 52.  
**Renégats**, 263, 263 (3), 290 (2).  
**Resmâk ben Mâma**, 139, 139 (5).  
**Risâla** (d'El-Qairouâni), 178, 178 (1).  
**Rissâla** (d'El-Qoucheiri), 170.  
**Rouma**, 266 (3) (voir **Marocains**).  
**Sabata bent Siri**, 45, 46.  
**Sâdiq ben askia Dâoùd** (*balamá*), 142, 216, 230, 231, 233, 234, 235, 238, 241, 242, 244, 245, 246, 247, 250, 251, 254, 257, 258, 325.  
**Safia** (fille de l'*askia* Dâoùd), 217.  
**Safia Diendien**, 255.  
**Safia-Kara**, 150, 340.  
**SAÏ FOULAIRI**, 197, 197 (2).  
**Saïd El-Ansâr**, 327.  
**SAÏN-DEMBA**, 71, 71 (1).  
**Salâheddîn**, 332, 333.  
**Sâlih**, 339.  
**Sâlih ben askia Dâoùd** (*Kourmina-fâri* ou *kanfâri*), 216, 232, 233, 234, 238, 241, 258, 325.  
**Sâlih ben Bata**, 259.  
**Sâlih Diawara ben Mohammed** (*alfa*), 25, 25 (5), 28, 53, 103, 104, 113, 125, 126, 127, 128, 129, 136, 154, 154 (1), 213.  
**Sâlim El-'Asnoûni** (Sîdi-), 217.  
**SÂMA**, 92, 92 (6).  
**Samatséko**, 21, 21 (2), 111, 112.  
**Samatséko**, 111, 112.  
**Samba Ténéni**, 173.  
**san** (titre), 14, 14 (5), 279, 279 (2), 306, 306 (4), 313, 313 (2).  
**San-Simôwâ**, 279, 279 (2).  
**SANA**, 251, 251 (1).  
**Sâna-Fârio**, 152, 177 (2).  
**SANAFÂ**, 125, 125 (6).  
**Sandi** (*Dirma-kou*), 103, 103 (3).  
**Sangaré** (tribu peule), 18, 18 (3), 19, 83, 83 (3), 337.  
**Sanhâdja**, 78, 78 (1).  
**SANKOREI** (quartier et mosquée), 222, 222 (1), 303, 305, 306 (4), 313 (2).  
**SANTIERKOL**, 218, 219 (1).  
*sao-farma*, 141, 141 (5), 243, 243 (1), 269.  
**Sâra bent Diâra**, 46.  
**Sâra bent Ouahb**, 41.  
**Sareï**, 136, 136 (9).  
**SÉBERA**, 18, 18 (2), 18 (3).  
*sebil*, 300, 300 (1).  
**Sekou Hamadou, ou Sékou Ahmadou** (roi du Mâssina), 18 (3), 24 (8).  
**Selmân ben 'Assif**, 48.  
**SERENDÏB** (Ceylan), 67, 67 (4).  
**SERFILÂBÏRI**, 52, 52 (3).  
*si'i* (voir *chî*).  
**SIBIRIDOUGOU**, 55, 55 (4), 82, 82 (1), 106, 199, 110, 115, 140, 140 (1).  
**Sidi-Kara** (petit-fils de l'*askia* Mohammed), 151.  
**SÏLA**, 92, 92 (4).  
**Silanké**, 316, 316 (2).  
**Silla** (clan soninke), 9 (4), 114, 114 (1 et 2), 316 (2).  
**Silmân-Bana Niahaté**, 62, 62 (1).  
**Silmân-Dâma** (voir Souleimân-Dâma).  
**Simaïl-Kinkiri**, 151.  
**Sina ben askia Dâoùd** (*de-farma*), 216.  
**SINGUILO**, 68, 68 (4).  
**SÏNI**, 214, 214 (7).  
**Siré ben Qâssim**, 215.  
**Siri** (fille de Soûra bent Siri), 46.  
**Siri** (mère de Soûra bent Siri), 45.  
**Sissé** (clan mandingue), 18 (3).  
**SÔMA**, 112, 112 (3).  
**Songaï** (tribu), 40, 41, 41 (5), 73, 73 (3), 255, 259, 260, 261, 263, 264, 265, 266, 286, 287, 298, 316.  
**SONGAI** (pays et royaume), 9 (3), 13, 13 (1), 21 (6), 49, 50, 55, 73, 83, 89, 102, 106, 128, 128 (1), 143, 146, 155, 158,



- 159, 162, 163 (5), 175, 176, 204, 219, 220, 230, 231, 241, 258, 260, 262, 272, 273, 282, 284, 294, 296, 297, 299.
- Songaï ben Tarâs, 41.
- Soninké** ou **Sarakollé** (voir **Ouâkoré**).
- SONKIA, 263, 263 (2), 271, 272, 298.
- Sôno bent Sori, 259.
- soria* (titre), 97, 97 (1).
- Sorko**, 21, 21 (3), 46, 46 (6), 54, 121, 122, 141.
- Sorko, 46, 47.
- Sorobanna**, 20, 20 (6), 53, 111, 137.
- Sorobanna, 111.
- SOUDAN, 262, 262 (1), 306, 306 (2), 320, 327.
- Soudanais**, 262, 262 (1), 335.
- soui* (voir *chi*).
- Soukoura, 42.
- Souleïmân (*mansa-*, *Bara-kor*), 152.
- Souleïmân ben Ahmed Es-Seqli, 37, 51.
- Souleïmân ben *askia* Dâoûd (*askia* de Tombouctou), 195, 215, 216 (1), 284, 292, 292 (1), 299.
- Souleïmân ben *askia* Mohammed (*Bengafarma*), 136, 149.
- Souleïmân-Dâma (ou Silmân-Dâma), ou Dândi (*chi*), 80, 80 (5), 81, 107, 336.
- Souleïmân El-Fâris, 327.
- Souleïmân-Kangâga, 150, 150 (4). — Voir Souleïmân-Katenga.
- Souleïmân-Katenga ben *askia* Mohammed, 136, 149, 150 (4).
- Souleïmân-Kindankaria (ou Kondikoria) ben *askia* Mohammed (ou *kalissi-farma* Souleïmân), 136, 141, 149, 149 (6).
- soûna*, 264, 264 (1), 265.
- sounnou* (sac de cuir servant de mesure), 179, 179 (1), 180, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 191, 194, 201, 211, 252, 252 (1), 279, 281.
- SOÛRA-BANTAMBÂ, 87, 88 (1), 115, 211, 323, 323 (3).
- Soûra bent Siri, 45, 46.
- Soûs, 211, 211 (3), 233.
- SOUSSE, 37.
- SOWKIR (quartier de Tombouctou), 29, 29 (1).
- Soyoûti (Es-, voir Abderrahmân Es-Soyoûti).
- spahi*, 263, 263 (4).
- SYRIE, 17, 67.
- tâba* (tabac), 320 (1).
- TÂBA, 160, 160 (2), 166, 168 (2).
- Tabakali (eunuque), 242, 266.
- Tafa (ou Moustafa) ben *askia* Dâoûd (*askia* du Dendi), 215, 216 (1), 242.
- TAFILALET, 37, 37 (5).
- TÂIF, 33, 33 (1), 34 (2), 36.
- TAKANAKÂ, 71, 71 (7).
- Talaga le Berboûchi, 214.
- tamala*, 192, 192 (1), 195, 196, 260, 269.
- TAMSÂ, 87, 87 (4).
- TAOUTALA (dans le Kara ou Kala), 52, 52 (5), 154, 154 (2), 172 (6).
- TÂOUTALA (dans la province de Tendirma), 214, 214 (3), 267, 267 (6).
- TÂOUTALA (dans le Bara), 172, 172 (6).
- tara-farma*, 151, 151 (4).
- Tarâs ben Hâroûn (roi du Yémen), 40.
- Taraton-kor*, 103, 103 (4).
- Tarikh es-Scoudân* (ouvrage), 5 (1 et 3), 17 (2), 25 (5), 26 (3), 27 (2), 42 (4), 66 (2 et 3), 68 (1 et 3), 69 (2), 72 (2), 74 (3), 78 (3), 80 (2 et 5), 83 (1), 85 (9), 86 (4), 88 (1, 2 et 3), 90 (9), 93 (1 et 2), 98 (2), 99 (1), 100 (1, 4 et 7), 101 (1, 2 et 3), 133 (1), 135 (2, 3 et 5), 143 (3), 147 (2), 149 (4 et 7), 153 (3, 4 et 5), 154 (1 et 2), 160 (2), 164 (3), 166 (1), 176 (1), 178 (3), 189 (2), 207, (2), 221 (1), 263 (1), 271 (1), 297 (1), 304 (2), 306 (5), 307 (1 et 2), 318 (1, 2 et 3), 323 (1), 329 (1), 332 (1 et 2), 333 (1, 3 et 4), 334 (1), 336 (4), 339, 339 (1).
- tarîna*, 319, 319 (3).
- TASGO, 89, 89 (1).
- tassara-moundio*, 239, 239 (2).
- tata*, 97, 97 (3).
- Tâto-Diaanké, 160 (1).
- Tâto Mériem, 255.
- Tedzkiret en-nisidn* (ouvrage), 135 (1).
- TEGHÂZA, 59, 59 (2).
- TEITAOUAN, 39, 39 (2).



- Tekhmîs* (poème, abrégé des 'Achrîniyyât), 226.
- Tekmilet ed-dîbâdj* (ouvrage d'Ahmed-Bâba), 27 (2).
- TEKROÛR, 11, 11 (1), 16, 17, 19, 24, 27, 35, 41, 41 (2 et 3), 67, 101, 102, 106, 121, 176, 262 (1), 327, 329, 335.
- TEMBO, 122, 122 (2).
- TEMEN, 156, 156 (3).
- Tendi, 121, 122, 122 (1), 339.
- TENDIRMA (ville), 5 (2), 74, 74 (2), 119, 119 (2), 121, 121 (4), 123, 124 (3), 146, 147, 148, 160, 169, 170, 211, 214, 218, 225, 232, 236, 251, 252, 257, 257 (3), 258, 324.
- Téné, 20 (4), 111.
- TÉNENKOU, 25 (7), 125, 126 (1).
- tenga-niâma*, 90, 90 (7).
- Téniedda ou Tenguella, 72, 72 (2), 73, 74, 145, 145 (4), 146, 147, 339.
- TENTYI, 163, 163 (3), 177, 282, 294, 295 (2), 298, 325.
- tid*, 190, 190 (2).
- TIABOUGOU, 214, 214 (7).
- TICHIT, 71, 71 (7), 94.
- tiéber-tiéber*, 121, 121 (1).
- TIGRE (fleuve), 313.
- TILA, 85, 85 (3), 337.
- TILDZA, 135.
- tindi*, 315, 315 (3).
- TINDOÛF, 37, 37 (3).
- TIRAKKA, 239, 239 (3).
- Tissiman, 122, 123.
- Tombô, 46, 47.
- Tombo**, 46 (5), 257 (4).
- TOMBOUCTOU, 5, 5 (1, 2 et 3), 19, 27, 27 (2), 29, 29 (1), 30, 31, 36, 37, 38, 51, 56, 57, 64, 86, 93, 94, 95, 96, 115, 116, 116 (1 et 2), 117, 131, 142, 143, 143 (1), 144, 160, 163, 163 (5), 198, 200, 201, 202, 203, 204, 211, 217, 221, 222, 222 (1), 223, 223 (1), 227, 228, 230, 237, 238, 239, 250, 251, 262, 262 (1), 268, 269, 277, 278, 280, 281, 282, 296, 299, 300, 301, 302, 305, 306, 307, 308, 309, 312, 313, 314, 314 (1), 315, 316, 319, 324, 325, 327, 334, 335, 337.
- Tombouctou-kor*, 86, 86 (4).
- Tombouctou-moundio*, 202, 202 (4), 204, 251.
- TONDI (région), 87, 87 (12), 92.
- Tondi-farma*, 89, 89 (6).
- TONDIBI, 230, 230 (1), 263, 263 (2), 271.
- TÔRO, 114, 114 (2).
- Tôrodo**, 9, 9 (4), 17.
- Tosko, 88, 88 (2).
- Totiana, 218, 225.
- Touareg**, 116, 116 (1), 299, 317, 334.
- TOUÂT, 58, 59.
- Toukifri-sôma*, 81, 81 (3).
- Toumané Darfana (*Bengafarma*), 285.
- Toumané-Tanfaria (ou Ousmân-Tanfaria) ben Amar-Komdiâgo (*Kourminafâri*), 151, 151 (3), 159, 159 (1), 160, 160 (1), 163, 323.
- Toumbâ**, 54.
- Tounkara** (clan royal soninké), 38, 38 (9), 246, 246 (1).
- Touké Silmana ben *askia* Ishâq, 175.
- tounkor*, 96, 96 (5).
- tour-kor*, 231, 231 (1).
- TÔYA, 202, 202 (1), 233, 233 (1), 323, 323 (1).
- TRIPOLI, 36.
- Tsata-Diâra, 151.
- TUNIS, 37.
- Tyindikêta**, 20, 20 (2), 109.
- Yahya (*Kourminafâri*, voir Yâya).
- Yahya ben Abderraouf (imâm de Tunis), 37.
- Yahya ben Mâris (*kayamaga*), 48.
- Yahya El-Andalousi Et-Tâdelsi (Sidi-), 101, 101 (3), 144, 171, 223 (1), 227, 320 (Une mosquée de Tombouctou porte son nom).
- Yâmadou Keren-Keren, 181.
- Yânou (reine de Bounio), 254, 255, 256, 257.
- Ya'qoûb ben *askia* Mohammed (*kanfâri*), 150, 151, 212, 235, 324.
- Ya'qoûb ben Moûssa (Moulai-), 31.
- YARA, 94, 94 (2), 172.
- Yâs ben *askia* Mohammed, 150.
- Yasrif ben Hâroûn (roi du Yémen), 41.
- Yâssé ben *askia* Dâoûd, 194, 216.

- YASSIGUI OU NIASSIGUI, 215, 215 (2), 215 (4).  
 Yâlé (*hi-kou*), 90.  
 YÂTOLO, 91, 91 (5).  
 Yâya ou Yahya (*Kourmina-fâri*), 147, 148, 149 (4), 322, 322 (3).  
 Yâyi Kato Ouakâra, 124 (3), 125, 125 (2).  
 Yâzi Siré, ou Diâdié Siré, 152.  
 YEBRÂ, 190, 190 (1).  
 YÉMEN, 17, 40, 41, 326, 330.  
*yôbou-kou*, 202, 202 (3).  
 YOÛNA, 201, 201 (1), 237, 237 (2).  
 Yoûssouf ben Mohammed Toulé, 213.  
 Yoûssouf Kâti ben *alfa* Mahmoûd Kâti (fils de l'auteur primitif du *Tarikh el-fettâch*), 236, 257.
- Zaghrâni**, 73, 73 (2), 124, 146, 152, 211, 317, 324.  
*znfata* (variété de riz), 187.  
 Zakaria ben *askia* Dâoûd (*ouaneî-farma*), 216.  
 Zeïn-el-'Abidîn ben Sîdi Mohammed El-Bekri (chérif), 297.  
 Zeïneb (femme d'Ahmed Es-Seqli), 37.  
 Zeineb (fille d'Ahmed Es-Seqli), 37.  
 Zeïneb bent Ouahb, 51.  
 Zeïr ben Salâm (prince juif), 120, 120 (2).  
**Zendji**, 38, 38 (2), 39, 110, 110 (1), 111, 122, 136, 137, 214, 218, 225, 255, 258, 259, 267, 268.  
**Zendji-Bagabér**, 259, 259 (3).  
 ZENZEN (VOIR DIENDIEN).  
 Zînou ben Bana, 282.
-



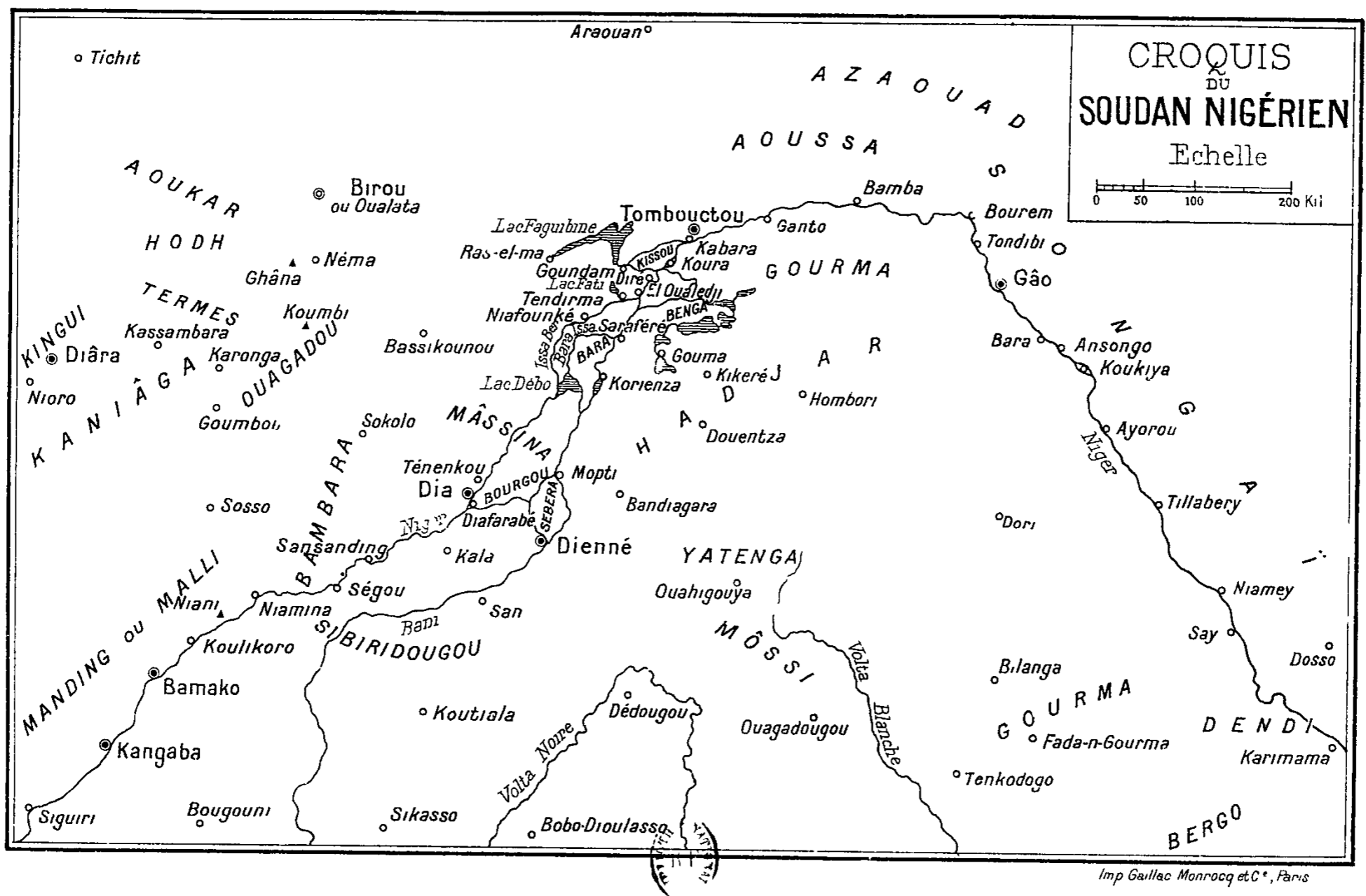
# TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages.
INTRODUCTION. . . . .	VII
AVERTISSEMENT . . . . .	3
INDICATION DE L'AUTEUR . . . . .	5
DOXOLOGIE. . . . .	6
PRÉFACE. . . . .	9
CHAPITRE I. — Principales particularités de la vie et du règne de l' <i>askia</i> El-Hâdj Mohammed . . . . .	13
CHAPITRE II. — Kankan-Moûssa et l'Empire du Malli . . . . .	55
CHAPITRE III. — Le royaume du Kaniâga ou royaume de Diâra. . . . .	70
CHAPITRE IV. — L'empire des <i>kayamaga</i> . . . . .	75
CHAPITRE V. — Histoire des rois du Songai de la dynastie des <i>chî</i> et notamment du <i>chî</i> Ali . . . . .	80
CHAPITRE VI. — Biographie de l' <i>askia</i> Mohammed . . . . .	114
CHAPITRE VII. — Règne de l' <i>askia</i> Moûssa . . . . .	155
CHAPITRE VIII. — Règne de l' <i>askia</i> Mohammed-Bouankan . . . . .	157
CHAPITRE IX. — Règne de l' <i>askia</i> Ismâil. . . . .	161
CHAPITRE X. — Règne de l' <i>askia</i> Ishâq . . . . .	165
CHAPITRE XI. — Règne de l' <i>askia</i> Dâoùd. . . . .	176
CHAPITRE XII. — L' <i>askia</i> El-Hâdj et le câdi de Tombouctou El-'Aqib . . . . .	218
CHAPITRE XIII. — L' <i>askia</i> Mohammed-Bâni. . . . .	230
CHAPITRE XIV. — L' <i>askia</i> Ishâq II. . . . .	246
CHAPITRE XV. — L' <i>askia</i> Mohammed-Gâo et la chute du royaume de Gâo. . . . .	277
CHAPITRE XVI. — Les pachas marocains de Tombouctou et Noûh, <i>askia</i> du Dendi . . . . .	296
APPENDICE. . . . .	322
DEUXIÈME APPENDICE . . . . .	326
INDEX ALPHABÉTIQUE. . . . .	343







CROQUIS  
DU  
SOUDAN NIGÉRIEN  
Echelle  
0 50 100 200 Kil







ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, 28, RUE BONAPARTE, PARIS

---

## DOCUMENTS ARABES RELATIFS A L'HISTOIRE DU SOUDAN

- I. *Tarikh es-Soudan*. Histoire du Soudan par Abderrahman ben Abdallah Et-Tonboukti. Texte arabe édité par O. Houdas, avec la collaboration de E. Benoit. In-8 . . . . . 16 fr. »  
— Le même. Traduction française, par O. Houdas. In-8. . . . . 16 fr. »  
II. *Tedzkiret en-nisian fi akhbâr molouh es-Soudan*. Texte arabe édité par O. Houdas. In-8 . . . . . 15 fr. »  
— Le même. Traduction française, par O. Houdas. In-8. . . . . 15 fr. »  
III. *Tarikh el-fettâch*, par Mahmoûd Kâti. Texte arabe, édité par MM. Houdas et Delafosse. In-8. . . . . 10 fr. »  
— Le même. Traduction française, accompagnée de notes, d'un index et d'une carte, par MM. Houdas et Delafosse . . . . . 12 fr. »
- 

## PUBLICATIONS DE M. O. HOUDAS

Professeur à l'École des Langues Orientales vivantes

- Les traditions islamiques*, par EL-BOKHARI, traduites de l'arabe.  
Tomes I et II, par O. Houdas et W. Marçais, 2 vol. in 8. Chacun. . . . . 16 fr. »  
— III et IV, par O. Houdas, 2 vol. in-8. Chacun. . . . . 16 fr. »  
*L'Islamisme*. Nouvelle édition. In-18. . . . . 3 fr. 50  
*Vie de Djelal Eddin Mankoburti* (viii<sup>e</sup> siècle de l'hégire), par EN-NESAWI.  
Texte arabe et traduction. 2 vol. in-8. Chacun. . . . . 15 fr. »  
*Nozhet-Elhadî*, par Mohammed Esseghir ELOUFRANI. Histoire de la dynastie saadienne au Maroc (1511-1670). Texte arabe et traduction, 2 vol. in-8. Chacun. . . . . 15 fr. »  
*Le Maroc de 1631 à 1812*, par Aboulqâsem ben Ahmed EZZIANI. Texte arabe et traduction. In-8. . . . . 15 fr. »  
*Monographie de Méquinez*. In-8. . . . . 2 fr. »  
*Protestation des habitants de Kano contre les attaques du sultan Mohammed Bello, roi du Sokoto*. In-8. . . . . 1 fr. »
- 

## PUBLICATIONS DE M. MAURICE DELAFOSSE

Chargé de cours à l'École des Langues Orientales vivantes.

- Vocabulaires comparatifs* de plus de 60 langues ou dialectes africains, parlés à la Côte d'Ivoire et dans les régions limitrophes, avec des notes linguistiques et ethnologiques, une bibliographie et une carte. In-8. . . . . 15 fr. »  
*Manuel dahoméen*. Grammaire. Chrestomathie. Dictionnaire français-dahoméen et dahoméen-français. In-8. . . . . 10 fr. »  
*Essai de Manuel pratique de la langue mandé ou mandingue*. — I. Etude grammaticale. — II. Vocabulaire français-dyoula. — III. Histoire de Samori, texte et vocabulaire. — IV. Etude comparée des principaux dialectes mandé. Un volume grand in-8, avec carte. . . . . 15 fr. »
-













INDEX ALPHABETIQUE Les noms géographiques (pays, localités, cours d'eau, etc.) sont imprimés en PETITES CAPITALES. Les noms de peuples, tribus, clans, familles, sont imprimés en caractères gras. Les noms de personnages sont imprimés en "romaines". Les noms de fonctions, les titres d'ouvrages et les termes appartenant à des langues soudanaises sont imprimés en italiques. Les chiffres renvoient aux pages; les chiffres placés entre parenthèses renvoient aux notes.

ABDA,

Abdala Niabâli,

Abdallah ben Ali ben Nân,

Abdallah ben askia Mohammed (*harifarma*),

Abdallah ben Mohammed El-Aghlâli,

Abdallah ben Mozâouir,

Abdallah ben Yoûssouf (imâm de Bagdad),

Abdallah-ould-Kongâï (muezzin),

Abdallah Sissâo,

Abdelazîz (câdi du Caire),

Abdelberr ben Ouahb (imâm de Taïf),

Abdelhaqq ben El-Harr (imâm de Sousse),

Abdelkerîm ben Abdelhafîz (câdi de Sousse),

Abdellatîf ben Souleîmân (prince juif),

Abdelmelek ben askia Ishâq,

Abdelouahhâb ben Abdallah (câdi d'Araouan),

Abdelouâssi' El-Mesrâti,

Abdelqâder ben Sofîân (câdi d'Alexandrie),

Abdelqahhâr ben El-Fîzân (câdi de Tripoli),

Abderrahîm ben Mozâouir,

Abderrahmân (*Bâgana-fâri*),

Abderrahmân (câdi),

Abderrahmân (*hi-koi*),

Abderrahmân (petit-fils de l'*askia* Mohammed),

Abderrahmân ben Idrîs (Moulai-),

Abderrahmân ben Issa (câdi de Bagdad),

Abderrahmân Es-Soyoûti (écrivain arabe),

Abderrahmân Et-Tsa'âlbi,

Abderrahmân Sa'di (auteur du *Tarikh es-Soudân*),

Abou-Abdallah Mohammed ben Aboubakar (voir El-Hâdj Mohammed ben Aboubakar).

Abou-Hafs Omar Korei ben El-Hâdj Ahmed ben Mahmoûd ben Omar ben Mohammed-Aqît (voir Omar Korei, etc.).

Abou-Ishâq Ibrâhîm ben Ahmed Baghayogho (voir Ibrâhîm Baghayogho ben Ahmed).

Aboubakar (dit Arloûm, père de l'*askia* Mohammed),

Aboubakar (dit Bâro), (*chî*). )

Aboubakar ben *alfa* Ali-Kâra ben el-khatîb Omar,

Aboubakar ben Mahmoûd ben Omar ben Mohammed Aqît,

Aboubakar-Soun ben Omar, ou Boukari Soun (jurisconsulte),

Aboubekr (khalife),

Aboubekr ben Omar El-Yemâni (imâm de Benghâzi),

Aboulâris ben Abderrahmân (Moulai-),

Aboulabbâs Ahmed-Bâba ben Ahmed ben El-Hâdj Ahmed (voir Ahmed-Bâba).

Aboulabbâs El-Hâdj Ahmed (voir El-Hâdj Ahmed ben Mahmoûd).

Aboulabbâs Sîdi Ahmed ben Ahmed ben Anda-ag-Mohammed (voir Ahmed ben Ahmed ben Anda ag-Mohammed).

Aboulabbâs Sîdi Ahmed ben Anda-ag-Mohammed (voir Ahmed ben Anda-ag-Mohammed).

Abouttsenâ Mahmoûd ben Omar (voir Mahmoûd ben Omar ben Mohammed Aqît).

'*Achrîniyyât* (poème d'El-Fazâri),

Adam,

Afoumba (*Dendi-fâri*),

AGADEZ,

Ahmed (le douzième khalife),

Ahmed (Moulai-, chérif),

Ahmed-Bâba ben Ahmed ben El Hâdj Ahmed ben Omar ben Mohammed Aqît (Sîdi Aboulabbâs-),

Ahmed Baghayogho ben Mahmoûd (Sîdi-),

Ahmed ben Abdelmâhk (imâm de Mesrâta),

Ahmed ben Ahmed ben Anda-ag-Mohammed (Aboulabbâs Sîdi-),

Ahmed ben Ahmed ben Omar (voir Ahmed ben El-Hâdj Ahmed).

Ahmed ben Anda-ag-Mohammed (Aboulabbâs Sîdi-, câdi),

Ahmed ben El-Hâdj Ahmed ben Omar ben Mohammed Aqît (père d'Ahmed-Bâba),

Ahmed ben Ibrâhîm ben Ya'qoûb,

Ahmed ben Mohammed ben Saïd (jurisconsulte),

Ahmed ben Omar ben Mohammed Aqît (voir El Hâdj Ahmed ben Omar).

Ahmed Ed-Dhéhébi (Moulai Aboulabbâs-, sultan du Maroc),

Ahmed El-Ghadâmsi (câdi de Ghadâmès),

Ahmed Es-Seqli (chérif),

Ahmed Môya,

Ahmed Sankomou (voir Ahmed Torfo).

Ahmed Torfo, ou Ahmed Sankomou (khalîb),

Aich Tissim,

Aicha Barada,

Aicha-Bouankan,

Aicha-Kara (mère de Mohammed-Ouâo),

Aicha-Kara (Oueïza-),

Aicha Karamat,

Aicha-Kîmaré (fille de l'*askia* Dâoûd),

*aina* (mot espagnol),

AKEGUEN ou AKENKEN,

Alaimata (fille de l'*askia* Dâoûd),

Albarka (fils de l'*askia* Ishâq II),

ALDIE [...] E,

ALEXANDRIE,

*alfa* (titre),

*alfaka*,

Alfakki (*tara-farma*),

Ali (*alfa*),

Ali (*Bana-koi*),

Ali (*chî* ou *sonni*-),

Ali ben Abdallah (câdi de Mesrâta),

Ali ben Abdallah (secrétaire de l'*askia* Mohammed),  
Ali ben Abdelqâder (pacha),  
Ali ben Aboutâleb (gendre de Mahomet),  
Ali ben Ahmed ben Abderrahmân (chérif),  
Ali ben Hamîd (imâm d'Araouan)  
Ali ben Mâma,  
Ali ben Moulâï-Ahmed ben Abderrahmân (voir Ali ben Ahmed).  
Ali ben Mozâouir,  
Ali ben Nân,  
Ali-Diouleïli (*Bengafarma*),  
Ali Foulan (*hou-kokorei-koi*),  
Ali-Gandânkiya ben *askia* Mohammed (voir Ali-Kindânkangai).  
Ali-Golom (*chî*),  
Ali-Goulmi ben *askia* Dâoùd (*haria-farma*),  
Ali-Kindânkangâï, ou Ali-Gandânkiya (*Bengafarma*),  
Ali-Kossoli ben *askia* Mohammed (*kanfâri*),  
Ali-Ouâyé ben *askia* Mohammed,  
Ali-Takaria,  
Alou (*Kabara-farma*),  
Alou (*mansa-, Bara-koi*),  
Alou ben *askia* Mohammed (*sâo-farma*),  
Alou ben *Dendi-fâri* Boukar ben Sili (*gorei-farma*),  
Alou-Ouâko ben *askia* Dâoùd,  
Alou-ould-Sabîl (*hassal-farma*),  
Alou-Sama ben Amar-Komdiâgo,  
**AMADIA,**  
Amar (*assara-moundio*),  
Amar (*kanfâri* ou *Kourmina-fâri*, voir Amar-Komdiâgo).  
Amar-Komdiâgo (*Kourmina-fâri* ou *kanfâri*, frère de l'*askia* Mohammed),  
Amar-Komdiâgo ben *askia* Dâoùd,  
Amassa-Kâro,  
Amatoullah (fille de l'*askia* Dâoùd),  
Amina bent Bakhti,  
Amina Kâya, ou Amina Gai,  
Amkoura,  
Ammar (pacha),  
**Andalous,**  
**ANTAO,**  
*anfâro* et *anfaro-Kouma*,  
**ANGANDA,**  
Aniâzoko ben Mâma,  
**ANKABA,**  
Ankaida Meiga,  
Ankanda ben Bala-Môdi,  
**ANKOO**  
**AOUSSA** ou **HAOUSSA,**  
**Aqît** (famille berbère de Tombouctou),  
**Arabes,**  
**ARAFa,**  
Arahama-Karaouei (fille de l'*askia* Dâoùd),  
**ARAOUAN,**  
Arbaa Kalé,  
**Arbi,**  
**ARGOUMA,**  
**ARHAM,**  
Ariao (fille de l'*askia* Dâoùd),  
Ariao (fille de l'*askia* Mohammed),  
**ARIBORO,**  
**ARIZOUR BO'O,**  
Arloûm (voir Aboubakar, dit Arloûm).  
**Arma, Rouma** et **Marocains** ).  
Armayizzi,  
*askia* (titre dynastique),  
*askia-alfa,*  
**'Asko'o-Souba,**  
*assara-moundio,*  
Atakourma Diakouté,  
**ATEREM,**  
**AYAR,**  
**AYOROU,**  
**AZAOUAT,**  
Bâ-Hassan Ferîd (caïd),  
Bâba (*assara-moundio*),  
Bâba-Goûro ben El-Hâdj Mohammed ben El-Hâdj El-Amîn Gânoû,  
*bâbéli-farma,*  
*bâchoûta,*  
**BÂGANA,**  
*Bâgana-fâri,*  
**BAGDAD,**  
**Baghayogho** (clan mandingue),  
Baghna (*askia*),  
*bâgui,*  
**BÂGUINDE,**  
**BAKO,**  
**BÂKO,**  
Bâko,  
*balamâ* (titre),  
Balma ou Balam (*chi*),  
**BALMA-DYINDE,**  
Bâmarsa (cheval du *balamâ* Sâdiq),

BAMBA,

**Bambara** (nom de peuple) et **BAMBARA** (nom du pays qu'il habite),

BANA,

Banâ bent Tai,

*bana-farma,*

*Bana-koi,*

Bâni (Oueïza-),

*Bani-koi,*

**Bankan,**

BANKEI,

*bâr-koi,*

BARA (localité située près d'Ansongo),

BARA (province),

*Bara-koi* (titre),

*barei koi,*

**Bari** (clan peul),

*bâri-koi,*

**Bariba** (voir **Berba** ).

BARIKOBE,

BARKONA,

BARMA,

Bâro (*chi* Bâro ou Aboubakar-Bâro),

Bâro-Dal-Yombo (*chi*),

BEDR (plaine de-),

**Beidân** (tribu peule),

**Bella,**

**Bella-Koukou,**

Belqâsse ben Mâma,

Belqâssim Et-Touâti (Sîdi-),

Béma Tâsso,

BENGA,

*Bengafarma,*

BENGHÂZI,

**Béni Israël, Juifs** ).

**Béni-Medâs,**

Bentsi,

Bentsi-Kara,

**Berba** ou **Bariba,**

Berbères,

**Berboûchi** (singulier de Bérabich),

*Berboûchi-moundio,*

BEREGOUNGOU,

BERGO ou BARGO (*alias* BORGOU, province située au nord du Dahomey),

BILANGA,

Binta (fille de l'*askia* Dâoùd),

Bîro,

BIROU ou OUALATA,

BISKRA,

**Bisma,**

BITOU,

**Bôbô** (tribu),

**Bôbô,**

BÔDARA,

Bokâri Kossori,

*bôlo,*

*boo* (sorte de grenier),

BORGOU (voir BERGO et BOURGOU).

BORNOU,

Bôssou,

*boubou* (vêtement),

Boukar (*askia*),

Boukar (forgeron),

Boukar (*gâri-lia*),

Boukar (*hi-koi*),

Boukar (*Koura-koi*),

Boukar ben Alfaki,

Boukar ben Ali-Dantoûrou,

Boukar ben *askia* Dâoùd (*kâra-farma*),

Boukar ben *askia* Dâoùd (*lantina-farma*),

Boukar ben Lanbâr (voir Boukar El-Anbâri).

Boukar ben Sâlih,

Boukar ben Sîli (*Dendi-fâri*),

Boukar Diân,

Boukar El-Anbâri, ou Boukar Lanbâr ou Boukar ben Lanbâr (*askia-alfa*),

Boukar Fata,

Boukar-Kirinkirin ben *askia* Mohammed,

Boukar-Kôro ben *askia* Mohammed,

Boukar-Koûki (*mansa-*, *Bara-koi*),

Boukar Lanbâr (voir Boukar El-Anbâri).

Boukar Meïga,

Boukar Oueino (*mansa-*, *Bara-koi*),

Boukar-Sîn-Fili ben *askia* Mohammed,

Boukâri (*quissiridonké*),

Boukari Soun (voir Aboubakar-Soun ben Omar).

*boulanga,*

BOUNIO,

BOUNIO-BOUGOU,

Boukânô-Fârio,

BOURGOU (province du Mâssina),

Bouri (*tour-koi*),

Bourîma,  
Boussa (tailleur),  
Bôzo (câdi de Lôlô),  
Brahim (*hî koi*),  
CAIRE (Le-),  
Chamharoûch (génie [⋯]),  
*chî* ou *si'i* ou *souï* (titre dynastique),  
*chî* Liste des *chî*:

CHINCHIN,  
CHINE,  
CHITAI,  
CONSTANTINOPLE,

**Dâ,**  
DA,  
*dabi* (sorte de toile),

Dadala,  
Dako (fils de Boukar Fata),  
Dako-Barikom (*ouanei farma*),  
Dako-Kami Idié ben *askia* Dâoûd (*banafarma*),  
*dâli* (titre honorifique),

**Dâma,**  
*damê* (talisman),  
DANAKA,  
DANDAGORA,

Dâoûd (*kanfâri*, puis *askia*, fils de l'*askia* Mohamed),

1. Sans doute *Chamharoûch* est-il une déformation de *Chamhoûrach*, nom donné par plusieurs écrivains musulmans à un personnage mythique qui a été assimilé au prophète Elie et à saint Georges (voir à ce sujet: E. BROCHET, *Etudes sur le gnosticisme musulman*, extrait de la *Rivista degli Studi Orientah*, vol. II, III, IV et VI, Rome 1913).

Dâoûd ben Hâroûn (*askia*),  
Dâoûd ben Ishâq (*goïma-koi*),  
Dâoûd ben Nâkhoûra (imâm de Tripoli),  
*dâr-tibâchât*,

DEBO (lac),  
*dei-farma*,

Demîr ben Ya'qoûb,

DENDI (province),  
*Dendi-fâri*,

DENGA,  
DENKI-DOUMDE,  
*diâ* ou *dioua* (titre dynastique),  
*diâ* ou *dioua* Liste des *diâ*:

DIABA,  
Diâber-El-Yémen,  
**Diâbêr-Banda ou Diouabêr-Banda,**

Diâdie,  
Diâdié ben Guîmé-Boukar,

DIAFOUNOU,  
**Diâfounouké,**

DIAGA,  
**Diaghité (nom de clan),**

**Diakaté (nom de clan),**

DIAKOU,  
DIALANA,

**Diam-Kiria,**  
**Diam-Ouali,**

**Diam-Téné,**  
DIANGADIA,

*diango*,  
DIAOKAL,

DIARA,  
Diâra bent Siri,

Diâra-Korbo,  
Diara Koré Boukar,

DIARKA,  
Diata bent Bîro,

**Diawara ou Diâwara (clan soninké),**

Diénaba Kâoua,  
Diénaba Maka,

DIENDIAO,  
DIENDIEN,

**Dienké (tribu),**  
Dienké,

DIENNE ou DJENNE,  
*Dienné Koi*,

DIENTA,  
DIERIBA,

**Dierma,**  
*din-toûri*,  
*dioua* (voir *diâ*).

**Diouabêr-Banda (voir Diabêr-Banda).**

DIOUNDE-BONGO,  
DIREI,

DIRMA (province),  
*Dirma-koi* (titre),

Djâbir ben Abdallah El-Ansâri,  
Djâfar ben Amar-Komdiâgo,

*Djaouâhir el-hisân* (voir *Dorer el-hisân*).  
Djebroût ben Hichâm (prince juif),

Djeïba (*môri*-),  
Djîdân ben Abderrahmân (Moulaï-),

Djouder (pacha),  
Do,  
dô (variété de poissons),  
Dobor (*mansa-, Bara-koi*),  
*Dorer el-hisân* ou *Djaouâhir el-hisân* (ouvrage cité),  
DOUDI DIESSE,  
DOUDIKATIA,  
DOUKOUREI,  
*doûlinta,*  
DOUMBOU,  
DYIBARA,  
*dyina koi* (titre),  
Dzoulyemen ben Abdelhakîm (prince juif),  
Ed-Delloûl (kâhia),  
EGYPTE,  
El-'Abbâs (Moulai-, chérif de La Mecque),  
El-Amîn ben *askia* Dâoûd (*askia* du Dendi),  
El-'Aqib ben Mahmoûd ben Omar ben Mohammed Aqît (câdi de Tombouctou),  
El-'Aqib ben Mohammed (chérif),  
EL-BASRA,  
El-Bokhâri,  
El-Fazâri (poète),  
El-Hâdi ben *askia* Dâoûd (*kanfâri*),  
El-Hâdj (*askia-*, fils de l'*askia* Dâoûd),  
El-Hâdj Ag-Ordioûm,  
El-Hâdj Ahmed ben Mahmoûd ben Omar ben Mohammed Aqît (Aboulabbâs-),  
El-Hâdj Ahmed ben Omar ben Mohammed Aqît (grand-père d'Ahmed-Bâba),  
El-Hâdj El-Amîn,  
El-Hâdj El-Mokhtâr, dit Kourtam,  
El-Hâdj El-Motaouakkel Kâti (père de Mahmoûd Kâti),  
El-Hâdj Kassoura-Bêr,  
El-Hâdj Mohammed-Bâni (voir Mohammed Bâni).  
El-Hâdj Mohammed ben Aboubakar, ou *askia* Mohammed (premier *askia* de Gâo),  
El-Hâdj Mohammed Siré,  
El-Hadjâdj ben Yoûssouf,  
El-Harîri,  
El-Harroûchi (caïd),  
El-Hassan ben Sîdi Sâlim,  
El-Kerkhi (saint de Bagdâd),  
El-Khatîb Darâmé,  
El-Mokhtâr,  
El-Mokhtâr Gombélé (père du second des deux auteurs),  
El-Moslim,  
El-Moustafa (fils de l' *askia* Dâoûd, voir "Tafa").  
El-Moustafa El-Tourki (caïd),  
El-Qâdi ben Abdelazîz (câdi de Méquinez),  
El Qoucheiri (auteur d'une *Rissâla*),  
El-Yemen (*diâ*),  
*engourdié* (sabre royal des *askia*),  
EREI,  
Es-Sâdiq (*môri-*),  
Es-Sâlih Bara le Silanké ben Ibrâhîm,  
Es-Seqli (voir Ahmed Es-Seqh).  
**Espagnols,**  
Et-Tâhir El-Bekkai (câdi de Tindoûf),  
Fadl ben Mizâr (prince juif),  
FAKIRI,  
**Fâlan,**  
Fâma ben *askia* Mohammed (*bâbeli-farma*),  
*fanfa* (chef d'esclaves),  
FANI,  
FANKASSO,  
FARA,  
Fara Diallo,  
Faradyi Meïbounoun,  
**Faram,**  
**Farama** Touré,  
Faran-Taka,  
Farba,  
*faren,*  
*fâri,*  
*fâri-moundio,*  
*farma,*  
Fâta-Toro (l'une des femmes de l'*askia* Dâoûd),  
FATI (lac),  
Fati Bâda,  
Fati-Diondi,  
Fati-Ouanîna,  
Fâtouma-BOSSO,  
FERDJAN,  
FEZ,  
*fôdigui,*  
**Fôfana** (clan),  
*fotorifo* (instrument de musique),  
Fourâssa-Mâninko,  
FOUTA (Foûta sénégalais ou Foûta-Tôro),  
FOUTA ou FOUTA-KINGUI (Foûta du Kingui),  
FOUTOUTI,  
**Gâbibî,**  
*gabtanda* (tambour),

GADAI,  
GADIAGA,  
gafé (épidémie),  
GAGOUNGOU,  
GALAMBOU,  
Gandaboûr (caïd),  
GANTO,  
gâo,  
GAO ou GAOGAO (capitale du Songaï),  
Gâo-Zakaria ben Ahmed,  
GAOGAO (voir GAO),  
gâri-tiâ,  
gâssou (cuiller),  
GHADAMES,  
Ghâlib ben Yoûssof (prince juif),  
GHARB,  
**Gô** ou **Goou**,  
**Goddâla** (tribu berbère),  
GOIMA,  
goïma-koi,  
Gongaï,  
gorei-farma,  
GOUMA,  
GOUNDAM,  
GOUNGOUKORE,  
GOURMA (ensemble des pays situés sur la rive droite du Niger),  
GOURMA (royaume situé au nord de la colonie allemande actuelle du Togo),  
GOURMOU,  
goûro (cola),  
GOUROUM,  
guîmé-koi,  
guissiridonké,  
Habîb (câdi),  
**Haddâdanké**,  
hader-bâch,  
HADJAR,  
HADJAR-ES-SOGHRA,  
Hafsa (Oueïza-),  
**Ham**,  
Hamdou ben Boukar,  
Hamdou ben Diongo Gô, ou Hamdou Diongo,  
Hâmid ben askia Dâoûd (*balamâ*),  
Hammâd ben askia Dâoûd (*ouarkiyafarma*),  
Hammâd ben Mohammed-Koreï (*Kourmina-fâri*),  
hanaka,  
hanam (arbre),  
Hâoua-Adam,  
Hâoua-Dâkoï,  
**Haougâro** (clan songai),  
Haougâro ( *môri-*, voir Mohammed Haougâro).  
HAOUKIYI,  
**Haoussa**,  
HAOUSSA (voir AOUSSA et KEREI-HAOUSSA).  
hari-farma,  
haria-farma,  
HARIBORO,  
**Haridâna**,  
HARKOUNSA KAIGORO,  
Hâroûn ben askia Dâoûd, (*haria-farma*),  
Hâroûn-Lankataya (ou Hâroûn-Dengataï) ben askia Dâoûd (*askia* du Dendi),  
hassal-farma,  
hî-koi,  
Hindi-Alfa (câdi),  
hirao,  
HOMBORI,  
Hombori-koi,  
Hoûbo,  
hou-kokorei-koi (titre),  
hou-koura-koi,  
HOUNDEBIRT,  
HOUNGOUNDO,  
Ibn-Abbâs ben Abdelhamîd (imâm de Ghadâmès),  
Ibn-El-Qâssim ben Mozâouir, ou Mohammed ben El-Qâssim,  
Ibn-Doreid (poète),  
Ibn-Hadjar El-'Asqalâni,  
Ibn-Mohîb (poète),  
Ibnou-Bentsi,  
Ibrâhim (jurisconsulte),  
Ibrâhîm Baghayogho ben Ahmed, ou Abou-Ishâq Ibrâhîm ben Ahmed Baghayogho,  
Ibrâhîm ben Abderrahmân ben EsSoyoûti (muezzin),  
Ibrâhîm ben askia Mohammed,  
Ibrâhîm ben askia Mohammed,  
**Id-El-Mokhtâr**,  
Ida El-Mâssini (*alfa*),  
Idrîs,  
Inâri Konté,  
INOUN-OUENDADAKAR,  
IRAQ  
Ishâq (arrière petit-fils du *môri* Haougâro),  
Ishâq (*askia* - I, dit Ishâq-Kédébiné, fils de l'*askia* Mohammed),

Ishâq (askui - II, dit le Zaghrâni, fils de l'*askia* Dâoùd),

Ismâil (*askia* -, fils de l'*askia* Mohammed),

Ismâil ben Abderrahmân (Moulai-),

Ismâïl ben Mahmoûd Kâti, ou Ismâïl Kâti (câdi),

Ismâil Kâti (voir le précédent).

Issa ben *askia* Dâoùd (*mârenfa*),

**Issa-Faram**

ISSAFEI,

ISSA-KLINA,

ISSAKOUNGOU,

'lyâd ben Moûssa (câdi de Fez),

**Juifs, Béni-Israël** ).

KA,

KA'BA (temple de La Mecque),

KABARA,

*Kabara-farma,*

Kabara-Sankomé,

KABI,

*kabîssa* (pour *cabeza*, mot espagnol),

KADIEL,

KADYIBI,

*kâhia,*

KAI OU KAYI,

*kakaki* (sorte de trompette),

KALA,

*kalissi-farma,*

Kalthoûm-Berda,

KAMI,

KANAO,

*kanfâri* (synonyme de *Kourmina-fârî*), *Kourmina-fûri* ).

KANGABA,

KANGAGA,

KANIAGA,

*Kaniâga-faren* (titre),

Kanissa'aï (*kayamaga*),

Kankan (mère de Kankan-Moûssa),

Kankan-Moûssa (empereur du Malli),

*kankoi,*

KANO,

Kansiri-Maa (*Bara-koi*),

KANTA,

*kanta* (titre),

*kanta* (embarcation),

KANTO,

KARA,

*kâra-farma,*

*Kara-koi,*

Kara-Toûdiel,

Karamogho (maître-maçon),

KARBA,

Kâssa (fille de l'*askia* Dâoùd),

Kassi (mère de l'*askia* Mohammed),

KASSAMBARA,

Kassia ben Hoûlem (*kanfâri*),

KATA,

Kâti ( *alfa-*, voir Mahmoûd Kâti).

Kâtou bent Siri,

KATSENA,

KAYA,

Kaya-Maga,

*kayamaga* (titre dynastique),

KAYI OU KAI,

Kèdébiné (surnom de l'*askia* Ishâq I),

Keïbanou,

KEOUEI,

KEREI-GOURMA,

KEREI-HAOUSSA,

Khadîdja Sorko,

Khâlid (mosquée de-),

Khâlid ben *askia* Mohammed,

*Kherîdet el-'adjâib* (ouvrage cite),

Kibara,

Kiboro,

*Kifâyat el-mohtâdj* (ouvrage d'Ahmed-Bâba),

KIKERE,

KILLI,

KIMA,

KINGUI,

KINKIRA,

Kinta (*mansa-*, *Bara-koi*),

Kiria ben Amar-Komdiâgo,

KIRONI-BOULOUNGOU,

KISSOU,

KOBI,

KOGNIMA,

*koi,*

*Koi-idié,*

*Koi-idié,*

KOIBA,

KOINOÛ,

koira,

koira-banda-moundio,

KOKO,

Koli,

Komboro (*Dienné-koi*),

Komdão (*Môssi koi*),

**Komé,**

Komé,

KONNA,

KONTAGORA,

korei,

Koreï ben Gaïko,

koreï-farma,

**Korgoï,**

KORIOUME (voiro KRONDIOUME).

KORONDIOUME ou KORIOUME,

KORONGA,

Kotalo-farma,

Kotso-Moslem (*diâ*),

KOUKIYA,

Koukiya (*Oueiza-*),

KOULANE,

KOULOOU-SOKO (monument),

**Kouma (clan),**

Koûma-koi,

KOUMBI,

KOÛMOU,

KOUNA,

KOUNDIOURO,

Kounti (*moundio*),

KOURA,

Koûra ben Moûssa (*mansa-, Bara-koi*),

Koura-koi,

kouran,

KOURANGOUNA,

Kourdia Kinta,

**Kourkâ,**

KOURMINA (province),

*Kourmina-fâri* ou *kanfâri* (titre), *kanfâri* ).

kourou,

kourou-hé,

**Kourounkoï,**

Kourounkoï,

KOURSA,

**Koussa,**

KOUSSATA,

Koussoura,

KOUTTE,

Lalo-Zohor (nom de femme),

Lamoï Ali,

*lantina-farma* ou *lantoun-farma,*

LOLO,

LONFO,

Mâ-Boukel (*mansa-, Bara-koi*),

Mâ-Kati (*Bâgana-fâri*),

Mâ-Mouso,

Maa-Keïna (surnom de l'*askia* Mohammed),

Mâba Niâmé Sibiri,

Mâdogo ou Mâdao (*chî*),

*mâdougou,*

**Magcharen,**

*Magcharen-koi,*

MAGHREB,

Mahmoûd (imâm),

Mahmoûd (jurisconsulte, voir Mahmoûd ben Mohammed).

Mahmoûd Baghayogho ben Aboubakar (câdi),

Mahmoûd ben Ali ben Zergoûn, ou Mahmoûd ben Zergoûn (pacha),

Mahmoûd ben *askia* Ismâil ben *askia* Mohammed (*kanfâri*),

Mahmoûd ben El-Hâdj El-Motaouakkel Kâti (voir Mahmoûd Kâti).

Mahmoûd ben Mohammed (jurisconsulte),

Mahmoûd ben Omar ben Mohammed Aqît (câdi de Tombouctou),

Mahmoûd ben Sahnouïn (imâm du Caire),

Mahmoûd ben Zergoûn (voir Mahmoûd ben Ali ben Zergoûn).

Mahmoûd-Boukar ben *askia* Mohammed,

Mahmoûd-Danmaa ben *askia* Mohammed,

Mahmoûd-Doumia ben *askia* Mohammed,

Mahmoûd Kâti (ou *alfa* Kâti) ben ElHâdj El-Motaouakkel Kâti (câdi, auteur primitif du *Tarîkh el-fetlâch*),

Mâmoûd Niédobogho (câdi),

Maka-Mâssina,

Mâkara-Komsoû (*chî*),

Mâlik ben'Aouf (câdi de Tâïf),

Mâlik ben Ayyoûb (prince juif),

MALLI (ou MANDING ou MANDE),

*Malli-koi* (titre),

**Mallinké,**

Mâma (*môri-*),

Mâmaka (*môri-*),

Mâmi ben Berroûn (caïd),

Mami Gô,

Mâna Bâkoua (*môri-*),



Mana-Bâla (*Dienné-koi*),

*mansa* (titre),

Mansoûr ben Bekk, ou Mansoûr ben Abderrahmân (caïd),

MANSOURA,

MANTI,

Mâr-Boukan ben Amar (voir Mohammed-Boukan-Kiria).

Mâr-Boukan ben Dâoûd (voir Mohammed-Boukan ben *askia* Dâoûd).

*mârenfa,*

Mariam Dâbo,

Mariam Koumba,

Mariam Sounboun,

Marma,

MAROC,

**Marocains ou Rouma,**

MARRAKECH,

Mâssi bent Siri,

MASSINA,

MASSO,

Matabala,

MECQUE (La-),

MEDINE,

Meghîli (El-, voir Mohammed ben Abdelkerîm El-Meghîli).

Merbounoum (nom de femme),

**Meïdaa,**

**Meïga** (voir le suivant).

**Meïnga** ou **Meïga** (clan),

Meinga,

MEQUINEZ,

MESRATA,

MIMA,

*Mima kono,*

Mina Kâya ou Mina Gai,

Mina Kirao,

Mindi Diam (forgeron),

Missakoulallah,

MIZA,

*môdibbo,*

Mohammed (*askia*), voir El-Hâdj Mohammed.

Mohammed (*koï idié*),

Mohammed (*môri-*, arriere-petit-fils du *môri* Haougâro),

Mohammed-Bâba ben Yoûssof Kâti,

Mohammed Baghayogho ben Ahmed,

Mohammed Baghayogho ben Mahmoûd Baghayogho (Sîdi-),

Mohammed-Bâni (*askia-*, fils de l'*askia* Daoûd),

Mohammed ben Abdelkerîm El-Meghî (réformateur musulman),

Mohammed ben Abdelkerîm Fôfana (*môri-*),

Mohammed ben Abderrahmân (câdi de Tombouctou),

Mohammed ben Ahmed (cheikh-),

Mohammed ben Ahmed Es-Seqli,

Mohammed ben Ali Daramé,

Mohammed (*môri-*) ben *askia* Mohammed,

Mohammed ben Boûdia ben Mohammed ben Souleimân,

Mohammed ben El-Modân (*alfa*),

Mohammed ben El-Mokhtâr, ou Mohammed ben Kourtam, ou Mohammed-ould-Kourtam (jurisconsulte),

Mohammed ben El-Moûloûd,

Mohammed ben El Moustafa El-Hindi, ou Mohammed El-Hindi (kâhia),

Mohammed ben El-Qâssim (voir Ibn-El-Qâssim ben Mozâouir).

Mohammed ben Kourtam (voir Mohammed ben El-Mokhtâr).

Mohammed ben Mahmoûd ben Omar ben Mohammed Aqît (câdi de Tombouctou),

Mohammed ben Mohammed ben Said,

Mohammed ben Mozâouir (Moulaï-),

Mohammed ben Senoûssi (imâm de Fez),

Mohammed ben Ya'qoûb (balamâ),

Mohammed ben Ya'qoûb (imâm de Méquinez),

Mohammed ben Yoûcha' (imâm d'Alexandrie),

Mohammed Bimâté (forgeron),

Mohammed-Boukan (ou Mâr-Boukan) ben *askia* Dâoûd (*kanfâri*),

Mohammed-Boukan (ou Mâr-Boukan) ben *balamâ* Sâdiq (*askia*),

Mohammed-Boukan-Kiria (ou MârBoukan) ben Amar-Komdiâgo (*kanfâri*, puis *askia*),

Mohammed-Dandoumia (voir Mohammed-Guimbi).

Mohammed-Dao ou Mâdao (voir Mâdogo).

Mohammed Diaghité (khatîb et câdi de Gâo),

Mohammed Diaghité (petit-fils du précédent),

Mohammed El-Amîn ben Mahmoûd Kâti (câdi),

Mohammed El-Amîn ben Mohammed ben Mahmoûd ben Omar ben Mohammed Aqît,

Mohammed El-Bekri (Sîdi-),

Mohammed El-Hâchimi (Moulaï-),

Mohammed El-Hâdi ben Ya'qoûb (imâm de Ferdjân),

Mohammed El-Hindi (voir Mohammed ben El-Moustafa El-Hindi).

Mohammed El-Kâbari (*môri-*),

Mohammed El-Mokhtâr,

Mohammed Et-Tâhir (voir Mohammed-Kodira).

Mohammed-Fâri (*chî*),

Mohammed-Gâo ben *askia* Dâoûd (*mârenfa*, puis *balamâ*, puis *askia*),

Mohammed-Guimbi ben *askia* Mohammed, ou Mohammed-Dandoumia,

Mohammed-Habîballah ben *askia* Mohammed (*Bengafarma*),

Mohammed Haïga (*Bengofarma*),

Mohammed Haougâro (*môri-*), ou *môri* Haougâro,

Mohammed Kirouba,

Mohammed-Kôba,

Mohammed-Kodira ben *askia* Mohammed, ou Mohammed Et-Tâhir,

Mohammed-Koïrao,

Mohammed-Koreï ben Ali-Koûkiya (*balamá*),

Mohammed Kôro ben Amar-Komdiâgo,

Mohammed-Koûkiya (*chî*),

Mohammed Kouma (*tâleb*),

Mohammed Naddi (*Tombouctou-koi*),

Mohammed-Nâni-Koûna,

Mohammed Ouangara ben Abdallah ben Sandioûka El-Foulâni,

Mohammed-Ouâo (*balamá*),

Mohammed-ould-Kourtam (voir Mohammed ben El-Mokhtâr).

Mohammed Sâboun,

Mohammed Sâno (*fôdigui*),

Mohammed-Sorko ben *askia* Dâoûd, dit Mohammed-Sorko-Idié (*askia* du Dendi),

Mohammed Tai,

Mohammed-Ténenkou (*môri-*),

Mohammed Tokâdo (cheikh),

Mohammed Toulé (*alfa*),

**Moï,**

**Moï-Dâ,**

**Moï Diâ,**

**Moï-Firi,**

**Moï-Goï,**

**Moï-Haoua,**

**Moï-Kâ,**

**Moï-Nanko,**

**Moï-Tâsso,**

**Moï-Yôro,**

MOLI,

Monso (*Hombori-koi*),

Monso Alou Meïdaa (*Bana-koi*),

MOPTI,

*môri,*

Môri-ag-Samba (imâm de Kabara),

MORI-KOIRA,

Môri-Mohammed, voir Mohammed (*môri-*).

Môri-Moûssa (*korei-farma*),

Môri-Ousmân (voir Ousmân-Sâkidi).

**Môssi,**

*Môssi-koi,*

*moudé* (mesure),

*moundio,*

Moûssa (*askia*, fils de l'*askia* Mohammed),

Moûssa (fils de Sâlih Diawara),

Moûssa (informateur de l'auteur),

Moûssa (*mansa-*, *Bara-koi*),

Moûssa (*môri-*) ben *askia* Mohammed (*korei-farma*),

Moûssa ben Senoûssi (câdi de Ferdjân),

Moûssa Sagansâro (*diango*),

Moûssa-Yombol ben *askia* Mohammed (*ouanei-farma*),

Moustafa (fils de l' *askia* Dâoûd, voir "Tafa").

Mozâouir ben Ahmed Es-Seqli,

Nâmoï,

NANA,

Nâna-Asma,

Nâna-Hassan,

Nâna-Kankan,

Nâna-Salam (mère du *chî* Mohammed-Fâri),

Nâra bent Sabata,

Nâsséré (*Môssi-koi*),

*nezoua* (instrument de musique),

NGARATIBI,

NGOUROUME (voir GOUROUM).

Niâ Diawara ben Sâlih Diawara,

**Nihaté (clan),**

NIAMOUNA,

NIANI (capitale des *Malli-koi*),

NIASSIGUI (voir YASSIGUI).

Noé,

Noûh ben *askia* Dâoûd (*askia* du Dendi),

Noûh El-Qorachi (câdi de Tunis),

NOUMA,

Odâla (roi d'Agadez),

Omar (khalife),

Omar (khatîb),

Omar (*mansa-*, *Bara-koi*),

Omar ben Abdelazîz,

Omar ben *askia* Ishâq ben *askia* Mohammed,

Omar ben Ibrâhîm (câdi de Bêghâzi),

Omar (Abou-Hafs-) ben Mahmôud ben Omar ben Mohammed Aqît (câdi de Tombouctou),

Omar-Kaï ben *askia* Mohammed,

Omar-Kato ben *askia* Dâoûd,

Omar Korei (Abou-Hafs-) ben El-Hâdj Ahmed ben Omar ben Mohammed Aqît (grammairien),

- Le texte intercale "ben Mahmôud" entre "El-Hâdj Ahmed" et "ben Omar".

Omar-Toûtou ben *askia* Mohammed,

Omar-Yoûya ben *askia* Mohammed,

OUAGADOU,

Ouahab Bari (maître-maçon),

**Ouâkoré ou **Soninké,****

OUAKORE (pays des Soninké),

Ouâkoré ben Tarâs,  
OUALATA (voir BIROU).

Ouali,  
OUAME,  
ouandoû,  
ouanei farma,

**Ouangara,**  
OUANGARA (pays des Ouangara),  
Ouangara,

**Ouangarbé,**  
Ouanki (*moundio*),

OUANKO,  
OUAOBER,  
OUARA ou OUARAO,

Ouâra (*môdibbo*),  
ouarkiya-farma,  
'Oûdj (géant),

oueiza,  
ouindi,

**Oulâd-Meimoûn,**  
Ould-Bâna,  
Ould-Ouâda ben Mohammed,  
Oumm-Hâni (Oueiza-, fille de l'*askia* Dâoûd),  
Oumm-Hâni (Oueiza-, fille de l'*askia* Mohammed),  
OUO.

Ousmân (*faren*),  
Ousmân ben Amar-Komdiâgo (*Kourmina-fâri*) (Voir Toumané-Tanfaria).  
Ousmân ben *askia* Mohammed (*Kourmina-fari*),  
Ousmân Daramé (câdi),  
Ousmân El-Kâbari,  
Ousmân-Korei ben *askia* Mohammed,  
Ousmân-Sâkidi ben *askia* Mohammed, ou Môri-Ousmân,  
Ousmân-Tanfaria (voir Toumané-Tanfaria).

**Peuls,**  
*Qâmoûs* (dictionnaire de la langue arabe),  
Qartoûm ben Dârim (roi de Perse),  
Qâssim Dionkâssi (*môdibbo*),

*qibla,*  
Qoreich,

**Qoreichites,**  
Qossai ben Souleimân (imân de Tindoûf),  
Raoura ben Sâra (génie),  
Raqiya (fille d'Ahmed Es-Seqli),

RAS-ARIZOUR,  
RAS-EL-MA,  
RAS-ES-SIRAN,

**Renégats,**  
Resmâk ben Mâma,  
*Rissâla* (d'El-Qairouâni),  
*Rissâla* (d'El-Qoucherri),

**Rouma, Marocains ).**  
Sabata bent Sîri,  
Sâdiq ben *askia* Dâoûd (*balamâ*),  
Safia (fille de l'*askia* Dâoûd),  
Safia Diendien,  
Safia-Kara,  
SAÏ FOULAIRI,  
Saïd El-Ansâr,  
SAIN-DEMBA,  
Salâheddin,

Sâlih,  
Sâlih ben *askia* Dâoûd (*Kourmina-fâri* ou *kanfârî*),  
Sâlih ben Bata,  
Sâlih Diawara ben Mohammed (*alfa*),  
Sâlim El-'Asnoûni (Sîdi-),

SAMA,

**Samatséko,**  
Samatséko,  
Samba Ténéni,  
*san* (titre),

San-Simôwâ,  
SANA,  
Sâna-Fârio,

SANAFÀ,  
Sandi (Dirma-koi),

**Sangaré (tribu peule),**  
**Sanhâdja,**  
SANKOREI (quartier et mosquée),

SANTIERKOI,  
*sao-farma,*  
Sâra bent Diâra,  
Sâra bent Ouahb,

**Sarei,**  
SEBÈRA,  
*sebîl,*

Sekou Hamadou, ou Sékou Ahmadou (roi du Mâssina),  
Selmân ben' Assif,  
SERENDIB (Ceylan),  
SERFILABIRI,  
*sî'i* (voir *chî*).

SIBIRIDOU,  
Sîdi-Kara (petit-fils de l'askia Mohammed),  
SILA,  
**Silanké**,  
**Silla** (clan soninke),  
Silmân-Bana Niahaté,  
Silmân-Dâma (voir Souleimân-Dâma).  
Simail-Kinkiri,  
Sina ben askia Dâoûd (*dei-farma*),  
SINGUILO,  
SINI,  
Sîré ben Qâssim,  
Siri (fille de Soûra bent Siri),  
Siri (mère de Soûra bent Siri),  
**Sissé** (clan mandingue),  
SOMA,  
**Songaï** (tribu),  
SONGAI (pays et royaume),  
Songaï ben Tarâs,  
**Soninké** ou **Sarakollé** (voir **Ouâkoré** ).  
SONKIA,  
Sôno bent Sori,  
*soria* (titre),  
**Sorko**,  
Sorko,  
**Sorobanna**,  
Sorobanna,  
SOUDAN,  
**Soudanais**,  
*soui* (voir *chî* ).  
Soukoura,  
Souleimân (*mansa-*, *Bara-koi*),  
Souleimân ben Ahmed Es-Seqli,  
Souleimân ben askia Dâoûd (*askia* de Tombouctou),  
Souleimân ben askia Mohammed (*Bengafarma*),  
Souleimân-Dâma (ou Silmân-Dâma), ou Dândi (*chî*),  
Souleimân EI-Fâris,  
Souleïman-Kangâga,  
Souleimân-Katenga ben askia Mohammed,  
Souleimân-Kindankaria (ou Kondikoria) ben askia Mohammed (ou *kalissi-farma* Souleimân),  
*soûna*,  
*sounnou* (sac de cuir servant de mesure),  
SOURA-BANTAMBA,  
Soûra bent Siri,  
Soûs,  
SOUSSE,  
SOWKIR (quartier de Tombouctou),  
Soyoûti (Es-, voir Abderrahmân Es-Soyoûti).  
*spahi*,  
SYRIE,  
*tâba* (tabac),  
TABA,  
Tabakali (eunuque),  
Tafa (ou Moustafa) ben askia Dâoûd (*askia* du Dendi),  
TAFILALET,  
TAIF,  
TAKANAKA,  
Talaga le Berboûchi,  
*tamala*,  
TAMSA,  
TAOUTALA (dans le Kara ou Kala),  
TAOUTALA (dans la province de Tendirma),  
TAOUTALA (dans le Bara),  
*tara-farma*,  
Tarâs ben Hâroûn (roi du Yémen),  
*Taraton-koi*,  
*Ta [⋯] kh es-Soudân* (ouvrage),  
*tarîna*,  
TASGO,  
*tassara-moundio*,  
*tata*,  
Tâto-Diaanké,  
Tâto Mériem,  
*Tedzkiret en-nisidn* (ouvrage),  
TEGHAZA,  
TEITAOUAN,  
*Tekhmîs* (poème, abrégé des '*Achrîniyyât*),  
*Tekmilet ed-dîbâdj* (ouvrage d'Ahmed-Bâba),  
TEKROUR,  
TEMBO,  
TEMEN,  
Tendi,  
TENDIRMA (ville),  
Téné,  
TENENKOU,  
*tenga-niâmâ*,  
Téniedda ou Tenguella,  
TENTYI,  
*tiâ*,  
TIABOUGOU,

TICHIT,  
*tiéber-tiéber,*  
TIGRE (fleuve),  
TILA,  
TILDZA,  
*tindj,*  
TINDOUF,  
TIRAKKA,  
Tissiman,  
Tombô,  
**Tombo,**  
TOMBOUCTOU,  
*Tombouctou-koi,*  
*Tombouctou-moundio,*  
TONDI (région),  
*Tondi-farma,*  
TONDIBI,  
TORO,  
**Tôrodo,**  
Tosko,  
Totiana,  
**Touareg,**  
TOUAT,  
*Toukifiri-sôma,*  
Toumané Darfana (*Bengafarma*),  
Toumané-Tanfaria (ou Ousmân-Tanfaria) ben Amar-Komdiâgo (*Kourminafâri*),  
**Toumbâ,**  
**Toukara** (clan royal soninké),  
Touké Silmana ben *askia* Ishâq,  
*toukoi,*  
*tour-koi,*  
TOYA,  
TRIPOLI,  
Tsata-Diâra,  
TUNIS,  
**Tyindikèta,**  
Yahya (*Kourmina-fâri*, voir Yâya).  
Yahya ben Abderraouf (imâm de Tunis),  
Yahya ben Mâris (*kayamaga*),  
Yahya El-Andaloussi Et-Tâdelsi (Sîdi-),  
Yâmadou Keren-Keren,  
Yânou (reine de Bounio),  
Ya'qoûb ben *askia* Mohammed (*kanfâri*),  
Ya'qoûb ben Moûssa (Moulai-),  
YARA,  
Yâs ben *askia* Mohammed,  
Yasrif ben Hâroûn (roi du Yémen),  
Yâssé ben *askia* Dâoûd,  
YASSIGUI ou NIASSIGUI,  
Yâlé (*hi-koi*),  
YATOLO,  
Yâya ou Yabya (*Kourmina-fâri*),  
Yâyi Kato Ouakâra,  
Yâzi Siré, ou Diâdié Siré,  
YEBRA,  
YEMEN,  
*yôbou-koi,*  
YOUNA,  
Yoûssouf ben Mohammed Toulé,  
Yoûssouf Kâti ben *alfa* Mahmoûd Kâti (fils de l'auteur primitif du *Tarîkh el-fettâch*),  
**Zaghrâni,**  
*zaïfata* (variété de riz),  
Zakaria ben *askia* Dâoûd (*ouanei-farma*),  
Zeïn-el-'Abidîn ben Sîdi Mohammed El-Bekri (chérif),  
Zeïneb (femme d'Ahmed Es-Seqli),  
Zeineb (fille d'Ahmed Es-Seqli),  
Zeïneb bent Ouahb,  
Zeïr ben Salâm (prince juif),  
**Zendji,**  
**Zendji-Bagabêr,**  
ZENZEN (voir DIENDIEN).  
Zînou ben Bana,

TABLE DES MATIERES  
INTRODUCTION.  
AVERTISSEMENT  
INDICATION DE L'AUTEUR  
DOXOLOGIE  
PREFACE  
CHAPITRE I. - Principales particularités de la vie et du règne de l'*askia* El-Hâdj Mohammed  
CHAPITRE II. - Kankan-Moûssa et l'Empire du Malli  
CHAPITRE III. - Le royaume du Kaniâga ou royaume de Diâra  
CHAPITRE IV. - L'empire des *kayamaga*  
CHAPITRE V. - Histoire des rois du Songai de la dynastie des *chî* et notamment du *chî* Ali  
CHAPITRE VI. - Biographie de l'*askia* Mohammed  
CHAPITRE VII. - Règne de l'*askia* Moûssa  
CHAPITRE VIII. - Règne de l'*askia* Mohammed-Boukan  
CHAPITRE IX. - Règne de l'*askia* Ismâïl  
CHAPITRE X. - Règne de l'*askia* Ishâq  
CHAPITRE XI - Règne de l'*askia* Dâoûd  
CHAPITRE XII. - L'*askia* El-Hâdj et le câdi de Tombouctou El-'Aqib

CHAPITRE XIII. - L'*askia* Mohammed-Bâni

CHAPITRE XIV. - L'*askia* Ishâq II

CHAPITRE XV. - L'*askia* Mohammed-Gâo et la chute du royaume de Gâo

CHAPITRE XVI. - Les pachas marocains de Tombouctou et Nôûh, *askia* du Dendi

APPENDICE

DEUXIEME APPENDICE

INDEX ALPHABETIQUE